4633 i 18

HISTOIRE
DU CLERGÉ
PENDANT LA RÉVOLUTION
FRANCOISE;

Ouvrage dédié à la

NATION ANGLOISE;

Par L'Abbé BARRUEL,
Aumonier de Son Alteſſe Séréniſſime
LA PRINCESSE DE CONTI.



LONDRES:
De l'imprimerie de J. P. COCHLAN, No. 37. Duke Street, Groſvenor Square: & ſe vend chez Meſſrs. J. DEBRETT, Piccadilly; BOOKER, Bond Street; KEATING, Warwick Street; LEWIS, Ruſſel-Street; ROBINSONS, Pater-noſter Row; ROBINS, Wincheſter; GREGORY, Brighton: LEGER, Dover, & WATTS, Goſport.

M,DCC,XCIII.

BRITISH MUSEUM
13 DEC 47

AUX ANGLOIS.

NATION BRITANNIQUE.

A L'ASPECT de ces hommes de tout rang, de tout ordre, & ſurtout à l'aſpect de ces paſteurs religieux que chaſſoit vers vos côtes, la révolution Françoiſe, vous n'eutes pas beſoin du détail de nos maux, pour faire à notre égard des prodiges de généroſité. La perſécution nous réduiſoit à chercher un aſyle auprès des nations étrangères ; vous commençates par nous ouvrir vos ports ; vos enfans s'empreſſèrent de nous accueillir & de nous réchauffer dans leurs foyers.

Bientôt, avec cet intérêt qu'inſpire aux cœurs ſenſibles le ſort des malheureux, vos citoyens tranquilles ſur nos

jours & nos premiers beſoins, nous invitèrent à leur faire connoitre cette ſuite de déſaſtres qui nous forçoient à fuir une patrie que nous aimons encore, que nous ne ceſſerons jamais d'aimer, malgré ſes cruelles erreurs.

Chacun de nous alors, put raconter ce qu'il avoit vu, ce qu'il avoit ſouffert lui même, ce qu'il avoit appris ſur le ſort de ſes frères ; mais des récits épars ne donnoient pas l'enſemble de cette cataſtrophe qui a porté en France des coups ſi violens à la religion. La plupart de nos hôtes généreux & compatiſſans, demandoient un recueil qui pût leur en donner une idée moins imparfaite. La reconnoiſſance nourriſſoit dans nos cœurs l'empreſſement à ſatisfaire un ſi juſte déſir ; & c'eſt pour y répondre que nous publions aujourd'hui le réſultat des mémoires, que nous avons reçus de nos frères diſperſés. La crainte de mêler l'éxagération à des événemens déja ſi déſaſtreux en eux-mêmes, nous a fait rejetter tout ce qui pouvoit

pouvoit n'être appuyé que ſur des récits vagues & incertains. Hélas! la vérité toute entière nous coutoit déja trop à dévoiler. En recueillant des faits dont l'expoſition la plus ſimple laiſſe encore trop voir l'atrocité, nos yeux ſe reportoient vers cet empire qui en fut le théatre; la crainte d'ajouter à l'opprobre d'une époque à jamais déſolante pour notre patrie, nous rendoit bien peu chère la triſte fonction dont nous étions chargé.

Heureuſement pour la nature humaine, à côté de ces êtres dépravés ou féroces qui l'humilient, paroiſſent des mortels qui l'ennobliſſent. Les forfaits, en quelque ſorte, ſont l'ombre des vertus. Il faut aux nations des combats, pour connoître leurs héros. Peut-être falloit-il à l'Europe le ſpectacle d'un peuple ſourd à l'humanité, dépouillant, éxilant, égorgeant ſes enfans, pour nous donner le ſpectacle d'un peuple tout à l'humanité, glorieux d'accueillir dans ſes foyers, de nourrir de ſon pain, de

couvrir de ſes vêtemens, d'entretenir de toutes ſes richeſſes, des colonies entières d'étrangers.

De nos jours, comme dans ſes beaux ſiécles, il falloit à la religion ſes tyrans, pour avoir ſes martyrs ; comme il faut au ſoleil ſes ténèbres, pour en ſortir plus éclattant, & nous faire apprécier ſa gloire. Celle de ma patrie ne s'obſcurçira pas toute entière ſous la hache des Marſeillois. L'intérêt qu'inſpirent ſes victimes, balançera l'horreur qu'excitent ſes bourreaux. Le nom ſeul de l'archevêque d'Arles, le nom ſeul de Dulau, fera peut-être un jour pardonner aux François, d'avoir eu leur Robeſpierre, leur Manuel, leur Chabot, comme le nom ſeul de Louis XVI. leur fera pardonner d'avoir eu leur exécrable *l'Egalité*.

Nous oſons l'espérer, la conſtance de ſes victimes protégera la France contre l'infamie de ſes tyrans. Notre patrie s'applaudira un jour de ſes martyrs ; & alors elle nous ſauroit mauvais gré d'avoir

d'avoir affoibli leur victoire, en diſſimulant, ou les embuches, ou les atrocités dont ils triomphent.

Vous, Hôtes généreux, en liſant ce récit, un autre ſentiment affectera votre ame. Lorſque le voyageur raconte les fureurs de l'orage qui le précipitoit au fond des mers, une douce émotion ſe peint ſur le viſage, & des larmes de joye coulent des yeux de ſon libérateur. L'excès de ſes dangers ajoute au plaiſir de celui qui les a fait ceſſer. Il eſt cher ce plaiſir, il eſt précieux aux grandes ames. PEUPLE ANGLOIS, nous ſavons le droit que vous y avez; puiſſiez vous le goûter tout entier, en liſant ce recueil.

Vous y verrez dabord les cauſes & les progrès de la perſécution qui précéda, emmena ces maſſacres, ſur leſquels votre cœur à frémi; vous y verrez en ſuite le réſultat des mémoires les plus authentiques ſur la cataſtrophe du deux Septembre, & enfin ſur l'éxil de cette légion de prêtres, dont il vous a été donné de ſoulager les maux avec tant

de

de bonté. L'hiſtoire de leurs déſaſtres eſt unie pour toujours au ſouvenir de vos bienfaits. Qu'elle vous ſoit dédiée, qu'elle vous ſoit conſacrée. Le cœur de tous mes frères & le mien m'ont appris que la reconnoiſſance ne devoit point avoir d'autre Mécène que le bienfaiteur même.

A LONDRES, où j'écrivois ſous la protection de la NATION ANGLOISE.

Ce 10 AOUT, 1793.

BARRUEL, Prêtre François.

AVERTISSEMENT.

CETTE hiſtoire eſt diviſée en trois parties. La première comprend ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable relativement à la religion, ſous l'aſſemblée appellée nationale conſtituante; c'eſt à dire depuis le mois de Mai 1789 juſqu'à la fin de Septembre 1791. La ſeconde ſe termine au dix Août 1792. Mon objet n'a pas été de tout dire quant à ces deux époques, mais ſeulement d'en dire aſſez pour faire voir comment elles avoient l'une & l'autre, préparé & emmené la troiſième, celle des maſſacres & de la déportation du clergé.

Les objets généraux des deux premieres parties ſont aſſez connus pour n'avoir pas beſoin d'être appuyés ſur des citations. Les anecdotes furent auſſi preſque toutes rapportées dans le tems, par les journaux les plus accrédités ſurtout par celui de M, Fontenai. C'eſt ce dernier entr'autres que j'ai ſuivi dans ce que je dis de la glaciere d'Avignon, à la quelle bien peu de priſonniers échapperent. Quant aux décrets que je rapporte, on les trouve partout. J'en ai quelque fois abbrégé les articles, jamais changé le ſens. La troiſieme partie eſt toute priſe des mémoires que je conſerve précieuſement, & qui m'ont été fournis, preſque tous, par des témoins oculaires. Pour plus grande certitude, j'ai rejetté tous ceux qui n'étoient pas ſignés.

Je n'ai

Je n'ai pas cru devoir entrer dans les détails des perſécutions particulieres. Preſque chaque prêtre non aſſermenté auroit en ce genre, ſon hiſtoire a donner; il en ſeroit de même pour la partie des bienfaits qu'ils ont reçus en Angleterre. J'aurois aumoins voulu me rendre au vœu des ſix cens prêtres François réfugiés au château de Wincheſter, qui tous ſe réuniſſent pour donner un témoignage public de leur reconnoiſſance à my Lord & my Ladi Buckingham! Mais comment faire entrer dans une hiſtoire générale les détails qu'ils m'envoient ſur ces inſignes bienfaiteurs! Ce ſont, me diſent tous ces prêtres, mille traits continuels, tantôt de la protection la plus ouverte, tantôt d'une délicateſſe, qui ſe ſent & ne s'exprime pas. C'eſt une main qui ſe cache, mais qui a l'art de nous faire arriver tout ce que nous avons ſeulement paru déſirer. C'eſt une généroſité qui s'étend à tout. Ce ſont des ſecours pour nos malades; des habits & du linge pour ceux qui n'ent ont pas; ce ſont des livres pour tous; ce ſont juſques à de petits jardins à cultiver; ce ſont même des ouvrages en broderie, en tapiſſerie, que ces bienfaiteurs nous fourniſſent pour charmer nos loiſirs, enſuite ces mêmes eccléſiaſtiques voudroient que je nommaſſe les membres de l'égliſe Anglicane, M.M. Poulter, Renell, Woodford; le Docteur Sturges, Niewbock, Bignam; puis encore les magiſtrats, ſurtout M.M. Silver & Dignam, l'un maire à Wincheſter, l'autre juge de paix à Goſport, puis encore M.M. Milner & Marſland prêtres catholiques; puis enfin *toutes les claſſes des citoyens*, juſques au petit peuple, & même tous les cultivateurs des environs de

de Wincheſter. Il faudroit enſuite en faire autant pour Goſport. On ſent que cette hiſtoire n'auroit jamais fini, s'il m'avoit fallu parcourir ainſi la ville de Londres, & l'Angleterre. J'ai donc cru devoir me contenter d'une deſcription générale des bienfaits de la nation; & dans ces ſortes de deſcriptions, á peine ſe trouve-t-il une ligne pour M. Burck, pour M. Wilmot. C'eſt comme les capitales de chaque empire, ſur une mappe monde; à peine y occupent-elles une petite place; mais ce point ſeul annonce tout ce qu'il faut penſer de leur grandeur réelle.

N. B. En écrivant cette hiſtoire, j'ai ſouvent qualifié de confeſſeurs, de martyrs, de ſaints, les perſonnages dont j'avois à parler. Ces expreſſions ſont reçues dans le langage ordinaire, avant même que le jugement de l'égliſe les applique à ceux qu'elle prononce dignes de la vénération des peuples. On doit bien penſer que mon intention n'a pas été de prévenir ce jugement.

Où trouvera dans cet outrage quelques faits très extraordinaires. Je n'ai pas cru que ce fût une raiſon de les omettre, quand toute une ville peut être appellée en temoignage. De ce genre eſt ce que, je racconte d'Expilly arrivant dans ſon prétendu diocèſe. Enfin après avoir quitté ma patrie pour le maintien de ma foi, on ne ſera pas étonné de me voir parler en Catholique Romain. J'aurois refuſé tout aſyle, j'aurois mieux aimé ne jamais prendre la plume, ſi, à Londres même, il avoit fallu molir ſur la vérité de ma religion, ou la diſſimuler.

Erratum.—p. 574. l. 4. le ſien, *liſez* ſes ſoins.



Abrégé Hiſtorique

De la Perſécution, des Maſſacres & de l'exil du Clergé François.

PREMIERE PARTIE.

Origine & progrès de la perſécution du Clergé François pendant la premiere aſſemblée appellée nationale.

CENT trente huit evêques ou archevêques, ſoixante quatre mille curés ou vicaires, condamnés à quitter leurs ſiéges, leurs paroiſſes, ou bien à prononcer le ſerment du parjure & de l'apoſtaſie; tous les eccleſiaſtiques, tous les religieux de l'un et l'autre ſexe, privés du patrimoine de l'égliſe, chaſſés de leurs aziles; les temples du Seigneur changés en vaſtes priſons pour ſes miniſtres; trois cents de ſes prêtres maſſacrés dans l'eſpace d'un jour,

Objet de cet ouvrage.

dans une ſeule ville; tous les autres paſteurs fideles à leur Dieu, immolés, ou chaſſés de leur patrie, & cherchant à travers mille dangers, quelque réfuge auprès des nations étrangéres; tel eſt le ſpectacle que la révolution Françoiſe vient de donner au monde. J'expoſerai les principales cauſes, je ſuivrai les progrès de cette cataſtrophe, bien moins pour indigner les autres nations contre ſes auteurs que pour leur apprendre à s'en préſerver elles mêmes.

Caractere de la Relgion Catholique.

La Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine dominoit en France, même avant l'origine de cette monarchie. Ses évêchés antiques de Lyon, de Vienne, d'Arles, de Reims, de Sens, de Tours, ſont tous antérieurs à l'union de Clovis aux Gaulois. Tel eſt le caractére de cette religion, que ſes enfans ne peuvent être ni rebelles, ni méchans par principe, ſans être apoſtats. Eſſentiellement amie de l'ordre, de la paix, & du bonheur des peuples dans ce monde, elle fait à tous les citoyens un véritable crime de toute rebellion contre les loix & les autorités établies pour le gouvernement des empires. Eſſentiellement faite pour diriger l'homme dans les voies du ſalut eternel, elle ne s'allie ni aux erreurs qui le ſeduiſent, ni aux vices qui le dépravent.

Elle

Elle devoit trouver des ennemis dans une revolution qui alloit faire de l'insurrection le plus saint des devoirs, briser le frein de toutes les passions, ne montrer près du trône qu'esclavage, près des autels que superstition.

Ennemis de cette religion, sophistes politiques.

Cette révolution étoit depuis long tems méditée en France, par des hommes qui, sous le nom de philosophes, sembloient se partager le role de renverser, les uns le trône, & les autres l'autel. Les premiers n'étoient pas absolument ennemis de tout culte; ils savoient s'en dispenser eux mêmes; ils croyoient qu'il en faut pour le peuple; mais ils vouloient lui en donner un plus conforme à leur ambition. Ils étoient persuadés qu'avec les principes du catholicisme, il seroit impossible de combiner ceux du gouvernement qu'ils vouloient substituer à la monarchie.

A la tête de ces prétendus philosophes politiques tout occupés de leur révolution, se montroit le fameux Mirabeau l'ainé, dans lequel se trouvoient beaucoup de ces talents qui peuvent faire un grand homme, plus encore de ces vices qui font les méchans, & surtout cette audace qui fait les Catilina, lorsqu'elle se trouve réunie au courage des guerriers, le seul qui lui manquât. Dès les premiers jours des Etats généraux ouverts à Versailles le cinq

May 1789, il n'avoit pas caché combien il croyoit important de renverſer dabord les idées religieuſes pour remplir ſes projets. *Si vous voulez une révolution*, avoit il dit publiquement, *il faut commencer par décatholiciſer la France.*

Cet aveu d'un grand conſpirateur étoit en lui même, un hommage prétieux à la religion catholique. Il confeſſoit par là combien elle eſt propice au maintien des empires, puiſqu'il croyoit devoir commencer par la renverſer, avant que d'attaquer le gouvernement même. Cependant l'atroce politique eût raiſonné différemment, s'il avoit mieux connu cette religion. Il eût vu que ſans doute elle ne favoriſa jamais la révolte, mais qu'elle ſait auſſi ſe maintenir malgré toutes les variations, & ſous toutes les formes de gouvernement compatibles avec la juſtice & le bonheur des peuples. Il eût vu que, ſi elle attachoit les François à leur monarque, elle n'inſpiroit pas moins de fidélité, moins de zèle aux catholiques Suiſſes, & à ceux d'Angleterre ou de Veniſe, pour le gouvernement de leur patrie. Il eût appris que ſans ſe prêter par des crimes aux ſecouſſes des Etats, elle ſavoit auſſi faire à ſes enfans un devoir de ſubir le joug des loix nouvelles, plutôt que de per-

perpétuer les diſſenſions & les guerres inteſtines. Il eût prévu qu'avec le projet d'un impie contre l'autel, il ſe créoit peut-être plus d'obſtacles, qu'il ne ſe procuroit de moyens pour ſa révolution civile; que naturellement il indiſpoſoit les cœurs, en préparant des ſupplices aux conſciences.

Athées.

Mirabeau reconnut ſon erreur, mais trop tard, lorſque voyant la réſiſtance des prêtres à ſon plan de décatholiciſer la France, il dit, en ſon langage énergique, à Camus: *Votre déteſtable conſtitution du clergé détruira celle que nous faiſons pour nous.* Il ſe trompoit encore ici; mais on peut dire en quelque ſorte, que c'étoit à ſa louange. Il prévoyoit tous les fleuves de ſang qu'il faudroit répandre, pour triompher de la réſiſtance des eccléſiaſtiques; il ne ſe ſentoit pas capable de tant d'horreurs. La France avoit des hommes plus atroces. C'étoit la politique qui dominoit chez lui; l'impiété, la haine même du chriſtianiſme l'emportoit ſur toute conſidération dans une autre eſpece de philoſophes. Ces avortons de Bayle & de Voltaire auroient plutôt ſouffert cent Nérons ſur le trône, qu'un ſeul prêtre à l'autel. Ils mettoient tout leur mérite dans la haine de Jéſus-Chriſt, & toute leur gloire

gloire dans la deſtruction de tous ſes temples.

Parmi ces odieux ſophiſtes, on connoiſſoit ce Condorcet, Batard de Lametrie, de Hobbes, & de tous les athées; & ce Cérutty, dont le dernier ſentiment applaudi à l'aſſemblée des nouveaux légiſlateurs, fut dans ces paroles d'un démon expirant: *le ſeul regret que j'emporte en mourant, eſt de laiſſer encore une religion ſur la terre.* On en connoît cent autres, depuis cet apoſtat Chabot, qui n'attendoit que le moment favorable pour faire aux Jacobins la motion d'exterminer juſqu'aù dernier prêtre d'une religion quelconque; juſqu'à ce Dupont qui déja s'épanouiſſoit dans l'eſpoir de monter à la tribune même des légiſlateurs, & d'y faire un jour entendre ces paroles: il n'y a point de Dieu dans le monde.

Œconomiſtes. A tous ces ennemis de Dieu & de ſon Chriſt ſe joignoit une autre ſecte connue ſous le nom d'œconomiſtes. Ceux-cy, depuis trente ans, diſciples de Turgot, tourmentoient la France, pour corriger ſon gouvernement, pour réparer ſes finances par des ſyſtêmes qui ont ruiné ſa monarchie, épuiſé ſes tréſors. Toute la ſcience de ces ſophiſtes ſe réduiſoit à ce qu'ils appelloient *le produit net*; & le produit net de leurs dogmes ſe réduiſoit à effacer tous ceux

ceux du chriſtianiſme, pour y ſubſtituter ceux d'une religion qu'ils diſoient naturelle; comme le produit net de leurs expédiens pour enrichir la nation, étoit de lui apprendre à voler l'autel, et à chaſſer ſes prêtres.

Diſpoſitions religieuſes des divers ordres de citoyens.

A la Cour, à Paris une trop grande partie des riches favoriſoit toutes ces ſectes, parceque toutes favoriſoient la diſſolution de ſes mœurs. Elle laiſſoit au peuple les égliſes où ſon exemple auroit dû le conduire; l'impiété paſſoit des maîtres aux valets; des valets aux chaumieres. Les Bourgeois, les marchands, les commis, vouloient auſſi avoir de l'eſprit contre Dieu; les miniſtres ne voyoient que le fruit de l'induſtrie nationale dans celui des productions qui ôtoient à la nation et ſes mœurs et ſa religion. Les magiſtrats gâtés eux-mêmes, ſéviſſoient mollement, et laiſſoient le poiſon ſe répandre ſous mille formes différentes, de puis les premieres claſſes du peuple juſquaux dernieres. La capitale s'enfoncoit dans un abyme de corruption et d'impiété.

Le clergé réſiſtoit au torrent; ſes membres n'étoient pas eux-mêmes tous exempts des vices du ſiécle. Il faut le dire même à la gloire du Dieu dont vient toute ſa force: le clergé ne ſembloit pas annoncer toute la conſtance dont il à donné l'exemple. On pouvoit

voit le diviſer en deux parties; l'une trop étrangere au vrai ſacerdoce, n'avoit que le nom et la moitié de l'habit eccleſiaſtique; elle fuyoit les travaux de l'autel, en recherchant ſes bénéfices par la faveur des courtiſans. Elle étoit le ſcandale et l'éffroi de l'égliſe, bien plus que ſon appui.

L'autre partie bien plus nombreuſe, étoit celle des prêtres occupés du ſalut des ames et des fonctions eccléſiaſtiques. C'étoit là vraiment le corps du clergé. En général il étoit inſtruit de ſes devoirs; s'il étoit des paſteurs qui n'euſſent vu dans l'égliſe que ſes richeſſes, il en étoit encore plus à qui la foi étoit précieuſe; et bien peu parroiſſoient diſpoſés à la trahir. Il falloit abbattre tout ce corps des paſteurs, pour completer le triomphe des impies. C'étoit dans cet objet que les héros et les adeptes de toutes les ſectes tramoient depuis longtems leur double conſpiration contre l'autel et contre le trône, dans les ténèbres de leurs clubs, de leurs loges, de leurs conciliabules ſouterrains. La convocation des Etats généraux les fit ſortir tous à la fois de leurs antres divers, pour ſeconder un homme que ſes partiſans ne ſembloient avoir mis auprès de Louis XVI, que pour hâter la chute du monarque et la perte de la religion.

Cet

Cet homme étoit Necker; la critique lui reprochoit de n'avoir fait parler de lui juſqu'à la cour, quà force d'en parler lui même par tout; de n'avoir porté au miniſtère d'un grand empire, que les idées étroites d'un commis et de ſon comptoir; d'avoir cru épurer la monarchie, en démocratiſant les provinces; d'avoir accablé la France d'empruns, en voulant lui épargner l'impôt. D'avoir doublé la repréſentation des communes, d'y avoir appellé les orateurs et les ſophiſtes les plus ſéditieux, dans l'eſpoir de ſe rendre maître des Etats généraux. M. Necker étoit encore de cette claſſe d'œconomiſtes qui ne ſavoient ſoulager le tréſor public, qu'en ruinant l'Egliſe. Son grand crime auprès de la religion, fut d'avoir prétendu la réformer, en ſoufflant à ſes miniſtres les erreurs de Geneve. Il prétendoit auſſi dominer dans la chambre du clergé; il craignoit l'autorité et les lumieres de l'épiſcopat; la perſécution s'ouvrit ſous ſes auſpices.

I. Grade de la perſécution.

Dans la crainte de voir arriver aux Etats généraux bien des prélats dont il ne vouloit pas, et qui naturellement devoient avoir le ſuffrage de leur clergé, M. Necker prévint les élections par des lettres et par des émiſſaires, dont l'objet étoit de ſemer, parmi les paſteurs du ſecond ordre, la jalouſie contre

leurs ſupérieurs dans la hiérarchie évangélique. Rien ne fut épargné pour inſpirer aux curés et aux vicaires l'eſprit du preſbitéraniſme. Les agens du miniſtre étoient chargés de tout prometre aux ſimples prêtres, ſans leur dire comment on ſauroit bien ſe paſſer d'eux, quand l'épiſcopat ſeroit abbattu. Dans les preſbitères des villes et des villages, ils diſtribuerent des diatribes virulentes ſur les richeſſes et le prétendu deſpotiſme des evêques; ils affecterent de temoigner un grand zéle pour la religion, & une compaſſion perfide pour la pauvreté de ceux qui en rempliſſoient les fonctions les plus habituelles auprès du ſimple peuple. Ils allerent juſqu' à ſuppoſer des lettres imprimées par les curés du Dauphiné, remplies du même eſprit de révolte contre l'épiſcopat; ils les envoyerent dans les provinces éloignées, afin qu'elles euſſent produit leur éffet, avant que la proteſtation des auteurs ſuppoſés de ces lettres fût arrivée. Ils inſinuerent ſurtout que ſi les députés du premier ordre étoient en grand nombre, il ſeroit impoſſible aux Etats généraux d'améliorer le ſort des curés. Ils déſignerent ceux ſur leſquels le miniſtre déſiroit faire tomber le choix. Des prêtres de campagne trop ſimples pour ſoupçonner ces ruſes donnérent

dans

dans le piège; ils ne crurent nullement la religion interreſſée au choix des députés qu'ils alloient faire. Les élections furent orageuſes; on vit dans pluſieurs dominer des hommes dont Neker s'étoit aſſuré. Sur trois cents eccléſiaſtiques, trente evêques ſeulement ſe trouverent députés. Dès ce moment le preſbitéraniſme auroit perdu l'égliſe de France, ſi les curés ne ſe fuſſent enfin apperçus qu'on vouloit détruire la religion, bien plus que ſoulager ſes paſteurs.

Le piége commença à ſe manifeſter par les conteſtations qui s'éleverent ſur la délibération par ordre ou par tête. Celle-ci donnoit tout l'avantage au Tiers. Auſſi les conjurés dirigerent-ils d'abord tous leurs efforts vers la confuſion des trois ordres, pour attirer le clergé et la nobleſſe dans une ſeule chambre où le parti de la revolte et de l'impiété dominoit plus encore par ſes fureurs et par celles de ſes tribunes, que par le nombre des ſuffrages.

Quelque imprudent qu'eût été le choix des eccléſiaſtiques députés, la plus grande partie s'oppoſa d'abord à un projet qui ne laiſſoit plus d'influence au clergé dans les déliberations; mais déja, ſous les auſpices de Necker, les premieres bandes des brigands étoient arrivées à Verſailles. Pendant tout le tems que dura cette conteſtation, on les vit

inveſtir la chambre du clergé, avec des cris et des menaces qui préſageoient d'autres fureurs. Les curés attachés à l'avis des évêques furent diverſes fois battus et trainés dans la boüe. M. de Juigney archevêque de Paris, ce prélat ſi connu par ſa bonté, ſa piété, et ſurtout par l'immenſité de ſes aumones, fut aſſailli à coups de pierres, aû milieu des rües de Verſailles. Les calomnies les plus contraires à ſon caractère l'avoient déja rendu odieux à ceux même qui avoient vécû de ſes bienfaits; divers autres évêques n'échapperent auſſi qu'avec peine à la lapidation.

Cependant il arriva dès lors à Necker ce qui devoit arriver à Mirabeau. Quand il vit ſon projet pour la confuſion des ordres, prêt à ſe conſommer, il trembla ſous la puiſſance de ce Tiers auquel il avoit tout ſacrifié, et qui dès lors lui témoignoit beaucoup de mépris. Il écrivit à ce lui-là même dont il s'étoit ſervi pour preſſer le plus dans la chambre du clergé, la réunion au Tiers; il l'éxhorta à faire déſormais ſon poſſible pour l'empêcher. *Tout eſt perdu*, diſoit il à un autre de ſes confidens; *tout eſt perdu, ſi le clergé ſe réunit aû tiers état. Il va, il va, ce tiers; tout eſt perdu.* C'étoient là les ſoupirs de Necker, un quart d'heure avant cette deſtruction des ordres qu'il avoit tant

avancée.

avancée. Il n'étoit plus tems de l'empêcher. Les communes laiſſant d'abord agir Necker, enſuite leurs brigands et les ſiens, avoient pris un moyen plus aſtutieux. Leurs députés avoient paru dans la chambre du clergé, et là, au nom d'un Dieu de paix, et de fraternité, ils avoient conjuré ſes miniſtres de mettre un terme à ces diviſions qui les ſéparoient des communes. Preſque la moitié des curés avoit cru à ces proteſtations et aux promeſſes qui les accompagnoient; ils avoient déja ſuivi l'impulſion dont il ne ſentoient pas les conſéquences; deux prélats même, celui de Vienne et celui de Bourdeaux s'étoient laiſſés ſéduire. Le reſte des évêques et des autres eccléſiaſtiques perſiſtoit, ainſi que la nobleſſe, pour le maintien des ordres. Le même Tiers que Necker avoit mis en mouvement, et qu'il ne pouvoit plus arrêter, pouſſa les choſes au point que Louïs XVI. crut dès lors ſes jours menacés, s'il n'employoit toute ſon autorité conformément aux vœux des communes. Celles-ci déja avoient porté les prétentions juſqu'à ſe déclarer, à elles ſeules, *aſſemblée nationale.* Louis XVI. parla pour la reunion. Les évêques et la nobleſſe ſe rendirent. Dans cette confuſion des ordres, Necker ne vit que le mauvais calcul qu'il avoit fait, pour regner

par

par ſon crédit auprès des communes déſormais en état de s'en paſſer. Il étoit facile d'y voir la perte de la nobleſſe, du clergé, de la monarchie et de la religion.

En effet les communes étoient compoſées de ſix cents députés preſque tous liés entre eux par le ſoin qu'on avoit eu de faire tomber le choix ſur des hommes de la ſecte philoſophique, ou ſur des hommes preſque nuls par eux-mêmes, et toujours prêts à ſe laiſſer conduire par les factieux. Les deux autres ordres n'avoient chacun que trois cents députés. En reſtant dans leur chambre, et les opinions priſes par ordre, la majorité de chaque ordre pouvoit y prévaloir par une ſeule voix. Les délibérations priſes ſéparément devenoient moins tumulteuſes; celles qui auroient été priſes dans une, trop précipitamment, ſe muriſſoient par l'éxamen de deux autres, et il auroit fallu la majorité de deux ordres, pour faire prévaloir les avis. Il n'en fut plus de même, les ordres confondus. Un ſeul mauvais ſujet dans le clergé où la nobleſſe, donnoit la prépondérance au plus déteſtable vœu des communes. Or le clergé ſeul avoit vingt cinq ou trente membres qui devoient plus ſpécialement leur élection à la cabale de Necker; ils étoient de ces hommes déja décidés au parjure et à l'apoſtaſie

qui,

qui, depuis ce tems là, en ont fait les chefs de la nouvelle Egliſe. La nobleſſe avoit pluſieurs membres prêts à ſeconder auſſi les projets du jour. Dès lors l'opinion du Tiers devoit l'emporter néceſſairement, dès lors la monarchie et le clergé devoient périr en France.

L'hiſtoire ne doit pas en conclure que généralement le Tiers-état en France fût ennemi des prêtres et du Roi, mais ſeulement que les ennemis des prêtres et du Roi, à force de cabales et d'intrigues, avoient réuſſi à faire nommer députés du Tiers, un très grand nombre d'hommes les plus impies et les plus ſéditieux de cette claſſe, où même des deux autres, tels que Syeys et Mirabeau, qu'ils étoient venus prendre, l'un parmi les apoſtats du Clergé, l'autre parmi les apoſtats de la Nobleſſe.

Dans cette aſſemblée même, on vit des hommes du Tiers diſtingués par leur oppoſition conſtante aux projets de l'impiété. On y vit un Calviniſte même toujours opiner pour le maintien des loix et de la juſtice en faveur du clergé. On y vit ſurtout ce membre des communes, ce Martin d'Auch, à qui la France doit l'acte de fermeté, de l'intrepidité la plus héroïque dont la révolution, et

peut

peut-être nos annales aient fourni l'éxemple; acte que nous devons rapporter ici pour l'honneur de ces communes même que nous accuſons, trop juſtement dailleurs, d'avoir perdu la monarchie et la religion.

Ce fut au jeu de peaume que ſe montra l'ame de M. Martin. En ce jour où les ſix cents députés du Tiers, où les apoſtats de la nobleſſe & du clergé, tous furieux, tous au plus haut degré d'exaltation contre le Roi, leverent tous à la fois la main, & prononcerent le ſerment de ne plus ſe quitter juſqu'à ce qu'ils euſſent donné à la France leur conſtitution, c'eſt à dire, juſqu'à ce qu'ils euſſent détruit l'antique monarchie & la religion; en ce jour & en ce moment même, ſeul au milieu de ces parjures, Martin d'Auch, debout, tenant ſes bras entrelacés ſur ſa poitrine, le ton ferme, le regard aſſuré, refuſa ſeul & de lever la main, & de prononcer le ſerment des parjures. Quand on lui préſenta le procès verbal de ce fameux ſerment, pour mettre ſon nom ſur la liſte des rebelles, il prit la plume, & écrivit: MARTIN D'AUCH, POUR PROTESTER.

Si tous les deputés du Tiers qui n'avoient pas intérieurement les opinions de leurs factieux & de leurs ſophiſtes, avoient eu l'ame de Martin d'Auch, malgré la confuſion des ordres,

&

& le trône & l'autel ſubſiſteroient encore en France. Mais le grand coup étoit porté, le clergé ne pouvoit plus qu'être victime, dans une aſſemblée devenue la halle des impies & des brigands, plutôt que le ſénat auguſte d'une nation délibérante. Le patriotiſme le plus généreux ne devoit pas ſouſtraire les écclésiaſtiques aux projets du jour.

II. degré de la perſécution, Spoliation du clergé. Abolition des dixmes.

Avant même que de ſe rendre aux Etats généraux, le clergé avoit fait le ſacrifice de ſes immunités, de tous ſes privileges pécuniaires. Avant même l'abolition des ordres, il s'étoit empreſſé de notifier au Tiers le vœu commun de tous ſes cahiers, celui de ſupporter toutes les charges de l'Etat dans la même proportion que les autres citoyens. Peu de jours après la réunion, il offrit de ſe charger d'un emprunt de 30 millions, dont le miniſtre annoncoit le beſoin. Dans la ſuite ſes offres augmenterent; il les porta à peù près juſqu'aù tiers de ſes biens fonds, juſques à quatre cent millions. L'aſſemblée vouloit tout; elle prit tout.

Le quatre Août, au milieu de ces cris & de ces tranſports qu'on eût pris pour ceux de l'ivreſſe, & qui n'étoient que ceux de la haine, de la fureur, & de l'oppreſſion, l'aſſemblée commença par déclarer les dixmes de l'egliſe

rachetables. Cinq jours après, les motionnaires du palais d'Orléans coururent à Verſailles; ils demandoient les têtes de onze évêques & de ſeize curés, ſi les dixmes n'étoient abolies ſans rachat. Les liſtes de proſcription coururent dans la ſéance du onze; l'abolition des dixmes ſans rachat fut prononcée. Un de ces vénérables curés qui avoit cru aux promeſſes du Tiers, entendant ce decret, s'écria : etoit-ce donc pour nous égorger, ou pour nous forcer à mourir de faim, que vous nous conjuriez aù nom d'un Dieu de paix & de fraternité, de nous unir à vous? Les éclats d'un rire féroce furent la réponſe à ſa ſimplicité.

Le vingt neuf Septembre, l'avarice dicta un nouveau décret pour la ſpoliation des temples, ſous l'apparence d'une ſimple invitation à porter l'argenterie des égliſes à la monnoie; & dès lors un nombre prodigieux de vaſes ſacrés fut profané.

Moyens dont on ſe ſert pour abuſer le peuple ſur le clergé.

A meſure qu'on dépouilloit l'autel, la calomnie alloit croiſſant contre les prêtres; & le ſoin de les rendre odieux redoubloit; les émiſſaires des clubs, leurs chanſonniers, leurs écrivains les repréſentoient comme autant d'ariſtocrates eſſentiellement ennemis du Tiers état, et toujours diſpoſés à opprimer le peuple.

ple. L'impoſture ne pouvoit être plus groſſière. Pour trois où quatre cents éccléſiaſtiques dont les bénéfices pouvoient exciter la jalouſie, plus de quarante mille miniſtres de l'Egliſe avoient àpeine en France une ſubſiſtance honnête; et il eſt bien prouvé que toutes les richeſſes du clergé, ſoit regulier ſoit ſéculier, miſes enſemble, n'auroient pas donné à chacun de ſes membres un revenu annuel de cent piſtoles. Dans ce corps du clergé, ſoixante quatre milles vicaires où curés tenoient preſque tous, par les liens du ſang, à ce Tier-état auquel on les donnoit pour ſes grands ennemis. Par tous leurs principes, par toutes leurs fonctions, ils étoient habituellement avec les citoyens les moins aiſés de cette claſſe. Dans les campagnes, dans les villes, ils étoient ſes conſolateurs, ſon conſeil, ſes anges de paix; juſques à ce moment les ſophiſtes les plus irréligieux avoient exalté eux-mêmes l'importance des ſervices rendus au peuple par ces miniſtres faiſant à eux ſeuls la plus grande partie du clergé. Il y avoit ſans doute du relachement dans ce corps; mais jamais on ne s'étoit aviſé de voir dans les éccléſiaſtiques les ennemis du peuple. Il étoit trop notoire que ſa cauſe avoit toujours été chère à ſes prêtres, et que dans ſes beſoins, les

richeſſes des bénéficiers et des évêques étoient ſa reſſource la plus aſſurée. Ce n'étoit donc pas pour le peuple qu'on cherchoit à ruiner le clergé; le tems l'a déja trop clairement prouvé; c'étoit pour ôter aux miniſtres des autels toute conſidération, et ſurtout le moyen de mériter l'affection de ce peuple, en continuant à partager avec lui les revenus du ſanctuaire; c'étoit pour ôter à la religion même ſes miniſtres, en leur ôtant, à eux, les moyens de ſubſiſter.

Dans ce deſſein perfide, il falloit effacer de l'eſprit du peuple toutes ces idées de reſpect, d'eſtime et de vénération pour ſes paſteurs. Les voies ordinaires des calomniateurs étoient inſuffiſantes. On eut recours à un langage plus expreſſif encore pour le peuple, que celui de la parole; on parla à ſes yeux. Sans reſpect pour les mœurs comme pour la vérité, les quais et les boutiques furent tapiſſées des caricatures les plus outrageantes pour les miniſtres de la religion. Sous les emblêmes de l'avarice, et ſous les formes les plus bizarres, le burin repréſentoit ici des prêtres pleurant ſur des tréſors qu'il étoit tems de leur enlever; et une populace ingrate et jalouſe oublioit tout ce que les prêtres avoient répandu dans ſon ſein, de ces richeſſes de l'égliſe.

Elle

Elle apprenoit à les convoiter; elle s'imaginoit qu'on n'alloit les voler, que pour les partager avec elle. Dépouiller les prêtres & l'autel, ne lui ſembloit plus un larçin, & une violence ſacrilége, mais le droit même de la ſociété. Ailleurs, ſous les images les plus laſcives, on lui montroit dans les miniſtres de la religion, des hommes perdus de débauche diſſipant avec des proſtituées le patrimoine des pauvres; & avec la jalouſie contre ſes prêtres, le peuple contemplant ces figures obſcènes, humoit en quelque ſorte, l'indignation, la haine, le mépris de tout ce qu'il y a de plus reſpectable dans le ſacerdoce.

Les impies trouvoient dans ces leçons infames un autre avantage: aſſés corrompus & aſſés dépravés pour ne pas croire à la poſſibilité même de la continence du ſacerdoce, ils inſinuoient au peuple que toutes les vertus de ceux qu'il avoit juſqu'alors le plus révérés, n'étoient que le maſque de l'hypocriſie; que juſqu'à la pudeur, tout dans la religion n'étoit que des vertus factices. Ceux qui par état faiſoient une profeſſion plus ſpéciale des vertus évangéliques, étoient repréſentés ſous les emblêmes des animaux les plus vils & les plus dégoutants.

Des brochures écrites dans le langage des halles, inſpiroient à la populace les mêmes ſentimens contre la religion. Les théatres n'offroient plus que les calomnies & les ſpectacles les plus indécens, ſur la doctrine & les mœurs du clergé. Juſques au nom des prêtres, tout étoit traveſti, pour éteindre l'idée du reſpect que leurs fonctions inſpirent. Le Roi dont les malheurs alloient toujours croiſſants, & ſur la même ligne que ceux du clergé, le Roi, qui déja le ſix Octobre, avoit à peine échappé à ſes aſſaſſins, fut emmené captif dans ſa capitale. Au moment de ſon entrée dans Paris, il put concevoir combien ſa cauſe étoit liée à celle des prêtres. Au milieu des outrages vomis contre lui, dominoit ce cri de la révolte, *vive la nation, à bas le tyran!* les prêtres entendoient auſſi, en même tems, cette imprécation que redoubloient des hommes apoſtés! *à bas la calote!* C'étoit ſous ce nom dériſoire que l'on accoutumoit le peuple à pourſuivre les prêtres dès qu'ils paroiſſoient en public.

Le clergé dépouillé de tous ſes autres biens.

L'aſſemblée tranſportant alors ſes ſéances, de Verſailles à Paris, pour y être plus près de ſes brigands, reconnut aux progrès de la conſpiration, qu'il étoit tems de conſommer ſes larçins ſur l'égliſe, en s'emparant de tout le reſte de ſes biens. La propoſition étoit ſi révoltante,

voltante, par l'evidence de l'injuſtice & par l'atrocité du vol, qu'il avoit fallu attendre longtems un homme aſſés taré, aſſés dépourvu de pudeur pour la mettre en avant. Comme Judas, cet homme ſe trouva dans le collège même des apôtres. Ce fut Taillerand-Périgord, Evêque d'Autun. Louis XVI., en le faiſant evêque, avoit cru que le fils d'un pere reſpectable porteroit dans l'égliſe, aumoins quelque apparence de vertu. L'erreur de Louis XVI. fut terrible. Au lieu de la nobleſſe des ſentimens & des vertus héréditaires dans ſa famille, ce Périgord d'Autun avoit toute la baſſeſſe & tous les vices du judaïſme. Le dix Octobre, il fit, en pleine aſſemblée, la motion de s'emparer de tous les biens eccléſiaſtiques; Mirabeau l'avoit mis en avant, comme un de ces enfans qui n'ont pas même l'apparence de l'honneur à perdre; il ſoutint la motion, & fit ouvrir la diſcuſſion. Les moyens de hâter la déciſion furent dans la terreur.

La juſtice parloit trop hautement par la bouche des défenſeurs du clergé. Pour les réfuter, on dit au peuple que tout étoit perdu, ſi le clergé conſervoit le reſte de ſes biens. Au palais royal, on eut ſoin d'afficher, le vingt Octobre, une liſte de ceux qui avoient

ent parlé pour l'égliſe, & *la promeſſe de douze cents livres à tout patriote qui les tueroit.*

Les ſéances alors ſe tenoient dans le palais de l'Archevêque de Paris, qu'on avoit ſu forcer à chercher ſon ſalut dans une terre etrangére. Le 31 Octobre, les cours et le parvis du palais ſurent inondés de bandits, encore ſans piques, mais déja furieux. Le Duc de la Rochefoucauld annonça que ſi on vouloit ſauver la vie des evêques & des prêtres, il falloit ſe hâter d'accorder le décret ſollicité par le peuple. La majorité n'étoit pas encore aſſurée à Mirabeau; il fallut attendre le deux Novembre. En ce jour dès ſix heures du matin, les bandits reparoiſſent munis de leurs piques, & annoncent qu'ils vont tuer tous les évêques & tous les prêtres, ſi le clergé gagne ſa cauſe. Ils ont porté eux-mêmes le décret; l'aſſemblée juge comme eux, & les biens du clergé paſſent à la diſpoſition, que bientôt on appelle la proprieté de la nation. Changés en aſſignats, ils deviennent un objet de trafic pour toutes les banques. Tout le patrimoine de l'égliſe paſſe entre les mains des uſurpateurs; ou vend les temples mêmes; & juſque ſous les yeux de l'aſſemblée, les ſanctuaires ſe changent en étables, en théatres. Elle promet des penſions aux titulaires des bénéfices,

mais

mais on ſait d'avance à quel prix en ſera mis le payement.

III. Degré de la perſécution. Abolition des ordres religieux.

Il reſtoit à l'égliſe un tréſor plus prétieux dans la ſaintété de ſes enfans privilégiés. Outre les préceptes dont l'obligation eſt commune à tous, elle avoit des voies de perfection pour ſes élus. De nombreux monaſtères renfermoient des hommes conſacrés à ſe ſanctifier, en ajoutant à la pratique des commandemens, celle des conſeils évangeliques ſur le détachement des richeſſes, le renoncement aux plaiſirs de ce monde, l'abnégation de ſoi-même. C'étoit en quelque ſorte le luxe des vertus chrétiennes. Le cortège de ces hommes plus ſpécialement vouès à Dieu, étoit la ſplendeur de l'égliſe. Elle y avoit en tout tems trouvé un appui dans les priéres de ces ames ferventes; il en étoit ſorti de grandes lumiéres, de zélés défenſeurs de la foi; & les paſteurs des ames y voyoient toujours des hommes prêts à les ſeconder dans le miniſtère de la parole, dans toutes leurs fonctions. Les impies eux-mêmes ne nioient pas que les religeux n'euſſent rendu de grands ſervices à l'Etat, ſoit par le défrichement, la culture des terres, ſoit par les ſecours qu'ils fourniſſoient aux campagnes, aux provinces, où bien des villages, des bourgs, des villes mêmes devoient

leur origine, leurs champs défrichés, à l'établiſſement des monaſtères; ſoit enfin par les ſciences, dont ils avoient conſervé le dépôt. Il n'eſt que trop vrai, pluſieurs de ces ordres étoient tombés dans le relachement; mais quelques uns auſſi obſervoient encore leurs loix primitives. Les religieuſes ſpécialement étoient, preſque partout, ferventes comme les anges du ciel, pures comme l'agneau céleſte auquel elle s'étoient conſacrées.

L'Egliſe auroit voulu réformer les ordres qui avoient flétri la gloire de leurs pères, & conſerver les autres dans les voies de la perfection. Les impies ſavoient tout le prix qu'elle attache à ces ſaints établiſſemens, & qu'elle les regarde comme ces ramparts extérieurs dont il faut triompher pour renverſer les derniers Boulevards. Leur deſtruction étoit une partie eſſentielle de la conſpiration. Il falloit la tenter d'abord, comme l'avoient fait tant d'autres ennemis de l'égliſe, avant que de pouſſer plus loin leurs erreurs ſur la foi.

Un avocat nommé Treillard ſe chargea des premieres propoſitions. Le 11 Février, 1790, il demanda la ſuppreſſion de tous les ordres religieux, & l'abolition des vœux monaſtiques. Le clergé ſentit à quoi tendoit un ſemblable projet

projet hardiment dévoilé dans un empire très chrétien. Il ſentit bien mieux encore où tendoit le torrent de blaſphémes qui accompagna la diſcuſſion. Pour y mettre aûmoins quelque obſtacle, M. l'Evêque de Nancy demanda qu'en réparation de ces blaſphêmes, on commençât par reconnoître que la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, étoit la religion de l'Etat. Le côté gauche de l'aſſemblée étoit celui où tous les partis ennemis du clergé, ennemis de l'égliſe ſe réuniſſoient, ſous le nom commun de jacobins. Ils reçurent la propoſition de M. de Nancy, comme elle auroit pu être reçüe dans un empire ſous le joug de Mahomet. Dans la ſuite de cette aſſemblée, la même motion en faveur de la religion Catholique, fut pluſieurs fois renouvellée; elle le fut même par l'imbecille où l'apoſtat dom Gerle, ſorti de ſa cellule par les avis d'une prétendue prophéteſſe appellée Labrouſſe. Celle-ci annonçoit qu'on la verroit paroître à côté du ſoleil, rayonnante de gloire, en preuve de ſa miſſion pour réformer l'Egliſe. Dom Gerles n'avoit pas attendu le prodige, pour s'aſſeoir avec les jacobins. Illuminé comme Labrouſſe, & plus hypocrite peut-être, il eut cependant des remords. Le douze Avril, il fit ſa propoſition

en faveur de la religion Catholique. Les jacobins ne s'y attendoient pas. Un refus trop précis eût éveillé le peuple; ils firent renvoyer la délibération au lendemain. Alors, conſidérant *qu'elle n'a, & ne peut avoir aucun pouvoir à exercer ſur les conſciences & les opinions religieuſes*; que ſon attachement au culte catholique, apoſtolique & Romain *ne ſauroit être mis en doute*; que la *majeſté* même *de la religion, & le reſpect profond qui lui eſt dû, ne permettent point qu'elle devienne le ſujet d'une délibération*, l'Aſſemblée décréta qu'elle ne pouvoit ni ne devoit *déliberer ſur la motion propoſée*; & qu'en conſéquence, elle alloit paſſer à d'autres objets. M. l'Evêque d'Uſez, au nom de ſes commettans & du clergé, proteſta hautement contre un décret ſi dériſoire. Les brigands le trouverent très ſage. Les membres du côte droit n'y virent qu'un refus dont leur conſcience les preſſoit de réparer l'outrage. Aſſemblés ſéparement aux capucins, ils y rédigerent une déclaration de leurs ſentimens & de leur conduite en faveur de la religion. Les brigands avertis les aſſaillirent, les diſperſerent; & la liſte de ceux qui avoient ſigné la déclaration, devint bientôt une liſte de proſcription.

La

La propoſition de M. l'Evêque de Nancy, ne fut pas plus heureuſe. Des hurlemens terribles, des injures groſſieres, des fureurs menaçantes la firent à l'inſtant rejetter pour revenir à celle de Treillard. Malgré toutes les proteſtations du clergé, l'aſſemblée déclara, comme article conſtitutionel, que la loi ne reconnoiſſoit plus les vœux monaſtiques; que les ordres & les congrégations régulières, dans leſquels il ſe faiſoit de pareils vœux, étoient, & demeuroient ſupprimées en France, ſans qu'il pût en être établi de ſemblables de nouveau; que tous les individus de l'un & de l'autre ſexe, actuellement exiſtans dans les cloîtres, pourroient en ſortir.

La ſolemnité de ces vœux conſiſtoit uniquement dans une approbation formelle de l'égliſe; on pouvoit demander à ces légiſlateurs qui avoient décrété la liberté la plus indefinie de toute religion, par quelle conſequence ils pouvoient ſe permettre de réprouver une inſtitution toujours regardée comme ſainte dans l'égliſe Catholique; & ſi la loi n'en vouloit plus protéger les établiſſemens, de quel droit elle privoit les citoyens de la faculté de ſe conſacrer à Dieu ſous telle forme qu'ils le jugeroient a propos, pourvû que du reſte ils rempliſſent les obligations communes aux autres

tres citoyens? Mais ces legiſlateurs qui avoient auſſi décrété de prétendus droits de l'homme ſauvage, n'étoient pas fort jaloux de maintenir les droits de l'homme citoyen, & bien moins encore de l'homme religieux. Leur intention étoit de hâter dans tous les monaſtéres, une apoſtaſie générale, pour en vendre les maiſons & les champs. Celle des ſophiſtes étoit d'abolir & de déſhonnorer la profeſſion la plus ſainte. Ils avoient toujours publié que les vertus du cloître étoient celles du déſeſpoir & de la violence; qu'on n'avoit qu'à ouvrir les portes, pour voir toutes les religieuſes ſe hâter d'en ſortir. Dans le deſſein de perſuader au peuple qu'ils ne l'avoient pas trompé, dès le lendemain du décret, ils firent paroître aux promenades du palais royal, en habit de religieuſes, une foule de proſtituées, dont la lubricité, ſous cette décoration, ſembloit ſe ſurpaſſer, pour rendre la calomnie plus atroce. Le ciel permit qu'elle n'en fût que plus évidente. La honte en retomba ſur ceux de qui ces proſtituées diſoient elles mêmes avoir reçu & leur habit de religieuſes, & une ſomme de dix écus, pour jouer ce qu'elles appelloient leur farce.

Les vraies religieuſes ſurent prouver que cette farce étoit celle du menſonge. Leurs maiſons

maiſons étoient ouvertes ; leur piété, leur ferveur redoublerent, leur conſtance devint pour l'univers un ſpectacle d'admiration.

Quant aux moines, le nombre des apoſtâts fut grand ; mais alors même la juſtification de leur état fut dans la diſtinction facile à faire entre les déſerteurs et les religieux conſtans dans leur vocation. Les premiers étoient ceux qui depuis longtems, étoient rebelles à leur regle. Tous ceux qui avoient édifié l'egliſe par l'exacte obſervation de leurs loix, repouſſerent avec indignation cette prétendue permiſſion de rétracter leurs vœux. Ce fut même une choſe ſpecialement digne de remarque, que les ordres religieux, dont la regle étoit la plus ſévére, tels que les chartreux, eurent auſſi le moins de déſerteurs. Ceux qui ſembloient encore plus morts au monde, dans les maiſons de la Trappe & de Sept-Fons, ne profiterent de la permiſſion, que pour aller édifier d'autres contrées, en y bâtiſſant de nouvelles cellules, pour continuer à vivre dans leur premiere auſterité. Aux yeux du véritable philoſophe, cette différence entre les déſerteurs & les moines conſtans, devint une apologie triomphante de la vie religieuſe. Un ſeul homme en effet perſévérant dans un état dont il a conſtamment obſervé les loix,

prouve

prouve plus en faveur de cet état, que l'apoſtaſie de cent mauvais ſujets, ignorans ou ſcandaleux, n'en peut dire contre des loix qu'ils n'ont jamais ſuivies; comme le martire d'une homme vertueux prouve plus en faveur de l'évangile qui l'a ſanctifié, que la défection de cent lâches toujours ſans probité, ſans mœurs, n'en diroit contre ce même evangile, au quel ils n'ont jamais conformé leurs penſées ni leur conduite.

IV. Degré de la perſécution. Conſtitution prétendue civile décretée pour le clergé.

Malgré le décret contre la vie monaſtique, il étoit vrai de dire que la religion Catholique, Apoſtolique & Romaine ſubſiſtoit encore en France. Ses évêques & ſes paſteurs avoient à gémir ſur des blaſphêmes; on ne leur ordonnoit pas d'y ſouſcrire. L'egliſe étoit privée des ſecours que lui offroient nombre de religieux, dont le zèle ſecondoit celui des paſteurs; mais les paſteurs eux-mêmes ſubſiſtoient encore. Les fideles n'avoient plus ces aziles deſtinés à la perfection des conſeils évangeliques; mais ils pouvoient ſe ſanctifier dans le ſein de leur famille, y conſerver toute la pureté de leur foi, en reçevoir les leçons & les ſecours par le miniſtere des paſteurs legitimes; le triomphe des conſpirateurs contre Jeſus-Chriſt & ſa religion n'étoit pas complet. Ils avoient enlevé á l'egliſe ſon patri-

patrimoine ; mais ils ſavoient que la religion ne conſiſte pas dans l'or du ſanctuaire. Les paſteurs dépouillés des biens de ce monde, pouvoient n'en acquerir que plus de ces vertus, & de cette autorité qui ſanctifient les nations, qui les attachent plus ſpécialement à leurs devoirs envers Dieu, & envers les ſouverains légitimes. Le peuple François étoit égaré, mais il pouvoit encore ouvrir les yeux. En général il étoit attaché à la religion. Malgré l'impiété & le nombre des ſophiſtes, dans les diverſes claſſes de l'état, il étoit vrai de dire que le peuple François pris en maſſe, étoit encore zélé pour la religion Catholique, Apoſtolique & Romaine ; on ne le trompoit même ſur la révolution politique, qu'en lui perſuadant qu'on étoit bien éloigné de vouloir rien changer à ſes dogmes & à ſon culte. Pour le *décatholiciſer*, ſuivant l'expreſſion des conjurés, il falloit le tromper encore.

Auteurs, & objet de la conſtitution prétendue civile du clergé.

Bien des vices étoient réunis dans l'aſſemblée ; il ne fut pas difficile d'y trouver l'hypocriſie. Celle de l'avocat Camus, de ſes confreres Lanjuinais, Treillard & Martineau, ſeconda le projet. Ces avocats & le premier ſurtout, longtems chargés des affaires temporelles du clergé, des conteſtations qui pouvoient s'élever pour des bénéfices, s'étoient trou-

vés entrainés par leur intérêt même, à étudier au moins une partie des loix, de la diſcipline, & de la doctrine de l'Egliſe. Quand on n'eſt religieux & théologien que par intérêt, on devient aiſément impie ou hérétique par le même mobile. Les avocats théologiens ſavoient que tout ſe tient & ſe lie dans la religion Catholique ; que jamais elle ne compoſe avec l'erreur ; qu'elle ne connoît point de ces vérités ſecondaires qu'on puiſſe ſacrifier au menſonge pour maintenir des vérités primaires ; que, pour elle, l'eſprit de toute vérité n'eſt pas davantage l'eſprit des erreurs ſubtiles, que celui des héréſies éclatantes ; que ſi elle admettoit un ſeul menſonge religieux, elle croiroit voir s'écrouler toute la baſe ſur la quelle porte l'autorité de ſes déciſions, & tout cet édifice contre lequel il eſt écrit que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Mais ils ſavoient auſſi que dans cet enſemble de dogmes & de loix divines qui compoſent la religion Catholique, il en eſt dont le peuple n'apperçoit pas la chaine & l'union eſſentielle aux vérités primordiales. Ils voyoient la monarchie ſe dénaturer, & le peuple, malgré ſon attachement à ſes monarques, ſe prêter à la conſtitution nouvelle de l'empire, parce qu'elle conſervoit encore & le nom & l'image

l'image d'un roi dans la perſonne de Louis XVI. Ils imaginerent de dénaturer également les dogmes & les loix, la conſtitution de l'Egliſe catholique, en lui laiſſant ſon nom & l'apparence de ſon culte.

Ce projet fut longtems médité dans le comité qu'il plut à l'aſſemblée d'appeler comité eccléſiaſtique, dans le quel cependant dominerent toujours les avocats laïques. Quelques évêques & prêtres que l'on n'avoit admis que pour la forme dans ce comité, reculérent d'horreur auſſitôt qu'ils en eurent démêle le complot. Un ou deux apoſtats, tels que ce d'Expilly, qui devoit recueillir les premiers fruits du ſchiſme, perſévérerent ſeuls; & de cet antre d'avocats théologues ſortit enfin le côde qui, ſous le nom de *conſtitution civile du clergé*, devoit remplir le grand objet des impies, en *décatholiciſant* la France.

Premiers cris du clergé contre cette conſtitution.

Apeine le projet de cette conſtitution prétendue civile fut-il imprimé, que les prêtres inſtruits y reconnurent le vœu & le moyen de détruire la religion, ſous le voile hypocrite de la réforme. L'egliſe conſtitutionelle de ces avocats ne reſſembloit pas d'avantage en effet à l'égliſe de Jeſus-Chriſt, que la nouvelle monarchie conſtitutionelle ne reſſembloit à celle de Clovis, de Charlemagne, ou d'Henri qua-

tre. Auſſi le clergé François ſe hâta-t-il d'en découvrir le venin & les artifices. "Quoi! " dirent les evêques & le nombre prodigieux " d'eccléſiaſtiques révoltés par la ſeule idée " du ſchiſme & des heréſies qu'on propoſoit " d'ériger en loix. Ce n'eſt donc pas aſſez que " le ſacrifice de tous nos biens, de tous nos " privileges, & de tout l'or du temple! il fau- " dra donc encore abandonner cette reli- " gion même dont nous ſommes les miniſtres! " il faudra que nous prenions auſſi le maſque, " pour vous aider à ſéduire le peuple, & pour " lui faire croire qu'il conſerve ſa religion, " tandis qu'on le conduit dans les routes té- " nébreuſes de l'erreur & de l'impiété! ſi cet " inconcevable projet eſt jamais appuyé ſur " vos décrets, nous vous en prévenons: puiſ- " qu'il ne s'agit plus de nos fortunes, mais de " la vérité & du ſalut éternel des peuples, le " tems des complaiſances eſt paſſé. Notre " conſcience nous forcera de vous le dire; & " nous vous le dirons: il vaut mieux obéir à " Dieu qu'aux hommes."

Premieres cris du clergé contre la conſtitution.

Ces premieres réclamations furent ſuivies d'un déluge d'écrits, de lettres paſtorales, d'inſtructions ſous toutes les formes, par leſquelles en découvrant l'erreur, le clergé tâchoit de prévenir ou les décrets de l'aſſemblée,

Défauts & héréſies de cette conſtitution, révélés par le clergé.

blée, ou la ſanction du Roi. On voyoit dans ces écrits l'exactitude des eccléſiaſtiques à s'en tenir au grand objet de la religion. Ils étoient royaliſtes ſans doute, & ils devoient l'être; juſqu'à ce qu'un nouveau gouvernement légitimé par l'empire des circonſtances, eût pris la place de la monarchie; mais ils ſentirent que rien ne pouvoit légitimer l'abandon de la vérité & de la religion. La maniere dont ils ſe défendirent, prouva qu'il étoit impoſſible d'admettre, ſans apoſtaſie, la conſtitution ſpéciale qu'on leur propoſoit, quand même ils auroient été les plus ardens républicains, & démocrates, ou les hommes les plus portés pour toute autre eſpece de gouvernement civil.

I. Defaut d'autorité.

D'aprés les loix cafardes de Camus & de Lanjuinais, l'aſſemblée diſoit ne déſirer que le rétabliſſement de la diſcipline établie par les canons & les anciens conciles, en conſervant la foi & l'évangile de tous les tems. " Qui êtes vous d'abord, répondoit le clergé, " & qui vous a établis, vous, ſimples laïques, " pour juger les loix & les canons, des an- " ciens, ou des nouveaux conciles; pour nous " rappeler par votre autorité, à des uſages " purement eccléſiaſtiques, établis dans un " tems par l'égliſe auprés de certains peuples,

" changés

" changés par elle auſſi, dans d'autres temps,
" pour des raiſons utiles au ſalut, & qu'elle con-
" noiſſoit ? Qui êtes vous, pour lui ordonner
" de reprendre aujourd'hui ces loix ancien-
" nes, ſans examiner même ſi les circonſtan-
" ces les rendroient utiles ou nuiſibles au ſa-
" lut, pour le quel elle eſt établie ? Eſt-ce
" donc que l'égliſe n'auroit pas aujourd'hui
" la même autorité qu'elle eut anciennement,
" pour donner à ſes prêtres des loix de diſci-
" pline ? Ou ne faudroit-il pas, pour rétablir
" ces loix, la même autorité, qui les avoit
" d'abord établies, & qui leur en ſubſtitua de
" nouvelles ? Vous êtes étrangers à cette au-
" torité, comme nous le ſommes à celle des
" empereurs & des ſénats pour le gouverne-
" ment civil. Quel ne ſeroit pas votre éton-
" nement, ſi nous, paſteurs des ames, venions
" ſous les mêmes prétextes, vous ordonner de
" rétablir les loix anciennes, les loix civiles
" des premiers ſiécles de la monarchie ? La
" puiſſance du ſiécle nous reprocheroit l'uſur-
" pation de ſes droits ; elle devroit le faire.
" En eſt-il moins de notre devoir de mainte-
" nir des droits & une autorité que notre
" Dieu n'a donnée qu'à nous, & aux autres
" paſteurs de ſon egliſe ?"

Au

II. Oppoſition à l'ancienne diſcipline.

« Au moins s'il étoit vrai que votre pré-
« tendue conſtitution civile ne fait que réta-
« blir la diſcipline, les loix de nos anciens
« conciles, & maintenir la foi & l'évangile de
« tous les tems: mais quel prétexte fut ja-
« mais moins plauſible?

« C'eſt ſurtout par l'élection des paſteurs
« que vous prétendez renouveler l'ancienne
« diſcipline: & cette élection, vous la ſou-
« mettez aux laïques ſeuls; vous n'y admet-
« tez ni le clergé ni les évêques; vous y
« faites entrer les Juifs, les Mahométans,
« & toutes les ſectes ennemies de l'égliſe.
« Montrez nous donc dans toute l'ancienne
« diſcipline, des loix ſi monſtrueuſes ſur le
« choix des évêques. Montrez nous en même,
« qui, à l'exemple de vos loix, ſoumettent les
« curés au choix du peuple; car dans toute
« l'hiſtoire de l'égliſe, nous ne trouvons rien
« de ſemblable.

« Vous allez bien plus loin; vous décidez
« que ces élections des paſteurs ſont *le droit*
« *du peuple*; c'eſt à dire, que vous érigez l'hé-
« réſie même en dogme de vos loix; car nos
« conciles œcuméniques ont dit anathême à
« quiconque ſoutiendroit que ce droit exiſte
« dans le peuple; (Concil. 8. œcum. c. 22.) &
« nos conciles forcés par les abus du peuple
« dans ces élections, les lui ont défendües.

« Ainſi,

« Ainſi, dans cet article ſeul des élections, « où vous prétendez renouveller l'ancienne « diſcipline de l'égliſe, vous pêchez « tout enſemble contre la diſcipline, « contre ſon hiſtoire, contre ſes pré- « ceptes & ſes dogmes; vous encourez ſes « anathêmes. Mais ceux qui nous propoſent « d'adopter cette prétendüe conſtitution pour « maintenir la foi de tous les tems, quelle « idée ſe ſont-ils donc faite de cette foi ? nous « en ſommes les dépoſitaires; nous devons « leur apprendre à la connoitre; nous ne rougi- « rons pas de ce devoir.

III. Oppoſition à la foi ſur les deux puiſſances.

« Dans la religion Catholique, Apoſtolique « & Romaine, nous croyons qu'il exiſte deux « ſortes de puiſſances, dont l'une a pour objet « tout ce qui regarde le bien être temporel, le « gouvernement civil des peuples; & l'autre, « leur bonheur éternel, leur gouvernement « ſpirituel. Cette puiſſance ſpirituelle & toute « relative au ſalut, Jéſus-Chriſt l'a donnée « entiérement & excluſivement aux paſteurs « de ſon egliſe. Tout acte de ce genre d'au- « torité ſpirituelle, qui n'eſt exercé ni au « nom de Jéſus-Chriſt, ni par ſes miniſtres, « eſt un acte abſolument nul pour le ſalut. « Voilà la foi catholique. Et malgré cette foi, « par une conſtitution prétendüe du clergé,

« que

« que nous appellerions plutôt deſtruction du « clergé, vous vous attribuez à vous-mêmes « la ſuprême diſpoſition de toute autorité ſpi- « rituelle! Par la ſeule force de vos décrets, « vous prétendez détruire cinquante huit « évêchés ou archevêchés, ceux même dont « la fondation remonte aux premiers ſiécles « de l'egliſe; vous érigez vous mêmes d'autres « métropoles eccléſiaſtiques; vous nous pré- « parez à la deſtruction de vingt mille par- « roiſſes. Vous laiſſez à peine un ſeul évêque « & quelques autres paſteurs dans les limites « de leur juriſdiction aſſignées & fixées par « la puiſſance ſpirituelle. Vous dites à ceux- « ci: je vous défends d'exercer aucun acte « d'autorité ſpirituelle dans vos diocèſes & « vos parroiſſes; je vous défends de prêcher, « de confirmer, d'adminiſtrer les ſacremens, « de faire aucune fonction pour le ſalut des « ames. Vous dites à ceuxlà: vous n'exer- « cerez plus ces fonctions dans tel Diſtrict; « mais vous abſoudrez, vous confirmerez dans « tel canton que mes décrets vous ſoumettent. « Vous leur dites à tous: l'Egliſe vous avoit « donné puiſſance ſur ces ames; je vous ôte « cette puiſſance, & la donne à un autre. Il « faudra donc, pour vous complaire, que nous « laiſſions penſer au peuple que c'eſt en vo-

" tre nom, par votre autorité, que nous le sau-
" verons! Cependant nos livres saints nous
" forcent à lui dire qu'il ne peut être sauvé
" qu'au nom de Jésus-Christ, & par l'autorité
" donnée à son eglise! Il faudra que nous
" dissimulions ces grandes vérités, la base du
" salut & de nos fonctions saintes! Mais alors
" loin de sauver le peuple, nous le perdrons;
" nous lui insinuerons l'erreur & le mensonge.
" Voyez, jugez vous-mêmes, s'il vaut mieux lui
" cacher notre foi, & le perdre avec vos dé-
" crets, que le sauver en prêchant l'évangile,
" & laissant vos décrets."

Ces articles n'étoient pas encore ceux qui donnoient au clergé le plus d'aversion pour sa prétendue constitution civile. Sans reconnoitre dans une assemblée laïque le droit de disposer ainsi des fonctions évangeliques, les évêques avec le Pape, auroient pu faire eux mêmes ces divisions, ces suppressions, ces changemens divers quant aux diocèses & aux paroisses. Ils offroient de seconder les vœux de l'assemblée, de toute l'autorité qu'ils avoient reçüe, & par les moyens propres à l'egliſe. Mais cette autorité étoit préciſément l'objet dont l'assemblée étoit le plus jalouse. Elle vouloit tout faire par la sienne propre; elle affectoit de s'étonner, quand on lui disoit qu'elle

qu'elle n'avoit pas droit de créer ſix évêchés, d'en détruire cinquante, ou même de donner la moindre juriſdiction paſtorale à un ſeul curé. Dans les quinze premiers jours de Juillet 1790, elle termina cette prétendue conſtitution civile; & le clergé ſe vit obligé d'y oppoſer toute celle qu'il avoit reçüe avec l'évangile.

IV. Oppoſition à la conſtitution del'égliſe, quant à ſes conciles.

" Par la conſtitution de Jéſus-Chriſt, dirent les éccleſiaſtiques, la ſuprême puiſſance de l'égliſe, ſe trouve dans le corps des évêques réunis au ſouverain Pontife. C'eſt à eux qu'il à été donné de gouverner l'égliſe de Dieu. C'eſt ſurtout lorſqu'ils ſont aſſemblés en ſon nom, c'eſt toujours quand l'accord de leurs déciſions, de leurs préceptes, manifeſte les oracles de l'eſprit ſaint, que celui qui réſiſte à leur voix, doit être regardé *comme un payen & un publicain.*"

" Par la conſtitution de vos décrets, c'eſt " vous-mêmes qui gouvernez l'égliſe & ſes " paſteurs; qui fixez à chacun ſes ouailles; " qui donnez à chacun le droit deles conduire; " ce n'eſt plus dans les décrets de nos conciles " & de nos pontifes, ce ſera dans les vôtres " qu'il faudra déſormais aller chercher l'éten- " düe de leurs droits pour le ſalut des ames,

" & la légitimité de la puiſſance qu'ils exer-
" cent ſur nous."

V. Quant au Pape.

" Par la conſtitution de l'évangile, il eſt
" dans l'égliſe un ſucceſſeur de Pierre, auquel
" Jéſus-Chriſt a donné, non pas la moindre
" puiſſance temporelle, ni directe ni indirecte
" ſur les peuples ou ſur leurs princes & leurs
" magiſtrats, mais une véritable primauté de
" juriſdiction ſpirituelle ſur tous les membres
" & ſur tous les paſteurs; c'eſt à Pierre & à ſes
" ſucceſſeurs qu'il a donné les clefs du royaume
" des cieux, le pouvoir de lier ou délier ſans
" exception."

" Par la conſtitution de vos décrets, tout ce pouvoir de Pierre diſparoît; c'eſt en vain que le Pape en uſeroit en France. Vous défendez à vos évêques de recourir à lui pour leur approbation; vous ſoumettez à votre propre autorité toute la ſienne, toutes ſes déciſions, tous ſes reſcrits. Lorſque vous défendez expreſſément de reconnoître la juriſdiction d'aucun évêque réſidant hors la France, vous ne daignez pas même faire une exception en faveur du Pape réſidant à Rome; & vous applaudiſſez aux orateurs, qui pour ſoutenir vos décrets, nous diſent hautement ſur votre tribune, que l'autorité ſpirituelle du Pape eſt pour nous de toute nullité. Effacez ces blaſphêmes

phêmes contre Pierre, ou ceſſez de nous dire, que votre conſtitution eſt faite pour des paſteurs de l'égliſe catholique, apoſtolique & Romaine."

VI. Quant aux évêques.

" Comme vous avez traité le chef des paſ-
" teurs, vous traitez tous les autres paſteurs du
" premier ordre. Par la conſtitution de Jé-
" ſus-Chriſt, les ſimples prêtres ſucceſſeurs des
" diſciples ſont tous ſoumis dans leur égliſe à
" l'évêque ſucceſſeur des apôtres. C'eſt en
" vertu de ſa miſſion, & ſous ſon inſpection,
" qu'ils éxerçent les fonctions ſaintes. Il
" peut, il doit ſouvent s'aider de leurs lumieres;
" mais la déciſion, le droit de ſtatuer lui ap-
" partient."

" La conſtitution de vos décrets ne laiſſe
" aucun paſteur à établir par l'évêque, ſur les
" paroiſſes de ſon diocèſe. Vous ſoumettez
" ſes loix aux ſimples prêtres; & celui qu'il
" rejette, un conſeil de ſimples prêtres, l'ap-
" prouvera, le forcera d'y voir ſon coopéra-
" teur; les jugemens de l'apôtre ſeront jugés
" par de ſimples diſciples. La miſſion qu'il
" doit donner à tous, le ſimple choix des curés
" la donne malgré lui à leurs vicaires; & ſur
" la ſienne, ſur celle des curés, des vicaires,
" des métropolitains, ce ſont enfin vos diſtricts,

" vos

" vos tribunaux laïques qui prononcent défi-
" nitivement."

VII. Quant aux pasteurs en général.

" Par la constitution de Jésus-Christ, le
" peuple ne trouve de salut qu'auprès du vrai
" pasteur que lui donne l'église; tous les au-
" tres ne sont, ne peuvent être que de faux
" pasteurs, qui égarent, séduisent, égorgent les
" ouailles."

" Par la constitution de vos décrets, il n'est
" pas même possible que le peuple croie à
" l'éxistence d'un faux pasteur; puisque ceux
" là seuls sont pasteurs, qu'il se donne lui
" même.

VIII. Quant au peuple.

" Par la constitution de Jésus-Christ les
" simples laïques ne sont que l'objet & le
" terme de l'autorité spirituelle. Elle s'éx-
" erce sur le peuple, & pour le peuple; mais
" il n'en a lui même aucune dans l'église. Il
" est soumis à toute celle des disciples & des
" apôtres; il est fait pour entendre leurs voix,
" & pour les suivre, non pour les établir & les
" juger."

" Par la constitution de vos décrets, le peuple
" seul se donne tous ses pasteurs par la voix
" des électeurs qu'il a nommés; il les con-
" firme tous par les districts qu'il à établis ju-
" ges; il leur donne à tous des loix sur
" leur mission & sur leur ministère, par une
" assemblée

" aſſemblée nationale qui déclare tenir tous " ſes droits de lui ſeul."

" Telle eſt donc l'étrange oppoſition entre " la conſtitution que vous nous donnez, & " celle que nous avons reçüe de Dieu même. " Jéſus-Chriſt avoit mis la ſuprême autorité " dans les conciles & le Pape; vous n'en " laiſſez aucune ni aux conciles, ni au Pape. " Jéſus-Chriſt avoit ſoumis les prêtres aux " évêques; vous ſoumettez les évêques aux " prêtres. Jéſus-Chriſt ſoumettoit tout le " peuple aux paſteurs; vous ſoumettez tous " les paſteurs au peuple. Jéſus-Chriſt avoit " fait une égliſe catholique; vous faites une " égliſe plus que preſbitérienne." Concluſion.

A ces contraſtes entre la conſtitution que l'aſſemblée donnoit au clergé & celle que le clergé trouvoit dans l'évangile, ſe joignoient d'autres erreurs que les écrivains eccléſiaſtiques relevoient comme des héréſies, ſouvent même comme des abſurdités. Pour admettre la nouvelle conſtitution, il falloit croire qu'un évêque, par cela ſeul qu'il eſt évêque d'une ville, peut validement exercer partout la même autorité que dans ſon diocèſe. C'étoit là faire autant de Papes qu'il y a d'évêques; cependant l'aſſemblée défendoit de reconnoître l'autorité du Pape, & celle de tous les IX. Autres erreurs de cette conſtitution.

évêques

évêques réſidans hors du royaume. Avec cette conſtitution, il falloit dire que la ſimple conſécration d'un prêtre lui donnoit auſſi le droit d'éxercer partout validement les fonctions & l'autorité des paſteurs; c'étoit là faire d'un ſimple prêtre, le curé de toutes les villes. C'étoit dire à peu près que le Maire d'un village François, par cela ſeul qu'il eſt Maire chez lui, peut venir en Angleterre exercer validement toute l'autorité du Lord Maire de Londres. C'étoit là cependant, ſur la tribune de l'aſſemblée, la théologie de ſes légiſlateurs Camus & Mirabeau.

Avec ces mêmes légiſlateurs, il falloit proſcrire les vœux de religion regardés par l'égliſe catholique comme un moyen de ſalut; il falloit adopter le divorce toujours proſcrit par cette égliſe, & l'adopter avec tous les déſordres que l'immoralité du jour devoit y ajouter.

Enfin la prétention ſeule de donner à l'égliſe cette conſtitution nouvelle, étoit un outrage, un vrai blaſphême contre l'auteur même de la religion. " Nous ſavons, diſoient les évêques, que l'importance de nos fonctions peut faire des miniſtres de l'autel l'objet d'un code ſpécial de loix civiles; mais ce n'eſt pas le nom que vous affectez de leur donner, c'eſt

c'eſt l'objet même de ces loix qui en fixe la nature. Des loix ſur des pouvoirs purement relatifs au ſalut ſont eſſentiellement des loix religieuſes; des loix ſur l'étendüe, la diviſion, la hiérarchie de ces pouvoirs purement ſpirituels, ne ſont pas une conſtitution civile, mais une conſtitution religieuſe. Pour accepter la vôtre, il faudra dire au peuple que Jéſus Chriſt ne nous a point donné de loix ſur ces objets, qu'il laiſſa ſon égliſe ſans lui avoir donné une vraie conſtitution, c'eſt-à-dire, ſans établir les loix & les baſes de ſon gouvernement, ſans conſtituer les autorités néceſſaires pour la gouverner, ſans nous marquer par lui, par ſes apôtres, les degrés, l'ordre, la hiérarchie de ces pouvoirs; ſans nous dire quels ſont ceux qui doivent gouverner comme premiers, comme ſeconds paſteurs, quels ſont ceux qui doivent obéir, à quel ſigne nous devrons reconnoître ceux qu'il charge d'inſtruire le peuple, de l'abſoudre, de le diriger dans les voies du ſalut; & quelle autorité peut en fixer le choix, l'étendüe, & les limites de leurs pouvoirs. Mais ſi Jéſus Chriſt n'a point donné cette conſtitution religieuſe, il n'a pas établi ſon égliſe; il n'en eſt pas l'auteur & le conſommateur, le ſouverain légiſlateur, il n'a pas fait de cette égliſe, cette ſociété, cet enſemble, ce corps, dont il

eſt cependant le chef, dont il veut que nous ſoyons les membres, pour reconnoître en nous ſes enfans. Il a laiſſé cette égliſe ſans baſe flotter au gré des opinions ſur les ſoix conſtitutionelles; & la ſageſſe divine eſt reſtée au deſſous de la ſageſſe humaine."

" Où bien ſi Jéſus-Chriſt nous a donné des " loix conſtitutionelles, qu'eſt-ce donc que les " vôtres & ſur l'autorité & ſur le choix, la " hiérarchie, la miſſion, la confirmation de ſes " paſteurs, & ſur la prétendue autorité du peu- " ple & de vos diſtricts dans l'égliſe! oui, " nous avons une conſtitution religieuſe, nous " la tenons de Jéſus-Chriſt; malgré toute l'aſ- " tuce des dénominations que vous avez choi- " ſies pour la bouleverſer, nous ne laiſſerons " pas croire au peuple que nous puiſſions en " accepter une autre, & préférer les loix " de l'homme aux loix de Dieu. Notre ſilence " ſeul ſur ces objets ſeroit l'apoſtaſie."

Nouvelles offres du clergé.

Telle étoit la ſubſtance des divers écrits que le clergé oppoſoit à cette conſtitution. Il promettoit en même tems une ſoumiſſion parfaite à toutes les loix même nouvelles, qui ne bleſſeroient pas la religion. Les évêques offrirent encore de nouveau de légitimer par leur autorité, tout ce qui pourroit l'être. Ils demanderent un concile national, ils ſe montrérent prêts à tous les ſacrifices, pourvû que

le

le dépot des vérités religieuſes ne fût pas violé.

L'aſſemblée ne pouvoit pas douter de ces diſpoſitions. Elles lui furent ſouvent manifeſtées par les orateurs du clergé, & ſurtout par l'archevêque d'Aix, M. de Boiſgelin, dont les talens unis à la préciſion d'une logique preſſante, donnoient à la vérité toute la force de la raiſon; par l'évêque de Clermont, M. de Bonnard, dont la piété tranquille, modeſte, mais ferme, annoncoit aſſés que ſa cauſe étoit celle de la religion; par l'intrépide Abbé Maury, dont l'éloquence foudroyoit toute cette cohorte de légiſlateurs révoltés contre Dieu, contre le Roi; & couvroit de confuſion, leurs Camus, leur Treillard, leur Mirabeau même.

Ces légiſlateurs ſe roidiſſoient & contre les offres & contre les raiſons du clergé; les évêques les rendirent publiques dans l'expoſition commune de leur doctrine. Un ſilence abſolu ſur la perte de leurs biens annonça des regrets plus amers ſur une égliſe qu'ils voyoient ſur le point de devenir la proie du ſchiſme. Ils en concevoient ſi bien les dangers, & les déplorables ſuites, que le tems du dernier ſacrifice leur parut arrivé.

Dans une circonſtance toute ſemblable à celle où ils alloient ſe trouver, Saint Auguſtin

& les évêques catholiques d'Afrique avoient offert de deſcendre de leurs ſiéges, de les abandonner aux évêques Donatiſtes. La ſeule condition qu'ils avoient miſe à ce ſacrifice, étoit que les Donatiſtes ceſſâſſent enfin de déchirer l'égliſe par les horreurs du ſchiſme; qu'ils revinſſent à l'unité & à la vérité. Les évêques de France donnerent le même ſpectacle. Dans leur lettre au Souverain Pontife, on les vit annoncer la même diſpoſition. Ils offrirent leur démiſſion; ils dirent hautement, " ſi c'eſt pour nous que cette tempête s'eſt élevée, que nous en ſoyons les ſeules victimes. Que d'autres prennent le gouvernement de nos égliſes, & quelles ſoient ſauvées; que d'autres viennent prendre le dépot de la foi; mais quils le conſervent tout entier, tel que nous ſommes prêts à le leur remettre."

En offrant ce dernier ſacrifice, ils expoſoient au Pape les raiſons qui les engageoient à tant de réſiſtance contre le nouveau code de loix qu'on leur donnoit, & ils prioient ſa ſainteté de vouloir bien s'expliquer elle-même.

Depuis longtems le Pape conſacroit ſon tems & ſes travaux à l'éxamen de ce code nouveau. Il écrivit à Louis XVI, pour le prévenir de l'état déplorable où la ſanction de ces décrets jetteroit l'égliſe de France. Il donna

donna les mêmes avis à M. de Cicé archevêque de Bordeaux, alors encore auprès du Roi en qualité de garde des Sceaux, & à M. de Pompignan ancien archevêque de Vienne. Mais la profonde ſageſſe & la maturité que Pie VI. a toujours miſe dans ſes délibérations, ne lui permettoit pas encore de publier la ſavante diſcuſſion dont il s'occupoit avant de rendre ſon jugement public.

Si l'aſſemblée eût été moins preſſante, ces lettres du Souverain Pontife auroient ſuffi pour régler la conduite de Louis XVI. Ce monarque étoit trop religieux, pour ſe prêter ſans répugnance au plan des ennemis de l'égliſe; mais il étoit déja ſous l'empire des jacobins. De lâches révolutionnaires conſtitutionels l'obſédoient dans ſon palais dès lors devenu ſa priſon; il lui falloit d'autres épreuves, pour lui apprendre à mourir en héros; le 24 Août 1790, il accorda la ſanction. Des deux archevêques qui aſſiſtoient à ſon conſeil, l'un mourut de douleur; l'autre expie aujourdhui par ſes rétractations & ſes regrets, la foibleſſe dont ſa main fut coupable, en apoſant le ſçeau à cette ſanction. Les jacobins ne s'occuperent plus que de l'éxécution.

Les

Les égliſes cathédrales et collégiales éprouvérent les premiers effets de la nouvelle conſtitution. Des légions de ſoldats inveſtirent ces édifices religieux. Les chanoines reçurent défence d'y célébrer déſormais l'office divin. La violence et l'indécence, dans ces premiers eſſais, furent portées au point que dans divers endroits, et à Soiſſons entre autres, les magiſtrats de la conſtitution ne rougirent pas d'apoſer les ſcellés ſur le ſaint des ſaints, ſur le tabernacle du maître-autel.

La mort avoit privé de ſon évêque légitime l'égliſe de Quimper; les Jacobins profiterent de l'occaſion pour ſe donner un évêque proto-conſtitutionnel; le choix fut dirigé ſur cet Expilly qui avoit ſi bien ſécondé Camus dans le projet du nouveau code. Il devoit en conſéquence de ce code, s'addreſſer à M. l'évêque de Rennes, pour en obtenir l'inſtitution canonique. Ce prélat n'étoit fait ni pour fléchir devant le ſchiſme et l'héréſie, ni pour ſe croire Métropolitain ſur les décrets des laïques, ni pour uſurper une autorité dont les loix actuelles de l'égliſe réſervoient l'uſage au Pape. Le refus motivé de M. de Girac, plein de force et de ſageſſe, apprit à l'aſſemblée ce qu'elle devoit attendre des évêques.

Voidel

Voidel ce redoutable préſident du redoutable comité des recherches fut chargé du rapport ſur les moyens de vaincre la réſiſtance du clergé. C'étoit préciſément, pour décider le ſort des éccleſiaſtiques, s'addreſſer à leur tyran. Conſulté par les différens clubs des provinces à quel point ils pouvoient ſe livrer à leur haine contre les éccléſiaſtiques, ce Voidel avoit repondu: *oſez tout contre les prêtres; vous ſerez ſoutenus.* Sa lettre étoit connue, le rapport fut conforme à toute l'idée qu'elle devoit donner de ſon auteur. Après les outrages les plus groſſiers, Voidel le termina par un projet de décret accepté le 27 Novembre, portant que tous les évêques, curés, et autres fonctionnaires publics éccléſiaſtiques, qui n'auroient pas fait dans huit jours, le ſerment de maintenir la nouvelle conſtitution du clergé, ſeroient réputés avoir renoncé à leurs fonctions; que tout titulaire ſupprimé par les décrets, continuant les fonctions attachées à ſon titre, ſeroit puni comme perturbateur du repos public. Pour éviter les rétractations que le repentir pourroit ſuggérer, le décret ajoutoit: ſi après avoir fait ce ſerment, ils viennent à le violer, ils ſeront pourſuivis juridiquement, privés de leur traitement, déclarés déchus du titre de citoyens, et incapables de remplir aucune fonction.

V. Degré de la perſécution, ſerment éxige du clergé.

Les

Les eccléſiaſtiques députés avoient entendu le rapport et les injures du rapporteur; ils avoient entendu le décret, et n'en étoient pas plus diſpoſés à ſe parjurer. La violence qu'on faiſoit à l'égliſe répugnoit extrêmement au Roi; le décret n'étoit pas encore ſanctionné le 23 Décembre; M. Camus s'indigne, déclame contre le Roi, contre le clergé, contre le Pape, avec ſa violence ordinaire; toute la France, toute la conſtitution lui paroiſſent perdues, ſi le décret du 27 Novembre n'eſt pas éxécuté; l'aſſemblée s'émeut, députe vers le Roi; ſa Majeſté répond qu'elle à cru devoir à la religion et à la tranquilité publique de peſer mûrement un pareil décret. Cette réponſe ajoute à la fureur de Camus, de tout le côté gauche, dont il eſt le théologien. Il déclare ouvertement que ſi le clergé ne veut pas ſe prêter de bonne grace à la conſtitution décretée et au ſerment, il eſt tems de l'y contraindre. Mirabeau ſe joint à Camus, quoi qu'ayant d'autres vues. M. l'Abbé Maury voit que l'inſtant approche; avec cette énergie que l'aſpect du danger inſpire aux grandes ames, il fait d'abord ſentir ce que c'eſt que toute cette théologie de Camus, de Mirabeau; mais ce n'eſt plus l'empire des diſcuſſions, et des lumieres; ce n'eſt pas aux démonſtrations religieuſes que l'on cherche

cherche à ſe rendre; c'eſt à la force, et non aux argumens qu'on en appelle. " Eh bien s'écrie l'orateur du clergé dans un noble enthouſiaſme, hâtez cette nouvelle eſpece de combat que vous nous propoſez. Envoyez un ſecond meſſage au Roi; preſſez cette ſanction d'un décret ſi cher à votre coeur. Que rien n'arrête enfin cette preuve d'amour que vous voulez donner au peuple François, en ordonnant l'éffuſion de notre ſang.... Hâtez vous; les victimes ſont prêtes; les voici ſous vos yeux. Pourquoi prolonger le ſupplice d'une plus longue attente? Hâtez vous; procédez légiſlativement à l'éxécution, où plutôt aux éxécutions.... eſſayez le moyen du martyre pour vous faire des partiſans. Dominez, ou plutot apprenez que le regne de la terre touche à ſon terme: votre puiſſance n'eſt plus rien, dès que nous ceſſons de la redouter."

Un reſte de pudeur eût dompté les deſpotes légiſlateurs; il falloit faire un pas en arrière, ou ſe jetter dans toute l'ignominie des tyrans; l'aſſemblée avança; une nouvelle députation au Roi fut réſolue; le 27 Décembre enfin, un cri de joie annonce, vers la gauche, que la ſanction eſt obtenue; et le jour de l'épreuve eſt fixé. Pour la rendre plus ſolem-

nelle, ou plutôt pour rendre la réſiſtance plus difficile, l'aſſemblée aux termes du décret, annonce quelle recevra dans huit jours, c'eſt à dire, le quatre janvier, le ſerment de maintenir la conſtitution civile du clergé ; qu'en ce jour il ſera fait un appel nominal de tous les eccléſiaſtiques députés ; que chacun de ces eccléſiaſtiques ſera nommément et individuellement ſommé de prêter ce ſerment, en face du corps légiſlatif.

Le nombre de ces eccléſiaſtiques étoit de trois cents ; tout ce qu'il y avoit parmi eux de Jacobins Siégeants dans la partie gauche de la Salle, s'empreſſa de prévenir le jour marqué par le ſerment le plus abſolu, et tel que l'aſſemblée l'éxigeoit. On comptoit environ trente de ces jureurs. Quelques autres, ſans être Jacobins, mais ſéduits par de prétendues explications, avoient auſſi juré. Malgré cette défection, il reſtoit vingt neuf évêques, et près de deux cents trente prêtres, dont l'épreuve étoit renvoyée au lendemain.

Il arrive ce jour, à jamais mémorable dans les annales du clergé. Les brigands aux gages des grands moteurs, ont eu ſoin de ſe rendre à leur poſte, c'eſt à dire, d'environner la ſalle, d'en occuper les avenues, et ſurtout la terraſſe des Feuillans du côté des Thuileries.

C'eſt

C'eſt à travers cette horde et les injures qu'elle vomit, et les menaces qu'elle répète contre le clergé fidèle, que les évêques et les prêtres du côté droit entrent à l'aſſemblée. L'heure marquée approche; la phalange ſoudoyée fait retentir juſqu'au fonds de la ſalle, ces hurlemens de mort: *à la lanterne! à la lanterne les èvêques et les prêtres qui ne ſeront pas le ſerment!* ce ſignal avertit le préſident que l'heure de l'appel nominal a ſonné. Il annonce qu'il va le commencer; et les cris des brigands ſe renforcent. Quelques uns des députés laïques obſervent l'indécence de ces clameurs ſanguinaires; ils demandent une députation qui mette fin à cette violence, afin que le clergé puiſſe répondre au moins avec une apparence de liberté. " Non, meſſieurs, diſent alors les éccléſiaſtiques de la droite, ne vous occupez pas de ces clameurs d'un peuple qu'on abuſe. Son erreur et ſes cris ne dirigeront pas notre conſcience".

Alors enfin, le préſident ſe leve, et prend la liſte des prêtres non aſſermentés. Le premier qu'il ſomme de jurer, eſt M. de Bonnac évêque d'Agen, les brigands avertis qu'il falloit au moins laiſſer entendre la réponſe du clergé, avoient ſuivi la main qui dirigeoit leurs cris; la ſalle étoit dans un profond ſilence. " Meſ-

" ſieurs, répond l'évêque d'Agen, les ſacrifices " de la fortune me coutent peu; mais il en " eſt un que je ne ſaurois faire; celui de vo- " tre eſtime et de ma foi; je ſerois trop ſût " de perdre l'un et l'autre, ſi je prêtois le ſer- " ment qu'on exige de moi."

Cette réponſe faite d'un ton grave et décent, également honnête et ferme, captive un inſtant l'admiration; où plutôt réprime et ſuſpend les premiers effets du dépit de la gauche. Le préſident appelle M. Fournet du diocèſe de ce même prélat. " Meſſieurs, dit " à ſon tour ce digne curé, vous avez pré- " tendu nous rappeller aux premiers ſiécles " du chriſtianiſme; eh bien, avec toute la " ſimplicité de cet âge heureux de l'égliſe, je " vous dirai que je me fais gloire de ſuivre " l'éxemple que mon évêque vient de me " donner. Je marcherai ſur ſes traces, comme " le diacre Laurent marcha ſur celles de Sixte " ſon évêque; je le ſuivrai juſqu'au mar- " tyre."

Des grincemens de dents entendus vers la gauche pendant cette réponſe, annoncent qu'on ſe repent déja d'avoir fourni au clergé l'occaſion d'un témoignage ſi public, ſi éclat- tant, de ſa conſtance dans la foi. Cependant on ſe flatte que dans un ſi grand nombre, il ſe

trouvera

trouvera quelques prêtres un peu moins diſpoſés à braver le ſénat des légiſlateurs dominans, en leur préſence même, et ſur le ſiége de leur toute puiſſance. Le préſident appelle M. le Clerc, curé de la Cambe, diocèſe de Seéz; M. le Clerc ſe leve, et dit: "Je ſuis né " catholique, apoſtolique et Romain; je veux " mourir dans cette foi; je ne le pourrois pas " en prêtant le ſerment que vous me de- " mandez."

La gauche ne tient plus à ces profeſſions de foi, ſi fermes, ſi préciſes; elle éclatte, et ſes cris interrompent un interrogatoire dont le ſuccès déſeſpére à la fois les Camus, les Treillard, les Voidel et tous leurs adhérans. N'ayant pas le courage de la conſcience, ils n'avoient pas pu croire à celui du clergé. Ils ne ſupportent plus l'impoſant ſpectacle qu'il leur donne, et qu'ils ont eu eux-mêmes l'imprudence de provoquer. Pour le faire ceſſer, ils demandent qu'on mette fin à cet appel nominal, à ces ſommations individuelles. M. Beaupoil de St. Aulaire, évêque de Poitiers, craignant qu'on ne le prive d'une ſi belle occaſion de rendre témoignage à la foi, plein d'un empreſſement qui allége le poids de ſes années, s'avance vers la tribune. Là, en face du préſident, il demande qu'on l'écoute, et fait entendre

tendre ces paroles. " Meſſieurs, jai ſoixante " et dix ans; et j'en ai trente trois d'épiſ- " copat; je ne ſouillerai pas mes cheveux " blancs par le ſerment de vos décrets; je ne " jurerai pas." Tout le clergé de la droite ſe leve, applaudit et annonce qu'il eſt tout entier dans la même diſpoſition.

C'eſt trop braver des hommes accoutumés à voir le ſceptre même plier ſous leurs décrets, où à briſer tous les obſtacles. La rage du dépit ſe peint ſur leur viſage; ils quittent leur ſiége, ſe réuniſſent en groupe, ſe diſperſent de nouveau, tiennent encore leurs conſeils. Les avis ſe partagent; ils ne ſavent auquel s'arrêter, pour pallier la honte de leur défaite, et rendre la conſtance du clergé moins éclatante. Au dedans, la ſalle retentit de leurs clameurs; au dehors les brigands les ſecondent en pouſſant de nouveau leurs cris de mort: *à la lanterne tous les évêques et tous les prêtres qui ne jureront pas!* Ces prêtres et ces évêques toujours ſereins, toujours inebranlables, malgré les menaces des Jacobins, et les inſinuations perfides des conſtitutionnels, attendent la repriſe de ces ſommations précieuſes à leur foi; ils demandent, preſſent et ſollicitent qu'on continue donc cet appel nominal. C'eſt le défi des anciens confeſſeurs aux tyrans de l'Egliſe primitive.

Cependant

Cependant de ces conſeils, de ces délibérations tumultueuſes des groupes de la gauche, eſt ſorti un avis que le jureur Grégoire eſt chargé de développer ſur la tribune. Il harangue le clergé de la droite, et s'éfforce de lui perſuader que l'intention de l'aſſemblée n'a jamais été de toucher à la religion, à l'autorité ſpirituelle; qu'en faiſant le ſerment, on ne s'engage à rien de tout ce qui ſeroit contraire à la foi catholique. "Nous demandons, répondent les évêques et les prêtres de la droite, que cette explication ſoit d'abord convertie en décret." C'étoit le moyen d'expier en quelque ſorte les outrages faits à la religion; ce n'étoit pas l'intention de la partie dominante dans l'aſſemblée. Elle refuſe de conſtater l'explication; cent voix des Jacobins, et des philoſophiſtes, demandent que l'on faſſe ceſſer leur ſupplice; qu'au lieu de prolonger ce ſpectacle d'un refus ſi formel par chaque membre du clergé de la droite, il ſoit fait une ſommation générale; et que ceux-là s'avancent qui voudront prêter le ſerment.

Le décret de l'appel nominal ainſi rétracté, le préſident prononce; "que ceux des eccléſiaſtiques qui n'ont pas encore prêté leur ſerment, ſe levent et s'avancent pour le prêter." Pas un ſeul ne s'avance; pas un ſeul ne ſe leve;

leve; et dans la ſtupeur de la honte, c'eſt en vain que la gauche attend le ſuccès de ſon nouveau décret. La réſiſtance du clergé eſt auſſi conſtante qu'invincible. Il faut, ou rétracter cette loi tyrannique du ſerment, où y mettre le comble, en portant un nouveau décret d'oppreſſion contre ceux qui refuſent d'y ſouſcrire. Ce dernier parti étoit celui d'un ennemi qui paſſe de la confuſion aux coups du déſeſpoir. Il fut celui de l'aſſemblée; elle ordonna l'éxécution de ſes loix ſur le ſerment, décréta que le Roi feroit élire d'autres évêques, d'autres curés, à la place de ceux qui n'avoient pas juré.

Ce nouvel attentat ne fit que mieux prouver à ces curés, à ces évêques, combien ils avoient eu raiſon de rejetter une conſtitution qui donne à des profanes, à des hommes parfaitement étrangers à toute autorité ſpirituelle, le droit de diſpoſer de celle que les vrais miniſtres de Jéſus-Chriſt exercent dans ſon égliſe.

Au moment où ce dernier décret fut prononcé contre le clergé fidele, un nouveau ſpectacle vint ajouter à ſon triomphe, et à ſa conſolation. Les prêtres, qui ſans être Jacobins, avoient cru pouvoir prévenir l'appel nominal, et prêter le ſerment avec des reſtrictions

tions où des explications, qui sembloient mettre leur conscience en sureté, étoient au nombre de vingt. Ils avoient fait tout ce qu'il étoit possible de faire pour se persuader qu'on pouvoit absolument donner cette marque de soumission à l'assemblée. A l'aspect de la noble résistance de leurs confrères, et surtout frappés du refus obstiné qu'avoit manifesté l'assemblée, d'admettre ces explications, ces restrictions propices à la religion; plus convaincus encore combien ils s'étoient trompés sur les dispositions de ces législateurs, qui osoient prononcer un véritable interdit sur tant de pasteurs du premier, du second ordre, et leur remplacement; avertis par tout ce qui venoit de se passer sous leurs yeux, qu'il n'y avoit plus moyen de se dissimuler la guerre déclarée à toute autorité évangelique, ils ne supportent pas ce premier reproche de leur conscience; plusieurs d'entre eux s'approchent de la tribune, et rétractent hautement un serment que tout leur prouve enfin être celui de l'apostasie. Tous ceux qui avoient foibli comme eux, s'unissent à la rétractation; ils veulent la déposer sur le bureau; ils se voyent repoussés; ils insistent, on les repousse encore. Ils n'en ont pas moins fait leur devoir. La voie de l'impression rend dès le

lendemain leur converſion publique. Elle couronne dignement l'auguſte et majeſtueux ſpectacle de la profeſſion de foi la plus ſolemnelle et la plus authentique dont les annales de l'égliſe aient à conſerver la mémoire.

En préſence de l'aſſemblée la plus nombreuſe, la plus acharnée, la plus impérieuſe des légiſlateurs du ſiécle, entouré de brigands, frappé des décrets ſpoliateurs, menacé de toutes les fureurs d'une populace effrénée, le college des évêques et des prêtres, avoit rendu à la religion le témoignage de la conſcience. Ils ſortirent du ſénat redoutable, à travers les outrages et les cris des brigands, dont une garde nombreuſe contenoit à peine les fureurs; mais *ils alloient tranquilles et joyeux d'avoir été trouvés dignes de ſouffrir ces injures pour le nom de Jeſus-Chriſt.*

Leurs ennemis confus rendirent aùmoins à tant de fermeté l'hommage de l'admiration. " Nous avons leur argent, mais ils ont conſérvé leur honneur, diſoit Mirabeau." Cet hommage forcé n'ôta rien de ſon activité à la haine des impies.

C'étoit une entrepriſe bien étonnante que celle de réduire tous les paſteurs d'un empire auſſi vaſte que la France, à la dépoſition ou au parjure. Toutes les vexations, toute la tyrannie

tyrannie d'un ſemblable projet n'effrayèrent pas les légiſlateurs. Ils ordonnerent que partout les officiers municipaux ſommeroient les évêques, les curés, les vicaires, et tous les eccléſiaſtiques ſonctionnaires publics, de prêter ce fameux ſerment ſous peine de dépoſition. Alors la France offrit encore un ſpectacle inconnu dans ſes annales.

VI. Degre de la perſécution, curés pourſuivis pour le ſerment.

Pendant plus de deux mois, dans toute l'étendue de la capitale ou des provinces, les jours de fêtes furent pour les paſteurs de vrais jours de ſupplices. L'imagination ne ſuffit pas à ſe faire une idée de toutes les tentations, de toutes les pérſécutions, de toutes les ſollicitations aux quelles il falloit réſiſter pour n'être pas parjure. Aux approches du jour marqué pour la fatale épreuve, tantôt c'étoient des bandes envoyées par les clubs, pour apprendre au paſteur le ſort qui l'attendoit, s'il refuſoit; tantôt c'étoient les prieres, les inſtances de parens, d'amis interreſſés, cherchants à le ſéduire. Dans ſon propre cœur, c'étoit l'affection même, l'habitude de vivre avec une paroiſſe dont il avoit eu jusqu'alors la confiance, et qui l'aimoit encore, mais que les décrets avoient ſéduite, et qui déſormais alloit ne voir en lui qu'un ennemi. Les Jacobins en effet n'avoient rien epargné pour perſuader

que l'ariſtocratie, le déſir de récouvrer leurs dixmes, ou quelques conſpirations ſecretes étoient les ſeuls motifs qui puſſent empêcher les prêtres de prêter le ſerment qu'on éxigeoit d'eux.

Que pouvez-vous craindre pour votre religion, diſoient ces émiſſaires d'une philoſophie pleine de ruſe et de corruption? ne voyez-vous pas que l'aſſemblée vous laiſſe et vos égliſes, et votre meſſe, vos vêpres, vos ſacremens, et votre ſymbole? Ce ne peut donc être le motif de conſerver la religion; ce n'eſt pas leur conſcience, c'eſt la haine de la révolution, de l'aſſemblée nationale, qui les rend ennemis du ſerment. Défaites vous de tous ces ennemis; et d'après les loix de l'aſſemblée, donnez vous d'autres curés, qui vous abſoudront, qui vous diront la même meſſe, et vous prêcheront la même religion.

Ces argumens étoient dans les écrits qu'on répandoit avec profuſion; ils faiſoient impreſſion ſur des hommes ſimples, qui ne voient de la religion que ſon culte extérieur. Le paſteur ſe mettant à la portée de ces hommes qu'il chériſſoit, empruntoit leur langage, et les comparaiſons les plus familieres, pour leur rendre l'erreur ſenſible. "Ce ne ſont pas, leur diſoit il, toutes ces cérémonies qu'on vous laiſſe

laiſſe, qui ſont l'eſſence de votre culte. Ce n'eſt point parceque je conſerve une ſoutane, un ſurplis, et tous ces ornemens, que je puis ou vous dire la meſſe, ou vous abſoudre ; un comédien peut venir parmi vous, s'habiller comme moi, et faire auprès de vous les mêmes cérémonies que moi ; elles n'auront pour vous aucun effet ſpirituel ; un citoyen quelconque peut prendre l'écharpe d'un officier municipal, donner les mêmes ordres ; il n'aura pas pour cela la même autorité. Un valet dans la maiſon, peut s'habiller comme le maitre, et commander de même. Ce comédien, ce citoyen, et ce valet ruſés vous tromperont. Il en ſeroit de même des paſteurs qui viendroient à vous d'après les loix de l'aſſemblée. Ils vous diroient qu'ils ont ſur vos ames la même autorité que moi, parcequ'ils feroient la même choſe ; et cependant ils feroient tout ſans autorité, parcequ'ils ne l'auroient pas reçue de l'égliſe. Ils vous diroient qu'ils ont le même ſymbole ; et ils l'expliqueroient tout autrement. Ils vous diroient qu'ils croyent au Pape, aux évêques comme aux premiers paſteurs ; et ils refuſeroient de reconnoître les droits que ces paſteurs ont ſur vous, et ſur eux. Un curé conſtitutionel vous diroit qu'il tient à l'unité de l'égliſe ; et il ſeroit ſéparé de la véritable égliſe, il n'y tiendroit pas d'avantage qu'un citoyen rebelle aux loix, aux magiſtrats,

ſtrats, au ſouverain, ne tient à l'état; et vous qui le ſuivriez, ſeriez rebelles comme lui. . . . Vous me parlez de dixmes que je veux récouvrer pour moi, pour mon évêque; eh, ne voyez-vous pas qu'en refuſant ce ſerment, j'abandonne, et dixmes, et penſions, et tous les ſecours qui me ſont promis, ſi je jure. Mais non; c'eſt mon ame, c'eſt la vôtre que je veux ſauver; aucun autre motif ne pourroit m'engager à réſiſter, à vous quitter, ſi mon devoir et ma conſcience s'accordoient avec ce malheureux ſerment."

Ces leçons du paſteur ne furent pas toujours inutiles; plus d'une fois elles produiſirent des ſcénes touchantes entre le curé et les paroiſſiens. On vit dans quelques endroits, tout un peuple entourant ſon curé, et les municipaux même, jurants de ne jamais ſuivre d'autre curé que lui, ou bien ſes ſucceſſeurs approuvés par l'égliſe catholique. Ailleurs fondant en larmes, ce bon peuple conjuroit le curé de ne point quitter ſa paroiſſe, mais de faire auſſi un ſerment quelconque, en y mettant toutes les reſtrictions qu'il croiroit néceſſaires pour le repos de ſa conſcience. Pluſieurs jurerent avec ces reſtrictions qu'ils firent inſérer dans les régiſtres publics, en preuve de leur foi. Elles ſont devenues inutiles dans la

la ſuite, parceque c'étoit préciſément cette foi que les Jacobins vouloient abolir.

Plus communément les jours marqués pour recevoir le ſerment furent des jours terribles. En ces jours, et à l'heure indiquée, c'eſt à dire pendant les ſaints myſtères, des magiſtrats, vrais deſpotes, couverts de leur écharpe, ſuivis de bayonnettes et de piques, ſe rendoient à l'égliſe; et là, près du ſanctuaire, ou de la chaire de vérité, ils entouroient le miniſtre dès autels, lui commendoient le ſerment ou la dépoſition. Ces paroles ſignifioient déja pour quelques uns, le ſerment ou la mort. C'eſt ainſi que périt en Champagne le curé de Sept-Saux. Il expliquoit encore à ſes paroiſſiens les raiſons de ſa conſcience contre le parjure, lorſqu'un bandit mêlé parmi les paroiſſiens, tendit contre lui ſon fuſil; et le curé atteint à la poitrine tomba martir ſur la chaire de l'évangile.

Quelques autres paſteurs, trouverent auſſi la mort ſous les piques, ou les coups de fuſil, à la porte de leur égliſe, le jour même, où le lendemain du refus de jurer contre leur conſcience. Au milieu de Paris, M. de Panſemon curé de St. Sulpice, venoit de terminer et ſon prône, et le compte qu'il rendoit annuellement des aumônes de la paroiſſe; il ſe trouvoit

voit que riche de ſon propre patrimoine, il avoit avancé ſuivant ſon uſage, pour la caiſſe des pauvres, une ſomme conſidérable dont il faiſoit le ſacrifice. Pendant ſon prône même, les commiſſaires municipaux étoient arrivés; une foule de brigands s'étoient répandus dans cette vaſte égliſe; le curé finiſſoit ſon diſcours, les brigands s'écrierent: il nous faut *le ſerment ou la lanterne.* M. Panſemon étoit trop décidé; il redoutoit trop peu la fatale lanterne. A travers ces clameurs, il ne peut faire entendre que ces paroles; *ma conſcience me le défend.* Les brigands ſe précipitent pour l'aſſommer; quarante eccléſiaſtiques, ſes coopérateurs, tous fermes comme lui, tous décidés à ſe voir ſacrifiés plutôt que leur paſteur, s'étoient heureuſement hâtés de l'entourer; une nombreuſe garde nationale et d'autres paroiſſiens ſe joignirent à eux, et protégerent ſa retraite. Les brigands fremiſſoient autour de cette eſcorte. Preſſés par cette foule immenſe qui rempliſſoit l'égliſe, les gardes du curé ne purent empêcher qu'il ne reçût quelques coups à la tête. Il fut cependant conduit juſqu'à la ſacriſtie, où ſes forces l'abandonnant, il tomba en défaillance; mais Dieu le réſervoit à d'autres combats.

Dans

Dans bien d'autres égliſes de cette capitale, les curés et ſurtout ceux de St. Germain, et de St. Roch, Meſ. Ringar et Marduel n'eurent pas moins de violence à eſſuyer, ne montrerent pas moins de conſtance.

Rien ne fait mieux connoître l'eſprit de la révolution Françoiſe, et combien ſes partiſans étoient réſolus à lui ſacrifier la religion même, que les ſollicitations employées auprès de M. Marduel par les premiers magiſtrats, pour le déterminer à jurer. M. Bailly alors Maire de Paris, s'étoit rendu auprès de ce reſpectable curé. Il le preſſoit, il employoit envain ſon éloquence et ſes ſophiſmes; le curé démontroit que ſans être apoſtat, il ne pouvoit jurer. *Il eſt donc bien vrai*, lui dit alors Bailly que les décrets *ſur la conſtitution civile du clergé, ſont contraires à la religion catholique!—oui, cela eſt très vrai*, dit M. le Curé—*Eh bien, en ce cas là*, reprit Bailly, *s'il dépendoit de moi, demain la religion catholique n'éxiſteroit plus en France.*

Un magiſtrat moins décidé que Bailly à ſacrifier ſa conſcience et ſa religion à la politique révolutionnaire, donna un autre exemple. Ce magiſtrat étoit M. de Vauvilliers académicien connu par ſa belle traduction de Pindare, et l'un de ces hommes précieux qui maintenoient encore en France, avec le goût

des lettres, celui de l'érudition. Il avoit auſſi donné dans la révolution ; il occupoit à la municipalité une des places les plus importantes. Nommé, comme divers autres commiſſaires, pour aller recevoir dans les égliſes le ſerment preſcrit aux prêtres, il pria qu'on voulût bien l'éxempter de cette commiſſion. Ses confreres municipes s'étonnent, ſe révoltent, et le traitent d'ariſtocrate. *Meſſieurs*, leur répond il, *je ne ſuis point ariſtocrate : mais j'ai une conſcience, et elle me défend d'éxiger des prêtres un ſerment que je ne crois pas pouvoir faire moi-même.* En diſant ces mots, il dépoſe ſon écharpe, et renonce à ſa place. Il conſomma dans la ſuite ce ſacrifice, quand requis de jurer lui-même pour conſerver ſon logement, ſa chaire de profeſſeur au college royal, et ſes apointemens de mille écus, il refuſa le ſerment, et renonca à ſa fortune.

La révolution avoit trop peu de municipes dans les diſpoſitions de M. de Vauvilliers ; preſque partout ces magiſtrats nouveaux ſeconderent les fureurs des brigands. Sous les yeux de l'aſſemblée même, jaloux de triompher de la conſcience des prêtres, les municipes Pariſiens ajoutoient des rigueurs arbitraires à celle des décrets. M. de Grenthé le Jeune déja déplacé par la révolution, retiré

dans

dans Paris, disoit la messe au Faubourg St. Antoine, dans l'église de Charonne. Au milieu des SS. myst éres, M. Bailly arrive suivi du procureur de la commune, d'officiers à écharpe ; l'autel est entouré de sapeurs avec leurs hâches, de grenadiers avec leurs sabres, de nationnaux avec leurs bayonnettes. Le procureur monte à l'autel ; interrompt le célébrant, et le somme de prêter le serment préscrit par l'assemblée—Monsieur, répond le prêtre, ce serment est contraire à ma conscience ; résolu à ne pas en violer les loix, je ne choisirai pas, pour la souiller, le moment où j'offre à l'eternel, votre juge et le mien, la victime sans tache.—Monsieur, reprend le procureur, je vous défends de continuer la messe—le prêtre s'addressant au Maire, Bailly; je vous prie, Monsieur, de faire cesser cette violence, le sacrifice est avancé ; il est de mon devoir de le consommer. Le Maire honteux, et voyant que le peuple commence à s'indigner, se retire avec toute sa suite. La messe continue, et se termine. M. de Grenthé après avoir quitté les ornemens à la sacristie, revient paisiblement aux pieds du même autel, fait son action de graces. Le peuple, quoique venu avec des dispositions bien différentes, frappé d'étonnement et de respect, le laisse sans insulte,

ſe retirer chez lui. Le lendemain matin, il reçoit cette lettre ſignée des municipes. " Nous avons été fort ſurpris de votre refus. " Nous eſpérons que vous réparerez votre hon- " neur, & qu'ainſi vous continuerez de mé- " riter le reſpect & l'amitié de tous les hon- " nêtes gens. En conſéquence la municipa- " lité ſe rendra dimanche à l'égliſe, pour y " recevoir votre ſerment. *Faute par vous de* " *le prêter, nous vous déclarerons rebelle aux dé-* " *crets; nous vous interdirons toute fonction; nous* " *mettrons une garde nationale chez vous à ſix* " *livres par jour à vos dépends, pour veiller à* " *l'éxecution de notre arrêté; & la garde n'en* " *ſortira que par un décret de l'aſſemblée na-* " *tionale.*"

M. de Grenthé répondit en ce ſens: " Je " ſuis inébranlable dans ma réſolution. La " conduite que vous avez tenue à mon égard, " eſt elle même une violation de ſix décrets " de l'aſſemblée nationale. Il eſt bien éton- " nant que vous entendiez ſi mal ceux dont " elle vous confie l'éxécution. Vos nou- " velles inſtances ne ſeront pas plus efficaces " que les premieres."

Rien n'étoit en effet plus contraire aux décrets, dont l'extrait accompagnoit la lettre, que toutes ces menaces des municipes. M.

de

de Grenthé vouloit braver leur nouveau défi. Ses amis inſtruits des complots qui ſe tramoient, l'obligerent à ſe retirer à Champoron où ſon frère, prieur, avoit ſu inſpirer à ſes paroiſſiens une ſi grande horreur du parjure conſtitutionnel, qu'ils prirent & ſignerent entre eux la réſolution ſuivante.

" Nous ſouſſignés, maire, officiers municipaux, & autres paroiſſiens de Champoron, " (diocéſe de Sèez) déclarons que voulant vivre & mourir dans la religion Catholique, " Apoſtolique & Romaine, que nous ont tranſmis nos pères, nous ne ſuivrons jamais " d'autre paſteur que celui que l'égliſe nous a " donné; & que nous chaſſerons nous mêmes " de notre paroiſſe celui qui auroit la foibleſſe " de ſe ſouiller par un ſerment ſchiſmatique."

Ces fideles catholiques tinrent parole. Il fallut du canon & 400 nationaux du voiſinage pour inſtaller chez eux un prêtre intrus; cette violence ne les attacha pas d'avantage à la religion conſtitutionnelle.

Bien des paroiſſes, dans d'autres diocèſes, n'avoient pas moins d'horreur pour le nouveau culte. Celle de Kernfuntin, peut-être la première de toutes à l'épreuve, la ſoutint auſſi d'une maniere plus marquée. Des ordres arrivent du département pour refuſer des ornemens-

ornemens à M. Valette ſon paſteur ; on les ouvre dans la ſacriſtie au moment même où il venoit pour faire l'office divin, & l'intrus ſe revêt de ſes ornemens pour le remplacer. M. Valette monte en chaire, prévient ſes paroiſſiens du refus qu'il eſſuye ; " je n'oppo-" ſerai point, dit il, la force à des ordres don-" nés par le département ; je vous exhorte auſſi " à ſouffrir patiemment l'inſulte faite à votre " paſteur ; mais j'eſpere qu'il me ſera per-" mis de dire la meſſe ailleurs. Ceux qui " voudront entendre celle de votre intrus " peuvent reſter ici ; je vais dire la mienne " pour les autres." A l'inſtant, tous les paroiſſiens ſortent ſans exception, ſuivent leur vrai curé, & l'intrus reſte ſeul.

Malgré ces diſpoſitions d'un grand nombre de paroiſſes, les vrais curés ne s'en voyoient pas moins réduits à quitter leurs ouailles. Les clubs du voiſinage réuniſſoient leurs forces, & contre le curé, & contre les paroiſſiens fideles. Crainte de voir le ſang verſé pour le défendre, le vrai paſteur étoit réduit à ne plus ſe montrer, ou à prendre la fuite, pour éviter des combats entre ceux qui auroient voulu le ſoutenir, & les clubs qui venoient le chaſſer. Dans les paroiſſes même les mieux diſpoſées, la fureur de ces clubs, de

leurs

leurs brigands multiplia les ſcandales & des ſcènes terribles. Grand nombre de curés & de vicaires n'eurent d'autre reſſource, que la fuite, contre la fatale lanterne ; & les bandits auxquels ils échappoient, ne ſe conſolerent de la fuite du paſteur, qu'en pillant & ravageant le preſbitère. Dès lors même pluſieurs curés furent pourſuivis juſque dans les forêts. On leur donna la chaſſe comme à des Bêtes fauves. Quelques uns, en Bretagne, après avoir erré pluſieurs jours, couverts de leurs bleſſures, tomberent épuiſés dans les bois. Leurs aſſaſſins ne ceſſerent de les pourſuivre, qu'en trouvant leurs cadavres au milieu des brouſſailles, à demi mangés par des bêtes feroces.

Les Jacobins n'omirent rien pour faire croire que le nombre des eccléſiaſtiques jureurs étoit conſidérable. A Paris, ils en firent une liſte de ſix cents. C'eſt en effet cette malheureuſe ville qui en fournit le plus ; mais avec cela, il fut conſtaté que parmi les ſix cents éccleſiaſtiques employés au ſervice des paroiſſes, il n'y avoit pas un tiers de jureurs. Sur quarante qui deſſervoient St. Sulpice, pas un ſeul ne jura ; & il en fut de même dans diverſes autres paroiſſes aſſés nombreuſes telles que St. Jean de Grève & St. Hypolite. A St. Roch, ſur quarante Six,

quarante

quarante furent fermes ; les deux tiers de la liſte étoient, ou de ces prêtres que l'égliſe rejette, ou de ces hommes de college, qui malheureuſement, depuis plus de vingt ans, perdoient l'education ; ou de ces chantres qui ne faiſoient aucunement partie du clergé ; pluſieurs même y avoient encore moins de rapport. On avoit fait paroître juſqu'à des Savoyards, des Ramoneurs de Cheminées ; on les avoit habillés en prêtres ; on les avoit fait monter à l'autel, et jurer auſſi, pour tromper le peuple. Cependant on y vit quelques hommes plus marquants, tels que le curé de St. Euſtache, qui dès lors ceſſa d'être confeſſeur du Roi, et divers curés plus attachés à leurs revenus qu'à la foi.

Caractère des jureurs.

Dans les provinces, le nombre des curés ou vicaires conſtans dans le refus du parjure fut au moins de cinquante mille. Parmi ceux qui reſtoient, le grand nombre ne jura qu'avec des reſtrictions pour tout ce qui étoit contraire à la religion. On ne pouvoit diſconvenir qu'en général, ceux qui montroient le plus d'horreur pour ce ſerment, ne fuſſent auſſi les paſteurs les plus fidèles à leurs devoirs, et les plus édifians. Il n'en fut pas de même de ceux qui ſans la moindre précaution pour leur conſcience, prêtérent un ſerment abſolu. Leur réputation

réputation ſeule & leur caractére ſuffiſoient pour démontrer combien étoient juſtes le refus & la conſtance des autres.

Parmi les cent trente huit évêques ou archevêques François, quatre prévariquerent. On s'attend bien à trouver à leur tête, ce Taillerand-Périgord d'Autun, qui avoit trahi ſes frères. Digne caſuiſte des rebelles, il s'étoit auſſi aviſé d'abſoudre ſes confreres légiſlateurs du ſerment qu'ils avoient prêté à leurs commettans dans les aſſemblées électorales. Il s'en étoit abſous lui-même; un parjure de plus ne lui couta rien.

Le ſecond étoit Brienne, archevêque de Sens, alors encore Cardinal de Loménie. Son ambitieuſe incapacité dans le miniſtère, avoit perdu le Roi; ſes moeurs ſcandaleuſes déſoloient & humilioient l'égliſe; il étoit tems qu'il en ſortît, ou qu'il en fût chaſſé. Ce ne fut pas ſans doute l'autorité de ſon exemple, qui ſéduiſit Jarente évêque d'Orléans; on diſoit celui-ci accablé de dettes; on ne lui donnoit pas aſſés de vertu pour réſiſter à un parjure qui les auroit payées. Quant à Savines, évêque de Viviers, on lui avoit connu des principes, de l'aménité, & de la prudence; mais depuis longtems on parloit auſſi de ſes momens d'aberration, d'une eſpece d'aliénation d'eſprit. Sa renommée n'a pas encore décidé, ſi ſon ſer-

ment eſt folie ou lacheté; ſes écrits le défendent par des ſophiſmes; ſa conduite l'éxcuſe par des extravagances.

A l'aſſemblée légiſlative ſe trouvoit un évêque étranger, Gobet de Lyda, député d'un canton d'Alſace, où il faiſoit les fonctions de ſuffragant pour les parties du diocéſe de Porentrui ſituées en France. Perſonne n'avoit mieux raiſonné que lui, ſur la tribune des légiſlateurs; perſonne n'y avoit mieux prouvé que leurs décrets pour la conſtitution civile du clergé, étoient oppoſés à la foi catholique; il jura cependant de les maintenir, ces décrets. On le crut un ambitieux, un hypocrite; on ſe trompa. Intrus de Paris, le Malheureux Gobel craint Dieu; & il craint les démons; mais il craint encore plus les Jacobins que Dieu & les démons. Il n'avoit d'abord juré qu'avec des reſtrictions en faveur de la religion; les Jacobins lui firent peur; il jura tout.

Les autres jureurs les plus remarquables étoient dabord ce Grégoire digne ami de Voidel, & de Chabot qu'il fit ſon grand vicaire, après avoir chaſſé de ſon ſiége l'évêque de Blois. C'étoit ce Goute Dragon de ſon métier, puis ignorant vicaire exclus de diverſes paroiſſes, puis digne ſucceſſeur de Périgord. C'étoient dans l'aſſemblée les vingt cinq ou trente

trente prêtres du côté gauche, à qui les jacobins faiſoient eſpérer des evêchés, & qui avoient tous la baſſeſſe d'y aſpirer aux dépens des vrais évêques."

Hors de l'aſſemblée, c'étoit l'énergumène fauchet, que l'ombre ſeule d'un roi mettoit en frénéſie, & qui dans ce moment, pythoniſſe du club à la bouche de fer, exhaloit des fureurs dont la récompenſe devoit être à Bayeux la mitre d'un intrus. On diſtinguoit encore parmi les prêtres jureurs, ce Torné, apoſtat comme Gobet, mais d'un caractère tout different, ſe jouant à la fois des cieux, de l'enfer & des jacobins. Il jura pour avoir l'archevêché de Bourges dans la nouvelle égliſe, comme il avoit préché pour avoir un abbaye dans l'ancienne. Un hypocrite qui vouloit à la fois tromper le ciel, l'enfer & les jacobins, étoit Lamouret. Deux fois chaſſé de St. Lazare, il s'étoit fait le théologien, & l'homme aux ſecrets honteux de Mirabeau. Il ſe parjura auſſi; Mirabeau lui donna de l'argent, & le fit métropolitain intrus de Lyon.

Quelques hommes de mœurs auſtères, au moins en apparence, témoignérent auſſi beaucoup de zéle pour le ſerment. Ceux-là pour la plupart, tenoient à une ſecte que l'égliſe avoit proſcrite, & qui, malgré l'égliſe, s'obſtinoit à ſe cacher au milieu de ſes enfans, com-

me pour la déchirer plus ſurement dans ſon propre ſein. La liaiſon des Janſéniſtes avec Camus, & ſurtout la connexion de leurs principes avec la nouvelle conſtitution, lui donnerent dans cette ſecte, beaucoup de partiſans, firent bien des jureurs. Mais parmi les Janſéniſtes, il étoit auſſi des hommes dont on doit reſpecter la bonne foi, eſtimer les lumiéres. Ils avoient des ſavans, tels que les Moltrot, les Jabineau, les Lambert; & c'eſt une choſe digne de remarque, que tous ces ſavans témoignerent la plus haute indignation contre le ſerment, écrivirent avec force contre ceux qui le prêtoient.

En général les prêtres jureurs avoient pour eux cette populace conduite par les Jacobins, & qui dans le refus du ſerment ne voyoit que l'ariſtocratie, mot horrible pour elle, & dont on avoit fait ſon grand épouvantail. Ils avoient encore les Huguenots François. Ceux-ci probablement ne ſavoient pas ce que les philoſophes impies avoient dit au commencement de la révolution : *nous nous ſervirons dabord des Calviniſtes contre les Catholiques; mais dans le fonds, nous ne voulons ni des uns ni des autres; & nous arriverons au moment de nous paſſer de toute religion.*

Dans

Dans une erreur cruelle, les Huguenots de Nîmes n'attendirent pas même les décrets de l'assemblée nationale sur la religion catholique, pour essayer de donner à la leur une prépondérance dont ils s'étoient longtems montrés jaloux. Une philosophie impie, astucieuse n'avoit rien épargné pour réveiller des haines mal éteintes. Elle avoit rappellé l'histoire de cette nuit affreuse sur laquelle la religion frémit comme l'humanité, mais dont l'impiété dissimulant les causes, fit tomber l'odieux sur la religion même. Les faux sages du jour ne disoient pas aux Calvinistes que les atrocités de cette nuit horrible connue sous le nom de St. Barthélemy, n'étoient que les forfaits de l'atroce Médicis, d'un conseil étranger aux sentimens & même au sang des François, d'une féroce politique bien plus étrangére encore aux sentimens, aux dogmes catholiques. Ils ne leur disoient pas qu'alors, de part & d'autre, les torts étoient terribles; que dans l'affreux délire d'une guerre civile, nos pères s'étoient crus autorisés à punir à la fois, & des conspirations contre le roi, & des conspirations contre le gouvernement, & les massacres des catholiques dans le Béarn, & le double massacre des catholiques dans Nîmes, qui avoient précédé la St. Barthelemy. Ils ne leur disoient

pas

pas que les horreurs d'un ſiècle ne s'expient pas par les horreurs d'un autre ſiècle. Ils leur cachoient ſurtout que le conſeil de Médicis, d'où étoit ſorti le féroce complot de cette nuit, n'avoit pas un ſeul prêtre; que la religion catholique ne voyoit dans cette cataſtrophe de prêtres & d'évêques dignes d'elle, que ceux qui à l'éxemple d'Hennuyer évêque de Lyſieux, avoient ouvert leurs temples aux Calviniſtes, & fait de leur corps même une barrière contre tous les bourreaux; ou ceux qui, à l'éxemple de ce même prélat, avoient eu le courage de répondre aux commandans: *oui, dites au roi que je m'oppoſe à l'éxécution de ces ordres barbares que vous avez reçus, de tuer les Calviniſtes; je prends ſur moi l'honneur, & s'il le faut, la peine de la déſobéiſſance.*

Les impies ne diſoient pas aux Calviniſtes que cette conduite héroïque d'un évêque avoit ſeule l'approbation des vrais Catholiques, & que dans ces jours même de l'affreuſe St. Barthelmy, elle avoit gagné tous les Calviniſtes de Lyſieux à l'égliſe catholique, dont ils embraſſerent tous la foi, dès qu'ils en connurent mieux les ſentimens. Les Calviniſtes ne réfléchiſſoient pas aſſés que ces évêques & curés non jureurs contre leſquels ils ſe joignoient à la nouvelle égliſe, & qu'on leur donnoit

noit pour ſi intolérans, n'avoient cependant jamais excité ceux qui les ſuivoient, à porter le moindre trouble dans les temples que la loi accordoit aux proteſtans ; que l'édit 1787 antérieur méme à la révolution, n'avoit pas attiré aux Calviniſtes le moindre trouble, de la part du clergé, malgré la liberté que cet édit leur accordoit.

Ces vérités hiſtoriques auroient éteint les haines; les impies vouloient y ajouter. C'étoit dans ce deſſein que Chenier, le barde dégoutant de la révolution, avoit mis juſque ſur le théatre, ſes menſonges cruels, où il répréſentoit le Cardinal de Lorraine béniſſant à Paris les poignards de la St. Barthélemy, dans un tems où tous nos faſtes prouvent que ce même cardinal étoit à Rome.

A force de mentir à l'hiſtoire, d'éxagérer & d'altérer les faits, à force de mentir ſurtout à l'évangile & aux ſentimens des vrais Catholiques, les ſophiſtes étoient venus à bout d'envenimer le cœur des Calviniſtes du midi. Ceux de Nîmes trop malheureuſement diſtingués par l'amertume & la vivacité de leur reſſentiment contre la monarchie, contre les Catholiques, ſecondoient toute la politique des révolutionaires, qui au défaut de ſuccès, ſe préparoient une retraite auprès de cette ville. Les armes y étoient preſque toutes entre les

mains

mains des Calviniſtes. Sous le prétexte de l'ariſtocratie à exterminer, dès la premiere année de la révolution, ils les tournerent ſubitement contre les Catholiques; près de ſix cents victimes, hommes, enfans, citoyens de tout âge, de tout ſexe, tomberent ſous leurs coups, dans les rues, dans les maiſons, dans les places publiques, avant que d'avoir pu apprendre ſeulement à quelle cauſe ils étoient immolés.

Les religieux, les prêtres furent ſurtout l'objet de ces fureurs. Les Capuçins auſſi furent aſſaillis ſous prétexte d'ariſtocratie. Les portes du couvent enfoncées, fuyants dans leurs dortoirs, dans leurs cellules, juſqu'aux pieds des autels, cinq de ces vénérables religieux y furent maſſacrés. Un vieillard dans leur temple, à genoux devant le ſanctuaire, ne demande que cinq minutes pour préparer ſon ame à paroître devant Dieu. La froide cruauté les accorde; il les paſſe à prier moins pour lui que pour ſes bourreaux; une montre à la main d'un côté, un piſtolet de l'autre, les aſſaſſins ont compté les inſtans; le coup part; & la victime arroſe de ſon ſang les marches du ſanctuaire.

Ce ſeroit une idée bien fauſſe, bien injuſte que celle qui attribueroit à tous les proteſtants

teſtants François des horreurs dont la plûpart frémirent. Même à l'entour de Nîmes, les Calviniſtes des Cevennes témoignérent ſouvent aux Catholiques leur indignation ſur les atrocités de ces aſſaſſinats. Dans l'aſſemblée nationale même, tous les proteſtans députés n'avoient pas contre le clergé la haine de Rabaud, & le cœur de Barnave. Au contraire, on y vit conſtamment un Calviniſte député de Tours, un autre proteſtant député d'Alſace, opiner comme l'humanité, la juſtice & les loix anciennes, en faveur du clergé; ſigner même en faveur de la religion catholique, la déclaration du côté droit, que cette religion étoit & devoit continuer a être ſuivant les loix, la religion de l'état, & dominante en France.

Il ſeroit ſouverainement injuſte de penſer que les proteſtans des autres empires applaudiſſent aux Calviniſtes de Nîmes. On vit alors dans les journaux François des proteſtations envoyées d'Angleterre, contre cet eſprit perſécuteur & ſanguinaire. La nation Angloiſe avoit moins que toute autre, beſoin de cette apologie. Sa conduite déja parloit trop hautement; mais l'hiſtoire doit conſerver le ſouvenir de ces proteſtations précieuſes à l'humanité, & toujours honorables à leurs auteurs

teurs. Elle doit même dire qu'en France, les prêtres non aſſermentés trouverent parmi les Calviniſtes des protecteurs; qu'ils en reçurent des ſecours, des emplois que ces mêmes hommes refuſoient par mépris aux prêtres jureurs.

Si d'autres proteſtans, & ſurtout ceux de Nîmes témoignèrent des ſentimens trop différens, la religion ne les verra conſignés dans nos faſtes, que pour les pardonner, & pour apprendre à mettre enfin un terme à ces haines tantôt fatales à un parti, tantôt terribles pour l'autre, toujours flétriſſantes pour tous.

L'ardeur des Calviniſtes Nîmois, leur compagnie du pouvoir éxécutif, leurs fouets changés en nerfs de bœuf, pour obtenir le fatal ſerment, provenoient de cette effervescence de ſang qui trop naturelle dans ce pays, change aiſément la haine en cruauté irréflechie, le zèle en fanatiſme. S'ils favoriſoient les prêtres jureurs, c'eſt ſurtout parcequ'ils les voyoient ſe rapprocher de leur égliſe, dans la hiérarchie preſbitérienne, dans des préjugés invétérés contre le pape & les évêques. Ainſi c'étoit au moins par zèle pour leur propre religion, que ces Calviniſtes ſe joignoient aux conſtitutionnels. Mais c'étoit par haine pour toute religion, que les ſophiſtes & tous les impies du jour & les athées ſollicitoient le ſerment.

ment. Ils ſavoient que cette premiere apoſtaſie étoit un acheminement néceſſaire à la deſtruction des autels, & qu'avant de les renverſer tous, il falloit commencer par n'en avoir plus de Catholiques.

Ces caractères dans les hommes ardens pour la conſtitution civile du clergé, auroient ſuffi pour la rendre ſuſpecte aux prêtres catholiques. Leur averſion pour le ſerment n'a pas moins été juſtifiée par la conduite révolutionaire de ceux qui le prêtèrent. On vit dans ceux-ci des ſoldats plutôt que des paſteurs. Leur moindre faute étoit d'oublier leur état de prêtres, ou même d'évêques, juſqu'à ſe mêler aux bataillons des révoltés, le fuſil ſur l'épaule, à monter la garde en habit militaire, à prendre part à toutes les orgies de la populace. Ils ont été plus loin encore. Leur parjure ſeul les a engagés dans toutes les horreurs qui ont ſuivi cette prétendue réforme de l'égliſe. Ils ont juré contre le trône, comme ils avoient juré contre l'autel; ils ont voté contre le roi, comme ils avoient voté contre le pape. Ceux même qui ſe ſont abſtenus de condamner Louis XVI. à l'échaffaud, comme légiſlateurs, n'ont pas moins prononcé comme citoyens, ou plutôt comme féroces révoltés, qu'il méritoit la mort. Ils

avoient tous eu la lacheté d'abandonner l'égliſe ; pas un ſeul n'a eu la force de parler pour ſon roi. Ils avoient péché contre le ſerment de leur foi, fait à Dieu méme ; ils ont péché contre celui de l'inviolabilité qu'ils avoient fait au monarque ; ils ont rétracté celui qu'ils avoient fait aux mœurs du ſacerdoce ; ils ſe ſont donnés publiquement les femmes & les enfans de la proſtitution ; ils ont eu toute leur part des complots, des forfaits, des perſécutions, des atrocités, du corps légiſlatif, du corps conventionel. Le nom des prêtres jureurs eſt devenu celui des révolutionaires les plus actifs, les plus intéreſſés à ſeconder & la ſcélérateſſe & la férocité des jacobins. Avec ces malheureux, avec les fureurs & la rage qu'ils excitent, qu'ils entretiennent dans leur paroiſſe, la France eſt pour l'Europe un eſpèce d'enfer ; que ſeroit-elle devenue, ſi Dieu avoit permis que le grand nombre de ſes curés & de ſes évêques jurât comme Brienne & Grégoire ? que ſeroit ce que la France avec ſoixante quatre mille Fauchets & Chabots ?

Quelque trompé que ſe trouva l'eſpoir de l'aſſemblée ſur le nombre des prêtres jureurs, elle preſſa l'exécution de ſes décrets, en ordonnant qu'il fut procédé à l'élection de

nouveaux

nouveaux évêques & de nouveaux c rés, pour remplacer tous ceux qui n'avoient pas prêté le ſerment. L'élection ſur tout pour les nouveaux évêques, fut dirigée ſur ceux qui avoient le plus ſecondé les vues de l'aſſemblée, ſoit à Paris, ſoit dans les provinces. Il étoit plus difficile d'en trouver un nombre ſuffiſant pour remplacer les curés, & les vicaires. Pluſieurs même de ceux qui avoient juré, reculerent d'horreur, quand il fallut ſe décider à prendre la place d'un véritable paſteur, pour jouer le role affreux de l'intruſion. Il y eut des paroiſſes pour leſquelles on nomma juſqu'à ſept à huit fois, ſans qu'aucun des élus pût ſe réſoudre à accepter. Le grand moyen de l'aſſemblée fut de ſupprimer les paroiſſes même. Son plan devoit en retrancher plus des trois quarts, ſi les habitans des campagnes ne s'y étoient oppoſés. On fut obligé de laiſſer dans pluſieurs les vrais curés, juſqu'à ce que les nouveaux évêques ſe fuſſent donnés des prêtres dignes d'eux. Ils avoient trouvé eux mêmes un premier conſécrateur dans l'apoſtat d'Autun. Ils ſe hâtérent de prendre poſſeſſion de leur diocèſe. Preſque tous y entrerent avec un appareil militaire ; leur nouvelle égliſe alloit être celle du ſchiſme, de l'héréſie, & de l'impiété ; elle devoit ſurpaſſer les ty-

Election & etabliſſement du clergé conſtitutionnel.

rans

rans dans ſes perſécutions contre le ſacerdoce; le ciel ſembla vouloir, par des prodiges, témoigner l'horreur qu'elle lui inſpiroit. D'Expilly fut élu le jour de la touſſaint dans une ſaiſon où le Dieu de la nature laiſſe ordinairement repoſer ſon tonnere. En ce jour, il avoit appellé tous ſes foudres; il les fit tous gronder pendant le long intervalle que dura l'élection. On eût dit que tout le ciel en feu repouſſoit dans ſa colère le premier aſſaut du ſchiſme.

Le prodige fut encore plus marqué le jour où d'Expilly vint prendre poſſeſſion du premier ſiège conſtitutionel. Entouré d'une garde nombreuſe, il marchoit vers Quimper. Le ſoleil étoit encore pour deux heures au deſſus de l'horizon, au moment où l'intrus arrivoit aux portes de la ville; pas un ſeul nuage n'obſcurciſſoit les airs; le tems étoit ſuperbe; un grand nombre de citoyens accouroit ſur la route, les uns avec le zèle de la révolution pour ſon premier intrus; les autres avec toute l'avidité des curieux pour le ſpectacle d'une entrée triomphante; tous au moins pour voir & contempler cet homme qui alloit être le Photius de la révolution. Du fonds de ſon char, déja il contemploit les tours de cette cathédrale dont il accouroit envahir le ſiège. A l'aſpect de ſon eſcorte, déja les acclamations

tions des révolutionaires qui l'attendoient, ſe faiſoient entendre; ils diſoient: le voilà; en ce moment, le ciel ſe couvre d'un voile épais; des ténébres profondes comme les plaies d'Egipte, tombent tout à coup ſur ſon char, ſur ſa route, ſur toute la ville. Pas un des ſpectateurs ne peut voir cet homme dont le ſoleil refuſe déclairer la marche. Au lieu des acclamations, c'eſt un ſombre & un morne ſilence; c'eſt le deuil anticipé de la nature. Tous frappés de terreur, méditent le funeſte préſage. Dans la triſteſſe de ſes penſées, l'intrus ſemble lui même acceſſible à la honte; le remords ſe reveille dans ſon cœur. Il en avoit vaincu trop d'autres. La veille même de ſon ſacre, il étoit encore à conſulter un docteur de Sorbonne; il témoignoit encore la frayeur de ſon ſchiſme; il trembloit d'en être le fondateur; il promettoit de fuir Talleyrand d'Autun; le lendemain il courba ſa tête ſous l'impoſition ſacrilège des mains de l'apoſtat; endurci dans l'erreur, il conſomma l'uſupation.

Obſtiné comme lui, plus éclattant dans ſa haine, Saives premier évêque intrus de Poitiers, éprouva plus viſiblement encore la colère des cieux. A peine ſur le ſiége de l'intruſion, au milieu de ſon conſeil, il venoit d'exhaler ſes fureurs; il ſe diſpoſoit à ſigner

le

ſe décret de ſa haine, l'interdit général ſur les prêtres fidèles; il tomba mort; ſa main droite ſerrée, ſon bras étendu & roidi montrèrent longtems la rage de ſon dernier ſoupir.

L'hiſtorien moins réſervé rapporteroit des faits de la même nature moins avérés & moins publics; & le ciel paroîtroit prodigue de merveilles, ſi notre plume les accueilloit ſans diſtinction; mais ſoit effet naturel de la rage, ſoit punition ſpéciale, il eſt certain que dans les premiers jours du ſchiſme, la mort frappa ſubitement divers de ſes agens; les uns au moment où ils courroient chaſſer de l'autel un prêtre catholique non aſſermenté, les autres à l'inſtant où ils démoliſſoient nos temples. Les intrus qui réſiſtoient à leur conſcience, ne ſe ſeroient pas rendus à des prodiges plus marqués. Chaſtagneau, chantre de Vertaiſon rempliſſoit ſes fonctions, au moment où le faux paſteur de cette égliſe offroit pour la premiere fois le ſacrifice de la meſſe. Il vit l'intrus tomber mort au pied de l'autel, au milieu du ſacrifice même; il n'en devint pas moins le ſecond intrus. Les remords fatiguoient ces prêtres ſacrilèges, & ne les convertiſſoient pas. Le tems des rétractions n'étoit pas arrivé pour ceux dont une conſcience moins profondément ſcélérate faiſoit le ſupplice.

La

La honte de leur lacheté, fut dans quelques uns de ceux-ci, au point de leur ôter l'uſage de la raiſon.

Une de ces victimes éffarées parut un jour au milieu de l'aſſemblée légiſlative, répétant ſon ſerment avec tous les accens d'un homme que le remords & la frayeur égarent. Un autre ne pouvant y ſurvivre, le lendemain de ſon parjure, courut ſe noyer dans la citerne de ſon jardin.

Pour ſuppléer le vuide de leur clergé, en chaſſant des paroiſſes les anciens paſteurs, les évêques intrus appellerent les apoſtats de tous les ordres, & ceux là même qui depuis des années étoient allés cacher leur honte loin de leur patrie. Du fonds de l'Allemagne & de la Hollande, on en vit arriver & trainer avec eux les femmes, les enfans de l'apoſtaſie, s'établir avec eux dans les preſbitères de la nouvelle égliſe. Il lui falloit encore d'autres ſecours; ſes évèques lui donnerent, & le rebut du vrai clergé, & celui des laïques. Tous les lévites rejettés pour leurs mœurs, ou pour leur ignorance par les évêques catholiques, tous ceux qui avoient eſſuyé les cenſures ſans devenir meilleurs, furent accueillis avec tranſport par les intrus. L'éffrayante dégradation du ſanctuaire à cette époque, faiſoit

rougir ſes auteurs même. Dans une lettre à l'aſſemblée nationale Sirey, vicaire de l'intrus de Périgueux, peignoit lui-même le nouveau ſacerdoce ſe compoſant dans tous les départemens, " de laboureurs qui abandonnent le " hoyau, d'artiſtes qui déſertent leurs atte- " liers, de bras caſſés qui ont couru le monde, " d'hommes immoraux que rejette l'ordre " civil." Avec de pareils hommes élevés ſubitement à la prêtriſe, il fut aiſé aux évêques intrus de remplir en peu de tems un grand nombre de cures. Les paſteurs le plus vénérables furent chaſſés de leurs preſbitères par cette horde conſtitutionnelle; ils auroient pu ſe conſoler en partie de leurs pertes, ſi tranquilles auprès de leur troupeau, ils avoient au moins joui de cette liberté de culte, que la conſtitution Françoiſe annonçoit à tous les citoyens. Mais d'autres épreuves étoient réſervées aux paſteurs, & à leurs ouailles.

Séparation des deux égliſes; brefs du Pape.

La nouvelle égliſe étoit évidemment celle du ſchiſme & de l'héréſie; tous les vrais catholiques conçurent qu'il ne leur étoit pas permis de communiquer avec elle, çeſt à dire d'aſſiſter à ſes priéres publiques, à l'office divin, aux ſaints myſtères célébrés par les évêques & curés ſchiſmatiques. Ils firent ce que font les proteſtans eux-mêmes, qui prient ſéparément,

ſéparément, crainte de paroître avoir conſervé la foi Catholique, Apoſtolique & Romaine, en adhérant à ſes paſteurs, en aſſiſtant à ſa meſſe, & à ſes offices.

La perſuaſion des catholiques devint bien plus forte, quand on ſut que le pape avoit prononcé comme les évêques. Sa ſainteté après un long & ſérieux éxamen, avoit en effet donné un premier, & un ſecond bref, en réponſe à la conſultation des évêques. Le premier étoit du dix Mars, 1791. On pouvoit y remarquer la plus profonde ſageſſe, beaucoup de modération & une vaſte érudition. Le Pape déclaroit ne vouloir rien prononcer du tout ſur la révolution Françoiſe relative aux objets civils & au gouvernement temporel, qui ne ſont en éffet nullement de ſa compétence hors de ſes états. Mais il éxaminoit à fonds les loix & les principes relatifs au gouvernement religieux du clergé, à la hiérarchie, & aux dogmes évangéliques; il ne prononçoit encore aucune cenſure contre ceux qui auroient fait le ſerment de maintenir la conſtitution décretée pour le clergé; mais il décidoit, en qualité de ſouverain pontife, ſucceſſeur de St. Pierre, vicaire de Jéſus-Chriſt, chargé de maintenir l'unité & les dogmes de l'égliſe, que cette conſtitution civile du

clergé étoit un cahos de ſchiſme & d'héréſies.

Le ſecond bref étoit du 13 Avril de la même année, le Pape avoit été inſtruit de la conſécration des évêques conſtitutionnels, de leur intruſion, & de l'expulſion des vrais paſteurs qui alloit ſe conſommant. Il déclara ſuſpens de leur ordre, tous ceux qui avoient fait purement & ſimplement le ſerment de maintenir cette conſtitution du clergé, à moins qu'ils ne ſe rétractaſſent dans quarante jours; il annulla les érections des nouveaux évêchés, les élections des nouveaux paſteurs, & ſuſpendit de toutes fonctions épiſcopales tous ceux qui avoient été conſacrés évêques contre les loix de l'égliſe.

Auſſitôt que ces brefs furent connus en France, les Jacobins firent tout leur poſſible pour les décréditer, pour inſpirer même le mépris le plus impie de l'autorité ſpirituelle & de la perſonne du Pape. Les plus grands héréſiarques n'avoient pas témoigné plus de fureur contre le vicaire de Jéſus-Chriſt. Au jardin du palais royal à Paris, & dans diverſes autres villes, ils promenerent ſur des ânes un manequin habillé en Pape, portant ſes nouveaux brefs; après les outrages les plus groſſiers, ils allumerent un bucher; danſant autour

autour des flammes, & faiſant retentir les airs de leurs blaſphêmes, ils finirent par jetter dans le feu, les brefs & la ſtatue de ſouverain pontife.

Tant qu'ils s'étoient flattés que la crainte de perdre Avignon, & bien d'autres conſidérations politiques empêcheroient le Pape de condamner le ſchiſme & l'héréſie, ils avoient ſu inſpirer au peuple d'autres ſentimens ſur l'autorité du Saint Siége. Ils avoient même porté la ruſe juſqu'à ſuppoſer, & à faire courir dans les campagnes, un faux bref, par lequel le Pape étoit cenſé donner de grands éloges aux prêtres jureurs, & condamner les autres. Indigné de cette ſupercherie, & d'une ſi horrible mauvaiſe foi, le ciel même ſembla vouloir la punir. Car un libraire à Nantes, ayant fait imprimer le faux bref, pour l'oppoſer aux véritables, au moment où l'édition étoit finie, le feu prit à ce faux bref dont un enfant faiſoit ſécher les feuilles auprès d'un poële ; la maiſon fut brulée. Une des filles du libraire devoit ſe marier le lendemain ; tous les apprêts des nôces étoient faits ; l'incendie du faux bref conſuma ſes vêtemens ; elle expira dans des douleurs affreuſes, le jour même deſtiné à ſes nôces.

Ni la mauvaiſe foi, ni les outrages des impies n'empêcherent la vive impreſſion que le jugement de ſa ſainteté devoit produire ſur les vrais catholiques. Ils avoient la déciſion de leurs évêques, & celle du ſucceſſeur de St. Pierre; les autres égliſes catholiques ne réclamoient point; elles recevoient au contraire avec reſpect ces déciſions. Réſolus à ſuivre la règle de la foi, ils éviterent avec plus de ſoin que jamais, de communiquer dans les objets ſpirituels, avec les paſteurs du ſchiſme & de l'héréſie.

Les Calviniſtes avoient en France, & au milieu de Paris, des temples pour leur culte public; les Juifs y avoient leurs ſynagogues; les Turcs, ſuivant les loix nouvelles, pouvoient y avoir leurs moſquées. Les Catholiques demanderent la permiſſion d'éxercer leur culte dans quelques unes des égliſes qui n'étoient pas occupées par les jureurs ou les intrus. Ils en obtinrent quelques unes à prix d'argent, & avec beaucoup de peine. Alors il n'y eut rien de plus édifiant que ces égliſes, ces chapelles où les vrais catholiques ſe réuniſſoient pour conſerver leur foi intacte. La ſéparation s'étoit faite. C'étoit celle des bons & des mauvais, de la vérité & de l'héréſie. Les deux égliſes étoient diſtinguées

même

même par leurs noms. Celle des anciens paſteurs s'appelloit l'égliſe catholique; la nouvelle n'étoit que l'égliſe conſtitutionnelle. Les évêques de celle-ci, juſque dans une lettre addreſſée au Pape, ſe déſignerent eux-mêmes par le nom d'évêques conſtitutionnels.

La différence étoit encore plus ſenſible dans les mœurs. L'ancienne égliſe conſerva tous ceux qui dans chaque condition, avoient juſqu'alors été regardés comme plus inſtruits & plus édifians. Tandis que les offices divins ſe célébroient auprès des intrus, avec une indécence qui ajoutoit aux anciens ſcandales; la piété & le recueillement rappellerent auprès des catholiques, l'édification des premiers ſiècles. Les étrangers diſoient eux-mêmes qu'ils n'avoient pas beſoin de demander qu'elle étoit la véritable égliſe, quand ils avoient vu celle des jureurs, & celle des prêtres non aſſermentés; chacune célébroit ſéparément les ſaints myſtères. Il étoit en quelque ſorte à ſouhaiter que le ſchiſme continuât; car alors au moins, ſi l'indévotion, l'indifférence, la diſſipation étoient d'un côte, l'égliſe en étoit dédommagée de l'autre, par la ferveur de ſes vrais enfans.

Ce ſpectacle déplaiſoit au démon, aux jacobins, & ſurtout aux intrus; dans bien des endroits,

endroits, il ſe voyoient abandonnés par la plus grande partie du peuple ; dans quelques uns même, leurs égliſes étoient abſolument déſertes, & des paroiſſes entières, laiſſant là le paſteur ſchiſmatique dans les jours de fêtes, faiſoient pluſieurs lieues pour aller entendre la meſſe d'un prêtre catholique, ou recevoir de lui les ſacremens.

Ainſi

* L'auteur Anglois qui a publié un eſſai hiſtorique ſur la révolution Françoiſe, ne connoît pas la foi des Catholiques, quand il prétend que cette attention à fuir les nouveaux paſteurs provenoit de ce que les Catholiques Romains croyent que tous les ſacremens adminiſtrés par les ſchiſmatiques ſont invalides, que leur conſécration n'eſt point conſécration, que leur baptême n'eſt point baptême & ne donne point la grace du ſalut. L'invalidité de ce baptême eſt préciſément une héréſie ſolemnellement condamnée par l'Egliſe Romaine. Il eſt de foi pour elle qu'un enfant baptiſé par un Juif même, ou par un Payen n'en reçoit pas moins le vrai baptême & la grace ſanctifiante. Elle croit à la validité de la conſécration faite par un prêtre apoſtat, de la confirmation donnée par un évêque hérétique ou ſchiſmatique, pourvû qu'il ait été validement ſacré lui même. Mais les Catholiques croient auſſi, ce qui eſt évident, que l'adminiſtration des choſes ſaintes peut être valide ſans être licite ; qu'un prêtre en état de péché conſacre très validement, qu'il n'en commet pas moins un ſacrilège. Ils croient de plus que pour abſoudre, il faut au prêtre même une juriſdiction que l'égliſe ſeule peut donner & qu'elle refuſoit aux intrus

de

Ainſi avec la ſeule liberté de culte que la conſtitution avoit promiſe, bientôt la plus grande partie de ceux même qui avoient ſuivi les intrus, ſeroient revenus à leurs vrais paſteurs; mais alors la France n'auroit pas été décatholiciſée. Les impies ſe joignant aux intrus pour rendre l'apoſtaſie générale, craignirent dabord de faire des martyrs, ils avoient ſouvent écrit qu'une religion ouvertement perſécutée n'en acquiert que plus de proſélites. Cette propoſition ne s'eſt vérifiée que par miracle, pour l'établiſſement du chriſtianiſme; l'hiſtoire de toutes les ſectes prouve hautement qu'elles n'ont pas long tems réſiſté à la puiſſance perſécutrice, où qu'elles ne ſe ſont établies que par les ſceptres protecteurs. Mais Condorcet mentoit à l'hiſtoire, plutôt que de reconnoître le bras de Dieu dans l'établiſſement du chriſtianiſme; pour ſatisfaire à la fois & ſa haine, & ſon philoſophiſme, émule de Julien l'apoſtat, il ſuggéra d'autres moyens

VII. Degré de la perſécution. Catholiques, maltraités, flagellés, &c. &c.

de la révolution. Ils craignent enfin qu'aſſiſter & participer aux cérémonies religieuſes célébrées par des prêtres hérétiques ou ſchiſmatiques, ce ne ſoit au moins extérieurement adhérer aux erreurs de ces prêtres. Voilà ce qui portoit les fideles à fuir les faux paſteurs que les décrets ſeuls de l'aſſemblée nationale ſubſtituoient aux véritables évêques & curés.

qu'il appelloit de ſimple ridicule; au lieu des piques, il conſeilla les verges. Paris donna l'éxemple; & les provinces le ſuivirent.

La flagellation des femmes catholiques devint une eſpèce de mode. Les brigands accouroient avec leurs verges aux portes ou aux rues voiſines des chapelles catholiques. Là ils attendoient, ils épioient, avant & après l'office divin, les femmes les plus honnêtes, celles ſurtout qui témoignoient un plus grand attachement à la foi; ils ſe faiſoient un jeu de leur faire eſſuyer publiquement les fouets les plus cruels, pour leur arracher la promeſſe de venir à l'égliſe conſtitutionnelle. Les proſtituées ou les furies des halles ſe joignoient aux brigands.

On obſerva que ces monſtres d'ingratitude s'attachoient ſur tout à faire ſubir ce traitement aux ſaintes filles de la charité, à ces pieuſes vierges, dont tout le ſoin étoit de ſervir les malades, de ſecourir les pauvres, & d'accourir partout où elles ſoupçonnoient des malheureux à ſoulager. Trois de ces vénérables ſœurs, ſur la paroiſſe de St. Marguerite, moururent à Paris, de ces horribles flagellations. A Mets les enfans même élevés dans les hôpitaux de ces ſaintes filles, furent traités avec la même cruauté, pour avoir refuſé d'entendre la meſſe conſtitutionnelle Leurs bourreaux renouvellerent

nouvellerent en vain les menaces & les coups ; fouettez nous, tuez nous, leur disoient ces enfans de huit & de dix ans ; nous ne changerons pas notre religion. On les fouettoit encore, & ils ne changeoient pas.

Le génie de Condorcet dicta d'autres épreuves. Ce fut encore un jeu de couper les cheveux, les oreilles aux prêtres & aux femmes qui persistoient à ne pas reconnoître le faux pasteur. Ce fut un jeu de les promener sur des ânes avec des écritaux injurieux, & sous les décorations les plus humiliantes. Dans cette situation, le long des rues et des places publiques, ce fut un jeu de leur mettre du foin dans la bouche, de les couvrir de boue & de fumier.

Dans diverses villes, comme à Nîmes, à Montpellier, à Marseilles, les verges se changerent en nerfs de Bœuf. Il se forma des compagnies qui s'appelloient du pouvoir éxécutif, dont les délices etoient de frapper rudement avec ces nerfs, et les prêtres catholiques, et ceux qui ne vouloient pas d'autres pasteurs. Ailleurs encore, au moment des SS. mystères, les brigands entroient dans l'église des catholiques, chassoient, battoient les prêtres, foulloient aux pieds les fideles, renversoient les autels, fermoient les temples que les catho-

liques avoient loués à prix d'argent, et qu'on les avoit obligés de payer d'avance.

L'hypocriſie ſervit à juſtifier auprés de la populace, des traitemens ſi odieux. Car il falloit encore la tromper, cette populace même, pour triompher de ſon attachement à la religion catholique. Les intrus lui diſoient que permettre aux anciens paſteurs de s'aſſembler & de prier ſéparément, c'étoit faire deux égliſes, & établir un ſchiſme en France. La populace ne voyoit pas que l'unité catholique ne conſiſte pas en ce que tous les citoyens d'un même royaume n'ayent entre eux qu'une même croyance & les mêmes paſteurs; mais en ce qu'ils ayent la même foi, & les mêmes paſteurs, & ſous le même chef, que toutes les autres égliſes du monde catholique. Elle ne voyoit pas que s'unir aux conſtitutionnels, ce n'étoit pas empêcher le ſchiſme, mais au contraire le rendre général en France, puiſque ces conſtitutionnels étoient de faux paſteurs ſéparés eux-mêmes par leur doctrine & leur fauſſe miſſion, de toute l'égliſe catholique répandue dans l'univers, de tous les autres paſteurs, & du Pape, ou du chef univerſel de la véritable égliſe.

Bien moins encore la populace concevoit elle que les décrets donnant à chacun la liberté

berté de culte, les catholiques fidèles à leurs anciens paſteurs devoient jouir de cette liberté comme les autres, quand même il n'y auroit eu rien de changé dans la religion conſtitutionnelle. Cette populace permettoit de quitter ces conſtitutionnels pour aller ſe joindre aux miniſtres de Calvin, ou bien à toute autre religion; elle ne ſouffroit pas qu'on les quittât pour reſter fidele à ſes anciens paſteurs. Elle ſavoit qu'il ne peut pas y avoir deux religions oppoſées & toutes les deux Catholiques, Apoſtoliques & Romaines; pour croire que la ſienne l'étoit encore, & qu'elle n'avoit pas changé, elle vouloit que tout catholique changeât comme elle. Ainſi les intrus ſe ſervoient de ſon horreur même contre le ſchiſme, pour établir le leur, & pour la ſoulever contre ceux dont la fidelité, la conſtance lui auroient tôt ou tard fait ſentir qu'on la trompoit.

Malgré ces artifices, l'intolérance & la cruauté, révolterent une grande partie de l'aſſemblée nationale; & l'apoſtat d'Autun lui même chargé d'un rapport ſur cet objet, crut devoir inſpirer des idées plus tolérantes. Il pouſſa la complaiſance juſqu'à permettre aux catholiques de s'exprimer librement ſur les décrets contraires à leur religion. " Il faut, " dit il, ſur la tribune même, *qu'ils puiſſent*

" *ſans*

" *ſans crainte, dire que nous ſommes ſchiſmati-*
" *ques, ſi cela leur convient. Il faut par con-*
" *ſéquent, que le culte qu'ils déſireront célébrer à*
" *part, ſoit que dailleurs il différe ou non du*
" *nôtre, ſoit auſſi libre que tout autre culte. Sans*
" *cela la liberté religieuſe n'eſt qu'un vain nom,*
" *on redevient un peuple intolérant, on juſtifie*
" *toutes les perſécutions quelconques.*" Ce rapport fut imprimé par ordre de l'aſſemblée, & envoyé aux départemens pour leur ſervir de regle.

Quelques uns de ces départemens, & entre autres ceux de Paris & de la Somme, eſſayerent auſſi, mais foiblement, de faire valoir les droits de l'homme, pour aſſurer aux prêtres non aſſermentés, & à ceux qui voudroient les ſuivre, le libre exercice de leur culte. Leurs arrêtés et leurs placards ne perſuaderent, ni aux intrus ni à leurs bandits, que ces droits de l'homme fuſſent pour les vrais catholiques. Dans Paris même, les deux intrus des paroiſſes voiſines de l'égliſe des Théatins, apprenant que les catholiques avoient loué et payé cette égliſe, mirent leurs ſections en mouvement vers les dix à onze heures du ſoir. Furieux et frémiſſant autour de cette égliſe, comme des Lions rugiſſans, ils vinrent à bout d'y pénétrer; eux mêmes ils briſerent de leurs mains,

&

& à coups de Marteaux, les pierres ſacrées, & le tabernacle; ils renverſerent les autels, dépouillerent l'égliſe. Au milieu de ces fureurs l'intrus Rouſſineau, déchargeant le ciboire, s'appercevoit à peine qu'un ſaint religieux temblant & frémiſſant d'horreur à ſes genoux, le conjuroit de traiter avec moins d'indécence & de rage, le ſaint des ſaints, les pains ſacrés qu'il emporta chez lui.

Le département eut beau inſiſter, et permettre aux catholiques de rétablir un des autels; les brigands, les fouets & les ſabres arriverent au moment du ſacrifice; les prêtres furent mis en fuite, le ſacriſtain frappé à la tête fut renverſé; un vieux Invalide reſiſta ſeul juſqu'à ce que le pain ſacré fut enlevé par un prêtre; le nouvel autel diſparut ſous les haches des brigands; l'égliſe fut fermée pour toujours, & des verges furent ſuſpendues à la porte, pour tous ceux qui voudroient encore y exercer la religion catholique. La Fayette, Bailly, & quelques autres conſtitués faiſoient ſemblant de s'irriter de ces excès; mais trop lâches pour s'oppoſer efficacement aux brigands, ils n'avoient d'activité que pour les ſeconder. Les tribunaux étoient muets pour les punir; les conſtitutionnels ſavoient ſe faire autrement rendre juſtice.

tice. Car une des flagellantes ayant été fouettée elle-même, n'eut qu'à prouver l'erreur de ceux qui la prenoient pour la cuisinière d'un prêtre non asſermenté ; elle obtint une vengeance éclattante. Il en couta aux uns la priſon, aux autres de fortes amendes, & cent écus au marchand qui avoit vendu les verges. Ce jugement porté au Fauxbourg St. Germain, ne diminua pas la perſécution pour les vrais catholiques.

Rétractations de divers prêtres.

Au milieu de ces fureurs de la nouvelle égliſe, un autre ſpectacle lui prouvoit l'impuiſſance de toute ſa rage contre la vérité. Ceux des curés & des vicaires qui avoient juré par foibleſſe, par crainte d'une diſette affreuſe, ou même par défaut de lumières plutôt que par perverſité de cœur, inſtruits par les déciſions des évêques, & ſurtout par les brefs du pape, conçurent enfin leurs obligations. La crainte d'encourir les cenſures religieuſes, la voix entière de l'égliſe enſeignante trop hautement connue, ne leur permettoient plus de ſe cacher qu'au lieu de travailler au ſalut de leurs paroiſſiens, ils entrainoient le peuple dans l'erreur, & ſe perdoient eux mêmes.

Il falloit du courage pour rétracter leur faute ; l'Aſſemblée qui avoit décreté une triſte pen-

ſion

ſion de cinq cents livres pour les curés déplacés ſans avoir juré, privoit de ce modique traitement ceux qui rétracteroient le ſerment une fois émis. Il n'y avoit plus alors d'autre dédommagement à eſpérer que la paix de la conſcience, & la réparation de l'outrage fait à Dieu, à ſa foi, à ſon égliſe. Au lieu des bénéfices qui n'exiſtoient plus, les prêtres rétractans ne pouvoient attendre que la miſère & les outrages. Cependant à peine les brefs du pape furent ils connus, qu'un très grand nombre de ceux qui avoient été, ou foibles ou ſéduits ſe hâterent de réparer leur faute. Alors on vit ces prêtres, les larmes aux yeux & pénitens, confeſſer hautement leur erreur, leur foibleſſe, devant ce même peuple qui avoit reçu leur ſerment, qui ſouvent l'avoit éxigé avec violence ; rétracter leur parjure ſur cette même chaire où ils l'avoient prononcé ; & pour rendre leur rétractation plus authentique, ſommer les magiſtrats eux-mêmes de la conſigner dans les archives publiques. Pour rendre la réparation du ſcandale plus éclatante encore, ils la faiſoient imprimer, ils en diſtribuoient eux-mêmes des milliers d'exemplaires ; ils conjuroient les auteurs des ouvrages périodiques de les faire connoître à

l'Europe entière ; & ces journaux longtems ne ſuffirent pas au deſir des rétractans.

Ce fut ſurtout aux approches de la mort, que la conſcience parla aux prêtres jureurs. Bien des malheureux, en ce moment même, cédèrent au reſpect humain & parurent dans leur impénitence au tribunal de Dieu ; mais bien d'autres auſſi, frémiſſant d'y paroître ſouillés de leur parjure, ne moururent contents, qu'après avoir donné à leur rétractation toute l'autenticité poſſible en ce moment. C'eſt ainſi que les journaux nous annoncerent celles des paſteurs d'Auchy-la-Baſſée en Artois, de Vouzou en Sologne, de Moranne en Anjou, & de divers autres. C'eſt ainſi ſurtout qu'un de ces paſteurs ne demandoit à Dieu que la vie juſqu'au premier dimanche. Elle lui fut donnée ; & en ce jour, le dernier ſervice qu'il demanda fut dêtre porté à ſon égliſe. Là, dans ſon lit de mort, au milieu de tous ſes paroiſſiens réunis dans le lieu ſaint, il ramaſſe toutes ſes forces, et fait entendre ces paroles. " Je devois vous conduire dans " les voies du ſalut ; je vous ai égarés en pro- " nonçant le ſerment de la conſtitution du " clergé décrétée par l'aſſemblée nationale. Je " rétracte ce ſerment comme contraire à la " foi de l'égliſe Catholique, Apoſtolique &

" Romaine,

" Romaine, dans la quelle je vous prie, mes en-
" fans, de rentrer & de perſévérer. Trop heu-
" reux d'obtenir cet inſtant pour y rentrer moi
" même, je vous demande pardon de mon
" ſcandale. Je vais paroître devant Dieu;
" j'eſpere deſormais de ſa miſéricorde, qu'il
" me pardonnera ce ſerment que je déteſte,
" que je rétracte encore pour mourir dans le
" ſein de l'égliſe catholique, apoſtolique &
" Romaine." Quand il eut dit ces mots, la ſérénité reparut ſur ſon front; il bénit encore Dieu, & il s'endormit du ſommeil des pénitents.

Bien loin que l'intérêt de ce monde pût dicter aucune de ces rétractations, il eſt bien notoire au contraire que la crainte de manquer de tout, avoit été pour pluſieurs le ſeul motif de leur ſerment. Quelques uns ne purent s'empêcher d'en faire l'aveu. Un des curés du côté gauche, avoit rougi en le prêtant.—Je vous félicite, lui dit un député de la droite, de ce que vous ſavez encore rougir— Que voulez-vous, répondit le jureur, *il faut vivre.* Le député ne repliquât pas qu'il falloit auſſi mourir; mais cette vérité bien plus eſſentielle fut fortement ſentie par un vicaire du diocèſe d'Apt. Plus preſſé de mourir en vrai prêtre, que de vivre en lâche apoſtat, il ne

craignit pas de monter en chaire pour faire ſa rétractation en ces termes. " La miſère m'avoit " déterminé à prêter le ſerment, mais quoi- " qu'on m'ait nommé à deux cures, j'aime " mieux mandier mon pain, que d'en accepter " aucune. Lorſque j'avois des revenus, je " faiſois l'aumone; jéſpère que vous me la " ferez à votre tour."

Les paroiſſiens rendirent pluſieurs fois hommage à ces rétractations; quelque fois on les vit fondre en larmes avec le curé même, & l'aſſurer qu'il pouvoit reſter au milieu d'eux; quils pourvoiroient à ſes beſoins. Il eſt même des villages en France, dont les habitans ſe ſont impoſés eux-mêmes pour envoyer des ſecours à leurs curés éxilés en Angleterre, et qui ne les ont pas laiſſé manquer du néceſſaire, tant que les communications ont été ouvertes; mais en général ces regrets des paroiſſes devinrent inutiles. Les clubs des Jacobins diſperſés dans tout le royaume, ſe livroient à toute leur rage contre ces prêtres rétractans; ils envoyoient leurs bandits tourmenter & le paſteur & les paroiſſiens. Pour la tranquilité de ſa paroiſſe même, le paſteur étoit forcé de s'évader, ou bien de ſe tenir dans quelques lieux cachés où les fideles le nouriſſoient ſecrètement.

La

La preuve que la crainte empêchoit d'autres rétractations, c'eſt la conduite de pluſieurs prêtres jureurs dans un canton du diocèſe de Tours. Sachant un de leurs confrères très malade, ils s'aſſemblerent, conſulterent entre eux, en diſant qu'il ne falloit pourtant pas laiſſer ce malheureux mourir dans ſon péché, et ſe damner; qu'il falloit l'avertir du danger. Ils lui envoyerent en effet eux-mêmes un prêtre non aſſermenté; le malade ſe rétracte; les malheureux qui lui avoient donné ce conſeil, furent trop lâches pour le ſuivre eux mêmes pendant qu'ils ſe portoient bien.

Les évêques n'avoient pas beſoin de ces rétractations; il en étoit pluſieurs à qui leurs diocéſains extrémement jaloux de les conſerver, avoient propoſé de jurer avec toutes les reſtrictions qu'ils croiroient néceſſaires, leur promettant de les accepter toutes. Ces prélats, et entre autres, M. d'Argentré évêque de Séez, furent ſenſibles à ces marques d'attachement; mais ils craignirent un ſcandale que les reſtrictions même n'auroient pas empêché. Ils ſe devoient tout entiers à l'exemple du courage & de la fermeté; ils le donnerent ſans déférence pour l'erreur. Auſſi l'apparition des évêques intrus fut-elle pour chacun des vrais prélats, le ſignal des perſécutions

tions qui ne leur permettoient plus de ſe montrer dans leur diocèſe, ſans expoſer leur vie aux plus grands dangers.

VIII. Degré de la perſécution; évêques chaſſés de leurs diocèſes; & premiere arreſtation des prêtres.

C'étoit peu que de les forcer à abandonner le palais épiſcopal, pour y inſtaller l'évêque de la nouvelle religion; s'ils ne quittoient le diocèſe, s'ils cherchoient à faire circuler leurs lettres paſtorales pour inſtruire le peuple, les agens de l'intrus ou du club, quelquefois même les gens d'armes envoyés par les magiſtrats, venoient les aſſiéger pendant le jour, pendant la nuit; & toute leur reſſource étoit dans quelques honnêtes citoyens, qui, pendant les ténèbres, favoriſoient leur fuite, leur trouvoient quelque barque ſur la mer, ou ſur des rivieres, & à travers mille dangers, les conduiſoient dans quelque terre hoſpitalière. C'eſt ainſi que déja ſous la premiere Aſſemblée, M. de la Marche, évêque de St. Pol de Léon, fut réduit à chercher cet azile où déja l'Angleterre ſembloit l'appeller, pour en faire le diſpenſateur de ſes bienfaits. Les intrus n'avoient vu qu'en frémiſſant les ſoins & les ſuccès de ce prélat dans un diocéſe où il ſe trouvoit à peine un ou deux eccléſiaſtiques qui euſſent conſenti à faire le ſerment. M. de Cheylux, évêque de Bayeux, d'abord obligé de venir à Paris, revenoit à Bayeux, pour y fortifier ſon clergé, dans la foi.

Il

Il trouva ſur ſa route des embuches; une populace ameutée l'attendoit pour l'immoler; au lieu de rejoindre ſon égliſe, il fut heureux de pouvoir arriver à Jerſey. M. de la Ferronays évêque de Lyſieux, échapa avec peine aux brigands accourus dans ſon palais pendant la nuit. M. de Themines, évêque de Blois, oppoſoit trop de vigueur, & Grégoire ſon intrus, étoit un tyran trop acharné à ſa proie. Il fallut ſe réſoudre à deſcendre la loire dans le ſecret des ténébres, & à s'embarquer pour l'Eſpagne. Avant tous ces prélats, l'évêque de Toulon avoit vu ſa maiſon pillée, ſa perſonne menacée de la lanterne, & s'étoit réfugié à Nice. L'hiſtoire ne ſuffiroit pas à détailler les dangers que courroient, dans leurs diocèſes, preſque tous les évêques. Ceux de Tréguier, de Vannes, M. L'archevêque d'Auch, & divers autres furent cités devant les tribunaux. L'accuſation portoit ſur leurs inſtructions données aux fideles. On y cherchoit des principes incendiaires; on n'y trouva que des leçons de patience, de paix, d'ordre public, & les principesde la foi. Si c étoit là un crime auprès de la révolution, ils s'avouoient coupables; la liberte de prêcher cette foi étoit le ſeul objet de leur demande. Ils n'étoit plus tems alors de leur ſuppoſer des vues plus humaines.

humaines. Toute leur conduite ainſi que leurs leçons, diſoit hautement. "Laiſſez nous l'évangile, nos dogmes, notre foi; laiſſez nous obéir à Dieu, & maintenir les peuples dans ſa loi; & vous ſerez contents de notre ſoumiſſion pour tout le reſte. Que vos nouveaux évêques aient les revenus de nos égliſes; qu'ils jouiſſent de vos penſions. Faites plus; ôtez nous, donnez leur, ou gardez pour vous mêmes, ces traitemens, ces ſommes annuelles que vos décrets nous aſſignent comme un reſte de nos richeſſes, en dédommagement des bénéfices, que vous nous avez pris. Que tout cela ſoit pour vos prêtres jureurs & vos intrus, pour vos évêques conſtitutionnels; qu'ils en jouiſſent; nous y conſentons; que ce ſoit là leur part. Mais que la nôtre ſoit de maintenir les peuples dans les voies de la religion. Nous ne demandons pour cela, ni votre argent, ni celui du fiſc, ni la reſtitution du nôtre. Que nos fonctions ſoient toutes gratuites. Que le Dieu qui nous les a impoſées, nous voie les remplir; & que le peuple maintenu dans la religion, ſoit ſauvé par notre miniſtére; voilà nos voeux; la liberté de remplir notre de voir; voilà la ſeule condition de notre pacte."

Ces offres ſolemnellement faites juſques dans les inſtructions paſtorales des vrais évêques, &

entre

entre autres dans celles de M. de Thémines. Ces offres inſpirées par le zèle & la piété, pouvoient être admirées par les magiſtrats & les intrus; ceux-ci n'en pourſuivoient que plus vivement leur grand objet, d'éloigner à tout prix les vrais paſteurs de leurs diocèſes, pour ſe délivrer de l'impreſſion que leurs vertus & leurs leçons faiſoient ſur le peuple.

Captivité de M. l'évêque de Sénez.

Cette réſolution éclata ſurtout dans la perſécution excitée contre M. de Bonneval, évêque de Sénez. Ce digne prélat avoit à peine vu le projet formé de lui arracher ſes ouailles, pour les livrer aux faux paſteurs, qu'il s'éleva en apôtre intrépide contre le futur invaſeur dont on le menaçoit. Dès le mois d'Août 1790, ſes lettres & ſes inſtructions redoublerent pour prévenir le ſchiſme. Dès lors il ſembla prévoir tous les combats à ſoutenir contre les nouvelles erreurs; dès lors les magiſtrats conſtitutionnels purent voir ſa détermination dans ces paroles dignes d'un Chryſoſtôme, d'un Hilaire, ou d'un Ambroiſe. " *Ma tête eſt aux hommes; mon ame n'eſt qu'à Dieu. Si le Seigneur veut éprouver les ſiens, le dix-huitieme ſiécle aura ſes martyrs, comme le premier.*" Dans la ſuite, voyant l'uſurpateur intrôniſé, il anonnça publiquement, il imprima qu'il ne quitteroit point ſon diocèſe; qu'il y

ſeroit toujours au milieu de ſes ouailles, pour les maintenir dans les dogmes & l'unité de l'égliſe.

Cette réſolution étoit ferme; les intrus, & leurs magiſtrats conſtitutionnels ſavoient que M. de Sénez étoit homme à la tenir; la force étoit à eux; ils l'employerent. Le 2 Juillet, le Maire de ſa ville épiſcopale lui fit ſavoir lui même qu'il feroit ſagement de la quitter; des avis certains lui apprirent d'ailleurs que le lendemain, il ſeroit au moins griévement inſulté. Ses amis allarmés, ſa mere en pleurs ſe jetterent à ſes genoux; il conſentit à ſe réfugier chez un de ſes diocèſains. Inſtruits de ſon paſſage les municipes d'Annot l'arrêtent, comme un perſonage ſuſpect; les cautions ſe préſentent en nombre; la loi conſtitutionnelle ordonnoit la liberté; une eſcorte de vingt-quatre nationaux n'en eſt pas moins chargée de conduire à Digne le prélat captif. On fait courir le bruit qu'on a trouvé dans ſes papiers un plan de contrerévolution, en vingt-cinq articles; ce bruit eſt démenti par le procès verbal de l'arreſtation même, & par la viſite de ſes papiers. Le prélat arrêté ſans décret, demande à comparoître aumoins, & à être entendu. Le département s'y refuſe, & ſous la même eſcorte le prélat eſt envoyé au fort de Seyne.

Seyne. Au lieu de plaintes & de murmures, la joie des confeſſeurs de Jéſus-Chriſt paroît ſur ſon viſage; & le peuple accouru pour le voir, s'écrie: *Ah! ce n'eſt pas cet air qu'ont les coupables.* Des brigands apoſtés pour effacer cette impreſſion, excitent du tumulte, crient : *à la lanterne!* le capitaine de ſes gardes leur impoſe ſilence ; *laiſſez*, dit le prélat, *laiſſez, mon ami; ne vous fachez point contre eux. Ils offenſent Dieu; voilà ce qui m'afflige : quant à moi, je ſuis fait pour ſouffrir.*

Avec tout l'appareil qui conduit les malfaiteurs dans un cachot pour délivrer le monde de leurs crimes & de leur préſence, ce reſpectable évêque eſt conduit, au milieu du jour, & à travers une grande partie de ſon diocèſe, dans ſa priſon du fort de Seyne. Ses gardes étonnés de la ſérénité, de la joie même, qui éclattent ſur ſon viſage, en témoignent eux-mêmes leur ſurpriſe; *pour quoi cette admiration*, leur répond-il, *avouez plutôt que je ſuis trop heureux de ſouffrir pour une pareille cauſe.* Pendant la nuit, ces gardes ſe livrent au ſommeil pour ſe délaſſer de leurs fatigues; il la conſacre à remercier le Dieu qui l'a jugé digne de ſouffrir pour ſa religion. La crainte qu'il n'ait ſaiſi ce tems pour s'évader, fait viſiter la chambre dans laqu'elle on l'avoit dépoſé;

on le trouve à genoux, & en prieres, à trois heures du matin; & ſon hôte à cet aſpect, ne peut s'empêcher de s'écrier: *C'eſt un ſaint! C'eſt un ſaint!* Il arrive enfin au ſéjour deſtiné à ſa priſon; là il eſt enfermé dans un donjeon, ſous un grenier ſans vitres aux fenêtres, expoſé à toutes les injures de l'air en tems d'orage. Toute conſolation humaine lui eſt ſouſtraite; de généreux amis s'offrent à partager ſa priſon, pour en diminuer la ſolitude & les ennuis; la ſeule compagnie qui ſoit admiſe, eſt celle des nationaux armés qui le gardent à vue jour & nuit. Malgré le texte le plus formel de la conſtitution, le décret de ſon arreſtation n'eſt porté que deux jours après l'arreſtation même; & par ce décret même les accuſations des complots ont diſparu; le ſeul motif que les juges alléguent, eſt qu'il a exercé dans ſon diocèſe, les fonctions épiſcopales; qu'il a continué à ſe regarder comme évêque, même après l'intruſion de celui que des laïques ont fait à ſa place évêque de Sénez.

Ce décret, pour M. de Bonneval, fut un nouveau motif de joie, en lui apprenant plus formellement que la cauſe de toutes ſes perſécutions, étoit dans ſa fidelité à faire les fonctions d'un bon paſteur, à préſerver ſes ouailles

du

du loup raviſſeur que le ſchiſme & l'héréſie envoyoient. Cette joie de ſon ame n'empêcha pas l'intempérie de l'air de ſe faire ſentir. Son viſage étoit brulé, ſes levres enflées & fendues, ſes yeux fatigués à l'excès par les ardeurs de la canicule; la pluie des orages, qui tomboit dans ſa chambre, lui cauſa un rhumatiſme; de violens maux de tête ajouterent à ces infirmités. Il les ſupporta pendant vingt huit jours, en attendant qu'il plût à ſes juges de l'appeller à leur tribunal. Il fut obligé d'écrire au préſident de l'aſſemblée & au comité ſoi-diſant eccleſiaſtiq e, pour obtenir cette faveur. Elle ſe fit encore long tems attendre. Enfin, après cinquante jours de priſon, arriverent des ordres pour le traduire devant le diſtrict de Caſtellane. Son tranſport dans cette ville fut le triomphe de la vertu dans les fers. Les peuples accourroient pour attendre le moment de ſon paſſage. Hommes, femmes, enfans, laïques & prêtres, ſe proſternoient devant lui, s'approchoient pour avoir le bonheur de baiſer ſes habits, ou ſon anneau pontifical, ſes pieds même; tous lui demandoient ſa bénédiction; tous s'écrioient: *Vive notre véritable évêque! voilà notre père, notre vrai paſteur; nous n'en voulons point d'autre.*

Une

Une conſolation plus ſenſible encore pour M. de Sénez, fut d'apprendre l'effet qu'avoient produit ſa captivité & ſa conſtance ſur les prêtres de ſon diocèſe, qui d'abord avoient cédé à la perſécution, & prononcé le ſerment du ſchiſme & de l'héréſie. Ranimés par ſon exemple, pluſieurs de ceux qui étoient tombés, ſe relevèrent en rétractant publiquement leur parjure. Dès ſa rentrée dans ſon diocèſe, à ſon retour de Seyne, à la premiere de ſes paroiſſes, le curé & le vicaire de Tarlonne demandent à le voir. L'un & l'autre avoient eu le malheur de jurer; l'un & l'autre s'empreſſent d'aller lui faire hommage de leur converſion. M. de Sénez accablé de fatigue, après neuf heures de marche à travers les montagnes, & tourmenté de ſa douleur rhumatiſmale, étoit en ce moment tombé ſur un grabat, & commençoit à ſommeiller. Le curé pénitent obtient des gardes la permiſſion d'entrer; preſſé de recevoir ſon abſolution, il s'écrie: *Monſeigneur, je ſuis encore digne de vous; je me ſuis ſolemnellement rétracté.* Jamais un cri plus agréable n'avoit réveillé M. de Sénez; il ſe leve, & ſe jette au coû du bon curé fondant en larmes. " *C'eſt donc vous, mon cher paſteur; c'eſt vous que je retrouve, & que j'embraſſe dans une foi commune! Que je me réjouiſſe avec*

avec vous, mon cher ami, de votre retour à l'Egliſe. Mes douleurs ſont paſſées. Non, je ne ſouffre plus; j'oublie tout. Trop heureux que mes ſouffrances aient pu vous être utiles!" Ainſi le vrai paſteur, captif & dans les fers, ramenoit dans les voies du ſalut les brebis égarées; & l'évêque intrus, dans ſon palais, protégé de toute la force publique, ſe voyoit abandonné par ceux la même que l'erreur, ou que la violence avoient dabord ſéduits.

Arrivé à Caſtellane, M. l'évêque de Sénez fut d'abord élargi proviſoirement. Ce moment de liberté fut encore précieux pour l'édification. M. de Bonneval n'en profitoit que pour ſe rendre dans les égliſes où le ſchiſme n'avoit pas encore pénétré. S'il ſe permettoit une promenade, ce n'étoit qu'après y avoir fait chaque jour ſon adoration; le peuple le combloit de bénédictions; le tribunal avoit ſur lui d'autres idées. Il parut devant ſes juges, plus glorieux d'avoir à confeſſer ſa foi & ſes actions, qu'intimidé par toutes leurs menaces. Il ne lui vint pas même dans l'eſprit de nier qu'il eût adminiſtré les ſacremens, & conféré l'ordination à des lévites. Il le dit, il ne le nia point. "Appellé d'en haut pour conduire les ames qui me ſont échues en partage, & pour les préſenter un jour devant le tribunal du ſouverain

verain juge, écrivoit-il lui même au préſident & au comité de l'aſſemblée nationale, j'ai comparu librement devant la tribunal de Caſtellane; j'ai déclaré en mon ame & conſcience, que je crois fermement tenir mon miniſtère de Dieu & non des hommes. Détaché de toute autre cauſe, ne tenant qu'a ce Dieu, évêque de Sénez par ſa vocation, & portant le caractère de ſon autorité pour en exerçer les fonctions ſacrées, j'ai cru ne pouvoir pas refuſer aux lévites l'impoſition des mains; aux ſimples fideles le ſacrement de force; à des enfans qui m'appelloient leur pere, le pain de la parole, les ſécours & les conſolations de leur croyance. Tant que ma langue & mon bras droit ſeront libres, l'une ſera pour évangeliſer mon peuple, l'autre pour le bénir."

Il ne fut pas difficile à M. de Sénez de prouver qu'en tenant cette conduite, il n'avoit pas même péché contre les loix de l'aſſemblée; puiſqu'on n'ôſoit pas ſeulement l'accuſer de la moindre violence à l'égard de ceux, qui réſiſtant à ſes inſtructions, auroient voulu ſuivre celles de l'intrus; puiſqu'en prêchant contre l'apoſtaſie dans la foi, il avoit toujours eu ſoin de prêcher en même tems, la paix, le reſpect pour l'ordre public, la ſoumiſſion aux loix pour tout objet civil. Il parloit devant ſes juges avec

avec toute la confiance de l'innocence, toute l'autorité d'un apôtre, toute la tendreſſe d'un père, avec tout l'intérêt d'un paſteur qui cherche plus à éclairer des ouailles égarées dans la foi, qu'à ſe juſtifier de ſes prétendus crimes devant les tribunaux. Les peuples accourus pour entendre ſon plaidoïer, admiroient ſa tranquillité, & ſon courage ; ils voyoient leur apôtre, leur pere dans les fers; des larmes d'attendriſſement couloient de leurs yeux, & ſes juges les virent ; ils en craignoient l'effet; la loi les obligeoit à prononcer ſans déſemparer ; mais la ſentence étoit réſolue ; ils violerent la loi pour renvoyer au lendemain un jugement qu'ils n'oſoient porter devant les témoins de l'innocence. Le lendemain l'exil fut prononcé. M. de Sénez répondit à ſa condamnation par les mêmes paroles que St. Cyprien : *Graces en ſoient rendues à Dieu.* La ſentence devoit être confirmée par les juges de Barcelonnette ; M. de Sénez fut de nouveau livré à ſes gardes pour y être conduit. Tous les honnêtes gens étoient dans la conſternation ; ſeul il conſervoit le même calme, & la même gaieté. Une partie du peuple, & tout ſon clergé l'accompagnerent juſqu'aux portes de Caſtellane ; & là ce bon père embraſſant ſes enfans avec toute l'effuſion de la

tendreſſe, leur dit, en les quittant: " A Dieu,
" mes amis! la force éloigne pour quelque
" tems mon corps d'auprès de vous; mais il
" n'eſt pas au pouvoir de l'homme de ſéparer
" nos ames, ni les brebis du vrai paſteur.
" J'ai été, je ſuis, & ſerai vot e évêque juſ-
" qu'au dernier ſoupir. Soyons tous de même
" à la vérité, à l'égliſe de Jéſus-Chriſt."

Attendris de nouveau juſqu'aux larmes, les laïcs & les prêtres expriment à leur tour, toute l'amertume de leurs regrets, & lui jurent, à lui, à l'égliſe dont il eſt évêque & confeſſeur, une fidelité éternelle. Ils ſe jettent à ſes genoux; pour ſes derniers adieux, ils le conjurent de les bénir; il leve au ciel les mains, il invoque ſur eux les dons de la fidelité, de la conſtance, dans la foi & les œuvres des ſaints; il les bénit, & ſe livre à ſes gardes pour continuer ſa route. Ainſi St. Chryſoſtôme étoit ſorti de Conſtantinople, après avoir fortifié contre le ſchiſme, les vierges, les fideles & les prêtres de ſon Egliſe.

Monſieur l'évêque de Sénez, toujours ſous l'eſcorte des cavaliers, franchit de nouveau les plus hautes montagnes pour ſe rendre à Barcelonnette. L'amniſtie vint mettre fin aux pourſuites de ſa cauſe devant ce tribunal; la perſécution excitée contre le prélat, n'en fut pas moins

moins vive. L'impoſſiblité de rentrer dans ſon diocèſe, lui fit choiſir une retraite à Nice où il trouva divers de ſes confreres, exilés comme lui, & pour la même cauſe. " L'impie ne le croit pas, écrivit il alors de ſon exil, mais l'infortune a ſes charmes. Ils m'ont tout enlevé; ils m'ont tout pris. Il me reſte l'honneur & la religion."

Jugement de M. l'évêque de Gap.

Les juges de Monſieur la Broue de Vareilles, évêque de Gap, ſe montrèrent moins ſévères à ſon égard. Il avoit prévenu l'évêque intrus que s'il le voyoit s'attribuer cette autorité ſpirituelle que l'egliſe ſeule peut donner, il ſuivroit contre lui les loix de l'Egliſe; il tint ſa parole, en lui envoyant une ſentence d'excommunication, pour avoir fait lire publiquement des diſpenſes qu'il appartient au ſeul légitime évêque de donner aux fidèles. L'intrus & ſon conſeil ne répondirent à cette cenſure, qu'en aſſignant M. de Vareilles à comparoître devant un tribunal laïc. Ils ne ſe préſenterent que par procureur; M. de Vareilles comparut en perſonne. D'abord il proteſta qu'il ne prétendoit point reconnoître pour juges d'une pareille cauſe des magiſtrats laïcs. La ſentence qu'il avoit portée contre l'intrus, n'étoit en effet qu'une cenſure purement eccléſiaſtique; ſes effets n'atteignoient

que l'ame du coupable; il étoit ſingulier que les intrus eux-mêmes oſâſſent recourir à un tribunal laïc contre une cenſure ſpirituelle. Mais ces hommes de la nouvelle Egliſe n'avoient d'autres armes que celles de la force à oppoſer aux vérités réligieuſes.

M. de Vareilles rendit enſuite compte de ſa foi & de ſes actions, qu'il démontra conformes à la religion, à l'autorité qu'il tenoit de Jéſus-Chriſt, aux devoirs qu'il avoit à remplir pour préſerver ſon diocèſe des faux paſteurs. Les intrus lui faiſoient auſſi un crime d'avoir diſtribué des brefs du Pape. Ces brefs n'étoient que les leçons de la foi, qu'il appartenoit aux évêques de faire connoître aux fidèles, pour les confirmer dans la vérité par l'autorité du premier des paſteurs. Les magiſtrats eux-mêmes gémiſſoient de l'accuſation; ils connoiſſoient tous M. de Vareilles; il ſavoient avec quelle ſageſſe, il s'étoit conduit, & avoit entretenu la paix de ſon diocèſe. Ils admiroient ſa modeſtie & ſa tranquillité; ils montroient une extrême répugnance à le condamner. Cependant il falloit ſe préſerver de la colère des intrus, & leur accorder quelque choſe. Ils vouloient l'exil de M. de Vareilles. Les juges avoient pour lui trop de reſpect, d'eſtime, & d'attachement même, pour

déſirer

déſirer ſon éloignement. Il en fut quitte en ce moment, pour une amende de ſix cents livres envers les pauvres, par ce qu'on ſavoit bien que cette peine étoit l'uſage le plus agréable & le plus habituel de ſa fortune.

Un curé jureur s'étoit joint aux intrus, & l'avoit accablé d'outrages & de calomnies. M. de Vareilles ſouffrit les outrages, démontra les calomnies, & pria les juges de les oublier comme lui. Il refuſa de prendre aucune concluſion, de demander aucune de ces réparations qu'on ſe montroit diſpoſé à lui accorder. Il bénit Dieu d'avoir obtenu la grace du calomniateur; & de pouvoir encore travailler dans ſon diocèſe au ſalut des ames, dans un tems où la violence réduiſoit preſque tous les autres évêques à s'éloigner de leurs ouailles.

Dans ce même tems, l'aſſemblée nationale donnoit à l'univers un ſpectacle plus étonnant encore par ſon impiété, que toutes ces perſécutions & ces exils forcés des miniſtres de la religion.

Sur la plus haute de ſes collines s'élevoit dans Paris, une auguſte baſilique en l'honneur de Sainte Geneviève, ſon antique patrone. Quarante années, & plus de quatre vingt millions, avoient à peine ſuffi à la conſtruction

ſtruction de ce monument; il étoit neuf encore; à l'aſpect de ſon faîte à peine terminé, le chrétien conſolé ſe croyoit encore aux ſiècles de la munificence & de la piété Françoiſe.

Une quadruple nef, image de la croix dans ſon enceinte immenſe, formoit en quelque ſorte quatre temples divers, mais réunis, & des quatre parties de l'univers appelloit les vrais adorateurs à un autel central que couronnoit un magnifique dôme. Au contour intérieur de ces nefs, les grands maîtres avoient épuiſé l'art du bas-relief, pour préſenter aux yeux l'enſemble de la religion depuis l'origine du monde. Dans le temple du fonds, le père des humains, Moyſe, les prophêtes, & les Rois de Juda rappelloient la loi & les prodiges du premier teſtament. Sous la coupole du dôme, le Chriſt donnoit à Pierre les clefs du ciel. Les pontifes Romains les recevoient de Pierre, & ſe les tranſmettoient par une ſucceſſion jamais interrompue depuis l'origine du Chriſtianiſme. A droite les martyrs, les patriarches, les docteurs de l'égliſe d'orient; à gauche les héros, les ſaints évêques des ſiéges d'occident. Faiſant face à l'autel, la quatrieme des nefs préſentoit à la France ſes Denys, ſes Hilaires, & tous les faſtes de ſon hiſtoire eccléſiaſtique. Au deſſus de l'autel,

tel, & l'or & le porphyre s'élevant en colonne ſe préparoient à ſupporter le riche baldaquin, où repoſoient, entre les rubis & l'émeraude, les cendres d'une vierge que, du rang des bergeres, ſa piété & ſes prodiges avoient ſeuls élevées au rang de protectrice des Rois & de la capitale de l'empire François. Sous un portique immenſe égalant les chefs-d'œuvres de Rome antique & de Rome moderne, les traits & les vertus de Geneviève apprenoient à révérer cette vierge célébre, en l'honneur de la quelle s'élevoit le monument auguſte. L'enfer en fut jaloux.

Dans un tems où le monde n'étoit pas aſſez pervers pour méconnoître une puiſſance ſouveraine au deſſus des mortels, l'être jaloux de Dieu avoit montré des dieux partout, en haine de celui qui ſeul regne partout. En ce jour, où tenant une ſecte nombreuſe de ſophiſtes, ſous toute la ſtupeur de la dépravation conſommée, il avoit erigé en école l'art d'ignorer Dieu, & l'art de le haïr; en ce jour le démon voulut avoir des temples pour l'athée; & l'aſſemblée nationale lui en donna. Elle avoit décidé pour ſes grands hommes, le faſte & le triomphe des apothéoſes; & ſes grands hommes furent ceux dont l'impiété plus éclatante

tante, dont la ſcélerateſſe plus avérée avoient fait les héros de la révolution.

Au milieu de ſes années & des projets de ſa rebellion, Mirabeau étoit mort. L'aſſemblée prit le deuil, & décréta que le premier grand homme de la France étoit celui qui le premier avoit ouvert l'avis de lui ôter ſa religion, pour conſommer ſa rebellion. Elle ſtatua que le plus ſuperbe monument érigé en France à Dieu & à ſes ſaints, ſeroit le mauſolée des plus grands ennemis de Dieu & de ſes ſaints; que la France, au lieu de Geneviève, auroit a révérer, dans ſa premiere baſilique, Mirabeau & tous ceux que la haine du trône & de l'autel auroit rendus dignes du même culte.

Sur ce décret qu'avoit ſoufflé Satan ou Condorcet, le nom de Dieu & de Geneviève fut effacé du frontiſpice; la croix fut arrachée des faîtes du temple; le ciſeau de la haine mutila, détruiſit, & fit diſparoître à grands frais, les chef d'œuvres du ciſeau religieux; il en couta onze cent mille livres pour piqueter les bas reliefs des ſaints; jamais l'aſſemblée n'avoit fait du tréſor national un uſage plus ſcandaleux; jamais elle n'en regretta moins le ſacrifice. Aux emblêmes de la divinité, aux images des ſes apôtres ſuccéderent

rent les faiſceaux & l'étendart de la révolte les trophées de l'irreligion.

Alors la baſilique fut digne des grands hommes de l'aſſemblée. Alors cet homme que la France rougiſſoit n'aguère d'avoir produit, cet homme dont le cœur, au moral pourri par tant de vices, & pourri au phyſique par une plaie ignominieuſe, n'avoit ceſſé de reſpirer qu'avec la putréfaction qui le rongeoit; cet homme, dans le quel la juſtice avoit eu à punir & l'hoſpitalité violée, & le rapt & le vol à force armée, & le poignard de l'aſſaſſin levé ſur la victime de ſes amours perfides et avares; cet homme que ſes juges regrettoient de n'avoir pas livré à ſes bourreaux; qui forçoit le monarque à ſe repentir d'avoir pu lui faire grace, et le ravir à l'échafaud; cet homme, la honte de ſa mère, le ſupplice de ſon père, la terreur de ſon Roi, le fléau de la foi, fut porté en triomphe ſur l'autel, par ceux la même qui avoient eu l'opprobre de l'avoir pour confrère, & de partager tous ſes forfaits contre le trône & contre l'autel. Un Dieu vengeur l'avoit frappé; l'enfer avoit ouvert ſes gouffres pour abſorber ſon ame; ſon cadavre, ſur le char de l'ovation, entouré de l'encens des impies, ſuivi d'un peuple immenſe, reçut tous les honneurs du culte patriotique.

Le lieu qui récéloit ſes reliques immondes, ne pouvoit pas garder ſon nom ; les décrets de l'aſſemblée l'appellerent un *pantheon*, l'indignation publique, un *pan-démonion*.

Soixante & dix ans de blaſphêmes, de ſophiſmes, de ſarcaſmes, de menſonges, de haine contre le Chriſt & contre tous ſes ſaints, avoient fait de Voltaire le coryphée des impies du ſiécle ; la ſecte gémiſſoit de l'obſcurité où repoſoient les cendres de ſon chef à vingt lieues de Paris ; elle ſollicita pour lui l'apothéoſe. Les impies réunis tous enſemble n'avoient pas plus de titres que Voltaire à ce nouveau triomphe. L'abus des grands talens n'avoit jamais ſervi plus efficacement l'irreligion ; jamais homme n'avoit diſtillé avec tant d'art, le poiſon des erreurs & des vices, ſemé de tant de fleurs les routes du menſonge & de la corruption, ſéduit l'adoleſcence avec tant de preſtiges, fait tant d'apoſtats, cauſé tant de pertes, & occaſionné tant de larmes à l'égliſe. Sa plume étoit le glaive du Mahomet de l'occident ; tous les impies du ſiècle le connoiſſoient pour père, comme il étoit l'enfant & le diſciple de tous les ſophiſtes qui l'avoient devancé dans les ſiècles paſſés. Le triomphe de Voltaire étoit celui de toutes les écoles ennemies du Chriſt. L'aſſemblée le décréta auſſi ;

les

les députés impies, les clubs des jacobins, les bandes des brigands, la tourbe des hébétés firent le cortège; & la France en gémit ſans pouvoir, ou ſans ôſer du moins s'y oppoſer.

L'Hercule des ſophiſtes, l'indomptable Rouſſeau, obſtine à combattre des vérités ſaintes qu'il diſoit admirer, mais ſous les quelles ſon orgueil ne pouvoit ſe réſoudre à fléchir, avoit auſſi ſes droits, & de grands droits à l'apothéoſe de l'incrédulité. L'aſſemblée la lui avoit auſſi décernée; le lieu où repoſoient ſes cendres étoit l'élyſée de Girardin; le reſpect pour cette propriété, & pour le culte que ſes diſciples lui rendoient en ce lieu, fut le ſeul obſtacle à la céremonie du tranſport de ſes cendres dans le même temple.

Les intrus de l'Egliſe conſtitutionnelle voyoient ces éclattans triomphes de l'impiété, de l'athéiſme; il étoit douteux par quels décrets le Chriſt étoit plus outragé, ou par ceux qui changeoient ſes temples en théatres, en antres de pourceaux, ou par ceux qui mettoient ſur ſes autels Voltaire & Mirabeau; les intrus & les jureurs de la nouvelle Egliſe n'en prêchoient pas moins au peuple que le retour des mœurs & de la piété dès ſiècles primitifs du chriſtianiſme, étoient le grand objet de la ré-

Nouveaux efforts contre les prêtres Refus de leurs penſions.

volution; ils n'en preſſoient pas moins l'éloignement du véritable ſacerdoce; à force d'exciter les diſtricts, les brigands, & les clubs contre les véritables évêques, dès les mois d'Août & de Septembre, ils étoient preſque venus à bout de les éloigner tous de leurs diocèſes: mais l'éxiſtence de ces anciens paſteurs fatiguoit encore les faux politiques, les impies & les intrus. L'époque du vingt Juin, de ce fatal voyage de Louis XVI. ſi malheureuſement arrêté à Varennes, faillit à être celle du dernier de leurs vœux.

Déja à cette époque l'avarice montroit dans un nombre prodigieux de curés dépoſſedés, d'évêques chaſſés de leurs diocèſes, d'eccléſiaſtiques dépouillés de leurs biens, des hommes à qui on avoit au moins promis une petite partie de ſes biens pour leur ſubſiſtance. Quelle que fût l'œconomie qui avoit préſidé à ces promeſſes, on calculoit tous les millions qu'il devoit en couter pour ces penſions, pendant la vie du clergé dépouillé; déja ſur-tout on ſentoit que la préſence ſeule de cet ancien clergé ſeroit pour le peuple un continuel reproche d'avoir abandonné l'ancienne religion. Déja les jacobins s'occupoient des moyens d'abréger l'exiſtence de tant de prêtres. Les commis chargés du payement des penſions,

s'en

s'en acquittoient comme des hommes qui ont l'ordre ſecret de ne point ſe hâter & de faire languir ou périr de miſère les penſionnés. Le moindre prétexte d'inciviſme ſuffiſoit pour un refus abſolu auquel les uns ſe voyoient condamnés; les formalités à remplir par les autres pour obtenir le payement, étoient incalculables; quand elles ſe trouvoient remplies, c'étoit encore des difficultés ſans fin qu'on faiſoit naître. Une réponſe bruſque renvoyoit au lendemain, à huitaine, & à des mois entiers, des hommes à qui l'on n'avoit pas laiſſé de quoi atte dre, & que nos yeux ont vus réduits à recevoir l'aumône pour le diner du jour. Ils revenoient au jour donné; le fiſc n'avoit encore rien envoyé au bureau. Un commis inſolent répondoit qu'il n'avoit pas le tems; un commis brutal ajoutoit les injures, la dériſion, à de nouveaux renvois. C'étoit une pitié de voir des paſteurs vénérables, des vieillards affaiſſés ſous le poids du beſoin, une foule de prêtres attendant en ſilence & à jeun, aux portes des bureaux, comme des malheureux que lon néglige juſqu'à l'inſtant où l'impatience force à leur faire l'aumône. La honte de ſembler l'avoir reçue ſe ſentoit vivement; le beſoin put en rendre pluſieurs perſéverans à ſolliciter ces triſtes ſecours; mais pluſieurs

auſſi

rebutés du traitement indigne, au prix duquel on les mettoit, aimerent encore mieux y renoncer. La honte & le beſoin ne rendirent pas les prêtres moins conſtants. Ils ſavoient que tout jureur, au lieu d'eſſuyer ces dégouts, étoit ponctuellement payé; ils n'en montroient pas plus d'empreſſement pour le parjure. Lors du départ & du retour du Roi, les prêtres ſi fideles à la voix de leur conſcience furent preſque par tout expoſés à de nouveaux outrages. Des hommes qui jamais n'avoient vu la cour, furent accuſés d'avoir conſpiré avec elle, du fonds de leur village. Preſque partout ils furent obligés de ſe cacher juſqu'à ce que les premieres fureurs cauſées par cette tentative d'un prince qui fuyoit ſa priſon, fuſſent moins éxaltées. Elles eurent des effets plus conſtans dans les départemens de Finiſtère & de la Mayenne.

Premiere incarcération der prêtres à Breſt.

Sur les ordres de ce premier département, les gardes, les bandits ſe répandent dans les villes, dans les campagnes; les curés, les vicaires, & autres prêtres non aſſermentés ſont arrêtés comme ſuſpects; on les entraine, on les entaſſe à Breſt dans un Couvent de Carmes. La plupart & entre autres le père Eliſée provincial des Carmes, n'y arrivent qu'après avoir été vingt fois ſur le point d'être immolés. Ce religieuxn

ligieux étoit un des hommes les plus connus par les ſervices qu'il avoit rendus à tout le canton. M. Squazen curé de St. Pierre, fut encore plus près de la mort; car il voyoit déja la fatale lanterne deſcendue, & on alloit lui en paſſer la corde au coû, quand la garde réuſſit à l'entrainer dans ſa priſon. Dès la fin de Juin ſoixante & dix de ces paſteurs y gémiſſoient deja ſous la garde de quarante forcenés appellés patriotes, armés de toutes piecés, ſans ceſſe ſur leurs pas dans les chambres, l'égliſe, les Corridors. En attendant on ameute ces êtres l'égoût des nations que la mer rejette dans ſes ports, ou que les galères revomiſſent après avoir plus contribué à leur dépravation qu'à l'expiation de leurs premiers crimes. Les magiſtrats de Breſt voient que bientot ils ne ſeront plus maîtres de cette populace. Ils demandent au département que les prétres ſoient au moins tranſportés dans une ville moins agitée. La priere eſt rejettée. L'atroce d'Expilly, l'évêque intrus de Quimper trouve qu'ils ſont bien là. Encore légiſlateur, du fonds de ſon comité, il donne & il écrit lui même les ordres d'un tyran; il ne veut pas qu'on change la priſon de ces prêt es. Sa lettre fait la loi; il ne dit pas leur crime; ils n'en avoient pas d'autres que leur conſta ce à

refuſer

refuſer de reconnoître la légitimité de ſon intruſion. Leur priſon ſe prolonge, chaque jour peut y être le dernier de leur vie; cependant le moment des grandes hécatombes n'arrive pas encore. Le Roi priſonnier aux Thuileries ſanctionne la nouvelle conſtitution Françoiſe. L'Aſſemblée nationale prononce une amniſtie dont elle ſeule & ſes bandits avoient beſoin. Le Finiſterre héſite ſur l'amniſtie même; il ne veut point qu'elle ſoit prononcée pour les prêtres de Breſt. Nulle formalité de juſtice n'a précédé leur arreſtation; nulle accuſation ne ſpécifie leur crime; nul juge n'eſt appellé pour l'examen; & le département ne connoît que les prêtres à excepter de l'amniſtie. Quelques membres du directoire le forcent à rougir enfin de ces horreurs. Un commiſſaire eſt envoyé; il raſſemble tous ces reſpectables confeſſeurs. Il commence par aſſouvir ſa haine par un diſcours plein d'invectives, de calomnies & de menaces. De toutes les fonctions d'un magiſtrat humain, la plus douce eſt celle qui rend la liberté à l'innocence; cette fonction lui pèſe. Il invective encore contre ces prêtres dont le ſilence majeſtueux ſous les flots de la calomnie, ajoute à ſes fureurs; mais enfin malgré lui, il faut qu'il prononce. L'amniſtie leur rend la liberté. L'orateur

ne

ne s'en conſole qu'en liſant l'arrêté du département qui leur défend d'uſer de cette liberté pour rentrer dans leurs domiciles. Il ne leur eſt plus permis d'approcher ſans crime du ſéjour où ils ont leurs parens, leurs amis, leurs habitudes, leurs foyers. L'amniſtie n'eſt pour ces confeſſeurs qu'un premier exil. Ils ne ſavent pas même encore s'ils y arriveront. La loi des paſſeports eſt abolie pour tous; le diſtrict la conſerve pour eux; il les oblige à aller s'en munir à une extrémité de la ville. Sur cette longue route, les brigands ſont accourus, la populace s'eſt raſſemblée; à chaque inſtant tout ſemble dire aux prêtres qu'ils n'ont recouvré une partie de leur liberté que pour perdre la vie. Ils échappent enfin à cette multitude de bandits dont Dieu arrête encore pour un tems les fureurs. Ils ſortent de cette malheureuſe ville que la révolution auroit priſe pour le centre de ſa rage, ſi elle n'avoit eu & Marſeilles & Paris. Les pieux habitans des campagnes attendoient le moment de cette délivrance dans d'autres ſentimens. A peine ont-ils appris que leurs paſteurs paroiſſent hors de Breſt, qu'ils s'empreſſent au devant de leurs bons prêtres; ils les accueillent avec des larmes de tendreſſe, ils les comblent d'honneur, de bénédictions; ils offrent à chacun de

ces bons prêtres leur maiſon pour azile, leur pain à partager pour ſubſiſtance; et l'attendriſſement & la reconnoiſſance des paſteurs mêlent leurs larmes à celles que la joye fait verſer à leurs ouailles. Un jour, d'autres décrets viendront troubler ce moment de conſolation & de bonheur.

La perſécution avoit, à la même époque, fait les mêmes progrès dans l'Anjou & le Maine. A la même époche, les corps adminiſtrateurs de Maine & Loire ordonnèrent aux troupes de ligne, aux gardes nationales du département de viſiter les chateaux, d'emporter toutes les armes qu'ils y trouveroient; & ſurtout de ſe ſaiſir de tous les prêtres non aſſermentés qu'ils pourroient découvrir ſur leur route; & de les amener à Angers. Tranquilles dans leur retraite, ne s'attendant à rien moins qu'à ſe voir traduits en priſon comme auteurs de la fuite du Roi, cent de ces prêtres épars dans les villages, voyent fondre ſur eux ces cohortes; & comme les hommes les plus criminels, entourés de gardes qui vomiſſent ſur eux mille imprécations, qui les accablent de ſarcaſmes, de railleries, de menaces pendant toute leur route, ils n'arrivent à Angers que pour ſubir une premiere incarcération,

cération, où toute communication avec leurs parents & entre eux mêmes leur eſt interdite, où des géoliers avares leur vendent le pain au poids de l'or, où des nationaux en bayonnettes les vexent & ajoutent les plus durs traitemens à la rigueur de leur priſon.

A chateau-Gonthier, département de la Mayenne, deux intrus ſollicitent le même traitement pour tous les prêtres non aſſermentés de la ville & du diſtrict. Les municipes ne ſavent pas réſiſter aux vœux des intrus qui ont pour eux les clubs des jacobins. Il en eſt cependant trois qui s'y oppoſent. C'eſt un tanneur, le Sieur Brillet; un écrivain, le Sieur Hommeau; un orfévre, le Sieur Perrotin; mais tous les autres cedent; & les intrus l'emportent; Soixante prêtres ſont entrainés & enfermés dans les cellules d'un couvent de Bénédictins. De peur qu'il ne s'échappent, les poſtes ſont doublés; la ville pendant la nuit eſt illuminée; pendant le jour les ſentinelles ont ordre de faire feu ſur ceux de ces prêtres, qui mettroient ſeulement la tête à la fenêtre. Les perſonnes charitables qui veulent pourvoir à leur ſubſiſtance ſont inſultées; le maire ne leur fait une viſite que pour les outrager. On leur permet enfin de reſpirer deux heures chaque jour dans une baſſe cour;

on leur offre même la promenade dans un jardin; ils ſont heureuſement avertis que cet adouciſſement n'eſt qu'un piége; qu'on ſe prépare à ſuppoſer des lettres trouvées dans ce jardin après leur promenade, pour en faire un chef d'accuſation contre eux. Pour ſuppléer à cette calomnie, on répand le bruit que les prêtres de Laval ont incendié la ville; les haches des brigands ſe préparent pour aſſaſſiner ceux de chateau Gonthier; heureuſement encore, le courier de Laval arrive, & dément l'impoſture.

A la même époque encore, le vénérable curé d'Athée diſtrict d'Anjou, M. Volgerard, gémiſſoit depuis ſix ſemaines dans les cachots de Craon; il devoit à ſes infirmités ſeules & au médecin de voir ſes pieds & ſes mains déchargés de ſes fers. Sa piété & ſa réſignation lui concilioient même le reſpect de ſes gardes. Tout ſon crime étoit d'avoir empêché le ſchiſme & l'impiété de pénétrer dans ſa paroiſſe. Sa foi, ſa fermeté ont fait rougir ſes juges, il eſt abſous, on l'élargit; le même jour, un ordre du diſtrict le ramène en priſon avec treize de ſes confrères accuſés auſſi d'avoir favoriſé l'évaſion du Roi, parcequ'ils n'ont pas prêté le ſerment des intrus.

Toutes

Toutes ces victimes, comme celles de Breſt, ne ſortirent de leur priſon qu'au moment où l'aſſemblée, après avoir forcé le Roi à l'acceptation du nouveau côde, prononça l'amniſtie ſur tous les crimes de la révolution. Elle ne voulut pas terminer ſes ſéances ſans en avoir conſommé elle même un bien étrange, qui ne lui donnoit pas de nouveaux tîtres à l'amniſtie des nations. Une renonciation ſolemnelle à toutes conquêtes ſur les états voiſins, ne l'avoit pas empêchée de tenter tous les moyens poſſibles pour enlever au Pape Avignon & le Comtat. Sur la motion de Bouche la queſtion avoit été longtems agitée. Les raiſons ſupérieures alleguées par M. de Clermont de Tonnerre; les démonſtrations, les diſcours pleins de vigueur & d'éloquence de M. l'Abbé Maury avoient fait triompher une fois la pudeur & la juſtice. Le 14 Mai 1791, l'aſſemblée décréta qu'Avignon & le Comtat n'étoient pas parties intégrantes de l'empire François. Il en coutoit de lacher cette proie. Bouche & les jacobins ne purent s'y réſoudre. Des états du ſouverain pontife de la religion catholique enclavés dans la France, étoient une idée trop inſupportable à des hommes qui ménageoient encore bien d'autres coups à cette religion. Il fut dit que le ſabre, les canons des

brigands

brigands forceroient l'assemblée à révoquer le décret. Rien n'égale les brigandages, les violences, les ravages de ces brigands envoyés dans le Comtat. Leur oppression fut telle qu'enfin des pétitions qu'on eut soin de donner pour le vœu général des Comtadins, arriverent à l'assemblée pour demander leur réunion. Alors il fut dit que malgré tous les fermens & les contrats, malgré des tîtres de tous les siécles, il suffisoit à une province de ne plus reconnoître son légitime souverain, pour qu'un autre la reçût dans son domaine. Le 14 Septembre, cette morale & cette politique de Bouche, de Pethion, de Camus & de Rabaud de St. Etienne, dicterent un nouveau décret. L'assemblée déclara *Avignon & le Comtat unis à la France.*

Jamais conquête n'avoit été plus ignominieuse; jamais usurpation ne fut suivie de tant d'atrocités. Longtems encore Avignon se trouva bien moins à la France qu'à l'armée dont les Jacobins s'étoient servis pour la conquérir. C'étoit une chose nouvelle dans les fastes même de la férocité que cette armée. Le monde jusqu'alors n'avoit pas vu se former en légions, des hommes dont le moins scélérat fût coupable de quelqu'un de ces crimes que punit le bourreau; des hommes se désignant eux mêmes

mêmes ſous le nom de *bandits*, portant ce nom tracé ſur leur banniere, écrit ſur leurs chapeaux, crainte d'être quelque part confondus avec l'honnête homme. Leur chef étoit *Jourdan*; ce nom diſoit un tigre qui égorge pour s'abbreuver de ſang, & qui égorge quand ſa ſoif eſt éteinte, parceque le plaiſir d'égorger lui reſte encore; parce que le plaiſir de voir couler le ſang, de s'y tremper, de s'y baigner eſt le ſeul que ſon inſtinct féroce lui permette de Savourer. Les premiers eſſais de ſes fureurs révolutionaires à la journée du ſix Octobre l'avoient fait ſurnommer le coupe'tête. Avec lui, les tyrans d'Avignon étoient Tournal & Lécuyer. Sous ce formidable triumvirat, les égliſes furent toutes dévaſtées, les vaſes ſacrés tous volés, les ſanctuaires tous briſés; les priſons toutes remplies de victimes deſtinées à la mort. Lécuyer fut tué dans un de ces temples dont il avoit détruit l'autel, & dans le moment même où ſa bande arrachoit aux veuves, à l'orphelin leur derniers dépots au mont de piété. Les fureurs de Jourdan déſignerent les citoyens qui déja enfermés dans les priſons pouvoient le moins avoir contribué à la mort du ſcélérat qu'il prétendoit venger. Un puits immenſe fut ouvert pour ſervir de tombe aux cadavres, des tomberaux de ſable furent apportés

portés pour couvrir les oſſemens; & l'heure fut marquée pour égorger, & pour précipiter dans la glacière, les uns après les autres, les ſix cens citoyens priſonniers au chateau.

Un prêtre vertueux, un de ces hommes que l'empire de la ſainteté fait déja vénérer ſur la terre comme les bienheureux du ciel, M. Nolhac, anciennement recteur du noviciat des Jéſuites à Toulouſe, alors octogénaire, & depuis trente ans curé de St. Symphorien, de cette paroiſſe qu'il avoit choiſie de préférence parce qu'elle étoit la paroiſſe des pauvres, M. Nolhac depuis trente ans dans cette ville, le pere, le refuge de tous les indigens, le conſolateur de tous les affligés, le conſeil & l'ami de tous les honnêtes citoyens, s'étoit refuſé à toutes leurs inſtances pour quitter cette ville depuis l'arrivée des jacobins, des bandits & de Jourdan. Il n'avoit jamais pu ſe réſoudre à laiſſer ſes paroiſſiens & ceux dont en grand nombre il dirigeoit les conſciences, privés de leur paſteur dans les premiers troubles du ſchiſme, & bien moins encore privés de toutes les conſolations de la religion, depuis la tyrannie des bandits. Le martyre, la gloire de donner ſon ſang pour Jéſus-Chriſt, pour ſon égliſe, ou pour les fideles, n'étoit pour lui que l'accompliſſement des deſirs, & des voeux,

qu'il

qu'il avoit formés toute ſa vie, qu'il ſavoit inſpirer à tous ſes diſciples, quand il les dirigeoit dans les voies de la perfection. Sa vie n'avoit été elle même qu'un martyre caché ſous un viſage toujours ſerein, & toujours reſpirant, avec la paix de la conſcience, une joie angélique. Son corps ſous le cilice, avoit eu beſoin de cette conſtitution robuſte dont la nature l'avoit doué, pour réſiſter aux mortifications, aux veilles, & aux jeûnes, à toute l'activité d'un paſteur, & à la pénitence d'un anachorète. Tous les jours à la prière à la méditation des vérités ſaintes long tems avant l'aurore, tous les jours viſitant ſes malades, ſes pauvres, ne les quittant jamais ſans leur avoir donné, avec les conſolations ſpirituelles, des ſecours temporels que la confiance des fidèles multiplioit dans ſes mains; toujours pauvre pour lui, & riche pour les autres, il étoit tems enfin qu il conſommât le ſacrifice d'une vie toute à la charité, toute à ſon Dieu. Elle devoit finir par un de ces prodiges de bonté que la grace réſerve à ceux dont elle veut malgré tous les efforts de l'enfer, ſanctifier & conſoler les derniers momens.

M. Nolhac dont les bandits eux-mêmes avoient reſpecté juſqu'alors la ſainteté, fut enfermé dans le château, la veille même du jour

où les ſix cent victimes devoient être égorgées. Son apparition fut pour ces malheureux qui le connoiſſoient tous, qui le révéroient tous, celle d'un ange conſolateur; ſes premieres parolles furent celles d'un apôtre des âmes envoyé pour les mettre en état de paroître devant le juge des vivans & des morts. " Je viens mourir avec vous, mes enfans, nous allons tous enſemble paroître devant Dieu. Que je le remercie de m'avoir envoyé pour préparer vos ames à paroître devant ſon tribunal! Allons, mes enfans, les momens ſont précieux; demain & aujourdhui peut-être, nous ne ſerons plus de ce monde. Allons, diſpoſons nous par une ſincère pénitence à être heureux dans l'autre. Que je ne perde pas une ſeule de vos ames. Ajoutez à l'eſpoir que Dieu me recevra moi même dans ſon ſein, le bonheur de pouvoir vous préſenter à lui, comme des enfans qu'il me charge de ſauver tous, & de rendre tous dignes de ſa miſericorde" à ces mots, tous ſe jettent à ſes génoux, les embraſſent, le ſerrent. Sanglottants ils confeſſent leurs fautes; il les entend, il les abſout, il les embraſſe avec cette tendreſſe qu'il eut toujours pour les pécheurs. Il eut le bonheur de les voir tous dociles à ſes paternelles exhortations. Ce plaiſir indicible,

cette

cette paix qu'il n'appartient qu'à Dieu de donner, quand il a ratifié dans les cieux l'abſolution de ſon prêtre ſur la terre, prenoit déja ſur tous leurs viſages, la pâleur de la peur, quand la voix des bandits appella leurs premieres victimes. Il les attendoient à la porte du fort. Là à droite & à gauche, deux bourreaux, élevant, & de toute la force de leur bras faiſant tomber ſur eux, une barre de fer, les aſſommoient. Le cadavre alors étoit livré à de nouveaux bourreaux, qui déchiroient ſes membres, qui le défiguroient avec des ſabres, pour mettre les amis, les enfans dans l'impuiſſance de les reconnoître. Enſuite ils les jettoient, dans ce puits infernal, appellé la glacière. Dans l'intérieur de la priſon, M. Nolhac exhortoit, embraſſoit, encourageoit à leur départ, les malheureuſes victimes appellées. Il eut le bonheur d'etre la derniere, de ne ſe préſenter à ſon Dieu, qu'après ces ſix cents ames, qui alloient toutes portant au cieux la nouvelle de ſon zéle héroique, & de ſon inaltérable conſtance.

Quand les cohortes des bandits repouſſées, il fut permis de retirer les corps de la glacière, le peuple s'empreſſa d'y chercher celui de ſon bon pere. Il étoit couvert de cinquante bleſ-

ſures; un crucifix ſur ſa poitrine & les habits de prêtre, le firent reconnoître. Chacun ſe diſputa les morceaux de ſa robe; il fallut pendant huit jours laiſſer ſes précieux reſtes expoſés au concours & à la vénération du peuple; & le parjure, le rebelle, & l'apoſtat Mulot envoyé par l'aſſemblée pour prendre poſſeſſion d'Avignon, fut le témoin forcé des hommages des ſaints rendus au prêtre dont la vie & la mort étoient la condamnation la plus éclatante de la rebellion, du parjure, & de l'apoſtaſie.

La nouvelle du maſſacre d'Avignon glaça Paris d'horreur; on y frémit ſurtout de l'aſſaſſinat du vénérable paſteur de St. Symphorien. On en étoit alors au dix huit Octobre; les nouveaux légiſlateurs étoient déja ſur leurs ſieges. J'ai rapporté cet attentat au règne des premiers. L'hiſtoire le leur doit tout entier; ils en avoient diſpoſé les prémices, préparé les moyens. Il étoit leur ouvrage. Il retombe ſur eux; qu'ils en aient le remords & l'ignominie. Le règne de leurs ſucceſſeurs en fournit aſſez d'autres à l'indignation du genre humain.

FIN DE LA PREMIERE PARTIE.

Abrégé

Abrége Hiſtorique

De la Perſécution, des Maſſacres, & de l'exil du Clergé François.

SECONDE PARTIE.

Perſécutions du Clergé et de l'Egliſe ſous la ſeconde Aſſemblée appellée nationale, juſqu'au dix Aout 1792.

Nouveauté & marques de la religion conſtitutionnelle.

LA religion conſtitutionnelle pouvoit ſe regarder comme établie légalement en France: dans ſa nouveauté ſeule, elle avoit tous les ſtigmates de la réprobation. Bien loin de remonter à Jéſus-Chriſt, à une autorité divine dans ſa ſource, elle devoit ſa création aux légiſlateurs du jour. Son premier docteur étoit Camus; ſon premier conſécratur, étoit Taillerand; ſon premier évêque étoit d'Expilly. Ses dogmes ſur la miſſion ſacerdotalle, ſur la puiſſance ſpirituelle, ſur la hiérarchie eccléſiaſtique, ſur le chef des pontifes, & ſur tous les pontifes, ſur les vertus évangéliques, étoient proſcrits comme ceux des héréſiarques, par le Pape et les évêques, vrais juges de la foi. Réduite à elle ſeule, iſolée, ſans communion avec le ſaint ſiège, avec aucun des ſièges ca-

tholiques du monde, elle n'avoit d'autre ſuffrage que le ſien. Etablie ſur les ruines d'une Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, elle ne pouvoit s'appliquer légitimement aucun de ces titres; car la vérité ne s'établit pas ſur les ruines de la vérité. Elle étoit auſſi neuve, auſſi étrange que la révolution même qui lui donnoit naiſſance.

Ecrits des conſtitutionnels en faveur de leur religion.

Une religion nouvelle, uniquement fondée ſur l'autorité des hommes, eſt ſi évidemment une religion fauſſe, & ſans droit au ſalut, que les conſtitutionnels n'épargnèrent rien pour ſe mettre à l'abri de ce reproche. Dans tous les ouvrages qu'ils firent paroître pour leur défenſe, ils eſſayerent de faire croire au peuple que l'on n'avoit rien changé à l'eſſence de ſa religion, rien même à la diſcipline intérieure, mais ſeulement à la diſcipline extérieure.

Les catholiques répondirent à cette premiere partie, comme ils l'avoient fait dans tous les tems, qu'ils ne connoiſſoient point de ces dogmes plus ou moins eſſentiels à confeſſer ſur les déciſions de l'Egliſe; que s'il en eſt dont la connoiſſance diſtincte ſoit moins néceſſaire pour le ſalut, il n'en eſt pas un ſeul ſur le quel il ſoit permis de contredire le jugement de l'Egliſe, lorſqu'il eſt connu; parceque le principe ſur lequel porte ce jugement,

ment, eſt toujours le même, toujours la promeſſe faite à l'Egliſe, que les portes de l'erreur ne prévaudroient point contre elle; par ce que ſi l'enfer prévaloit pour une ſeule, il n'y auroit plus moyen de s'aſſurer qu'il n'a pas prévalu pour d'autres, & qu'alors chacun ſeroit livré à ſes propres opinions ſur les déciſions de l'égliſe plus ou moins eſſentielles, plus ou moins conformes à la vérité; ce qui détruit la regle de foi.

Quant à la diſtinction d'une diſcipline intérieure et d'une diſcipline extérieure, elle étoit abſurde en elle même, puiſque la diſcipline conſiſte dans les loix de l'Egliſe pour ſon gouvernement, & que les actes de ce gouvernement ne ſont pas moins extérieurs que ceux du gouvernement civil. Les catholiques ajoutoient que l'Egliſe étant établie par Jéſus-Chriſt, comme une vraie ſociété dont l'objet eſt le ſalut, elle devoit eſſentiellement avoir le pouvoir que l'évangile aſſure à ſes paſteurs, de gouverner les fideles, de leur dicter des loix, & de les diriger pour les actes extérieurs relatifs au ſalut, que d'ailleurs rien n'eſt plus intérieur que le pouvoir dont l'aſſemblée prétendoit diſpoſer, en donnant aux uns, & en ôtant aux autres la juriſdiction ſpirituelle dans les diocèſes & les paroiſſes,

roiſſes, l'autorité néceſſaire pour diriger les conſciences, abſoudre les pécheurs, & adminiſtres les ſacremens.

Les conſtitutionnels cherchoient dans l'hiſtoire, quelques exemples de métropoles, d'évêchés établis par les princes; les catholiques prouvoient que ſi les princes avoient concouru à ces établiſſemens pour la partie des biens et des droits temporels, le Pape ou les conciles avoient fait tout le reſte.

Les conſtitutionnels objectoient qu'il falloit obéir aux loix ſous peine d'être rebelles. Les catholiques répondoient : " nous ſommes ſoumis aux loix ſur tous les objets civils. Les puiſſances du ſiecle n'ont point de loix à faire ſur les objets ſpirituels. Les apôtres n'obéiſſoient ni à la ſynagogue ni aux empereurs ſur la religion; et les apôtres n'étoient pas des rebelles."

Les conſtitutionnels diſoient encore: " nous ſommes dans l'Egliſe, puis que nous ne voulons pas en ſortir; le Pape ne peut pas nous en chaſſer malgré nous; & d'ailleurs il n'a pas même lancé l'excommunication."

On leur répondoit " tout homme qui conſpire contre la patrie, qui ſe joint à ſes ennemis pour renverſer ſes loix, à beau dire qu'il eſt patriote; la Patrie ne le reconnoît plus pour

pour citoyen; cela ſuffit pour le regarder comme un étranger, & un ennemi. Il en eſt de même dans l'Egliſe. Il eſt très vrai que le Pape Pie VI, toujours guidé par la ſageſſe & par une bonté paternelle, n'a pas encore prononcé contre vous le dernier anathême; mais ce n'eſt pas la punition qui fait le crime. Le déſerteur n'a pas moins ceſſé d'être citoyen, avant que ſa ſentence ait été prononcée. Vous avez déſerté; vous étes ſortis vous mêmes de l'Egliſe, en abandonnant à la fois ſes paſteurs & ſes dogmes. Le Pape & nos évêques vous l'ont aſſez déclaré. Ils vous en ont puni par une premiere ſentence. En ſuſpendant la derniere, ils ne vous diſent pas que vous n'étes pas coupables; ſeulement ils veulent voir s'ils auront encore à punir votre obſtination dans le crime; et cette conduite de leur part ſuppoſe déja votre crime, votre déſertion."

Vaincus par des raiſonnemens ſi ſimples & ſi clairs, les conſtitutionnels ſe jettoient dans la région des injures. Ils accuſoient ſur tout le clergé catholique de réſiſter à la conſtitution, uniquement à cauſe des dixmes, des biens & des privilèges dont elle le dépouilloit. Le clergé répondoit " Nous ne réſiſtons ni à votre conſtitution Françoiſe, ni à aucune loi temporelle, en refuſant de nous ſoumettre à

vos autres loix. La preuve que la religion nous eſt plus chère que nos dixmes & nos revenus, c'eſt que nous abandonnons même vos penſions & vos promeſſes pour défendre la religion. Nous avons fait ce que nous devions faire en défendant des poſſeſſions dont nous n'étions que les uſufruitiers, que nous devions tranſmettre à nos ſucceſſeurs. Peut-être même n'avons-nous pas fait en ce genre tout ce que nous devions faire. Car enfin ces biens étoient auſſi ceux des pauvres; nos immunités étoient le privilège des pauvres, puis qu'elles nous avoient été données à charge de partager avec eux une plus grande partie de nos revenus. Nous aurions donc pu proteſter ſolemnellement, aumoins en faveur des pauvres. Nous ne l'avons pas fait, crainte d'irriter des hommes qui auroient fait ſemblant de ne pas nous comprendre, & qui ſoulevoient le peuple contre nous, lors même que nous défendions ſes plus chers intérêts.

Vous avez déclaré que la diſpoſition de nos biens appartenoit à la nation, quoique jamais les titres de nos fondations ne parlent de ces dons comme faits à la nation, mais ſeulement à l'égliſe. Malgré vos déciſions étranges, la nation n'a rien gagné à vos décrets. Quand même nos biens lui appartiendroient,

elle

elle auroit à remplir en toute juſtice les intentions des donateurs, elle devroit entretenir le ſacerdoce & le culte, & donner le ſuperflu aux pauvres. Vous en avez fait un tout autre uſage; ce que nous vous avions prédit eſt arrivé. Quand vous avez pris nos vaſes ſacrés, au lieu de multiplier vos richeſſes, le ciel a fait diſparoitre votre or. Quand vous avez vendu nos poſſeſſions, vos écus ſe ſont évanouis; apréſent que vous vendez juſqu'à nos ſanctuaires, que vous fondez nos cloches, vous n'avez pas méme l'obole de la veuve. Vous avez commis le larcin le plus ſolemnel dont il ſoit parlé dans l'hiſtoire des nations; notre Dieu vous a fait le plus pauvre des peuples. Nous gémiſſons ſur vos malheurs; nos ſacrifices volontaires les auroient prévenus; vous avez tout voulu; & tout va ſe diſſipant, comme vos dettes & vos miſères vont en augmentant. Vous nous demandez encore un ſacrifice, celui de notre foi. Nous vous l'avons dit, nous vous le répétons: celui là eſt impoſſible."

Ces réponſes du clergé étoient triomphantes; elles auroient fait impreſſion ſur le peuple; les conſtitutionnels mirent tout leur ſoin à les empêcher de ſe répandre. Sans ôſer encore directement contrarier la liberté de la

preſſe, ils tourmentoient les libraires catholiques, ils les faiſoient piller; ils arrêtoient les envois des bons livres & des bons journaux dans les provinces. Ils perſécutoient ceux qui avoient les brefs du Pape, les lettres des évêques, ou quelques autres ouvrages de cette eſpece. Au contraire ils multiplioient ceux des intrus; les municipalités, les diſtricts les faiſoient imprimer à leurs frais, les diſtribuoient gratuitement au peuple; & ce peuple ſouvent refuſoit de lire les autres, par une prévention qui les lui faiſoit rejetter comme autant de productions ariſtocrates.

Malgré ces ruſes des conſtitutionnels, tout ce qu'il y avoit d'hommes tant-ſoit-peu inſtruits ne doutoit pas que les décrets de la premiere aſſemblée ſur la conſtitution du clergé, ne fuſſent abſolument contraires à l'ancienne religion. Les preuves en étoient ſi évidentes, qu'elles faiſoient impreſſion ſur les prêtres mêmes dont les mœurs étoient le moins conformes à leur état, pour peu qu'ils conſervaſſent encore d'attachement à la foi. On en vit un exemple frappant dans le département de Rennes. Les municipes voyant que tant de prêtres refuſoient le ſerment & les cures qu'on leur offroit, s'aviſèrent de mander un eccléſiaſtique extrêmement décrié, diffamé, ſouvent

vent puni par ſon évêque, & enfin interdit de toutes ſes fonctions. Pour le coup, diſoient-ils, celui-ci jurera; & nous pourrons lui donner une de nos égliſes. L'eccléſiaſtique arrive; on lui propoſe le ſerment, il refuſe; on s'étonne.—Comment! vous, Monſieur!—oui, moi, Meſſieurs. Je ſais tout ce que vous voulez dire; & vous avez raiſon. Je ſuis un déteſtable prêtre; j'ai donné de bien grands ſcandales; mais avec tout avec cela, j'ai encore dela foi. C'eſt la ſeule porte de ſalut qui me reſte; je ne veux pas me la fermer.

Enfin Camus lui même connoiſſoit ſans doute ſon ouvrage, quand il diſoit: *J'admire ce bon peuple qui a laiſſé changer ſa religion ſans s'en appercevoir.*

Diſpoſitions religieuſes des François à l'ouverture de la a. aſſemblée.

Mais on pouvoit le dire, la partie de ce peuple qui avoit changé ſa religion, n'étoit guère que la plus crapuleuſe dans ſon ignorance, ou la plus vicieuſe dans ſes mœurs. Parmi les bourgeois qui, avec plus d'aiſance auroient dû avoir auſſi plus de lumieres, il en étoit auſſi pluſieurs qui ſembloient ſuivre cette nouvelle religion; mais c'étoient de ces hommes que la jalouſie des nobles, des ſeigneurs, & de fauſſes idées de la liberté, avoient dabord jettés dans le tourbillon de la révolution. Les changemens faits à la religion étoient pour eux,

eux, bien moins un objet de conviction, qu'une affaire de parti. Ils avoient endoſſé l'uniforme des gardes appellés nationnaux; ils ſuivoient, ou par aveuglement ou par puſillanimité, par crainte de ſe voir traités comme ariſtocrates, tout ce qui tenoit aux loix du jour. S'ils avoient eu le choix, la plupart auroient bien mieux aimé que la révolution ſe fût bornée aux objets civils; & encore n'étoient-ils pas à s'appercevoir que le nouvel ordre de choſes ne leur promettoit pas des tems plus heureux.

Les Chevaliers François fuyoient vers Coblenz pour s'y rallier ſous la bannière des frères du roi, & venger la perte de leurs titres, de leurs poſſeſſions. Tous avoient l'ame trop noble pour favoriſer de lâches apoſtats. Quelques uns reconnoiſſoient les vengeances de Dieu, dans ce peuple qu'il ſuſcitoit contre eux, pour les punir par ceux là même que leur exemple avoit éloignés de ſes préceptes & de ſes autels. Si trop peu penſoient encore à réformer leurs opinions, leurs mœurs ſur les loix de l'ancienne religion; tous aumoins déteſtoient la nouvelle.

En s'appeſantiſſant ſur le clergé catholique, la main de Dieu avoit de grands relâchemens, de vrais déſordres à punir; mais dans ceux là méme qui honoroient le moins ſon ſacerdoce,

cerdoce, il avoit encore trouvé la foi à ſon évangile. Tous les prêtres impies étoient avec Torné; tous les prêtres lâches étoient avec Gobel; tous les prêtres hypocrites étoient avec Lamouret; tous les prêtres capables d'apoſtaſie étoient avec Brienne, & dans l'égliſe de la réprobation. Le ſuccès de l'erreur les enfonçoit dans l'abyme de la dépravation; il les endurciſſoit. La perſécution produiſoit ſur le vrai clergé des effets plus heureux. Elle ajoutoit au zéle des fervens; elle appelloit au repentir ceux qui avoient la foi du ſacerdoce ſans en avoir les mœurs; et la grace opéroit des changemens qui tenoient du prodige. Des prélats qui n'aguère étaloient le luxe des laïques, humilioient leur tête ſous le joug de la ſimplicité évangélique; des hommes qui avoient recherché les richeſſes de l'Egliſe, s'honoroient d'être devenus pauvres pour la cauſe de Dieu; des prêtres qui aimoient à partager les joies du monde, embraſſoient la pénitence; la croix de Jéſus-Chriſt réduite à elle ſeule, & ſans tous ces mélanges du culte de la cour, du culte de la foi, leur ſembloit plus glorieuſe; leur ame purifiée par les larmes du repentir, en étoit & plus ſainte & plus forte. La foi avoit agi avec le feu des perſécutions "je le vois bien, diſoit un de

"ces

" ces hommes dans leſquels nous avions vu
" dabord un riche du ſiécle plutôt qu'un apôtre
" de l'égliſe, je le vois bien ; du faſte des gran-
" deurs & du ſein des richeſſes, notre Dieu
" nous rappelle aux vertus, aux combats, au
" dénûement des premiers ſiécles ; il faut y
" préparer notre ame, par une confeſſion gé-
" nérale, par la retraite & la méditation de
" nos vérités ſaintes."

Ces diſpoſitions devenues à peu près générales parmi les eccléſiaſtiques non aſſermentés, avoient fait d'eux des hommes tout nouveaux. Leur vie étoient infiniment plus régulière & plus édifiante. On les voyoit courir avec les évêques, à ces retraites ſpirituelles, qui ſe ſuccédoient dans certaines maiſons de Paris, pour s'y pénétrer plus que jamais des vérités religieuſes, pour y puiſer dans la priere, le jeune, & la pénitence, cette force d'en haut qui pouvoit ſeule les ſoutenir, & leur donner cette nouvelle vie à laquelle le ciel les appelloit. Dans les fléaux tombants ſur leur patrie, ils voyoient ou la main du pere céleſte châtiant des enfans qu'il aime encore, qu'il veut rendre meilleurs, ou ces arrêts terribles qui arrachent la foi aux nations qui en abuſent. Ils y voyoient la France, ou convertie ou réprouvée. Ils conjuroient leur

Dieu

Dieu de ne pas détourner pour toujours ſes bénédictions; & leur vie épurée, & leur conſtance dans la foi de leurs peres ſembloient le premier gage d'une providence qui puniſſoit la France, ne la rejettoit pas; qui vouloit la laver de ſes iniquités, vivifier ſa foi, & non pas la livrer pour toujours aux démons de l'héréſie, du ſchiſme, & de l'impiété.

Autant les prêtres fidèles à leur Dieu ſollicitoient ce retour de la foi & des mœurs chrétiennes dans leur malheureuſe patrie, autant les impies redoutoient de ne pas conſommer l'apoſtaſie. En voyant le grand nombre des fidèles qui adhéroient encore aux vrais paſteurs, ils trembloient que le catholiciſme ne ſortît, en France, de ſes décombres; que l'édification & la perſuaſion ne détruiſiſſent avec le tems, l'ouvrage de la force, du menſonge, de la terreur. Les Jacobins & les intrus étoient réſolus à pouſſer à l'excès la perſécution, quand la ſeconde aſſemblée appellée nationale vint leur en offrir les moyens.

Compoſition & plan de la ſeconde aſſemblée.

Ce fut au moins d'Octobre, 1791, que les nouveaux légiſlateurs ouvrirent leurs ſéances. Bientôt il fut aiſé d'appercevoir qu'ils ne laiſſeroient pas incomplette la double conſpiration contre l'autel & contre le trône, déja ſi avancée par leurs prédéceſſeurs. Ceux-ci a-

voient au moins trouvé quelques obſtacles dans une minorité compoſée de plus de deux cents cinquante membres du clergé, d'une bonne partie de ceux de la nobleſſe, de quelques uns du Tiers. Ils avoient eu contre eux le zèle, les talens la fermeté du côté droit. Dans cette ſeconde aſſemblée, pas un ſeul homme diſtingué par quelques vertus religieuſes, ou par de vrais talens; en revanche, des Iſnard & des Lacroix énergumènes Jacobins; des Briſſot dont le nom fait proverbe pour les larcins honteux; des François de Chateauneuf impies, des Condorcet athées, des Lecoz intrus, des Fauchet exaltés, des Torné apoſtats, des Chabot défroqués. Si la France n'avoit pas dû avoir une troiſieme aſſemblée, on eût dit que la ſeconde étoit compoſée de la balayeure & des immondices des ſections & des clubs. On y voyoit cependant un certain nombre de députés, qui ſe croyoient honnêtes, parcequ'ils n'étoient que conſtitutionnels, & parcequ'ils feſoient quelques efforts pour maintenir cette *conſtitution Francoiſe*, dont les clubs ne vouloient déja plus.

Deux ſortes d'objets dans les nouvelles loix déplaiſoient ſurtout aux Jacobins; les uns étoient ceux qui maintenoient encore en France une ombre de royauté; les autres

ceux

ceux qui aſſurant à tous le libre exercice de leur culte, ſembloient auſſi devoir aſſurer aux vrais paſteurs la liberté de la religion catholique. Ou pour mieux dire, les Jacobins ſophiſtes déſiroient cette liberté indéfinie des cultes; ils n'oſoient pas en contredire le principe. Mais ils ne la vouloient que comme le démon, qui depuis ſi longtems faiſoit prêcher par ſes philoſophes la liberté des opinions, pour répandre toutes celles qui ſont fauſſes, impies, immorales, abſurdes, & n'exclure que les vérités religieuſes; parcequ'il lui importe fort peu par quelle erreur les hommes ſe perdent, pourvû qu'il les éloigne de la ſeule vérité qui les ſauve.

La rumeur qu'excitèrent dans Paris les décrets rendus par les nouveaux légiſlateurs pour avilir la royauté dans la perſonne de Louis XVI. leur apprit que les François n'en étoient pas encore au point de ne voir dans leur Roi que l'égal de Chabot ou de leurs députés *ſanſculottes*. Les Pariſiens même ne virent qu'avec indignation ces êtres ignorés juſqu'alors dans le monde, & la plupart encore avec les allures de la ruſticité, diſputer au Roi, & ſes titres de *majeſté*, *de ſire*, & la diſtinction de ſon trône, ou de ſon fauteuil, au milieu d'eux. La guerre des *battans* qu'ils

vouloient ſe faire ouvrir comme aux princes & aux anciens pairs du royaume, quand ils paroiſſoient au chateau des Thuilleries, ne fut qu'un ridicule dont le mépris retomba ſur eux plus que ſur la cour. Les Jacobins ſentirent qu'il leur falloit d'autres moyens pour arriver au double objet d'abbattre les reſtes de la monarchie & de la religion. Ne pouvant faire eſtimer & reſpecter leur aſſemblée, ils tournèrent toute leur attention à rendre également odieux le roi & le clergé. Tout leur plan fut d'exciter, des troubles inteſtins, d'en accuſer les eccléſiaſtiques non aſſermentés; d'entretenir dans le peuple, la crainte de la diſette, de faire ſans ceſſe courir des bruits de quelque nouvelle conſpiration, de maintenir enfin la France dans un état d'agitation qui fatiguât les eſprits, les ſoulevât contre ceux qu'on devoit en faire regarder comme la cauſe.

Ils vouloient faire naître les prétextes de quelque grande meſure à prendre contre les prêtres, & diſpoſer la France, ſi non à déſirer, du moins à ſouffrir les démarches les plus violentes contre l'ancien clergé. Ils nourriſſoient en même tems la haine de ce *veto* royal, dans le quel ils montroient, je ne ſais quel phantôme, dont le nom effrayoit la populace.

pulace. Ils ſavoient que le roi étoit bien réſolu à ne plus ſanctionner de loix contraires à la liberté du culte catholique. En le forçant à exercer ſon *veto* par l'atrocité de leurs décrets, ils ajoutoient à la fureur des brigands. Ils faiſoient croire que leurs propres diſpoſitions pour la tranquillité publique, étoient ſans ceſſe contrariées par le roi ami du clergé non aſſermenté. Leur calomnies retomboient de l'autel ſur le trône; & par la même marche, ils conſommoient la ruine de l'un & de l'autre.

IX. Degré de la perſécution. Les prêtres tourmentés pour les troubles publics.

En ſuivant ce projet l'aſſemblée ſembla pour quelque tems avoir perdu de vue le monarque, & ſe tourner uniquement contre les prêtres catholiques. On eût dit alors qu'elle n'avoit reçu d'autre miſſion que celle de tourmenter ces prêtres. Pendant deux mois entiers, & ſurtout en Novembre, elle accueillit & fomenta toutes les plaintes, toutes les dénonciations que les Jacobins avoient ſoin de faire arriver des diverſes parties de l'empire. Alors auſſi leurs clubs dans les provinces, redoubloient la perſécution contre les catholiques, ſurtout dans les paroiſſes qui témoignoient le plus d'attachement à l'ancien culte. Inſtruits par les intrus, de ceux qui refuſoient de s'unir à eux, ils alloient juſque dans

dans les maiſons des fidelles, les inſultoient, les menaçoient, les entrainoient par force à l'égliſe conſtitutionnelle. Dans les jours de fête, lorſque les citoyens ne pouvant ſe réſoudre à ſuivre les prêtres jureurs, accouroient en grand nombre, & traverſoient les campagnes pour aller entendre la meſſe d'un prêtre fidèle, des troupes de bandits, & même des gardes nationaux les aſſailloient ſur la route, ou dans leurs oratoires. Les campagnes, les villes s'agitoient pour être délivrées de cette violence; les rixes excitées par les bandits, émiſſaires des clubs & des intrus, étoient peintes à l'aſſemblée comme autant d'actes de rebellion contre la loi, ſurtout comme excitées par les prêtres non jureurs, que l'on traitoit de *réfractaires*. C'étoit encore là un de ces mots inventés comme celui d'ariſtocrate, pour ajouter à la fureur de la populace. Souvent au milieu de l'office divin célébré paiſiblement par ces prêtres, arrivoient les cohortes des brigands; ils étoient ſeuls armés, ſeuls à frapper, à bleſſer & à aſſaſſiner. C'étoit là ce qu'on repréſentoit à l'aſſemblée comme des combats & des troubles religieux, dont les prétendus réfractaires étoient ſeuls la cauſe. Si quelque part le peuple refuſoit de payer les impôts, c'étoient

encore

encore les mêmes prêtres, qui étoient accuſés de faire manquer le fiſc de ce ſecours. Si quelque part des accaparemens, ou vrais ou prétendus, avoient occaſionné de violentes émeutes, les prêtres avoient encore toute leur part de l'accuſation intentée à l'ariſtocratie. L'aſſemblée accueilloit avec tranſport ces accuſations perpétuelles, & les journaux du ſoir & du matin diſtribués à cette populace, qui malheureuſement ſait un peu lire, & ne ſait pas douter de ce qu'elle lit, ces journaux auſſi cruels qu'impies, ne manquoient jamais de répandre par tout l'accuſation intentée aux prêtres, comme l'objet le plus ſaillant de chaque ſéance

Il falloit conſtater quelques uns de ces crimes, ou faire croire aumoins qu'on avoit cherché à les conſtater, à connoître les vrais auteurs. Des commiſſaires furent envoyés en Poitou, département de la Vendée, où l'établiſſement de la nouvelle égliſe occaſionnoit ſurtout de grands déſordres. Prévenus par de violentes dénonciations les commiſſaires s'attendoient à trouver partout des payſans armés, exerçant partout des ravages contre les conſtitutionnels, & les prêtres non aſſermentés à la tête de leurs anciennes paroiſſes, ſoufflant partout le feu du fanatiſme & de la diſcorde.

diſcorde. Nous avons vu nous-mêmes un de ces commiſſaires de retour de la Vendée. C'étoit un de ces hommes, qu'on ne pouroit taxer d'avoir voulu favoriſer les prêtres catholiques; car il étoit de ces philoſophes du ſiècle qui connoiſſent trop peu le chriſtianiſme & ſes grandes preuves, pour en croire les dogmes. Mais au moins dans lui, l'incrédulité étoit conviction, & non pas haine de la vérité. Il avoit ces vertus humaines & philoſophiques, ennemies de la violence & de l'eſprit perſécuteur. Il nous diſoit " j'ai vu ces " bonnes gens; rien n'eſt plus faux que les " bruits qu'on répand ſur leurs excès. Ils " venoient au devant de nous; & les larmes " aux yeux, ils ne nous demandoient autre " choſe que la liberté de ſuivre leur religion; " qu'à n'être pas troublés, lorſqu'ils vont à la " meſſe de leurs anciens paſteurs. Leurs " prêtres ne demandent avec eux, que la paix, " & la liberté de culte que les décrets promettent de garantir à tous. Il n'en eſt pas " un ſeul que nous ayons trouvé coupable " d'avoir prêché autre choſe que la paix. Ce " ſont réellement des hommes reſpectables, " dont le ſort & les prieres nous touchoient. " Si les prêtres jureurs avoient le même eſ-

" prit,

" prit, on n'entendroit pas parler de ces perſé-
" cutions, de cette intolérance."

Le compte rendu par les commiſſaires ne chargeoit pas d'avantage les catholiques. Le rapport ſeulement, accordant quelque choſe à la philoſophie du jour, traitoit ces bonnes gens & leurs prêtres de ſuperſtitieux, de fanatiques même, attachés à leurs opinions religieuſes; mais il diſoit auſſi expreſſément qu'on n'avoit point trouvé parmi eux de coupables. Les tribunaux n'en avoient pas trouvé d'avantage; les délateurs, les municipalités gouvernées par les clubs avoient fait jetter dans les priſons un grand nombre de prêtres non jureurs. Pas un ſeul de ceux qui avoient été jugés, n'avoit été condamné pour aucun de ces prétendus crimes. On laiſſoit les autres croupir dans les cachots, parcequ'on ſavoit bien que leurs accuſateurs n'étoient pas mieux fondés.

C'étoit là l'objection que l'on faiſoit ſans ceſſe à ces accuſations de complots, de rebellion, de machination des prêtres non aſſermentés; & comment en effet croire à toutes ces délations, puiſqu'elles étoient toutes extrêmement vagues, & que ſi par hazard un ſeul étoit nommé parmi cinquante mille, on ſe trouvoit

forcé de le déclarer innocent, ou de le tenir en priſon ſans le juger? L'aſſemblée eût trouvé l'accuſation mieux fondée, ſi elle s'en fût tenue à la motion de celui de ſes membres, qui lui avoit dit, le quatre Octobre: *Rien n'eſt plus urgent que de prendre des meſures vigoureuſes contre les prêtres réfractaires. Ils réſident tant qu'ils peuvent dans leurs paroiſſes. Ils diſent la meſſe; ils ſont de l'eau bénite dans leurs maiſons. Ils ſont la cauſe que les égliſes conſtitutionnelles ſont déſertes.* C'étoit là en effet la conduite de ces prêtres; ils ne le nioient pas; mais, ſans afficher la plus barbare intolérance, comment punir des prêtres pour avoir fait de l'eau bénite, ou dit la meſſe chez eux, quand les bayonnettes, les piques & les ſabres les empêchoient d'exercer leur religion ailleurs? et comment leur faire un crime de la déſertion des égliſes conſtitutionnelles, quand cette déſertion ne prouvoit autre choſe que l'averſion du peuple pour le nouveau culte & les nouveaux paſteurs?

Dans le tems même que ces accuſations retentiſſoient à l'aſſemblée; des paroiſſes, des diſtricts entiers, tels que celui de la Roche-Bernard en Bretagne, réunis pour le choix des nouveaux curés, déclaroient que " la pénurie " des prêtres aſſermentés ne laiſſant point de " choix,

" choix, ils n'en appercevoient point ſur les
" quels ils pûſſent dans leur ame & conſcience
" porter leurs ſuffrages; *tandis qu'ils voyoient*
" *au contraire dans les curés actuels, des miniſtres*
" *ſelon le cœur de leurs paroiſſiens, honorés de*
" *leur confiance, & vivants paiſiblement parmi*
" *eux.*"

L'averſion pour les faux paſteurs & les jureurs s'étoit encore plus manifeſtée dans la paroiſſe de Champoſon, diocèſe de Séez, " Nous, maire, officiers municipaux, & autres " paroiſſiens de Champoſon, portoit l'arrêté, " déclarons que voulant vivre & mourir dans " la religion catholique, apoſtolique & Ro- " maine que nous ont tranſmiſe nos peres, nous " ne ſuivrons jamais d'autre paſteur que celui " que l'égliſe nous a donné; & que nous le " chaſſerons nous-mêmes de la paroiſſe, s'il a " la foibleſſe de ſe ſouiller par la preſtation " d'un ſerment ſchiſmatique."

Ces déclarations, & diverſes autres dans le même genre n'étoient pas de celles qui plaiſoient aux Jacobins. M. François de Neuf château ſe chargea d'un diſcours qui étoit plus ſuivant le cœur de l'aſſemblée. Renchériſſant ſur tous les délateurs, mais toujours ſans pouvoir nommer aucun coupable, il repréſenta les prêtres non jureurs comme des

ſéditieux & des rebelles, comme *les plus grands ennemis de la patrie.* Son philoſophiſme ne chercha pas les preuves dans les faits; il eut l'impiété d'attaquer directement la religion même, ſes ſacremens, & ſes dogmes. Les prêtres, ſelon lui, étoient eſſentiellement ennemis de la patrie, parcequ'ils croyoient à la confeſſion, à la ſainteté du célibat religieux, à l'autorité ſpirituelle du ſaint Siege, à celle de l'égliſe. C'étoit là préciſément la juſtification du clergé; c'étoit évidemment dire aux prêtres qu'on les attaquoit à cauſe de leur religion même. Les déclamations de l'orateur contre les ſacremens, l'égliſe & le Pape, n'en furent pas moins applaudies par l'aſſemblée, imprimées & envoyées par ſon ordre dans les départemens.

Second ſerment preſcrit aux eccléſiaſtiques.

Le projet de décret préſenté par M. François ne fut pas cependant pour obliger les prêtres à faire le ſerment ſpécial que juſqu'alors on avoit exigé deux; l'orateur étoit plus aſtucieux. Il prétendit ménager la conſcience des prêtres; il ne leur preſcrivoit que le ſerment civique, c'eſt-à-dire celui de *fidélité à la nation, à la loi, au roi, & de maintenir la conſtitution Françoiſe décrétée par la premiere aſſemblée.*

Tous les eccléſiaſtiques ſans exception devoient prêter ce ſerment appellé *civique*, ſous peine

peine d'être, 1. Déclarés incapables de toute fonction eccléſiaſtique & civile; 2. Privés du traitement, ou de la penſion qu'on leur avoit faite en les dépouillant de leurs bénéfices, en les chaſſant de leurs égliſes; 3. Réputés ſuſpects de révolte contre la loi, & de mauvaiſes intentions contre la patrie; 4. Enfin confinés dans la ville que chaque département aſſigneroit pour leur exil ou leur priſon.

Département de Paris contre le décret ſur le ſeconde ſerment.

Ce décret fut rendu le 29 Novembre, 1791. Il paroiſſoit aumoins plus doux que l'opinion de ceux qui depuis un mois ſollicitoient l'aſſemblé d'envoyer tous les cinquante mille prêtres & d'avantage, dans les forêts incultes, & les déſerts de la Guyane. S'il étoit moins féroce, il n'en étoit pas moins inſidieux. Il pouvoit faire illuſion à la populace, il ne le fit pas même aux bourgeois. Les membres du département de Paris compoſé alors de gens qui auroient voulu réellement faire marcher la conſtitution, obſervèrent d'abord que le décret étoit lui même directement contraire au ſerment de maintenir cette conſtitution qui aſſurant à tous les citoyens le même droit, laiſſoit à chacun la liberté de faire ce ſerment civique, ou de ne pas le faire, ſans priver de ſes biens, ni de la qualité de citoyen

toyen François, ni de ſa liberté, celui qui ne l'auroit pas fait.

Une injuſtice frappante les révoltoit encore dans ce décret. Ils diſoient aux légiſlateurs " Vous avez privé les eccléſiaſtiques de " leurs biens. Après avoir agité la queſtion " ſur la propriété ou nationale ou eccléſiaſ- " tique, la loi a terminé ce procès, en aſſignant " la propriété à la nation, & un traitement aux " prêtres qu'on en dépouilloit. La loi en ce " moment ne mit point de conditions à ce " traitement. Eſt-il donc juſte, après une " dette contractée légalement, de revenir ſur " ſes pas, & d'impoſer des conditions à ce- " lui qui demande ſon payement promis ſans " condition !"

Le département étoit ſurtout indigné du rôle de tyran que lui faiſoit jouer l'exécution de cette loi, par l'incarcération des prêtres qui refuſeroient le ſerment civique. Il conjura le roi de ne pas ſanctionner le décret.

Conduite & raiſons du clergé quant au ſecond ſerment.

Des raiſons d'un autre genre en détournoient les prêtres catholiques. Un très grand nombre d'entre eux avoit prêté ce ſerment civique, dans un tems où la conſtitution étoit à peine commencée, dès le quatre Fevrier de l'année précédente. C'étoit une vraie faute qu'ils

qu'ils avoient faite par un excès de zèle pour la paix & la tranquillité publique, & dans la crainte d'être regardés comme ennemis du peuple. Sans examiner les autres raiſons qui, en ce tems là même, pouvoient les détourner de ce ſerment, ils avoient dès lors tout lieu de ſuſpecter les Jacobins d'inſerer tôt ou tard, dans cette conſtitution bien d'autres articles que des objets civils. Après ce qui s'étoit déja paſſé, ils devoient tous répondre: " Commencez par nous montrer cette conſtitution entière & terminée; & nous verrons enſuite ſi nous pouvons jurer de la maintenir." Sans doute en tout tems ce fut pour eux un des plus ſaints devoirs de ſe montrer fidèles à la patrie, à la loi, & au roi; mais en tout tems auſſi, il vaut mieux s'expoſer à la calomnie, à la mort même, que de faire ſerment de maintenir des objets que l'on ne connoît pas encore, & qu'on a des raiſons de ſuſpecter.

Cette faute d'un très grand nombre d'eccléſiaſtiques étoit au moins pour la nation une preuve de leur ſoumiſſion à tout ce qui regarderoit l'ordre civil. Ils n'avoient pas été longtems à s'appercevoir qu'on abuſoit de leur confiance. Dès le 9 Juillet, 1790, M. l'Evêque de Clermont reconnut que les articles religieux inſérés dans la conſtitution ne permettoient

permettoient plus un ſerment ſans reſtriction, ſur la tribune de l'aſſemblée, il fit diſtinctement entendre ces paroles.

" Meſſieurs, il eſt des objets ſur leſquels " l'honneur & la religion ne peuvent permettre de laiſſer la plus légère équivoque. " Preſſé par la loi la plus impérieuſe que " l'un & l'autre m'impoſent, j'aurai l'honneur " de vous parler avec toute la confiance que " me donnent la pureté de mes motifs, la " ſureté de mes principes; & je le ferai avec " toute la Franchiſe que je dois aux repréſentans auguſtes d'une nation loyale, avec " toute celle que je me dois à moi-même.

" Nous allons, meſſieurs, renouveller, de " concert avec tous les individus de la nation " Françoiſe, le ſerment de lui être fidèles, " ainſi qu'à la loi & au Roi. Quel eſt le " François! que dis-je! quel eſt le chrétien " qui puiſſe héſiter ſur un engagement que " tous les principes conſacrent, et que tous " les amis de l'ordre doivent chérir! permettez que par l'impulſion d'un ſentiment " patriotique, auſſi vif que vrai, je me déclare " ici prêt à le ſigner de mon ſang, s'il en étoit " beſoin.

" Nous allons promettre en même tems, " mais en des circonſtances bien différentes

" de

" de celles où nous nous trouvions le quatre
" Février dernier, & le promettre ſous le ſceau
" de la religion, de maintenir de tout notre
" pouvoir la conſtitution décrétée par l'aſ-
" ſemblée nationale & ſanctionnée par le
" Roi—Ici, Meſſieurs, en me rappellant tout
" ce que je dois à Céſar, je ne puis me diſ-
" ſimuler ce que je dois rendre à Dieu.—
" Une loi ſupérieure à toutes les loix humaines
" me dit de profeſſer hautement que je ne
" puis comprendre dans mon ſerment civi-
" que les objets qui dépendent eſſentiellement
" de la puiſſance eccléſiaſtique" (à plus forte raiſon des objets de foi, des loix divines qu'il n'eſt pas même donné à la puiſſance eccléſiaſtique de changer) " que toute feinte
" à cet egard ſeroit un crime; que toute
" apparence qui pouroit le faire préſumer,
" ſeroit un ſcandale de ma part.

" Je déclare en conſéquence, que j'excep-
" terai très expreſſément de mon ſerment tout
" ce qui concerne les objets ſpirituels; par-
" ce que je ne crois pas, dans mon ame &
" conſcience, pouvoir les y renfermer; & je
" vous ſupplie de conſidérer que cette excep-
" tion elle même doit vous paroître le garant
" le plus ſûr de ma fidelité à ce que j'aurai
" juré."

Ce diſcours prononcé, tous les évêques, tous les eccléſiaſtiques, et même un très grand nombre de députés laïcs du côté droit, s'étoient levés, pour ſignifier que le ſerment du 14 Juillet ne feroit fait par eux que dans le même ſens. L'aſſemblée alors n'avoit pas rejetté ces exceptions; elles avoient ſervi de regle au grand nombre d'eccléſiaſtiques qui avoient fait le ſerment civique.

Les tems étoient changés, & les objets de ce ſerment s'étoient multipliés avec les décrets conſtitutionnels. Plus on y avoit ajouté d'articles irreligieux, plus les Jacobins et leurs municipaux, & les nouveaux légiſlateurs rejettoient ces reſtrictions. La conſtitution Françoiſe terminée ſe trouvoit renfermer préciſément toutes les erreurs de la conſtitution prétendue civile du clergé. Camus & ſon comité, & ſes intrus les y avoient adroitement inſérés. Il avoit même uſé de ruſe avec l'aſſemblée, pour y faire entrer ceux qui regardoient plus ſpécialement les intrus. Avec eux & un petit nombre de Jacobins, il avoit prévenu l'heure de l'aſſemblée; avant l'arrivée des autres députes, il avoit rendu le décret qui déclare les nouveaux paſteurs & leur payement liés à la conſtitution Françoiſe. D'ailleurs cette conſtitution Françoiſe renfermoit

ſpécialement

ſpécialement les erreurs ſur les vœux de religion, ſur le mariage, ſur le choix des paſteurs. Elle maintenoit, par un dernier article, toutes les loix portées ſur la conſtitution décretée pour le clergé. Les eccléſiaſtiques ſentirent qu'en changeant la formule de leur ſerment, on n'en avoit pas exclu l'héréſie. Un cri général parmi eux, annonça qu'ils ne donneroient pas dans le nouveau piège. Le Roi le reconnut comme eux, & ſa majeſté refuſa la ſanction.

Ce décret du 29 Novembre devoit être regardé comme non avenu. Les Jacobins & les intrus s'en dédommagèrent, en pouſſant toujours leurs fureurs plus loin, partout où les autorités conſtituées ne leur oppoſoient pas quelque vigueur.

Cependant la perſécution ſe faiſoit alors moins ſentir à Paris; on y paroiſſoit fatigué de pourſuivre les eccléſiaſtiques non aſſermentés. Les verges n'étoient plus ſuſpendues à la porte de leurs égliſes. La politique même, plutôt que le philoſophiſme tolérant des magiſtrats, en maintenoit la liberté. La population de cette ville immenſe diminuoit ſenſiblement. Nombre de perſonnages riches & dont la piété étoit connue, quittoient non ſeulement la capitale, mais la France même,

pour aller chercher ailleurs la liberté de leur religion. On n'oublioit pas que tel avoit été le motif du départ des dames de France tantes du Roi; de ces généreuſes princeſſes qui dès les premiers jours du ſchiſme, avoient préféré un exil volontaire au ſacrifice de leur religion, bravé les outrages des municipes, & porté à Rome l'édification, & tous les ſentimens des héroines, dignes deſcendantes de St. Louis.

On ſavoit que le peuple s'appercevoit de la diminution des aumônes, et des travaux lucratifs. Lorſque les brigands inſultoient quelques uns de ces perſonnages plus diſtingués allant aux égliſes catholiques, bien des bourgeois s'y oppoſoient en diſant: *Veux tu donc que ces ariſtocrates, pour aller entendre la meſſe hors de la France, y portent encore leur argent!* Dans un tems où l'on regardoit encore comme un larcin atroce la confiſcation des biens des émigrés, ces conſidérations maintenoient une certaine liberté de culte dans Paris, et bien des riches catholiques y étoient revenus. La capitale en général applaudiſſoit à ces diſpoſitions de ſon directoire de département.

Le clergé juſtifié par le rapport du miniſtre.

Les clubs & les intrus avoient d'autres intérêts. Pour ſe venger du refus de ſanction,

ils

ils redoublèrent la perſécution dans les provinces. Les addreſſes à l'aſſemblée nationnalle, les accuſations de ſoulever le peuple, de s'oppoſer au payement des impots, d'enrôler pour les princes, & d'exciter partout des troubles religieux devinrent plus fréquentes que jamais. Les Jacobins légiſlateurs firent ſemblant de s'allarmer encore de ces troubles; le miniſtre de l'interieur, alors M. Cayer, fut ſommé d'en faire ſon rapport. Ce Jeune miniſtre ſe piquoit de philoſophie; il ne voyoit auſſi que fanatiſme, niaiſerie, & ſuperſtition dans l'homme religieux; il fut pourtant ſincère. Son rapport, malgré toute l'impiété qu'il reſpiroit, déchargea les prêtres non aſſermentés de tous les reproches de contre-révolution, de complot, d'enrôlement. Il diſoit nettement: " Effaçons encore du ta-
" bleau des troubles religieux, les reproches
" qu'on leur fait d'exciter le peuple à l'inſur-
" rection, de favoriſer les obſtacles apportés
" à la circulation des ſubſiſtances & à la per-
" ception des impots—je n'ai point eu con-
" noiſſance, ajoutoit il, d'aucun prêtre puni
" par les tribunaux comme perturbateur du
" repos public, quoique certainement pluſieurs
" aient ſubi des accuſations légales."

Les

Les départemens dévoués aux Jacobins demandoient pour éviter les troubles, que toutes les égliſes des couvens fuſſent fermées, par ce que c'étoit là ſurtout que les prêtres non aſſermentés célébroient les ſaints myſtères; le miniſtre répondit: " Je ne crois pas " qu'il y ait une ſeule ville dans la quelle la " clôture des égliſes des monaſtères n'ait oc- " caſionné quelques troubles, ou dumoins " provoqué des réclamations—il faut obſerver " qu'en général la paix a été conſervée dans " les lieux où les égliſes non paroiſſialles ſont " reſtées ouvertes, ſurtout dans les villes où il " y en a un grand nombre; & j'aime à citer " pour exemple, la ville de Paris, où tout eſt " parfaitement tranquille ſous ce rapport, " depuis que toutes les égliſes particulières " précédemment fermées ont été rendues à " ceux qui les déſiroient. Je vois au con- " traire qu'il y a eu des agitations plus ou " moins fortes dans les villes où elles ont " été fermées par l'ordre des corps admini- " ſtratifs."

Le miniſtre ajoutoit, qu'un grand nombre de citoyens de divers départements réclamoit la liberté du culte des prêtres non aſſermentés; que pluſieurs avoient offert de les payer, plutôt que d'adopter celui des conſtitutionnels; que

que plusieurs communes sollicitoient la révocation de l'arrêté du département contre leurs anciens pasteurs; qu'il en étoit même une dont les habitans menaçoient de se retirer en Espagne, si on ne leur rendoit pas leurs prêtres; que plusieurs départemens exiloient, incarceroient ces prêtres *sans forme de procès*; que des communes du département de la Lozère l'avoient instamment fait prier de ne point envoyer les troupes que le département demandoit. Que ce département se proposoit d'appuyer par la force le remplacement des curés non assermentés; & que c'étoit tout ce que craignoient les communes.

Enfin le ministre reprocha surtout la cruauté & l'inutilité des moyens qu'on avoit pris pour mettre fin aux troubles. " Je ne vois pas, dit-il, qu'après avoir déporté ou emprisonné des prêtres, on ait recouvré la tranquillité, & cette unité de sentiments si justement désirée par les bons citoyens. De tout ce qui a été fait par les départemens, il ne résulte qu'une vérité; c'est que l'on a manifesté un embarras extrême; que l'on a très indiscrettement, très impolitiquement pressé un ressort dont la détention est toujours terrible."

Quoique ce rapport du 18 Février, 1792, fût très peu conforme au voeu de l'assemblée, elle

elle en ordonna l'impreſſion. Il lui diſoit aſſez clairement que le vrai moyen d'éviter les troubles dont elle ſe plaignoit, étoit de laiſſer au peuple la liberté des égliſes où il ſuivoit ſes anciens paſteurs; de faire tomber les recherches, les punitions ſur ceux qui par toutes ſortes de violences, en chaſſoient & le peuple & ſes vrais prêtres. Mais ce n'étoit pas là l'objet des Jacobins. Ils vouloient la paix, non comme des hommes qui ſavent la garder avec des citoyens d'une foi & de mœurs differentes, mais comme des brigands qui pour être tranquilles entre eux, tourmentent, empriſonnent ou chaſſent tous les honnêtes gens.

Le clergé juſtifié par les faits.

Les faits parloient cependant en faveur des vrais paſteurs, plus hautement encore que le diſcours du miniſtre. Les paroiſſes où ces paſteurs n'avoient pas été déplacés, étoient auſſi les plus tranquilles, les plus exactes à payer les impôts, parceque les prêtres y prêchoient, avec la religion, toutes les vérités qui maintiennent l'ordre public; tandis qu'ailleurs on ne voyoit que tumultes, dévaſtations, & incendies. Cette différence étoit ſurtout ſenſible entre St. Aubin, qui n'avoit pas un ſeul intrus, & les diſtricts d'Aurillac de Ségeac, où dominoient les ſchiſmatiques.

Les

Les adminiſtrateurs les plus ſages avoient ſu prévoir la vraie cauſe des troubles, dès le commencement de la nouvelle egliſe. Ceux de Rhédon, département de Lille & Villaine, en avoient ſenti toutes les conſéquences; auſſi ſe tranſportèrent-ils à l'aſſemblée des premiers électeurs envoyés pour le choix des intrus. " Quel eſt votre objet ? Leur dirent-ils. Vous venez pour établir chez nous une nouvelle égliſe & de nouveaux paſteurs. Nous pouvons d'abord vous aſſurer que dans tout ce diſtrict vous ne trouverez pas un ſeul de ces prêtres jureurs. Nous ſommes nous mêmes peu diſpoſés à les recevoir. Les paſteurs que nous avons, nous prêchent & la paix & toutes les vérités evangéliques. Leur en ſubſtituer d'autres, ce ſeroit expoſer tous les environs à des diviſions & à des troubles qu'il eſt ſouverainement important d'éviter en tout tems, & bien plus encore dans les circonſtances préſentes. Si les décrets vous preſſent, écrivez que vous n'avez trouvé perſonne qui voulût prendre la place des anciens paſteurs. Laiſſez au peuple ceux qu'il aime, qu'il reſpecte; nous devrons la continuation de la paix à la piété de nos bons prêtres, & à votre prudence " Les électeurs approuvèrent l'avis; & la ſuite des

tems en montra la ſageſſe. La paix régna dans le canton, juſqu'à ce que les violences des jacobins fuſſent venues à bout de chaſſer des paſteurs ſi chéris, ſi dignes de l'être.

Dans le tems même où l'aſſemblée nationnale recevoit chaque jour ces dénonciations auſſi violentes contre les vrais paſteurs, que fauſſes en elles mêmes, on les voyoit abſolument contredites par des délibérations publiques vainement envoyées aux légiſlateurs pour leur faire connoître la vraie cauſe des troubles. Dans celle qui fut priſe par les habitans de Pont-Château en Bretagne, le 12 Fevrier, 1792, il étoit dit expreſſément que " La paix " avoit toujours régné dans cette municipa- " lité juſqu'au 9 Janvier; qu'elle y régnoit " encore, malgré quantité d'eſpèces de lettres " de cachet notifiées aux prêtres de la pa- " roiſſe, par les quelles il leur étoit enjoint " de ſe retirer au chef lieu du département. " Mais que *cette paix ſi précieuſe ſeroit infailli-* " *blement troublée*, ſi l'on ſe refuſoit à la ſuppli- " que des habitans pour le prompt retour de " leurs prêtres; que la preſque totalité des " habitans étant inviolablement attachée au " culte catholique, & au paſteur qui les gou- " verne depuis près de quarante ans, & qui " ainſi que ſes coopérateurs jouiſſent de leur

" confiance,

" confiance, ils ſont bien décidés à ne pas " ſuivre les etrangers qu'on voudroit y ſub- " ſtituer; qu'il n'eſt dailleurs que trop notoire " que le trouble dont on ſe plaint dans les " provinces, vient uniquement de l'incon- " duite, de l'intolérance & des vexations des " curés conſtitutionnels." La délibération ſe terminoit par dénoncer au roi les actes oppreſſifs qui *privoient de la liberté de leur culte la preſque totalité des habitans des campagnes.*

Le roi bien convaincu de la vraie cauſe de ces troubles, donna pluſieurs fois des proclamations remplies d'un eſprit de tolérance qui auroit mis un terme à tous les maux dont l'aſſemblée le rendoit déja reſponſable. Il ordonnoit de rendre la liberté à tout citoyen qui ne l'auroit perdue que pour avoir ſuivi ſes opinions religieuſes. Dans les départemens où les Jacobins dominoient, ces ordres du roi étoient auſſi inutiles que les prieres des prêtres. Le roi même, & ſes miniſtres furent dénoncés à l'aſſemblée, comme fauteurs des réfractaires. L'intrus Fauchet dénonça ſpécialement les ordres envoyés au département de Calvados, comme un acte de tyrannie & de deſpotiſme du miniſtre de Leſſart. Les ordres furent lus en preuve de la tyrannie; & Fauchet tout honteux, fut le ſeul à y voir au-

tre choſe que le vœu même de la loi & de la tranquillité publique.

Nouvelles violences contre les catholique.

Les Jacobins l giſlateurs bien convaincus de ce déſir du roi, de mettre un terme aux troubl s religieux, ne pouvoient pas condamner ouvertement ſes proclamations ; ils n'en étoient que plus réſolus à les rendre inutiles. Le *veto* appoſé au décret du 29 Décembre leur donnoit déja occaſion de répéter dans leur aſſemblée, que toutes les démonſtrations de la cour & des miniſtres n'étoient qu'une vaine apparence ; qu'avec un déſir plus réel de ramener la tranquillité publique, le roi n'auroit pas mis obſtacle à leur décret contre les prêtres non aſſermentés. On répétoit ces cris dans les provinces ; la perſécution y redoubla pour continuer les troubles, & avoir occaſion de porter des décrets plus ſévères encore.

De leur côté les catholiques étoient plus réſolus que jamais à fuir toute communication religieuſe avec les faux paſteurs. Un nouveau bref du Pape étoit venu les confirmer dans ces réſolutions. Sa Sainteté conſultée par les vrais évêques ſur certaines difficultés que le ſchiſme faiſoit naître, avoit répondu avec ſa ſageſſe ordinaire, ſans s'écarter des loix d'une fermeté inviolable dans tout ce qui tient à la confeſſion de la vérité.

La

La premiere difficulté avoit pour objet l'adminiſtration du baptême. Par les anciennes loix, l'état civil des enfans ſe trouvoit compromis, à moins que l'acte conſtatant leur naiſſance & leur baptême ne fût rapporté dans les régiſtres de la paroiſſe; par les nouveaux décrets, les curés intrus ſe trouvoient maîtres de ces régiſtres, & ſeuls adminiſtrateurs publics des ſacremens dans les paroiſſes qu'ils avoient uſurpées; des décrets poſtérieurs n'avoient pas encore décidé que pour l'état civil des enfans, il ſuffiſoit que leur naiſſance fût conſtatée par devant les officiers municipes. Il falloit donc ſavoir ſi le danger de laiſſer aumoins équivoques l'état & les droits civils des enfans, étoit une raiſon ſuffiſante pour les faire baptiſer par les faux paſteurs.

Sa Sainteté appuyée ſur la néceſſité de préférer le ſalut à tous les avantages temporels, répondit que, les curés intrus étant certainement ſchiſmatiques, & leur ſchiſme étant évident & conſtaté, il n'étoit permis de s'addreſſer à eux pour le baptême, que dans le cas *d'une extrême néceſſité*, c'eſt-à-dire, dans le cas où il ne ſe trouveroit perſonne autre pour adminiſtrer ce ſacrement, & pour ouvrir à un enfant mourant les portes du ſalut éternel; qu'en

qu'en agir autrement, ce ſeroit communiquer avec les ſchiſmatiques dans les choſes divines, dans le crime même du ſchiſme, l'approuver, le confirmer; ce qui eſt proſcrit par la loi naturelle comme par la loi divine.

La ſeconde queſtion avoit pour objet le mariage, ſujet pour l'état civil aux mêmes difficultés. Le Pape prit pour regle ce qui avoit déja été décidé par ſes prédéceſſeurs, & ſurtout par Benoit XIV. pour des cas ſemblables. Ce dernier pontife interrogé ſur les mariages célébrés par les catholiques Hollandois devant les magiſtrats civils ou les miniſtres hérétiques, avoit répondu: " ces catho-
" liques doivent ſavoir qu'en cela ils exercent
" un acte purement civil, par le quel ils té-
" moignent leur obéiſſance aux loix & aux
" ordonnances de leurs ſouverains; mais qu'a-
" lors même ils ne contractent aucun légitime
" mariage, s'il n'eſt pas célébré devant leurs
" paſteurs légitimes & deux témoins; qu'ils
" ne ſont vrais & légitimes époux ni aux yeux
" de Dieu, ni aux yeux de l'égliſe; & que
" s'ils vivent dans cet état comme mari &
" femme, ils ſe rendent coupables d'un grand
" crime devant Dieu." La raiſon de cette déciſion étoit que le concile de Trente ayant été promulgué & reçu dans ces provinces

" le

« le mariage non contracté devant le légitime « paſteur & deux témoins, ne pouvoit, ſuivant « les expreſſions du même Pape, être réputé « valide en aucune maniere, ni comme ſacre- « ment ni comme contrat."

Les mêmes raiſons dictèrent au Pape Pie VI. la même déciſion. La difficulté devoit s'accroître avec le tems, lorſque tous les vrais paſteurs chaſſés de France, il ne ſeroit plus poſſible de recourir à eux. Alors il étoit vraiſemblable que la loi même du concile de Trente ſeroit regardée comme ſuſpendue par l'égliſe dont l'intention n'a pas été de maintenir cet empêchement dirimant, & d'annuller ainſi tous les mariages dans un vaſte empire, où l'obſervation d'une telle loi ſeroit devenue impoſſible. Mais la France n'en étoit pas encore réduite à cette extrémité.

La troiſieme queſtion étoit ſur les funérailles. La regle preſcrite par ſa ſainteté portoit que les obſèques des catholiques ſeroient célébrées par les légitimes paſteurs, ſelon le rit de l'Egliſe, dans l'intérieur des maiſons ; que ces devoirs remplis, on laiſſeroit les paſteurs intrus emporter les corps pour les inhumer, enſorte cependant que les fidèles n'accompagnaſſent pas le convoi, ne recitaſſent point les prieres, ne concouruſſent

point

point aux cérémonies de l'Egliſe avec les intrus.

Ce bref étoit du 26 Sept. 1791; divers autres actes de Sa Saintété fortifiérent encore les catholiques François dans leur horreur pour le ſchiſme. Elle ôta le Chapeau de Cardinal à ce Brienne, qui n'avoit pas rougi d'excuſer ſon ſerment, en diſant que, bien qu'il eût juré de maintenir la conſtitution prétendue civile du clergé, il ne s'enſuivoit pas qu'il eût dans le cœur la doctrine de cette conſtitution. Le Pape enfin nomma parmi les vrais évêques, des adminiſtrateurs ſpirituels pour les parties des diocèſes abbandonnées par les quatre prélats, jureurs, & livrées par eux à l'intruſion.

Ces diſpoſitions du St. Siège parvinrent avec le tems à la connoiſſance des catholiques diſperſés dans les provinces de la France; & alors ils réſolurent plus que jamais d'éviter toute communication religieuſe avec les intrus. Ceux-ci étoient inſtruits de toute l'étendue de la protection qu'ils pouvoient ſe promettre de la part des autorités dominantes. Le dépit ajouta au vœu de ſe délivrer entièrement de ces anciens paſteurs qu'ils voyoient toujours ſuivis par une grande partie du peuple. Ils ſoulevèrent encore les clubs; ils

appellèrent

appellèrent encore à leur ſecours tous ces patriotes qui, ſous l'habit de garde nationnale, avec leurs fuſils & leurs ſabres, faiſoient partout la loi.

Alors les prêtres non jureurs furent plus recherchés que jamais; alors quiconque les ſuivoit à la meſſe, ou leur demandoit les ſacremens, ne fut plus qu'un ennemi de la patrie; alors ce fut trop peu que d'aller troubler & menaçer les catholiques dans leurs égliſes; les moyens les plus violens furent employés pour les entrainer malgré eux aux egliſes des intrus, ſurtout aux jours des fêtes les plus ſolemnelles. L'âge le plus reſpectable, les conditions les moins ſuſpectes ne mirent perſonne à l'abri de ces violences. Un malheureux vieillard, que ſa profeſſion de cordonnier devoit au moins préſerver de tout ſoupçon d'ariſtocratie, n'en fut pas moins menaçé à Gouberville, de périr ſous les coups des brigands, s'ils ne les ſuivoit à la meſſe conſtitutionnelle. Tremblant, & ſa conſcience lui reprochant une eſpèce d'apoſtaſie, il ſe laiſſe conduire; mais entrant dans l'Egliſe, il ſe proſterne aux pieds du crucifix, il s'écrie fondant en larmes: *pardon, ſeigneur, pardon!* l'intrus s'étonne, & lui dit bruſquement: à quoi bon & ces cris, & ces larmes!—*hélas!*

lui répond le vieillard, *je demande au bon Dieu pardon du ſacrilège que nous allons commettre; vous, en diſant la meſſe; et moi en y aſſiſtant.* L'impitoyable intrus n'en commande pas moins qu'on l'empêche de ſortir. Les larmes, les ſoupirs, les hauts cris du vieillard troublent le ſacrifice; les conſtitutionnels n'en oppoſent que plus conſtamment leurs ſabres aux efforts qu'il fait pour s'échapper.

Dans la paroiſſe d'Iverique, païs de Caux, le curé intrus rugiſſant de ſe voir abbandonné, met en jeu les municipes & les gardes nationaux, pour entrainer les citoyens à ſon égliſe. Ils y menent de force juſqu'à M. l'Abbé Engrand vicaire de la paroiſſe, & dont les leçons avoient contribué à maintenir l'horreur du ſchiſme. Il n'eſt pas d'efforts qu'il ne faſſe pour s'échapper; un honnête citoyen nommé Lavon, s'indigne de ces violences; on e met en priſon; il ne doit en ſortir qu'en promettant d'envoyer ſes enfans à la meſſe de l'intrus. Il choiſit la priſon, & y reſte.

Le même intrus étoit venu à bout de perſuader à une jeune enfant qu'elle pouvoit recevoir de lui ſa premiere communion. Mieux inſtruite, la jeune communiante déclare publiquement que le faux paſteur l'a trompée; & qu'elle ne veut plus le reconnoître; l'intrus la

fait

fait conduire par force à ſon égliſe; elle proteſte avec tant de chaleur; elle pouſſe des cris ſi violens, que l'intrus eſt forcé de la laiſſer ſortir.

Dans le diocèſe d'Agen, une ſœur du curé de Ste. Cecile montre encore plus de répugnance. Les brigands n'ont pas pu l'entrainer dans leur égliſe conſtitutionnelle; ils s'en vengent d'une maniere horrible; les coups les plus cruels ne ſont que le plus léger de leurs outrages; martyre à la fois de la pudeur & de la religion, elle expire devant ces forcenés.

A Villeneuve près Cordes en Albigeois, deux jeunes époux ont réfuſé pour leur mariage, le miniſtère de l'intrus; le ſoir même de leurs nôces, les brigands de la nouvelle égliſe viennent enfoncer la porte de la maiſon. Le mari, ſe croyant le ſeul objet de leur fureur, s'évade; l'épouſe évanouïe reſte en proye à cette horde de ſcélérats. Ils aſſouviſſent une paſſion infame, & la férocité leur reſte toute entiere. De leurs ongles même, comme des griffes d'un lion, ils déchirent, ils arrachent les ſeins de cette victime; ils en jettent les lambeaux épars ſur le plancher; & la laiſſent attendant une mort qui vient enfin terminer d'affreux tourmens.

J'ai eu ſoin d'en prévenir; la plume ſe fatigue à décrire ces horreurs; le lecteur ſe révolte. Qu'il apprenne à connoître l'impie révolution qui en rendit capables des François. Mais auſſi qu'il apprenne à connoître le pouvoir de la religion; & qu'il cherche dans les faſtes de l'univers plus de grandeur d'ame, que la France religieuſe ne va lui en offrir dans les traits ſuivans.

Traits héroïques des ſimples laïques.

A quelques lieues de Rennes, un laboureur, dont je ſuis bien faché que mes mémoires ne portent pas le nom, un ſimple laboureur refuſoit d'adhérer au ſchiſme, aux héréſies, aux intrus de la conſtitution; une compagnie de gardes nationnaux vient le chercher dans ſon habitation, pour le conduire à l'office du faux paſteur. Il répond à leurs premieres inſtances, que ſa religion ne le lui permet pas. Les nationnaux lui ordonnent de les ſuivre à l'Egliſe conſtitutionnelle. Il refuſe; on l'entraine; il marche comme un homme qui ſuit ſans réſiſtance, quoique malgré lui, le mouvement que des mains étrangères lui donnent. Un premier échalier, eſpece de clôture qui ſépare les champs, ou les diverſes poſſeſſions, ſe trouve ſur la route. Les nationnaux lui ordonnent de monter, de franchir l'échalier; il ne peut pas le faire ſans ſe donner lui même

même le mouvement; il reſte immobile & tranquille. Ils s'irritent, & ils levent leurs ſabres; il en attend les coups. Ils le ſaiſiſſent, placent ſon coû ſur le poteau. L'un a ſaiſi ſa tête par les cheveux en delà de la barrière, & la tient fortement appuïée; les autres en deçà le tiennent par le corps; d'autres enfin, le ſabre levé, menacent de jetter la tête d'un côté, le corps de l'autre, s'il ne promet de franchir l'échalier. Il reſte encore immobile, & répond: *vous pouvez frapper.* Soit que les armes tombent des mains des nationnaux, ſoit qu'ils aiment à prolonger l'épreuve, ils le ſaiſiſſent, le ſoulèvent, le jettent par deſſus la clôture. Il faut en franchir trente, pour arriver où ils l'entrainent; trente fois de la part des nationnaux, même inſtance, mêmes menaces, mêmes meſures; trente fois de la part du laboureur, même immobilité; & la tête appuyée ſur le poteau, preſque ſciée par les ſabres, même réponſe. Eſt-il un ſeul martyr qui l'ait été tant de fois en un jour? Ce laboureur eſt François; j'aime à l'être encore, malgré les révolutions de ma patrie. Tant qu'elle produira des hommes de cette eſpèce, je ne rougirai pas de me dire ſorti de ſon ſein.

Il

Il eſt auſſi François Jean Chantebel, fermier demeurant au village du Chêne, paroiſſe de Martigné ſer-chaud, diocèſe de Rennes, province de Bretagne; & la France, à ce nom, peut ne plus envier à Rome antique celui de Sçévola.

Jean Chantebel, connoiſſoit les devoirs de ſa religion; il aimoit à les lire, & à les retrouver dans un petit catéchiſme à l'uſage des fidèles pendant les perſécutions du ſchiſme. Ce livre précieux à ſa foi fut ſon crime; les brigands le trouvèrent chez lui; & c'en fut aſſez pour le conſtituer priſonnier. Un comité s'aſſemble, & ordonne que le dit catéchiſme ſoit brulé. Un bucher eſt dreſſé en grande pompe. Chantebel eſt amené; on lui lit la ſentence de ſon livre, & la ſienne. Il eſt condamné à prendre la torche qu'on lui préſente, & à mettre le feu au catéchiſme. Il répond: cet ouvrage contient les principes de ma foi. Vous n'obtiendrez pas de moi que j'y renonce. On le menace, il n'en eſt pas émû. Un des brigands ſaiſit la torche enflammée, brule la main du généreux confeſſeur. *Oh! ce n'eſt pas ma main ſeulement,* dit Chantebel, *c'eſt tout mon corps que vous pouvez bruler, plutôt que de me voir commettre un acte indigne de ma religion.*

Les

Les brigands confus, déconcertés, délibèrent. Un nouvel arrêté ordonne qu'il ſera conduit par les rues de Martigné, monté ſur un cheval dont il tiendra la queue à la main. Il ne témoigne pas la moindre répugnance; ſon front tranquille au milieu des huées & de la populace qui l'eſcorte, annonce tout le calme de ſa conſcience. Dans le nombre des perſonnes attirées par le ſpectacle, ſe trouve l'épouſe de Chantebel même. Nouvelle Machabée, elle s'empreſſe, & dans ſon langage plein d'une ſimplicité ſublime, tiens bon, lui crie-t-elle; *c'eſt pour le bon Dieu; & il t'en récompenſera.*

Plus les fidèles montroient de cette conſtance qui vient d'en haut, plus les conſtitutionnels & les intrus montroient de ces fureurs que l'enfer ſeul inſpire. Leurs atrocités ſe multiplièrent dans un nombre prodigieux de villes, de villages, & dans chaque province. Langres, Bordeaux, & Metz, Donzi, diſtrict de Cône; Mellerault diſtrict de l'Aigle; Tailezai près St. Flour; Vazieres près Douai; St. Martin, Iſle de Rhé; Mirecourt en Lorraine; Nîmes en Languedoc; le Puy en Velai; & une infinité d'autres endroits furent le théatre de ces ſcènes d'horreurs. Elles renouvellèrent tout ce que l'Egliſe avoit eu à ſouf-

frir

frir dans les ſchiſmes les plus cruels, dans celui des Circoncellions même, les ſeuls hommes peut-être que l'hiſtoire puiſſe comparer aux intrus & aux jureurs François. Il en étoit ſans doute quelques uns qui rougiſſoient de ces moyens honteux pour l'établiſſement de leur égliſe; mais en général ils en furent les principaux inſtigateurs, ſouvent même les acteurs. On les voyoit ſe mettre à la tête des bandits, les pouſſer, les animer; ceux même qui s'étoient attachés à eux, furent plus d'une fois révoltés des déclamations furieuſes qu'ils ſe permettoient juſque ſur cette chaire évangélique, dont ils avoient chaſſé les vrais paſteurs. A Paris même où le departément tâchoit de maintenir la tolérance, un vicaire intrus dans l'Egliſe de l'abbaye de St. Germain, ne ſembloit monter en chaire, que pour ſouffler le feu dela perſécution. Là prêchant contre de prétendus incendiaires, il pouſſa la violence de ſes diſcours ſi loin que les auditeurs en frémirent dans toute l'Egliſe, & lui annoncerent qu'on ne lui permettroit plus de prêcher, s'il ne mettoit plus de modération dans ſes prônes.

A Gondreville, diſtrict de Vezelize en Lorraine, les habitans ſe crurent obligés d'adreſſer au département de la Meurthe une requête contre leur curé conſtitutionnel habi-

tué

tué à traiter dans ſes prônes *de rebelles, de traîtres, d'ennemis de la patrie, dignes de toute l'animadverſion publique*, des hommes qui n'avoient d'autre crime que de n'avoir voulu comme lui, ni ſe parjurer ni changer de religion. Fanatiſés par ſes leçons, de ſoi-diſans patriotes, au ſortir de ſon ſermon, ſe répandirent dans les maiſons des catholiques, leur firent eſſuyer des traitemens horribles. Une veuve & ſa fille furent ſpécialement l'objet de cette exploſion. Leur maiſon fut dévaſtée; leurs perſonnes battues, trainées, outragées, elles ne ſurvécurent à tant de cruautés, que pour montrer combien leur foi étoit ſupérieure à toute la noirçeur de l'apoſtat qui les perſécutoit.

A la Rochelle un curé intrus ne rougit pas d'aſſembler lui même une horde de brigands dans l'égliſe des Auguſtins, & d'invoquer la protection du ciel ſur leurs armes pour une expédition plus révoltante encore. Ces furieux électriſés par ce déteſtable Mathan, ſe précipitent ſur les catholiques. Le premier qu'ils rencontrent, a la tête fendue d'un coup de ſabre; deux femmes ſont foulées, étouffées ſous leurs pieds; de jeunes filles, & leurs meres ſont fuſtigées. Deux des prêtres fidèles ſont enfermés aux cachots; tous les autres & parmi eux des vieillards octogé-

naires, ſans force, ſans reſſources, ſont impitoyablement chaſſés de leurs maiſons & de la ville, ſous peine d'être pendus, s'ils veulent y rentrer. La cohorte ſe répand dans les couvens, en briſe les portes, ſomme les religieuſes de faire le ſerment de fidélité à l'intrus; elles refuſent; les verges, & les coups, les outrages les plus atroces faits à la pudeur, ſuccèdent à la ſommation; elles refuſent encore; les fouets, les outrages redoublent; ces ſaintes filles prient toutes pour leurs bourreaux; pas une ne ſuccombe aux fouets ni aux outrages; toutes remercient le Dieu qui leur donne la force de confeſſer leur foi. Le démon & l'intrus ont en vain exhalé leur rage.

Excès des intrus.

Le dépit de ces prêtres apoſtats contre ceux qui montroient plus de conſtance, les portoit à des excès inconcevables. C'étoit peu d'accuſer eux mêmes ces prêtres leurs anciens confrères, ſouvent, leur propres parens, leurs bienfaiteurs, de les traduire devant les ſections, de les faire chaſſer; la rage s'en mêloit; & la rage peut ſeule expliquer ces excès.

Au mois de Fêvrier 1792, le ſieur Jardin, curé jureur de Caulcé, diocèſe du Mans, voyageoit avec un chirurgien de village nommé Barbet, preſque auſſi ennemi des prê-

tres

tres non aſſermentés que ſon curé jureur. En traverſant les hameaux de Ligné, l'apoſtat ſe ſouvient qu'il y a dans cet endroit un vicaire, M. Robbeville ſon paroiſſien, mais qui a refuſé d'imiter ſon parjure. *Vas*, dit le forcené à ſon compagnon de voyage & de fureur, *Vas me chercher ce gueux de réfractaire; que je l'attache à la queue de mon cheval.* Fidèle exécuteur de ces ordres, le frater villageois s'arme d'un piſtolet & de ſon ſabre, entre chez le vicaire, le trouve récitant ſon bréviaire, & lui dit; *ſuis moi, ou je te brule la cervelle.* M. Robbeville n'avoit alors que des ſabots pour chauſſure. Il ſuit modeſtement le brigand qui l'appelle. Le curé jureur attendoit à la porte; dès qu'il voit le vicaire paroître, il lui jette une eſpece de bride, l'entrelaſſe, la noue au coû de ce bon prêtre, & l'attache à la queue du Cheval de Barbet, tandis que ce dernier toujours le piſtolet d'une main & le ſabre de l'autre, menace de tirer, de frapper, s'il oppoſoit la moindre réſiſtance. La victime liée, les forcenés remontent à Cheval; Barbet d'un même coup, fouette & ſon courſier & le prêtre qu'il traine; le jureur infernal prend ſon poſte derrière le vertueux vicaire, le force d'avancer, & preſſe ſon cheval juſque ſur ſes talons. Le bon prêtre s'efforçant vaine-

ment de ſuivre à pas égal, bronche, tombe, s'eſſouffle; le jureur, à grand coups de fouets, le relève; & cette ſcène atroce, à travers des routes impraticables dans cette ſaiſon, ne ſe termine enfin, après un chemin de cinq quarts de lieues, qu'au moment où M. Robbeville, ſes forces épuiſées, retombe; & que les coups de fouets eux mêmes ne le relèvent plus. Ses deux bourreaux le voïent à demi mort, le laiſſent ſur des pierres, & s'enfuient.

La vérité & l'authenticité peuvent ſeules porter l'hiſtorien à conſacrer le ſouvenir de pareilles horreurs; mais le lecteur, ſur ce récit peut dire: quels hommes étoient-ce donc que ceux qui ont conſenti au ſerment exigé par l'aſſemblée, ceux qui ſe ſont faits prêtres de la nouvelle égliſe! Leur caractère ſeul ſuffit pour juſtifier ceux qui le refuſèrent. Sous ces nouveaux paſteurs, ſous ces nouveaux légiſlateurs, qu'étoit-ce donc que l'Egliſe de France! & qu'étoit-ce que ce gouvernement, où les autorités conſtituées laiſſoient impunis les auteurs bien connus, bien publics de ces atrocités!

Ce fut ſurtout aux approches de Pâques & de la Pentecôte, que les intrus & les jacobins redoublèrent leurs efforts pour ſe délivrer abſolument des prêtres non aſſermentés. Les premiers

premiers redoutoient que ce tems où les fidéles s'approchent plus communément des sacremens, ne fît paroître d'avantage la nudité de leur egliſe, par le nombre de ceux qui alloient chercher des prêtres plus dignes de leur confiance. Les autres ſavoient que plus les citoyens ſe rapprocheroient de la vraie religion, plus l'horreur des factions & de l'impiété ſe manifeſteroit. Si l'on excepte quelques villes, telles que Paris, Amiens, Rouen, où les autorités conſtituées eſſayoient encore de maintenir la liberté des cultes, celui des catholiques n'eut plus alors pour lui la moindre tolérance. Il fallut pour célébrer la meſſe, ériger quelques autels ſecrets dans des appartemens reculés; il fallut ſurtout éviter la moindre apparence d'aſſemblée religieuſe. Sur le moindre ſoupçon, les maiſons des laïcs eux-mêmes étoient viſitées; l'apparence d'un autel étoit un crime; des ornemens, ou des vaſes ſacrés découverts dans quelques catacombes, étoient un horrible complot d'ariſtocratie. Les maiſons des prêtres ſurtout, & celles des laïcs où l'on en ſoupçonnoit, étoient ſpécialement ſurveillées les jours de dimanches & fêtes. Les calices & les ciboires que l'on avoit laiſſés juſques là dans quelques maiſons religieuſes, furent & recherchés & emportés

avec

avec des profanations toujours plus odieuſes. Un ou deux traits ſuffiſent pour juger de ces profanations, & des municipes plus impies encore qu'avides de l'or du ſanctuaire. Celui qui enleva le ſoleil de l'Egliſe des Théatins de Paris, l'arracha du tabernacle, ſans avoir même appellé un prêtre pour en ôter le pain ſacré : à l'aſpect de la victime ſainte entre les mains de ce profâne, il fallut tous les cris des témoins d'un affreux ſacrilege, pour engager le municipe à rentrer de la rue dans l'Egliſe, à attendre qu'un prêtre, à genoux & tremblant, ôtât le pain ſacré, & le remît dans le lieu ſaint.

Un autre municipe ſommoit un religieux capucin de lui livrer le dernier ciboire. Le religieux obſerve qu'il eſt encore tout plein de la préſence de Jéſus-Chriſt. *N'importe*, répond le municipe, *je veux le peſer dès ce moment. Eh bien*, reprend le religieux ; *tiens, pèſe donc celui qui ſaura bien un jour te peſer toi même.*

Prêtre égorgé pour avoir caché les vaſes ſacrés.

On pourroit obſerver ici que dans les premiers ſiecles, l'Egliſe exigeoit de la part des fidèles quelque choſe de plus que de la répugnance à ces profanations. Elle ordonnoit que les vaſes ſacrés fuſſent ſouſtraits à toutes les recherches des impies. Ceux qui cédoient

cédoient à la violence, & qui les livroient, ou les découvroient aux magiſtats payens, étoient regardés avec ceux qui livroient les livres ſaints, comme une eſpece d'apoſtats appellés traditeurs. A s'en tenir à cette ancienne diſcipline, les eccléſiaſtiques n'auroient pas dû ſe contenter de gémir; ils auroient dû cacher les vaſes ſacrés, & mourir plutôt que de les livrer. Mais ſi la profanation étoit la même, le prétexte étoit différent; c'étoit celui de la dette publique. La crainte d'éxpoſer l'Egliſe au reproche d'inſenſibilité aux beſoins de l'Etat, occaſionna toute la différence que l'on peut obſerver à cette occaſion entre la conduite des premiers fidèles, & celle des prêtres François. En général ceux-ci ſe contentèrent de ne pas concourir eux mêmes à l'enlévement de ces vaſes; ils n'en cachèrent point le dépôt, lors qu'ils furent ſommés de les laiſſer emporter par les magiſtrats.

Cependant quelques paſteurs témoignèrent à cette occaſion plus que de la répugnance. M. Beſſin, curé de St. Michel, diocèſe d'Evreux, n'avoit pu ſe réſoudre à livrer à l'intrus les ornemens & les vaſes de ſon Egliſe. Il crut en les cachant, imiter la conduite des premiers chrétiens; elle fut préſentée à ſes paroiſſiens comme un véritable

larcin.

larcin. Une compagnie de brigands l'assaillit dans sa retraite, le traduisit devant les municipes. Etonné de se voir traité comme un voleur, il répondit avoir voulu, non pas ravir, mais simplement soustraire les vases sacrés à la profanation, suivant les anciennes loix de l'Eglise. Comme l'on poussoit la calomnie jusques à imputer à l'avarice des motifs aussi purs que les siens, il consentit à découvrir le dépôt sacré. Il falloit aux brigands quelque chose de plus; ils demandoient sa tête. Le maire eut beau les conjurer d'attendre aumoins que le tribunal eût prononcé; il eut beau se jetter à leurs genoux, les supplier de ne pas se dèshonorer par un lâche assassinat. M. Bessin fut arraché de sa prison, traîné le long des rues, frappé avec des crosses de fusils, & enfin percé de mille coups. Sa mort n'assouvit pas la fureur des bandits; ils coupèrent à son cadavre & les bras & la tête; après les avoir portés en triomphe, ils les jetterent dans la rivière. Leur rage encore se déchargea sur le tronc du cadavre; ils le trainoient, ils le frappoient avec des bâtons, ils le déchiquetoient à coup de sabres & de bayonnettes; ils forcoient les passans à le frapper de même. Ses tristes restes furent portés devant le çimetière, & restèrent long tems exposés

posés à l'aspect du public, aux dents des animaux, avant que l'intrus consentît à leur donner la sepulture.

Les municipes, sans inspirer encore ces horreurs, n'en mettoient pas moins de leur côté, toute l'avidité possible à la recherche des vases sacrés. S'ils en laissoient un seul dans ces couvents dont les vierges de Jésus-Christ n'étoient pas encore chassées; s'ils permettoient encore pour elles, la célébration d'une seule messe; c'étoit en ordonnant que la porte de l'Eglise fût soigneusement fermée. Déja même, en plusieurs endroits, la condition étoit que la messe ne pouroit y être célébrée que par un prêtre jureur. Effrayées de la part que l'on cherchoit ainsi à leur faire prendre au schisme, à l'héresie, ces saintes filles se condamnoient plutôt à la privation la plus douloureuse pour elles. Sans prêtres, sans sacremens, sans sacrifice, elles tâchoient aumoins d'y suppléer, en redoublant de ferveur, en résistant aux sollicitations des intrus, aux menaces de leurs brigands.

Le Roi lui même alors, ne jouissoit pas, à beaucoup près, de cette liberté de religion qu'il avoit sanctionnée pour tout l'empire. On avoit bien pu lui persuader d'abord qu'en conséquence de cette liberté, il pouvoit laisser

s'établir la prétendue conſtitution civile du clergé, mais jamais il n'avoit pu ſe réſoudre à embraſſer lui même le ſchiſme & l'héréſie. Comme premier homme public, il crut même une fois pouvoir aſſiſter au ſervice divin célébré par l'intrus dans l'ancienne paroiſſe du château; mais cette diſſimulation coutoit à ſon cœur. Il n'admettoit à ſa chapelle que des prêtres catholiques; & il ne vouloit plus de ce Poupard, ſon ancien confeſſeur, curé de St. Euſtache, qui avoit eu la baſſeſſe de jurer.

Les conſtitutionnels ne pardonnoient pas à Louis XVI cette préférence marquée pour l'ancienne religion. Au tems de pâques, un jour qu'il ſe propoſoit d'aller à St. Cloûd, les intrus & les Jacobins inſtruits de ſon deſſein, ou le ſoupçonnant, ameutérent la populace. Elle accourut au moment où le Roi devoit partir. Lorſqu'il fut entré dans ſa voiture, elle ſe jetta ſur ſes chevaux, & les arrêta. Les brigands portèrent l'inſolence juſquà vomir en lui parlant à lui même, les injures les plus groſſières, & des menaces même, ſi au lieu d'aller communier à St. Cloûd de la main des prêtres catholiques, il ne venoit faire ſes pâques à l'Egliſe conſtitutionnelle, de la main de l'intrus. Le Roi eut beau répondre avec bonté, qu'il devoit au moins jouir de la

liberté

liberté de conſcience qu'il avoit ſanctionnée pour les autres; les brigands inſiſtèrent, toujours furieux & toujours frémiſſans au tour de ſon caroſſe. Il eut la patience d'écouter une heure entiere les injures vomies par ceux là même qui tenoient la portière de la voiture ouverte, d'attendre d'eux la permiſſion de ſortir. Il attendit en vain; il fallut ſe réſoudre à céder aux brigands, & à rentrer chez lui.

Vers ce même tems, les jacobins & les intrus imaginèrent un autre moyen de détruire les derniers veſtiges de culte public qui dans certains endroits reſtoient aux Catholiques. Quelques paroiſſes étoient encore deſſervies par ces curés ou vicaires qui n'avoient juré de maintenir les nouvelles loix ſur le clergé, qu'en exceptant tout ce qui pouvoit être contraire à la foi catholique. Alors ces reſtrictions ne furent plus ſouffertes. Les évêques intrus donnoient des mandemens, de prétendues lettres paſtorales. Ils voulurent forcer les curés ou vicaires reſtés en place, à lire publiquement au prône, ces leçons de l'intrus, comme on avoit voulu forcer tous les autres à lire à l'autel même, ou ſur la chaire évangélique, les décrets de l'aſſemblée les plus contraires à la religion. C'étoit là évidemment

La perſécution s'etend aux jureurs avec réſtrictions.

reconnoître l'autorité du faux évêque, & communiquer avec le ſchiſme. Il en étoit de même des diſpenſes, ou autres actes juriſdictionnels de ces intrus, aux quels les vrais paſteurs ne pouvoient ſe prêter ſans renoncer au véritable évêque, & ſans rétracter les reſtrictions appoſées à leur ſerment. Auſſi rien ne fut épargné pour annuller ces reſtrictions, pour forcer ces curés à communiquer avec le ſchiſme. Ils refuſèrent; on leur oppoſoit leur ſerment; ils oppoſoient les reſtrictions; on ne voulut plus ni de leurs reſtrictions, ni de leur miniſtère. Ils furent pourſuivis comme les autres. On les cita devant les tribunaux; & des juges iniques portèrent la perverſité juſqu'à voir dans ces réſerves faites pour la religion, un crime égal à celui des malfaiteurs. Des prêtres furent condamnés en France à deux heures de carcan, à deux années de chaîne, à l'exil pour le reſte de leur vie, ſans aucun autre prétexte que celui d'avoir oſé excepter de leur ſerment tout ce qui étoit contraire à la Religion catholique.

Telle étoit la rigueur, & tel l'empire des Jacobins, contre les paroiſſes attachées à l'ancienne religion, qu'ils refuſoient à des communautés entières la permiſſion que la conſtitution donnoit aux citoyens, de préſenter des ſuppliques ou

des

des addreſſes aux autorités conſtituées. Cent habitants de la paroiſſe de St. Jacques près Rennes, chefs de famille, s'étoient réunis pour demander que leur ancien paſteur leur fût rendu. Pour toute réponſe, les adminiſtrateurs envoyèrent chercher le paſteur, le firent mettre en priſon; & huit des principaux chefs de familles qui avoient ſigné l'addreſſe, eurent le même ſort.

Quant aux prêtres eux-mêmes, ſoit qu'ils euſſent abſolument refuſé de jurer, ſoit qu'ils euſſent juré avec des reſtrictions, tout devint contre eux, en ce moment, un ſujet de délation & de condamnation auprès des tribunaux.

Le curé de St. Sulpice diocèſe de Rennes, avoit donné à ſes paroiſſiens des leçons ſur les caractères de la véritable égliſe; on lui coupa les cheveux; il fut au pilori pendant quatre heures, & condamné à ſix ans de gêne. Le curé de Noyale ſur Villaine, M. Michelet, n'avoit pas d'autre crime; une premiere ſentence le condamne à trois ans de détention; il en appelle; le ſecond tribunal, celui de St. Malo lui donne l'option ou de rétracter ſa doctrine auprès de ſes paroiſſiens, ou la priſon perpétuelle. Il choiſit la priſon.

C'étoit à ces rigueurs que s'expoſoit tout homme qui montroit encore tant ſoit peu de zéle

zèle pour l'ancienne religion. Un bref du Pape, ou quelque ouvrage contre le ſchiſme, diſtribués, un enfant baptiſé hors de l'égliſe conſtitutionnelle, le nom même du Pape prononcé à haute voix dans une chapelle catholique non encore fermée, tout étoit un délit que ſuivoient au moins la dénonciation & la priſon ; & il falloit aux juges une eſpece de fermeté héroique pour réſiſter aux clameurs des brigands qui demandoient la proſcription. Le tribunal de Lyon eut beſoin de toute la conſtance des Romains, pour abſoudre quelques prêtres convaincus, ce qu'il n nioient pas, d'avoir prié pour le Pape dans une chapelle, d'avoir ſervi de témoins pour un mariage catholique.

Les prêtres conſtitutionnels inventèrent encore alors un nouveau genre de perſécution. Ils étoient ſeuls autoriſés pour les ſépultures. Pour engager les fidèles à recourir à leur miniſtère dans les dernieres maladies, ils refuſèrent d'enſevelir ceux qui avoient reçu les ſacremens d'un prêtre catholique. Ils expoſèrent leurs cadavres à mille outrages de la part de la populace, qui tantôt découvroit la bierre pour percer de piques, ou déchirer le mort, & tantôt le trainoit dans les rues, ou le jettoit à l'avoirie, ou ne l'enterroit qu'à

demi

demi. Les magiſtrats furent plus d'une fois obligés d'interpoſer leur autorité pour faire ceſſer ces déſordres ; ils fourniſſoient aux prêtres catholiques une nouvelle preuve contre l'aveuglement des conſtitutionnels. Car ceux-ci ne refuſoient la ſépulture qu'en accuſant le mort de n'avoir point été dans la vraie réligion ; cependant il avoit perſévéré dans l'ancienne égliſe. Les intrus avouoient donc par cela ſeul, que leur égliſe n'étoit pas la même que l'ancienne. Ils avoient donc changé la foi.

C'eſt à cela que revenoit le mot d'un prêtre catholique ſur la viſite faite à un mourant, par le Sieur Rouſſineau intrus de St. Germain, & qui avoit dit : *J'aurois converti ce malade, ſi j'avois pu lui parler !—Il l'auroit converti?* obſerva le prêtre catholique à qui on rapportoit ce diſcours de Rouſſineau ; *il croit donc que le mort & nous, avons beſoin de nous convertir à ſa foi. Pour quoi, diſent-ils donc, qu'ils nous laiſſent notre foi, & qu'ils n'y ont rien changé?*

Ainſi la paſſion aveugloit les conſtitutionnels. Il leur falloit quelque choſe de plus que toutes ces perſécutions partielles qui ne les délivroient pas de cet épiſcopat, de ce clergé ſi nombreux, & ſi ferme dans ſa foi. Déja il eſt vrai, un certain nombre d'évêques & de curés avoient été forcés à s'expatrier, mais bien

bien des milliers de prêtres non jureurs étoient encore disperſés en France. Les impies vouloient s'en débarraſſer à tout prix. Le décret du 29 Novembre ne leur ſembloit pas aſſez ſévère; ils rappellèrent les motions pour la Guyane, pour l'exportation, & l'empriſonnement, ou l'éxil général.

Lorſque les Jacobins vouloient à toute force obtenir un décret, leur uſage étoit de commencer à le faire exécuter dans les villes ou les départemens qui leur étoient plus dévoués.

Ils dominoient ſurtout à la côte du Nord; & ce fut là auſſi que malgré le *veto* appoſé par le Roi au décret du 29 Novembre, ils commencèrent à l'éxécuter d'une maniere qui ajoutoit encore à la rigueur du ſénat prétendu légiſlateur.

Dixieme degré de la perſécution; incarcération générale dans divers departemens. Côte du Nord. Dinan.

Dès le 15 Fevrier, ce département de la côte d'Or ſtatua que tous les prêtres non aſſermentés de ſon reſſort ſeroient renfermés au château de Dinan. La perſécution avoit déja chaſſé la plupart des prêtres. Les brigands, ou les ſationnaux en trouvérent encore quarante deux épars dans les villages. Pluſieurs furent chargés de chaines, quoiqu'ils ne fiſſent pas la moindre réſiſtance; d'autres furent jettés pendant leur route, dans les mêmes

mêmes priſons que les voleurs, les aſſaſſins, & conduits avec eux & comme eux, à Dinan par la gendarmerie. Quelques uns dépouillés de leurs habits eccleſiaſtiques, furent par dériſion, couverts de l'uniforme des ſoldats nationnaux. L'argent de ceux que l'on menoit par la petite ville de Jugon, fut employé à défrayer ceux là même qui les conduiſoient. Il fallut-y paſſer la nuit dans une eſpèce d'égoût qui ſervoit de décharge aux immondices de la ville. Les premiers arrivés à Dinan y trouvèrent une priſon obſcure, & dont l'air étoit ſi empeſté, que bientôt ils-y ſeroient tous morts comme un de leurs vénérables compagnons, s'il n'avoit enfin été permis au geolier de les laiſſer quelque fois reſpirer ſur le haut de la tour. Ils furent toujours nourris du reſte de leurs deniers, quoique le département leur fût redevable des ſommes échûes pour leur penſion ou traitement. Cette nourriture qu'ils achettoient, ne leur fut jamais portée qu'avec une garde qui les entouroit le ſabre nud, le piſtolet en main; & qui ſe plaiſoit à les raſſaſier d'opprobres & d'injures pendant leurs triſtes repas. Vingt fois ils furent fouillés, & puis fouillés encore par d'infames municipes, de maniere à faire rougir la pudeur. S'ils avoient à écrire pour demander

mander quelque ſecours, ils ne pouvoient le faire que ſous les yeux des gardes, & après avoir payé pour chaque plume, pour chaque feuille de papier, & chaque goutte d'encre, huit à dix fois la valeur de ces objets, & autant de commiſſions doublement & triplement chères pour chaque objet, quoiqu'une ſeule eût ſuffi pour les leur fournir tous. Preſque pas la moindre communication avec leurs parens ou amis; & aucune ſans des précautions qui changeoient en viſites d'angoiſſes, celles qu'on leur faiſoit pour les conſoler. Pendant leurs promenades ſur la tour, plus d'une fois des brigands apoſtés pointèrent leurs fuſils & tirèrent ſur eux. Ces rigueurs leur furent moins cruelles que la défection d'un de leur confrères. Il apoſtaſia & prononça de bouche le fatal ſerment, pour ſe délivrer de l'affreuſe priſon. Dans le grand nombre de ceux que l'on va voir ſubir un ſort pareil & un bien plus rigoureux encore, c'eſt le ſeul que je trouve avoir donné cette preuve de lâcheté.

Incarcération des prêtres dans Angers.

Un mois plus tard, le département de Maine & Loire enjoignit à tous les eccléſiaſtiques non aſſermentés de ſe rendre ſans exception dans le chef lieu, d'où il leur étoit défendu de s'écarter d'une demie lieue, ſous peine d'être mis en priſon au ſéminaire. Par le

le même arrêté, tous étoient obligés de comparoître à l'hôtel de ville, aux heures indiquées, pour y être ſoumis à l'appel nominal, ſans autre exception que celle d'une maladie atteſtée par le médecin déſigné pour l'atteſtation.

L'ordre étoit preſſant, le tems donné pour ſe rendre à Angers de tout le département, étoit de peu de jours. Alors un ſpectacle nouveau s'offrit ſur toutes les routes qui conduiſent à cette ville. Elles furent couvertes de prêtres preſque tous alors trop indigens pour ſe procurer les commodités des voyageurs. Ceux qui étoient encore dans la vigueur de l'âge, arrivoient les premiers; les vieillards les ſuivoient, ſe trainant à pied, appuyés ſur leur bâton, quelques uns amoncelés ſur des charettes que la compaſſion des payſans leur fourniſſoit. Ceux que l'infirmité, la foibleſſe arrêtoient ſur la route, aſſis ou étendus, conjuroient les paſſans de les conduire au lieu de leur exil. Les vicaires plus jeunes y menoient avec eux ſous le bras, des curés octogénaires. Cet aſpect réveilla la pitié des citoyens d'Angers. Il falloit des logemens à cette légion de confeſſeurs; les catholiques, les bourgeois, même les plus zélés pour la révolution, ſentirent leurs en-

trailles émues. Ils ouvrirent les portes de leurs maiſons, ils accueillirent avec attendriſſement ces confeſſeurs. Pluſieurs alloient au devant d'eux, pour jouir du bonheur de les loger. *Venez, venez chez moi*, dit un de ces généreux citoyens à un de ces vieillards arrivant ſur le ſoir à l'entrée de la ville; *preſque partout ailleurs les logemens ſont pris en ce moment. Vous trouverez dans ma maiſon pluſieurs de vos confrères; mais j'ai encore un lit pour vous.* —*Je vous ſuis bien obligé*, répond le vieillard vénérable; *je connois tout le prix de vos offres généreuſes; mais j'ai encore ſur moi près de dix-huit Francs. Je puis avec cela trouver & payer mon logement dans une auberge pendant quelques jours. Puiſqu'il vous reſte encore un lit, je vous prie de le garder pour un prêtre plus fatigué, plus infirme que moi. Je ſais qu'il n'a pas même de quoi payer un bouillon. Ne pouvant le conduire, je l'ai laiſſé marchant à peine, je ne ſais s'il pourra arriver.* A ces mots, le bourgeois va lui même chercher le malheureux vieillard; il lui donne ſa main pour appui, & l'emmène dans ſa maiſon. La populace ſeule toujours foufflée, & toujours agitée par les clubs, ne s'appaiſa pas à l'aſpect de ces vénérables confeſſeurs; ſes cris & ſes fureurs n'empêchèrent

pas

pas les prêtres de ſentir vivement les bienfaits de leurs hôtes.

Au jour déſigné par le département il ſe trouva dans Angers trois cents de ces prêtres. Quelques uns effrayés de la déſolation où alloient ſe trouver tant de paroiſſes dépourvues de tout miniſtre catholique, ſurtout au tems paſcal, ſe crurent au moment de préférer les ſecours ſpirituels qu'ils pourroient encore leur procurer, à la gloire qui leur étoit offerte, d'aller ſe rendre priſonniers pour Jéſus-Chriſt. Ils reſtèrent cachés dans divers lieux, & ſoigneuſement déguiſés. Les fidèles venoient à eux pendant la nuit, mais en petit nombre, ſe conſoler, s'édifier, ſe fortifier par leurs inſtructions, ſe jettant à leurs pieds, fondant en larmes, les conjurant de leur adminiſtrer les ſacremens; & recevant de leurs mains l'abſolution, la ſainte euchariſtie, avec une dévotion, une ferveur d'autant plus touchantes que chacun d'eux craignoit de ne pouvoir plus les recevoir, de ne plus retrouver un prêtre catholique. Quelque ſoin qu'ils priſſent de ne pas révéler les endroits où ſe tenoient cachés leurs bons paſteurs, quelques uns de ces prêtres furent cependant découverts, les uns juſques dans leurs caveaux, leurs catacombes, leurs greniers; les autres au moment

ment où ils alloient porter les dernieres conſolations à des malades, au milieu de la nuit. Car les intrus avoient leurs hommes affidés, pour ſurveiller les maiſons, les lits même des fidèles qu'ils ſavoient déterminés à mourir plutôt ſans ſacremens, que de paroître adhérer à l'erreur & au ſchiſme, en les recevant des miniſtres de la nouvelle égliſe.

Ceux des prêtres qui s'etoient ainſi dévoués au ſervice des fidèles, n'échapèrent pas tous à la vigilance & à la haine. Pluſieurs furent ſurpris dans leur aſyle, & conduits à Angers par des gardes qui ne leur épargnoient ni les mauvais traitements ni les injures. Sous prétexte d'aller chercher des armes dans les châteaux, les troupes de ligne, les ſoldats nationnaux recherchèrent ces prêtres épars, cachés dans des campagnes. Tous ceux qu'ils amenèrent, furent enfermés & ſoigneuſement gardés dans la maiſon du petit ſéminaire. Les autres n'avoient encore que la ville pour priſon. La charité des citoyens honnêtes pourvoyoit à la ſubſiſtance de ceux qui, en grand nombre, étoient arrivés dépourvus de tout.

Le premier ſupplice de ces confeſſeurs fut moins dans les huées & les inſultes de la populace, que dans le triſte aſpect qui affligeoit partout leurs yeux dans cette ville. Avant la

révolution elle abondoit en monumens religieux; alors à chaque pas, on ne rencontroit plus que les décombres des cloîtres, des égliſes, des preſbytères. Quatre temples autour d'une même place étoient détruits & renverſés de fond en comble. Des chapelles étoient changées en boutiques; des oratoires, en magaſins. Autour de la cathédrale, c'étoient les débris de ſon cloître, des maiſons des chanoines, de la pſallette. Au lieu où fut l'égliſe de Sainte Croix, l'œil en cherchoit envain quelque veſtige. La nef de St. Maurice n'attendoit que les injures du tems, pour s'écrouler ſur une autre partie de la paroiſſe déja démolie. Les tableaux déchirés, les ſtatues des ſaints mutilées rappelloient les ravages des Iconoclaſtes renouvellés par les conſtitutionnels. Les tombeaux violés, les cimetières bouleverſés, les oſſemens épars, ou jettés à pleins tombereaux dans la riviere qui les rejettoit ſur ſes rivages; des enfans ſe jouant avec les dépouilles des morts, & quelque fois avec les oſſemens, la tête de leur pere, de leur mere; les terres ſépulcrales deſtinées par l'avarice à engraiſſer les jardins, de la ſubſtance de leurs concitoyens, de leurs amis & de leurs proches; les urnes qui avoient renfermé les cendres des époux, expoſées à l'enchere ſous les

yeux

yeux des épouſes; nous vîmes dans Angers tous ces triſtes ſpectacles, m'ont dit divers prêtres échappés à la captivité; & nous pleurions ſur une révolution qui anéantiſſoit juſques au ſentiment, au reſpect naturel pour les cendres des morts. J'ai vu, m'a dit le prêtre Auguſte-Girard-de-Charnacé, j'ai vu avant ma fuite ou mon départ d'Angers, la pelle & le hoyau fouiller & remuer les cendres de mes pere, détruire & renverſer la tombe de mes ancêtres. Et malheureuſement la ſeule conſolation que nous puſſions donner à ces prêtres navrés & indignés, c'étoit de leur répondre: vous auriez vu ce même ſpectacle, cette même dégradation de la nature, de la ſociété religieuſe & civile, dans deux cents autres villes de notre malheureuſe patrie.

A travers ces objets affligeans, les trois cens confeſſeurs appellés pour la premiere fois de tous les quartiers de la ville, ſe rendirent ſur la place de la maiſon commune, pour y donner leur nom, & préparer la liſte de l'appel nominal. Les jours de fête, les jours de marché & de foire, furent choiſis de préférence pour les convoquer tous en ce même lieu. Alors, l'heure donnée, ces vénérables prêtres, & les ſexagénaires, & les infirmes même, à travers les cris de Calotins, d'ariſtocrates,

crates, & toutes les injures révolutionnaires, que les Jacobins avoient ſoin de faire répéter ſur leur route, arrivoient & s'aſſembloient ſur cette place. Une nombreuſe garde nationnale s'y trouvoit auſſi, moins pour les protéger, que pour ajouter aux outrages. Du haut de leurs croiſées, les municipes ricanoient lâchement ſur ces prêtres, & ſavouroient leur humiliation. Un commiſſaire à l'air important & deſpote, ouvroit un livre rouge portant pour inſcription *l'an quatre de la liberté*, & en preuve de cette liberté, renfermant la liſte des trois cents prêtres arrachés à leurs égliſes, à leurs habitations, à leurs familles, forcés de comparoître, de répondre à l'appel, pour conſtater leur ſoumiſſion aux décrets tyranniques, & leur exiſtence dans la ville marquée pour leur priſon. Un régent pédanteſque n'a point avec ſes écoliers l'air de domination avec le quel le commiſſaire municipe appelloit ces vénérables confeſſeurs. Un nom mal entendu, ſuffiſoit pour leur attirer ſes boutades & quelque reprimande. L'empire des petits parvenus devroit être plus modeſté, plus doux; l'expérience prouve qu'il ajoute preſque toujours la dureté au ſot orgueil. Si le tems étoit pluvieux, s'il étoit froid, humide, c'étoit alors ſurtout qu'il falloit ſe rendre à

l'heure preſcrite, & attendre qu'il plût au commiſſaire d'appeller, de permettre aux plus agés, aux plus infirmes d'aller ſe mettre à l'abri. Si les appels redoublèrent, ce fut ſurtout pendant une foire de huit jours, où la populace, & les marchands forains, ſoldés par les clubs, redoubloient les cris, les huées, les menaces.

Divers honnêtes citoyens révoltés de ces procédés, & un vieillard entr'autres pere d'un des ces prêtres, crûrent pouvoir repréſenter au maire que leur appel pourroit ſe faire ailleurs avec moins d'inconvéniens que ſur cette place, alors celle des halles, où ſe tenoit la foire, où la populace ſe trouvoit toute aſſemblée pour ſe porter à des excès qui chaque jour alloient croiſſant. La repréſentation eſt accueillie avec honnêteté. La communauté des Bénédictins eſt même déſignée pour être déſormais le lieu de l'appel; il s'y fait pendant quelques jours avec plus de tranquillité; les prêtres y ſont moins expoſés, moins inſultés; en attendant, d'autres projets ſe trament.

On étoit arrivé au 17 Juin, & c'étoit un dimanche, jour de rigueur pour comparoître. En ce jour, le commandant de la garde nationale d'Angers conduit une partie de ſes cohortes, à une demie-lieue de la ville; au

lieu

lieu de l'exercice militaire, c'eſt une orgie qu'il leur donne. Il exalte leur tête par la boiſſon, enſuite il leur fait part de l'éxpédition pour la quelle il les a réunis, & rentre avec eux au moment déſigné pour l'appel. Les eccléſiaſtiques s'y rendent à l'ordinaire. A meſure qu'ils arrivent, la troupe dirigée par ſon commandant ſe jette ſur eux, les entraine, & les enferme dans l'égliſe des Bénédictins, dont les clubiſtes ont d'abord fait leur halle, & qui devient en ce moment la priſon des prêtres. Quelques uns ſur leur route pour l'appel ordinaire, ſont avertis du deſtin de leurs freres; des citoyens honnêtes leur offrent un aſyle. Le commandant envoée ſes nationnaux fouiller dans les maiſons. Avant le coucher du ſoleil, ils ont preſque découvert toutes leurs victimes; ils les entrainent ſucceſſivement dans la même égliſe; & de là tous ces trois cents captifs ſont emmenés & renfermés, à nuit tombante, dans la maiſon du petit ſéminaire. Des citoyens s'empreſſent à leur porter des lits, des matelats, des proviſions. Les lits, les matelats reſtent pendant deux jours entaſſés au milieu de la cour; d'impitoyables gardes ne veulent pas permettre que leurs priſonniers repoſent; & les bru-

taux dévorent les proviſions qu'apportoit la charité des fidèles.

Pendant deux jours & deux nuits, les trois cents prêtres vieillards, valétudinaires, mourans, & autres, ſans lit, preſque ſans nouriture, reſtent, les uns couchés ſur le carreau des ſalles, & les autres ſur les marches des eſcaliers, ou dans des corridors, des chambres dépourvues de tout, ſans qu'on permette qu'il leur ſoit donné du ſecours. Les nationnaux ſe diſtribuent alternativement la garde de leurs priſonniers, & les viſites domiciliaires, ou la recherche de ceux qui peuvent encore leur avoir échappé.

Honteux de ces excès, & d'une tyrannie que leurs ordres ſeuls pouvoient empêcher, ou plutôt pour ſe ſouſtraire aux ſollicitations des honnêtes gens indignés, pluſieurs des officiers du département ſe cachent pendant ces jours d'horreur. Ils reparoiſſent, ſe raſſemblent, & de leur conſeil ſort un arrêté que la bizarrerie & la cruauté jointe à l'hypocriſie, pouvoient ſeules dicter.

Par cet étrange arrêté, les gardes nationnaux ſont blamés d'avoir ſans ordre & contre toutes les loix, empriſonné trois cents eccléſiaſtiques; par ce même arrêté les trois cents eccléſiaſtiques ſont invités à reſter paiſible-

ment

ment dans leur priſon, baptiſée du nom de maiſon commune, ſous prétexte de pourvoir à leur ſûreté par une forte garde; & cette garde eſt confiée à ceux-là même qui les ont empriſonnés.

Au bout de dix jours, on ſemble avoir pitié des vieillards & des infirmes; on les tranſporte au grand ſéminaire, pour y être gardés comme les autres. Les nationnaux s'ennuyent de multiplier les ſentinelles. De priſons en priſons, les trois cents prêtres, & bien d'autres que les recherches des intrus & des Jacobins ont fait découvrir, ſont conduits & enfermés dans le même ſéminaire que les infirmes. Les cours, les jardins, les corridors ſont occupés par la garde; la plus petite cellule doit renfermer deux ou trois prêtres.

Il avoit enfin été permis à chacun d'eux de recevoir du dehors, ou d'acheter leur nourriture. C'étoit peu que de la viſiter ſoigneuſement; les villains continuoient à en prendre pour eux une bonne partie. Plus la charité des bons citoyens d'Angers ſe ſignalloit en payant des penſions pour ceux qui n'avoient rien, en faiſant pour eux des collectes abondantes, en leur envoyant une partie des mets de leurs tables, plus cette lie crapuleuſe, revêtue de l'uniforme militaire démentoit

démentoit par ſa férocité, le caractère, l'ancienne humanité nationnalle.

Un miſérable geolier cruel par avarice, nommé Schamufin, s'aviſa encore de ſpéculer ſur la nourriture de ces priſonniers. Il obtint pour eux l'ordre de venir prendre en commun au réfectoire, pour trente ſous par jour, un diner plus dégoutant encore par la ſaleté, que ſon vil intérêt n'avoit ſoin de le rendre parcimonieux. Alors tout ce qu'on apportoit aux prêtres pour y ſuppléer, fut pillé ou renvoyé. Les gardes, les geoliers ſe diſputèrent à qui aggraveroit le ſort des prêtres priſonniers. Les fenêtres de ceux dont les chambres donnoient ſur les rues ou la cour, furent clouées avec des pattes de fer. Les priſonniers ſans air, tomboient malades; il fallut que le médecin menaçat de la peſte, pour faire déclouer les croiſées.

Un jour on permettoit aux priſonniers de ſe promener dans le jardin, le lendemain on leur en défendoit l'entrée. Une autre fois à peine y étoient-ils, que, le fuſil ou le ſabre à la main, on accourroit les en chaſſer. Un jour on leur laiſſoit la conſolation de dire la meſſe, une autrefois c'étoit un crime que demander à la dire ou à l'entendre. S'ils obtenoient la permiſſion de faire leurs prieres en commun,

commun, de réciter l'office dans la chapelle; irrités par l'édification même, ces démons ſe faiſoient un plaiſir de jouer les ſaints myſtères, d'inſulter à la piété. Ils finirent par fermer pour toujours la chapelle.

Les parens, les honnêtes citoyens obtenoient à grand peine la permiſſion de viſiter les prêtres. Par une noirçeur infernale, toutes les femmes perdues de mœurs, toutes les filles publiques avoient leur entrée libre au ſéminaire, & pouvoient ſans crainte, comme ſans ménagement, y inſulter les priſonniers. Un rafinement de cruauté, de dériſion, troubloit leur repos, la nuit comme le jour. Les nationnaux contre-faiſoient tantôt le chant, les proceſſions de l'égliſe, & tantôt ils faiſoient retentir les accens de l'ivreſſe, ou ceux de l'indécence & de l'impiété. Quatre grenadiers, le ſabre nud, venoient trois fois par nuit, viſiter les chambres & les lits.

Des prétextes inconcevables firent ajouter à ces rigueurs communes bien des atrocités particulières. Un de ces prêtres avoit par mégarde jetté un noyau de prune ſur l'habit d'un nationnal; le prêtre fut enfermé pendant deux jours dans une cave, couché ſur la paille, au pain & à l'eau. Sans les vives ſollicitations de ſes confréres, il y ſeroit reſté bien plus

long

long tems ; & trois autres ſubirent la même peine, pour des inadvertances plus légères encore.

M. l'Abbé Cœur-de-roi avoit été nommé par les municipes, pour avoir ſoin des infirmes. Il alloit chercher un bouillon pour eux à la cuiſine ; les nationnaux l'arrêtent, lui demandent le ſerment ; il refuſe ; on lui refuſe & le bouillon des malades, & l'entrée de la cuiſine ; les mêmes fonctions l'appellent auprès du portier ; il eſt meurtri de coup.

Un nationnal s'aviſe de barbotter dans l'écuelle & de ſallir la ſoupe que mangeoit tranquillement M. le curé d'Huillé. Celui-ci ôſe lui faire quelques repréſentations ; le garde furieux lui porte un coup de bayonnette ; le curé écarte le fuſil, pare le coup avec la main ; il eſt accuſé d'avoir voulu déſarmer le garde, & mis au pain & à l'eau, pendant trois jours, dans une priſon appellée la tour du diable, & qui de toutes les priſons eſt la plus digne de ce nom. Elle renferma plus long tems d'autres prêtres cette même tour, & ceux-là ſurtout qu'on ſoupçonnoit d'avoir cherché à recouvrer leur liberté.

En attendant, les fouilles & les viſites domiciliaires continuoient dans la ville, & autour d'Angers. Sur le moindre ſoupçon de l'exiſtence

silence d'un prêtre, les gardes visitoient tous les recoins; ils enfonçoient leurs sabres, leurs bayonnettes dans la paille et le foin des greniers, pour percer tous ceux qui pouvoient y être cachés. Chaque jour ils en emmenoient quelques uns; & c'étoit l'heure de leur triomphe.

Un reste de pitié avoit d'abord épargné quelques vieillards, quelques malades. Cette pitié eut ses retours. Les nationnaux revinrent chez M. Ganeau, chanoine octogénaire, chez M. Voisin, doyen de la collégiale. Les deux vieillards furent entrainés à la prison commune. Infirme & presque avaugle, M. Gilly ne pouvoit ni marcher ni suivre ces brigands acharnés; ils le mirent dans une chaise à porteur, entourée de nombreux satellites, & le déposèrent dans la même prison. Goutteux, paralitiques, épileptiques, tous avoient le même sort. Le prieur d'Avilé, M. Charbonnier, étoit tombé deux fois du mal caduc, le jour même où les nationnaux vinrent le prendre; les forcenés ne l'entrainèrent pas moins avec les autres. Les sollicitations redoublées de sa famille lui obtinrent enfin d'être envoyé à l'hopital des incurables.

L'aspect d'un prêtre mourant n'adoucissoit pas ces tigres. C'étoit dans cet état qu'ils

avoient trouvé M. de la Foreterie, chanoine de la cathédrale, frappé depuis long tems à la jambe, d'un ulcère rongeur, & alors gangrené. Ils le mirent ſur un fanteuil, & le portèrent en priſon. Son domeſtique ſuivoit & conjuroit qu'il lui fût permis de rendre les derniers ſervices à ſon maître. Les barbares y mirent pour condition qu'il feroit le ſerment. Il étoit trop bien inſtruit ; il refuſa de ſe parjurer, le maître applaudit à la conſtance de ſon ſerviteur, & n'entra dans ſa priſon que pour y expirer.

Pendant que tant de prêtres gémiſſoient ſous un joug d'airain dans ces priſons d'Angers, & le département & les clubs de cette même ville s'occupoient du projet de ſe délivrer d'eux par un autre moyen. Les Jacobins renouvelloient la motion de déporter les eccléſiaſtiques. Les députés & les addreſſes ſe multiplioient pour obtenir ou le tranſport à la Guyane, ou dumoins la déportation générale hors du royaume. Pour que l'humanité jouât auſſi ſon rôle dans les prétextes du décret, les prêtres dans leur priſon étoient menacés de périr de miſère, ou d'être exterminés dans les mouvemens d'une populace qu'on avoit ſoin de tenir en fermentation. C'étoit pour leur propre ſalut, comme pour celui de l'état, que l'exportation étoit ſollicitée.

Partout

Par tout où les Jacobins pouvoient exercer le même empire, ils ſuivoient la même marcher. Le département de la Mayenne porta auſſi un arrêté ordonnant à tous les prêtres non aſſermentés de ſon reſſort, de ſe rendre à Laval, de s'y faire enrégiſtrer, de déſigner la rue & la maiſon où ils prendroient leur logement, de ne pas s'écarter de la ville de plus d'une heure de chemin; le tout, ſous peine d'être déclarés rebelles à la loi, & conduits en priſon. Le nombre des ces prêtres étoit plus conſidérable dans ce département; la même réſignation en fit ſortir ſix cents de leur azyle, & de leur famille, pour ſe rendre à Laval. M. de Herſé, évêque de Dol, s'étoit retiré au château de ſon frere; il étoit à diner au milieu de ſa famille, quand les premieres nouvelles de la loi y arrivèrent. On le preſſe de s'y ſouſtraire; " Me préſerve le ciel, répondit-il, de laiſſer échapper une ſi belle occaſion de confeſſer le nom de Jéſus-Chriſt! je dois l'exemple aux prêtres; je ſerai trop heureux de me voir à leur tête dans la captivité." Il dit, & dès le jour même il ſe diſpoſa à partir pour Laval. Avec lui arrivèrent un de ſes freres, ſon grand vicaire, & des eccléſiaſtiques de tous les ordres, chanoines dignitaires, ſimples abbés; car on ne faiſoit plus de diſtinction entre

Incarcération générale des prêtres catholiques à Laval.

les fonctionnaires publics & les autres. Il ſuffiſoit de n'avoir pas juré. Mais ſurtout arrivèrent nombre de ces paſteurs que la révolution avoient réduits à l'indigence, & qui n'avoient ni parens ni connoiſſances dans la ville où on les forçoit de ſe rendre. Ils demandèrent au département, qui fourniroit a leurs beſoins? Le département répondit que la ſeule choſe dont ils devoient s'embarraſſer, étoit d'obéir à la loi. La piété, la généroſité des citoyens de Laval répara abondamment la dureté du corps adminiſtratif. Avec plus d'empreſſement encore que ceux d'Angers, ils ouvrirent leurs maiſons à tous ces confeſſeurs; ils ſe firent un devoir de partager leur table avec eux. Plus de trois cents de ces prêtres ſe trouvoient ſans reſſource; des ſouſcriptions, des quêtes abondantes ſuppléerent à tout: C'étoient les diſpoſitions de la providence; la vérité doit publier qu'elles furent admirablement ſecondées par les habitans de Laval. Il en étoit de cette ville comme de preſque toute la France; la très grande pluralité gémiſſoit intérieurement ſur les violences faites à l'ancienne religion; elle admiroit ſes prêtres; elle auroit voulu ſuivre leur exemple. On pourra s'étonner que cette aſſertion ſe concilie avec tant de patience de la part des François,

François, lorſqu'ils voyoient leur religion, leur prêtres opprimés; mais, ces prêtres ne leur donnoient eux-mêmes d'autres exemples, d'autres leçons, que celles de la patience; ils leur diſoient que les premiers chrétiens n'avoient point d'autres armes; ſouvent ils s'oppoſoient aux mouvements qu'un zéle plus ardent inſpiroit à leurs diſciples. Il eût été facile à Laval d'oppoſer la force & l'indignation du nombre aux oppreſſeurs; les prêtres aimoient mieux le triomphe religieux de la réſignation que le tumulte des inſurrections. Un Dieu leur ordonnoit de répandre leur ſang pour la foi, mais d'épargner celui des autres. Les vrais prêtres ſavent toujours mourir, & jamais tuer.

A Laval, comme à Angers, la loi ſoumit tous ces paſteurs à comparoître devant un commiſſaire, pour conſtater leur exiſtence; leur appel nominal ſe faiſoit à l'égliſe collégiale. M. l'Evêque de Dol s'y rendoit chaque jour, à la tête des ſix cens prêtres. Il y étoit nommé, comme tous les autres, ſans la moindre diſtinction, pas même avec celles d'uſage parmi les nations civiliſées. Il ſupportoit comme les autres, les injures de la ſaiſon qu'on affectoit de leur faire éprouver plus long tems, quand le froid ou la pluie redoubloient.

C'étoit

C'étoit même à lui que s'addreſſoient de préférence les injures de la populace, ou de quelques brigands ſoldés par les Jacobins. Tous les autres confeſſeurs le regardoient et l'honoroient comme leur pere; chaque fois qu'il venoit à l'appel, deux cents eccléſiaſtiques ſe détachoient pour aller au devant de lui, ou l'attendoient pour lui faire cortège. Lorſque le commiſſaire, ſans aucune formule, ſans aucune de ces dénominations accordées aux derniers des citoyens, l'appelloit ſimplement par ce mot *Herſé*, le prélat répondoit modeſtement: *j'y ſuis*. Ce mot ſeul dépitoit la ſecte des intrus, la ſecte des impies. Il diſoit au tyran magiſtrat " J'y ſuis; tu peux " appeller les bourreaux. Je ne les fuis ni " eux ni toi. *Je continue* à rejetter le ſer- " ment du parjure & de l'apoſtaſie. *J'y ſuis*, " encore pret à ſubri tes outrages & ceux de " tous les tiens, à mourir pour ma foi, pour " mon Dieu, je te l'ai dit hier. *J'y ſuis* " aujourdhui de nouveau; & demain je " viendrai te le redire encore." Tous les prêtres ſentoient la force de ce mot; ils le prononçoient avec une nouvelle fermeté, quand ils l'avoient entendu prononcer par leur digne chef; & de cet appel inventé pour l'humiliation journalière du ſacerdoce, ce mot ſeul

dans

dans la bouche des prêtres confeſſeurs, faiſoit un triomphe de tous les jours pour la religion.

Les Jacobins & les intrus ſentoient eux mêmes tout ce que leur diſoient cette confeſſion, & cette aſſiduité à comparoître pour la renouveller; & ils n'omettoient rien pour en diminuer la gloire. Le moment de l'appel étoit celui qu'ils déſignoient à leurs brigands pour les huées & les outrages. Monſeigneur l'évêque de Dol en étoit le principal objet. La croix épiſcopale qu'il étoit ſi digne de porter ſur le cœur, les faiſoit frémir comme l'enfer; une mégère forcenée s'élança un jour ſur lui pour la lui arracher; ce fut la ſeule fois que ſes prêtres repouſſèrent la violence. Nombre de citoyens de Laval accourus auſſi chaque jour à cet appel, dans d'autres ſentimens, & pour être témoins de cette glorieuſe confeſſion, propoſèrent ſouvent, ou à M. d'Herſé ou à ſes généreux compagnons, de les délivrer des bandits & de leurs inſultes. Non, répondoient les prêtres, laiſſez les; ils ne ſavent pas le plaiſir qu'ils nous font, d'ajouter au mérite de confeſſeur de notre foi. Plus ſenſibles à un autre genre de calomnie, ils entendirent un jour crier pendant l'appel, qu'ils avoient tous des armes cachées ſous leurs habits; à ces

mots

mots tous s'arrêtent; les uns ouvrent leur sein, les autres présentent leurs poches; tous veulent qu'on les fouille; tous pressent, tous insistent pour que la vérité ou la fausseté du fait soient constatées. Les auteurs de la calomnie savoient à quoi s'en tenir; ils s'épargnèrent la honte de l'épreuve.

Dans ces jours même où Monseigneur l'évêque de Dol & ses fidèles associés soutenoient avec tant d'édification la véritable église, un autre évêque & un autre clergé cherchoient à établir la leur, par d'autres voies dans cette même ville. Il avoit plû à l'assemblée prétendue constituante, d'ériger de sa pleine puissance, Laval en évêché. Un de ces prêtres même qui chaque jour alloit confesser sa foi avec M. de Dol, étoit M. de Veauxpont, son vicaire général. Le premier appellé par les électeurs à remplir le nouveau siege, il avoit hautement refusé d'occuper un évêché, qui ne devoit sa prétendue puissance spirituelle, & sa création, qu'aux décrets des laïcs. Il étoit beau de voir captif dans cette même ville, celui qui avoit pu le premier en occuper le trône épiscopal. Le Sieur Villard trouva plus beau d'être premier intrus de ce prétendu siège. Il se fit un clergé digne de lui, en se donnant pour prêtres, pour grands vicaires & promoteurs

promoteurs, un Premier jeune homme repouſſé des ordres par l'évêque légitime, pour avoir été trouvé ignorant juſqu'à ſon catéchiſme; un ſecond, qui fut pris à la halle, volant des tabatieres & des boucles; un troiſieme nommé Laban, qui préſidoit au club des Jacobins; un quatrieme appellé Rabba, prêchant en chaire, comme dans ſon journal, que les prêtres non aſſermentés étoient dangereux, & les rois des tyrans.

L'aſpect des prêtres confeſſeurs dans Laval, n'étoit pas propre à faire des ſectateurs à ces intrus. Auſſi les voyoit-on ſans ceſſe en mouvement, tantôt au club, tantôt au département, pour forcer les fidèles à reconnoître la nouvelle Egliſe. Pour triompher de l'ancienne en préſence même de ſes confeſſeurs, ils ameutèrent la populace contre les religieuſes qui marquoient le plus d'attachement à la foi. Dès les cinq heures du matin, quatre cents brigands fondirent ſur le couvent des Urſulines, enfoncèrent les portes, appuyèrent leurs ſabres ſur la tête de la ſupérieure, & de ſes ſœurs; les pourſuivirent dans le chœur, les chaſſèrent. Enfin Villard & les municipaux arrivent à neuf heures au couvent des Bénédictines où elles s'étoient réfugiées. L'intrus s'approche, & ne demande à ces pieuſes filles que d'être reconnu par elles, pour les aſſurer de ſa pro-

tection. A ſon aſpect, elles s'enfuient toutes; la ſupérieure ne l'attend que pour lui dire " Nous ſavons, Monſieur, que vous êtes le premier auteur de ce que nous ſouffrons; mais vous pouvez redoubler vos perſécutions; ni mes ſœurs ni moi, nous ne quitterons jamais la véritable égliſe pour la vôtre; jamais vous ne ſerez pour nous que l'évêque du ſchiſme, de l'intruſion & de l'héréſie. Notre conſcience & notre Dieu ſeront plus forts que vous" ces mots dits, elle tourne le dos, & laiſſe les municipes & ſurtout l'intrus Villard couverts de confuſion. Avec ſon habituelle hypocriſie, il s'avance alors vers Bri, cabaretier & capitaine de la compagnie qui avoit le plus contribué à l'émeute. Il eſt odieux, lui dit-il, de tourmenter ainſi des perſonnes pour leur religion & leur conſcience. *Oh le ſcélérat!* s'ecrient dans un langage plus énergique encore, & le capitaine & ſa bande; *oh le ſcélérat! c'eſt lui-même qui nous a conſeillés & payés pour cela.*

C'étoient là les miniſtres de la nouvelle égliſe. Il falloit toute leur noirçeur pour l'apoſtaſie, il la falloit toute entière pour ſeconder les Jacobins. Leurs clubs, leurs municipes ſe laſſoient de l'appel nominal, & l'incarcération des prêtres devoit ſervir d'ailleurs à d'autres projets; elle fut réſolue.

Le

Le vingt Juin, à quatre heures du ſoir, ſans avoir été prévenus par aucun avis, les prêtres de Laval entendent battre la générale, & publier pour eux l'ordre de ſe rendre tous aux anciens couvens des Capucins & des Carmes. Cet ordre révoltoit les honnêtes citoyens; un grand nombre, & ſurtout les parens des eccléſiaſtiques vouloient s'y oppoſer. Les prieres, les inſtances des prêtres triomphérent encore une fois, de l'indignation publique. Monſeigneur l'évêque de Dol ſe hâta d'aller s'enfermer aux Capucins; tous les autres à ſon exemple ſe rendirent aux deux maiſons aſſignées pour leurs priſons. Elles avoient été, l'une & l'autre, la proie de l'avarice; pas un ſeul meuble pas une chaiſe, pas un ſeul tas de paille même pour repoſer ſa tête. L'humanité, l'indignation, le zéle des bons citoyens pourvut encore à tout. Leur empreſſement ſe montra tel, que dès huit heures, ſix cents lits ſe trouvèrent rendus et dreſſés dans les deux communautés, avec un nombre de chaiſes & de tables ſuffiſant, autant que ces maiſons pouvoient les contenir. Il fallut ſe ſerrer, doubler les lits dans de petites cellules, en remplir les corridors, les ſalles, & l'égliſe. Tout ſe trouva prêt, comme ſi l'on eût paſſé un mois à ces diſpoſitions. Monſeigneur l'Evêque de Dol

quatrieme dans ſa cellule, y montroit plus de joie que l'intrus n'en goûtoit dans ſon palais épiſcopal. On n'entendit pas un ſeul murmure parmi les autres prêtres.

L'adminiſtrateur leur laiſſa le ſoin de ſe nourrir; la bourſe des uns s'épuiſoit; les autres n'avoient rien; les généreux Lavallois ſe montrèrent de nouveau, en portant aux prêtres renfermés les mets qu'ils avoient dabord ſi volontiers partagés avec eux, à leur table. Les municipes & les jacobins armés en gardes nationaux, ſe plaiſoient ſeuls à faire ſentir aux priſonniers la rigueur de leur ſort. C'étoient de la part des uns, des réglements, chaque jour plus ou moins ſévères; les autres ajoutoient à la rigueur des ordres tout ce que la lie des peuples dans un corps de garde, peut imaginer pour tourmenter des prêtres priſonniers. La nuit, c'étoient des chanſons obſcènes ordurières dans l'égliſe, pour troubler le ſommeil de ceux qui y couchoient. Dans les dortoirs, c'étoient des filles publiques, que les gardes promenoient, qu'ils ſe plaiſoient à faire crier, pour faire retomber ſur quelque prêtre leurs plattes bouffonneries, ou leurs groſſières calomnies. C'eſt une choſe à obſerver que dans toutes les perſécutions de l'égliſe, le démon des ſalles voluptés

voluptés s'eſt toujours joint au démon de l'impiéte, pour tenter ou tourmenter les vierges ou les prêtres du Chriſt, ſans doute pour ſe venger tout à la fois, & de la ſainteté de leurs dogmes, & de la ſublimité de leur vœux.

Dans les jours où la bande jacobine dominoit parmi les gardes, leur plus grand plaiſir étoit de viſiter les prêtres endormis, & de les réveiller en ſurſaût, quelque fois en faiſant ſemblant de les tuer. Alors ils leur mettoient la bayonette ſur le corps avec un air & un ton menaçant; en diſant à l'un: *tu n'es pas aſſez gras; je reviendrai, & te tuerai quand tu ſeras meilleur à manger*; à l'autre: *non ta tête jouera mieux ſous la guillotine.* D'autres fois pour les faire jeûner, ils défendoient l'entrée à ceux qui leur portoient des proviſions, & les gardoient pour eux.

Au nombre de ces prêtres étoit M. Beucher qui avoit été marié avant de prendre l'état eccleſiaſtique. Mademoiſelle Beucher, ſa fille, venoit aſſidûment lui apporter à manger. Un jour qu'elle accourroit pour remplir ce devoir de la piété filiale, il plût aux gardes de l'arrêter. Elle preſſe, & conjure qu'on ne la prive ni du plaiſir de nourrir ſon pere, ni de la conſolation de le voir. Les cruels la repouſſent, & s'obſtinent, préſentent leurs bayonnettes

onnettes, menacent de la tuer, ſi elle ne ſe retire. " Vous pouvez me tuer, tigres féroces; mais vous ne me forcerez pas à m'en aller ſans avoir vu mon pere, & ſans lui avoir porté ſon diner--Quoi, monſtres! dans le fonds des cachots, les criminels reçoivent librement leur nourriture! On les voit, on les viſite; & vous m'empêcheriez de ſecourir mon pere! frappez, monſtres, frappez; ou je mourrai ici, ou je verrai, & nourrirai mon pêre!" Les cris de cette digne enfant, & ceux des gardes qui la repouſſent, ont fait approcher quelques prêtres, & avec eux M. Beucher; il reconnoit la voix de ſa fille, & il accourt. Elle le voit, elle s'élance à travers les bayonnettes, & ſe jette à ſon coû, en criant: O mon pere! mon pere! Les tigres la pourſuivent, eſſayent vainement de l'arracher des bras de ſon pere. D'honnêtes citoyens heureuſement arrivent; & il faut toutes leurs inſtances, toute leur indignation, pour empêcher que le pere & la fille, ne ſoient accuſés, & punis d'avoir forcé la garde.

Sur la premiere nouvelle de l'arrêté qui confinoit à Laval les prêtres non aſſermentés, les habitans de Chammes crurent devoir proteſter contre un ordre ſi arbitraire. Dès le commencement de la révolution, ils avoient montré toute leur averſion pour le ſchiſme.

Au

Au lieu de reconnoître pour curé le Sieur Vallée, apoſtat Bernardin, ils l'avoient menacé de le pourſuivre juridiquement, s'il ne ſe juſtifioit d'un vol de trente mille livres. L'apoſtat avoit jugé plus à propos de ſe retirer; le vrai paſteur nommé M. Barrabé, étoit reſté; 400 brigands s'avancent pour l'enlever; les habitans de Chammes unis a quelques autres paroiſſes s'arment contre eux, & vont enſuite préſenter au diſtrict d'Evron une pétition conſtitutionnelle ſur la liberté des cultes. Le diſtrict promet tout. Peu de jours après, des cohortes nombreuſes de nationnaux & de brigands ſe montrent tout à coup à Chammes. Le zéle des paroiſſiens ſauve le paſteur; mais la paroiſſe eſt livrée à mille horreurs; douze citoyens battus & garrotés, ſont conduits au diſtrict. Ne pouvant les convaincre d'aucun crime, on les traine de priſons en priſons. On veut aumoins qu'ils prêtent le ſerment. Un officier national met le ſabre ſur la gorge d'un de ces catholiques, nommé Gouyet, le menace de lui couper le coû, s'il ne jure. Ce brave homme répond: *je ſuis catholique; toutes tes menaces ne feront pas de moi un apoſtat.* De tribunaux en tribunaux, ils ſont tous conduits à Laval. Là tout ce qu'on exige d'eux, c'eſt qu'ils dépoſent contre leur paſteur; ils ont été deux mois en priſon; ils y reſtent encore

core quatre, en proteſtant toujours qu'ils n'ont reçu de ce paſteur que les leçons & les exemples qu'ils devoient leur donner. La procédure enfin ſe tourne contre le paſteur même; & quoiqu'il ſoit abſent, tout le crime qu'on ſe permet de lui imputer, eſt de n'avoir prêté le ſerment qu'avec des reſtrictions en faveur de la religion. Pour ces reſtrictions, il eſt condamné avec ſon vicaire, à quatre heures de carcan. Ses bons paroiſſiens l'avoient ſouſtrait au diſtrict d'Evron; il fut ſouſtrait de même aux municipes de Laval.

Séconde incarcération générale des prêtres à Breſt.

Le Finiſtère, département faiſant partie de la Bretagne, n'avoit pas attendu les empriſonnemens d'Angers & de Laval, pour renouveller les ſiens. Dès le trente Novembre, il en étoit parti un nouvel ordre, pour arrêter & conduire à Breſt tous les prêtres non aſſermentés, comme ſuſpects d'inciviſme. Ceux que l'amniſtie générale avoit forcés d'élargir deux mois avant, furent ſpécialement compris dans l'ordre. Les diſtricts s'étonnèrent d'une violation ſi révoltante des loix, qui, même en les ſuppoſant coupables, ne permettoient pas que l'on revînt une ſeconde fois ſur leur prétendu crime. Les diſtricts n'en montrèrent pas moins de ſoumiſſion à l'arrêt du département. La recherche ſe fit avec encore plus de rigueur

rigueur que la premiere fois; la féroce populace des ex-galériens n'en montra que plus de joie en voyant arriver les prêtres au milieu des ſoldats nationnaux; elle n'en fit que plus d'efforts pour en arracher pluſieurs, les déchirer, ou les ſuſpendre à ſes lanternes. La premiere captivité en avoit renfermé ſoixante & dix aux Carmes; celle ci fut plus nombreuſe, & le château de Breſt ſuccéda à la priſon des Carmes. Dans l'hôpital de ce fort, la ſale la plus infecte, celle qui recevoit par des ſoupiraux toute l'exhalaiſon des maladies & des honteuſes pourritures de la débauche, celle qui recevoit par ces canaux impurs, des propos plus immondes encore que les plaies de ces infames victimes de Venus, celle qui tranſmettoit immédiatement aux oreilles des prêtres, & les cris forcenés, & les blaſphêmes d'une populace brute dans ſon libertinage, brute dans ſon impieté,& brute ſous l'ulcère qui punit l'un & l'autre, la ſale audeſſus des vénériens, fut choiſie de préférence, pour être la priſon des nouveaux confeſſeurs. Quatre vingt prêtres y furent enfermés; on leur donna des lits étroits & courts, entaſſés les uns ſur les autres; ils y paſſerent et l'hyver, et l'été, les croiſés ouvertes la nuit comme le jour. Leur nourriture fut livrée au rabais,

et l'art de l'avarice fut mis tout entier à leur en donner préciſément aſſez pour ne pas mourrir de faim, trop peu pour ne pas en ſouffrir le ſupplice. Les jours maigres, on leur refuſa la conſolation de pouvoir obſerver dans leur repas, la coutume de l'égliſe. Pendant quatre mois entiers, ils furent tous privés du ſaint ſacrifice. Les malades, et on conçoit qu'il y en eut beaucoup, eurent pour infirmerie, une ſeconde ſale tout auſſi révoltante, infecte, et incommode, que la premiere. Cependant un ſeul y trouva avec la mort la conſommation de ſon ſacrifice. D'autres y contractèrent des infirmités habituelles, y perdirent la vue. Jamais permiſſion de ſortir, de prendre l'air, de recevoir la viſite de leurs proches. Un juge du premier tribunal avoit fait demander au Roi l'ordre d'élargir ſon fils, un de ces prêtres; l'ordre fut donné, réitéré, jamais exécuté.

La réſignation, l'édification de ces captifs triomphèrent de ceux que leurs vices ſeuls confinoient dans la ſale intérieure. D'abord c'étoient des injures atroces que ceux-ci vomiſſoient à travers un plancher tout ouvert, qui ſéparoit ſeul les confeſſeurs & les vénériens. Ces malheureux ſe laſſèrent d'inſulter à tant de piété & de

de patience. Ils écrivirent aux confeſſeurs de Jéſus-Chriſt; les ſuppliant d'oublier ces injures, & ſe recommandant à leurs prieres. Les prêtres répondirent par des exhortations à réparer la vie paſſée, à éviter les chatimens éternels, en ſupportant avec patience ceux de ce monde. Ceux à qui il reſtoit quelque argent réunirent leur bourſe & accompagnèrent la réponſe, de tout ce que la charité pouvoit ſouſtraire à leurs propres beſoins.

Prêtres appellés à Rennes.

Le directoire de Lille & Villaine ne le cédoit guère aux autres départemens, quand il étoit queſtion de ſévir contre les prêtres catholiques. Il crut avoir trouvé une meilleure tournure, pour les rendre ſuſpects d'inciviſme. Vers le tems de la pâque auſſi, il ordonna à tous les prétendus réfractaires de comparoître chacun devant leurs officiers municipaux,& de jurer aumoins qu'ils ne prêcheroient jamais, en aucune manière, contre la conſtitution civile du clergé; qu'ils ne détourneroient, ni par diſcours, ni par écrit, les fidèles d'aller aux offices conſtitutionnels. Ceux qui refuſeroient le nouveau ſerment avoient ordre de ſe rendre à Rennes, chef-lieu du département, d'y déclarer aux municipes leur nom, ſurnom, & logement. Les prêtres deſtinés à prêcher l'évangile, les paſteurs obligés de détourner

leurs ouailles des voies de l'héréſie & du ſchiſme, ne font pas ſerment de les laiſſer s'égarer ſans les avertir des dangers de l'erreur. Il eſt des circonſtances où un miniſtre de l'autel peut & doit obſerver un ſilence prudent; il n'en eſt point où il doive rougir de Jéſus-Chriſt, & promettre de ne plus travailler à le faire connoître; il n'en eſt point qui puiſſent autoriſer un chrétien quelconque à jurer que jamais il ne détournera perſonne, par écrit, paroles ou exemple, de ſa perte éternelle. Les prêtres qui avoient refuſé le ſerment de l'aſſemblée, témoignèrent la même horreur pour celui du département. Ils admirèrent, encore une conſtitution qui annonçoit à tous comme inviolable, le droit de parler, & d'écrire, de publier très librement chacun ſes opinions *même religieuſes*, & pour le maintien de la qu'elle on leur défendoit de communiquer en aucune ſorte, leur foi religieuſe. Ils choiſirent d'être enfermés dans Rennes, & d'y comparoître chaque jour a l'appel nominal. Ils y trouvèrent dans chaque rue des commiſſaires chargés de les ſurveiller, de faire même chez eux des viſites domiciliaires. Toute cette ſévérité ne donna pas un jureur de plus aux municipes. L'exemple des prêtres ajouta à la conſtance des citoyens de Rennes, en grand

grand nombre attachés à l'ancienne religion. On permettoit encore à quelques uns de ces prêtres non aſſermentés de dire la meſſe dans une égliſe; au moment où cette meſſe ſe célébroit, les peuples accourroient, & de la ville & des campagnes, pour l'entendre; leur piété, leur édification égaloient leur empreſſement. Ce ſpectacle déplaiſoit aux intrus qui ſe voyoient abbandonnés. Le club des Jacobins promit de les ſervir; il demanda que tous les prêtres non aſſermentés fuſſent renfermés comme ceux de Breſt, de Laval, & d'Angers. Le département qui vouloit ſembler plus tolérant, ſe contenta de l'arrêté ſuivant.

" Les prêtres réfractaires qui ſe réuniront " ſoit dans les rues, ſoit dans les maiſons, au " nombre de plus de trois, ſeront incarcérés. " Tous les eccléſiaſtiques ſe préſenteront " deux fois par jour à l'hôtel de ville, le matin " pour y inſcrire leur nom; le ſoir pour y " répondre à l'appel nominal. Les commiſ- " ſaires iront dans les maiſons, prendre les " noms des infirmes & des malades."

Le nouvel arrêté fut ponctuellement ſuivi; on n'entendit pas un ſeul murmure; on ne vit pas les prêtres ſe laſſer de comparoître.

Vexations particulieres.

Dans les endroits où les jacobins ne purent obtenir ces diſpoſitions tyranniques de la part

part des départemens, ils tachèrent aumoins de s'en dédommager par des vexations particulières, que ſecondoit preſque partout la fureur des municipes, malgré la paix & la tranquilité des peuples attachés à l'ancien culte.

Des habitans de *Viens* en Provence entendoïent la meſſe de leur ancien paſteur dans la chapelle du château; le ſaint ſacrement étoit expoſé, & tout ce bon peuple dans un profond ſilence, dans un parfait recueillement, ſe livroit aux ſentimens de la piété la plus édifiante. Tout à coup le maire, le procureur de la commune entrent en écharpe, dans l'égliſe, eſcortés d'une troupe de gens armés de fuſils, de ſabres nuds & de poignards. Les femmes & les enfans rempliſſent le lieu ſaint des cris de la frayeur. Le Maire s'approche de l'autel, et ne rougit pas d'objecter au curé célébrant que les attroupemens ſont défendus par la loi; il lui ordonne de quitter l'autel, et à tous les fideles de ſortir ſur le champ, " Oui, répond le ſage curé, les attroupemens des ſéditieux armés ſont défendus; mais une aſſemblée de fidèles paiſiblement réunis dans un temple pour prier Dieu, n'eſt pas défendue, puiſque la liberté des cultes eſt un article fondamental de la conſtitution. Je vous conjure aumoins de permettre que le peuple puiſſe

aſſiſter

assister à la fin du saint sacrifice." Le maire continue à exiger qu'on sorte sur le champ; un de ses satellites vomit des blasphêmes, contre le saint des saints, un second menace de jetter par les fenêtres la statue de la Sainte Vierge; un troisieme demande s'il est tems de faire feu; le curé adresse aux fidèles ces paroles, *Vous êtes dispensés d'entendre le reste de la messe. Dieu se contente de votre bonne volonté. Retirez vous; mais dans un esprit de paix, de patience, de soumission aux loix, sans rien dire ni faire qui puisse occasionner de votre part le moindre désordre.* A l'instant les ouailles dociles à la voix du pasteur se retirent & répriment jusqu'au plus léger mouvement de leur indignation. Il fallut qu'un procès verbal constatât la conduite du curé, pour ne pas le laisser succomber à l'accusation de soulever le peuple.

La haine des municipes, des juges Jacobins contre le culte catholique étoit montée au point, que dans certains endroits, ils aimoient mieux forcer le peuple à se passer de tout culte que de le laisser suivre celui de son vrai pasteur. C'est ainsi que les juges de Tarbes condamnèrent à deux mois de prison & à cent livres d'amende, un curé de leur district, pour avoir dit la messe, & fait ses fonctions dans un jour aussi solemnel que le Jeudi saint,

lors

lors même qu'il n'avoit pas été poſſible de trouver un jureur qui prît ſa place.

Ces fureurs s'étendirent ſur les temples les plus révérés. Celui de Notre Dame du Puy fut ſpécialement livré à une horde de bandits; & ce fut peu pour eux d'en piller les richeſſes, d'y briſer les images des ſaints, & la croix; ils y mirent le feu; & la torche à la main, proférant des blaſphêmes, chantant leur *ça ira*, danſant au tour des flammes, ils ſe ne retirèrent qu'après avoir réduit cette ſuperbe égliſe en un monçeau de cendres.

Ces abominations renouvellées dans plus d'une ville, & le deſſein trop évident de détruire abſolument la religion, frappoient bien des prêtres jureurs. Malgré la rage de la perſécution, on en voyoit encore pluſieurs ſe rétracter; & parmi ceux-là même qui avoient péché le plus profondément, parmi ceux-là même qui avoient porté l'intruſion juſqu'à l'épiſcopat, les cris de la conſcience n'étoient pas appaiſés.

Un ſeul de ces évêques avoit renoncé à ſon intruſion; c'étoit Charrier de Lyon, intrus à Rouen. On avoit cru qu'il rétracteroit ſon ſerment; il le confirma, parcequ'il étoit riche, & qu'il vouloit jouir de ſes richeſſes, parce qu'avant la révolution il avoit ſes principes,

cipes, & qu'il perſiſtoit dans ſes héréſies. Il s'étoit trouvé ſeul ; tous les cœurs le repouſſoient, ſur un Siege où tous aimoient & révéroient M. le Cardinal de la Rochefoucault. La honte avoit chaſſé l'intrus ſans le changer.

Remords de pluſieurs évêques intrus.

Dans le tems où j'écris il ne m'eſt pas permis de révéler le nom de ceux ſur les quels les remords agiſſoient plus puiſſamment. La crainte des bandits a prévalu ſur eux ; les déſigner ſeroit les expoſer à une mort certaine ; & nous ne voulons pas la mort du pécheur, nous ne voulons pas même la mort de ceux qui ont voulu la nôtre ; mais qu'ils vivent & qu'ils ſe convertiſſent ; que l'Eſprit Saint leur donne la force de ſortir de l'abyme où ils ſont enfoncés, & de publier ſur les toits ce qu'ils ont avoué dans le ſecret des ténèbres. Ils ont beau le cacher encore, ce ſecret de leur cœur ; un jour viendra où Dieu le manifeſtera lui-même ; je n'en dirai ici que ce qu'il importe d'en publier, pour l'honneur même de la vérité & la gloire de la religion, ſans expoſer les lâches qui devroient parler eux-mêmes plus ouvertement, & rendre publiquement à la vérité l'hommage qu'ils ſont forcés de lui rendre dans leur cœur. Les preuves de ce que je vais dire ſont à Rome ; on les y tient ſecretes par le même motif de charité,

d'humanité, & parce que le Pape ne veut pas ſe venger, comme il auroit un moyen de le faire, en diſant aux François abuſés : voilà ce que vous diſent vos évêques intrus ; voici ce qu'ils nous diſent à nous, ou ce qu'ils nous font dire par la bouche de leur plus intimes confidens. Ce ſecret révélé feroit écarteler des hommes qui ont cruellement affligé le Pape ; il a prié pour eux, il ſe contentera encore de prier pour eux. Les ſaints ne ſavent pas ſe venger autrement.

Dans l'année dont j'écris actuellement l'hiſtoire, il y avoit en France ſix évêques intrus, ſi intimement convaincus de la faute qu'ils avoient faite en embraſſant la religion conſtitutionnelle, qu'ils n'attendoient que le moment de pouvoir s'évader pour ſe rétractracter, ſans expoſer leurs jours. Ils reconnoiſſoient tous que l'impiété même avoit préſidé à la révolution ; & que c'étoit un plan formé de détruire abſolument la religion. Ils frémiſſoient d'horreur ſur ce qu'ils voyoient, ſur ce qu'ils entendoient. Ils avoient le plus ſouverain mépris pour les prêtres jureurs ou intrus dont ils étoient environnés. Ils étoient indignés des vices, de l'ignorance, de la dépravation de leur clergé conſtitutionnel. Ils diſoient " c'eſt par nous, c'eſt par le ſerment

« ment que nous avons fait, que l'égliſe de « France s'eſt perdue ; ce ſont les prêtres non « aſſermentés & chaſſés pour leur conſtance à « refuſer ce malheureux ſerment, qui la réta- « bliront. » Ils le diſoient, & ils s'occupoient des moyens de ſe réconcilier avec le Pape ; des lettres étoient déja écrites à Rome, des réponſes pleines de bonté en étoient venues. Le Pape ſentoit bien les dangers aux quels ces malheureux s'expoſoient ; il vouloit bien avoir pour eux toute l'indulgence poſſible, mais il ne peut y avoir de pardon pour l'apoſtaſie publique, qu'après une rétractation publique. Le Pape conſentoit à toutes les précautions poſſibles, il exhortoit ſeulement à ne pas ſe laiſſer conduire par des conſidérations humaines, & à préférer le ſalut de l'ame à toute autre conſidération. Ces ſentimens de Sa Sainteté étoient manifeſtés par un des cardinaux les plus diſtingués à qui s'adreſſoient auſſi à Rome, toutes les lettres relatives à cet objet. Les malheureux évêques intrus en étoient à ce point là, attendant le moment favorable à leurs vœux pour rétracter leur ſerment, & renoncer à la nouvelle égliſe, quand la perſécution prit de nouvelles forces. Il eſt des momens où il faut ſavoir mourir, & aller même au devant de la mort. Ils furent, &

ils ſont encore lâches ; ils continuent à diſſimuler ; mais quel ſupplice peut égaler celui de leur cœur. Un inſtant de courage les eût mis dans les cieux avec nos martyrs ; des années de remords font de leur vie un enfer anticipé.

Qu'on ne me demande point des preuves ſpéciales de ce fait. J'ai vu la correſpondance ; j'ai vu toutes les lettres ; le moment où une partie de ces lettres alloit tomber entre les mains des magiſtrats révolutionaires auroit été précieux à la vengeance ; il auroit fait connoître le ſecret de ces intrus ; & rien n'eut arrêté la fureur des brigands. Je laiſſai à Dieu la vengeance des erreurs. Je brulai tout ce qui pouvoit expoſer les perſonnes. Mais d'autres parties de cette correſpondance reſtent ailleurs. Je n'en écrirai pas d'avantage ſur les malheureux dont elle éprouve également les remords, les promeſſes, & la lâcheté.

Je puis parler plus librement ſur le premier intrus de la paroiſſe de St. Sulpice de Paris. Il ſe nommoit Poiret, prêtre ſupérieur de l'oratoire ; il eût déſhonoré à jamais ſa congrégation, il eût légitimé les reproches faits à ſon corps, ſi ſes projets avoient été remplis. C'étoit parmi ſes frères même qu'il avoit

avoit eſpéré trouver un aſſez grand nombre de prêtres jureurs pour en remplir les principales égliſes, & ſurtout celle dont, il uſurpoit la premiere place. Son eſpoir fut trompé. Dans les trois maiſons que les prêtres de l'oratoire avoient à Paris, il ne trouva que trois prêtres jureurs & lâches comme lui. Les autres le voyant prêter ſon égliſe à d'Autun pour la conſécration des évêques intrus, proteſtèrent contre cette démarche, députèrent à meſſieurs les grand vicaires, pour leur faire part de l'horreur qu'excitoient dans eux cet uſage ſacrilège de leur égliſe. En preuve de leur haine contre le ſchiſme, ils s'abſentèrent de leur maiſon, le jour où d'Autun vint la ſouiller par ſa préſence & par cette odieuſe conſécration.

Le régime de l'oratoire addreſſa au ſouverain pontife une lettre ſignée de tous les fidèles ſujets qui ſe trouvoient alors à Paris au nombre d'environ cinquante, proteſtant de nouveau contre les ordinations ſacrilèges faites dans leur égliſe, réprouvant formellement le parjure de Poiret, la prétendue conſtitution civile du clergé, exprimant ſans aucune équivoque leur adhéſion aux principes, à la conduite du Saint Pere, & des évêques

vêques légitimes dans tout le cours de la révolution. Les mêmes peres de l'oratoire, pour réparer en quelque ſorte le ſcandale des ordinations conſtitutionnelles, malgré tous les murmures des nationnaux en corps de garde dans leur cour, voulurent que cette même égliſe profanée par Tailleran d'Autun, fût lavée de cette tache, ſanctifiée de nouveau par le véritable paſteur, & par tout le clergé fidèle de leur paroiſſe St. Germain l'Auxerrois, dont elle devint l'aſyle. Ailleurs, comme à Limoges, a Autun, à Toulouſe, au Mans, les peres de l'oratoire, bien loin de partager le parjure de Poiret, eurent l'honnenr de mériter & de ſouffrir les mêmes véxations, incarcérations, déportations que le véritable clergé. A Châlons ſur Saône, le pere Latour ſupérieur de leur ſéminaire, étoit même le dépoſitaire des ſecours pécuniaires que M. du Chilleau évêque de cette ville, faiſoit paſſer aux prêtres que la perſécution avoit déja chaſſés dans les pays étrangers. Le même zêle qui l'avoit rendu digne de cette commiſſion honorable, le fit participer aux calomnies & aux procès intentés à tant d'autres. Ses papiers où l'on cherchoit des conſpirations, ne fournirent des preuves que de ſa charité & de ſa piété. Il n'en ſubit pas moins tout l'appareil

de

de l'arreſtation, & toutes les rigueurs de deux mois de priſon.

Si Poiret trouva dans ſa congrégation divers mauvais ſujets qui jurèrent & apoſtaſièrent comme lui, la conſtance de ſes confrères plus dignes d'un corps qui avoit donné aux ſciences Mallebranche, à l'égliſe Maſſillon & tant d'autres grands hommes, ne laiſſa pas que de faire impreſſion ſur lui. Sa conſcience le preſſoit, & il fut auſſi ſur le point de ſe rétracter; il ſentoit à quel point il avoit abuſé de l'écriture ſainte en addreſſant aux électeurs de Paris ces paroles du prophête: *me voici, envoyez moi*, comme s'il appartenoit à des laiques de donner la miſſion évangélique. Rongé par le remords, il faiſoit auſſi traiter pour renoncer à ſon ſchiſme; le malheureux vouloit, & ne vouloit pas; la mort vint, & après une année d'intruſion, il porta au tombeau ſa honte, ſes remords & ſon parjure.

Décret contre l'habit des prêtres.

Au tems, & preſque à l'heure où l'intrus de St. Sulpice agoniſant, alloit rendre compte à Dieu de ſon apoſtaſie, l'intrus de Bourges montoit à la tribune des légiſlateurs, pour conſommer la ſienne. Tout honteux de l'habit qui ſans ceſſe rappelle aux eccléſiaſtiques leur vocation & leurs devoirs, Torné choiſit préciſément le vendredi ſaint, le jour où les bour-

bourreaux de Jéſus-Chriſt lui arrachèrent ſa robe ſans couture, le dépouillèrent de ſes vêtemens, pour dépouiller auſſi de leurs habits tous les prêtres, tous les cénobites & toutes les vierges de Jéſus-Chriſt. Torné fit la motion d'abolir abſolument en France tout coſtume eccléſiaſtique, tout coſtume religieux. L'aſſemblée applaudit & décréta la motion; l'évêque intrus Fauchet qui avoit tant prêché la liberté, ſe garda d'obſerver qu'il étoit aſſez étrange que ſous l'empire de cette liberté, ce fût un crime aux prêtres de porter leur habit; il cacha tous les reſtes du ſien, ſa calotte & ſa croix pectorale. Un autre évêque intrus de Limoges, crut mieux faire en allant dépoſer cette croix, le ſigne caractériſtique de l'épiſcopat, ſur le bureau du préſident. Dès lors, dans un pays où l'on prétendoit n'avoir rien changé à l'ancienne religion de l'état, tout prêtre de cette religion ſe fut trouvé rebelle contre l'Etat, en ôſant ſe montrer ſous ſon habit, s'il avoit plu au Roi de ſanctionner le décret. Mais on ſavoit ſa répugnance pour tout ce qui tendoit à de nouveaux outrages contre la religion. Sa majeſté n'accorda point la ſanction, & ce fut encore un occaſion de déclamer contre le *veto* royal.

Le

Le même jour, le même intrus élevé dans une congrégation ſéculiere, dans celle des doctrinaires, ne rougit pas de demander, toujours ſur la tribune, l'abolition de toutes les congrégations ſéculieres d'inſtituteurs, de miſſionaires, de ſœurs hoſpitalieres, & autres quelconque. Décret contre les congrégations.

Parmi ces congrégations, les plus odieuſes aux Jacobins étoient celles qui ſe conſacroient à l'éducation des eccléſiaſtiques, comme les Lazariſtes & les Sulpiciens déja ſans fonctions les uns & les autres; les premiers parce qu'ils avoient dans Paris, montré beaucoup d'éloignement pour le ſerment; les ſeconds, parcequ'ils n'avoient pas fourni à la nouvelle égliſe un ſeul jureur. Quant aux autres inſtitutions publiques, le ſerment conſtitutionnel avoit déja chaſſé des collèges tous les bons eccléſiaſtiques, & même les laïques dont la conſcience ne s'accommodoit pas d'avantage du ſerment exigé d'eux, que de celui qu'on demandoit aux prêtres.

Des univerſités entières s'étoient vues obligées de déſerter. Celle de Caen avoit donné l'exemple; quarante profeſſeurs de tous les arts, de toutes les ſciences, prêtres & laïques, avoient fait une déclaration publique de leur foi, ſuivie d'un refus ſolemnel du parjure;

celle d'Aix avoit ſuivi; la Sorbonne avoit publié ſes ſentimens dans une lettre d'adhéſion au véritable évêque. Preſque partout la jeuneſſe n'avoit plus pour maîtres que des apoſtats; l'éducation publique ne ſembloit pas encore dans un état aſſez déſolant pour les mœurs & la religion. Il falloit abſolument couper l'arbre de toute inſtitution chrétienne juſque dans ſa racine. C'étoit là le motif de la pétition contre toutes ces congrégations; l'aſſemblée la décréta encore. L'éducation ne reçut pas un plus grand ſecours d'un nouveau refus de ſanction. Le ſerment des inſtituteurs fut preſſé avec plus de rigueur que jamais. Ceux même qui ſe conſacroient le plus gratuitement à l'éducation des pauvres, une congrégation ſurtout admirable en ce genre, celle qu'on appelloit des frères de la doctrine, ſe virent dans l'impoſſibilité de continuer à rendre ce ſervice au peuple. Leur doctrine étoit chrétienne, leurs mœurs étoient édifiantes, leurs ſervices étoient ceux des apôtres de l'enfance; on ne vouloit plus de ſervices. La même raiſon fit exclure de l'enſeignement toutes ces ſœurs dont la vocation étoit d'apprendre aux jeunes filles, & les devoirs & les travaux de leur état. Le tems étoit déja venu où l'on regardoit comme le

plus

plus beau plan d'éducation, celui où il ne ſeroit plus queſtion de Dieu & de ſes loix. L'auteur d'un projet d'inſtitution publique miſe ſous les yeux de l'aſſemblée, avoit cru devoir encore donner quelque choſe au reſpect pour les cieux, en permettant qu'une fois par ſemaine, les jeunes gens reçuſſent d'un miniſtre des autels, quelques leçons ſur la religion; cette diſpoſition fut relevée comme une dépenſe très inutile, ſi non très dangereuſe; & ce ne fut pas la moins preſſante des raiſons qui firent rejetter le projet.

Propoſition contre tous les cultes.

Telle étoit l'impudeur de cette impiété légiſlative, que les apoſtats les plus exécrables pouvoient impunément s'y montrer auſſi les plus effrontés. Un vrai monſtre en ce genre, Alexandre Moy, curé jureur de Saint Laurent à Paris, n'avoit pas eu honte de faire paroître ſous ſon nom, de vendre & débiter dans ſon preſbytère un ouvrage rempli de ſarcaſmes & de bouffoneries contre le culte catholique, apoſtolique & Romain, dans le tems même qu'il en faiſoit les principales fonctions dans ſon egliſe. Sous le titre *d'accord de la religion & des cultes chez une nation libre*, il proſcrivoit ſurtout le culte dont il étoit miniſtre, comme ſuperſtitieux, barbare, gothique. Celui qu'il propoſoit, reſpiroit l'in-

décence, la molleſſe, juſque dans les funérailles. Elles ſe changeoient pour Moy, en ſpectacles profanes, en fêtes dignes des Sybarites. Les myſtères les plus ſaints étoient préciſément ceux ſur les quels il affectoit de verſer le plus de ridicule.

Quoique pour plaiſanter ſur une religion dont on hait la ſainteté, & dont on n'a jamais approfondi les preuves, il faille aſſurément bien peu d'eſprit, quoiqu'il ne faille même pour cela, que l'ineptie d'un aveugle ricanant du ſoleil, on diſoit cependant ce Moy trop bête pour avoir fait, ſon livre. Il le fut aumoins aſſez pour l'adopter. Il faillit à en être victime; car ſes paroiſſiens révoltés de ſon impiété, s'ameutèrent, & voulurent le pendre. Pour le dédommager, les Jacobins le firent légiſlateur. Monté ſur la tribune, il propoſa pour toute loi religieuſe, celle de n'avoir ni religion catholique, ni religion conſtitutionnelle, de ne payer aucun miniſtre des autels, & de ſubſtituer à tous ces cultes, des fêtes, des ſpectacles qu'il appelloit patriotiques. Ce plan mettoit de côté & le ſerment qu'il avoit fait de maintenir la nouvelle conſtitution religieuſe, & tous les prêtres apoſtats, ſes confrères. Ils s'élevèrent tous contre lui. Les Jacobins avoient encore beſoin

ſoin de ces jureurs; ils ſe dédommagèrent de la néceſſité de les ſouffrir, par des fureurs toujours croiſſantes contre les prêtres non aſſermentés.

Rapport de Français de Nantes ſur le clergé.

Il n'y avoit plus de jours, plus de ſéances où l'on ne vît paroitre à la barre quelques unes de ces députations envoyées par les clubs, pour accuſer les non aſſermentés de quelque nouvelle conſpiration. Fatigués, ou faiſant ſemblant de l'être, de toutes ces dénonciations, de tous les prétendus obſtacles que ces prêtres mettoient à la tranquillité de l'empire, & tramant déja dans leurs comités le dernier complot qui devoit les délivrer du clergé & du roi, les légiſlateurs demandèrent un nouveau rapport ſur les *troubles intérieurs*. Français de Nantes s'en chargea, & renchérit ſur François de Neuf-Chateau, ſoit par l'impiété, ſoit par les calomnies.

Dans toute religion révélée, il ne vit que des ambitieux, des prophêtes impoſteurs, & la terre rougie du ſang humain pour ſoutenir la ſuperſtition. Il ſe déchaina bien plus ſpécialement contre la religion catholique, ſurtout contre le Pape. C'étoit envain que Pie VI. dans ſon bref ſur la conſtitution civile du clergé s'étoit expliqué en ces termes "notre "intention n'eſt point d'attaquer les nouvel-

"les

" les loix civiles que le roi a pu accepter,
" puiſqu'elles ſont du reſſort de la puiſſance
" temporelle ; & nous n'avons nullement en
" vue de réintégrer l'ancien régime civil,
" comme le publient les calomniateurs pour
" rendre la religion odieuſe." (Bref du 10 Mars 1791.) Ce n'en fut pas moins un crime pour le Pape d'avoir oſé écrire à des François ſur la religion dont il eſt le chef. L'orateur ne s'en écria pas avec moins d'indécence: " que nous veut l'évêque de Rome, & pour-
" quoi ſe mêle-t-il de nos affaires, tandis que
" nous nous mêlons ſi peu des ſiennes ?" Ce n'en fut pas moins un crime pour les prêtres non aſſermentés, que de reconnoître dans le Pape, non pas un ſimple *affilié* comme les conſtitutionnels, mais un véritable ſupérieur dans ce qui a rapport à la religion. Dans ſa haine fougueuſe, le rapporteur compara tous les prêtres non aſſermentés " à une légion de gé-
" nies malfaiſans qui dans leur inviſibilité,
" agitent, tourmentent la nation, & verſent le
" poiſon dans les familles;....à un fléau dont
" il faut purger les campagnes qu'il dé-
" vaſte;....à une faction parvenue au point
" qu'il faut que l'état ſoit écraſé par elle, ou
" qu'elle ſoit écraſée par l'état."

Elevé

Elevé dans le culte de Genève, l'orateur ne ſut pas même diſſimuler ſa haine contre les ſacremens, ſurtout contre celui de la pénitence; & ſes invectives furent pour les prêtres non aſſermentés, une nouvelle preuve qu'on les perſécutoit pour leur religion. Ne pouvant s'empêcher d'éclatter plus directement encore contre le catholiciſme, il s'écria: "Qu'eſt-ce que cette ſecte, qui dans ſes "principes, damne tout ce qui ne penſe pas "comme elle." Autant auroit valu dire à la populace conſtitutionnelle: comment voulez-vous que ces prêtres non aſſermentés ſoient les amis de la nation; qu'ils vous ſoient attachés & fidèles, puiſqu'ils vous regardent tous, non ſeulement comme des ſchiſmatiques & des hérétiques, mais comme des damnés & des démons vivans? On avoit obſervé que cette imputation faiſoit impreſſion ſur le peuple; le philoſophiſme lance encore trop ſouvent ce trait envenimé contre les catholiques, & la réponſe qu'ils y font eſt trop triomphante, elle étoit ſurtout trop preſſante contre les conſtitutionnels pour ne pas la rapporter ici.

Dabord elle s'addreſſe au François même, & convient plus ſpécialement aux preuves de leur déſertion. "Vous qui applaudiſſez au-"jourdhui à ces invectives contre vos vrais "paſteurs,

" paſteurs, diſoient les prêtres catholiques,
" vous voilà donc réduits avec les avocats
" de votre cauſe, avec les vains ſophiſtes,
" les Voltaire & les Rouſſeau, à calomnier
" cette même religion catholique, apoſtolique
" & Romaine, dont vous faiſiez profeſſion avec
" nous, & que vous prétendez n'avoir pas en-
" core trahie? Vous voilà réduits à prendre
" les mêmes tournures, à recourir aux mêmes
" ruſes, pour rendre odieux vos vrais paſ-
" teurs? Peuple que l'on abuſe, auriez-vous
" donc déja oublié les leçons & les explica-
" tions de ces paſteurs? ou bien même, déja
" trouvant l'évangile trop ſévère, en auriez-
" vous effacé ces paroles qui vous fortifioient
" n'aguère, & qui aujourdhui vous effrayent:
" *Celui qui croira & ſera baptiſé, ſera ſauvé; ce-*
" *lui qui ne croira pas ſera condamné*; & ces
" autres paroles: *ſans la foi, il eſt impoſſible*
" *de plaire à Dieu*; & cet anathême: *que celui*
" *qui n'écoute pas l'égliſe, ſoit pour vous comme*
" *un payen & un publicain*; & toutes ces me-
" naces contres les faux paſteurs, qui loin de
" vous conduire dans les champs de l'égliſe,
" ne ſavent & ne peuvent que vous égorger
" & vous perdre?

" Pour vous conſoler & pour vous raſſu-
" rer dans votre nouveau culte, déja vous
" faut-

" faut-il donc un Dieu qui tout enſemble ſoit
" le Dieu du menſonge & de la vérité ; qui
" voie du même œil, & l'homme qui blaſ-
" phême ſes myſtères, ſon égliſe, ſa doctrine,
" ſes ſaints, & l'homme qui ſoumet ſon eſprit
" & ſon cœur à tous les dogmes & à tous les
" préceptes! déja vous faut-il donc une foi
" vraie & une foi fauſſe ; l'une & l'autre cette
" foi de l'évangile, ſans la quelle il eſt impoſ-
" ſible de plaire à Dieu ! Votre antique ſymbole
" vous remplit de terreur ; & vous n'oſez plus
" dire avec Athanaſe : *que celui qui veut être*
" *ſauvé, commence avant tout, par s'attacher à la*
" *foi catholique !*"

" Votre propre conſcience vous dit donc
" intérieurement que vous avez quitté une
" égliſe qui loin de s'effrayer de ces menaces
" contre l'infidélité, les entend, les prononce,
" & les répète avec confiance ; qui, au lieu de
" chercher à les effacer, n'y voit que les ora-
" cles d'un Dieu appellant à elle ſeule tous
" les enfans des hommes juſqu'à la fin des
" ſiècles. Rentrez donc dans le ſein de cette
" égliſe catholique, apoſtolique & Romaine ;
" reprenez ſon ſymbole, ſon évangile tout
" entier ; & les menaces, & tous les anathêmes
" lancés contre l'erreur, le ſchiſme, l'infidé-

" lité, l'apoſtaſie, ceſſeront d'être pour vous " un objet de diſputes & d'allarmes."

Ces raiſons étoient preſſantes contre des hommes qui, deux ans auparavant, ne ſe ſeroient pas aviſés de reprocher à l'égliſe catholique de ſe regarder comme cette arche ſainte, hors la quelle périrent tous ceux qui n'étoient pas avec Noë. Elles prouvoient invinciblement que les conſtitutionnels ſentoient eux-mêmes qu'ils n'étoient plus dans la barque de Jéſus-Chriſt & de St. Pierre, puiſqu'ils commençoient à craindre la menace de ne pouvoir être ſauvés ailleurs.

Mais le reproche du rapporteur & du philoſophiſme jette ſur la religion catholique un odieux que la véritable expoſition de leurs principes doit diſſiper. " Si vous redoutez " déja notre ſymbole, ajoutent donc les catho- " liques, ceſſez aumoins de le calomnier, & " de nous imputer des ſentimens que notre " cœur & notre foi ne nous permettent pas. " Vous étiez avec nous, il y a peu de jours; " alors nous vous diſions: le Dieu qui vous " ordonne de condamner l'erreur, vous dé- " fend de juger les perſonnes. Le Dieu qui " vous défend de participer aux exactions du " publicain, au culte du payen, vous ordonne " d'aimer ſans exception tous les hommes

" comme

" comme vos frères, de ſervir le Samaritain
" comme le Juif, & l'infidèle comme le chré-
" tien, dans tout ce qui ne peut vous ex-
" poſer à la ſéduction. Il vous défend ſur-
" tout de damner perſonne, parcequ'il con-
" noît ſeul les diſpoſitions des cœurs & les
" voies admirables de ſa providence pour ap-
" peller au ſalut vos frères égarés."

" Déja vous vous joignez à ceux qui en
" tout tems firent ſemblant de ne pas nous
" entendre, & qui nous accuſoient de cruauté,
" de tyrannie, en nous imputant de damner
" juſques à l'ignorance invincible, ou la bonne
" foi même, dans ceux qui n'ont pas le bonheur
" de connoitre & de ſuivre avec nous l'égliſe
" catholique. C'eſt à dire que vous imputez à
" l'égliſe catholique comme ſa doctrine, pré-
" ciſément ce qu'elle a condamné comme une
" erreur. Prenez donc l'hiſtoire & les dé-
" ciſions de cette égliſe; & vous verrez trois
" Papes condamner ſucceſſivement les er-
" reurs de Baïus; & parmi ces erreurs, ſpé-
" cialement celle que vous nous attribuez.
" Vous ſaurez que non ſeulement nous ne
" damnons pas l'erreur de bonne foi, mais
" qu'il eſt impoſſible d'après notre doctrine,
" que l'homme ſoit damné pour une erreur
" de bonne foi; car il n'y a que le péché qui

" damne ; & l'égliſe a proſcrit cette doctrine
" de Baïus, que *l'erreur de bonne foi, ou l'infi-*
" *délité négative eſt un péché* ; & cette proſcrip-
" tion prononcée par nos ſouverains pontifes,
" acceptée ſans réclamation par les évêques
" cātholiques, eſt un de ces jugemens ſolem-
" nels, irréfragables, contre les quels l'égliſe
" catholique ne ſauroit revenir."

" Non encore une fois, nous ne damnons
" perſonne ; nous plaignons nos freres égarés ;
" nous regrettons pour eux la perte qu'ils ont
" faite de nos ſacremens & des moyens de
" ſalut qui ne ſe trouvent que dans l'égliſe
" catholique ; mais nous ne mettons point de
" bornes à la miſéricorde & aux graces
" d'un Dieu qui peut toucher les cœurs,
" éclairer les eſprits, & avant que de les ap-
" peller à ſon tribunal, leur donner ces lu-
" mières, cette foi, cet amour qui effacent
" une multitude de fautes."

" Que ſi vous nous montrez l'homme de
" la nature, l'homme ſans autre tache perſon-
" nelle que l'ignorance invincible de la foi,
" nos ſaints à ce miracle de la nature répon-
" dront par un miracle de la grace. Ils ai-
" ment mieux recourir à un Dieu ſe dévoi-
" lant par des prodiges, & ſanctifiant par ſes
" lumieres, par des voies inconnues l'homme

" de

" de la nature pour l'appeller à lui, qu'à un " Dieu livrant l'homme aux ſupplices des té- " nèbres pour une ignorance inévitable; tant " eſt grande l'horreur que nous avons à con- " damner la bonne foi!"

En répondant ainſi au rapporteur, les eccléſiaſtiques ne vouloient pas que les conſtitutionnels s'abuſaſſent ſur l'excuſe d'une prétendue ignorance qu'il étoit aumoins bien difficile de regarder comme invincible après les déciſions connues du Pape, des évêques, & à l'aſpect de tant de paſteurs quittant tout, renonçant à tout, s'expoſant aux priſons, à l'exil, à la mort plutôt que de ſouſcrire au ſchiſme, à l'héréſie. Ils leur repréſentoient ſurtout que la vraie bonne foi, celle qui ſeule excuſe auprès de Dieu, doit être accompagnée d'un deſir franc & loyal de connoître la vérité, d'une diſpoſition ſincère à lui rendre hommage, & à la ſuivre malgré tous les ſacrifices qu'il pourroit en couter, auſſitôt qu'elle ſera connue. Au lieu de ces diſpoſitions, & de ce courage, ils ne voyoient que lâcheté & intérêt ſervile dans des hommes qui avoient changé de religion par crainte des légiſlateurs du jour, & qui en changeroient par conſéquent encore, chaque fois qu'il plairoit au pouvoir dominant de leur dicter de nouveaux

dogmes.

dogmes. " Dans tous les cas poſſibles, ajou-
" toient-ils, vous avez beau chercher à nous
" calomnier; & vos légiſlateurs & vos doc-
" teurs ont beau parler d'intolérance. Notre
" religion, comme la vérité, ne peut pas s'allier,
" s'identifier avec l'erreur; notre religion,
" comme la charité, ne peut pas haïr nos freres
" dans l'erreur; notre religion, comme la di-
" vinité, fait luire le ſoleil de la bienfaiſance
" ſur le fidèle & ſur le non croyant, ſur le
" juſte & ſur le pécheur même; elle ne voit
" partout que des hommes à embraſſer dans
" les liens, les vœux & les ſecours d'une fra-
" ternité univerſelle."

Il n'étoit pas plus difficile aux prêtres catholiques de répondre aux autres reproches du rapporteur. Il avoit pouſſé l'impiété juſques à copier cette étrange doctrine de Thomas Payne, " la diverſité des religions eſt
" plus agréable à l'Etre Suprême, que le froid
" ſpectacle d'un culte uniforme, dont la mo-
" notonie reſſemble plutôt à l'étiquette réglée
" de la cour d'un deſpote, qu'à l'émulation
" d'une famille nombreuſe, qui par des ſoins
" toujours nouveaux, par des hommages em-
" preſſés & divers, honore les auteurs de ſes
" jours."

Telle

Telle étoit la dépravation des légiſlateurs François, qu'ils prirent ces ſottiſes de Thomas Payne pour de l'eſprit, & qu'ils y applaudirent. Ainſi la religion toujours vraie, toujours une dans ſes dogmes, n'étoit pour eux, comme pour le rapporteur & ſon maître, qu'un ſpectacle ennuyeux pour le pere des hommes. Il falloit pour récréer le Dieu de ces légiſlateurs, que le menſonge vînt ſe mêler à la vérité dans la bouche de ſes enfans; & comme la vérité n'eſt qu'une, tandis que le menſonge varie à l'infini; il falloit à ce Dieu, des millions d'enfans qui mentiſſent pour lui plaire, contre un ſeul qui diroit la vérité pour l'honorer. Il lui falloit chaque jour des ſymboles imaginés par les hommes, pour le dédommager du ſymbole de vérité, le ſeul qu'il puiſſe dicter lui même!

On ſent aſſez de combien d'autres abſurdités ce rapport devoit être accompagné. M. Français vouloit entre autres, qu'on laiſſât aux prêtres non aſſermentés la *liberté de leur culte*, & que cependant on leur ôtât l'eſſence même de cette liberté, qu'on leur défendît de *prêcher, de confeſſer & d'enſeigner*. Il prétendoit que tous *leurs délits échappent, ne laiſſent aucune priſe ſur eux*; & il ajoutoit *qu'un grand nombre d'entre eux, depuis trente mois, avoit écrit*

prêché,

prêche, confeſſé pour la cauſe de la contre révolution, fanatiſé, & armé les villages; & que ces délits étoient connus de tout le monde. Il avouoit de nouveau que pas un ſeul *n'avoit été puni* comme coupable par les tribunaux, quoiqu'un grand nombre eût été dénoncé; & pour ſuppléer au jugement, il propoſoit un décret qui les puniſſoit tous, ſans examiner même s'il y avoit des coupables.

L'aſſemblée que nulle impiété, nulle contradiction, & nulle extravagance n'étonnoient, quand il étoit queſtion de tourmenter les prêtres inſermentés, ordonna l'impreſſion du diſcours; & peu de jours après, c'eſt-à-dire le 26 Mai, en conſéquence du rapport, elle prononça un nouveau décret, contenant ſur ces prêtres, les diſpoſitions ſuivantes.

1. La déportation, c'eſt-à-dire l'éxil, l'exportation forcée des prêtres inſermentés, aura lieu comme meſure de police.

2. Seront conſidérés comme prêtres inſermentés, tous ceux qui aſſujettis au ſerment preſcrit par la loi du 26 Décembre, 1790, c'eſt-à-dire, tous les évêques, curés, vicaires & prêtres enſeignans, qui ne l'auroient pas prêté; ceux auſſi qui n'étant pas ſoumis à cette loi, n'ont pas prêté le ſerment civique, poſtérieure-

rieurement au 3 Septembre; ceux enfin qui auront rétracté l'un ou l'autre ſerment.

3. Lorſque vingt citoyens actifs du même canton ſe réuniront pour demander la déportation d'un eccléſiaſtique non aſſermenté, le directoire du département ſera tenu de prononcer la déportation, ſi l'avis du diſtrict eſt conforme à la pétition.

4. Lorſque l'avis du directoire de diſtrict ne ſera pas conforme à la pétition, le directoire de département ſera tenu de faire vérifier par des commiſſaires, ſi la préſence de l'eccléſiaſtique dénoncé nuit à la tranquillité publique; & ſur l'avis des commiſſaires, s'il eſt conforme à la pétition, le directoire du département ſera tenu de prononcer la déportation.

5. Dans le cas où un eccléſiaſtique non aſſermenté, par des actes extérieurs auroit cauſé des troubles, les faits pourront être dénoncés au département par un ou pluſieurs citoyens actifs, & après la vérification, la déportation ſera pareillement prononcée.

6. Dans le cas où les citoyens actifs formant la pétition, ne ſauroient pas écrire, elle ſera reçue en préſence du procureur ſyndic par le ſecrétaire du diſtrict.

7. Le département ordonnera aux eccléſiaſtiques ſujets à la déportation, de ſe retirer dans les 24 heures, hors des limites du diſtrict de leur réſidence ; dans 3 jours, hors des limites du département ; & dans le mois, hors du royaume.

8. L'eccléſiaſtique déclarera le pays étranger où il veut ſe retirer ; il lui ſera donné un paſſeport, portant ſon ſignalement, & 3 livres par 10 lieües juſques à ſa ſortie du royaume.

9. S'il n'obéit pas, la gendarmerie ſera requiſe de le tranſporter de brigade en brigade.

10. Ceux qui reſteroient, ou rentreroient dans le royaume après l'exportation prononcée, ſeront condamnés à la détention de dix ans.

Si l'aſſemblée nationnale n'avoit pas pris ſoin de donner à ſes rapports & à ſes décrets la publicité de l'impreſſion, l'hiſtoire oſeroit à peine les raconter à la poſtérité. Les eccléſiaſtiques en firent aiſément ſentir & les inconſéquences & les tyranniques diſpoſitions. Ils oppoſèrent au nouveau décret la conſtitution même, & ces déclarations ſi formelles que la loi doit être la même pour tous, tandis qu'on en établiſſoit une horriblement ſévère, pour les eccléſiaſtiques ſeuls ; & ces droits

droits ſi ſpécialement reconnus, de n'être ſujet à aucune peine ſans la preuve du délit, tandis que s'il ſe trouvoit au milieu de tant de clubs Jacobins, ennemis jurés des prêtres, vingt hommes furieux, ignorans, ne ſachant pas même écrire leur nom, il ſuffiſoit qu'un prêtre non aſſermenté leur eût déplû pour le condamner à l'éxil. Le décret portoit l'évidence de la tyrannie juſqu'à diſtinguer formellement les cas où la dénonciation faite par un ſeul auroit beſoin de quelques preuves pour être ſuivie d'un décret d'exil, & les cas où la ſimple fantaiſie de vingt Jacobins ſuffiroit pour faire ordonner la déportation.

Ces inconſéquences, ces atrocités, & bien d'autres reprochées au décret, furent ſpécialement miſes dans tout leur jour par M. de Boiſgelin, archevêque d'Aix, & par M. Dulau archevêque d'Arles. Le premier fut obligé de fuir en Angleterre pour avoir fait ſur ce décret un excellent ouvrage; un autre ſort attendoit le ſecond.

Ce qu'il y a peut être de plus important à obſerver ici pour le clergé, c'eſt que le décret faiſoit toujours mieux connoître la nature de ſa cauſe, l'objet précis de la perſécution. La raiſon primitive & fondamentale de la déportation n'eſt pas même dans de prétendus trou-

bles que les prêtres non aſſermentés auroient excités; elle n'eſt pas dans l'accuſation d'avoir fomenté des projets de royaliſtes, d'ariſtocrates, de contre révolutionnaires. Elle eſt toute entière dans le refus de ce fameux ſerment du 26 Décembre, 1790, de ce ſerment ſi ſolemnellement proſcrit par le Pape & les évêques, comme le ſerment du ſchiſme, de l'héréſie, & de l'apoſtaſie; de ce même ſerment qui avoit donné lieu à la ſuperbe confeſſion du clergé dans la ſéance du quatre Janvier 1791. Alors la perſécution ſe bornoit à chaſſer de leurs ſieges, de leurs égliſes, les évêques & les autres paſteurs; en ce moment elle abbandonnoit à la fantaiſie de leurs plus redoutables ennemis, le ſoin de les chaſſer du Royaume.

Quant à ceux qui n'étoient pas compris ſous le nom de fonctionnaires publics, le prétexte de la déportation étoit le refus du ſerment appellé civique; mais le lecteur a vu les raiſons qui en détournoient les vrais prêtres, depuis que la conſtitution Françoiſe ſe trouvant terminée, embraſſoit dans ſes divers articles ceux que la religion condamnoit dans la conſtitution prétendue civile du clergé, & même cette derniere conſtitution toute entière.

Louis

Louis XVI. étoit devenu inébranlable comme le clergé; il s'étoit raffermi dans la réſolution de ne plus rien ſanctionner contre la religion; il refuſa de nouveau la ſanction, malgré les miniſtres Jacobins dont on l'avoit forcé à s'entourer. L'aſſemblée y gagna les nouvelles clameurs de ſes brigands contre le *veto* royal. Elle avoit ſes moyens ordinaires pour le rendre inutile. Plus que jamais les délations, les pétitions fougueuſes, ſe renouvellèrent dans ſes ſéances; plus que jamais les Jacobins agitèrent les provinces, pour rejetter la cauſe des troubles ſur le refus du clergé, & le *veto* du roi. Preſque partout ils ne parloient que d'éxécuter le décret du 26 Mai, malgré l'oppoſition de ſa majeſté; ils ne ceſſoient de pourſuivre les empriſonnemens.

Perſécutions qui ſuivent le refus de ſanction.

A Dijon ils obtinrent encore celui de cinquante prêtres réunis dans le ſéminaire; ils ameutèrent la populace pour les aſſaſſiner tous à la fois. On réuſſit pourtant à l'appaiſer. Au midi de la France, à Marſeilles, à Nimes, à Montpellier, le pouvoir exécutif des brigands alloit toujours croiſſant; ſes nerfs de bœuf eſtropioient, aſſommoient les prêtres, les enfans, & même les femmes enceintes. Dans cette derniere ville, les brigands peu contents de frapper de ces nerfs, fondoient à coup de fuſil

fuſil ſur ceux qu'ils voyoient entrer dans les chapelles catholiques. M. Balacon, ancien profeſſeur du collége, M. Cuſſac curé de St. Marguerite y avoient déja trouvé dans le martyre, la couronne de leur foi. Il en couta encore la vie à quatre ou cinq citoyens pour avoir voulu s'oppoſer à ces brigands. A Lyon, & à Châlons-ſur-Saône, on enfermoit auſſi prêtres & grands vicaires catholiques, ſans la moindre forme légale, ſur le moindre prétexte. Ce ne fut pas une petite preuve de courage dans les magiſtats Lyonnois d'avoir ôſé, malgré les cris & les fureurs des Jacobins, prononcer que des prêtres non aſſermentés n'avoient pas manqué à la loi pour avoir, ſuivant leur religion, adminiſtré le ſacrement de mariage, ou fait quelques baptêmes ou même prononcé le nom du Pape dans les prières publiques.

Prêtres réfugiés dans Paris.

Ces vexations habituelles, forcèrent un grand nombre d'eccléſiaſtiques à ſe réfugier dans quelques unes de ces villes, telles que Rouen & Amiens, dont les adminiſtrateurs s'oppoſoient avec plus de ſuccès à la perſécution. Paris où il étoit plus facile de ſe cacher, à la faveur du coſtume laïque, & où dailleurs le département ſe montroit favorable à la liberté des cultes, étoit auſſi l'aſyle que pluſieurs

ſieurs avoient préféré. Depuis près d'un an leur nombre y étoit ſi conſidérable, & tant de vénérables paſteurs, volés, pillés chez eux, y étoient arrivés dépourvus de toute reſſource; il étoit ſi difficile de leur faire payer au moins ce traitement aſſigné par la premiere aſſemblée, qu'ils ne pouvoient plus vivre que du travail de leurs mains, ou de la charité des fidèles. Connus de leurs amis ſeulement, & quelque fois ſans aucune connoiſſance, pluſieurs de ces anciens curés ou vicaires s'eſtimoient heureux de pouvoir gagner leur pain à la ſueur de leur front & par les travaux les plus vils. On en vit quelques uns devenus porteurs d'eau. Leur ton modeſte & l'air de piété qu'ils reſpiroient, les firent diſtinguer de la claſſe à la quelle il s'étoient aggrégés; on préféroit leurs ſervices pour avoir occaſion de leur fournir plus de ſecours; cette diſtinction même pouvoit leur nuire; elle les obligeoit à chercher de nouveaux quartiers, pour s'y confondre encore dans la claſſe des porteurs d'eau.

D'autres ſe condamnèrent à une profeſſion plus pénible encore. Avec les hommes des chantiers de Paris, dès le grand matin, ils accourroient à la rivière, ſous les haillons que cette profeſſion exige. Le dos couvert d'un cuir

cuir épais, comme leurs nouveaux camarades, & la hotte ſur les épaules, ils entroient avec eux dans l'eau, recevoient leur charge de bois flotté, la portoient gaiement au chantier, & redeſcendoient à la rivière, prendre un autre fardeau. Les anges du ciel, étoient témoins de ce ſpectacle; ils les voyoient quitter leur tâche, quand elle avoit ſuffi à leurs beſoins; ils les ſuivoient prenant une décoration plus conforme à leur état, paſſant enfin du chantier à l'autel, dans quelques chapelles éloignées; & là, offrant à Dieu le ſacrifice d'une foi qu'ils étoient ſi dignes de prêcher, puis qu'ils ſavoient pour elle s'abbaiſſer à des travaux ſi humilians & ſi pénibles.

On racontoit alors dans Paris qu'un de ces bons curés, chaſſé de ſa paroiſſe, s'étoit loué comme ſimple jardinier. Sans ſe détourner de ſon travail, il vit un jour ſon propre évêque ſe promener, paſſer, & repaſſer pluſieurs fois devant lui; l'habitude du reſpect lui faiſoit incliner la tête chaque fois que l'évêque approchoit de l'endroit où il travailloit. Le prélat s'en apperçoit, le conſidère, & montant chez la dame à qui le jardin appartenoit: ſavez-vous, Madame, lui dit-il, quel homme vous avez pour jardinier!—Non, répond la dame; mais ce que je ſais bien, c'eſt que cet

eſt

eſt un brave homme; que depuis trois mois que je l'ai, je n'ai pas entendu la moindre plainte contre lui, & qu'au lieu d'aller au cabaret les jours de fête, il les paſſe à l'égliſe.—Eh bien, Madame, reprît l'évêque, cet homme là eſt un des meilleurs curés de mon diocèſe; un de ceux qui ont été le plus perſécutés.—Je n'en ſuis pas ſurpriſe reprend la dame; & à l'inſtant, elle deſcend au jardin, aborde le curé avec un ton qui le fait preſque rougir de ſe voir reconnu; elle le fait paſſer du jardin à ſa table; en fait ſon aumonier, & lui aſſure une penſion pour le reſte de ſes jours. Le curé accepta la table; & la penſion ſervit à ſoulager ceux de ſes confrères qu'il voyoit dans la même indigence d'où la providence le retiroit.

Ces traits des confeſſeurs de Jéſus-Chriſt ne ſont pas indifférents aux yeux du ciel; ils ne doivent pas l'être dans une hiſtoire eccléſiaſtique, Une honorable pauvreté eſt un long martyre; & pour la ſupporter, peut-être faut-il plus de courage, que pour affronter la mort même. Je n'oublierai jamais l'état où j'ai vu un jeune prêtre, fils d'un gentil-homme; combien il lui en coutoit de ſe voir réduit à la derniere miſère; & comment cependant il étoit réſolu à mourir de faim, plutôt qu'à faire un ſerment contre ſa foi.

Ce Jeune prêtre avoit d'abord été deſtiné à être page de M. le Duc de Penthièvre. Lorſqu'il eut préféré l'état eccléſiaſtique, conſervant quelque choſe de ſon goût militaire, il ſe fit aumônier de la marine. Abſent depuis plus de trois ans, & courant les mers des Indes orientales ſur une frégate royale, à peine avoit-il entendu parler de la révolution; il ignoroit abſolument celle qui avoit rapport à l'égliſe, lorſque ſa frégate rentra dans le port de Breſt. Il ſe préſenta aux bureaux pour être payé des appointemens échus pendant ſon voyage. D'abord on lui demande un certificat de ſa conduite; les officiers dont il étoit chéri, lui en donnent un des plus honorables. Il eſt lu au bureau, mais on lui dit: ce n'eſt pas tout, Monſieur; il faut à préſent, pour être payé, que vous faſſiez le ſerment.—Qu'appellez-vous, Meſſieurs! quel ſerment! je ſuis gentilhomme; ai-je manqué au ſerment de bien ſervir le Roi! & ne voyez-vous pas que j'ai fait mon devoir ſur la frégate! alors on lui apprend qu'il eſt un autre ſerment pour les prêtres, celui de maintenir la nouvelle conſtitution du clergé. Il ne ſait ce que c'eſt que cette nouvelle conſtitution. Il ne veut pas jurer de la maintenir avant de la connoître. Il repréſente qu'on n'avoit pas exigé

exigé cette condition pour ſes ſervices; & qu'il eſt juſte au moins qu'on lui paye ſes années paſſées ſur mer; toutes ſes repréſentations ſont inutiles. Quelque preſſé qu'il ſoit d'être payé, il s'informe, il apprend qu'il y a un des anciens évêques à quelque diſtance de Breſt; il va le conſulter; & ne revient que pour annoncer au bureau qu'il renonce à ſes appointemens, plutôt que de jurer contre ſon honneur & ſa conſcience. La même frégate dévoit reprendre ſes courſes & partir pour l'Amerique; les officiers offrent au jeune aumônier de ſe charger de lui, & de fournir eux mêmes à ſon entretien; ils etoient au moment de faire voile, quand les municipes arrivent, en diſant qu'un prêtre réfractaire ne peut être aumônier, & amènent un moine jureur pour le ſuppléer. Ce moine déplaiſoit extremement à l'équipage; l'eccléſiaſtique voyant qu'on lui imputeroit la réception faite au jureur, appaiſa les officiers, & vint à Paris ſans autre reſſource que l'eſpoir d'y trouver quelqu'emploi pour ſubſiſter. Il fallut recourir à ſes confrères. Ce fut alors que j'eus l'honneur de le voir chez moi. C'étoit un mélange de courage militaire, de larmes de la honte, de ſentimens religieux. Il ſe déſeſpéroit de n'être pas officier; il pleuroit de ſe

voir prêtre tendant la main; mais au milieu de tout cela, la conſcience dominoit; "Ils auront beau faire, diſoit-il, en verſant un torrent de larmes, moitié dépit, moitié confuſion; je mourrai de faim; ils me mettront la tête ſur une borne; ils me l'écraſeront; je ne jurerai pas contre ma religion." La providence fortifia ce cœur, épura ſes ſentimens, lui procura des ſecours, le délivra même d'un danger bien plus grand que tous ceux qu'il pouvoit avoir courus ſur mer. Il fut un de ceux qui échapèrent au maſſacre des Carmes.

Le nombre des eccléſiaſtiques réfugiés dans Paris, & réduits à une honorable pauvreté s'étoit tellement accru depuis plus de ſix mois, qu'il avoit fallu recourir à une ſouſcription publique pour leur ſubſiſtance. Les proſpectus de cette aſſociation furent diſtribués, & des bureaux ouverts pour recevoir les ſecours des fidèles. Les prêtres qui avoient quelque fortune de leur patrimoine, les laïques fidèles, ceux même qui étoient au deſſous de l'aiſance, concoururent généreuſement à cette bonne œuvre. Nous avons connu des perſonnes qui donnèrent, les unes plus de vingt mille, les autres plus de cent mille livres pour le ſoutien des prêtres non aſſermentés. Nous avons ſurtout connu des évêques qui ſe réſervoient

réſervoient à peine le néceſſaire, pour envoyer des ſecours à leurs prêtres, & ſurtout à ceux qui inconnus dans les provinces, y vivoient expoſés à mille dangers pour diſtribuer ſecrétement aux fidèles les conſolations de leur miniſtère.

Difficultés du miniſtére dans les provinces.

Dans les régions où regne encore l'idolatrie, il ne faut pas aux miſſionnaires plus de précautions pour éviter l'œil des perſécuteurs, qu'il n'en falloit à ces prêtres catholiques, dans certains cantons de la France, pour entendre les confeſſions, & porter aux mourans le ſaint viatique. Le zêle avoit beſoin de ſe cacher ſous les déguiſements les plus éloignés du coſtume eccléſiaſtique. Tout eſt précieux dans ces moyens qu'inſpire la charité ſublime. Dans le diocèſe du Mans, un curé conſterné diſoit à ſon vicaire: ce malheureux boulanger mourra ſans ſacrements; il m'a fait demander; & les gens apoſtés par l'intrus m'empêchent d'aborder.—Non, Monſieur le curé, répond le vicaire; ce brave homme ne mourra pas ſans ſacrements. Sur ces mots le vicaire s'habille en garçon boulanger; prend ſur ſes épaules un lourd ſac de farine; paſſe à travers les mouches de l'intrus, & ne revient qu'en racontant avec quelle piété, quelle reconnoiſſance le malade a reçu les ſacrements qu'il lui a portés.

Un

Un autre prêtre, dans le même diocèſe reçoit cet avis d'un malade: " Je ſuis mourant dans telle chambre de l'hôpital, & nous n'avons ici que des jureurs ſchiſmatiques pour nous adminiſtrer. Je ne veux pas de ces hommes là." Le prêtre ſe fait porter à l'hopital, étendu ſur une civiere, comme demandant lui même une place de malade; & il ne ſe retrouve guéri qu'après avoir adminiſtré le pauvre qui ſembloit attendre ſes ſecours pour s'endormir du ſommeil des ſaints. Pour apprécier ces actes héroïques, il faut ſavoir qu'une mort aſſurée attendoit les prêtres que les Jacobins, les intrus, ou leur brigands auroient ſurpris exerçants ces ſaintes fonctions.

Journée du 20 Juin à Paris.

Le tems n'étoit pas venu encore où les catholiques auroient beſoin dans Paris des mêmes précautions. En cette année encore, au commencement de Juin, un arrêté de la municipalité, une lettre du procureur-général ſyndic de ce département, une autre lettre du procureur de la commune annoncèrent que tous les corps adminiſtrateurs étoient pleins de reſpect pour les principes conſacrés par la conſtitution, qui garantit à tout homme le droit d'éxercer le culte religieux au quel il eſt attaché; *que cette liberté religieuſe devoit avoir la plus-grande étendue, & qu'il ne peut y être apporté*

porte aucune reſtriction. Malgré ces déclarations, & ces promeſſes, le plus terrible des orages ſe préparoit ſourdement dans les comités ſecrets des municipes & des légiſlateurs. Ils avoient juré la perte du Roi, & la protection qu'il accordoit aux eccléſiaſtiques inſermentés, étoit un des grands prétextes dont ils ſe ſervoient pour ameuter la populace. Le vingt Juin, ils ſoulevèrent leurs brigands; le château des Thuilleries fut entouré de vingt mille piques, bayonnettes, & haches, canons même, & d'un peuple innombrable; ces furieux pénétrèrent dans l'intérieur du château. Louis XVI fut grand en ce jour; il ſe préſenta lui même pour ouvrir la porte de ſon appartement; les haches l'abbattoient en ce moment, & quand elle s'ouvrit un forcené fondant avec ſa pique, en eût percé le Roi, ſi la pique & le coup n'avoient été adroitement détournés par le ſabre d'un grenadier. Au même inſtant la populace entra avec des cris terribles; un embraſure de fenêtre ſéparée de la foule par une table, fut le ſeul aſyle où Louis XVI put ſe retirer, pour n'être pas entouré, preſſé, froiſſé, & peut-être déja immolé par les brigands. Sa préſence d'eſprit, ſa fermeté inaltérable, protégèrent ſa vie, mieux encore que le glaive de quelques gardes fidèles

qui

qui l'entouroient; mais toute ſa conſtance ne lui épargna ni les humiliations du bonnet rouge, de ce honteux ſignal des Jacobins, que les brigands placèrent ſur ſa tête comme la ſeule couronne du jour, ni la coupe qu'il pouvoit ſoupçonner empoiſonnée, & qu'il eut la force de boire à la ſanté de la nation que ces forcenés prétendoient repréſenter; ni trois heures d'outrages, d'injures groſſières, de menaces, qu'il ſupporta avec ce courage d'impaſſibilité qui devoit le diſtinguer juſquà la mort.

Dans les horreurs de cette terrible journée, la Reine ſe montra avec toute ſa majeſtueuſe intrepidité. C'étoit ſurtout contre elle que les Jacobins déchainoient la populace; c'étoit ſurtout ſa tête que leurs cris menaçoient; & elle ne cherchoit qu'à leur offrir ſa tête pour ſauver celle du Roi. Pour éviter aumoins une partie du danger, ſes officiers & les miniſtres la forçoient de reſter dans une ſalle, où les brigands n'avoient pas pénétré; *ma place*, crioit-elle, *eſt auprès du Roi dans ſes dangers.* Il fallut lui repréſenter fortement que ſa place étoit auſſi près de ſes enfans. Madame Eliſabeth, cette ange, ce modèle de toutes les vertus humaines & religieuſes, ſe préſentoit en attendant, aux injures, aux glaives des brigands effrénés,

effrénes, & disoit à ceux qui étoient auprès d'elle: *ah! s'ils pouvoient me prendre pour la Reine!*

Cette insurrection n'étoit encore pour les Jacobins qu'un essai de leurs forces; Brissot & Gensonnet, & les législateurs Girondins, d'accord avec le Maire Péthion, n'avoient pas même déclaré au grand club quel en étoit l'objet précis. La grande question sur la déchéance du Roi étoit déja décidée dans leur comité secret, les décrets du dix Août étoient déja digérés; Péthion le savoit; mais il vouloit que le peuple amené par degrés, d'excès en excès, commençât par s'assurer lui même de tout ce qu'il pouvoit tenter impunément contre la cour. Le moment de presser la déchéance ou la suspension, approchoit; mais en ce jour, le prétexte de l'insurrection n'étoit encore que les *veto* apposés par le Roi aux décrets contre les prêtres non assermentés. Louis XVI objecta sa conscience, ses droits, la liberté garantie par la constitution, & le serment qu'il avoit fait de maintenir cette constitution. Quelques législateurs députés qui avoient fait semblant d'accourir pour délivrer le Roi, firent aussi semblant d'être satisfaits de ses réponses, & engagèrent le peuple à s'en contenter. Le perfide Pethion parut

enfin pour dire à cette populace: *vous avez aſſez montré aujourdhui votre ſouverainneté, il eſt tems que vous vous retiriez.*

Louis XVI avoit paru ſi grand dans cette journée, que les amis du trône & de l'autel crurent voir la France ramenée par l'eſtime & le reſpect, à ſon ancien attachement pour ſes Rois. Cinquante quatre départemens eſſayèrent en effet par des adreſſes pleines d'indignation contre l'inſurrection du 20 Juin, d'en effacer l'outrage. Plus exercés à ſuivre une conſpiration, les Jacobins ſe gardèrent de laiſſer au peuple le tems de reſpirer, & de ſe confirmer dans les ſentimens qu'il commençoit à reprendre pour le Roi. A force de ruſer avec ce malheureux monarque, Briſſot & les conſpirateurs Girondins étoient venus à bout de lui faire manifeſter par l'Aſſemblée le vœu de la guere contre l'Autriche, & de le contraindre à la déclarer, malgré tous les efforts qu'il faiſoit pour l'éviter. Le tems arrivoit où les conjurés avoient médité de faire tomber ſur lui cette déclaration de guerre, comme la cauſe de tous les malheurs qui alloient la ſuivre, ſurtout comme une occaſion de faire pénétrer dans le Royaume des armées étrangéres, de détruire la nouvelle conſtitution, de rétablir la cour, le clergé, la nobleſſe

&

& tout l'ancien gouvernement. D'un côté ces clameurs ſcélérates agitèrent de nouveau les eſprits contre le Roi, & tous les clubs envoyèrent demander ſa déchéance; de l'autre les prêtres non aſſermentés furent préſentés comme ſecondant de toute leur influence la trahiſon de la cour; & partout on preſſa de nouveau l'empriſonnement ou l'éxil de ces prêtres.

Nouvel arrêté du finiſterre.

L'anarchie en étoit venue au point, que chaque département ordonnoit & faiſoit deſpotiquement exécuter ſes arrêtés, malgré l'oppoſition du Roi. On eût dit que les loix, en lui attribuant le *véto* ſur les décrets de l'aſſemblée, avoient laiſſé à chaque département, à chaque diſtrict, & à chacune des quarante quatre mille municipalités, un *veto* ſur le Roi même. Les Jacobins du Finiſterre s'étoient ſurtout diſtingués dans ce genre de tyrannie. Les quatre vingt prêtres enfermés au chateau de Breſt ne ſuffiſoient pas à leur haine. Le premier Juillet de l'an quatrieme de leur liberté, ils propoſèrent au conſeil général d'adminiſtration de ce département, un arrêté dont le premier motif ſurpaſſe tout ce que la calomnie auroit jamais inventé de plus noir, ſi la maladreſſe n'y reſtoit audeſſus de la noirceur.

On y liſoit " Que ce département témoin " récent de l'un des forfaits les plus atroces

" dont l'hiſtoire des attentats du fanatiſme ait " fouillé les annalles des nations, étoit toujours " en proie aux diviſions funeſtes ſuſcitées par " la diſcordance des opinions religieuſes." L'hiſtoire même demanderoit un jour ce que c'étoit donc que cet inconcevable forfait! bien des lecteurs diroient: il eſt donc bien atroce cet attentat, puis que ceux qui le puniſſent ne le nomment pas même! Et les prêtres non aſſermentés y avoient donc une bien grande part; puis que c'eſt ſur eux qu'il eſt puni! Quelques uns plus réfléchis diroient auſſi peut-être: il eſt donc bien imaginaire, cet attentat qu'on n'oſe pas ſpécifier; & la part qu'y avoient les prêtres, eſt bien plus imaginaire encore, puis qu'on ne déſigne comme l'ayant commis, aucun de ces prêtres, lors même qu'on les hait au point de les en punir tous! Ces incertitudes ceſſeront, lorſque nous aurons dit que ce prétendu attentat du fanatiſme des prêtres, eſt celui d'un malheureux dénoncé à l'aſſemblée, comme ayant tué ſa femme & ſes enfans; mais qui d'après toutes les informations faites, ne put pas même être puni comme coupable; car il fut prouvé qu'il ne s'étoit porté à cet excès que dans le ſecond ou troiſieme accès de cette fievre, de cette rage phyſique, qui ôte abſolument à l'homme, l'uſage de ſa raiſon & de ſa liberté.

Ce

Ce malheureux n'alloit pas à la meſſe des ſchiſmatiques, & c'étoit tout le fondement de l'accuſation qui faiſoit retomber ſon crime ſur les prêtres non aſſermentés. Auſſi le public demanda-t-il; ſi la rage morale étoit ici reſtée audeſſous de la rage phyſique.

Avec la même noirçeur, le même arrêté renouvelloit, & entaſſoit contre les prêtres non aſſermentés, toutes les imputations ſans ceſſe répétées par les clubs. On y liſoit que les canaux de la fortune publique étoient obſtrués par la malveillance & la perfidie de ces prêtres; que leurs criminelles ſuggeſtions entravoient le payement des contributions; qu'ils répandoient la défiance ſur tous les pas de la légiſlature; que le ſeul moyen de ramener la paix, étoit d'arrêter, comme ennemis publics, ceux qui refuſeroient encore le ſerment civique; en leur laiſſant néanmoins l'option d'aller profeſſer ſur une terre étrangère, les opinions & les maximes anti-ſociales qui troubloient la tranquillité de leur patrie.

Pour triompher d'une réſiſtance que nul prêtre n'oppoſoit, tous les eccleſiaſtiques réguliers & ſéculiers non aſſermentés devoient être ſaiſis par la force publique, traduits devant le diſtrict le plus voiſin, & conduits enſuite

ſuite & conſtitués en état d'arreſtation au château de Breſt.

Cette partie de l'arrêté étoit déja executée ſur tous ceux qu'on avoit découverts; mais pour amener l'exportation, le décret ajoutoit : tous ces eccléſiaſtiques pourront opter pour leur permanence dans cette maiſon, ou pour leur ſortie hors du royaume—Ceux qui préféreront de s'expatrier, ſeront embarqués ſur le premier bâtiment qui fera voile pour l'Eſpagne, le Portugal, ou l'Italie ; & pour que l'arrêté ſervît de modèle aux autres départemens, le dernier article portoit qu'il leur en ſeroit envoyé à tous des exemplaires.

Quelque déteſtable que fût le choix des adminiſtrateurs, preſque partout dirigés par les jacobins, il étoit difficile qu'une pareille tyrannie ne révoltât au moins quelques membres du Finiſtere. Pluſieurs en témoignèrent toute leur horreur; pluſieurs même demandérent qu'aulieu de ces incarcérations & de ces exils arbitraires, on commençât par obſerver les loix à l'égard des prêtres non aſſermentés, comme à l'égard des autres citoyens ; et qu'on rendît la liberté à tous ceux de ces prêtres enfermés dans le chateau de Breſt. Ils étoient même ſur le point de faire prévaloir une demande

dont

dont la juſtice étoit ſi ſenſible. Mais d'Expilly étoit au milieu d'eux; ſon avis domina dans le ſénat, comme ſon nom domine dans l'ar- L'ambition d'une mître en avoit fait un apoſtat, & l'apoſtaſie en fit un tyran.

L'intrus de Quimper n'étoit pas le ſeul de ſes confrères que la honte de ſa défection rendit atroce. Leur étroite liaiſon avec les jacobins ne laiſſe pas lieu de douter que dès lors ils ne fuſſent entrés dans des complots bien plus cruels encore que ces incarcérations & les exils. Quelques uns même ne s'en cachèrent pas aſſez,pour que leur ſecret ne tranſpirât pas. M. D'Argentré évêque de Limoges, ce prélat bienfaiſant, que ſes qualités humaines & civiles feroient ſeules chérir de tout le monde, & que ſes vertus religieuſes rendent ſi reſpectable, n'auroit pas vu ſes maux ſe réduire à l'éxil; il n'auroit pas échappé à d'autres recherches, en fuyant vers Londres, ſi dès le mois de Juillet, le ſcélérat Guai de Vernon intrus ſur ſon ſiège épiſcopal, n'avoit trahi l'eſpoir qu'il croyoit aſſuré de ſe défaire de ce digne prélat. " Je ſais, avoit écrit l'intrus à " ſes grands vicaires, je ſais que D'Argentré " continue malgré les décrets de l'aſſemblée, " à ſe regarder comme évêque de Limoges; " je ſais qu'il continue à faire des ordinations.

" Ayez

" Ayez l'œil ſur ſes prêtres; *quant a moi, jé* " *me charge de ſa perſonne.*" Ces expreſſions de la part d'un homme alors aſſis parmi les légiſlateurs de l'aſſemblée, & dont on connoiſſoit toute la haine, toute l'ingratitude, frappèrent ceux là même à qui elles furent écrites. Les amis de M. de Limoges l'en avertirent; il fut obligé de ſe mettre à l'abri des recherches d'un homme qui lui avoit dû ſa premiere fortune, & dont il avoit encore placé deux frêres, l'un par ſa protection dans le militaire, l'autre dans l'égliſe, en lui donnant un bénéfice.

Telle étoit l'ame de ces intrus qu'on ne fut pas ſurpris de voir ce même Guai de Vernon, dans une prétendue lettre paſtorale, exhorter ſes prétendus diocéſains à s'armer tous des piques dont il leur avoit envoyé le modèle, & dont un de ſes freres, ſon digne grand vicaire, avoit pris ſur lui d'accélérer la fabrication.

A ce caractère connu des apoſtats, ajoutons les cris de mort des Jacobins. Déja ils publioient que ſi les Autrichiens & Pruſſiens entroient en France, le premier parti à prendre ſeroit d'exterminer tous les prêtres non aſſermentés, à moins qu'on n'aimât mieux les mettre avec les enfans, les parens & les femmes

des

des émigrés, à la bouche du canon, entre l'armée Pruſſienne & celle des révolutionnaires; les nouvelles des provinces, annonçoient que depuis Breſt juſqu'à Marſeilles, la recherche de ces prêtres ſe faiſoit avec plus de rigueur que jamais; bien d'autres indices préſageoient des perſécutions d'un autre genre.

L'aſſemblée nationale avoit proclamé la patrie en danger; le grand art des jacobins étoit de faire croire au peuple, que ce danger venoit ſurtout des prêtres non aſſermentés; qu'on en avoit trouvé pluſieurs ſur le champ de bataille, dès les premiers combats livrés aux ennemis; que tous étoient diſpoſés à ſe joindre au Roi de Pruſſe, que l'éxil leur donnoit un moyen de plus pour ſe joindre à l'armée des émigrés. Ainſi tout préparoit à des ſcênes d'horreur; tout diſoit qu'il falloit aux jacobins quelque choſe de plus que cet exil ou ces incarcérations. Il leur falloit le ſang des prêtres; & déja ſous les mêmes prétextes, ce ſang couloit dans les provinces.

Vers la fin de Juin, on parla de nouveau d'un camp de Jalès; il ne fut jamais qu'un vain épouvantail pour les révolutionnaires, dans les papiers publics. Un chevalier François, M. Duſſaillant, eſſaya vainement de lui donner quelque conſiſtance; ſon armée ne fut jamais

de douze cens hommes; le département du Gar en fit marcher contre lui vingt cinq mille, la plûpart de Nimes, d'Alais & des cantons le plus abondans en Calviniſtes. L'armée de Duſſaillant ſe diſſipa ſans tirer un coup de canon; arrêté lui même par des payſans, il fut aſſommé le 11 Juillet, & ſa tête portée en triomphe. Tout le reſte de ce mois fut horrible dans ces cantons. Les révolutionnaires qui n'avoient pas trouvé d'armée à combattre, ſe mirent à piller, à bruler les métairies, les maiſons, les cabanes dont les pauvres habitans s'étoient enfuis dans les forêts; à maſſacrer tous ceux qu'ils ſoupçonnoient ou accuſoient d'avoir eu quelque part au camp de Jalès. Ce prétexte leur ſervit ſurtout à rechercher les prêtres non aſſermentés. Le ſeul eccléſiaſtique qui eût fait parler de lui à l'occaſion de ce camp, étoit un ancien moine qui n'avoit jamais été prêtre, qui avoit alors quitté la France depuis long tems. On l'appelloit Baſtide; ce nom le fit confondre avec un prêtre du même nom, mais abſent auſſi lui même, & qui ne s'étoit jamais mêlé du camp de Jalès. Les bandits de l'armée allèrent le chercher à Villefort, & mirent ſes membres en lambeaux. Enſuite ſe livrant ſans réſerve à leur fureur contre les prêtres non aſſermentés, ils

11 Degré de la perſécution; Maſſacres particuliers.

ils ſe mirent à les chercher de côté & d'autre dans tous les environs.

Un vénérable Sulpicien agé de ſoixante & dix huit ans, nommé M. Bravard, natif d'Auvergne, & un ſecond prêtre de la même congregation, M. Le jeune, natif d'Orleans, l'un & l'autre directeurs d'un ſéminaire d'Avignon, avoient cru ſe dérober aux horreurs de cette ville, en ſe rétirant chez un curé de ces cantons. Ils furent découverts, & enfermés aux priſons des Vans. Bientôt les mêmes cachots renfermèrent d'autres prêtres. M. l'Abbé Novi, vicaire d'Aujac fut arraché des bras de ſon pere, pour y être conduit; M. Nadal curé dans le diocèſe d'Uſez, retiré auprès de ſa famille, eut le même ſort, ainſi que le curé de Ville-de-Bone. La même priſon récéloit en tout neuf victimes pour la même cauſe. Les magiſtrats n'oſoient pas même prononcer ſur des hommes contre leſquels il n'éxiſtoit aucune accuſation. Une horde d'huguenots ſe chargea de dévoiler le crime, & de le punir.

Le 14 Juillet, en plein jour, ces brigands enfoncent la priſon, en font ſortir ces prêtres, trois à trois; les conduiſent ſur une place appellée Lagrave. Là ils leur annoncent, les haches levées, qu'ils aient à choiſir à l'inſtant,

le ſerment ou la mort. Le vénérable Sulpicien répond : la mort ; les deux prêtres amenés avec lui n'ont pas d'autre réponſe. Ils ſe mettent à genoux, & leurs têtes tombent ſous les haches. Leurs compagnons amenés ſur la même place, montrent la même fermeté, & reçoivent la même récompenſe. M. l'Abbé Novi, agé de 28 ans, étoit réſervé à un combat plus difficile. Les brigands font appeller ſon pere, & lui diſent auprès des huit cadavres étendus, que le ſort de ſon fils dépend de ſes conſeils & de ſon autorité ſur lui ; que ce fils mourra comme les autres, s'il perſiſte à refuſer le ſerment des prêtres conſtitutionnels ; qu'il vivra, ſi ſon pere vient à bout de le faire jurer. Ce pere malheureux, incertain, héſitant entre la nature & la religion, vaincu par la tendreſſe, ſe jette au coû de ſon fils ; bien plus par ſes larmes & ſes ſanglots que par ſes diſcours, il le preſſe, il inſiſte : *mon fils conſerve moi la vie, en conſervant la tienne.—Je ferai mieux, mon pere ; je mourrai digne de vous, & digne de mon Dieu. Vous m'avez élevé dans la religion catholique ; j'ai le bonheur d'en être prêtre. Je la connois mon pere ; il ſera plus doux pour vous d'avoir un fils martyr, qu'un enfant apoſtat.* Le pere ne ſait plus à quelle impreſſion ſe livrer ; il embraſſe encore ſon fils ; il l'arroſe

encore

encore de ſes larmes—*Mon fils!* il ne peut plus rien ajouter. Les bourreaux de ſon fils le lui arrachent. Il le voit tendre le coû; ſes cris ont rallenti, détourné à demi la hache des brigands. Deux coups mal aſſurés ont à peine étendu ſon fils par terre; ſes bourreaux ſemblent enfin vouloir le laiſſer; ſon bréviaire lui étoit echappé des mains. Il reprend tranquillement ſon livre de prières, ſe releve; préſente encore ſa tête, & reçoit avec un nouveau coup de hâche, la conſommation & la couronne de ſon martyre.

Dans cette même ville, & ſur la même place; il faut que la nature frémiſſe d'un ſpectacle en ſens inverſe. Sur le point d'immoler le Sieur Téron, les brigands ſe rappellent que ce malheureux a un jeune fils agé de dix ans. Pour voir, en même tems couler le ſang du Pere & les larmes du fils, ils trainent le jeune Téron au lieu du ſupplice; & ſes cris éperdus ajoutant à leur féroce joie, c'eſt devant lui qu'ils égorgent ſon pere; c'eſt ſur ce tendre enfant qu'ils ſe plaiſent à faire jaillir le ſang de celui même qui lui donna le jour.

Un nombre prodigieux, d'autres victimes tombèrent ſous les coups de ces bandes du Gard diſperſées, pourſuivant dans les campag-

nes

nes les bons payſans & tous ceux qu'ils ſoupçonnoient ennemis, par cela ſeuls qu'ils n'étoient pas du culte ſchiſmatique. Dans leurs courſes d'aſſaſſins, ils immolèrent vingt cinq ou trente prêtres, parmi leſquels ſe trouve encore un autre Baſtide de Berias; il fut découvert dans une métairie de ſon frére, conduit, trempé, trainé dans un ruiſſeau; & là enfin criblé de coups de fuſils.

Ainſi dans leur fureur aveugle, ces malheureux Huguenots du Midi pourſuivoient & maſſacroient les prêtres catholiques pour le refus d'un ſerment que d'après leurs principes ils n'auroient pas fait eux mêmes. Car enfin cette religion conſtitutionnelle, quoique ſe rapprochant du Calviniſme dans bien des articles, conſervoit aumoins la réalité de la meſſe, de l'épiſcopat, & la confeſſion. Les miniſtres des Huguenots auroient eux mêmes refuſé ce ſerment comme les prêtres catholiques, quoique par des raiſons différentes. D'où venoit donc aux Huguenots du Midi cet acharnement contre des prêtres qui n'avoient d'autres crimes aux yeux de leur perſécuteurs même, que le refus de ce ſerment! La révolution explique tout. Les impies & les intrus pouſſoient les jacobins; les jacobins pouſſoient les Huguenots; le démon les pouſ-

ſoit

ſoit tous, le délire de la fureur étoit dans tous; Dieu ſe ſervoit de tous pour éprouver ſon egliſe; & ſes prêtres devoient pardonner à tous. Ils devoient même tous s'applaudir de l'occaſion précieuſe que le ciel leur donnoit de mourir pour leur foi.

Dès lors ils faiſoient plus; la perſécution avoit épuré les cœurs des eccléſiaſtiques; dèſlors, s'il en reſtoit encore quelques uns qui n'euſſent pas aſſez connu les deſſeins du ciel pour ſe détacher abſolument des choſes du monde, la plûpart ſe voyant appellés à ſouffrir pour la cauſe de Dieu, ſe rappelloient avec joie ces paroles de Jéſus-Chriſt: *Vous étes bien heureux quand les hommes vous haiſſent, & vous perſécutent à cauſe de mon nom.* Fortifiés par toutes les promeſſes divines, s'ils pouvoient, s'ils devoient d'un côté s'affliger des terribles erreurs & de l'aveuglement de leurs ennemis, de l'autre ils ſe diſoient: voici les beaux jours de l'Egliſe; voici le tems d'épreuve, de grace, de courage pour ſes véritables enfans, & de gloire pour Dieu. Nous défendions ſa cauſe, quand elle nous ouvroit le chemin des honneurs, de l'aiſance, & des richeſſes de ce monde; voici le moment de prouver que nous l'aimons & le ſervons pour lui. Dans les tribunaux de la pénitence, & ſur la chaire évangélique

gélique, nous disions, si souvent à ce peuple qu'il n'est point de véritable amour de ce Dieu, point de véritable douleur de l'avoir offensé, si l'on n'est franchement disposé à mourir plutôt que de violer & sa foi & sa loi; prouvons en ce moment la vérité de nos leçons. Saisissons la couronne qu'il daigne nous offrir; & s'il faut des martyrs pour purifier la France, heureux ceux d'entre nous qui pourront partager cette gloire!

Le moment approchoit où de grandes hécatombes alloient vèrifier ces dispositions du clergé. Le Seigneur y préparoit surtout les prêtres de la capitale par les nouvelles des martyrs des provinces. Dans le même jour où ceux des Vans eurent la gloire de verser leur sang pour Jésus Christ, d'autres victimes furent immolées à Bordeaux.

Malheureusement émule de Paris, cette ville s'étoit dès long tems distinguée par l'esprit révolutionnaire. Depuis long tems les prêtres non assermentés y étoient désignés à la fureur publique par le journaliste de la Gironde, & par les clubs. Si d'un côte les patriotes & les huguenots dominants, craignoient les visites domiciliaires, le pillage, & n'osoient pas promettre l'impunité à toutes les

les fureurs de la populace; de l'autre, il étoit évident qu'on la pouſſoit au maſſacre des prêtres pour ſe défaire d'eux dans quelques uns de ces tumultes, qui n'auroient pas eu d'autres ſuites pour la fortune des particuliers. Telle étoit la cauſe des inſultes atroces impunément prodiguées au clergé, combinées avec quelque attention, pour éviter les aſſaſſinats particuliers. On ne laiſſa égorger ni Dom Gauban Benedictin, ni M. l'Abbé Gaudet; mais le premier, ſans apparence de délit, ſur un décret du corps légiſlatif, fut retenu dans les priſons plus de trois mois; & quand il fut abſous, au lieu de dédommagemens, ce fut une eſpèce de grace, que de lui laiſſer la vie. Le ſecond, pour avoir dit la meſſe dans ſa maiſon, fut conduit à travers les huées & les menaces, à la maiſon commune: après ſix ſemaines de priſon, il fut abſous; mais M. Devignes, pour avoir eu le courage d'être ſon avocat, vit ſa tête miſe à prix, & ne la conſerva que par la fuite. Le jour de l'aſcenſion, pluſieurs prêtres furent emmenés au château Tropette par des ſoldats patriotes chérement payés; M. Monmirel, curé de St. Michel eut preſque la hache ſur le coû, pour avoir mieux aimé faire dans ſa cure les fonctions d'un vrai paſteur, que celles d'un évêque intrus ſur le

ſiège de Bordeaux. Les clubs vouloient aller plus loin : une lettre fabriquée par leurs adeptes, & publiquement lue à la bourſe, donna avis aux patriotes, que ſix cents prêtres & nobles ſécrétement réunis dans un fort près de St. Malo, pour favoriſer une deſcente des Anglois, avoient été maſſacrés par le peuple. La joie la plus féroce éclatta ſur le viſage des patriotes, à la lecture de cette lettre. Les clubiſtes prétendirent que c'étoit une bien grande preuve de leur modération, du ſoin même qu'ils prenoient pour la vie des prêtres, que ces adreſſes continuelles dans les quelles ils ſe bornoient à demander leur arreſtation.

Le jour des grandes joies approchoit; c'étoit le quatorze Juillet, le jour anniverſaire de la fédération, le jour où devoit être planté à Bordeaux l'arbre de la liberté. Il falloit que cet arbre fût arroſé du ſang de quelque victime. M. l'Abbé de Langoiran méritoit cet honneur mieux que perſonne ; vicaire général d'un diocèſe où ſon profond ſavoir, ſa prudence, ſon zèle, & ſon édifiante piéte lui avoient fait attribuer la noble fermeté du clergé de Bordeaux, il étoit depuis long tems l'objet ſpécial de la perſécution. On l'accuſa d'éxiger des prêtres le ſerment de ne jamais prêter

prêter celui que l'aſſemblée leur preſcrivoit. Son crime plus réel fut d'avoir répondu à une lettre inſidieuſe & pleine d'impiété, compoſée en faveur du parjure conſtitutionnel, par M. Duranthon procureur ſyndic du diſtrict; d'avoir démontré que cette lettre étoit un tas d'erreurs, de fauſſes citations & de ſophiſmes, & d'avoir ôſé ſigner cette réponſe qui avoit un ſuccès prodigieux. Les patriotes n'avoient pas attendu juſqu'alors, pour eſſayer de le punir de cet ouvrage, & de divers autres dans le même ſens. Un curé conſtitutionnel l'avoit prié de lui faire parvenir quelques livres capables de le détromper. Le négociant clubiſte chargé du dépôt & de l'envoi n'eut pas honte d'en violer le ſceau, & de le dénoncer. Les juges prononcèrent que M. Langoiran n'avoit rien fait contre la loi. Dès le lendemain, le diſtrict dénonça ce jugement au public, par un arrêté affiché & crié dans toute la ville.

Aux approches du 14 Juillet, la fête patriotique électriſoit les têtes de la populace; les groupes & les raſſemblemens frappèrent de terreur les citoyens. On entendit crier partout: c'eſt le moment d'exterminer les prêtres. Au milieu de ces dangers, M. Langoiran ne penſoit pas à fuir. A force d'inſtances, M. de Lajarte l'engagea enfin à ſe

rendre à Caudéran, dans une petite maiſon de campagne, pour y paſſer deux ou trois jours. Cette maiſon n'étoit qu'à une demi-lieue de Bordeaux; M. de Langoiran y trouva deux autres prêtres, l'un, M. Dupuis bénéficier de St. Michel, & l'autre, le Révérend Pere Pannetier, grand carme. C'eſt de la relation naïve & ſimple de ce vénérable religieux, que je vais extraire ce que j'ai appris d'une ſource ſi pure.

" Après quatre heures du matin, un grand nombre de gens armés inveſtirent la maiſon, frappèrent rudement à la porte avec menaces de l'enfonçer, ſi l'on refuſoit d'ouvrir. On ne put s'empêcher de les introduire.. On nous menaça dabord de nous couper la tête, ſi l'on trouvoit dans la maiſon, des armes à feu. Ils firent la viſite, & n'en trouvèrent point. Ils nous obligerent alors à les ſuivre, & nous amenèrent devant la municipalité du lieu. Le Maire & les autres officiers ne virent aucun motif ſuffiſant d'arreſtation. Nous étions ſur le point d'être mis en liberté, quand on accuſa M. Langoiran d'avoir voulu corrompre un des ſoldats qui nous avoient arrêtés, en lui donnant un écu de ſix livres. Cette imputation fauſſe, dénuée de preuves, ſuffit pour déterminer la cohorte armée, à nous conduire

conduire (tous les trois, M. Langoiran, M. l'Abbé Dupuis, & moi) chez le juge de paix. Celui-ci fit lire le procès verbal, & déclara qu'il n'y avoit aucune raiſon de nous arrêter. Mais le capitaine, ſans vouloir écouter le juge, ſe jetta ſur M. Langoiran, le ſaiſit au collet, & nous fûmes trainés ſous la même eſcorte, à la priſon de Caudéran. Elle eſt obſcure & mal ſaine; nous n'y trouvâmes aucun ſiège; nous demandâmes pour M. Langoiran, une chaiſe qui nous fut refuſée. Nous n'étions éclairés que par un trou d'un pied en quarré, par où nous entendimes vomir ſans ceſſe contre nous les plus horribles imprécations."

" Durant l'eſpace de douze heures que nous ſéjournâmes dans cette priſon, nous ne fûmes occupés que de la prière, & d'entretiens de piété relatifs à notre ſituation. Nous nous abandonnions aux décrets de la providence; nous acceptions avec courage les ſouffrances qu'elle nous deſtinoit; & nous aimions à nous rappeller ce beau paſſage des Actes des Apôtres: *Ils ſortoient du conſeil, ſe rejouiſſant d'avoir été trouvés dignes de ſouffrir les outrages pour le nom de Jéſus-Chriſt.* M. Langoiran répétoit ſouvent ces paroles; il ajouta que Dieu lui faiſoit la grace d'éprouver les ſentimens du grand Ignace, lorſque penſant aux tourmens qui lui étoient

étoient préparés, il s'écrioit ; *ſi lorſque je ſerai expoſé aux bêtes dans l'amphithéatre, elles m'épargnoient comme d'autres martyrs, je les exciterois à me dévorer, pour devenir le froment des élus.* Bientôt après, il me pria d'entendre ſa confeſſion ; & il la fit avec les ſentimens de la componction la plus vive. Puis ayant écrit avec un crayon, les ſommes qu'il avoit en dépôt pour ſecourir les prêtres réduits à la miſère, il me remit cet acte que je renfermai dans mon porte feuille. Vers les ſept heures du ſoir, on nous fit ſortir de priſon, pour nous conduire au département."

" Dans la route, nous eſſuyâmes mille injures. Arrivés dans la cour du département, on joignit les coups aux menaces et aux imprécations. Alors je ne ſais, ni pourquoi, ni par quel mouvement, je m'élançai vers une ſalle. Dieu favoriſa cette tentative irréfléchie ; perſonne ne m'arrêta. Je trouvai quelqu'un à la porte, qui m'accueillit et la ferma ſur moi. Depuis ce moment, je ne vis plus rien de ce qui ſe paſſoit."

D'autres témoins ont ſuppléé à ce qui manque au récit de ce reſpectable religieux. Auſſitôt que les Jacobins Bordelois eurent appris l'arreſtation de M. Langoiran, ils députèrent de nouveaux émiſſaires à Caudéran ; les

les uns y vinrent à pied, les autres en voitures. Les clubs échauffèrent les eſprits; pluſieurs placards furent affichés, conçus en ces termes *M. Langoiran eſt arrêté; on le traduira ce ſoir de Caudéran à Bordeaux; on le recommande aux bons patriotes.*

A l'entrée de la cour du département, M. l'Abbé Dupuis reçut une premiere bleſſure, & un inſtant après, il fut percé de mille coups. On obſerva qu'un jeune homme de quinze à ſeize ans lui fit un trou à la joue avec un couteau ; qu'il y paſſa le doigt pour tenir la tête, tandis qu'on eſſayoit de la ſéparer du corps. Comme on ne réuſſiſſoit pas à la couper dans cet affreux tumulte, on lui lia les jambes, & on le traina dans les rues, paſſant par celle du rampart, & la place Dauphine, juſqu'au grand cours de Tourny, où une compagnie de grenadiers arrêta le Cadavre.

M. Langoiran avoit mis le pied ſur la première marche du Perron, quand il fut retenu par l'habit, & reçut un coup dont il fut terraſſé. Il ſe fit un grand ſilence. Ceux qui étoient plus éloignés demandoient avec étonnement ce qui ſe paſſoit, quand tout à coup on vit paroître ſa tête dégouttante de ſang. Le brigand qui la tenoit, crioit en la montrant : *à bas*

bas le chapeau ! vive la nation ! & la populace, mettant le chapeau bas, répétoit *vive la nation !*

La tête miſe ſur une pique, fut promenée par toute la ville, depuis huit heures du ſoir juſqu'à deux heures après minuit. Trente hommes tout au plus l'accompagnoient, & les nationnaux, en ce jour ſous les armes au nombre de dix mille, ne s'occupèrent pas de l'arrêter. Un officier de patrouille s'avançant pour mettre fin à ce ſpectacle, fut abbandonné de ſes ſoldats.

M. de Lajarte & divers autres amis des généreux martyrs, avoient fait leur poſſible pour obtenir du département, de la municipalité, de M. Courfon général de la garde nationale, des ſecours capables d'arrêter les aſſaſſins; vingt hommes auroient ſuffi; ils furent refuſés; on aima mieux paſſer le jour à parader au Champ de Mars, à danſer autour de l'arbre de la liberté, à recevoir pompeuſement & au bruit des fanfares, ce même M. Duranthon dont M. Langoiran avoit ſi noblement combattu les erreurs, & qui après avoir paſſé quelques jours au miniſtère des ſceaux, arrivoit de Paris. En entrant dans la cour du département, il vit ſur ſes pas le cadavre mutilé de M. Langoiran. Dans un premier mouvement d'horreur, il reprocha, dit-on, cet aſſaſſinat

aſſaſſinat aux adminiſtrateurs, comme le crime de leur haine ou de leur foibleſſe. Pour ſe laver du reproche, ils publièrent le lendemain un arrêté, dans le quel on liſoit que le crime de la veille commandoit plus de nerf dans l'adminiſtration; mais *qu'ils abbandonnoient les aſſaſſins aux remords de leur conſcience.*

Ce même jour encore, ce 14 Juillet ſi ſolemnel dans les annales de la révolution, fut célébré à Limoges, par la mort d'un prêtre non aſſermenté, par l'aſſaſſinat de M. Chabrol. Cet eccléſiaſtique avoit un talent particulier pour le rhabillage des membres caſſés. Il l'éxerçoit avec empreſſement & généroſité, ſurtout gratuitement auprès des pauvres qu'on lui emmenoit de tous les environs. Il eut pour aſſaſſins pluſieurs de ceux là même qui lui devoient l'uſage de leurs bras. Remarquable par la hauteur de ſa taille & la vigueur de ſa force, il étoit en quelque ſorte un Milon de Crotône. La nature lui avoit auſſi donné un tempérament vif, bouillant & emporté; la vérité me force à obſerver que ſon martyre, ſi l'on pouvoit lui donner ce nom, n'eut point ces caractères qui diſtinguent la mort des autres confeſſeurs de Jéſus-Chriſt. Il garda ſon ame intacte du parjure, & ſon refus fit oublier tous ſes ſervices; mais il paroît auſſi

qu'il n'avoit point acquis cette patience, cette réſignation qui conviennent ſi bien à un prêtre mourant pour ſa foi. Il eut trop peu préſent à ſon eſprit ce divin modèle des martyrs, qui ſe tait ſous les coups des bourreaux, ou ne parle que pour leur pardonner. Il avoit pu montrer contre le ſchiſme & l'héréſie, la conſtance d'un prêtre ; il mourut en Hercule. Trois ſoldats nationnaux arrivent chez lui ſous prétexte de la recherche des armes. Il les entend inſulter groſſièrement à ſa ſervante ; un inſtant il ſe poſſède, & fait à ces ſoldats des repréſentations convenables, en offrant de leur livrer ſans conteſtation le fuſil qu'il avoit. Un des grenadiers répond à ces honnêtetés par des injures, lève même la main pour le frapper. M. Chabrol ne ſe ſouvenant plus alors que de ſa force, ſaiſit le grenadier, & l'abbat à ſes pieds. Le ſecond ſe hâtoit de venger ſon camarade ; il eſt ſaiſi & terraſſé de même. Le troiſieme s'échappe, appelle tout le corps de garde ; & trente grenadiers arrivent armés de toutes pieces. Au lieu de ſe laiſſer conduire en priſon ; il les force à le ſuivre chez un juge de paix. La populace s'attroupe, les lâches nationnaux l'excitent à demander la tête de ce prétendu réfractaire. Le juge intimidé refuſe de lui ménager

ger une iſſue ; il le force à paroître devant ces furieux. Au milieu de la rue, M. Chabrol ſe trouve aſſiégé par mille bras, les uns armés des bâtons, les autres de fuſils, de ſabres, de couteaux. Il eſſuye cette grêle de coups, comme un géant qu'ils ne peuvent abbatre. Il chaſſe les uns devant lui, & il abbat les autres ; il déſarme celui-ci, fait retomber ſur celui-là le coup qu'on lui portoit. Cependant ſon ſang coule, & ſon corps eſt percé de bayonnettes ; lui même il les arrache de ſon corps, & repouſſe ceux qui les enfonçoient ; il les renvoie tomber au milieu de la foule. Son ſang s'épuiſe ; il tombe ; les brigands acharnés crient qu'il faut le mettre à la lanterne. A ce mot, ſes forces ſe raniment ; il ſe relève, ſaiſit un nommé Montégu, grenadier vigoureux & féroce ; le coup qu'il lui a donné le jette encore au loin, au milieu de ce peuple d'aſſaſſins. Mais il faut bien enfin ſuccomber ſous le nombre ; M. Chabrol retombe ; ſon dernier ſoupir fait pouſſer aux brigands nationnaux les cris de leur victoire. Ils inſultent à ſon cadavre ; ils le dépouillent, ſe diſputent les lambeaux ſanglants de ſa ſoutane, & les portent en triomphe au bout de leurs fuſils. Le lendemain, au moment, où un prêtre conſtitutionnel, accompagnoit au

cimetière le reſte de ſes membres mutilés, des payſans arrivèrent à ſa maiſon, portant deux eſtropiés, s'attendant que ce grand bienfaiteur des campagnes rendroit à l'un l'uſage de ſon bras démis, & a l'autre celui de ſa jambe caſſée ; ils apprirent comment la révolution récompenſoit l'induſtrie, & l'utilité, le noble déſintéreſſement.

Pour la même cauſe, mais d'une maniere plus conforme à l'eſprit de Jéſus-Chriſt, mourut vers ce tems là, le vénérable pere Dorothée d'Alençon, religieux capucin. Modeſte, édifiant, doux & humble de cœur, depuis long tems connu par ſon zéle & par toutes les vertus de ſon état, il en portoit encore l'habit, après avoir été forcé comme ſes frères, d'en quitter les maiſons. Le jour & la nuit, il étoit occupé à recevoir les confeſſions, à porter aux malades les ſecours de la religion. Il fut traduit devant les municipes; ils lui demandèrent entre autres : qui êtes-vous ? il répondit ; je ſuis religieux capucin. J'ai fait à Dieu la promeſſe de l'être ; & je le ſerai toute ma vie. Pendant ſon interrogatoire, il entendoit les cris d'une populace qui demandoit ſa tête ; il n'en fit pas avec moins de conſtance ſa profeſſion de foi.

Les

Les municipes le condamnèrent à une détention de quelques jours. Les brigands avoient porté ſur lui un autre arrêt. A peine ſortoit-il du ſénat, qu'une cohorte d'aſſaſſins l'aſſaillit. Il eſt au milieu d'eux, ce qu'il étoit au milieu de ſes gardes ; la tranquille brebis, qui ſe laiſſe conduire & immoler ſans réſiſtance ; l'homme juſte, le ſaint religieux, qui ſous les coups de ſes bourreaux, bénit le Dieu pour qui il ſouffre. Le pere Dorothée fut dabord renverſé, trainé ſur le Perron. Les brigands le précipitèrent du haut de l'eſcalier ; il étoit tout meurtri ; ils l'aſſommèrent. Poſant en ſuite ſa tête ſur l'affût du canon, ils la coupèrent. Tel étoit le délire de cette populace, qu'en portant cette tête d'un prêtre qui n'avoit pour tréſor que ſa piété, pour ambition que le ſalut des ames, elle croyoit triompher de la plus redoutable ariſtocratie.

Il ſeroit difficile de dire combien d'eccléſiaſtiques furent encore dans les provinces, victimes de ces maſſacres particuliers dans le courant des mois d'Août & de Juillet, avant qu'une conſpiration plus générale éçlatât dans Paris. Dans leur nombre, je dois au moins mentionner M. Duportail de la Binardiere, originaire de St. Jouen dans le perche, ancien

ancien curé de Notre Dame du Ham, diocèſe du Mans, & âgé de cinquante deux ans. Il s'étoit retiré à Belleſme auprès d'une mère nonagénaire. Le Sieur Betrand, apoſtat de St. Maur & intrus, ſe mit dans la tête de lui faire approuver ſon parjure, ou d'obtenir aumoins de lui quelque marque d'approbation. M. Duportail n'étoit point homme à ſéduire le peuple par de fauſſes condeſcendances. L'apoſtat ne put les obtenir, ni par prières, ni par menaces; il fit agir les clubs. Les brigands ſe rendirent auprès de M. Duportail. Les larmes, les cris & les gémiſſemens de cette mère dont il étoit l'appui dans ſon extrême vieilleſſe, ne les fléchirent point. Ils le conduiſirent ſur la place publique. Là ils commencèrent par aiguiſer leurs ſabres ſous ſes yeux; puis deux de ces bandits, l'un à droite & lautre à gauche, approchant de ſa gorge leurs armes affilées, lui dirent qu'il falloit à l'inſtant, ou jurer ou périr! Il répondit: j'ai fait à mon Dieu & à mon Roi d'autres ſermens. Je ne les violerai pas, pour faire les vôtres. A l'inſtant ſa tête ſéparée du cou tomba avec le tronc.

Les aſſaſſins de M. Guillaume de St. Martin, vicaire de Marcé, diocèſe de Séez, originaire de Courbe, & agé de quarante neuf ans, ne

ne daignèrent pas même recourir au ſerment, & diſſimuler ſous ce prétexte leur haine pour la religion catholique. C'étoient de prétendus patriotes du Pont-Ecrepin & de Courteilles en Baſſe-Normandie. Ils avoient ſaiſi ce bon prêtre au milieu de ſa famille, & annonçoient qu'ils vouloient le conduire à Falaiſe. En paſſant à Pont-Ecrepin, ils s'arrêtèrent devant l'arbre de la liberté ; & là, devant cet arbre, ils lui ordonnèrent ſans détour, de renoncer au Pape & à ſa religion. Il répondit: vous pouvez m'immoler; mais je reconnoîtrai toujours dans le Pape le ſucceſſeur de St. Pierre, de ſon autorité, le vicaire de Jéſus-Chriſt ſur la terre; & je mourrai fidèle à la religion catholique, apoſtolique & Romaine. Les brigands graduèrent les outrages & le ſupplice, à meſure que M. St. Martin perſiſtoit dans ſon refus. D'abord ils lui coupèrent les cheveux, & enſuite une oreille. Enfin trois fuſils poſés à bout touchant, l'un ſur ſon cœur, le ſecond ſur ſa poitrine, le troiſieme contre ſa tête, ils le ſommèrent encore de renoncer au Pape & à ſa religion. Il répondit plus fermement que jamais. Les trois coups partirent à la fois; ſon corps tomba au pied de l'arbre de la prétendue liberté; ſon ame dégagée s'envola dans

les

les cieux, & y fut accueillie avec empreſſement par le chef des apôtres, dont il avoit ſi bien défendu les ſucceſſeurs et les droits ſur la terre.

L'objet des Jacobins et des intrus dans ces aſſaſſinats étoit d'accoutumer le peuple à répandre le ſang des prêtres, et de le préparer à en verſer des flots. Déja dans Paris même, ſur la fin de Juillet, ils cherchoient à faire quelque eſſai de ces fureurs, et à trouver quelque prétexte. M. Chaudet, curé dans le diocèſe de Rouen, retiré à Paris, fut dans cette ville la premiere victime de leur haine. De malheureuſes femmes l'ayant vu paſſer avec une voiture chargée de cuir, ſe jettèrent ſur lui comme ſur la cauſe de la cherté de leurs ſouliers. On eut beaucoup de peine à le leur arracher pour le conduire à la ſection. Il fit voir que ce cuir n'étoit que la proviſion d'un homme que ſa profeſſion de cordonnier néceſſitoit à faire de pareils achats, et qui ſe trouvant ſon parent, lui avoit écrit de vouloir bien à l'arrivée de cette voiture, la faire conduire à ſon attelier. M. Chaudet fut abſous. Des hommes mêlés dans la foule, continuèrent à ſoulever la populace, et ſurtout cette eſpece de femmes, que l'on trouve à Paris, ſans meſure dans leur crédu-

lité,

lité, et qui après avoir été ſans pudeur dans leur jeuneſſe, deviennent en quelque ſorte les brigands de leur ſexe, brigands plus iraſcibles et ſouvent plus cruels, plus tygres que ceux de Jourdan même. Ces femmes aſſiégèrent M. Chaudet, dans ſa maiſon, paroiſſe de la Magdelaine; le jettèrent par les fenêtres, et achevèrent de l'aſſommer après ſa chute.

Les Jacobins laiſſèrent les honnêtes gens s'indigner; mais ils virent qu'on pouvoit aller plus loin ſans s'expoſer même aux recherches des tribunaux. Dans les divers départemens, on continuoit à enfermer les prêtres. Un arrêté du ſix Août dans celui de la Sarthe, venoit encore d'en confiner deux cens dans le ſéminaire du Mans; on en comptoit trois cents enfermés à Rennes; d'autres encore à Nantes, à Port-Louis, & dans bien d'autres villes. Les derniers projets étoient prêts à éclorre; ils devoient conſommer à la fois ceux de la rebellion et ceux de l'impiété.

FIN DE LA SECONDE PARTIE.

Abrégé Hiſtorique

De la Perſécution, des Maſſacres, & de l'éxil du Clergé François.

TROISIEME PARTIE.

DEPUIS bien des années, les orateurs & les docteurs religieux avoient annoncé à la France, à la cour du monarque, ſur la chaire évangélique, & dans leurs diverſes productions, que le regne des impies ne s'établiroit pas ſans être également fatal au trône & à l'autel. La révolution Françoiſe ſembloit avoir pris à tâche de vérifier cette prédiction.

Progrès communs du double complot contre l'autel & le trône.

Dans la première aſſemblée nationale, des ſcélérats profonds, tels que Mirabeau l'ainé; de grands rebelles, tels que Philippe d'Orléans; des incapables ſottement ambitieux des acclamations populaires, tels que La Fayette; des ingrats exécrables, tels que les Lameths; des ames atroces, telles que les Barnave; de ténébreux ſophiſtes bêtement politiques, tels que Syeys, la tourbe des Rabaud, Target ou Chapellier, avoient donné à la France une

conſtitution, qui faiſoit du monarque le valet des Communes.

Dans cette même aſſemblée, des tyrans hypocrites, les Camus, les Treillard, les d'Expilly, dénaturant la religion, ſoumettant l'évangile, le Chriſt, & ſes apôtres, aux caprices du ſiècle, avoient ſubſtitué à l'égliſe un fantôme; aux paſteurs, des intrus; à l'unité, le ſchiſme; à la réalité & à la vérité, l'illuſion & l'erreur.

Des ſcélérats bien plus profonds encore, des tyrans plus atroces, des ſophiſtes plus monſtrueux, l'élite des arrières conſpirateurs Jacobins, les Péthion & les Briſſot, les Robeſpiere, les Marat & les Danton, n'avoient dit aux premiers que la moitié de leur ſecret. Ils les avoient laiſſé, par une conſtitution dont ils ne vouloient pas, affoiblir, énerver ce monarque dont le nom ſeul étoit un ſupplice pour eux; ils les avoient laiſſé dépouiller les autels qu'ils devoient anéantir; calomnier, ruiner, & déplacer ces prêtres qu'ils vouloient égorger. Depuis dix mois entiers, les Jacobins légiſlateurs, & les Jacobins municipes pourſuivoient ſourdement ces arrières projets de la révolution. La même marche, & les mêmes progrès contre le Roi, contre le clergé, annonçoient que la même

cataſtrophe

cataſtrophe arrivoit pour mettre le comble à la double proſcription.

Partie de la nouvelle conſpiration contre le Roi.

Briſſot étoit tout prêt; avec ſes Girondins, Vergnaux, Guadet & Genſonnet, il avoit rédigé d'avance les décrets qui devoient anéantir l'édifice de la première aſſemblée, & ſurtout ce monarque conſtitutionnel qu'elle avoit ſubſtitué aux vrais Rois des François. Tous les crimes qui devoient être imputés à Louis XVI. pour autoriſer ſa ſuſpenſion, ſa captivité, & ſa mort, étoient commis par ceux-là même qui ſe préparoient à les lui imputer; qui, de leur aveu, ne les avoient commis, que pour les faire un jour tomber ſur lui. Briſſot & ſes Jacobins avoient forcé le Roi à déclarer la guerre à l'Autriche et à la Pruſſe, parce qu'ils prévoyoient que l'armée Autrichienne et Pruſſienne entrée en France, ils accuſeroient le Roi de l'avoir appellée pour rétablir ſon ancienne puiſſance. Briſſot et ſes Jacobins avoient fomenté tous les troubles des provinces et de la capitale, parce qu'ils vouloient dire aux provinces et à la capitale, que jamais la paix et l'abondance ne renaîtroient, tant qu'il y auroit ſur le trône, un Roi intéreſſé à maintenir le déſordre ſous les nouvelles loix; tant que la France auroit un Roi trop foible pour réſiſter aux ennemis de

de la conſtitution, ou trop ambitieux pour le vouloir. Briſſot, ſes Jacobins, et ſurtout Péthion faiſoient ſolliciter la déchéance de Louis XVI. comme le ſeul remède aux malheurs de l'empire, parcequ'elle devoit ſervir de prétexte à cette convention, qui devoit anéantir en France, juſqu'au titre de Roi.

La majeure partie des François répugnoit à ces diſpoſitions; Briſſot faiſoit envain ſonder les départements; juſque dans l'aſſemblée, il avoit fait compter les voix; il en avoit trouvé contre lui la très grande pluralité; il fut dit que la violence & les maſſacres feroient ce que la perſuaſion ne pouvoit faire. La capitale fut pouſſée au plus haut point d'éxaltation; ſous le nom de fédérés, les brigands des provinces furent tous appellés; & le jour fut marqué pour porter au trône le dernier coup de hache.

La France, ou engourdie par la terreur, ou exaltée par la fureur, devoit un jour apprendre & l'objet & la marche de ce complot, dans ſon plan, dans ſes embuches, dans ſon exécution, le plus inſidieux, le plus atroce, dont les annales de la ſcélérateſſe faſſent mention. Elle devoit un jour en être inſtruite par les auteurs même du complot, par les écrits de Briſſot, par les diſcours de Vergnaux,

naux, par ceux de Louvet, lorſque leurs déteſtables ſuccès permettroient à ces grands conſpirateurs de dévoiler l'inſigne perfidie, & de s'en glorifier. Au moment où alloit éclater la nouvelle conſpiration, les bourgeois Pariſiens en frémirent, ſans ôſer la combattre ; la populace & les brigands la ſervirent de toutes leurs fureurs, ſans la connoître.

Partie de la nouvelle conſpiration contre le clergé.

Une partie eſſentielle de ce complot étoit la mort des prêtres non aſſermentés. Les atroces municipes firent ſecrétement dreſſer des liſtes de tous ceux qui étoient dans Paris, & ſpécialement de ceux qui s'étoient diſtingués par leur zéle, ou par leurs écrits en faveur de la religion. Ces liſtes comprenoient leur nom & leur demeure, & les principales raiſons que l'on avoit de s'obſtiner à leur recherche.

Journée du dix Août contre le Roi.

Le dix Août fut définitivement fixé pour être le dernier jour de la monarchie Françoiſe. Il fut, ce jour affreux, un ſiècle & un cahos de fureurs, de maſſacres, d'horreurs, de carnage, de la part des brigands ; de perfidie & de ſcélérateſſe, de la part des conjurés. Il fut pour Louis XVI. & pour la Reine, un ſiècle d'humiliations, de ſupplices, d'outrages. Une armée compoſée de ſoixante mille brigands, de traîtres nationnaux, de toute la populace

pulace des Fauxbourg St. Antoine & St. Marceau, aſſiégea les Tuilleries. Le Roi ſe vit réduit à chercher un aſyle dans la ſalle des légiſlateurs ; ſes gardes Suiſſes, après des prodiges de fidélité & de valeur, au nombre de huit à neuf cens, furent preſque tous immolés ; le château fut pillé ; tous les ſerviteurs qui s'y trouvoient furent égorgés. La populace exerça ſes ravages ſur tout ce que les arts avoient réuni de plus précieux dans cette demeure des Rois. Elle s'abbreuva du ſang des mourans, elle arracha le cœur des morts, elle mutila leurs cadavres, elle mangea leur chair, elle fut, pendant douze heures, yvre de rage contre tout ce qui avoit appartenu au Roi, & contre tous ceux qui l'avoient ſervi.

L'aſſemblée que le Roi avoit choiſie pour aſyle, ne fut que le théatre des horreurs & des atrocités qu'on lui avoit préparées. Des motionnaires furieux ſe ſuccedèrent à la barre, pour l'accabler d'injures, d'invectives, & de menaces. Les légiſlateurs Jacobins ajoutèrent au calice d'opprobres, tout ce que la plus perfide calomnie pouvoit accumuler ſur un monarque, dont la chute & les malheurs étoient le plus doux de leurs triomphes. Les lâches conſtitutionnels l'abbandonnèrent, & s'unirent contre lui à Briſſot. Il entendit prononcer les décrets qui lui ôtoient ſes miniſtres,

ſtres, qui ſuſpendoient ſes droits à la couronne, & qui finirent par le confiner lui et ſa famille dans les tours du temple, d'où il ne devoit ſortir que pour être conduit à l'échaffaud.

Contre les prêtres.

Il étoit dit que l'autel et le thrône s'écrouleroient enſemble. La journée du dix Août n'etoit pas encore terminée; et déja les liſtes des évêques, des prêtres non aſſermentés, partoient de l'hôtel des municipes, pour être diſtribuées dans toutes les ſections de Paris, avec ordre de s'aſſurer des perſonnes de ces prêtres, et de les entrainer dans l'égliſe des Carmes, rue Vaugirard, ou bien dans la maiſon de St. Firmin, rue St. Victor, déſignées pour leur priſon.

Afin de diſpoſer les eſprits au ſpectacle que préparoient ces ordres, on répandit dès le ſoir même, que des prêtres avoient été vus au château, armés avec les Suiſſes ou les courtiſans, et faiſants feu contre le peuple; que pluſieurs, et entre autres l'Abbé L'enfant célèbre prédicateur du Roi, avoient été tués dans ce combat. On nommoit comme ayant été pris la veille, avec une fauſſe patrouille, M. l'Abbé de St. Far abſent depuis longtems, et un certain Abbé de Bouillon, qui n'avoit pas même exiſté. Des ſcélérats avoient coupé les mains et la tête de quelque cadavre; ils les portè-

rent, comme la tête & les mains de M. l'Abbé Ringard, curé de St. Germain l'Auxerrois, en criant dans les rues : c'eſt ainſi que la nation punit les prêtres réfractaires & les traitres qui ſe ſont armés contre elle avec les Suiſſes. M. l'Abbé Ringard parut un mois après, à la ſection, pour demander un paſſeport. Les ſcélérats même qui diſoient lui avoir coupé la tête & les mains dans la journée et au combat du dix, plus furieux qu'étonnés de le voir, tiroient déja leurs ſabres, pour le punir de. les convaincre ſi publiquement de leur impoſture. Entouré de bien d'autres aſſaſſins au milieu de ſa ſection, il eut beſoin de toute ſa fermeté, & de tout l'appui des honnêtes gens, pour obtenir enfin la permiſſion de paſſer en Angleterre, où j'ai eu la conſolation de le retrouver.

La vile populace, les bourgeois crédules, & ſurtout les patriotes à piques, n'avoient plus beſoin de toutes les impoſtures du moment, pour nourrir leur ſtupide fureur contre le clergé catholique. La ſection du Luxembourg dès longtems ſignalée par ſon zèle révolutionnaire, fut la première à mettre en exécution les ordres envoyés avec la fatale liſte.

Le

Le 11 Août, cette ſection convoqua ſes patriotes les plus animés contre les prêtres, & leur donna ſes inſtructions. Leur cohortes armées de bayonnettes ou de piques, ſe diſtribuèrent les différens quartiers de la paroiſſe St. Sulpice. Ils diſoient au peuple curieux de leur miſſion, qu'ils alloient à la recherche des ennemis de la patrie ; bientôt il fut aiſé de voir quels étoient ces prétendus ennemis. Un des prémiers que l'on vit arriver entouré de ſes gardes, étoit M. Dullau, Archevêque d'Arles. Ce prélat reconnu généralement pour une des lumières de l'égliſe de France, avoit montré pendant toute la révolution, une prudence, une modération, qui ſembloient devoir le mettre à l'abri des perſécutions particulières. Toujours d'accord avec les vrais évêques, il avoit ſans doute rendu avec eux, un hommage commun à la vérité ; mais, comme s'il ſe fût défié de ſes propres forces, il n'avoit jamais élevé la voix en particulier. Il n'avoit pas même fait entendre ſes proteſtations en faveur d'un ſiège auſſi révéré que le ſien dès les premiers âges de l'égliſe. On n'avoit pas même vu de ſa part, une de ces lettres paſtorales, que preſque tous les évêques de France avoient cru devoir adreſſer à leurs diocéſains, lors de la ſuppreſſion de leur

Arreſtation des prêtres dans Paris.

ſiège, ou de l'intruſion des ſchiſmatiques. Le ſeul ouvrage ſorti de ſa plume pendant la révolution, étoit une adreſſe au Roi ſur ce décret du 26 Mai, qui ſoumettoit les prêtres non aſſermentés à la déportation. Encore M. Dullau n'avoit-il pas cru devoir publier cet ouvrage ſous ſon nom. En un mot, peu d'évêques en France qui n'euſſent donné à leur zêle plus d'éclat, que ne l'avoit fait M. Dullau. On le verra prouver que s'il avoit cru devoir très peu parler dans la crainte d'irriter les eſprits, ce ſilence qu'on auroit pu lui reprocher, n'étoit dans lui, ni l'éffet de la condeſcendance, ni celui de la foibleſſe, & que s'il avoit ſu ſe taire, il ſut auſſi mourir. Au moment où les patriotes parurent, il vint à eux avec la fermeté & la tranquillité d'un homme qui connoît toute la majeſté de ſa cauſe. Il fut conduit à la ſection, & dépoſé dans une Salle, où déja arrivoient de toutes parts les prêtres réſidents aux environs.

La haine avoit ceſſé de faire la même diſtinction que la loi, entre les prêtres appellés fonctionnaires publics, c'eſt-à-dire, entre ceux occupés du miniſtère ou de l'enſeignement, dans les paroiſſes ou les collèges, & ceux qui ne rempliſſoient point ces fonctions. Leurs liſtes à la main, les nationnaux à piques ou à bayonnettes,

bayonnettes, arrivoient aux maiſons indiquées comme le logement de quelque prêtre non aſſermenté; ils les ſaiſiſſoient tous indiſtinctement, les emmenoient triomphalement à travers les rues; & la ſtupide populace applaudiſſoit, comme ſi elle eût vu l'armée de Brunſwick enchainée. Elle huoit ces prêtres modeſtes & tranquilles; quelque fois même elle eſſaya de les arracher à la garde qui les entouroit, & de ſe raſſaſier de leur ſang. Quelques bourgeois honnêtes en cachèrent pluſieurs, ou les avertirent aſſez à tems pour qu'ils ſe dérobaſſent par la fuite; mais quand les prétendus patriotes avoient marqué leur proie, rien n'égaloit leur rage. Ils menaçoient les maîtres de la maiſon; ils en fouilloient tous les recoins; ils revenoient encore, redoubloient leurs viſites, ſurtout lorſque le prêtre qu'ils cherchoient, étoit noté comme ayant montré un zêle ſpécial, pour l'adminiſtration des ſacremens aux malades qui n'en vouloient point recevoir des intrus. M. l'Abbé Phrénier, prêtre de St. Sulpice, s'étoit diſtingué en ce genre; il s'étoit évadé un inſtant avant l'arrivée des gardes; ils emmenèrent à ſa place M. l'Abbé de la Pannonie; mais ils revinrent juſqu'à neuf fois le même jour, chercher l'Abbé Phrénier.

Sur

Sur la même paroiſſe logeoit M. l'Abbé Guillon. Etonnant dans ſa jeuneſſe par l'étendue de ſon érudition, il en avoit ſurtout donné des preuves dans un ouvrage intitulé *Parallèle des Révolutions*; les gens à piques vinrent juſqu'à trois fois dans la maiſon qu'il habitoit. En ſe trompant d'appartement, ils trouvèrent un autre eccléſiaſtique malade, & depuis long tems n'attendant que la mort. Les brigands même, touchés de ſon état le laiſſent dans ſon lit, & vont rendre compte de leur miſſion. Bientôt ils reparoiſſent, ne peuvent ſe réſoudre encore à emporter ce malade; ſur des ordres toujours plus preſſants, ils reviennent une troiſieme fois, & l'entrainent, tout mourant qu'il eſt, à la ſection.

Malgré toutes ces recherches, la fureur même des brigands leur fit perdre une victime bien précieuſe à leur rage. Déja trois jours avant, un ſcélérat cherchant à exciter une émeute contre M. de Panſemon, curé de St. Sulpice, étoit venu dans ſa maiſon même, & le ſabre à la main avoit demandé ſa tête. Les fidèles ne ſouffrirent plus que ce zêlé paſteur ſe montrât, ils le dérobèrent à la perſécution.

Deux illuſtres victimes dédommagèrent les Jacobins de cette perte. Meſſieurs de

la

la Rochefoucauld frères, l'un évêque de Beauvais, & l'autre de Saintes, furent pris tous les deux dans leur appartement. Les brigands en vouloient plus ſpécialement à M. de Beauvais, ils laiſſoient même la liberté à M. de Saintes, " Meſſieurs, leur dit ce digne pré-" lat, j'ai toujours été uni à mon frère par les " liens de la plus tendre amitié ; je le ſuis " encore par mon attachement à la même " cauſe. Puiſque ſon amour pour la religion " & ſon horreur pour le parjure font tout " ſon crime ; je vous ſupplie de croire que " je ne ſuis pas moins coupable. Il me ſe-" roit d'ailleurs impoſſible de voir mon frère " conduit en priſon, & de ne pas aller lui " tenir compagnie. Je demande à y être con-" duit avec lui."

Quand nous étions François, ce langage eût valu aux deux frères la liberté ; dans ces jours où la révolution dénaturoit les ames, les deux frères évêques furent l'un & l'autre emmenés priſonniers. Vers la fin du jour, le nombre des eccléſiaſtiques arrêtés dans cette paroiſſe, étoit de quarante ſix. Réunis, dépoſés dans une même ſalle à meſure qu'ils arrivoient, ils s'embraſſoient, ils ſe felicitoient mutuellement de ſe voir deſtinés à ſouffrir pour Jéſus-Chriſt. La préſence, les diſcours

&

l'exemple de M. l'Archevêque d'Arles ſoutenoient ſurtout leur courage & les rempliſſoient de conſolations. Sur les dix heures du ſoir, ils furent appellés au comité de la ſection qui tenoit ſes ſéances au ſéminaire de St. Sulpice. Cette maiſon où pluſieurs d'entre eux avoit été élevés, leur rappelloit les grands principes qu'ils y avoient reçus; & ſi, de la part des ſectionnaires, c'étoit un nouvel outrage pour la religion que d'avoir choiſi le ſéminaire de ſes prêtres pour en faire le tribunal de ſes perſécuteurs, c'étoit auſſi de la part de ſes miniſtres, une nouvelle glòire pour elle, que de les voir confeſſer leur foi devant les tyrans, dans ce lieu même où ils en avoient appris tous les devoirs.

Il étoient réunis devant le comité; le préſident leur demanda s'ils avoient prêté le ſerment preſcrit par l'aſſemblée; ils répondirent tous, que non. Le préſident demanda s'il y en avoit quelqu'un qui voulût le prêter en ce moment; ils répondirent que, ni en ce moment, ni jamais, ils ne prêteroient un ſerment contraire à leur conſcience. Le comité prononça qu'il falloit s'aſſurer de leurs perſonnes, & les enfermer dans l'égliſe des Carmes, rue Vaugirard auprès du Luxembourg. On les fouilla, on leur ôta leurs cannes.

Le

Le commiſſaire Serat les fit ſaiſir chacun par deux ſoldats armés, ſe mit à la tête de la cohorte, la conduiſit lui même, ſe retournant de tems à autre pendant la route, ſoit pour admirer l'ordre de la marche, ſoit pour veiller à ce qu'aucun des priſonniers ne s'échappât.

Priſon des Carmes.

A l'entrée de l'égliſe, le même commiſſaire les appella chacun par leur nom; & donna enſuite la conſigne aux gardes. Elle portoit qu'on veilleroit ſurtout, à ce que les prêtres priſonniers ne communicaſſent point entre eux, qu'il ne leur fût pas même permis de ſe dire un ſeul mot, les uns aux autres; & ces ordres furent ponctuellement ſuivis.

Pluſieurs de ces généreux confeſſeurs arrêtés avant leur diner, n'avoient encore rien mangé de la journée; il fallut attendre à jeun le lendemain; nulle diſpoſition n'avoit été faite pour leur procurer des lits; ils paſſèrent la nuit aſſis chacun ſur une chaiſe. Une place ſpéciale fut aſſignée pour cette premiere nuit, à Monſeigneur l'Archevêque d'Arles; il lui fut ordonné de ſe tenir auprès de la grille & vis-à-vis de la principale ſentinelle. Il ne fut permis à aucun de ſe mettre à genoux pour prier Dieu. " Au lieu des ſaintes hymnes que nous aurions voulu chanter à la gloire de ce Dieu pour le quel nous ſouffrions, il

nous fallut entendre pendant toute la nuit, me disoit un de ces confesseurs, les invectives, les blasphêmes horribles, & les dégoûtantes obscénités de nos gardes. Nous étions tous tranquilles, & assis sur nos chaises, sans prononcer un mot. Ils se promenoient autour de nous; ils nous fixoient, nous regardoient en face; & leur plaisir étoit surtout d'observer l'horreur que nous inspiroient leurs juremens & leurs imprecations; car pour leurs menaces, Dieu nous faisoit la grace d'y être peu sensibles. Pour nous donner un avant gôut du sort qui nous attendoit, ils s'avisèrent de monter presque tous à la tribune, de contrefaire les cérémonies de l'église, & tous les sons lugubres d'une messe des morts, qu'ils chantèrent sur nous. Les malheureux ne savoient pas que ce préfage, loin d'éffrayer nos cœurs, nous annonçoit tout ce que nous pouvions désirer de plus glorieux."

" Le lendemain matin se passoit à peu pres de même, dans un profond silence de notre part, & des outrages continuels de la part de nos gardes. La sainteté du dimanche nous enhardit cependant à faire demander à la section, qu'il nous fût permis d'entendre la messe. Après une bien longue délibération, cette permission fut accordée, mais en nous annonçant,

çant, comme pour modérer notre joie, que dans la ſuite, nous n'aurions d'autre meſſe que celle d'un prêtre aſſermenté. C'étoit nous dire que nous n'en aurions plus du tout; car on ſavoit bien que nous refuſerions de communiquer avec ces prêtres ſchiſmatiques, hérétiques & parjures. On nous permit auſſi d'envoyer chercher à nos dépends, de quoi diner & réparer nos forces abbattues bien plus par les mauvais traitemens de nos gardes, que par le défaut de nourriture et de ſommeil.

" Les jours ſuivans on uſa envers nous d'un peu plus d'humanité; il nous fut permis de prier Dieu, & de converſer enſemble. Dès cet inſtant, il nous ſembla avoir recouvré toute notre liberté. Les journées ſe paſſoient en prières, en lectures de piété, à des converſations vraiment chrétiennes; dans les quelles nous nous encouragions mutuellement à ſouffrir pour Jéſus-Chriſt."

Ces premieres victimes réunies dans l'Egliſe des Carmes étoient trop peu nombreuſes pour aſſouvir la rage des révolutionaires. S'il y eut dans Paris des ſections, telles que celle des Termes de Julien, qui refuſèrent de ſeconder par l'arreſtation des prêtres, les projets des Marat & des Robeſpierre, bien d'autres auſſi s'empreſſèrent à ſuivre l'éxemple de

la ſection du Luxembourg; & les brigands partout ſembloient s'être chargés de ſuppléer au zéle des ſections. Le dimanche treize Août, & le 15, jour de l'Aſſomption, ne ſemblèrent des jours de fête, que pour donner dans les divers quartiers de cette immenſe ville, le ſpectacle de ces arreſtations. Les portes de Paris étoient ſoigneuſement gardées; à peine en laiſſoit on ſortir les perſonnes chargées de l'approviſionnement journalier. A la faveur même de l'habit des laïques, à peine quelques eccléſiaſtiques non aſſermentés oſoient-ils ſe montrer dans les rues. S'ils quittoient leur retraite mal ſure, pour en aller chercher une autre moins expoſée, la nuit, il falloit craindre des patrouilles nombreuſes bien plus zélées pour arrêter un prêtre que pour défendre Paris de ſes bandits & du pillage; pendant le jour, c'étoient à chaque inſtant, des cohortes de brigands, dont la féroce joie n'éclattoit jamais plus, que lors qu'on leur montroit un prêtre à arrêter.

Etat de Paris après le 10 Août.

C'étoit un bien étrange ſpectacle que celui de Paris, dans ces jours de trouble, de terreur, & de confuſion. L'œil planant audeſſus de cette immenſe ville, auroit vu ces fureurs s'éxercer en même tems de mille manieres différentes ſur les deux grands objets de la haine

haine & de la rage des impies, ſur les débris de l'antique monarchie, & ſur ceux de l'autel. Dans la ſalle appellée nationnale, il auroit vu le Roi, ſon épouſe, ſa ſœur, ſes enfans, leur inſtitutrice, une princeſſe ſon alliée, captifs dans une loge en face des rebelles, & réduits à attendre leur ſort de la bouche même des conjurés. Il auroit vu ce monſtrueux ſénat paſſant ſucceſſivement de ſes décrets donnés contre le Roi, à ſes décrets donnés contre les prêtres. Au tour de ce repaire de la rebellion, une partie de la maiſon du Roi fumant encore, une nombreuſe populace accourant ſe repaître de l'aſpect des ravages du château; plus près de l'aſſemblée encore, & a ſes portes, des légions de brigands furieux, inſultant par leurs cris au Roi captif, attendant avec impatience le décret ultérieur qui aſſigneroit ſa priſon, & l'heure de leur nouveau triomphe dans les humiliations dont ils devoient accompagner ſa marche. Dans ces mêmes inſtans, le même œil auroit vu dans Paris, ſur les ponts & dans toutes les places publiques, une populace effrénée, abattre & briſer toutes les ſtatues des Rois morts, & tout ce qui pouvoit rappeller la royauté. Il auroit vu dans toutes les égliſes, des municipes & leurs ſatellites conſommant la ſpoliation des autels, en ôtant

juſques

juſques aux derniers bronzes, juſqu'aux grilles de fer; dans tous les couvens & monaſtères, d'autres municipes & d'autres ſatellites, conſommant la deſtruction de l'état religieux, renvoyant, repouſſant dans le ſiècle tout le reſte des cénobites, toutes les vierges de Jéſus-Chriſt; preſſant impitoïablement ces vierges éplorées, mourantes de douleur & de frayeur, de quitter leurs ſaints aſyles, de changer leur habit avec celui des laïques; à force de menaces & de violences, leur donnant à peine le tems de s'aſſurer quel toit les recevroit au ſortir de leurs cellules. Il auroit vu juſques à des canons braqués contre ces monaſtères, pour effrayer celles des religieuſes, que la fin de la journée trouveroit encore dans leur maiſon. Il auroit vu & celles qui mouroient de vieilleſſe, & celles qui mouroient de maladie, & celles qui expiroient de douleur, & celles dans les quelles la raiſon ſe troubloit, s'égaroit à force de conſternation, pouſſées, entrainées par de féroces nationnaux, abbandonnées dans le milieu des rues à quelques citoyens moins inſenſibles, qui ne les recueilloient eux-mêmes, qu'en tremblant de ſe voir bientôt punis de n'avoir pas ſu être aſſez barbares pour les laiſſer périr ſans ſecours, ſans aſyle.

Le

Le même œil, en ces mêmes inſtans, auroit vu, au quartier St. Germain, à la rue St. Martin, au Fauxbourg St. Jacques, aux environs & dans la rue St. Victor, en vingt autres parties de Paris, des brigands Marſeillois, des fédérés Bretons, des Patriotes pariſiens, courant de maiſons en maiſons, fouillant, donnant par tout la chaſſe aux prêtres, les entrainant, à travers des huées & des outrages que l'imagination atteint à peine, dans les grandes priſons des Carmes, ou du ſéminaire St. Firmin.

Prêtres au comité de Surveillance.

Du fonds de leur terrible comité de Surveillance, à la Mairie, jadis l'hôtel du premier préſident du Parlement, Manuel, Panis, le Gendre & tous les Subalternes enragés des impies, préſidoient à toutes ces fureurs contre le ſacerdoce. Sur leur liſte homicide, ils avoient ſpécialement marqué ceux qu'ils recommandoient aux ſections, pour des recherches plus exactes. Plats & cruels valets de ces nouveaux tyrans, les officiers, les préſidens ſectionnaires ſuivis de leur cortège de bayonnettes & de piques & de leurs ſecrétaires, arrivoient chez ces eccléſiaſtiques, commençoient par s'aſſurer de ceux qui avoient la confiance de les attendre; cherchoient avec un ſoin extrême ceux qui avoient fui; interrogeoient, preſſoient les domeſtiques, ſouvent

les

les enfermoient pour les forcer à découvrir leur maître; ſouvent entrainoient même ceux chez qui ils logeoient. Les livres, les papiers, les lettres de ces eccléſiaſtiques étoient enſuite l'objet particulier de la recherche. Les ſectionnaires s'aidoient les uns les autres à les lire. Un journal, ou quelques brochures en faveur du Roi, de la religion, un mot dans une lettre qui pouvoit indiquer le moindre attachement à un meilleur ordre de choſes, ſurtout la moindre preuve de communication avec des amis, des parens émigrés, tout étoit ſoigneuſement lu & relu, emporté ou ſcellé, envoyé au comité de Surveillance. Les prêtres qu'entrainoient les valets ſectionnaires étoient tantôt conduits aux Carmes, & tantôt envoyés par devant le terrible comité; là il falloit attendre, ou dans un corps de garde de brigands, ou dans la chambre des patients, ou ſous le hangar des bandits priſonniers, ou dans un immenſe galetas, & ſur la paille, & partout entouré de ſentinelles, là il falloit attendre des journées & des ſemaines entières, qu'il plût au redoutable comité d'appeller les prêtres arrêtés, de leur faire ſubir un interrogatoire, de diſpoſer arbitrairement de leur liberté, en attendant que les hâches vinſſent diſpoſer de leurs jours.

Pour

Pour peu que l'inexpérience ou la crainte troublât ceux qui avoient à paroître devant ce comité, ils étoient envoyés dans quelqu'un de ces lieux, où les victimes s'entaſſoient pour le jour ſolemnel des hécatombes.

Tomber entre les mains de ces terribles juges étoit encore dans ces jours, pour les prêtres, le ſort le plus heureux; car enfin il y en eut aumoins un certain nombre qui les firent rougir de l'impudeur de la perſécution, qui les intéreſſèrent, où par la facilité de leur défenſe, ou par la noble confiance avec la quelle ils ſe préſentoient. Ainſi les Manuel même & les Panis rougirent d'envoyer en priſon M. de Beauſſet, évêque d'Alais, quand il leur dit " Meſſieurs, quels étranges moyens prenez-vous donc pour concilier les eſprits à votre révolution? J'ai vécu auſſi au milieu de citoyens qui n'avoient, ni les mêmes opinions, ni la même foi que moi. J'ai dans mon diocèſe un grand nombre de Calviniſtes; mais pour faire régner la paix, je me ſuis bien gardé d'être perſécuteur. Je voyois ces brebis éloignées de l'égliſe; mais j'avois pour elles toute l'attention dont la nature & la religion me faiſoient un devoir. Je rendois aux Calviniſtes tous les ſervices qui dépendoient de moi; j'exhortois les catholiques à en agir de

même avec des hommes, nos concitoyens & nos frères, malgré la diverſité de notre culte. Juſqu'au moment de la révolution, j'ai vu de part & d'autre les eſprits ſe réunir, ſe concilier, & la tranquillité & la fraternité regner entre eux par des ſervices mutuels. Il me ſemble, Meſſieurs, qu'avec ces moyens là, j'aurai peu mérité d'être traduit devant ce tribunal; que vous feriez bien mieux vous mêmes de ne pas en prendre d'autres, pour mettre fin aux troubles & aux diviſions qui nous agitent.".

Un des juges qui ſe trouvoit avoir connu M. l'évêque d'Alais, aſſura que rien n'étoit plus vrai que le compte rendu par ce prélat de ſa conduite, & le ſuccès qu'elle avoit eu. Les autres ne purent s'empêcher d'y applaudir, & M. de Beauſſet, fut déclaré libre.

La défenſe d'un eccléſiaſtique gentilhomme, fut d'un autre genre. On lui reprochoit de n'avoir pas fait le ſerment de maintenir la conſtitution; " Franchement, répondit-il, Meſſieurs; cette conſtitution perſécute tout ce que j'ai de plus cher au monde; elle dépouille toute ma famille; elle chaſſe hors du royaume mes frères, mes plus proches parens; elle brule leurs châteaux; elle tourmente nos évêques; elle empriſonne le clergé. Elle

Elle ne me laiſſe pas le moindre point d'appuy. J'aurois beau jurer de la maintenir; vous ne me croiriez pas. Il vaut bien mieux que vous me donniez un paſſeport, & que j'aille chercher ailleurs une conſtitution moins cruelle à ma foi & à mes parens." Cette franchiſe déconcerta le comité; l'eccléſiaſtique obtint ſon paſſeport, & ſortit du royaume. Quelques autres furent auſſi remis en liberté, ſoit parcequ'ils firent agir des amis auprès de Manuel, ſoit parce qu'il n'y avoit pas le moindre prétexte contre eux, ſoit enfin, & ſurtout parcequ'il ſavoit bien que, lorſque on le voudroit, on pouroit ſe repoſer ſur les brigrands du ſoin de ſe débaraſſer de ceux que par un reſte de pudeur, on n'oſoit pas formellement proſcrire.

Les brigands en effet & la dernière populace mettoient à cette pourſuite des prêtres non aſſermentés, une ardeur, une rage qui ne laiſſoient rien à déſirer à celle des impies, ſurtout dans les ſections qui ne vouloient, ou n'oſoient pas leur oppoſer le moindre obſtacle. Celle de St. Nicolas du Chardonnet étoit tellement ſous leur empire, qu'elle avoit pris légalement le nom de *ſection des Sans-culottes*, comme celle des cordeliers avoit pris celui des *Marſeillois*. Ainſi ce ſceptre que

dabord les ariſtocrates conſtitutionnels avoient envié au roi, étoit paſſé à l'ariſtocratie bourgeoiſe qui l'envioit aux ariſtocrates de la nobleſſe; ainſi déja l'ariſtocratie des bandits & de la plus vile populace l'envioit & l'enlevoit aux bourgeois. Mais dans toutes ces mains nouvelles, l'impiété le dirigeoit contre les prêtres fidèles à leur Dieu.

Priſon de St. Firmin.

Dans la ſection des *Sans-culottes*, la motion d'arrêter tous ces prêtres non aſſermentés fut accueillie avec tranſport, le dimanche treize Août, ainſi que le projet de les enfermer dans le ſéminaire de St. Firmin, où ſe trouvoient déja dix huit eccleſiaſtiques chaſſés de leurs places, dès lors aſſiégés dans leur retraite, & n'ayant plus la permiſſion d'en ſortir. Dès huit heures du matin, les Meſſieurs de St. Nicolas, tous intactes du ſerment, furent entrainés avec leurs ſéminariſtes, à la maiſon de St. Firmin; & malgré les ſécours, les abondantes charités que ces Meſſieurs avoient toujours répandues dans les environs, la populace n'en témoigna pas moins de zêle pour leur arreſtation. Il eſt un de ces prêtres, M. l'Abbé Bonnet, dont un ſeul trait annonce la bienfaiſante charité. Dans le terrible hiver de 1788, il venoit de diſtribuer aux malheureux, tout ce dont il pouvoit diſpoſer—il ne

me

me reſte plus rien,dit-il à quelques femmes qui lui demandoient l'aumône.—Il vous reſte aumoins votre mouchoir, lui répondirent-elles; puiſque vous le tenez à la main—eh bien, le voilà, prenez le; je pourai dire déformais avec plus de vérité, que je n'ai plus rien à moi. La populace revint juſqu'à trois fois pour arrêter ce prêtre.

Le ſupérieur de la même communauté, M. Andrieux, fut traduit devant la ſection. A ſon arrivée, à celle des anciens compagnons de ſes travaux & des jeunes ſéminariſtes, la cour de St. Firmin remplie d'hommes, de femmes, & d'enfans de la populace, retentit des cris d'une barbare joie; on entendit un homme de la foule crier: *donnez les moi; & que dès aujourdhui je les expédie tous avec ma hache.*

A trois heures du même jour, des hurlemens plus féroces encore annoncèrent l'arrivée d'une proie remarquable. C'étoient tous les prêtres de la maiſon des nouveaux convertis, qu'emmenoient triomphans cinquante hommes armés de bayonnettes ou de piques. A la tête de tous ces priſonniers étoit le vénérable Père Guérin Durocher, connu par cette *hiſtoire véritable des tems fabuleux*, qui avoit rempli l'univers d'étonnement par l'érudition dont elle

elle étoit la preuve. Tous ceux qui ont connu ce digne auteur, trouvoient en lui quelque choſe de plus admirable encore que ſes vaſtes connoiſſances. C'étoit, avec tant de ſcience, une modeſtie & une humilité, qui faiſoient en quelque ſorte chercher le ſavant caché ſous le voile de la ſimplicité. Une ame gagnée à Dieu par ſes catéchiſmes, lui étoit mille fois plus chère que toute cette grande réputation dont il jouiſſoit, & qu'il ſembloit ſeul ignorer d'avoir méritée. Dans les converſations communes, on l'eût pris pour l'homme le plus ordinaire. Il falloit de l'art, & il falloit ſurtout qu'il ne s'apperçut pas qu'on cherchoit à l'admirer, pour faire reſſortir l'étendue de ſes connoiſſances. Lorſqu'on y avoit reuſſi en jettant le diſcours ſur quelques objets de la ſavante antiquité, ce qui étonnoit le plus, c'étoit d'entendre les diſcuſſions profondes couler de ſa bouche, comme la ſcience de la ſource, mais avec le même ton, la même facilité, que s'il eût été queſtion des objets du tems les plus familiers.

Pour la premiere fois, il ſembloit en ce jour ſe départir en quelque choſe de ſon humble ſimplicité. En ſoutane & en manteau long, comme dans un jour de fête, il marchoit glorieux d'être le chef des reſpectables confeſſeurs

feſſeurs de Jéſus-Chriſt emmenés avec lui ; à ſes côtés étoit ſon frère & ſon ainé, ancien jéſuite comme lui, & depuis peu de tems de retour des miſſions d'orient. Il en avoit apporté des connoiſſances que bien des gens croyoient égales à celles de ſon frère ; il commençoit à les développer dans ſes lettres ſur les mœurs, la religion, & les antiquités des régions qu'il avoit parcourues en ſavant & en évangeliſte. La barbarie de la révolution nous en a privés pour toujours.

Avec ces deux ſavans, arrivoient bien d'autres prêtres, les uns ſaiſis dans leur maiſon, les autres dans l'abbaie de St. Victor, & d'autres juſques dans l'hôpital des enfans trouvés, où ils avoient paſſé bien des années dans tous les exercices de charité que leur emploi y commandoit. Avec eux un autre prêtre encore, M. l'Abbé de Laveze. Servir les malades & les mourans à l'hôtel-Dieu, avoit fait toutes ſes délices pendant dix ans. Le refus du ſerment le fit exclure de ces fonctions pieuſes. On le força de quitter cette maiſon, où ſon zêle & ſa charité rendoient tant de ſervices à la plus pauvre claſſe du peuple. La bonté de ſon caractère lui avoit conſervé des amis parmi des jacobins du Vivarais, & ſes compatriotes, alors à Paris, inſtruits de ce

qui

qui ſe tramoit contre les prêtres catholiques; ils l'en prévinrent, en lui offrant une retraite à l'abri de toute recherche dans leur propre logement. Il craignoit leurs ſollicitations pour le parjure conſtitutionnel; il aima mieux s'expoſer au martyre qu'à la ſéduction.

Parmi ceux de ces confeſſeurs que j'ai eu l'honneur de connoître, je diſtinguerai encore M. l'Abbé Copène, jeune prêtre d'une famille diſtinguée dans la Guyenne. Avec les ſentimens de nos preux chevaliers, il diſoit à ceux qui lui parloient du ſerment conſtitutionnel: " Jamais les Copènes n'ont manqué à leur " parole d'honneur. J'ai donné la mienne à " Dieu & au Roi. Je ſaurai la tenir." Il la tint en effet malgré la diſette où il étoit réduit. Une fievre mortelle l'avoit frappé, quand les piques entrèrent chez lui, vers la fin d'Août. Je le vois ranimant ſes forces à leur aſpect, & diſant aux barbares: " C'eſt pour m'enfermer avec les prêtres que vous venez me chercher! Allons, je vais vous ſuivre. Il convient à Copène de mourir ſur le lit d'honneur." La force de ſon corps n'égaloit pas celle de ſon ame. Ses membres n'étoient plus qu'un ſquelette décharné; il eſſaya envain de marcher, les barbares le traînèrent. A ſon arrivée

rivée au ſéminaire il fallut le remettre dans un lit. Il y reſpira heureuſement, comme il le déſiroit, aſſez long tems pour être aſſuré que ſon dernier ſoupir ſeroit à ſon Dieu & à ſon Roi.

Dans la même maiſon enfin, fut enfermé l'Abbé Gros, curé de la Paroiſſe ſur la quelle étoit cette priſon des prêtres. Peu de paſteurs avoient plus de droits au reſpect & à l'amour de leur peuple; il en eſt auſſi peu qui en aient éprouvé plus d'ingratitude & plus d'outrages. M. Gros, étoit de ces caractères ouverts, naturellement bons, de ces hommes dont le front ſeul inſpire la confiance, par ce qu'on croit y lire qu'il n'y a dans leur cœur ni ruſe ni détour. Il aimoit ſes paroiſſiens, & ſurtout ſes pauvres, comme un bon père chérit ſes enfans. Il étoit de ces naturels que l'amour de la paix rendroit quelque fois trop faciles, qui ſacrifieroient même quelques fois à l'homme une partie de leurs devoirs, ſi la religion ne réclamoit plus fortement les droits de Dieu. Par complaiſance pour ſes paroiſſiens, il avoit preſque failli ſous la premiere aſſemblée. Aprês avoir ſigné avec le côté droit, la déclaration du 13 Avril 1790, en faveur de la religion catholique, il ſe vit traduit à ſa ſection. Elle lui reprocha ſa démarche comme une preuve

d'ariſtocratie, de haine pour le peuple. Affecté d'un ſoupçon ſi éloigné de ſes ſentimens, il ne diſſimula pas qu'il vouloit en effet vivre & mourir dans la religion catholique; mais ne regardant pas comme abſolument néceſſaire la déclaration publique qu'il en avoit faite avec ceux qu'on ſignaloit comme ennemis du peuple, il conſentit que ſon nom fût effacé de la liſte de ces ſignataires. C'étoit une foibleſſe, une eſpèce d'apoſtaſie, arrachée ſous un vain prétexte. Les ames franches & loyales peuvent faire des fautes; elles ne ſavent pas réſiſter aux remords, perſiſter dans le mal, quand il eſt reconnu. M. l'Abbé Gros s'appercut qu'on prenoit ſa complaiſance pour une défection; qu'il n'avoit acheté la paix avec les ſectionnaires, qu'au prix d'un ſcandale; il ſut le réparer. Au moment même, où l'aſſemblée venoit de témoigner ſon indignation contre une lettre paſtorale publiée par M. l'évêque de Toulon pour le maintien de la foi catholique, M. l'Abbé Gros, pour réparer ſa faute, bravant toute la colère des légiſlateurs, monta à leur tribune, & eut la force d'y prononcer ce diſcours.

" Meſſieurs, on vous a dit que j'avois ré-
" tracté mon adhéſion à la déclaration de la
" minorité ſur la religion catholique. J'ai fait,

" fait, il eſt vrai, à l'occaſion de quelques " troubles, ce que j'ai cru que la prudence " & l'amour de la paix exigeoient de moi; à " préſent que je vois l'inutilité de ce que j'a- " vois cru pouvoir accorder à la paix; à pré- " ſent qu'une démarche faite pour la religion " n'a point produit l'effet que je croyois pou- " voir en attendre, je dois vous déclarer, " Meſſieurs, que je n'ai jamais oublié ce que " je dois au Dieu dont j'ai le bonheur d'être " miniſtre, & à la paroiſſe dont j'ai l'honneur " d'être curé. Je vous prie de regarder mon " nom comme n'ayant jamais été effacé de la " liſte de ceux qui ont ſouſcrit à cette délibé- " ration, ou de permettre aumoins que j'y ſois " inſcrit de nouveau, & ſans retour."

Les jacobins jamais ne pardonnèrent ces actes de courage en faveur de la religion. La démarche ſolemnelle de M. l'Abbe Gros fut pour lui une ſource de perſécutions; il les ſoutint juſqu'a la fin, avec la fermeté dont il avoit promis de ne plus ſe démentir.

Depuis le 13 Août juſqu'au deux Septembre, le nombre des eccléſiaſtiques enfermés à St. Firmin fut de quatre vingt douze. A meſure qu'on les emmenoit, on mettoit le ſcellé ſur leur logement & leurs effets. Il ne leur étoit plus permis de communiquer avec

perſonne du dehors. On leur donna pour logement, les chambres de deux galeries du bâtiment neuf, en mettant aux deux extrémités & au milieu de chaque galerie trois ſentinelles avec la pique, le fuſil, ou le ſabre à la main, pour empêcher toute communication d'un étage à l'autre. La ſeule perſonne qui les vît librement, afin de pourvoir à leurs beſoins, fut M. l'Abbé Boulangier, procureur de la maiſon. La ſection ne leur fourniſſoit rien, ne permettoit pas même qu'ils ſe fiſſent apporter leurs effets les plus néceſſaires. La charité des fidèles de la paroiſſe ſeconda généreuſement M. Boulangier, en lui faiſant paſſer des ſecours abondans pour le ſoutien de ces confeſſeurs de la foi.

Vie des prêtres dans la priſon des Carmes.

Les prêtres entaſſés dès la premiere ſemaine au nombre de cent vingt, dans l'égliſe des Carmes, éprouvèrent des beſoins plus preſſants, juſqu'à ce qu'enfin les fidèles eurent la permiſſion de leur porter au moins les objets de première néceſſité. Ils avoient paſſé deux jours & deux nuits ſans autre lit qu'une chaiſe. Pluſieurs de ceux qu'on y amenoit à chaque heure du jour & de la nuit, étoient accablés, ou de vieilleſſe ou d'infirmités ; pluſieurs étoient réduits à une indigence qui ne leur laiſſoit pas même de quoi pourvoir à leur nour-

nourriture. Leur état frappa un de ces ſectionnaires qui juſqu'alors avoit montré le plus de fureur pour leur incarcération. Il fit donner aux gardes la permiſſion de laiſſer entrer ce qu'on apporteroit aux priſonniers, en prenant néanmoins toutes les précautions néceſſaires pour s'aſſurer qu'il n'y avoit point d'armes. Il fut enſuite lui même dans les maiſons des environs, inviter les ames charitables à ſecourir les prêtres priſonniers. Les fidèles n'eurent pas beſoin d'être preſſés; ils gémiſſoient ſur le dénuement abſolu dans le quel ils ſavoient qu'étoient ces confeſſeurs de Jéſus-Chriſt. Ils n'attendoient que le moment de pouvoir les aider. Auſſitôt que cette permiſſion fut accordée, on les vit apporter à l'égliſe des Carmes, & des lits & du linge, & une abondante nourriture. Des ordres furent donnés à un traiteur de fournir régulièrement à diner & à ſouper à ces prêtres; à ceux qui n'avoient pas de quoi payer, tout comme aux autres, par ce qu'on ſe chargeoit de payer pour eux. Une dame qui ne permit jamais de la nommer, fournit conſtamment à la nourriture de vingt de ces prêtres, pendant tout le tems de leur captivité. Avec le même zêle, les amis alloient voir leurs amis, & les conſoler aux heures qui furent aſſignées

pour

pour recevoir les viſites ; ou plutôt les perſonnes même qui ne les connoiſſoient pas, alloient voir ces confeſſeurs de Jéſus-Chriſt, pour s'édifier de leur vertu, de la ſainte joie qui éclattoit ſur leur viſage. On eût pris le lieu qui les renfermoit, pour une véritable catacombe des anciens confeſſeurs.

Qu'on ſe repréſente une égliſe d'une grandeur très médiocre,& dans tout ſon contour,ſur le pavé de la nef même, ſur celui des chapelles, juſques ſur le marche-pied des autels, des matelats ſerrés les uns contre les autres. C'étoit-là qu'ils dormoient plus tranquillement que leurs perſécuteurs ne le firent jamais ſur le duvet: & lorſque la penſée que peut-être leurs bourreaux arriveroient dans la nuit même, ſe préſentoit à eux, leur ſommeil en étoit plus doux & plus paiſible; il leur ſembloit déja ſe repoſer, ſe réveiller dans le ſein de leur Dieu, & de ſes bienheureux. Quand l'aurore venoit leur annoncer un nouveau jour, le cœur élevé vers le ciel, ils fléchiſſoient enſemble le genoux; ils adoroient ce Dieu qui les avoit choiſis pour lui rendre témoignage; ils le remercioient de la force céleſte dont il les animoit ; la ſeule grace qu'ils demandoient encore, étoit de confeſſer ſon nom juſqu'à la fin. On ne leur laiſſoit pas la conſolation

de

de célébrer les ſaints myſtères. Leur piété y ſuppléoit chaque jour, en repétant les prières de la meſſe, en s'uniſſant à la même heure à celle que célébroit a Rome le premier des pontifes. A toutes les heures du jour, une grande partie d'entre eux proſternés devant l'autel, faiſoient de leur priſon le temple d'une perpétuelle adoration. Ce n'etoit plus là ce clergé dont les hommes, & peut-être le ciel reprochoient la tiédeur. C'étoient vraiment les prêtres du Seigneur. Leur converſation, lorſqu'ils ſe repoſoient de ces prières ferventes, étoit encore la converſation des ſaints. Ils parloient du bonheur qu'ils avoient de ſe voir captifs pour Jéſus-Chriſt; ils ſe fortifioient dans cette idée par de ſaintes lectures.

Quand l'heure des repas arrivoit, c'étoit un étrange contraſte que celui des farouches ſoldats, les uns occupés à viſiter les mets qu'on apportoit, fouillant avec leur ſabre, & le pain & la viande, & juſques dans le bouillon des malades, pour s'aſſurer qu'il n'y avoit ni lettres, ni inſtrumens de mort, les autres rodant avec leur piques autour des tables; & nos ſaints confeſſeurs riant des précautions que l'on prenoit, pour les tenir ſans armes dans la captivité qui faiſoit leur gloire, leur bonheur; & cette honnêteté, ce ſoin de prévenir leurs beſoins mutuels,

mutuels, & cette douce joie qui renouvelloient aux yeux des ſpectateurs les agapes des ſaints.

Le médecin civique s'étoit vu obligé de demander qu'il leur fût permis de ſe promener dans le jardin, pour éviter la maladie contagieuſe que pouvoient occaſionner tant d'hommes renfermés nuit & jour, avec leurs gardes dans un eſpace ſi étroit. La promenade fut d'une heure par jour le matin, & autant le ſoir; tantôt il fut permis de la prendre tous enſemble, tantôt on n'en laiſſoit ſortir que la moitié, ſuivant le caprice des gardes. Ces promenades étoient encore ſaintes; les uns, & en grand nombre aimoient à retrouver dans le fond du jardin une eſpece d'oratoire ou de ſalle abritée dans la quelle ſe trouvoit l'image de la Vierge. Là reſpirant un air plus ſain, qui leur rendoit les forces du corps, ils puiſoient encore, aux pieds de la Reine des martyrs, de nouvelles graces qui fortifioient leur ame. Les autres, ou liſoient l'écriture ſainte, ou diſoient leur bréviaire, ou s'entretenoient pieuſement des objets religieux; & ils rentroient enſuite gaiement dans leur priſon, ſi pourtant c'en eſt une pour des confeſſeurs, que la maiſon de Dien.

C'étoit

C'étoit en ce moment que ſe renouvelloit, au moins une fois chaque jour, l'appel de ces bienheureux priſonniers. Le ton avec le quel ils répondoient à l'officier appellant, annonçoit que loin d'avoir cherché à fuir, ils auroient été bien fachés de ne plus ſe trouver ſur la liſte des confeſſeurs de la foi.

La dureté de leurs gardes n'étoit pas toujours la même. Les cohortes ſe ſuccédoient. C'étoient alternativement celles des nationnaux pariſiens, & celles des brigands ou prétendus patriotes, qui s'honoroient du nom de Sans-culottes. Les premiers avoient pour les priſonniers plus de ces égards qu'inſpire au moins l'humanité. Les autres durs, féroces par éducation comme par caractère, exercoient un empire cruel. Les groſſières injures, les menaces, les plus durs refus leur ſembloient autant de preuves de leur zéle pour la patrie. La différence étoit ſi ſenſible que les priſonniers même prioient leurs amis de ne pas venir les viſiter le jour où ceux ci etoient de garde; ils vouloient être ſeuls à voir & à ſouffrir les atrocités de ces brigands.

Plus d'une fois cependant ceux là même qui s'étoient dabord préſentés avec un air terrible, s'adoucirent en faveur de ces hommes qu'ils voyoient ſupporter tant d'injuſtices &

tant d'outrages avec une réſignation, une patience, & une joie qui annonçoient encore quelque choſe de plus que l'innocence. " J'en ai même vu, me diſoit M. l'Abbé de la Pannonie, qui ne pouvoient s'empêcher de s'attendrir ſur notre ſort, & de ſe récrier hautement ſur l'injuſtice de notre détention. Plus d'une fois, j'ai cru devoir les engager à être plus prudents. Je leur diſois que notre ſort n'étoit rien moins qu'à plaindre; que notre unique peine étoit de nous voir indignement calomniés auprès d'un peuple, dont nous avions toujours été les meilleurs amis. J'ajoutois qu'il falloit bien encore nous réſoudre à ſupporter cette calomnie pour l'amour de notre Dieu; car nous ſavions bien que la haine de notre religion, étoit la ſeule cauſe qui portoit les impies à nous faire paſſer pour ennemis du peuple. Bien des gardes nationnaux n'avoient pas beſoin de ces réponſes pour être convaincus de notre innocence; & après avoir gémi ſur nous, ils gémiſſoient ſur eux-mêmes, de ſe voir réduits par la force à un ſervice auſſi injuſte que celui de nous détenir en priſon."

Parmi ces priſonniers, les plus frappans ſans doute étoient les trois prélats, cet Archevêque d'Arles que l'eſtime publique avoit accoutumé

tumé aux égards des impies eux-mêmes, et ces Meſſieurs de la Rochefoucault, tenant par les liens du ſang à toutes les grandeurs du ſiècle; tous les trois en ce jour, au ſein de leur priſon, jouiſſant d'une tranquillité, d'une joie douce & pure, qui ſembloient augmenter à meſure que les outrages s'accumuloient ſur eux.

Souvent on propoſoit à M. l'Archevêque d'Arles de ſe ſervir de ſes amis, de faire au moins valoir ſes infirmités croiſſantes chaque jour, pour obtenir d'être tranſporté chez lui, "Non, non, répondoit-il, je ſuis trop bien ici, et en trop bonne compagnie." Il s'y trouvoit ſi bien, que non ſeulement il ne demandoit pas le moindre adouciſſement, mais que, s'il profitoit de l'aſcendant de ſa dignité, c'étoit toujours pour veiller à ce que les autres priſonniers fuſſent pourvus avant lui des objets néceſſaires. La troiſieme nuit de ſa priſon, il n'avoit pas encore de lit; il fut encore impoſſible de lui en faire accepter un, par ce qu'il avoit compté les matelats, & qu'il en manquoit un pour quelque nouveau priſonnier. Ses diſcours fortifioient les prêtres; ſa piété, ſa patience les rempliſſoient d'admiration. Préciſément parcequ'ils l'avoient vu le plus éminent en dignité, les gardes atroces ſe plaiſoient à accumuler ſur lui les outrages &

les mortifications: les malheureux n'atteignoient pas ſon ame. Sans mépris, ſans orgueil comme ſans fiel, il ſe concentroit en Jéſus-Chriſt livré à une impie & inſolente ſoldateſque; il ſe taiſoit, il ſupportoit & s'eſtimoit le plus heureux, parce qu'il avoit le plus à ſupporter.

Un gendarme brutal fit ſpécialement de lui l'objet de ſes atroces jeux. Aſſis à côté de ce digne prélat, il lui diſoit un jour tout ce que la plus vile populace peut inventer de ſarcaſmes groſſiers, de baſſes railleries. Il le félicitoit ſur ce qu'il repreſenteroit noblement ſous la guillotine; enſuite il ſe levoit, le ſaluoit profondément, le monſeigneuriſoit par dériſion, lui donnoit pour le mortifier, tous ces titres de nobleſſe, de diſtinction, que l'aſſemblée avoit abolis. Le prélat patient ne répondoit rien. Le gendarme s'aſſeyant près de lui, allume ſa pipe, & lui en ſouffle la fumée ſur le viſage. M. l'Archevêque d'Arles ſe tait encore, juſqu'à ce que près de ſe trouver mal de la fétidité de la fumée, il ſe contente de changer de place. Le brutal le ſuit encore, & ne met fin à ſon jeu cruel, que lorſqu'il voit ſon obſtination même vaincue par la patience de M. Dullau. Ce grand homme étoit tellement maître des mouvemens de ſon

ame,

ame, il étoit ſi prêt à la rendre à ſon Dieu, qu'au milieu de la nuit, un des priſonniers troublé par quelque bruit qu'il avoit cru entendre, l'ayant réveillé en ſurſaût pour lui dire: Monſeigneur voilà les aſſaſſins, il répondit tranquillement: eh bien, ſi le bon Dieu demande notre vie, le ſacrifice doit être tout fait; & ſur ces paroles, il ſe rendormit.

Meſſieurs de Saintes & de Beauvais n'étoient pas un objet moins édifiant, moins propre à fortifier nos généreux confeſſeurs. Le premier dans ſa captivité volontaire avoit conſervé toute ſa gaieté naturelle. Toujours riant, toujours prévenant, il ſe plaiſoit ſurtout avec ſon frere, à accueillir les nouveaux priſonniers avec une bonté, avec des attentions qui bientôt faiſoient oublier à ceux-ci toutes leurs peines. " Je ne me ſouvins plus des miennes, me diſoit un de ces confeſſeurs, lorſqu'enfermé aux Carmes, je vis monſeigneur l'évêque de Saintes s'approcher de moi avec un air de gaieté & de ſérénité, qui me faiſoit douter s'il étoit auſſi du nombre des priſonniers. Rien n'égaloit encore pour les nouveaux venus, les ſoins de deux jeunes curés, Meſſieurs Auzurel & Fronteau. Un des objets qui me frappoit encore dans cette priſon, ſi l'on peut appeller

de

de ce nom un temple que la préſence de tant de confeſſeurs rendoit ſi auguſte, c'étoit le ſilence religieux obſervé par nos prêtres, au milieu du tapage ſcandaleux de nos gardes; c'étoit de voir grand nombre de ces prêtres habituellement à genoux devant l'autel, & rendant à la divinité l'hommage des chérubins, tandis que cette impie ſoldateſque faiſoit retentir ce même temple des blaſphêmes des démons."

Nouveaux priſonniers aux Carmes.

Au milieu de ces ſaints exercices de toutes les vertus, ces heureux priſonniers eurent ſouvent des allarmes qui ſembloient annoncer leur dernière heure. Un jour ſurtout ils entendent au loin les cris d'une nombreuſe populace, & les coups de fuſil qui ſe mêlent aux hurlemens de la fureur. Le bruit approche, le fatal *ça ira*, le chant de mort, s'entend diſtinctement; nos confeſſeurs ne doutent plus que c'eſt eux qu'il menace. De toutes les parties de l'égliſe, tous courent au ſanctuaire; tous à genoux, ſe mettent ſous la protection de la Reine des martyrs; tous offrent à Dieu le ſacrifice de leur vie. La porte s'ouvre; ce ſont les vénérables prêtres, les curés octogénaires, les profeſſeurs & les prédicateurs émérites arrachés à l'aſyle de la vieilleſſe; c'eſt toute la maiſon de François de Sales fondée pour le repos

repos des eccléſiaſtiques conſumés de travaux et d'années, qu'emmenent les cohortes du Finiſtère. Ce ſont, avec ces reſpectables vieillards, tous les jeunes lévites préparés pour la maiſon du Seigneur, dans celle des Meſſieurs de St. Sulpice, qui arrivent avec leurs directeurs, ſous la même eſcorte, & que les mêmes fureurs ajoutent au nombre des captifs. "Il ſeroit impoſſible, dit Monſieur de la Pannonie, d'exprimer le ſaiſiſſement que nous éprouvâmes à l'aſpect de ces reſpectables vieillards. Pluſieurs pouvoient à peine ſe ſoutenir. Les traitemens qu'ils avoient eſſuyés dans leur route me font fremir d'horreur. Il en eſt un ſurtout que ſes infirmités empêchoient de ſuivre à pas égal ſes cruels conducteurs; ils l'avoient tout meurtri en le pouſſant avec leurs fuſils, pour le faire marcher. Revenus de notre frayeur, nous nous empreſſâmes de procurer à ces nouveaux hôtes les ſecours dont ils avoient beſoin. Nous en fumes abondamment dédommagés par les beaux exemples que nous donnoient ces pieux ſolitaires. La ſérénité de leur viſage, leur patience & leur réſignation ajoutoient ſingulièrement aux motifs de la nôtre. Ils remercioient Dieu d'avoir prolongé leurs années, pour leur fournir l'occaſion de mourir en preuve de la foi.

Avant

Décret de l'assemblée pour l'exportation des prêtres.

Avant la fin d'Août, le nombre de ces confesseurs augmenta de tous les prêtres que les brigands trouvèrent réunis dans la maison des Eudistes, & de divers autres amenés de tous les quartiers de Paris.

Les nationnaux législateurs étoient instruits de toutes ces violences; loin de s'y opposer, ils consommoient eux-mêmes législativement l'abolition du clergé. Délivrés des obstacles du *veto* royal, ils renouvellèrent dabord le décret contre l'habit des prêtres; ensuite ils s'occupèrent des moyens de se débarrasser absolument de leur personne. Le 26 Août, ils rendirent le décret suivant.

" Tous les ecclésiastiques qui étant assujétis au serment prescrit par la loi du 26 Décembre, 1790, & celle du 17 Avril, 1791, ne l'ont pas prêté, ou qui, après l'avoir prêté, l'ont rétracté, & ont persisté dans leur rétractation, seront tenus de sortir sous huit jours, des limites du district & du département de leur résidence, & dans quinzaine hors du royaume.

" En conséquence, chacun d'eux se présentera devant le directoire du district, ou la municipalité de sa résidence, pour y déclarer le pays étranger dans le quel il entend se retirer, &

& il lui ſera expédié ſur le champ un paſſeport qui contiendra ſa déclaration, ſon ſignalement, la route qu'il doit tenir, & le délai dans le quel il doit être hors du royaume."

" Paſſé le délai de quinze jours, les eccléſiaſtiques non aſſermentés qui n'auroient pas obéi aux diſpoſitions précédentes, ſeront déportés à la Guyane Françoiſe. Les directoires des diſtricts les feront arrêter, & conduire de brigades en brigades, aux ports de mer les plus voiſins, qui leur ſeront indiqués par le conſeil exécutif proviſoire. Celui-ci donnera, en conſéquence, des ordres pour faire équiper & approviſionner les vaiſſeaux néceſſaires au tranſport des dits eccléſiaſtiques.

" Ceux ainſi transférés & ceux qui ſortiront volontairement, en exécution du préſent décret, n'ayant ni penſions ni revenu, obtiendront chacun trois livres par journée de dix lieues, juſqu'au lieu de leur embarquement, ou juſqu'aux frontières du royaume, pour ſubſiſter pendant leur route. Ces frais ſeront ſupportés par le tréſor public, & avancés par les caiſſes de diſtrict."

" Tout eccléſiaſtique qui ſeroit reſté dans le royaume, après avoir fait ſa déclaration de ſortir, & obtenu un paſſeport, ou qui rentre-

roit après avoir ſorti, ſera condamné à la peine de détention pendant dix ans."

" Sont exceptés des diſpoſitions précédentes, les infirmes dont les infirmités ſeront conſtatées par un officier de ſanté, qui ſera nommé par le conſeil général de la commune; ſont pareillement exceptés les ſéxagénaires dont l'âge ſera auſſi duement conſtaté.

" Tous les eccléſiaſtiques qui ſe trouveront dans le cas des exceptions portées par l'article précédent, ſeront réunis au chef lieu du département dans une maiſon commune, dont la municipalité aura l'inſpection & la police."

Ce décret portoit encore que " Tous autres eccléſiaſtiques non ſermentés, ſéculiers & réguliers, prêtres, ſimples clercs minorés, ou frères lays ſans exception ni diſtinction, quoique n'étant point aſſujétis au ſerment par les loix des 26 Décembre, 1790, & du 27 Avril, 1791, ſeroient ſoumis à toutes les diſpoſitions précédentes, lorſque, par quelques actes extérieurs, ils auroient occaſionné des troubles venus à la connoiſſance des corps adminiſtratifs, ou lorſque leur éloignement ſeroit demandé par ſix citoyens domiciliés dans le même départément." Ainſi l'aſſemblée, qui par les décrets du 29 Décembre, 1791, & du 26 Mai, 1792, avoit aumoins fait ſemblant de

mettre

mettre de côté les intérets de la religion dans le ſerment qu'elle exigeoit des eccléſiaſtiques, ne daignoit plus ſeulement recourir aux mêmes ruſes. Elle en revenoit ouvertement à ce ſerment de maintenir la conſtitution ſpécialement décrétée pour le clergé; conſtitution déclarée par le ſouverain pontife, n'être qu'un aſſemblage de ſchiſme, d'héréſie, & d'impiété réunies, dans le deſſein évident de détruire la réligion.

Ainſi le refus de ce ſerment du parjure & de l'apoſtaſie continuoit à être la véritable cauſe de toutes les perſécutions excitées contre le clergé catholique.

Ainſi, dans un moment où des milliers de Jacobins pourſuivoient partout, ſans diſtinction, tous les eccléſiaſtiques inſermentés, l'aſſemblée, qui d'abord avoit aumoins éxigé contre ces derniers, le vœu de vingt citoyens actifs, pour l'éxil de chacun de ces prêtres, ne recouroit plus même au prétexte de ce vœu pour l'éxil du clergé catholique en fonctions publiques. Pour celui de tous les autres, la demande & le caprice de ſix Jacobins ſuffiſoient.

Dieu ſembloit ne permettre ce nouvel excès de ſévérité, & le retour direct & ſans détour au ſerment de l'apoſtaſie, que pour

écarter d'avantage de la cauſe du clergé tout prétexte même d'ariſtocratie, dans la perſécution qu'il ſouffroit; pour qu'il ne fût plus poſſible de nier que la vraie cauſe de cette perſécution étoit, dans les prêtres, leur fidélité aux loix de la conſcience, & dans leurs ennemis, la haine de la vraie religion.

Véritable cauſe de l'incarcération des prêtres.

Cette haine étoit loin d'être ſatisfaite par le nouveau décret. L'atrocité des prétendus philoſophes du jour devoit enfin ſe démaſquer. Il falloit que l'univers apprît ce que c'étoit que cette tolérance qu'ils demandoient depuis tant d'années, comme le chef d'œuvre de la ſageſſe humaine. Il falloit que leur ſuperbe fût humiliée par le développement ſucceſſif de leur haine féroce contre Dieu, contre le ſacerdoce & la royauté. Il falloit que l'univers apprît à connoître la réalité du vœu de Diderot, le pere des impies du jour: *quand verrai-je le dernier des Rois étranglé avec les boyaux du dernier des prêtres!* Cette haine infernale étoit toute paſſée du cœur de Diderot dans celui de Condorcet; du cœur de Condorcet dans celui des Manuel, des Robeſpierre, des Panis, de tous les municipes du grand club, & de tous les grands maîtres des Jacobins. Car ils ſe diſoient auſſi tous philoſophes, ils parloient auſſi tous d'humanité, de tolérance univerſelle, des lumieres

lumieres à répandre dans tout le genre humain, de l'empire de la philoſophie, de la raiſon ſuprême à ſubſtituer au regne de la religion, de la ſuperſtition, du culte des autels, & du ſceptre des ſouverains. C'étoit une vraie ſecte que ce Condorcétiſme; elle s'étoit unie à toutes celles du Royaume pour opérer la révolution. Elle avoit dabord appellé la ſpoliation, le vol, enſuite les verges, contre les prêtres. Bientôt ſes verges s'étoient changées en nerfs de bœuf; les piques & les haches avoient enfin paru. L'aſſurance de l'impunité avoit banni la honte de faire des martyrs; le tems arrivoit où le ciel humiliant les ſophiſtes, manifeſtant la rage que cachoit leur orgueil, alloit montrer dans le cœur des impies, le cœur des Cannibales; où l'univers devoit apprendre qu'entre l'école de Condorcet & celle de Jourdan, il n'y avoit pas plus de différence qu'entre l'ouvrier & l'inſtrument, entre Tibère & ſes Bourreaux.

Les victimes de toutes les eſpèces étoient prêtes. Le peu de vrais royaliſtes qui reſtoient dans Paris, avoient été recherchés avec ſoin. Avec plus de fureur encore, les Jacobins déſiroient ſe défaire de ces conſtitutionnels qui s'étoient défaits des royaliſtes. Sous prétexte de ſe procurer des armes, les viſites domiciliaires avoient ſervi à s'aſſurer des amis connus

connus du Fayétiſme, des zélateurs ineptes d'une conſtitution batarde, que déteſtèrent toujours les Jacobins, par cela ſeul qu'elle maintenoit l'ombre d'un Roi. L'hôtel de la Force, la Conciergerie, l'Abbaye & toutes les autres priſons de Paris regorgeoient ſurtout de ces conſtitutionnels que Dieu vouloit punir de leur hypocrite rebellion contre le trône, en ſuſcitant contre eux des rebelles conſommés dans leur audace & dans leur rage.

Dieu avoit d'autres vues ſur cent quatre vingt de ſes prêtres entaſſés dans l'égliſe des Carmes, ſur les quatre vingt-douze renfermés à St. Firmin, & ſur quarante à cinquante autres qui dans d'autres priſons devoient ſubir le même ſort. Dans ces jours même où l'impiété ſe flattoit d'avoir détruit l'empire de la foi, il vouloit rappeller le ſpectacle de cette même foi captivant l'admiration de l'univers par la conſtance de ſes martyrs.

Quand l'aſſemblée eut décrété l'exportation des prêtres, Manuel aſſembla le conſeil ſecret des municipes. Avec Marat, Panis, Legendre, avec un prêtre jureur & municipe, il délibéra ſur ce décret, & le trouva trop doux. Au lieu de l'exportation, la mort fut prononcée. Le bourreau fut mandé; interrogé

rogé combien il pouroit faire tomber de têtes en un jour ſous la guillotine, on dit qu'il répondit cinq à ſix cents. "En ce cas là, lui dirent les municipes, nous n'avons pas beſoin de vous." Ce ſervice de mort leur parut trop lent. Ce qui paroît certain, c'eſt que le prêtre jureur & municipe dit en ſortant de ce conſeil: "Nous venons de prendre une réſolution terrible, mais néceſſaire." Il avoit raiſon cet apoſtat; pour tuer la religion, il falloit en effet tuer tous ſes vrais prêtres.

Manuel ſe tranſporta à l'égliſe des Carmes. D'abord ſes yeux roulèrent ſur toutes les victimes; il les conſidéra, il les compta. Parmi les priſonniers ſe trouvoit un laïque nommé Duplain, dont le crime étoit d'avoir donné quelques éloges à la conſtitution. Ce journaliſte avoit ſouvent témoigné aux prêtres ſon étonnement ſur leur ſérénité, & leur tranquille réſignation; il leur avoit dit: je vois bien qu'il y a ici quelque choſe d'extraordinaire; nous ne ſouffrons pas pour la même cauſe. Sentant bien que la ſienne n'étoit pas celle des martyrs, il avoit écrit à Manuel; il avoit envoyé ſon épouſe à Péthion. A force de faire agir ſes protections, il obtint ſa liberté. Le ſang qui alloit couler aux Carmes, devoit être ſans mélange, celui des vrais martyrs.

Le

Le prétexte ſous le quel Manuel arriva fut d'éxaminer la cauſe de ce journaliſte. Leur converſation terminée, un des prêtres nommé M. Salins, chanoine de Couzerans, s'approcha du municipe, & lui demanda s'il connoiſſoit quelque terme à leur captivité, & quel étoit le crime qu'elle puniſſoit. Manuel répondit, " Vous êtes tous prévenus *de propos*.... Il y a un juri établi pour vous juger; mais on a commencé par les plus grands criminels; vous viendrez à votre tour. On ne vous croit pas tous également coupables; & on relachera les innocens."

M. Salins inſiſta pour ſavoir quel étoit donc le crime ſur le quel les prêtres devoient être jugés; montrant enſuite à Manuel les vieillards ſolitaires de St. François de Sales, il lui dit: ſi vous nous accuſez de conſpiration, voyez, examinez... ces perſonnages là n'ont-ils pas l'air de redoutables conjurés! Manuel ajouta ſimplement à ſa premiere défaite, "Votre déportation eſt réſolue. On s'occupe de l'éxecution, les ſéxagénaires & les infirmes doivent être renfermés dans une maiſon commune. Je venois m'informer ſi vous en connoîtriez une plus propre à cet objet que celle de Port-royal. Quand elle ſera pleine, nous fermerons la porte, & nous y mettrons pour

écriteau:

écriteau: *Cy-gît le cy-devant clergé de France.* Quant aux autres détenus, *Ceux qui ſeront reconnus innocens par le juri,* auront la liberté de vaquer à leurs affaires pendant le tems qu'accorde la loi. Il faut prendre des meſures pour leur aſſurer une penſion; car *il ſeroit inhumain* d'expatrier quelqu'un, & de l'envoyer à la charge d'un autre royaume, ſans lui accorder quelque ſecours pour vivre dans ſa retraite."

Ainſi les victimes s'entretenoient confidemment avec celui-là même qui avoit prononcé leur mort. La promenade du jardin leur étoit interdite depuis quelques jours; il donna ſes ordres pourqu'elle fût de nouveau permiſe. Ils y étoient le Mercredi avant le jour marqué pour la cataſtrophe, quand Manuel vint encore les compter, regardant ça & là du milieu du jardin. Divers prêtres s'approchèrent encore de lui avec la même confiance & ſimplicité. Il leur dit que l'arrêté de la municipalité relatif à leur déportation étoit terminé, qu'il leur ſeroit ſignifié le lendemain. Il ajouta "vous avez à évacuer le départe-"ment dans l'eſpace preſcrit par la loi. Vous "y gagnerez, & nous auſſi. Vous jouirez de "la tranquillité de votre culte; & nous ceſ-"ſerons de le craindre. Car ſi nous vous

" laiſſions en France, vous feriez comme " Moyſe. Vous éleveriez les mains au ciel, " tandis que nous combattrions."

Quelques uns des priſonniers demandèrent s'il leur ſeroit permis d'emporter quelques effets dans leur exil; Manuel répondit: " ne vous en mettez pas en peine; vous ſerez " toujours plus riches que Jéſus-Chriſt, qui " n'avoit pas où repoſer ſa tête."

Ces propos d'un homme, qui avoit d'abord parlé aux prêtres d'un juri établi pour les juger tous, & qui ne parle plus que d'un éxil à ſubir par tous ſans jugement; d'un homme, qui promettoit à tous une penſion, & qui ne veut plus même qu'ils s'occupent des effets les plus néceſſaires à un voyageur; d'un inſenſé, qui ne ſait pas même cacher la peur que lui font les prières de ceux qu'il perſécute; ces propos, ces ſarcaſmes, ces inepties trahiſſoient, avec toute la férocité de Manuel, le trouble & l'embarras d'un tyran devant des victimes qu'il cherche à abuſer, en attendant qu'il les immole. L'arrêté de la municipalité auroit dû leur être communiqué, le jour aumoins qu'il fut affiché dans Paris. Le Vendredi, les municipes ne l'avoient pas encore envoyé aux Carmes. Cependant pluſieurs des prêtres détenus ne pouvoient croire

que

que Manuel les trompât ſi indignement. Les autres reconnurent, ſoupçonnèrent aumoins toute la cruauté d'un projet que le maſque d'une honnête gravité cachoit mal ſur le viſage de Manuel.

M. l'archevêque d'Arles, les deux évêques de Saintes & de Beauvais donnèrent ordre aux domeſtiques à qui on permettoit de les viſiter, de ne pas revenir le lendemain, ſans avoir payé leurs dettes, & ſans apporter la quittance de celles qu'ils auroient payées. Ceux même qui répugnoient le plus à recevoir ces payemens, tels que Monſieur l'Abbé Gautier, à qui il fut porté de la part de M. d'Arles, une ſomme de dix huit livres, tels que le tailleur du même prélat, qui pleuroit & proteſtoit ne pouvoir accepter ſon payement dans une circonſtance où le prélat avoit lui même des beſoins ſi preſſans, ceux là & tous les autres furent obligés d'accepter, pour ne point moleſter leurs vénérables débiteurs.

Le même jour un préſage plus ſiniſtre encore put annoncer aux prêtres qu'on ne s'occupoit de rien moins que de leur élargiſſement. Dès le moment qu'ils étoient arrivés aux Carmes, on les avoit tous fouillés avec les plus grandes précautions, ne leur laiſſant pas le moindre inſtrument tranchant, pas

même un canif ou des ciſeaux. A l'heure de leur repas, on ne leur apportoit que quatorze couteaux pour un ſi grand nombre de perſonnes; & après le repas, on s'aſſuroit bien ſpécialement qu'il n'en reſtoit pas un ſeul à leur diſpoſition. Très ſouvent encore, on viſitoit partout, & ſpécialement les lits, pour voir s'il n'y auroit pas quelques armes cachées. Ce jour là, non ſeulement cette viſite fut faite deux fois plus ſpécialement, mais l'égliſe fut dépouillée de tout ce qui tenoit au ſervice divin. On enleva tout ce qui reſtoit ſur les autels, on n'y laiſſa pas même le ſigne auguſte de la rédemption. Celui qui étoit ſur la chapelle à droite, ne pouvant être arraché, un bandit le briſa. Heureuſement un crucifix de bois fut encore trouvé dans l'égliſe. Les prêtres ſe hâterent de le placer ſur le maître-autel, comme l'étendart de la foi pour la quelle ils étoient captifs, & du Dieu qui devoit, ou les délivrer, ou leur donner la force de mourir pour ſon nom.

Pleins de confiance en ce Dieu crucifié, ils lui avoient tous enſemble rendu leur hommage ordinaire, avant que de ſe livrer au ſommeil; ils dormoient tranquillement ſous le couteau qui devoit les égorger, lorſqu'un nouveau trait de la plus perfide diſſimulation vint les réveiller. C'étoient Péthion & Manuel qui

qui leur envoyoient ſignifier le décret d'exportation ſur les onze heures du ſoir. Pluſieurs ſe rendormirent dans la ſécurité, s'attendant à voir, le lendemain, les portes de leur priſon s'ouvrir pour leur donner le tems accordé par la loi, annoncé par Manuel, & néceſſaire pour ſe préparer à quitter le royaume. Dans cet inſtant même, on creuſoit leur foſſe au cimetière. Ce même jour, au quel leur ſommeil fut troublé pour leur annoncer qu'ils ſeroient tranſportés hors du royaume, le Vendredi trente Août, les émiſſaires des municipes avoient fait un marché pour creuſer un large tombeau; le prix convenu pour chacun des ouvriers étoit de cent écus.

Le Samedi ſe paſſa, de la part des priſonniers, dans les exercices ordinaires de leur piété, & dans l'attente inutile des ordres que le maire Péthion devoit donner pour leur délivrance. Le dimanche, même ſécurité; cependant la promenade du matin fut retardée, quelques uns s'apperçurent qu'il étoient plus ſurveillés. En rentrant, ils trouvèrent leurs gardes changés plutôt qu'à l'ordinaire. Un de ces nouveaux gardes leur dit "ne craignez "rien, meſſieurs; ſi on vient vous attaquer, "nous ſommez aſſez forts pour vous défen-"dre." Il auroient mieux compris le danger qu'annonçoient ces paroles, s'ils avoient

pu

pu ſavoir ce qui ſe paſſoit alors dans Paris. La plus grande conſternation y régnoit depuis la priſe de Longwi & la nouvelle du ſiège de Verdun par l'armée de Brunſwick. Les conjurés avoient délibéré s'ils n'étoit pas tems de fuir la capitale. Danton miniſtre de la juſtice avoit conçu d'autres moyens pour repouſſer les Autrichiens & les Pruſſiens. Il vouloit, ſuivant l'éxpreſſion du jour, que la France ſe levât tout entiere; mais qu'elle commençât par ſe défaire de tous ceux que les municipes avoient entaſſés dans les priſons, ſoit comme royaliſtes, ſoit comme attachés à la conſtitution, ſoit ſurtout comme prêtres inſermentés. Le jour aſſigné aux brigands pour cette horrible exécution, etoit le dimanche, deux Septembre. En ce jour, on eut ſoin, pour ſoulever le peuple, de répandre la nouvelle de la priſe de Verdun, quoique cette ville ne ſe fût pas encore rendue. Les municipes annoncèrent à l'aſſemblée qu'ils alloient inviter les Pariſiens à former une armée de ſoixante mille hommes; que le canon d'allarme ſeroit tiré à Midi, pour convoquer au Champ de Mars les citoyens diſpoſés à marcher; & qu'à la même heure, le tocſin ſonneroit. Ce canon & ce tocſin tenoient une partie Paris dans la triſteſſe, la conſternation;

tion ; & l'autre, dans tous les tranſports de la rage. Les municipes, aulieu de preſſer la convocation au Champ de Mars, diſperſoient & plaçoient leurs bourreaux, leur donnoient les dernières inſtructions.

Ce fut pendant tous ces préparatifs qu'on ſervit le diner aux prêtres détenus dans l'egliſe des Carmes. Un officier de garde leur dit en ce moment, & leur répéta pluſieurs fois ces paroles "*lorſque vous ſortirez, on vous rendra, "à chacun, ce qui vous appartient.*" Les prêtres dinèrent tranquillement, & même avec encore plus de gaieté qu'à l'ordinaire. Les bourreaux étoient déja cachés dans les corridors de la maiſon.

La promenade fut differée, les prêtres croyoient qu'il n'y en auroit pas ce jour là; non ſeulement on la permit vers les quatre heures; mais, contre l'uſage, on força les vieillards, les infirmes, & tous ceux qui continuoient leurs prières dans l'égliſe, à paſſer dans le jardin. Ils y trouvèrent la garde doublée. Ce jardin eſt un quarré diviſé par des allées en quatre compartimens. Au midi, les murs du couvent ; à l'Orient une partie de l'égliſe, d'où on s'y rendoit en traverſant un corridor. A l'angle du nord, & vers le fond, étoit cette eſpece de chapelle ouverte

ſoutenue

ſoutenue par des barreaux, & dans la quelle toujours quelques prêtres ſe retiroient pendant la promenade, pour ne pas ceſſer de prier en reſpirant un nouvel air. Elle ſe trouvoit auſſi fermée contre l'uſage. L'officier de garde l'ouvrit à la demande de M. l'évêque de Saintes.

Les cent quatre vingt prêtres réunis dans ce jardin commençoient à s'y livrer à leurs exercices ordinaires pendant la promenade, lorſque tout à coup un bruit ſe fait entendre au loin; c'étoit celui d'une partie des brigands bourreaux, qui traverſoient une rue voiſine, en ſe rendant à l'abbaye. Ceux qui étoient cachés dans le corridor donnant ſur le jardin, ne ſe contiennent plus. A travers les barreaux des fenêtres, ils tendent contre les prêtres leurs bayonnettes & leurs ſabres, ils brandiſſent leurs piques en criant: *Scélérats! Voici donc enfin l'inſtant de vous punir*, & en ajoutant mille imprécations. A cet aſpect, les prêtres ſe rétirent vers le fonds du jardin, ſe mettent à genoux, offrent à Dieu le ſacrifice de leur vie, & ſe donnent mutuellement la dernière bénédiction.

M. L'archevêque d'Arles étoit alors auprès de l'oratoire avec l'abbé de la Pannonie, qui lui dit; " Pour le coup, Monſeigneur, je crois qu'ils

qu'ils vont venir nous aſſaſſiner—eh bien, mon cher, répondit l'archevêque, ſi c'eſt le moment de notre ſacrifice, ſoumettons nous; & remercions Dieu d'avoir à lui offrir notre ſang pour une ſi belle cauſe."

Au moment où il diſoit ces paroles, les brigands avoient déja enfoncé la porte du jardin. Ils n'étoient pas encore plus de vingt; ils ne furent jamais plus de trente pour cette boucherie. Les premiers ſe diviſent, s'avancent en pouſſant des hurlemens affreux, les uns vers le groupe où ſe trouvoit M. l'archevêque d'Arles, les autres par l'allée du milieu. Le premier prêtre que rencontrent ceux-ci, eſt le Pere Gérault, directeur des Dames de Ste. Elyſabeth. Il étoit à réciter les prieres de ſon bréviaire auprès du baſſin; il ne s'étoit point laiſſé déranger par les cris des brigands. Un coup de ſabre le renverſa, comme il prioit encore; deux brigands ſe hâtèrent de le percer de leurs piques.

M. l'Abbé Salins, celui-là même à qui Manuel avoit tant parlé des précautions à prendre, des penſions à fixer pour les prêtres avant leur déportation, M. Salins fut le ſecond immolé par les brigands. Il s'avançoit pour leur parler; il tomba mort ſous un coup de fuſil.

Ceux des aſſaſſins qui avoient pris l'allée du côté de la chapelle, s'avançoient en criant: où eſt l'Archevêque d'Arles? il les attendoit à la même place, ſans la moindre émotion. Arrivés près du groupe en avant du quel il étoit à côté de M. la Pannonie, ils demandent à celui-ci: eſt ce toi qui eſt l'Archevêque d'Arles? M. de la Pannonie joint les mains, baiſſe les yeux, & ne fait point d'autre réponſe.—C'eſt donc toi ſcélérat, qui es l'Archevêque d'Arles? dirent, ils en ſe tournant vers M. Dullau.—Oui, Meſſieurs, c'eſt moi qui le ſuis.—Ah! ſcélérat! c'eſt donc toi qui as fait verſer le ſang de tant de patriotes dans la ville d'Arles!—Meſſieurs, je ne ſache pas avoir jamais fait mal à perſonne.—Eh bien je vais t'en faire, moi, répond un de ces brigands, & en diſant ces mots, il décharge un coup de ſabre ſur la tête de M. l'Archevêque d'Arles. Le prélat immobile & tourné de bout vers l'aſſaſſin, reçoit le premier coup ſur le front; en attend un ſecond, ſans prononcer une ſeule parole. Un nouveau brigand décharge encore ſur lui ſon cimeterre, & lui fend preſque tout le viſage. Le prélat toujours muet & debout, porte ſimplement ſes deux mains ſur ſa bleſſure. Il étoit encore debout, ſans avoir fait un pas ni en avant ni en arrière; frappé d'un troiſieme

troiſieme coup ſur la tête, il tombe en appuyant un bras ſur la terre, comme pour empêcher la violence de ſa chute. Alors un des brigands armé d'une pique, l'enfonce dans le ſein du prélat avec tant de violence, que le fer n'en peut être arraché. Le brigand poſe le pied ſur le cadavre de M. Dullau, prend ſa montre, & l'élève en la faiſant voir aux autres aſſaſſins, comme le prix de ſon triomphe.

Au moment où la porte du jardin avoit été enfoncée, quinze à vingt des plus jeunes prêtres avoient profité de la facilité de franchir une partie des murs élevée ſeulement à hauteur d'appui, pour s'échapper vers les maiſons voiſines; arrêtés par la réflexion que leur fuite pouvoit rendre les brigands plus furieux encore contre les autres prêtres, pluſieurs rentrerent dans le jardin, & ſe rejoignent à la troupe des confeſſeurs. Dans la crainte que d'autres ne s'échapaſſent par le même endroit, un brigand y fut mis en ſentinelle, tenant un piſtolet d'une main, un ſabre de l'autre, & menaçant tous ceux qui approchoient de ce côté.

En voyant tomber l'Archevêque d'Arles, les aſſaſſins entonnèrent leur chant de Cannibales. Le jardin retentit des féroces accens des Marſeillois, mêlés à tous les cris, à toutes

les injures de la fureur, de la rage, & au bruit de leurs armes. Un grand nombre des prêtres s'étoit réfugié dans la chapelle ; là attendant la mort, dans un profond silence, leur ame toute à Dieu, ils lui offroient leur dernier sacrifice. Une partie des assassins vint les y assieger; leur fusils ou leurs pistolets pointés à travers les barreaux, ils déchargeoient leurs bales sur ce groupe de prêtres à genoux. Dans cet espace étroit, les victimes tomboient les unes sur les autres. En attendant le coup qui devoit les frapper, les prêtres encore vivans étoient arrosés du sang de leurs frères mourans ; le pavé en ruisseloit ; ce fut au milieu de cette chapelle qu'une bale atteignit Monseigneur l'évêque de Beauvais. Il étoit à genoux alors; sa jambe fracassée du coup, il tomba, & les prêtres à côté de lui, le crurent mort. Une foule d'autres victimes tombèrent avec lui dans ce saint asyle. M. de la Pannonie s'y étoit retiré après la mort de Monseigneur l'archevêque d'Arles. " Je puis attester, nousdit-il, que je n'entendis pas la moindre plainte d'aucun de ceux que je vis massacrer."

Dans un champ moins resserré, le reste des brigands forcenés & ivres de rage poursuivoient les prêtres épars dans le jardin ; les chassoient devant eux, abbattant

les

les uns à coup de ſabre, enfonçant leurs piques dans les entrailles des autres, faiſant feu de leurs fuſils & de leurs piſtolets, ſans diſtinction ſur les jeunes, les vieillards & les infirmes. C'étoient vingt tigres affamés & alterés de ſang, lâchés dans un enclos contre des victimes innocentes livrées à leur rage.

Pour s'étourdir dans leur fureur, les uns continuoient l'horrible chant de leur *carmaniole*, les autres vomiſſoient les groſſières injures de ſcélérats, de gueux, & de voleurs. La haine de la religion perçoit par deſſus tout dans leurs blaſphêmes contre le plus redoutable des myſtères, le ſacrifice de la meſſe, contre la communion euchariſtique, contre le Pape, & contre tout le ſacerdoce. " Scélérats, diſoient-ils, car c'étoit là l'injure répétée à chaque inſtant; enfin vous ne tromperez plus le peuple avec vos meſſes, & votre petit morceau de pain ſur les autels. Allez, allez vous en joindre ce Pape, cet Ante-Chriſt que vous avez tant ſoutenu. En ce moment, qu'il vienne, & qu'il vous défende de nos mains."

La tranquille aſſurance des prêtres au milieu de ces outrages, ſous les coups de la mort, leur piété ſurtout ajoutoit à la fureur des aſſaſſins. Ces bandits ne permettoient pas même

même à des victimes si près de la mort, de l'attendre à genoux. Pareils à des démons, ils enrageoient de les voir prier Dieu. Levez vous, hypocrites, leurs crioient ils; & en disant ces mots, ils les forçoient à se disperser; ils leur donnoient la chasse comme à des bêtes fauves.

Cependant arrivoient d'autres assassins, & avec eux un commissaire de la section, appellé Violet. On entendit crier : *arrêtez, arrêtez; c'est trop tôt; ce n'est pas ainsi qu'il faut s'y prendre.* Il étoit en effet pour ces massacres, un ordre désigné par les chefs, & qu'on suivoit ailleurs, pour s'assurer du nombre des victimes, pour que la confusion ne favorisât pas celles qui chercheroient à s'échapper.

Les mêmes voix, surtout celle du commissaire, appelloient les prêtres dans l'église, en leur promettant qu'ils y seroient en sureté. Les prêtres essayoient d'obéir; une partie des brigands cessoit de massacrer; sourds à toutes les voix, même à celle de leur capitaine, d'autres paroissoient redoubler de rage, crainte de perdre leurs victimes.

Dans cette horrible confusion, les uns poussoient les prêtres hors du jardin, d'autres les repoussoient en dedans. Quelque parti qu'ils prissent, c'étoient des bayonnettes & des

des piques tendues contre eux. Ceux qui arrivèrent juſqu'à la porte de l'égliſe, la trouvèrent fermée. Enfin il fut poſſible d'entrer; les premiers arrivés ſe précipitèrent à genoux dans le ſanctuaire. Les autres y couroient à travers des brigands, qui partie, les y chaſſoient, & partie, continuoient à faire feu ſur eux, à meſure qu'il s'en approchoient.

A l'extremité du jardin ſurtout, le maſſacre ne ceſſoit pas encore. Là même cependant ſe paſſoit une autre ſcêne, qui laiſſe preſque reſpirer l'humanité. M. l'abbé Dutillet, avec quelques autres prêtres, ſe trouvoit reſſerré contre un mur, & reſtoit immobile. Un des aſſaſſins le coucha en joue juſqu'à trois fois, ſans que l'arme prît feu. Dans ſon étonnement, *voilà un prêtre invulnérable*, s'écria le brigand; *cependant*, ajouta-t-il, *je n'eſſaierai pas un quatrieme coup.*—*Je ſerai moins délicat*, dit un ſecond brigand; *je vais le tuer*. *Non*, reprit le premier; *je le prends ſous ma protection; il a l'air d'un honnête homme*; & en diſant ces mots, il le couvre de ſon corps. A la faveur du patois Marſeillois, M. Dutillet preſque regardé comme compatriote par ſon protecteur, étoit ſur le point d'obtenir la même faveur pour les prêtres qui étoient avec lui; les nouveaux brigands accourus étoient même gagnés par le premier,

premier, lorſque deux de ces prêtres s'avancent en diſant : *Nous ne demandons point de grace. Si nos frères ſont coupables, nous le ſommes comme eux ; leur religion eſt auſſi la nôtre ; & nous ſommes prets à mourir pour elle.—Puiſqu'ils veulent mourir, eh bien qu'ils meurent*, dirent les brigands ; & ſur le champ ils les tuèrent. M. Dutillet modéra le zéle de ſes freres. Quoique forcé enſuite d'entrer avec eux dans l'égliſe, ſon Marſeillois le reconnut, & il lui dût d'avoir échappé encore au ſecond acte du maſſacre.

Dans cet intervalle, le reſte des prêtres ſe réfugioit dans le ſanctuaire ou dans le chœur, derrière l'autel ; car on les empêchoit de ſe répandre dans la nef. D'autres brigands continuoient à faire feu ſur les vieillards qui avançoient plus lentement. Toujours imaginant qu'on ne cherchoit qu'à leur ôter le reſte de leurs victimes, ils vinrent furieux vers l'égliſe. Quelle que fût l'intention du commiſſaire, il réuſſit une premiere fois à leur en défendre l'entrée. Alors ils ſe portèrent vers la grille du chœur, & comme des lions rugiſſans rodant au tour de cette grille, à travers la quelle ils voyoient le reſte de leur proie, vingt fois ils eſſayèrent d'arracher cette cloiſon de fer.

Ils

Ils n'étoient pas tous de la lie du peuple, ces bourreaux aſſaſſins. Leurs accens, leurs diſcours trahiſſoient parmi eux des adeptes dont le philoſophiſme des clubs & des écoles du jour, bien plus que la ruſtre ignorance, avoit fanatiſé le cœur contre les prêtres. " Scélérats aſſaſſins, monſtres, vils hypocrites, leur crioit ſurtout un de ces hommes qu'on eût dit avoir fait ſon cours d'éducation auprès de Diderot, d'Helvétius ou de Condorcet; vrais ennemis d'un peuple qu'ont ſéduit trop long tems vos leçons; le jour des vengeances eſt enfin arrivé. Le glaive de la loi ſeroit trop lent pour vos forfaits & vos attentats. C'eſt à nous à laver aujourd'hui dans votre ſang l'injure des nations; & à venger les vrais amis de la patrie. Vous comptiez livrer aux flammes & au fer nos poſſeſſions, piller, voler & égorger, nos maiſons, nos femmes, nos enfans. Oui, le glaive de la loi ſeroit trop lent." A ces diſcours il ajoutoit un torrent de blaſphêmes qu'on eût dit copiés d'un recueil de Voltaire; & en les vomiſſant, tout le feu de la rage dans les yeux, tous ſes frémiſſemens dans ſon corps agité, grincant des dents, & trépignant des pieds, étendant & lançant un long ſabre à travers la grille, ils cherchoit à atteindre de ſes coups quelques uns de ces prêtres

en prières, invoquans le ciel pour ces bourreaux même qui rodoient autour d'eux.

Quelque tems, les nouveaux efforts des aſſaſſins ſemblèrent devoir être inutiles. Quoique très foiblement, le commiſſaire fit parler la loi, l'humanité. Il dit à ces brigands que la vengeance du peuple étoit juſte; mais qu'il étoit des innocens; qu'un aſſez grand nombre de victimes étoit tombé. En ce moment, il ſe fit un grand ſilence. Quel étrange mélange que ces tigres encore appellés hommes! C'étoit M. l'évêque de Beauvais que ſes propres aſſaſſins apportoient avec une eſpèce de compaſſion & de reſpect; ils le dépoſèrent dans l'égliſe ſur des matelats, comme s'ils euſſent voulu le guérir de ſes bleſſures. Le frère de ce digne prélat, Monſieur l'évêque de Saintes, ignoroit encore ſon ſort. Entrant dans le chœur, il avoit dit: *Qu'eſt devenu mon frère! mon Dieu, je vous en prie, ne me ſéparez pas de mon frère.* Averti par M. l'abbé Bardet qui avoit entendu ces paroles, il courut à ſon frère, il l'embraſſa; il voulut lui donner tous les ſoins de l'étroite & antique amitié. Il ne lui fut pas permis de reſter long tems auprès de lui.

La rage des brigands reprit toute ſa force. Le commiſſaire veut encore faire entendre ſa voix; elle eſt impuiſſante; les bourreaux pénètrent

nètrent dans l'égliſe. L'aſpect de tous ces prêtres à genoux devant l'autel, au lieu de les toucher les révolte encore; il faut de nouveau, qu'ils ſe lèvent par ordre des bourreaux. Il tarde à la cohorte de conſommer le ſacrifice; ils l'euſſent fait ſur le champ même, & aux pieds de l'autel; & déja ſous les yeux des prêtres, ils aiguiſoient les ſabres & les piques ſur la table ſainte, ſur le marbre de la communion, lorſque le commiſſaire leur répréſenta qu'aumoins ne falloit-il pas que tant de ſang fût verſé dans le lieu ſaint. Les chefs du maſſacre vinrent d'ailleurs à bout de faire entendre cette marche plus régulière, combinée à loiſir par les municipaux ordonnateurs. Pour toute preuve que chacun de ces prêtres devoit être mis à mort, les brigands demandèrent: *avez-vous fait le ſerment?* Les prêtres répondirent, NON; un d'entre eux ajouta: *il en eſt parmi nous pluſieurs à qui la loi même ne le demandoit pas, parce qu'ils n'étoient point fonctionnaires publics.—C'eſt égal,* reprirent les brigands; *ou le ſerment, ou bien vous mourrez tous.* Ils vont mourir auſſi; mais une ſcène plus froidement atroce ſuccède aux premiers tranſports de leurs bourreaux.

Afin de procéder plus méthodiquement au maſſacre des confeſſeurs encore au nombre

d'environ cent, ce même commiſſaire qui les appelloit dans l'égliſe, en promettant qu'il ne leur ſeroit point fait de mal, établit ſon bureau d'inſpecteur, auprès du corridor qui conduit au jardin déſigné déſormais ſous le nom de *Parc aux Cerfs*. C'eſt devant lui que vont défiler les victimes. Prendre leur nom, & s'aſſurer qu'elles ont été ſucceſſivement immolées, ſera l'éxercice de ſon autorité. Soit veſtige d'humanité, ſoit laſſitude du maſſacre, il en dérobera cependant quelques unes à la mort.

Les gendarmes nationnaux qui, de garde en ce jour, & ſupérieurs en nombre aux aſſaſſins, leur avoient laiſſé le champ libre, ſont, partie dans l'égliſe, rangés en haie devant le ſanctuaire, pour tenir les victimes entaſſées ſous la main des brigands; & partie, diſtribués dans l'intérieur de la maiſon auprès des portes, pour empêcher le peuple de troubler les bourreaux. Ceux-ci ont pris leur poſte au bas, & ſur le haut de l'eſcalier qui conduit au jardin. C'eſt là déſormais le champ de l'holocauſte. C'eſt là que deux à deux, les prêtres ſont conduits par ceux des brigands envoyés pour choiſir les victimes.

A l'aſpect de chacun de ces prêtres ſortans du ſanctuaire, les bourreaux pouſſent des cris

cris de joie. C'eſt à qui portera le premier coup de hache ou de pique, de ſabre ou de fuſil. La victime aſſaillie au redoutable cri *de vive la nation*, eſt tantôt immolée ſur le Perron, tantôt précipitée au pied de l'eſcalier, & là percée de mille coups. Quand elle a ceſſé de reſpirer, de nouveaux hurlemens de *vive la nation* célébrent la victoire, & donnent le ſignal pour emmener de nouvelles victimes.

En prière dans l'égliſe, les prêtres entendoient retentir ces cris de mort. Le ciel ne permit pas que leur conſtance en fût ébranlée. Auſſitôt que leur tour arrivoit, ces prêtres appellés à la mort ſe levoient; les uns, avec cette ſérénité à travers la quelle perce la joie d'une ame aſſurée de l'inſtant qui va la mettre dans le ſein de ſon Dieu; les autres avec l'empreſſement, avec tous les tranſports de l'innocence invitée par les anges aux nôces de l'Agneau. Celui-là dédaignant d'interrompre le cours de ſes prières, alloit, les yeux fixés ſur ſon bréviaire; & juſques ſous le glaive des aſſaſſins, payoit à Dieu le tribut de ſes louanges. Celui-ci avançoit, les promeſſes divines, les écritures ſaintes, à la main; & dans ces oracles ſacrés, puiſoit toute la force des martyrs dans leur dernier combat. Quelques uns au front noble & majeſtueux,

jettoient

jettoient ſur leurs bourreaux un œil de pitié, & couroient affronter leurs piques & leurs haches. Pluſieurs de ces illuſtres confeſſeurs avoient dans les chaires publiques, dans de ſavans écrits, conſacré leur génie à défendre la religion, ſoit contre les ſophiſmes des impies, ſoit contre les erreurs de la prétendue conſtitution civile du clergé; ils ſe levoient en béniſſant leur Dieu d'avoir à ſceller de leur ſang cette foi qu'ils avoient ſoutenue par leurs écrits. D'autres enfin, au moment où on les appelloit, jettoient un dernier regard ſur l'image du Dieu crucifié, lui diſoient ce qu'il avoit lui-même fait entendre à ſon père: *Seigneur pardonnez leur; car ils ne ſavent pas ce qu'ils font.*

Ainſi marchèrent au ſupplice des hommes qu'il nous eſt glorieux d'avoir connus, d'avoir eus pour maitres, pour parens, pour amis.

La modeſtie, la tendre piété, une charité inépuiſable, une rare prudence, avoient fait de M. Louis Hebert, le père plus encore que le ſupérieur des eccléſiaſtiques, dans la maiſon des Eudiſtes. Il l'avoit achetée de ſes déniers, pour leur ſervir d'aſyle contre les dangers de la capitale. Ses vertus le tirant malgré lui d'une obſcurité chère à ſon cœur, lui avoient mérité l'eſtime du clergé, dont il étoit

étoit l'exemple; la vénération de ſa congrégation, dont il fut général; la confiance du Roi dont il avoit fui la cour juſqu'au moment, où il fallut aux prêtres, non pas de l'intrigue, mais du courage & de la piété pour y aborder. C'étoit là trop de titres à la haine des Jacobins. M. Hebert fut recherché par leurs brigands. Il dédaigna, pour tromper leurs recherches, de ſe revêtir de l'habit des laïcs. Toute ſa modeſtie le ſuivit au martyre; baiſſant les yeux, tranquille, & ne prononçant pas une ſeule parole, il tomba ſous les coups des brigands, comme la plus douce & la plus innocente des victimes ſous la main qui l'égorge.

Supérieur des vénérables prêtres rétirés dans la maiſon de Saint François de Sales, M. Louis Ménuret, ancien curé de Montlimard, n'avoit pas moins de titres aux perſécutions de l'erreur. Un eſprit ferme, & un cœur ennemi de toute diſſimulation, une logique rigoureuſe, preſſante, unie à toute les connoiſſances de ſon état, nous l'avoient rendu plus précieux encore que les liens du ſang. Ces qualités s'étoient ſpécialement développées dans un ouvrage, au quel, ſans biaiſer, il avoit donné pour titre: *la prétendue conſtitution civile du clergé convaincue d'erreur & de ſchiſme.*

ſchiſme. L'ouvrage étoit démonſtratif; M. Ménuret ſut le maintenir par ſa conduite. Appellé comme ſupérieur d'une maiſon eccléſiaſtique, pour faire le ſerment en préſence de la municipalité & des paroiſſiens, il répondit: "Meſſieurs, je ſais ce que je puis vous "accorder, & ce que ma conſcience m'oblige "de vous refuſer. Puiſque vous le voulez, "& qu'on ne peut-être patriote auprès de "vous qu'en jurant le maintien de la nou-"velle conſtitution, je ferai ce ſerment; mais "à condition que vous inſérerez, & que je "ſignerai dans vos regiſtres, la double reſtric-"tion que j'y mets, en exceptant formelle-"ment tout ce qui bleſſe dans ce ſerment, *la* "*juſtice & la religion.*" Il s'éleva des réclamations; Monſieur Ménuret tint ferme; on ne put obtenir de lui d'autre ſerment. Les brigands le menacèrent, le pillèrent, le calomnièrent, ne l'ébranlèrent pas. Conduit à la maiſon des Carmes, on eût dit qu'il étoit au comble de ſes vœux. Le plaiſir de ſe voir priſonnier pour la foi réveilloit ſa gaieté naturelle; il la communiquoit à tous ſes confrères; il avoit en effet trop bien prévu le terme de ſes perſécutions, pour s'en affliger. Il avoit fait ſon teſtament peu de tems avant la mort dont il ſe tenoit aſſuré; & depuis

puis ce tems là, il n'étoit ſur la terre que comme un homme prêt à partir pour les cieux. C'eſt à lui bien ſpécialement que l'on peut appliquer ce témoignage de l'homme le moins ſuſpect d'avoir cherché à relever la gloire des martyrs, de ce M. Violet, de ce commiſſaire qui préſidoit à leur maſſacre. Ce M. Violet même, parlant deux jours après à ceux des prêtres qu'on avoit arrachés à leurs bourreaux, mais qui étoient encore détenus à la ſection, leur diſoit dans un enthouſiaſme involontaire: "*je me perds, je m'abyme d'étonnement; je n'y conçois rien; & tous ceux qui auroient pu le voir, n'en feroient pas moins ſurpris que moi. Vos prêtres alloient à la mort avec la même joie, & la même allégreſſe que s'ils fuſſent allés aux nôces.*"

M. l'Abbé Gagneres des Granges y marcha avec cet air de patriarche, qui commande la vénération. Il fut long tems mon maître, il daignoit m'appeller ſon fils. Qu'elle étendue, & qu'elle variété de connoiſſances dans cet homme! Mathématique, hiſtoire, phyſique, tout lui étoit familier. *C'eſt*, écrivoient des gens qui avoient appris à le connoître, *c'eſt un homme qui a tout lu, & n'a rien oublié.* Eh ce ſont ces hommes là que la révolution immoloit! Avant qu'elle ne commençât, M. Gagneres des Granges en avoit prévu le terme.

Dès les premiers jours de Janvier, mil ſept cent quatre vingt huit, il m'avoit envoyé un mémoire dont les objets étoient la conduite du miniſtre Brienne, & celle de Necker relativement à la religion ; la foibleſſe, la condeſcendance de Louis XVI. pour ces deux fléaux de la France ; les malheurs qui en réſulteroient pour le Roi & ſa famille. C'étoit dans la marche de la providence divine, c'étoit ſurtout dans l'hiſtoire des trois derniers ſiècles & des divers princes de l'Europe, qu'il avoit cherché ces réſultats. Ils étoient de nature à ne pouvoir faire du mémoire l'uſage pour le quel M. Gagneres me l'envoyoit. Son intention étoit qu'il fût inſéré dans le journal eccléſiaſtique. Je lui répréſentai que Brienne, le tout puiſſant du jour, ne manqueroit pas de ſupprimer le journal, & d'arrêter par là tout le bien que j'avois dû me propoſer de faire en me chargeant de ce travail. " Tu ne crois " donc pas, me dit il alors, pouvoir y inſérer " ce mémoire ? Eh bien, il n'en ſera ni plus ni " moins ; & les deſſeins de Dieu ſeront rem- " plis." Puis il ajouta d'un air & d'un ton de prophête. " Tu le vois cet enfant ! (en " parlant du premier fils du Roi, alors bien " portant) tu le vois cet enfant ! il mourra. " Tu le vois cet homme ! (en parlant du Roi)

" il

" il perdra ſa couronne." La trop funeſte conjecture étoit déja vérifiée, quand M. Gagneres verſa tout ſon ſang pour le maintien de cette religion, dont les outrages devoient être vengés par tant de malheurs.

Une victime bien volontaire du maſſacre fut M. Galais Sulpicien, ſupérieur des petites communautés. Dans le fonds d'une allée vide alors des brigands, il étoit ſur un arbre; ſur le point de s'élancer hors du jardin, il vit paſſer M. l'Abbé Bardet, & M. l'Evêque de Saintes qui ſe rendoient à l'égliſe. Il rougit d'avoir été tenté de ſe ſéparer de la compagnie des confeſſeurs; il deſcendit, ſe réunit à eux pour les ſuivre à l'égliſe, d'où il ne ſortit qu'en s'eſtimant heureux d'avoir obéi à l'inſpiration qui le conduiſoit au martyre.

M. l'Abbé Lefêvre avoit été auſſi ſur le point d'échapper au maſſacre. On l'avoit retenu à côté du commiſſaire; il étoit ſous ſa protection, lorſqu'un des brigands lui fit quelques propoſitions ſur les quelles il répondit qu'il s'expliqueroit. *Point d'explications*, reprit le brigand, *ſans quoi, avec les autres.—Eh bien*, dit M. Lefêvre, *j'aime mieux y aller*; là deſſus, il courut ſe préſenter aux bourreaux, & fut immolé comme les autres.

Sous la main des brigands tombèrent aux Carmes bien d'autres eccléſiaſtiques d'un mérite reconnu, tels que MM. le Franc, & Bouſquet; l'un ſupérieur des Eudiſtes de Caen, auteur de deux ouvrages ſpécialement propres à indiquer les cauſes de la révolution ſous le titre de *voile levé, & conjuration contre la religion catholique & les ſouverains*; l'autre, dans ſa jeuneſſe & pour ſes eſſais, annonçant un des hommes les plus verſés dans les loix de l'égliſe. Du nombre des victimes furent encore les trois prêtres, Thorame, trois frères, tous les trois eſtimables par leurs talens, tous les trois charmans par la douçeur de leur caractère, tous les trois édifians par leur zêle & par leur piété; d'autres encore que la priſon des Carmes n'avoit pas effrayés, parce qu'ils avoient connu les cachots dès le commencement de la révolution, & pour la même cauſe.

Deux frères auſſi, MM. de Nativelle, l'un vicaire d'Argenteuil, l'autre de Lonjumeau avoient été conduits aux Carmes. Des habitans de la rue de Buſſy, au moment du maſſacre, coururent pour les en délivrer. Ils croyoient y avoir réuſſi, en aſſurant que jamais ces deux prêtres n'avoient troublé perſonne,

ſonne, depuis qu'ils s'étoient réfugiés dans leur quartier; en ajoutant que s'ils n'avoient pas la religion conſtitutionnelle, la conſtitution même leur permettoit de ſuivre celle qu'ils vouloient. Le commiſſaire avoit écouté favorablement ce témoignage; il en félicita MM. de Nativelle, & leur annonça qu'ils alloient être délivrés. Les exécuteurs y avoient conſenti; les deux prêtres partoient, quand on leur dit: un inſtant, Meſſieurs; il nous faut le ſerment *de la liberté & de l'égalité.* Nos deux confeſſeurs avoient réfléchi ſur ce ſerment. Ils y avoient vu la confirmation des principes de la révolution, de ſon anarchie, de ſes injuſtices & de ſes horreurs. Ils répondirent qu'ils aimoient mieux mourir. Faites vos réflexions, leur dit le commiſſaire, en les abbandonnant pour quelque tems à leurs médiateurs. Ceux-ci employèrent toutes les reſſources de leur eſprit pour les gagner; les ſollicitations furent inutiles, comme les argumens. Meſſieurs de Nativelle perſuadés que ce ſerment conſommateur de la révolution n'étoit pas moins contraire à leur conſcience, que celui de maintenir la prétendue conſtitution civile du clergé, perſiſtèrent dans leur refus. Les citoyens honnêtes accourus pour

les

les délivrer, pleurèrent ſur eux, les virent expirer ſous les coups des bourreaux.

Dans cette légion de martyrs, Meſſieurs de St. Sulpice perdirent huit de leurs directeurs; les Benedictins Ambroiſe Chevreux, leur general, Louis Barreau, & Dom Maſſey; les capucins, le Pere Morel, Suiſſe; la Sorbonne, M. Hermès dont le zêle avoit produit d'excellens ouvrages à la portée des plus ſimples fidèles; la maiſon de Navarre, pluſieurs de & ſes profeſſeurs, M. Keraurun ſon proviſeur; les doctrinaires, M. Felix, leur ſupérieur; les cordeliers, le Burté leur Gardien; en un mot peu de maiſons eccléſiaſtiques qui n'aient l'honneur de compter quelques uns de leurs membres parmi ces victimes.

Les anciens Jéſuites avoient auſſi aux Carmes pluſieurs de ces hommes, vénérables débris de leur ſociété. Outre M. Gagneres Deſgranges, on voyoit parmi eux ce M. Millou à qui il ne manquoit qu'un peu plus de ſanté pour être le Bourdaloue de ſon ſiècle; Friteyre-Durvey, & Legué, encore deux des meilleurs prédicateurs de Paris; M. Bonneau connu par ſes ouvrages, & ſurtout par ſon *mémoire à lire au conſeil du Roi en* 1787, mémoire où le monarque auroit pu trouver encore ſon

avenir

avenir tracé ; M. Delfaut, archiprêtre de Sarlat, député à la premiere aſſemblée nationale, dont toute ſa conſolation étoit d'être ſorti, ſans avoir taché ſa conſcience par aucun de ſes ſermens. Demie heure avant l'entrée de ſes bourreaux, il faiſoit répondre à des amis qui lui envoyoient de quoi ſe ſoutenir dans ſa priſon : dites leur, que jamais je n'ai été mieux portant & ſi heureux. Avec eux encore étoient les deux anciens jéſuites, Rouſſeau & Villecroin. Le prémier, directeur des dames de la viſitation, rue du Bac, n'avoit été conduit en priſon, que par erreur ; la ſection qui faiſoit chercher un autre prêtre dans la même maiſon, reconnut la mépriſe ; M. Rouſſeau en allant au martyre, s'applaudiſſoit qu'elle n'eût pas été réparée. Le ſecond, directeur des religieuſes de Belle-Chaſſe, venoit de féliciter un de ſes amis, qui avoit échappé au comité de Surveillance ; il fut pris lui même, & entrainé aux Carmes, où il mourut avec la même conſtance que ſes confrères.

La plus grande partie des autres victimes étoient, ou de ces reſpectables curés, vicaires & prêtres de paroiſſes, que la perſécution diſpoſoit depuis plus de trois ans à l'honneur de répandre leur ſang pour Jéſus-Chriſt, ou de

ces

ces vicaires généraux qui ſurent prouver en ce jour, combien ils étoient dignes de la confiance dont ils avoient joui auprès des évêques.

Au milieu de tant de prêtres, & depuis le commencement de leur captivité, étoit un laïc dont la foi rappelloit toute la ferveur des prémiers chrétiens, & toute leur ardeur pour le martyre. C'étoit M. Régis de Valfons, ancien officier au régiment de Champagne. Dirigé dans les voies du ſalut par M. Guillemenet, prêtre de St. Roch, quand il le vit trainer aux Carmes pour ſa religion, il ne voulut plus ſe ſéparer de lui. Dans cette priſon, ſon aſſiduité à la prière, ſa conſtante piété égaloient celles des plus ſaints prêtres. Jamais les hommes attachés à la vie ne montrèrent plus de crainte de la mort, qu'il ne montroit d'ardeur pour celle qu'il devoit ſubir en preuve de ſa foi. Souvent on lui diſoit qu'il étoit facile d'obtenir ſa liberté. Il répondoit que ſa captivité lui étoit bien plus chère. Quand il entendit appeller au martyre ſon directeur, il ſe leva pour y aller avec lui ; tous les deux y marchèrent enſemble allant d'un pas égal, l'un à côté de l'autre, comme ils avoient coutume de le faire aux heures de la promenade ; M. Guillemenet récitant

citant ſon bréviaire, & M. de Valfons liſant l'écriture ſainte. Un même zéle pour le ciel les avoit tendrement unis; un même inſtant leur en ouvrit les portes.

Ainſi furent d'abord immolés tous ceux qui en rentrant dans l'égliſe avoient pu trouver place dans le ſanctuaire. Les autres dans le chœur des religieux & derrière l'autel, attendoient en priéres le moment de leur ſacrifice; un des bourreaux y entra comme pour ſe délaſſer, en comptant ces nouvelles victimes, de celles qu'il avoit déja égorgées. Voyant ces prêtres à genoux, "Oui priez, "leur dit-il, qu'aucun de vous n'échappe. Sou-"venez vous de la journée du dix. Si vous "aviez pu nous égorger alors, vous ne nous "auriez pas épargnés; c'eſt aujourd'hui notre "tour." Ainſi ces mêmes hommes qui pendant ſi long tems & par une conſpiration ſi profondément tramée, avoient préparé la cataſtrophe du dix contre Louis XVI., étoient venus à bout de la tourner contre les prêtres, de la faire ſervir de prétexte à leur maſſacre; ainſi les ſcélérats abuſoient de la ſtupide crédulité des bourreaux, pour faire tour-à-tour ſervir leur férocité, tantôt contre le trône, tantôt contre l'autel.

Quand le ſanctuaire n'offrit plus de victimes, on en vint à celles qui étoient dans le chœur. Alors fut appellé ce M. Gallais qui prêt à franchir le mur du jardin, n'avoit pu ſe réſoudre à fuir l'occaſion du martyre. Depuis deux jours conſtitué l'œconome de ſes frères priſonniers, il n'avoit pas encore payé leur dépenſe. En allant à la mort, il s'arrêta devant le commiſſaire, & lui dit: " Il ne m'a " pas été poſſible de voir l'aubergiſte qui " fourniſſoit à notre nourriture. Il lui eſt " dû, pour ſa dépenſe, trois cent vingt cinq " livres que j'ai l'honneur de vous remettre. " Je ne crois pas pouvoir confier ce payement " à des mains plus ſures que les vôtres. Quant " à ma montre, & aux billets que j'ai dans " mon porte-feuille, ma famille n'en a pas " beſoin; elle eſt d'ailleurs trop éloignée. " Je vous prie de vouloir bien les conſacrer " au ſoulagement des pauvres." Il dit, & marcha à la mort.

Quelques prêtres M. l'Abbé Bertholet ſpécialement, avoient remis à d'autres mains leur montre & des effets, pour être portés à leurs parens. La commiſſion ne fut jamais remplie.

Monſieur l'Evêque de Saintes fut appellé un des derniers; il ſembloit que la providence

dence l'eût réſervé pour n'entrer dans les cieux qu'un inſtant avant ſon frère. L'amitié qui les avoit unis, étoit *cette vraie fraternité que nulle diſſenſion n'a violée. C'étoit celle des ſaints, qui répandent leur ſang, pour ſuivre le Seigneur; qui mépriſant les grandeurs du ſiecle, arrivent enſemble au royaume céleſte. C'eſt ainſi qu'il eſt bon, qu'il eſt doux pour des frères d'habiter enſemble.* Preſque immédiatement après le martyre de Pierre-Louis de la Rochefoucault, évêque de Saintes, entrèrent dans l'égliſe, des bandits furieux & criant: *où eſt François-Joſeph de la Rocheſoucault, évêque de Beauvais!* Les nationnaux en faction ne répondirent pas, mais ſe tournèrent, & les bandits virent l'évêque de Beauvais étendu ſur le lit où on l'avoit porté. Il leur dit: *je ne refuſe pas d'aller mourir comme les autres; mais vous voyez que je ne puis marcher; je vous prie d'avoir la charité de m'aider vous même à venir où vous m'appellez.* Les bandits avec un reſte d'humanité, de reſpect même, le ſoulevèrent par les bras, l'aidèrent à ſe trainer juſqu'à la porte du jardin. Il fut preſque la dernière victime immolée en ce lieu.

Le maſſacre des prêtres avoit duré près de trois heures. Dans la conſternation de la peur & de la honte, les bourgeois Pariſiens

n'avoient pas fait le moindre effort pour y mettre obſtacle. Le ſeul commiſſaire du Luxembourg ſembloit avoir eu pour miſſion d'y préſider, bien plus que de s'y oppoſer; l'aſſemblée nationale n'avoit pas daigné s'occupper des nouvelles qu'on lui en portoit. Cette populace pour la quelle la vue d'un maſſacre, même ſans intéret, eſt un plaiſir, s'étoit portée à l'Abbaye, où la conſtitution avoit à la même heure, ſes triſtes victimes, comme la religion avoit aux Carmes ſes bienheureux martyrs. Soit horreur pour des atrocités ſi révoltantes contre des hommes dont la cauſe étoit aſſez connue, ſoit un reſte d'égard, de pitié pour des prêtres, & peut-être auſſi parce que les portes du ſpectacle de ſang étoient fermées aux Carmes, la foule qui en attendoit l'iſſue dans la cour de l'égliſe, n'étoit pas nombreuſe, mais elle étoit la lie des bandits. Au moment où l'on ouvrit les portes, elle ſe précipita vers le jardin pour y dépouiller les prêtres, inſulter à leurs cadavres, ou ſe repaître de la vue de leur ſang.

Une partie des bourreaux chantant & célébrant le plus atroce des triomphes, agitant leurs piques & leurs ſabres encore dégouttans de ſang comme leurs mains & leurs vétemens, traverſèrent le Luxembourg aux mouvemens

&

& aux accens de l'horrible carmaniole, qui avoit retenti pendant tout le tems du maſſacre. Le reſte, ſe mêlant dans l'égliſe aux infames gendarmes, y paſſoit à chanter & à boire, à s'applaudir de l'atroce journée, les heures de la nuit. A la lueur de leurs pâles flambeaux, au milieu de leurs orgies, tout à coup, ils entendent du bruit vers une eſpèce, ou de niche ou d'armoire, ménagée dans les murs de l'égliſe; ils voient paroître un homme couvert de ſang, poſant les pieds ſur le haut d'une échelle appliquée à l'armoire. C'étoit M. de Loſtande échappé au premier carnage du jardin; après avoir reçu divers coups de ſabres, profitant du tumulte, il avoit réuſſi à pénétrer avant les autres dans l'égliſe, & à ſe réfugier dans cet aſyle, dont il connoiſſoit la ſituation. A ſon aſpect, les bourreaux accourent en criant: c'eſt encore un des prêtres; maſſacrons le comme les autres. En diſant ces mots, ils avoient repris leurs ſabres, montoient déja vers lui. Du haut de ſon échelle & d'une voix mourante, il leur dit, "Meſ-"ſieurs, ma vie eſt entre vos mains; je ſais "tout ce que j'ai à redouter de vous; mais "une fievre ardente, une cruelle ſoif, l'effet "des mes bleſſures, me tourmente bien "plus que la crainte de vos glaives. Je ne puis

" puis réſiſter à cette ſoif. Ou donnez moi " un verre d'eau, ou ôtez moi ce reſte d'une " vie mille fois plus inſupportable que la " mort."

Les bourreaux eux mêmes ſembloient s'adoucir à ces paroles, quand une voix s'écrie: *en voici encore un.* Celui-ci etoit M. Dubray, prêtre de St. Sulpice; caché mais étouffant entre deux matelats, il avoit fait un mouvement pour reſpirer. Le bourreau qui l'entend remuer, le ſaiſit & l'entraine vers l'autel; là il lui fend la tête d'un coup de ſabre, & les piques l'achèvent. Du haut de ſon échelle, témoin de ce ſpectacle l'Abbé de Loſtande n'attendoit pas un autre ſort. Il ſe traine en deſcendant, arrive auprès de ſes bourreaux, leur demande encore un verre deau, ou la mort, & tombe évanoui entre leurs bras. Après tant de maſſacres, il eſt donc encore un point où la férocité humaine n'arrive pas! ce prêtre en défaillance touche ces Cannibales; ils lui donnent un verre d'eau, ils le tranſportent même à la ſection. Là des cœurs plus barbares le retiennent ſous pretexte qu'on ne ſauroit l'entendre en ce moment. Un des bourreaux qui l'a conduit revolté de tant de duretê, dit aux ſectionaires qu'il ſagit bien moins de juger ce prêtre, que de le ſecourir; puis

puis qu'il eſt prêt à rendre le dernier ſoupir; & le bourreau devenu ſi ſenſible, le mene de la ſection à l'hôpital *.

Prêtres echappés au maſſacre des Carmes.

Parmi les plus grands ennemis des prêtres inſermentés, il s'étoit auſſi trouvé des hommes à qui ces maſſacres faiſoient horreur, & qui cherchèrent à délivrer au moins ceux auxquels ils s'intéreſſoient plus ſpécialement. J'aime à mettre en tête de ces libérateurs l'abbé Grandmaiſon quoique prêtre jureur, & connu pour ſon zéle conſtitutionnel; la veille du maſſacre, il monta à la tribune de ſa ſection; avec tout l'intéret qu'inſpire l'amitié, il réclama une de ces victimes enfermées aux Carmes. Ce trait, comme bien d'autres, prouve que diverſes perſonnes étoient inſtruites du maſſacre prochain; qu'il fut l'effet d'une horrible combinaiſon, & non pas d'une réſolution ſubite des brigands. Malgré le diſcours pathétique de M. Grandmaiſon, les ſectionnaires ne daignoient pas s'occuper de ſa demande. Un garde nationnal ſut mieux l'apprécier. Il prit de M. Grandmaiſon toutes les inſtruc-

* Les prêtres échappés à ce maſſacre & arrivés à Londres, n'ayant pas été preſens, je ne puis les citer en témoignage de ce dernier fait. Mais je l'ai appris de M. l'abbé Gauthier vicaire général de M. l'Evêque de Clermont, qui le tenoit de M. l'Abbé du Tillet.

tions

tions qui pouvoient faire diſtinguer ſon ami. Le lendemain, mêlé à la garde des Carmes, le ſoldat cherche & reconnoît le prêtre qu'il s'eſt chargé de délivrer; il l'équipe en ſentinelle, le place dans une cour, & l'emmène au moment où il voit que le maſſacre étant ſur le point de finir, les brigands pouvoient faire des recherches plus exactes.

Au moment ou M. de l'Epine l'un des plus vénérables vieillards de St. François de Saïes marchoit au martyre, un de ces gardes même qui le conduiſoit à la mort, ne pouvant réſiſter à un ſentiment de reſpect et de compaſſion, l'arrêta, le dépouilla de ſa ſoutane, ſe hâta de le couvrir d'un habit de laïc, & le mit à côté du commiſſaire. C'eſt là que l'on plaçoit ceux qui, ſans promettre le ſerment, avoient trouvé quelque moyen d'intéreſſer leurs gardes. Laſſé enfin de tant de carnage, ce commiſſaire ſe prêtoit à ces actes de commiſération. Un des gardes en avoit prévenu M. Bardet; cet eccléſiaſtique, au moment ou on le conduiſoit avec M. l'Evêque de Saintes, s'arrêta en diſant qu'il ne refuſoit pas d'aller mourir comme les autres, mais qu'il ne ſavoit pas s'être jamais rendu coupable.....Le commiſſaire ſans le laiſſer finir, le prit par le bras, & lui dit de ſe mettre à côté de lui. Il y

trouva

trouva quelques autres eccléſiaſtiques, MM. Dutillet, Chariot, Bertelet, & Foreſtier.

Quelques uns avoient trouvé moyen, comme M. le Turc, de ſe cacher dans une ſalle, deux autres s'étoient réfugiés ſur une charpente, ou plutôt ſur des poutres dans le lieu le plus infect de la maiſon; ils y avoient paſſé la nuit. Ces prêtres échapés au maſſacre furent ſucceſſivement amenés à la ſection, où ils eurent encore bien des interrogatoires à ſubir; où bien des fois encore, ils entendirent la populace demander qu'on les lui livrât.

Gardés à vue tout près du ſénat ſectionnaire, ils entendirent ſpécialement un de leurs bourreaux ſe plaindre de la part qu'on lui refuſoit aux dépouilles des prêtres. " *Six livres, diſoit-il, pour cette journée, ce n'eſt pas trop. J'en ai aſſez tué pour mériter une culotte de plus.*"

Les prêtres entendant ce diſcours tremblbient que pour faire ceſſer une pareille plainte, on ne montrât à ce vil bourreau ceux qui lui étoient échappés; ou plutôt, ils regrettoient d'avoir ſurvécu à leurs freres. Dans le diſcours de ce bandit & dans les réponſes qu'on lui fit, ils virent au moins à quel prix leur vie avoit été miſe, & par quelles atrocités on avoit

enflammé la crédule populace. Après avoir passé la nuit dans des transes continuelles, ils virent paroître, le lendemain, des commissaires pour les examiner. Quelques uns les félicitèrent sincèrement d'être échappés, & avouèrent qu'ils ne connoissoient pas le moindre crime à ceux qui avoient péri. D'autres sembloient ne se voir qu'à regret forcés de leur rendre la liberté. M. l'abbé Bardet surtout, curé de La Ferté-Aleps, fut examiné plus spécialement. Obligé de quitter sa paroisse, il s'étoit chargé de l'éducation du jeune de Mallet. Il fut interrogé sur la conduite qu'il avoit tenue relativement à la religion constitutionnelle. Le commissaire lui demanda s'il avoit eu soin de se présenter au curé constitutionnel avant de dire la messe; s'il conduisoit son élève à l'office des prêtres assermentés; et pour quoi il n'avoit fait ni l'un ni l'autre! Peu s'en fallut que ces prétendus crimes ne le fissent de nouveau livrer aux brigands. Les autres prêtres furent détenus moins long tems. Sa qualité de curé sembloit aux commissaires un obstacle à sa liberté. Cependant la section alloit la lui donner, quand un prêtre jureur s'y opposa, disant que ceux qui n'avoient pas fait le serment, étoient tous des *vampires*; que si on

on renvoyoit celui là, il ne manqueroit pas de donner à ſon élève des principes contraires à la révolution. Telle étoit la ſtupide fureur de cet apoſtat & de ſes auditeurs, qu'ils ne faiſoient pas réflexion que ce prêtre, dont ils craignoient tant l'influence, ne demandoit ſa liberté, que pour être déporté hors du Royaume, ſuivant les décrets de l'aſſemblée. Enfin, à force d'interceſſions & d'activité, un digne ami, M. Mareſchal, obtint du comité de Surveillance une lettre qui remit en liberté & M. Bardet, & quatre autres prêtres découverts encore au couvent des Carmes.

Celui de tous qui échappa à cette cataſtrophe par la protection la plus ſpéciale de la providence, fut M. l'abbé Lapize de la Pannonie. J'ai dit qu' après le maſſacre de M. l'Archevêque d'Arles, il s'étoit retiré dans l'oratoire du jardin. Là ne pouvant tenir au ſpectacle de ceux qui tomboient morts auprès de lui, il ſe tourna, ſe tint debout en fixant les brigands. Le coup de fuſil qui le manqua, fut celui qui alla bleſſer, à côté de lui, M. l'Evêque de Beauvais.

Quand les prêtres furent rappellés à l'Egliſe, M. de la Pannonie s'y rendit avec les autres; mais ici je vais le laiſſer parler lui même, en tranſcrivant le récit qu'il n'a pu re-

fuſer aux inſtances de l'eſtime, de l'amitié & du reſpect. " Apres avoir entendu les brigands, nous dire: *votre compte eſt fait, vous périrez tous*; voyant que rien ne pouvoit les appaiſer, je fis une courte priere, & me déterminai à aller me faire égorger. Je m'avance plein de confiance en la miſéricorde de Dieu, & content de n'être plus témoin du maſſacre de mes frères. Je traverſois la chapelle de la ſainte vierge, pour me rendre au jardin. Un garde nationnal que je ne connoîs pas, s'approcha de moi, & me dit avec un grand air d'intérêt: ſauvez vous, mon ami, ſauvez vous. Je crus alors devoir profiter du moyen de ſalut que me propoſoit ce brave homme; je gagnai le corridor qui conduit à la petite porte du cloître. Auſſitôt je me vis aſſailli d'une grêle de coups de bayonnettes, dont neuf me bleſſèrent plus ou moins grièvement. Je me défendois machinalement de ces coups; je ſaiſis avec la main, quelques unes de ces bayonnettes que les brigands manioient avec moins de facilité dans cet eſpace reſſerré. Voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'attendrir mes bourreaux, je me détermine à prendre le chemin du *parc au cerf*. Je ſuis encore arrêté par un autre garde nationnal, qui tache de me ſouſtraire à mes aſſaſſins, il leur dit que ſans

doute j'ai été jugé innocent, puis qu'on m'a laiſſé ſortir. Il fait les mêmes repréſentations au commandant des Marſeillois. Celui-ci regardant d'un œil foudroyant, répondit d'un ton bruſque & preſſé: mettez cet homme là dans une embraſure de porte; on le jugera."

" Mon garde bienfaiſant ſe hâta d'accomplir cet ordre. Il y ajouta même une précaution que ſon humanité ſeule lui dicta. Car quelques uns des brigands ayant eſſayé d'entrer, pour achever de m'aſſommer, dans le corridor où il m'avoit placé, il ſe donna lui même la conſigne; il les renvoya tous en croiſant ſes armes devant eux, & en leur diſant: on ne paſſe pas. Tandis qu'on maſſacroit mes frères, j'étois là debout, appuyé contre l'embraſure d'une porte, perdant beaucoup de ſang par mes bleſſures, & ſurtout par celle que j'avois reçue à l'avant bras de la main droite, où la bayonnette avoit produit ſur une veine l'effet de la lancette. Mon garde me donnoit tous les témoignages poſſibles de compaſſion & d'intérêt. Je lui demandai s'il eſpéroit me ſauver; il me répondit: ſi je ne l'eſpérois pas, je ne tiendrois pas à un pareil ſpectacle; il me fait trop d'horreur. J'avois ſur moi des aſſignats pour la valeur de ſix cens livres; je le priai de les accepter, en diſant que cette

ſomme nuiroit peu à ma fortune ſi j'échappois; & que ſi je mourois, j'aimerois bien mieux que ces aſſignats fuſſent pour lui que pour les brigands. Il les refuſa abſolument; trop bien payé, me diſoit-il, s'il étoit aſſez heureux pour me ſauver la vie."

" Mes forces s'affoibliſſoient de plus en plus; mon garde s'en appercevoit, & ſoupiroit autant que moi, après la fin de l'horrible maſſacre. Au moment où la populace entra, il me conſeilla de paſſer à travers cette foule trop occupée d'aller piller les morts, pour faire attention à moi; je me jettai entre les mains de la providence; elle veilla ſur moi dans le long intervalle que je fus obligé de traverſer pour me réfugier dans une maiſon éloignée des Carmes de plus de vingt minutes de chemin. Dans les rues, j'entendois beaucoup de gens parler de ce maſſacre, & dire, les uns avec triſteſſe, les autres en applaudiſſant, que nous étions tous morts. Je ne conçois pas comment perſonne ne s'apperçut ni de mon ſang ni de mes bleſſures; car il faiſoit encore aſſez jour. J'arrivai enfin chez la perſonne que je ne nomme point, crainte de l'expoſer, mais pour la quelle je conſerve toute la reconnoiſſance que doivent m'inſpirer ſes ſoins & ceux de ſa famille. C'eſt à elle que je dois

d'être

d'être arrivé à Londres où bien d'autres objets ſe ſont offerts à ma reconnoiſſance. M. Strickeland vous deffendroit auſſi de le nommer; eh bien, ſans le nommer, dites aumoins qu'un prêtre anglois me voyant avec ce gilet que j'avois aux Carmes, & qui étoit percé des coups de bayonnettes, fit ſemblant d'être extrêmement curieux de ce monument du deux Septembre; que je ne pus le refuſer à ſes honnêtetés, mais qu'au moment où je le lui cédai, je trouvai l'habillement complet & tout neuf, qu'il avoit eu ſoin de commander, en échange de ce gilet percé, & qui me défendoit ſi mal des rigueurs de la ſaiſon."

Le nombre des prêtres immolés aux Carmes n'eſt point exactement connu, à cauſe de ceux qu'on y entaſſoit encore dans les derniers jours, & dont le nom ne ſe trouve pas ſur les liſtes que les priſonniers avoient faites, pour les conſerver précieuſement comme un ſouvenir de leurs liens communs, s'il plaiſoit à la providence de les rompre. Suivant les rapports que j'en ai, on peut porter le nombre des victimes aumoins à cent quarante, & celui des prêtres échappés au maſſacre à trente ſix ou trente huit *.

* Voyez les liſtes à la fin du volume.

Il eſt dur pour le lecteur, il eſt bien plus dur pour l'hiſtorien d'avoir à promener ſon eſprit d'un ſpectacle de ſang à un ſpectacle plus ſanguinaire encore; il eſt heureux au moins pour moi de n'avoir à préſenter ici d'autres victimes, que celles dont la cauſe, la fermeté & la conſtance ennoblit l'homme, plus encore que la férocité des tyrans ne le dégrade. Le philoſophe peut s'indigner, le citoyen pâlir d'effroi; le chrétien ſuit avec admiration ces ames fortes au combat. Elles n'ont qu'un mot à dire; le ſerment de l'erreur peut leur rendre la liberté, la vie, les acclamations du peuple & des bourreaux qui les entourre. Qu'eſt-ce pour eux que cette vie, & que ſont ces acclamations, balancées avec la gloire de mourrir pour une vérité, de mourrir pour le Dieu de toute vérité! Pas un ſeul de ces prêtres qui heſite; pas un ſeul qui demande s'il eſt encore tems de rachetter cette vie mortelle par le mot de l'erreur. Il eſt donc une vie meilleure, une vie éternelle pour celui dont le cœur, & s'attache & s'unit indiviſiblement au Dieu de vérité. Il eſt donc bien puiſſant & bien fort, ce Dieu de vérité; puis que une ſimple émanation de ſa penſée le rend préſent à l'homme; rend l'homme ſupérieur, invincible, & à tous ſes tyrans & à

tous

tous ſes bourreaux. L'inſtant où la victime tombe n'eſt pas le triomphe de Péthion, de Marat ou de Robeſpierre; c'eſt l'inſtant de leur honteuſe défaite; ils ont pu égorger; ils n'ont pas pu faire du prêtre un apoſtat. Son corps tombe, ſon ame s'élève dans les cieux, les anges ſe diſputent l'honneur de l'y porter, & de la préſenter au Dieu qui triomphe dans elle. Ce Dieu, que peut-il voir arriver de la terre, de plus grand, de plus noble, de plus digne de lui, que l'homme qui a ſu mourir pour lui! J'écrirai donc encore ces maſſacres nouveaux; le lecteur peut me ſuivre encore à l'abbaye; il me ſuivra demain à Saint Firmin, à la Force, à la place Dauphine, ce n'eſt pas l'hiſtoire des bourreaux; c'eſt celle des martyrs que j'aime à dire à la poſtérité.

Quelle que fût la cauſe qui avoit entaſſé dans les priſons de l'abbaye, un nombre prodigieux de victimes; aux Royaliſtes, aux conſtitutionnels que Danton & Manuel y faiſoient égorger auſſi, le jour du maſſacre des Carmes, ſe trouvèrent mêlées d'autres victimes, dont la mort fut encore le triomphe de la vérité ſur l'erreur, de la conſcience ſur le parjure, du ſacerdoce ſur l'impie ennemi des autels. Ce fut même par le maſſacre des prêtres fidèles

à leur Dieu que s'ouvrit dans la cour des Bénédictins le nouveau ſacrifice.

Sur la foi des décrets qui avoient prononcé l'exportation des prêtres non aſſermentés, ſur celle d'un paſſeport ou ſauf conduit, dont ils s'étoient munis à leur ſection & à la municipalité, quelques uns de ces prêtres ſe hâtoient, en éxécution de la nouvelle loi, de ſe rendre au lieu de leur exil. Ignorant les projets des municipes, ils ſe préſentoient confidemment aux portes de la ville pour franchir les barrières. Au moment où ils parurent, elles ne s'ouvroient plus. Ils préſentèrent leur paſſeport aux gardes; on vit qu'ils étoient prêtres non aſſermentés, & ce paſſeport même fut leur billet de mort. On en avoit ainſi arrêté juſqu'à ſeize dans quatre voitures. Ils furent conduits à l'hôtel de ville; de là un municipe ſe chargea de les emmener à l'abbaye. Les bourreaux arrivoient en ce moment; le peuple s'aſſembloit; Dieu permit que le municipe qui conduiſoit ces prêtres à la mort, y arrivât, lui même le premier. Il ſe félicitoit d'avoir rempli ſa perfide miſſion, en remettant ces prêtres à leurs bourreaux; il alloit en rendre compte. La populace crut voir un prêtre s'échapper; il eût beau proteſter; dans ſa fureur aveugle, le peuple l'aſſomma.

Les

Les prêtres enfermés dans une ſalle furent bientôt l'objet de leur arreſtation. Leur jugement ne fut pas long; ils étoient reconnus pour prêtres non aſſermentés; cette qualité ſeule ſuffiſoit à l'abbaye. En les préſentant au tribunal qu'avoient érigé les brigands, on diſoit: c'eſt un prêtre; le juge répondoit: à la mort.

Les ſeize prêtres arrêtés aux portes de Paris, & quinze autres, envoyés préciſement alors du comité de Surveillance à l'abbaye, furent immolés dans la cour Avec ces derniers arrivèrent Meſſieurs Martin & Fontaine, prêtres de la paroiſſe de St. Jacques & des Sts. Innocens. L'un & l'autre, ce même jour encore, étoient à diner dans leur appartement, rue de la Heaumerie, près la rue St. Denis; ils avoient avec eux l'abbé Le Danois à peine guéri d'une maladie dangereuſe, & qu'ils avoient recueilli pour fournir à ſes beſoins. Des nationnaux arrivent, les preſſent de finir leur repas. Le diner terminé, ils ſont conduits tous les trois au lieu du maſſacre; tous les trois ne ſe diſent le dernier adieu dans ce monde, que pour aller immédiatement ſe réunir dans l'autre.

Vers la partie des priſons, ſur le même théatre que les victimes de l'honneur & de l'antique monarchie, ou de la première rebellion & de la conſtitution plutôt détruite

qu'établie, ſe trouvoient deux prêtres révérés & depuis long tems célèbres dans Paris. L'un étoit M. Chapt de Raſtignac, digne vicaire général de l'archevêque d'Arles, Docteur de Sorbonne, & preſque octogénaire. Pendant les années de la révolution, il avoit publié une diſſertation ſur la propriété des biens eccléſiaſtiques; un volume ayant pour titre accord de la révélation & de la raiſon contre le divorce; une traduction de la lettre ſynodale de Nicolas patriarche de Conſtantinople à l'empereur Alexis Commène, relativement à l'érection des métropoles, traduction accompagnée de notes ſur divers articles de la conſtitution donnée au clergé par l'aſſemblée. Dans ces deux premiers ouvrages brilloit une vaſte érudition. Dans tout ce qu'avoit publié leur auteur, on remarquoit une attention ſcrupuleuſe à ſe tenir ſur la ligne indiviſible de la vérité, & peut-être un ſuperflu pénible, bien plus qu'un défaut de ſavantes recherches, peut-être auſſi une logique minutieuſe à force d'éxactitude. Ces qualités dans les écrits de M. de Raſtignac étoient le miroir de ſon ame eſſentiellement vraie & préférant les routes étroites & ſerrées de l'éxactitude à l'éclat du langage aux plus légers écarts de l'imagination. Cher à ſa famille, cher à tous ſes amis,

il

il aimoit ſurtout à compter parmi eux M. Duroſoy, cet écrivain ſi juſtement célèbre par ſon amour pour la monarchie. Si celui-ci put dire en entendant prononcer ſa ſentence : il eſt beau pour un royaliſte, de mourir pour ſon Roi, le jour de St. Louis; M. de Raſtignac put dire auſſi : il eſt beau pour un défenſeur de l'égliſe, de mourir pour ſon Dieu, au grand jour des martyrs.

Le digne compagnon de M. de Raſtignac étoit l'abbé Lenfant. Depuis la deſtruction des Jéſuites, cultivant le talent qu'il s'étoit formé dans cette ſociété, il avoit été ſucceſſivement admiré ſur les chaires évangéliques de Verſailles, de Vienne & de Paris. Il devoit ſa réputation à des diſcours ſolides, à une éloquence pleine d'onction & de nobleſſe, à une diction majeſtueuſe digne de ſon ſujet. Il devoit l'amour & le reſpect de tous ceux qui le connoiſſoient, à la douçeur & à l'aménité de ſon caractère, à ces mœurs toujours pures, d'un orateur évangélique prêchant & entrainant par ſes exemples & par ſa piété, plus encore que par la force de ſes diſcours.

Ces deux hommes célèbres furent conduits enſemble dans la chambre d'où les victimes de Manuel & Danton, ne ſortoient, que pour aller entendre leur ſentence de mort, & ſe précipiter

précipiter enſuite ſur les piques des brigands où les glaives des Marſeillois. A l'aſpect de ces malheureux citoyens pâles, déſeſpérés, tremblans à chaque inſtant de ſe voir appellés devant le redoutable tribunal, l'un & l'autre oublient le deſtin qui les attend eux-mêmes, ils oublient qu'ils vont mourir auſſi; ou plutôt la mort devant les yeux, ils s'applaudiſſent avant de la ſubir, que la providence leur offre encore des ames à ſauver. Avec tout l'aſcendant que donne la vertu dans ces inſtans terribles, ils annoncent à tous ces compagnons de leur captivité, qu'il eſt un autre tribunal devant le quel il faudra comparoître après celui des brigands. Ils élèvent leur ame vers le ciel, ils l'occupent du ſalutaire repentir qui peut ſeul leur ouvrir les portes éternelles. Ils leur apprennent à fuir d'autres ſupplices que ceux de leurs bourreaux.

A leur voix, tous les ſentimens religieux ſe réveillent dans ces ames abattues; tous ces captifs tombent à leurs genoux. Seuls debout, avec toute l'autorité qu'ils ont reçue du ciel, aſſurés que leur Dieu ratifie la ſentence de leur abſolution, ils la prononcent ſur ces cœurs repentans & humiliés. Ils les relevent, leur

leur apprennent enſuite comment meurent des hommes dont la conſcience eſt pure.

Appellé au ſupplice, M. Lenfant y marche comme il montoit ſur le trône de ces vérités ſaintes qu'il annonçoit au peuple. On nous dit à Paris que ce peuple, en voyant paroître ſon apôtre, demanda à hauts cris qu'il vécût. Les bourreaux le lachèrent; le peuple le pouſſoit, lui crioit: Sauvez-vous; & il étoit déja hors de la foule. Son cœur tendre & ſenſible ne lui permettoit pas de fuir ſans avoir remercié ce peuple. Il s'étoit retourné, & il lui exprimoit ſa reconnoiſſance; quatre brigands ont regretté leur proie; ils accourent, le ſaiſiſſent. M. Lenfant leve les mains au ciel: *Mon Dieu, je vous remercie de pouvoir vous offrir ma vie comme vous avez offert la vôtre pour moi.* Ce furent ſes dernières paroles. Il ſe mit à genoux, & expira ſous les coups des brigands.

Les travaux, les années & les infirmités ètoient ſur le point dé terminer les jours de M. abbé de Raſtignac. Le viſage exténué, les jambes affoiblies par une longue maladie, tout ſon corps chancelant, mais l'ame encore dans toute ſa vigueur, il parut au guichet devenu le théatre des maſſacres, dans la rue St. Marguerite.

Marguerite. A cette porte de la priſon préſidoit un municipe en écharpe, liſant ou bien faiſant ſemblant de lire, à l'apparition de chaque victime, une ſentence appellée le jugement du peuple; auprès du municipe, une cohorte de bourreaux, la hache ou la pique levée; au deſſus d'eux tous, monté ſur un tonneau, le trône de ſa férocite, un démon de Marſeille tenoit ſon large cimeterre levé ſur la victime. Au ſignal couvenu, de toute la force du brigand Cannibale, le coup fatal tomba ſur la tête de M. de Raſtignac. Le ſouſle ſeul des vents l'eût renverſé. La fleur des champs, courbée ſous les autans, déſſéchée par l'automne, ne tombe pas plus aiſément ſous une faux tranchante, que l'abbé de Raſtignac ſous le premier coup de ce bras aſſaſſin. Son corps trainé dans la boue des rues, fut jetté ſur le tas des des victimes amoncelées dans la cour de l'Abbaye.

Un nom célèbre en France, & l'honorable grade d'agent du clergé avoient ſemblé diſpoſer à un grade plus élevé encore, Monſieur l'abbé de Boiſgelin. L'hiſtoire doit le dire comme la vérité: des mœurs plus que ſuſpectes; une réputation, la ſuite de ſes mœurs, des écarts ſcandaleux dans un laïc même, l'avoient fait écarter de l'épiſcopat. A quel titre ſon nom

nom ſe trouve-t-il parmi ces glorieuſes victimes! Il étoit le neveu d'un prélat, dont les écrits avoient démontré les erreurs de cette conſtitution qui faiſoit tant de martyrs. Il avoit aumoins reçu l'indélébile caractère de la prêtriſe. Aumoins n'avoit-il pas prêté le ſerment conſommateur de la défection. Pareil à ces ouvriers que l'évangile repréſente appellés à la derniere heure du jour, il expia aumoins dans ces derniers momens les déſordres & les égaremens que le monde lui reprochoit; il noya ſes ſcandales dans ſon ſang; ſon dernier ſoupir les expia; & bien qu'arrivé tard au repentir, il reçut avec le même martyre que ſes confrères, la même récompenſe. Nous aimons à le croire; car s'il eût été lâché en ce moment, les jacobins auroient fait trophée de ſon apoſtaſie; ils l'auroient laiſſé vivre avec Brienne.

Un prêtre plus long tems dans les voies du Seigneur, étoit M. Royer curé de Paris, à St. Jean en Grève. Toutes les vertus de ſon état l'avoient rendu cher & reſpectable à ſa paroiſſe. Elle lui devoit nombre de fondations toutes deſtinées au ſoulagement perpétuel des pauvres, toutes, le fruit de ſon œconomie & de ſa charité. Nous le vîmes dans ſa premiere priſon, à l'hôtel de la Mairie, il étoit

là, tranquille comme jadis dans ſa paroiſſe, attendant qu'il plût au comité de Surveillance de prononcer ſur ſon deſtin, mais prêt à le ſubir, à ſceller de ſon ſang cette foi qu'il honoroit depuis long tems par ſon aſſiduité au ſaint miniſtère & par le déſintéreſſement de ſon zéle. Nous vimes avec lui le jeune abbé Pey, comme nous l'avions toujours vu, attendant auſſi avec l'innocence de ſes mœurs, avec la gaieté de ſon innocence, l'heure des juges, ou des bourreaux. Nous admirions cette tranquillité, & il rioit de notre admiration. Oubliés quelques jours par leur prétendus juges dans le vaſte galetas qui leur ſervoit de priſon, ils n'en ſortirent au moment du maſſacre, que pour être envoyés à l'Abbaye, pour y être immolés encore avec divers autres prêtres, tels que Meſſieurs St. Clair vicaire général du diocèſe de Die; M. Gervais, Sécretaire de l'archévêque de Paris; les deux freres Benoit, Capeau, Deſpomerai, Neve[illegible], Simon, Tareau occupés du miniſtère dans diverſes paroiſſes; & M. Rateau docteur de Sorbonne.

Le ſeul prêtre connu pour avoir échappé à cette boucherie fut un religieux de Clugni. Il étoit des ſeize arrêtés aux barrières. En arrivant à l'abbaye, il remarqua parmi les commiſſaires, un homme avec qui il s'étoit trouvé

trouvé diverſes fois chez un ami commun. Cet ami croyant le religieux aſſuré de l'exportation, lui avoit confié une ſomme de quarante mille livres. Le religieux vouloit aſſurer ce dépôt, il remet ſon portefeuille au commiſſaire, & lui en confie la reſtitution. Le commiſſaire alors reconnoiſſant ce religieux, imagine pour lui ſauver la vie de le conduire dans le bureau même, où des écrivains étoient occupés à dreſſer le procès verbal du jour. Sans avoir trop le tems de lui expliquer ce qu'il doit faire, il le place à une des tables du bureau, & lui dit: écrivez. Le religieux attend qu'on lui dicte ce qu'il doit écrire. Le commiſſaire s'appercoit de ſon embarras; affectant un ton bruſque, il ajoute: écrivez donc ce que je vous ai dit; & que tout ſoit prêt à mon retour. Le religieux entend ce langage, & ſe met à écrire, ou à faire ſemblant.

Les brigands alloient, venoient, & revenoient dans ce bureau, racontant leurs maſſacres, demandant des liſtes, & ſe livrant à toute leur féroce joie ſur les victimes qu'ils avoient égorgées. Il leur en manquoit une ſur les ſeize prêtres; c'étoit ce religieux même, qu'ils voyoient dans le bureau, & qu'ils prenoient pour un commis. C'étoit devant lui qu'ils demandoient le prêtre qu'on

leur avoit ravi. Il les voyoit frémir de rage & de déſeſpoir de l'avoir laiſſé échapper. Connoiſſant toute l'importance du rôle qu'il avoit à jouer, il continuoit à écrire ſans ſe détourner, & comme un homme fort occupé des ordres qu'il avoit à remplir. Le commiſſaire, au moment favorable, reparut, examina ce que ce religieux avoit écrit, lui fit prendre ſes papiers ſous le bras, & l'emmena chez lui comme ſon ſecrétaire.

Pour ce prêtre arraché aux bourreaux de l'Abbaye, on en compte environ quarante, qui réunis à ceux des Carmes, faiſoient cent quatre vingt prêtres égorgés dans l'eſpace de deux ou trois heures.

Il falloit donner à ces maſſacres une eſpèce de prétexte, pour diminuer l'horreur qu'ils inſpiroient. Tandis que les bourreaux aſſaſſinoient, les Jacobins eurent ſoin de répandre dans toute la ville, que les prêtres enfermés aux Carmes, & ſurtout que l'archevêque d'Arles, avoient été les premiers à faire feu ſur la garde. Malgré les précautions ſi bien connues, & ſi bien priſes pour ne pas laiſſer la moindre arme aux priſonniers, cette étrange abſurdité trouva des défenſeurs.

Elle fut même répandue par ceux qui devoient être plus ſpécialement convaincus du contraire

contraire. Un des gardes qui avoit assisté au massacre, & qui conduisoit M. Bardet à la section, disoit à cet ecclésiastique, ces paroles mêmes : *& ce scélérat d'archevêque d'Arles, qui avoit un dard au bout de sa canne pour se défendre !* M. Bardet, qui dans la rue alors, sentit un sabre appuyé sur son coû, ne savoit de quel objet il devoit plus frémir, ou du brigand tenté de le tuer dans le moment où on le conduisoit dans son asyle, ou du garde qui un instant après la mort de l'archevêque, le calomnioit si évidemment auprès de ceux la même qui l'avoient vu mourir.

On ajouta au peuple qu'à la même heure, les prêtres & tous les prisonniers devoient se répandre dans la ville pour égorger les citoyens. On en donna pour preuve, de petites images du cœur de Jésus & de Marie, que l'on avoit trouvées sur chacun de ces prêtres. Ces images étoient le symbole de l'amour d'un Dieu fait homme pour le salut du genre humain, de celui de la mere de Dieu pour son fils, & pour ceux qu'il a rachetés de son sang. Le glaive dont ces cœurs étoient percés, exprimoit l'excès de cet amour dans un Dieu mourant en croix, montrant au genre humain ce cœur ouvert pour nous servir d'asyle. Il exprimoit encore l'excès de douleur, dont

le

le cœur de Marie fut pénétré à la vue de ſon fils immolé ſur le Calvaire. Depuis pluſieurs années, & depuis la révolution ſurtout, les fervens catholiques animés par les réflexions qu'inſpire ce ſymbole, cherchoient à réveiller leur amour pour un Dieu qui en manifeſta lui même un ſi grand pour nos ames. Ils honoroient ſpécialement dans Jéſus-Chriſt ce myſtère d'une charité inéfable. Par cet amour, principe de notre rédemption, ils le conjuroient d'écarter de la France le fléau de l'impiété, les déſaſtres dont la haine de Dieu devoit être ſuivie dans ce malheureux empire. Ils ſavoient que la France avoit été ſolemnellement miſe par ſes Rois ſous la protection de la St. Vierge; ils uniſſoient le ſymbole de ſon amour au ſymbole de l'amour de ſon fils, comme un motif preſſant pour leur médiatrice auprès du ſouverain des ſouverains. Ils ne s'attendoient pas que ces gages de leurs vœux pour la patrie, deviendroient dans l'explication des Jacobins, le ſignal d'une atroce conjuration contre la patrie. Le peuple qui croit tout, crut auſſi à cette calomnie. Il crut encore que l'on avoit trouvé ſur les prêtres immolés aux Carmes, une quantité prodigieuſe de numéraire; il crut à des tréſors trouvés ſur l'archevêque d'Arles; & nous

ſavons

ſavons de témoins oculaires, que M. l'archevêque d'Arles, dans les trois ſemaines que dura ſa captivité, avoit preſque épuiſé ſa bourſe, qu'il lui reſtoit à peine ſix à ſept louis; qu'il avoit employé tout le reſte en faveur des pauvres prêtres priſonniers avec lui, & même en faveur de quelques perſonnes du dehors, aux quelles il avoit envoyé une partie de ſes aumônes ordinaires.

Les faux bruits répandus avec affectation produiſoient cependant l'effet que les municipes ſe propoſoient, en les faiſant ſemer dans tout Paris. Ils réprimoient au moins une partie de l'horreur que devoient exciter les maſſacres du jour; ils diſpoſoient la populace à ſupporter, & à ſeconder même ceux du lendemain.

La journée du trois en effet, ne devoit pas être moins atroce que la veille. Ici au moins, la narration commence par quelques actes d'humanité, par des précautions priſes pour ſauver quelques unes des victimes.

Tandis qu'on maſſacroit déja leurs frères aux Carmes, les quatre vingt dix prêtres enfermés au ſéminaire de St. Firmin s'attendoient à voir les portes de leur priſon s'ouvrir en conſéquence du décret d'exportation, qui leur avoit été communiqué. Le ſieur Henriot

riot, commandant de la ſection, les avoit bien traités de ſcélérats; il leur avoit bien dit qu'ils périroient tous; mais la publicité de ces menaces leur avoit fait penſer qu'on vouloit ſimplement les effrayer. Ils étoient dans toute cette ſécurité, quand un garçon boucher arrivant des Carmes, s'introduiſit à St. Firmin, cherchant à découvrir M. Boulangier. Celui-ci, procureur de la maiſon, avoit au moins la liberté néceſſaire pour les détails intérieurs. Le boucher l'apperçoit, lui dit ſecrétement, & d'un ton très preſſant: ſauvez vous, Monſieur. Ce ſoir vous allez tous être égorgés. M. Boulangier ne peut croire à cette atrocité. Soupçonnant quelque piège, il court en avertir M. François, le ſupérieur de la maiſon. Ils conviennent d'envoïer un domeſtique prendre des informations à la ſection; ils attendent vainement la réponſe. Cependant le boucher impatient que M. Boulangier reparoiſſe, le retrouve heureuſement, le preſſe de nouveau: tous les prêtres lui dit il, ſont déja maſſacrés aux Carmes; & un quart d'heure encore, il ne ſera plus tems de fuir. M. Boulangier auroit au moins voulu prévenir ſes confrères. D'ailleurs pour s'échapper, il falloit traverſer un nombreux corps-de-garde. En ce moment arrivent

deux

deux autres jeunes gens que le même deſſein conduiſoit. Sans donner à M. Boulangier le tems qu'il demandoit, ils le preſſent; & leurs armes trompant les ſentinelles, ils viennent à bout de l'emmener. Le boucher le conduit par le bras, comme ſon camarade; dans cette attitude, ils traverſent une horde de bandits arrivans déja à St. Firmin, pour s'aſſurer des poſtes.

Déſormais en ſureté, M. Boulangier offre de reconnoître par quelque argent, le ſervice de ſon libérateur. "Non, Monſieur; lui ré-"pond le jeune homme, je ſuis trop bien "payé d'avoir pu vous délivrer. J'étois allé "aux Carmes avec les Marſellois, bien réſolu "d'y égorger quelques prêtres. Ah! Mon-"ſieur; quand j'ai vu tous ces prêtres mou-"rir comme des ſaints; je n'ai pas eu la force "d'en tuer un ſeul; & j'ai promis à Dieu de "faire mon poſſible pour en délivrer au moins "quelqu'un. A préſent que Dieu m'a fait "cette grace, me voilà trop heureux." M. Boulangier lui demande s'il ne pourroit pas eſſayer d'en délivrer quelques autres, ou du moins les avertir de ce qui s'étoit paſſé aux Carmes? "J'y cours dès cet inſtant; puiſ-"que vous voilà en ſureté. Oh mon Dieu, "ſi je pouvois en ſauver quelques autres!"

Telle fut la réponſe de ce garçon boucher changé en protecteur zêlé. Il ne put pas remplir ſon ſecond vœu. Les poſtes déſormais étoient gardés trop ſoigneuſement. Le nouveau carnage devoit commencer le lendemain avec l'aurore.

A cinq heures du matin, les bourreaux étoient tous arrivés. La populace étoit déja accourue. Elle commença par demander la vie de quelques uns de ceux qu'elle connoiſſoit plus ſpécialement. Conſervez notre ſaint, cria-t-elle, en parlant de M. de l Homond, profeſſeur émérite du collège Cardinal-le-Moine. Ce ſaint prêtre & trois autres furent mis ſous la ſauve garde de la loi. Les adminiſtrateurs de la ſection auroient auſſi voulu conſerver la vie à M. François, ſupérieur du ſéminaire. Aſſurément ſes bienfaits, & ſon zêle pour le peuple, ſon caractère d'une douçeur extrême, & une vie remplie de bonnes œuvres lui avoient mérité cette diſtinction de la part des hommes témoins de ſes vertus, & ſi ſouvent l'objet de ſes bienfaits; mais outre pluſieurs ouvrages remarquables par la clarté, la préciſion avec la quelle il y mettoit l'hiſtoire & les vérités ſaintes à la portée des hommes les moins éclairés, il avoit, ſous le tître de *mon ſerment*, développé toutes les raiſons qui devoient

voient éloigner les prêtres du parjure conſtitutionnel. Il étoit ſignalé aux brigands, comme une victime que nulle conſidération ne devoit mettre à l'abri de leurs haches. Fidèles à cet ordre, ils ſe roidirent contre la ſection même, & le lui arrachèrent pour l'égorger avec les autres.

Ces aſſaſſins d'abord parcoururent le ſéminaire, & en firent deſcendre les prêtres dans la rue. Le peuple frémiſſant d'un ſi grand nombre de victimes, ne voulut pas ſouffrir qu'elles fuſſent immolées ſous ſes yeux. Les bourreaux rentrèrent avec elles dans la maiſon. Là ils les égorgèrent les uns après les autres, ou les précipitèrent par les fenêtres.

Au milieu de ce peuple qui avoit eu horreur d'un pareil ſpectacle ſe trouvoit une troupe de femmes-tygres, plus altérées de ſang que les bourreaux eux mêmes, & armées de maſſues qui ſervent à écraſer le plâtre. Lorſqu'un des prêtres étoit jetté par les fénêtres, elles couroient ſur lui, & achevoient de l'aſſommer. Ainſi périt entre autres M. l'Abbé Copeine. Du lit où il étoit mourant, les bourreaux ne firent que le prendre, & le précipiter du haut de l'étage où ils l'avoient trouvé.

Ainſi périt ſurtout M. l'Abbé Gros, ce curé ſi bienfaiſant de la paroiſſe même ſur la quelle ſe paſſoient ces horreurs. On lui coupa la tête ; les uns la promenèrent en triomphe, tandis que les autres ſuivoient, en trainant le reſte du cadavre dans la boue. Il n'avoit pourtant tenu qu'à M. l'Abbé Gros, de ſe dérober à ſes aſſaſſins. Sur la propoſition qu'on lui en faiſoit la veille, il avoit répondu, " Le peuple ſait que j'ai été conduit " ici. Malgré tout ce que j'ai fait pour lui, " je ſuis le principal objet de ſa fureur. S'il " ne me trouve pas, il bouleverſera toute la " maiſon ; ceux qui pouront s'être cachés, " ſeront découverts ; je ſerai la cauſe qu'on " les cherchera avec plus de ſoin ; qu'on les " découvrira, en ne cherchant que moi. Il " vaut mieux que je ſois ſacrifié ; & que les " autres ſoient épargnés."

Au moment où les bourreaux parurent, il vit parmi eux un de ſes paroiſſiens. Mon ami, lui dit-il, je vous connois ; & moi auſſi, répondit l'aſſaſſin, je vous connoîs ; & je ſais les ſervices que vous m'avez rendus. Mais ce n'eſt pas ma faute. La nation veut que vous périſſiez ; & je ſuis païé pour vous tuer. Un ſigne de ce même ſcélérat fit approcher les

autres

autres bourreaux ; & il s'unit à eux pour précipiter ſon bienfaiteur.

On portoit encore dans les rues la tête de ce digne paſteur, lorſque ſon teſtament fut ouvert. On y lut qu'il léguoit tout ſon bien aux pauvres de ſa paroiſſe.

On met auſſi au nombre des morts, mais avec quelques doutes Monſieur le Ber, autre curé de Paris, paroiſſe de la Magdeleine. C'étoit un de ces hommes qu'il eſt impoſſible de haïr ; ſimple dans ſes manières, pacifique, uniquement occupé de ſa paroiſſe, & ſurtout de ſes pauvres, à qui il donnoit tout. Ses paroiſſiens diſoient de lui ; c'eſt un brave, & un bon prêtre, mais il n'a pas juré. On leur donna à ſa place, un jureur. Celui-ci, hypocrite apoſtat, prêchoit avec un extérieur impoſant. Il prêchoit l'héréſie ; il flattoit la révolution. Il jouiſſoit des revenus de l'intruſion ; le peuple pour le ſuivre, ceſſa de regretter un homme à l'extérieur modeſte, peut-être un peu agreſte, mais ayant aſſez d'ame pour vivre pauvre, pour mourir ferme & inébranlable dans la foi. C'étoit là le peuple de la révolution.

Ce même peuple avoit applaudi à Monſieur Mouſle vicaire de St. Merry, au moment où prêtant le ſerment de l'apoſtaſie, il donnoit une

une preuve de lâcheté. La religion reprit le deſſus dans M. Mouſle. La perſécution paroiſſoit à ſon comble, dans le mois de Juillet; il eut la force de rétracter ſon ſerment & de rendre publique ſa rétractation. Il fut abbandonné, pourſuivi par ce peuple, qui lui avoit donné tant de louanges. Le vœu le plus ardent de M. Mouſle, étoit de répandre ſon ſang en réparation de ſon apoſtaſie. Les brigands l'exaucèrent.

M. Pottier ancien ſupérieur des Eudiſtes à Rouen, avoit donné un ſcandale plus marquant encore. Il s'étoit fait illuſion dans les premiers jours où le ſerment des prêtres fut preſcrit. Sa réputation ſéduiſit & le peuple & bien des eccéſiaſtiques. Dieu qui l'humilioit ne permit pas que l'illuſion fût longue. Des le troiſieme jour de ſa chûte, M. Pottier ſe releva. En homme courageux, il mit toute la ſolemnité poſſible a ſa rétractation. Les ouvrages coulèrent de ſa plume pour fortifier les foibles qu'il avoit ébranlés, pour ramener les ignorans qu'il avoit égarés. La perſécution le chaſſa vers Paris; il y fut un apôtre. Les prêtres accouroient à ſes diſcours, ſurtout à ces retraites ſpirituelles qu'il donnoit, pour les préparer tous, & pour ſe diſpoſer lui même au martyre.

martyre. Il le ſubit en prêchant la foi à ſes bourreaux, juſqu'au dernier moment, & en leur pardonnant.

A St. Firmin étoit ainſi qu'aux Carmes, un de ces hommes qui au milieu du monde, & même dans la carrière militaire, ſavent conſerver leur ame intacte des opinions & des vices du ſiecle. Après avoir été pendant quarante quatre ans l'admiration de ſes frères d'armes, M. Jean-Antoine-Joſeph-Villette, capitaine commandant au régiment de Barrois, s'étoit retiré dans ce ſéminaire pour y paſſer le reſte de ſes jours dans les exercices de la vie la plus religieuſe. Il y étoit depuis ſix ans; il y vivoit dans toute la ferveur d'un homme qui ne penſe qu'à ſe ſanctifier. La priere, les œuvres de charité, les lectures pieuſes, les méditations ſaintes avoient mûri ſon ame pour le ciel. Lors de l'invaſion du ſéminaire, on lui dit qu'il pouvoit demander ſa liberté avec un ſûr eſpoir de l'obtenir. Ce vénérable militaire répondit à cette propoſition comme M. de Valfons l'avoit fait aux Carmes: *Je m'en garderai bien; je ſuis trop heureux d'être ici.* Il ſe prépara plus ſpécialement au martyre en recevant chaque jour la communion pendant les trois ſemaines de ſa captivité. Modèle de piété pendant ſa vie,

vie, il fut celui de la fermété & de la conſtance ſous le glaive des Marſeillois.

Au nombre de ces martyrs ſe diſtinguent encore deux chanoines de Sainte Genevieve, MM. D'Aval & Claude Pons. Comme il n'y avoit aucun prétexte pour exiger d'eux le ſerment des fonctionnaires publics, la ſection du Panthéon ſur la quelle ils avoient été arrêtés, voulut les renvoyer à condition qu'ils feroient le ſerment de la liberté & de l'égalité. Ils en jugèrent comme Meſſieurs Nativel, & préférèrent de même le ſort des martyrs.

Deux ou trois des prêtres enfermés dans ce ſéminaire avoient réuſſi à ſe cacher ; ils reparurent exténués de faim trois jours après le maſſacre. Les brigands n'y étoient plus alors. Ces prêtres furent ſauvés.

M. l'Abbé Huy connu par ſes travaux ſur la minéralogie, avoit auſſi éte enfermé à St. Firmin. L'honneur de partager le ſort des confeſſeurs lui étoit plus précieux que ſon titre d'academicien. Il s'étoit bien gardé de le faire valoir comme un privilège qui dût l'éxempter du martyre. Le peu d'empreſſement qu'il mit à profiter de ſa liberté prouva qu'il ſavoit apprécier la gloire dont on le privoit. Les bourreaux cependant ne le trouvèrent plus à St. Firmin. Les ſollicitations de l'aca-

l'Académie des Sciences avoient réuſſi à l'en arracher.

M. de Turménies, grand maître du collège de Navarre, avoit été encore plus près du martyre. On ſait qu'il fut jetté par les fenêtres; ſon nom ſe lit dans toutes les liſtes des morts; on parle aujourdhui d'une lettre, dont je n'ai pu conſtater l'éxiſtence, & dans la quelle on lui fait raconter à lui même comment il fut laiſſé pour mort, & guéri enſuite, après avoir donné quelque ſigne de vie. Cette circonſtance peut-être vraie abſolument; elle s'accorde mal avec l'acharnement des bourreaux, & celui des Méduſes Pariſiennes. C'étoit trop peu pour ces ces mégrères, d'ôter avec leurs aſſommoirs ce qui pouvoit reſter de vie aux victimes jettées par les fénêtres. On les voyoit monter & trépigner ſur les cadavres palpitans. On les voyoit arracher avec des ciſeaux les yeux des prêtres morts. Elles ſembloient vouloir démontrer que ce ſexe ſupérieur aux hommes en ſenſibilité, quand il ſuit la nature, ſait auſſi vaincre les bourreaux même en cruauté, quand il s'égare, et s'irrite dans ſa haine.

Lorſque les corps des prêtres furent entaſſés dans des tombereaux, moins pour leur donner la ſépulture que pour continuer à les outrager, on vit ces monſtres femmes ajouter

à l'horreur du convoi. On les vit montées ſur ces tombereaux, à côté d'hommes monſtres, preſſer, fouler aux pieds, comme eux, les cadavres des morts, & les hacher encore, & leur couper les jambes & la tête, & montrer aux paſſans ces horribles trophées, & hurler, *vive la nation!*

Quand les cendres impies de Mirabeau furent triomphalement dépoſées au Panthéon, les légiſlateurs de la révolution préſidoient à la pompe funèbre; quand la nature entière frémiſſoit des horreurs commiſes ſur le corps des plus ſaintes victimes, les légiſlateurs de la révolution s'applaudiſſoient tranquillement d'avoir pouſſé à l'incroyable la rage des bourreaux, contre les ſerviteurs de Dieu & les amis du Roi. Leurs ſéances n'offrent pas le moindre veſtige de la moindre démarche faite pour arrêter les maſſacres de St. Firmin & des Carmes. Ces légiſlateurs voulurent au moins, ou firent ſemblant de vouloir ſauver à l'Abbaye quelques victimes. Leur député Chabot, cet apoſtat ſi fort, quand il falloit ſoulever la populace, crut voir dix mille glaives levés ſur lui, & n'oſa pas ſouffler le mot, quand il fut envoyé pour l'appaiſer. Quelques autres, des Girondins ſurtout, crurent voir leur révolution du dix Août déſhonorée

norée par les atrocités du deux Septembre; ils allèrent trouver Danton, & le prierent de ne pas confondre les innocens & les coupables. *Il n'y a point d'innocens*, leur répondit Danton; *je me ſuis fait donner les liſtes.* Il dit; & ces fiers girondins ſi hardis contre Louis ſeize, conçurent ce que c'eſt qu'un tyran; ils tremblèrent ſous Danton, & laiſſèrent ſes bourreaux, ſes agens, Robeſpierre, Marat, Manuel, Sergent, Panis, continuer le maſſacre.

Les théatres de ſang s'étoient multipliés. On égorgeoit à la Conciergerie, on égorgeoit aux Bernardins, au Pont-au-change, à Bicêtre; on égorgeoit à la Force; on rotiſſoit à la place Dauphine.

Sur ces derniers théatres les martyrs de la religion ſe trouvoient encore mêlés aux martyrs de la conſtitution, de l'ariſtocratie, ou de l'amour plus fidèle, plus pur de la vraie monarchie.

Prêtres immolés à la Force.

Celui dont nous tenons nos détails ſur la Force, eſt M. Jacques Flauſt, curé Deſmaiſons près Paris, échappé au maſſacre, & réfugié à Londres. Il étoit à la Force avec M. l'abbé Bertrand frère de l'exminiſtre, avec M. Lagerdette Chapellain au Marais, avec un vicaire de province dont il a oublié le nom, avec M.

Etard, curé de Charonne, & ſurtout avec M. Bottex curé du diocèſe de Lyon. J'avois l'honneur de connoître bien ſpécialement le dernier. Un novice dans toute ſa ferveur n'a pas la conſcience plus délicate que cet excellent prêtre. Les maîtres les plus verſés dans l'art d'approfondir une queſtion, n'apportent pas à la diſcuſſion une logique plus exacte, un jugement plus droit, une métaphyſique plus profonde, & ſurtout un deſir plus ſincère de tout ſacrifier à la vérité, & ſurtout encore plus de cette modeſtie qui ſembloit prendre tout des lumieres des autres, quand ils prenoient eux-mêmes tout des ſiennes. Il étoit député à la premiere aſſemblée nationale. Je l'ai vu bien des fois combattu entre le déſir d'aller rejoindre ſes chers paroiſſiens, & l'obligation où il ſe croyoit de reſter à cette aſſemblée, pour ne pas ôter un ſuffrage à la bonne cauſe. Son zéle trop connu rendit impoſſible ſon retour vers ſes ouailles; il n'épargna rien aumoins pour les inſtruire de loin, ſoit par ſes ouvrages, ſoit par ceux qu'il avoit ſoin de choiſir, & qu'il faiſoit gratuitement répandre. C'étoit entre cette bonne œuvre & ſes aumônes qu'il partageoit le ſalaire qu'il diſoit avoir ſi mal mérité comme légiſlateur.

La

La ſeule choſe qui l'inquiétoit dans ſa priſon, étoit de n'avoir pas été arrêté, comme les prêtres des Carmes, préciſément à cauſe de la religion, mais pour une lettre de M. l'abbé Maury trouvée dans ſes papiers. Je ſais bien, diſoit-il, que cette lettre eſt loin de rien contenir contre l'Etat; je mourrai innocent de ce crime; mais je n'aurai pas le bonheur de mourir pour la foi. Son Dieu lui ménageoit cependant la conſolation de mourir martyr de ſa conſcience.

Le ſerment décrété par l'aſſemblée, préciſément le jour où elle mettoit ſon Roi aux fers, conſiſtoit ſpécialement en ces mots: *je jure de maintenir la liberté, l'égalité, & de mourir pour les défendre.*

Examen du troiſieme ſerment preſcrit par l'aſſemblée.

Dans un tems où l'on auroit eu des idées plus exactes de la liberté & de l'égalité, ce ſerment auroit moins embarraſſé les conſciences pieuſes & timorées. Dans la ſituation où ſe trouvoit la France, & ſurtout avec les intentions connues des légiſlateurs, la queſtion étoit épineuſe. Les prêtres enfermés aux Carmes l'avoient agitée, pour ſavoir ce que la conſcience permettroit, ſuppoſé que la vie fût offerte au prix de ce ſerment. Les avis n'avoient pas été uniformes; on a vu que Meſſieurs nativelle, qu'on mit à cette épreuve pendant

dant le maſſacre, choiſirent la mort. La vérité nous oblige de dire qu'il n'en fut pas de même de ceux qui, échappés au maſſacre, furent conduits à la ſection. Le ſerment de la liberté & de l'égalité fut exigé d'eux; on leur dit que l'on n'entendoit pas les engager à rien changer à leur doctrine religieuſe. Dans ces momens de trouble, de tumulte, ils prononcèrent le ſerment, à condition ſeulement qu'il ne ſeroit nullement pris pour une adhéſion au ſchiſme, à l'héréſie.

A la Force, comme aux Carmes, les prêtres priſonniers agitèrent la même queſtion; M. Bottex ſurtout & M. Flauſt eurent ſur cet objet de longues converſations. Ce dernier penchoit à regarder le ſerment de la liberté & de l'égalité comme licite. D'abord, diſoit-il, vous ne bleſſez aucun dogme parce ſerment; il n'y eſt pas mention de la nouvelle religion conſtitutionnelle. Nous pouvons donc le faire ſans être hérétiques ou ſchiſmatiques. Ce ſerment n'eſt pas clair, il eſt vrai; mais s'il a un double ſens, l'un bon, l'autre mauvais, nous ſommes toujours cenſés le faire dans le ſens qui eſt bon. On nous dit que faire ce ſerment, c'eſt reconnoître l'autorité de ceux qui l'éxigent; mais l'aſſemblée à beau être une puiſſance uſurpatrice; elle eſt en cela comme l'injuſte

l'injuſte conquérant, au quel on fait ſerment de fidélité, quand il s'eſt emparé d'une ville ou d'une couronne. Enfin ce ſerment n'a pas été condamné; des hommes très vertueux l'ont fait; nous pouvons donc le faire auſſi.

Malgré ces argumens, il reſtoit bien des doutes à M. Bottex. Pour régler ſa conduite, en attendant que la queſtion fût décidée, il partit de ce principe certain, qu'il vaut mieux s'expoſer à la mort que prononcer un ſerment douteux; par ce que la crainte de prendre Dieu à temoin d'un menſonge, doit l'emporter ſur celle de la mort.

Ainſi, juſque dans leurs conteſtations ces prêtres priſonniers ajoutent à l'hiſtoire de la probité humaine. Il eſt rare de voir des hommes dans les fers, agiter entre eux, ſi les moyens qu'on leur offre pour éviter la mort ſont légitimes, & juſques à quel point la conſcience permet de condeſcendre aux faveurs des tyrans. Dans une diſcuſſion de ce genre, ſous le fer des bourreaux, le ſcrupule eſt ſublime.

Parmi les théologiens qui ont diſcuté dans la ſuite, ce ſerment de la liberté & de l'égalité, quelques uns en ont jugé comme M. Flauſt; les autres ont ſemblé plus exacts & plus preſſans.

Ceux-ci

Plusieurs de ceux-ci avouent qu'en faisant le ferment de la liberté & de l'égalité, on ne blesse pas, aumoins directement, les dogmes religieux, parcequ'il est constant que l'on admettoit toutes les restrictions sur cet article, & que l'assemblée, mettant à part toute opinion religieuse, ne pensoit alors qu'à sa liberté et à son égalité politiques. Mais la politique elle même n'est pas exempte des loix de la morale. Pour être défendu, il n'est pas nécessaire qu'un ferment blesse le dogme ; il suffit qu'il soit opposé à quelque vérité, ou à quelques devoirs moraux.

En second lieu, il est de principe que tout ferment se fait à l'avantage de celui qui le commande. En faisant celui de la liberté & de l'égalité, vous promettez donc quelque chose de favorable à cette assemblée qui certainement ne l'exigeoit que pour vous mettre dans son parti; pour s'assurer que vous maintiendriez ses forfaits contre le Roi & le gouvernement.

En troisième lieu, lorsque la formule d'un ferment ne représente qu'un sens vague, il faut absolument fixer le sens dans le quel on le prononce; car on ne doit pas prendre Dieu à temoin d'une promesse vague, incertaine, captieuse, équivoque.

Quatri-

Quatrièmement lorſque le vrai ſens d'un ſerment eſt douteux, vous êtes toujours cenſé l'avoir fait dans l'intention connue de celui qui l'éxige. Cette intention ſe manifeſte par les circonſtances, les actions, le caractère, l'intérêt, les principes de ceux qui le preſcrivent. La liberté, l'égalité que l'aſſemblée vous fait jurer de maintenir ne ſont donc pas cette honnête liberté, & cette égalité de juſtice, que les loix doivent maintenir dans tout état. Elles ſont ce qu'elle a exprimé dans ſes décrets, ſur les droits de l'homme. La liberté qu'elle vous fait jurer eſt cette prétendue liberté nationnale, d'après la quelle vos légiſlateurs ſe ſont crus en droit de tout bouleverſer dans le gouvernement, de traiter le Roi le plus légitime comme le plus indigne & le plus criminel des ſujets. La liberté dans ce ſerment, eſt celle d'une nation qui briſe tous les liens de la ſociété, qui oublie aujourd'hui ſes ſermens de la veille; & qui demain encore, détruira tout ce qu'elle fait aujourdhui. C'eſt la liberté de l'anarchie, la liberté révolutionnaire, la ſource, le principe de toutes les horreurs du jour.

Quant à *l'égalité*, dans votre ſerment, elle eſt ce principe d'après le quel l'aſſemblée à détruit le clergé, la nobleſſe, tous les droits féo-

daux ou ſeigneuriaux. Cela eſt évident par toute la conduite & tous les raiſonnemens de la révolution. De quel droit jurez-vous de maintenir les principes & l'ouvrage de tant d'erreurs & de tant d'injuſtices!

Vous prétendez avoir ſimplement juré la liberté & l'égalité *ſuivant les loix!* oui, mais ſuivant quelles loix! évidemment ſuivant celles de l'aſſemblée & du peuple qui vous font jurer; c'eſt-à-dire, ſuivant les loix qui détrônent le monarque, & maintiennent & conſomment tous les forfaits de la révolution.

Vous parlez du ſerment fait à un uſurpateur! oui; mais feriez-vous à cet uſurpateur le ſerment de maintenir les principes même de ſon uſurpation, et de tous ſes crimes! Or c'eſt préciſément ce que vous faites en jurant de maintenir la liberté & l'égalité révolutionnaires. Vous n'obeiſſez pas ſimplement ici pour une action ſans crime; vous jurez de maintenir une liberté & une égalité, principes doctrinaux de tous les crimes de la révolution.

Votre intention n'eſt pas de maintenir la liberté & l'égalité dans le ſens de la révolution? vous trompez donc ceux qui vous demandent ce ſerment pour le maintien même de la révolution. Votre ſerment n'eſt donc qu'une reſtriction mentale, une vraie diſſimulation,

lation, une ſupercherie. Eſt-il permis de prendre Dieu à témoin d'un acte, trompeur & dériſoire, s'il n'eſt pas dans le ſens de la révolution; ou d'un acte confirmant, maintenant tous les forfaits du jour, s'il eſt fait dans le ſens de la révolution!

Les prêtres qui avoient ſaiſi le ſerment de la liberté & de l'égalité ſous ce point de vue, étoient ſans contredit le parti le plus nombreux. Ils convenoient que la tentation étoit délicate; que la formule du ſerment étoit captieuſe; mais Dieu, ajoutoient-ils, ne permet ces embuches, que pour éprouver d'avantage les ſiens. Ce ſerment leur ſembloit en quelque ſorte, le dernier coup de crible de la révolution, pour ſéparer le bon grain de l'yvraie. Mais la queſtion n'étant décidée par aucune autorité ſupérieure, chacun ſuivit ſon opinion. Des hommes très vertueux firent le ſerment de *la liberté et de l'égalité.* On vit des ſaints mourir plutôt que de le faire; le doute même eut ſes martyrs.

La priſon de la Force fut celle où cette diverſité d'opinion eut le plus d'influence. Aux Carmes, à St. Firmin, on renvoya aux ſections le petit nombre de prêtres arrachés au maſſacre. A la Force, les bourreaux ne les

perdoient de vue, qu'après les avoir entendus prononcer ce ſerment.

Mort de M. Bottex.

Lorſque M. Bottex parut devant les municipes *Hebert* & *l'huillier* érigés en juges du redoutable tribunal, il ne lui fut pas difficile de prouver que l'objet de ſa correſpondence avec l'abbé Maury n'étoit pas un complot contre la nation. Il fut abſous, mais cette abſolution ne fut pour lui que la plus difficile des épreuves.

A la Force, le priſonnier que les juges n'avoient pas condamné, étoit dabord ſaiſi par quatre brigands. Celui qui préſidoit aux maſſacres, le conduiſoit criant & ordonnant au priſonnier de crier, comme lui, *Vive la nation!* Ils arrivoient ainſi juſqu'au guichet. Là étoient les bourreaux. Au nombre d'environ ſoixante Canniballes, ils formoient une haie prolongée juſqu'a l'extrémité de la rue, fermée par un trophée de cadavres, entaſſés les uns ſur les autres.

Si le priſonnier étoit condamné à mort, le mot du gué étoit *à l'abbaye*; dés qu'il avoit franchi le ſeuil de la porte, les bourreaux à maſſue l'étourdiſſoient, les ſabres ou les piques l'achevoient. S'il n'étoit pas tombé ſous les premiers coups, il ne pouvoit fuir qu'en ſuivant

vant cette route fatale tracée par le double rang des bourreaux, et fermée par des cadavres.

Quand le chef des bandits devoit annoncer la grace de quelqu'un, il paroiſſoit le premier au guichet, tenant un ſabre levé & ſon chapeau ſur la pointe du ſabre. Il répétoit le cri de *vive la nation*, il ajoutoit *grace au bon citoyen*. La double haie, la populace, qui abondoit à ce ſpectacle, dans la rue, aux croiſées, & juſques ſur les toits, faiſoient retentir le même cri, juſqu'au moment où toujours précedé du chef Marſeillois, & tenu par ſes quatre gardes, le priſonnier arrivoit près des morts entaſſés en trophée. Là il étoit laché par ſes gardes; le Marſeillois ſe poſtoit devant lui; la main étendue ſur les cadavres, il prononçoit le ſerment de *la liberté et de l'égalité*. Il ſe faiſoit un grand ſilence. Si le priſonnier répétoit le ſerment, les derniers bourreaux lui ouvroient le paſſage, & il étoit libre. S'il ſe taiſoit, ou refuſoit de répéter, ceux même qui l'avoient conduit, l'immoloient à l'inſtant; & ſon corps couronnoit le trophée.

C'eſt ainſi que fut conduit M. Bottex; c'eſt ainſi qu'il alla recevoir dans les cieux la récompenſe d'une conſcience pure, timorée juſqu'à la fin, & préférant la mort au doute même de s'être ſouillé par un ſerment illicite.

C'eſt

C'eſt ainſi que moururent encore M. Etard, curé de Charonne, & l'abbé de la Gardette. Ce dernier loin de s'abbandonner à la triſteſſe, celébroit ſon bonheur dans ſa priſon; avec des talens pour la poëſie, il y compoſa un poëme ayant pour titre *Le paſteur dans les fers.* C'étoit la confiance du Cygne, que la mort trouve encore chantant, & glorieux de terminer ſa courſe, ſans avoir terni l'éclat de ſa blancheur.

Mort de la Princeſſe de Lamballe.

Au pied de ces cadavres entaſſés, une épreuve d'une autre genre attendoit une illuſtre victime. Madame de Lamballe, cette princeſſe ſi juſtement célèbre pour ſon attachement à la famille royale, préférant à l'aſyle, aux hommages de Londres, les dangers à partager aup ès du Roi & de la Reine, avoit d'abord été conduite à la priſon du temple, & de la à celle de la Force. Les jacobins avoient à la punir de ſa fidelité.

Cette victime étoit précieuſe à leur rage. Elle eut été ſacrifiée la première; mais le maſſacre avoit commencé, à la Force trop avant dans la nuit, & c'étoit au grand jour qu'ils vouloient l'immoler. Dès les trois heures du matin, elle vit les premières diſpoſitions de ſon ſupplice. Un de ces aſſaſſins duumvirs, qui s'appelloient juges du peuple, ſe tranſporta à la

la priſon des femmes, en criant aux bourreaux, aux gardes qui étoient dans les cours, " Ci-" toyens, le peuple m'envoie vers la Princeſſe " de Lamballe, pour lui faire prêter un pre-" mier interrogatoire. Je reviens dans l'in-" ſtant, vous faire part du réſultat." Il revint, & garda le ſilence ſur ce réſultat. Le courage de la Princeſſe l'avoit couvert de confuſion, ſans rien diminuer de ſes fureurs. Sur les ſept heures, le duumvir revient ſuivi de vingt piques ou bayonnettes, & criant, " Ci-" toyens, nous allons chercher la Princeſſe " de Lamballe." Bientôt en effet la Princeſſe trainée par les cheveux, parut dans la cour, où les victimes attendoient leur jugement. Elle en vit ſucceſſivement défiler & diſparoître un grand nombre juſques à neuf heures, conſervant une noble fierté, attendant debout une mort certaine, & refuſant juſqu'au ſoulagement d'un ſiège qui lui fut offert.

A neuf heures, elle fut appellée au tribunal des féroces duumvirs. Ils lui reprochèrent d'avoir été complice des crimes de la Reine contre la nation. Elle répondit " Je ne connois point de crimes de la Reine contre la nation.—Vous étiez inſtruite de la conſpiration du dix Août contre le peuple?—Je proteſte

proteſte ignorer encore cette conſpiration contre le peuple.—Vous avez eu des correſpondances avec les émigrés, & vous avez reçu du Prince de Condé la lettre qu'on vous met ſous les yeux?——Recevoir des lettres d'un parent n'eſt point un crime. Celle là ne contient rien contre la nation.—Jurez avec nous la haine au Roi, à la Reine, & à la Royauté.——Ce ſerment n'eſt pas dans mon cœur; je ne ſaurois le faire." Sur cette réponſe, les duumvirs prononcent le mot fatal: *élargiſſez.* La princeſſe eſt entrainée vers le guichet.

A ſon aſpect, les cris d'une barbare joie retentiſſent dans la double haie des bourreaux. Sa mort eſt réſolue, mais elle aſſouvira trop mal leur rage, s'ils ne peuvent y joindre le plaiſir de l'avoir humiliée.

Pendant qu'elle traverſe cette haie prolongée juſqu'au tas de cadavres, des bourreaux ſe détachent de leur ligne, ſe placent ſur ſon paſſage; & le rire féroce ſur les levres, les atroces ſarcaſmes dans la bouche, leur monſtrueux orgueil ſe plait à battre de leurs mains enſanglantées les joues de l'auguſte victime. Le jouet de ces bandits atroces, elle conſerve toute ſa fermeté. Elle ne la perd pas à l'aſpect même de l'horrible trophée. A cette même place où le chef des brigands commandoit

doit le ſerment de la liberté & de l'égalité, il ordonne à la Princeſſe de Lamballe de fléchir le genou, de demander pardon à la nation.---" Je n'ai point péché contre la nation, je n'ai point de pardon à lui demander.---Votre grace eſt au prix de votre obeiſſance.---Je n'attends point de grace de brigands tels que vous, qui oſez vous dire la nation.---Encore une fois, ſi vous aimez la vie, obéiſſez, fléchiſſez le genou, & demandez pardon.---Non; je ne fléchira pas le genou; non, je n'ai point de grace, point de pardon à demander."

Ainſi ſe montroit ferme, inébranlable cette ame généreuſe. Mille voix d'un peuple forcené lui crioient vainement: à genoux, & demandez pardon; elle reſtoit debout. Deux bourreaux effrénés la ſaiſiſſent par les mains, les tiraillent en croix, chacun de leur côté, prets à les diſloquer. Elle ramaſſe encore tout ce qui lui reſte de force pour leur dire: tirez, bourreaux; non, non; point de pardon. Avec tout le dépit de la rage, d'autres bourreaux alors fondent ſur elle, & les coups redoublés de leurs ſabres lui ouvrent le ſein & les entrailles. Sa tête remarquable par une longue chevelure, parut bientôt ſur le haut d'une pique; ſon cœur mordu par un brigand fut mis dans un baſſin.

Cette tête, ce cœur portés en triomphe dans les rues de Paris, arrivèrent juſqu'au Temple, & juſque ſous les yeux du Roi qu'on força à les voir; une heureuſe défaillance d'horreur, préſerva la Reine de cet affreux ſpectacle.

Le moindre des outrages faits au corps de la princeſſe fut de le dépouiller, & de le placer ſur le tas des cadavres. Il y reſta juſqu'à la fin de l'horrible maſſacre, les pieds & les reins tournés vers la priſon. Il y étoit encore bien avant dans la nuit du trois au quatre Septembre, lorſque M. Flauſt curé des Maiſons y fut conduit par les bourreaux.

Il faut avoir connu l'hiſtoire de cet eccléſiaſtique, pour ſavoir à quelle eſpèce d'hommes les révolutions abbandonnent le ſort des citoyens, & de quels êtres dépendoit alors leur vie dans Paris même.

Après une ſuite de vexations inconcevables, M. Flauſt fut livré à deux municipes, l'un nommé Le Clerc, & l'autre Ducheſne, iſſus l'un & l'autre d'une condition ſi baſſe qu'àpeine ſavoient-ils lire; l'un & l'autre ſi ignorans dans la fonction qu'on leur confioit pour l'éxamen de M. Flauſt, qu'il ſe vit obligé de leur apprendre par quels mots commence tout procès verbal; l'un & l'autre ſi étrangement

ment bêtes, qu'ils liſoient & reliſoient les ouvrages les plus oppoſés à la révolution, ſans pouvoir deviner s'ils étoient pour ou contre. Ils ne ſavoient pas même ce qu'ils devoient penſer de *la révolution en Vaudeville*, trouvée dans les poches de M. Flauſt. Cependant l'un & l'autre étoient ſi empreſſés, ſi ardens à trouver un coupable & un conſpirateur, que M. Flauſt ayant répondu à leurs queſtions, qu'il réſidoit à Conflans chez les Dames Bénédictines, & qu'il profeſſoit le culte catholique Romain dans leur égliſe; l'un des deux municipes, le Sieur le Clerc, dit tout joyeux à l'autre commiſſaire " bon, bon, mon cher " confrère, nous le tenons: voilà un bon " aveu. Ce n'eſt pas nous qui déclarons " qu'il profeſſe le culte Romain; c'eſt lui, " c'eſt lui même qui déclare qu'il profeſſe le " culte catholique Romain dans l'égliſe des " religieuſes de Conflans," puis s'addreſſant aux bandits qui avoient ſaiſi M. Flauſt, le Vandale commiſſaire ajouta: " Meſſieurs, ou " plutôt, nos chers camarades, voilà une " bonne priſe que vous nous avez amenée; " nous tenons le fil—"

Sur un fragment en vers pour inviter le Prince de Condé à rétablir la paix en France, ces mêmes commiſſaires aſſuroient un municipe

à l'air plus important, qu'ils tenoient le fil de la conſpiration du Prince de Condé, de tout Coblenz. Sur cent abſurdités de cette eſpèce pendant le procès verbal de l'arreſtation, M. Flauſt fut conduit à la Force, comme un des grands agens du Prince de Condé. Heureuſement dans cette confuſion révolutionnaire, la cauſe de ſon arreſtation ne fut pas mentionnée ſur le livre des écroux. Les juges du maſſacre, ignorant ſa qualité de prêtre, prononcèrent une première fois ſa grace, dans la nuit du deux aux trois.

L'ordre du lendemain n'étoit pas encore établi. M. Flauſt connu par les guichetiers, eſpéra qu'il pouroit ſortir ſans être apperçu par le peuple. Son erreur & ſurtout le deſir d'éviter le ſerment de la liberté & de l'égalité ſur lequel il étoit mal décidé, le rendirent témoin de nouvelles horreurs, & faillirent à lui couter la vie. Malgré la faveur des guichetiers, malgré le témoignage d'un des brigands même qui l'avoient vu abſoudre la veille, il fallut comparoître devant les nouveaux juges du maſſacre, & apprendre encore à connoître ces hommes qui dominent dans les révolutions.

Pour la ſeconde fois, devant ce tribunal de ſang, il attendoit ſon tour. Le chef des Marſeillois

ſeillois l'apperçut, & lui dit: " Que faites vous donc ici, camarade! On dit que vous avez déja été jugé.—Oui, je le fus hier, & je fus abſous; on m'avoit mis dans un lieu de ſureté.—Belle ſureté que celle là! il n'en eſt point ici. Vous avez très mal fait de ne pas ſortir hier. Voilà le peuple altéré de ſang, qui attend ſes victimes. *Voilà les juges que vous voyez; qui ne ſavent ce qu'ils font, ni ce qu'ils doivent faire. Ils vont vous juger blanc ou noir, croix ou pile, comme ça leur viendra dans la tête.* Ce brigand parloit ainſi, tout près des juges mêmes, & comme un homme qui les connoît ſans les craindre. Il conſeilla à M. Flauſt, de s'en tenir très ſtrictement à dire qu'il avoit été jugé, qu'il ne devoit plus l'être, & de ne répondre à aucune queſtion. M. Flauſt ſuivit ce conſeil; & fut encore abſous. Il reſtoit la terrible cérémonie du ſerment de la liberté & de l'égalité; c'eſt de lui même que j'en ai appris les circonſtances. C'eſt de ſon mémoire que je vais recueillir l'impreſſion qu'elles firent ſur lui.

" Au moment où ſuivant pas à pas l'ordonnateur de l'éffroyable tragédie, j'arrivai ſur le ſeuil de ce fatal guichet, qu'elle horreur me ſaiſit? j'avois bien entendu parler de deux armées de maſſacreurs; leurs imprécations, leurs blaſphêmes

blaſphêmes, leurs cris barbares perçoient bien dans ma priſon depuis vingt ſix heures; mais alors ce fut ſous mes yeux mêmes que j'eus ces deux armées d'aſſaſſins.

Dans l'horreur de la nuit, leurs larges cimeterres étincelloient à la lueur des reverbères, des flambeaux & des torches agitées par deux cens Euménides. C'étoit à mes oreilles que tous ces Cannibales prolongeoient leurs ſiniſtres accens de vive la nation. Je marchois ſur un pavé recouvert d'une fange paitrie & fumante du ſang de plus de quatre cens priſonniers, que j'avois, ou vus, ou entendus traîner au ſupplice. J'arrivois au milieu de cette arène, lorſqu'un des aſſaſſins quittant ſa ligne m'aborde pour me dire, "Vive la nation! mon frère; vous êtes mon camarade, & un bon citoyen." Quelle fraternité que celle là! & quel baiſer ſurtout que celui qu'il me donne, en colant ſur mes joues ſon viſage que teignent des gouttes toutes fraiches encore du ſang qui a jailli du cœur de ſes victimes. J'étois comme ſtupide & hébété d'horreur. Tout à coup mes conducteurs s'arrêtent; je me trouve devant ce tas de victimes que recouvre le tronc ſans tête de Madame de Lamballe, la poitrine couchée & les bras étendus ſur ce monceau de morts; tout le bas de ce cadavre pen-

penché de mon côté, la plante de ſes pieds touchant preſque mes pieds. Vingt ſix heures de trouble, de frayeur, d'angoiſſes, d'horreurs, & ce ſpectacle ſous mes yeux, pour couronner mon agonie! Que pouvoit-il encore me reſter de l'homme, ſi ce n'eſt cet inſtinct qui le porte à ſauver comme il pourra les reſtes de ſa vie. Le ſerment de la liberté & de l'égalité avoit fui de ma penſée. C'eſt alors que me faiſant lever la main ſur ces cadavres, le bourreau conducteur prononce, & m'ordonne de prononcer avec lui ce ſerment. Je veux me recueillir; avec toute la viteſſe de l'éclair, je rappelle ces raiſons que j'avois alléguées pour me perſuader que je pouvois jurer. Je l'avoue, pas une de celles qui pouvoient me diſſuader ne ſe préſente à moi. Je crains, en refuſant, d'être martyr, non de la foi, mais d'une ſimple opinion. J'héſite cependant; je ſais qu'alors les glaives s'avancèrent; je ne m'en apperçus pas; je jurai; je ne ſais ſi ce fut machinalement, ou comment. La foule s'ouvre; on me permet de me retirer. Ma raiſon & la réflexion arrivent. Qu'ai-je fait! O mon Dieu! ſi ce ſerment eſt contre votre loi, je m'en repens; je cours le rétracter.---Mais le dois-je! et ſerai-je prudent! & cette rétractation ſuffit-elle pour faire de ma cauſe

cauſe celle d'un martyr ! O Dieu! que n'ai-je été conduit, & que ne ſuis-je mort aux Carmes avec mes frères! Ma cauſe n'auroit pas été ſuivie de ces doutes."

En ſe livrant à ces réflexions, & preſque à ces remords, M. Flauſt s'appercevoit à peine que quatre des brigands l'avoient ſuivi, & l'invitoient à boire, pour ſe réjouir avec lui de ſa délivrance.

Ne jugeons pas un homme qui s'accuſe ainſi lui même, ou plutôt qui ne ſait s'il fut coupable, ou même s'il lui reſtoit aſſez de liberté pour l'être. Mais plaignons le d'avoir été ſi vivement frappé de cette fauſſe idée: *je ne ſerai martyr que d'une opinion.* C'étoit préciſément par ce que la légitimité de ſon ſerment n'étoit qu'une opinion, qu'il eût été martyr de ſon devoir, en le refuſant. Plus cette opinion étoit incertaine, plus il devoit préférer la mort au ſerment, ſuivant les loix de cette vraie morale qui dit: abſtenez vous; mourez plutôt que de vous expoſer à jurer contre la vérité, à prendre le Dieu même de toute vérité, à témoin du menſonge.

Au reſte, ſi M. Flauſt à pu ſe tromper dans l'agitation du doute, il n'a pas héſité partout où ſon devoir lui à été connu. Depuis ſa ſortie de la Force, on lui a offert la Cure de Dampierre;

Dampierre; ſur le point de s'embarquer pour ſon éxil, on lui offrit à Calais, des cures à choiſir; elles étoient au prix du ſerment ſur la conſtitution prétendue civile du clergé; ce ſerment eſt condamné par l'égliſe; il ſut le refuſer, & préférer l'éxil, comme certainement il auroit préféré la mort à tout autre ſerment qu'il eût cru illicite.

Cinq à ſix autres prêtres s'étoient trouvés, en même tems que M. Flauſt à attendre leur jugement. Ils furent maſſacrés, à l'exception d'un vicaire qui n'avoit ſemblé long tems oublié dans la cour, que pour donner l'abſolution à tous ceux qu'il voyoit prets à être conduits au ſupplice. C'étoit un jeune prêtre dont M. Flauſt a oublié le nom. Pourſuivi, arrêté bien des fois, ce jeune vicaire retraça à ſes juges la partie la plus touchante de ſon hiſtoire. " Je ſuis, leur dit-il, fils d'un ſimple " payſan. Vous pouvez m'ôter la vie; vous " ne me rendrez pas celle de mon père. J'é- " tois entouré d'une foule de gens qui vou- " loient me tuer, par ce que j'ai refuſé un ſer- " ment contraire à ma conſcience; mon père " accourut, pour me ſauver la vie; les aſſaſſins " le maſſacrèrent à mes pieds. J'aurois don- " né ma vie pour lui; j'allois la perdre auſſi, " quand les cavaliers accourus m'enlevèrent.

" Les juges de mon pays n'ont pas voulu me " condamner. Vous pouvez le faire, ſi vous " voulez. Que me ſeroit la vie! vous ne me " rendrez pas celle de mon père." Les bourreaux eux mêmes ne réſiſtèrent pas à la pathétique ſimplicité de ce récit. Sa qualité de fils d'un payſan, & la mort de ſon père lui concilièrent leur protection, ils le revétirent d'un habit de ſoldat, & le ſauvèrent.

Quand les premiers brigands arrivèrent à la Force, il y avoit dans cette priſon huit cent cinquante priſonniers. On épargna les femmes; les bandits, c'eſt-à-dire, preſque tous ceux qui avoient été enfermés pour des raiſons légitimes, furent traités comme frères, à condition qu'ils s'enrôleroient au ſervice de la révolution. Tout le reſte, au nombre de ſix cens aumoins, fut égorgé. M. Flauſt de qui nous tenons ces détails, en étoit ſpécialement inſtruit ſoit comme témoin, ſoit comme connu & protégé des guichetiers, ſes anciens paroiſſiens. Cela prouve combien ſont défectueuſes toutes les liſtes, imprimées des perſonnes maſſacrées, dans à cette priſon, & aux autres. Dans ces liſtes on ne trouve, par exemple, que cent ſoixante quatre victimes à la Force, & quatre vingt cinq pour la Conciergerie. Nous ſavons cependant d'un témoin oculaire

oculaire, que dans cette derniére priſon ſur-tout, les maſſacres ſe ſuccédoient avec une prodigieuſe rapidité, & qu'ils durèrent ſans diſcontinuer plus de vingt ſix heures. La durée en fut triple à la Force, où ils avoient commencé le deux au ſoir; ils ne furent interrompus que par de courts intervalles, & ils durèrent bien avant dans la journée du cinq Octobre. Auſſi ne doit on pas être ſurpris que bien des perſonnes aient porté l'enſemble de ces victimes à douze mille. C'étoit à Paris l'opinion la plus générale, lorſque je quittai cette ville. Le 29 Octobre, le légiſlateur Louvet ne crut pas éxagérer en portant ce nombre à vingt huit mille; & ce conſpirateur du dix Août connoiſſoit mieux que perſonne ceux du deux Septembre.

L'objet ſpécial de cette hiſtoire ne nous permet que les détails relatifs aux prêtres; & il en reſte encore quelques uns à ſuivre ſur le plus horrible des théatres. A Paris, j'avois bien entendu raconter les horreurs de la place Dauphine. Mais quelque idée que j'euſſe d'une populace jacobiniſée, je ne croyois pas les tigres aſſez tigres, les démons aſſez démons, & la rage aſſez rage, pour croire à ces horreurs. Mais déja d'autres plumes les ont racontées aux nations. Je ne ſais ſi j'aurois

eu la force de les prévenir; l'hiſtoire me fait aumoins un devoir rigoureux de les tranſcrire. Car c'eſt ici ſurtout qu'elle dit à l'écrivain: ſois vrai, & ſois le tout entier. Il faut que l'univers apprenne ce que c'eſt que la révolution d'un peuple que l'orgueil, la rebellion, & l'impiété férociſent. J'obéis à cette voix; je copie un auteur inſtruit ſur les lieux mêmes, & qui nous a donné *des faits avérés, pour ſervir de materiaux à l'hiſtoire de ce ſiècle*, ſous le titre: *Idée des horreurs commiſes à Paris*, &c.

Place Dauphine.

" Sur la place Dauphine, le peuple avoit " allumé un grand feu, devant le quel furent " rotis pluſieurs, tant hommes que femmes. " La Comteſſe de Pérignan y fut trainée avec " ſes filles, toutes trois furent miſes nues, frot- " tées d'huile partout le corps, brulées à petit " feu. Les cris perçans de ces victimes étoi- " ent étouffés par les chants & les cris de joie " de ces Cannibales danſant autour du feu. " L'ainée des demoiſelles qui n'avoit pas en- " core quinze ans, ſupplioit en grace qu'on " lui arrachât la vie, pour la délivrer de cet " horrible ſupplice. Un jeune homme cou- " rut à elle, & lui tira un coup de piſtolet dans " le cœur. La populace en fut ſi irritée, " qu'elle ſe ſaiſit du jeune homme, & le jetta " dans

" dans le feu, en lui criant qu'il falloit qu'il " ſouffrît à ſa place."

" Quand la Comteſſe fut rotie, on emmena " ſix prêtres. Les brigands coupèrent un " morceau de la chair de Madame de Chévres, " & la préſentèrent à manger à ces prêtres. " Ceux-ci fermèrent les yeux, & ne répondi- " rent rien. Alors le plus agé de ces prêtres, " homme de ſoixante ans, fut deſhabillé, & ro- " ti. Le peuple dit aux autres qu'ils trouve- " roient peut-être plus de goût à la chair d'un " prêtre qu'à celle d'une Comteſſe.---Les cinq " prêtres s'embraſſent les uns les autres, & ſe " précipitent enſemble au milieu des flammes. " Les barbares s'efforcèrent de les en retirer, " afin de prolonger leurs tourmens; ils étoient " déja étouffés par la fumée & par les flam- " mes."

Le même auteur fournit à l'hiſtoire une anecdote que j'avois auſſi entendu raconter; j'en connoiſſois tous les rapports avec la doctrine & les réſolutions des profonds jacobins; mais j'aurois craint encore de l'écrire, ſi je ne la trouvois ici avec des circonſtances & des détails qui ſemblent en garantir la vérité.

" Lundi ſoir, trois Septembre, à dix heures, " un nommé Philip, dans la rue du Temple, " vint au club des jacobins, dont il étoit membre.

" membre. Il portoit une grande caſſette. " Il monte à la tribune, fait un long diſcours " ſur le patriotiſme, & conclut que tout pa- " triote qui préfère les liens du ſang & de la " nature aux liens du patriotiſme, doit être " regardé comme un ariſtocrate; & que tout " jacobin doit ſe défaire de ſes amis, de ſes " proches parens, s'ils ne penſent pas en pa- " triotes. A ces mots il ouvre ſa caſſette; il " en tire la tête de ſon père, & celle de ſa " mère, quil avoit coupées, dit-il, parce qu'il, " *n'avoit jamais pu leur perſuader d'entendre la* " *meſſe d'un prêtre conſtitutionnel.* De longs et " de bruyants applaudiſſemens s'élevent de " toute la ſalle, et il eſt décidé que les deux " têtes ſeront enterrées dans la ſalle même, " ſous les buſtes élevés à Brutus, et à Anker- " ſtröm, (l'aſſaſſin de Guſtave) derrière le " fauteuil du préſident."

S'il eſt quelque lecteur qui ſe croie ſage en révoquant en doute ces excès, il peut les déteſter comme épouvantables, mais il ceſſera de le regarder comme invraiſemblables, quand il les verra découler du caractère même, & de toutes les cauſes de la révolution. Elle avoit commencé comme la plus impie, elle devoit & ſe developper, & triompher comme la plus atroce.

Lorſque

Lorſque le cœur de l'homme eſt dépravé; ſouvent il eſt cruel contre les principes même que ſa raiſon approuve; mais quand ſa raiſon même, ſa doctrine & ſes principes viennent à l'appui de ſes crimes; quand l'erreur de l'eſprit eſt terrible, & que le zêle de l'établir eſt frénéſié; quand il croit ſacrifier au bonheur du genre humain, alors même qu'il briſe tous les liens des ſociétes humaines; quand il ſe croit le philoſophe & le Dieu de la terre, parce qu'il n'eſt pour lui plus de frein, ni dan les cieux ni aux enfers; quand il a érigé la férocité en héroiſme, parce que ſon école a écraſé le ſentiment; quand il a pu ſe dire: que l'univers ſoit jacobin, ou bien que l'univers périſſe; quand avec ſon farouche enthouſiaſme pour guide, il a ſu ſe donner pour appui tous les brigands de l'univers, & choiſi pour moyens les piques, les poignards & les haches; quel eſt en cet état le forfait acceſſible à l'imagination, qui puiſſe répugner à ſon cœur, que ſa main ne ſoit prête à commettre, qu'il ne ſoit orgueilleux & fier d'avoir commis!

Connexion de ces horreurs avec les principes des Jacobins.

Ce qui doit étonner dans la révolution du deux Septembre, ce n'eſt donc pas un Philip apportant la tête de ſon père, la tête de ſa mere, pour gages de ſon patriotiſme; c'eſt qu'en

qu'en ce jour il ſoit reſté un père, une mère encore vivans ſans être jacobins, avec un enfant qui l'étoit. Avec leurs droits de l'homme ſauvage, avec leur haine & de Dieu & des Rois, des riches & des grands, des nobles & des prêtres, ces monſtrueux ſophiſtes en étoient à ce point d'exaltion, à ce dégré de rage, qui ne diſtingue plus ni parens ni amis, ni bienfaiteurs. Le Romain infanticide étoit leur héros; le Ravaillac de Suède étoit leur Dieu. Un pere royaliſte, étoit pour eux un ennemi; un frère religieux ou prêtre, étoit pour eux un monſtre; & pas un ſeul d'entre eux qui n'eût pris en ce jour, la pique de Carra, la bayonnette de Santerre, ou bien le poignard de Marat.

Si parmi leurs adeptes, il en reſtoit quelqu'un, auquel le parricide répugnât, il n'en étoit pas un, qui ne l'eût excuſé aumoins par la néceſſité de conſommer leur révolution. Ils faiſoient ſecte, & ils étoient partout; & partout, & dans Paris ſurtout, ils s'étoient conſtitués en dignité; la populace des Fauxbourgs, les ſix cents Marſeillois, & les deux cens bourreaux n'obéiſſoient qu'à eux. Trois ou quatre cens mille Pariſiens trembloient, hébétés de frayeur, ſans accord, ſans lien, & ſans chef, & trop lâches pour ſuivre ceux qui auroient

Etat des Pariſiens au deux Septembre.

auroient voulu les tirer de l'abyme où leur rebellion conſtitutionnelle les avoit entrainés. On les voyoit, ces hommes n'aguère triomphans d'avoir abbattu la Baſtille, humilié le Roi, les miniſtres, les nobles, la cour, les parlemens, a préſent conſternés, dans un morne ſilence, redoutant la rencontre des bandits, paliſſant devant les Jacobins, oſant ſouffler à peine, dans la crainte d'appeller le ſoupçon, les délations & les bourreaux.

De ces bourgeois rebelles conſtitutionnels, les uns ſe tapiſſoient dans des réduits obſcurs pour échapper au jour conſommateur de la rebellion ; les autres bien plus lâches encore, ſe joignoient aux brigands, & cherchoient avec eux de nouvelles victimes, crainte d'être cherchés eux-memes. Ceux là couroient offrir aux tyrans municipes leurs tréſors, leurs armes, leurs chevaux pour éloigner l'armée de Brunſwick, que leurs vœux appelloient contre les municipes. Ceux-ci, à leurs ſections, & dans le cœur la haine des Jacobins qu'ils redoutoient, alloient jurer *la liberté, l'égalité, & la haine des Rois* qu'ils regrettoient. Des légions entières voloient ſe faire inſcrire ſous les drapeaux de Dumourier pour délivrer Paris ; & leur fureur, & leur zéle affecté pour délivrer Paris, n'étoient que le moyen & le

vœu de quitter cette ville qui dévoroit ſes habitans. Quant à ceux qui auroient pu, ou qui auroient voulu diſſiper la cohorte des bourreaux, ils attendoient que la loi ordonnât d'oppoſer la force aux aſſaſſins; & la loi fut muette, tant qu'il reſta encore des victimes à égorger.

Tel fut, pendant la premiere ſemaine de Septembre, le ſpectacle de cette métropole de la révolution. Le tems devoit venir où les auteurs de tant d'aſſaſſinats rougiroient de ſe voir l'exécration du genre humain; la honte d'avoir pu les méditer, les combiner, les préparer, devoit un jour diviſer les Jacobins même. Briſſot & ſes Jacobins de la Gironde ſe réſervant les horribles ſuccès du dix Août, devoient rejetter ſur Danton, Robeſpierre, Marat, & leurs Jacobins municipes, la honte du deux Septembre. De leurs diviſions même naquît la démonſtration, qu'une même conſpiration avoit enfanté les horreurs du dix, et les atrocités du deux, toutes celles au moins qui, à cette dernière époque, immolèrent tant de prêtres à la haine des Jacobins.

Vrais auteurs des horreurs du 2 Septembre.

Tous ces conſpirateurs étoient unis le dix Août; l'hiſtoire de leurs efforts, de leurs complots, de leurs conſeils communs pour ce jour là, eſt dans la lettre même de Briſſot aux Jacobins, dans celle de Louvet à Robeſpierre.

Le

Le dix Août éclattent ces forfaits dont Briſſot & Louvet ſe réſervent la gloire, en rejettant tous ceux du deux Septembre. Cependant ce ſont les municipes que leur conſpiration avoit créés, ceux là même qui dirigèrent avec eux les brigands du dix Août; ce ſont ces mêmes municipes qui ouvrent, le même jour, la liſte des prêtres à égorger. Cette liſte ſe voit le même jour, ſur leurs bureaux; il ne m'eſt pas poſſible d'en douter, à moi, qui le ſoir même vois arriver un homme qui me tient ce langage, " J'ai ſu qu'il exiſtoit à l'Hô-" tel de Ville, une liſte de proſcription contre " les prêtres. L'intérêt que je prends à vous " malgré la différence de nos opinions, m'a " inſpiré le déſir de la voir. J'y ai cherché " votre nom, & je n'ai pas été longtems à le " trouver."

Ce fut le lendemain du dix Août, que, cette liſte à la main, les brigands commencèrent la recherche & l'incarcération des prêtres. Ce fut le douze & treize Août, que les ſections, leurs préſidens, leurs aſſeſſeurs & leurs ſécretaires, ſuivis de leurs piques, vinrent chez nous, & chez d'autres eccléſiaſtiques, pour s'emparer de ceux qui étoient plus ſpécialement déſignés, & pour dreſſer leurs procès verbaux.

Cette arreſtation des prêtres n'avoit pas pour objet de les envoyer hors du royaume. Il étoit ſi facile alors de s'en débarraſſer par ce moyen, ſans incarcération! Le *veto* n'exiſtoit plus; on ne pouvoit pas douter de leur empreſſement à obéir à un décret d'exportation, qu'ils étoient déſormais réduits à deſirer, bien plus qu'à redouter. Bien loin de vouloir les exporter alors, on refuſoit à tous des paſſeports, & la permiſſion de ſortir du royaume. Il étoit donc alors un projet plus terrible que celui de ſe débarraſſer des prêtres par la déportation, ou la priſon; il étoit un projet d'hécatombe, coïncidant avec le dix Août, éclos le même jour. Il eſt donc faux auſſi que le maſſacre des prêtres dans Paris, n'ait été que l'effet de ces inſurrections ſubites, que nulle autorité ne pouvoit prévenir. D'ailleurs dans une ville où ſoixante mille hommes ſont armés, où quarante huit ſections ſont permanentes, où le ſénat national & le conſeil municipal ne déſemparent pas, qu'eſt-ce que le mouvement ſubit de trente aſſaſſins, qui égorgent aux Carmes pendant trois heures, qui le lendemain recommencent à St. Firmin, ſans qu'il ait été pris la moindre précaution pour arrêter ces meurtres!

Qu'eſt

Qu'eſt ce encore qu'un mouvement ſubit & imprévu pour les autorités conſtitueés, lorſque les acteurs, lorſque les aſſaſſins reçoivent légalement le prix de leurs atrocités. Car l'hiſtoire n'en eſt plus réduite aujourdhui à la preuve de ce bourreau qui vient à la ſection du Luxembourg ſe plaindre de la modicité de ſon ſalaire; elle n'a pas même à citer ſeulement cette femme qui vient à la ſection du Faux-bourg St. Victor, demander un ſurcroît de payement pour ſon Mari, en fondant ſa demande ſur ce que ce Cannibale, pour ſa part ſeulement, avoit tué dix prêtres à St. Firmin. C'eſt un légiſlateur, c'eſt Louvet qui nous cite un payement légal fait à quatre bourreaux par le commis Frépoul, ſur un mandat municipal, & conçu en ces termes, " *Il eſt ordonné à M.* " *Vallé de Villeneuve* (tréſorier de la ville) *de* " *payer* (aux quatre porteurs dont le nom étoit " mal écrit) *la ſomme de douze livres chacun, pour* " *l'Expédition des Prêtres à St. Firmin.*"

Il eſt donc bien conſtant que ces philoſophiques aſſaſſinats de tant de prêtres avoient été ſtatués dans cette conſpiration du dix Août combinée avec tant de noirçeur entre les bourreaux philoſophes, & les bourreaux municipes.

Sans

Sans doute il eſt affreux pour l'hiſtoire d'avoir à conſerver ces monuments de l'atroce ſang froid du philoſophiſme ordonnant et ſoldant légalement *l'expédition*, le maſſacre des prêtres; mais quand il faut apprendre à la poſterité à ſe préſerver de la peſte, c'eſt un crime que d'en pallier les ravages. Le maire Péthion fournit une bien autre preuve de ce ſang froid, dans le compte qu'il rend de ſa viſite aux priſons de la Force, où il avoit eu ſoin de n'arriver que le troiſieme jour du carnage. Là, nous dit-il, je vis "deux officiers "municipaux révêtus de leurs écharpes; "trois hommes tranquillement aſſis devant "une table; les regiſtres des écroux ouverts "& ſous leurs yeux, faiſant l'appel des pri-"ſonniers; d'autres hommes les interrogeant; "d'autres hommes faiſant les fonctions de "jurés & de juges; une douzaine de bour-"reaux, les bras nuds, couverts de ſang, les "uns avec des maſſues, les autres avec des "ſabres & des coutelats, qui en dégoutroient, "exécutant à l'inſtant les jugemens; & les "hommes qui jugeoient, & les hommes qui "exécutoient, avec la même ſécurité que ſi la "loi les eût appellés à remplir ces fonctions; "& les aſſaſſins demandant à être payés du "tems qu'ils avoient paſſé à les remplir."

Ce

Ce que Péthion ne dit pas, mais ce que l'hiſtoire doit obſerver, c'eſt que tout ce ſang froid n'étoit que l'effet des remords étouffés, & de tous les germes de l'humanité anéantis dans les juges & les bourreaux, par les principes même du philoſophiſme révolutionnaire. Ces principes écartant toute idée d'un Dieu de l'autorité publique, la mirent toute entiere dans les conceptions & les arrêtés de la multitude appellée peuple. Alors les brigands attroupés ſe firent peuple; les Jacobins ſoufflèrent leurs loix aux groupes; les bandits exécuteurs ſuivirent la loi du peuple. Ce que vouloit ce peuple bourreau fut la juſtice & la ſainteté même. La nature, la religion, n'eurent plus d'accès par les remords. Et le ſang froid au milieu des maſſacres & des horreurs, naquit de la théorie de Condorcet, de Péthion, de Barnave, de Briſſot, de tous les impies du jour, & de celle de Rouſſeau de Genève, leur maître.

Pour les municipes ainſi férociſés par le philoſophiſme, ce n'étoit pas aſſez d'avoir fait de la capitale, un peuple de bourreaux qui égorgent, un peuple de victimes égorgées, & un peuple de citoyens tremblans d'être égorgés; dans le tems même que, ſe livrant à ſes maſſacres, ils prétendoient n'en faire que l'erreur

reur d'un tumulte populaire, ſortoit de leur conſeil un monument qui devoit perpétuer le ſouvenir de leur effroyable projet d'étendre ſur toute la ſurface de l'empire la Glacière d'Avignon, de Septembriſer & de Jourdaniſer toute la France. Dans ces jours même, il partoit de Paris, ſous le ſceau de Danton, une adreſſe envoyée à tous les citoyens, *pour diriger les mouvemens.* Cette adreſſe du trois Septembre étoit ſignée par les municipes ſe diſant *les adminiſtrateurs du ſalut public & les adminiſtrateurs adjoints réunis.* On y voyoit les noms de *Pierre Duplan, Panis, Sergent, l'Enfant, Jourdeuil, Marat, De Forges, Le Clerc, Celly, conſtitués par la commune, & ſeants à la mairie.*—Cette adreſſe portoit.

Projet des municipes pour ſeptembriſer toute la France.

" La commune de Paris, fière de toute la " plénitude de la confiance nationale, qu'elle " s'efforcera toujours de mériter de plus en " plus ; placée au foyer de toutes les conſpi- " rations, et déterminée à s'immoler pour le " ſalut public, ne ſe glorifiera d'avoir pleine- " ment rempli ſes devoirs, que lorſqu'elle " aura obtenu votre *approbation,* objet de tous " ſes vœux, et dont elle ne ſera certaine *que* " *lorſque tous les départemens auront ſanctionné* " *ſes meſures pour ſauver la choſe publique.*

" La

" La commune de Paris ſe hâte d'informer " ſes frères de tous les départemens qu'une " partie des conſpirateurs féroces détenus " dans les priſons *a été miſe à mort* par le peu- " ple; *actes de juſtice* qui lui ont paru indiſ- " penſables pour retenir par la terreur ces " traîtres cachés dans ſes murs, au moment où " il alloit marcher à l'ennemi. Et ſans doute " *la nation entière*, après la longue ſuite de " trahiſons qui l'ont conduite ſur le bord de " l'abyme, *s'empreſſera d'adopter ce moyen ſi né-* " *ceſſaire de ſalut public*; *& tous les François* " *s'écrieront, comme les Pariſiens: marchons à* " *l'ennemi, mais ne laiſſons pas derriere nous* " *ces brigands, pour égorger nos enfans & nos* " *femmes.*"

Ainſi les conſpirateurs même qui dans tous leurs écrits, dans toutes leurs proclamations, ſe faiſoient gloire de la conſpiration du 10 Août, ainſi les traîtres qui avoient précipité la France dans cet abyme, cherchoient à le couvrir d'un océan de ſang, et à faire égorger dans les provinces, tous ces milliers de prêtres entaſſés encore dans les priſons du Mans, de Dôle, d'Angers, de Laval, et de tant d'autres villes. Ainſi, parmi les laïcs même, tout ce qui n'étoit pas jacobin devoit être égorgé par les jacobins dans toute l'étèndue de la France.

Ces monſtres appelloient *conſpirateurs féroces* tout ce qu'ils égorgeoient; & ils n'ont pas produit la plus légère preuve de la plus légère conſpiration. Ils étoient tombés comme des vautours ſur les maiſons des prêtres; ils avoient ſubitement appoſé le ſcellé ſur tous leurs papiers, ſur toutes leurs lettres; et l'univers eſt encore à connoître une ſeule ligne adreſſée à ces prêtres conſpirateurs, ou écrite par eux, qui offre l'idée d'une conſpiration.

Maſſacre de Verſailles.

Ce n'étoit pas aſſez pour les Jacobins municipes, que ces invitations à un maſſacre général. Leurs bourreaux fatigués dans Paris, devoient ſe délaſſer dans les autres départemens par de nouveaux maſſacres. Parmi les victimes déſignées à leur rage, étoient ſurtout cinquante ſept perſonnages que les décrets d'accuſation lancés par l'aſſemblée avoient envoyées au tribunal de la haute cour nationale érigée à Orléans. Ce tribunal avoit paru trop lent, et trop peu ſanguinaire. Des cohortes de prétendus patriotes enfoncèrent les priſons, ſe chargèrent d'emmener à Paris les prétendus conſpirateurs. A la tête de tous ces priſonniers, étoit le Duc de Briſſac, reſte de ces antiques chevaliers dont le nom, le courage & la fidelité faiſoient la gloire et la force de la monarchie Francoiſe.

Avec

Avec lui, vingt ſept officiers du régiment de Cambreſis, dignes de ſouffrir pour la même cauſe, et dont pluſieurs comptoient plus de cinquante ans paſſés dans la carrière militaire. Avec lui encore, l'exminiſtre Deleſſart, triſte victime de ſon honnêteté, ou de ſon ineptie conſtitutionnelle. Son zéle pour les loix de Camus et Target ne le défendit pas des fureurs de Fauchet et de Briſſot.

L'évêque de Mendes.

Au nombre de ces priſonniers, étoit ſurtout M. de Caſtellane, évêque de Mendes. Avec des ſuccès dignes de ſon zéle, ce prélat conſervoit preſque tout ſon diocèſe à l'abri des erreurs & du ſchiſme du jour. La comparaiſon de ſes vertus & des vices de l'uſurpateur de ſon ſiège, faiſoit un contraſte trop frappant pour être pardonné. Auſſi depuis longtems, l'intrus, les Jacobins méditoient de l'éloigner de ſes ouailles. L'inutilité de leurs perſécutions fit imaginer la plus inconcevable des calomnies. La garde nationalle de Mendes s'étoit établie comme celle des autres villes; il fut dit qu'on feroit une collecte pour fournir à ſon entretien. Les quêteurs ſe préſentèrent à M. de Mendes, comme aux autres citoyens. Il donna une ſomme de cinquante livres. Ce don fut dénoncé à l'aſſemblée dite nationale, comme la ſolde d'une troupe

contre révolutionnaire, parce que ces ſoldats, quoique gardes nationnaux, n'alloient pas à la meſſe de l'évêque conſtitutionnel; & ce fut pour ce don que l'aſſemblée lança contre M. de Mendes un décret d'accuſation. Ses amis le preſſèrent alors de ſortir du royaume; il y avoit conſenti; il fut arrêté dans ſa route comme ſuſpect, faute de paſſeport. Il pouvoit en prendre un ſous un autre nom; interrogé ſur ſa qualité, il répondit: je ſuis Caſtellane évêque de Mendes; & il fut conduit aux priſons d'Orléans.

Toutes ces victimes entaſſées ſur dix chariots, entourées d'une garde nombreuſe, arrivèrent le neuf Septembre, à Verſailles. C'étoit là que les attendoient les bourreaux envoyés de Paris. On entendit les gardes même traverſant les rues des Verſailles, dire à ces bourreaux: *quand commencerez-vous!* le lieu du maſſacre étoit marqué. C'étoit en face même du château de ſon Roi, que Briſſac devoit mourir; c'eſt là qu'il fut immolé avec le reſte des priſonniers, dont trois ou quatre vinrent à bout de s'échapper. Quant à Monſeigneur l'évêque de Mendes, il attendit ſes bourreaux, comme l'avoit fait aux Carmes l'archevêque d'Arles. Il vit la mort debout, & la reçut ſans avoir proféré une ſeule parole.

Les

Les municipes de Verſailles avoient auſſi leurs priſons pour les prêtres non aſſermentés. Ceux de la paroiſſe St. Louis, M. Gallois prêtre de la miſſion, des curés, des vicaires du voiſinage, au nombre de ſept, étoient enfermés aux écuries de la Reine. Les brigands allèrent ſe délaſſer ſur eux du maſſacre des priſonniers d'Orléans ; ils les égorgèrent de même ; & ce fut là l'octave des martyrs de l'égliſe des Carmes.

A dix lieues de Paris, d'autres agens avoient déja ſuivi les inſtructions & les exhortations des municipes. Il paroît même que le maire de Meaux avoit connu le tems, où ſes victimes devroient être prêtes. Sur la fin d'Août, il laiſſoit la canaille ſe répandre dans les environs, pour la recherche des prêtres non aſſermentés. Elle les amenoit les uns après les autres, devant ſon tribunal ; digne émule de Péthion, il feignoit de n'avoir aucune part à leur arreſtation ; mais pour connoître s'il devoit les élargir, il leur préſentoit le ſerment de la conſtitution civile du clergé à ſouſcrire. Les prêtres refuſoient, & il les envoyoit en priſon.

Il avoit ainſi renfermé ſon propre curé, un prêtre de la cathédrale, & cinq autres curés ou vicaires nés dans la même ville dont il étoit

étoit maire. Le quatre Septembre, arrivèrent à Meaux des gendarmes Parisiens. Les lâches avoient vu le massacre des Carmes. Ils rassemblèrent quatre à cinq portefaix ou autres de cette classe d'hommes, & se firent ouvrir la prison. M. le curé de St. Nicolas fut appellé le premier. Le gendarme faisant à la fois les fonctions de chef, de juge & de bourreau, se mit à vomir contre lui des injures & des blasphêmes. Il continuoit encore; le curé se taisoit, lorsqu'un coup de massue asséné sur sa tête, le renversa. Les piques & les sabres des autres assassins l'achevèrent. Quelques uns des officiers municipaux accoururent pour sauver les autres victimes. Il n'en étoit plus tems. Leurs efforts ne firent qu'ajouter à la rage avec la quelle les six autres prêtres furent immolés. Cette rage fut telle, que le fossoyeur chargé de les ensevelir, disoit avoir eu beaucoup de peine à rassembler leurs têtes, leurs entrailles, & leurs membres épars. Les brigands avoient massacré sept prêtres; il tuèrent un même nombre de laïques détenus dans la même prison; & comme à Paris, ils délivrèrent ceux qu'ils jugèrent dignes de s'unir à leur cause.

Le 2 Septembre, à Rheims.

A quarante lieues de Paris, les honnêtes habitans de Rheims avoient protesté contre les infamans

infamans éloges de l'aſſemblée nationale. Ce fut préciſément le premier Septembre, que cinq cents brigands ſous le nom de Marſeillois, arrivèrent dans cette ville, pour y exercer les mêmes horreurs, et le même jour, que leurs frères brigands à Paris. La première victime fut un honnête facteur de la poſte, odieux aux Jacobins, parce qu'il ne vouloit pas changer ſa religion pour celle des faux paſteurs. La ſeconde fut le maître de poſte, M. Guerin, trop intègre pour avoir jamais voulu ſe prêter au brigandage des Jacobins par la violation du ſecret des lettres ; et même aſſez ferme, pour s'être ſouvent oppoſé aux émeutes excitées par leurs clubs. La troiſieme fut le vénérable Montrozier, ancien lieutenant de Roi à Lille, alors ſeptuagénaire. Uniquement occupé de ſon ſalut, vivant dans la retraite avec ſon épouſe, ſans avoir daigné s'expliquer ſur les révolutions de ce monde, il s'étoit contenté de n'y prendre aucune part. Sommé de prêter le ſerment de la liberté & de l'égalité révolutionnaires, les brigands voulurent triompher de ſa conſcience, ils le conduiſirent à l'Hotel-de-Ville, ils lui préſentèrent encore le ſerment preſcrit aux militaires, ou la mort. Il avoit trop bien appris dans les combats à braver cette mort, pour lui ſacrifier l'honneur & la conſcience ; il répondit

dit en héros chrétien. Ses cheveux blancs ne l'empêchèrent pas d'être immolé. Sa tête fut portée ſur le haut d'une pique, à la porte de cette même ville ſi chère aux Rois François, de cette même ville où ils recevoient l'onction ſainte. Ce fut là que ſignalant leur haine contre ces mêmes Rois, des monſtres dépoſèrent cette tête ſur le chemin de Paris ; puis la pouſſant, & la faiſant rouler avec le pied, ils lui diſoient : *Vas-t-en trouver le Roi.*

C'étoit ſurtout des prêtres qu'il falloit pour victimes à ces monſtrueux patriotes. Les précautions étoient priſes pour leur en fournir. La ville de Rheims n'en tenoit point dans ſes cachots ; mais à une petite diſtance, à Montchenaux vivoient deux eccléſiaſtiques unis par les liens de l'amitié & plus encore par la conformité de leur foi & de leurs vertus, M. de Leſcure honoré, comme vicaire général, de la confiance de ſon évêque & de tout le diocèſe, M. le Vacher l'ancien des chanoines de la cathédrale. Les habitans de Montchenaux réſiſtoient aux inſinuations des clubs qui cherchoient à leur rendre ſuſpects ces deux eccléſiaſtiques. Le trois Septembre, l'inſurrection contre eux ſe trouva prête. Des payſans d'un village voiſin accoururent armés, entourèrent ces vénérables prêtres. Il nous faut, leur dirent-ils, il nous faut à l'inſtant

l'inſtant le ſerment ; ou bien vous nous ſuivrez, à Rheims. Nous vous ſuivrons à Rheims, répondent M. de Leſcure & M. le Vacher, quoique nous ſachions bien ce qui nous attend. Pendant une route de deux heures, ils marchèrent avec la ſérénité des confeſſeurs, s'animant, ſe fortifiant l'un l'autre pour le dernier combat ; ils ne fut pas bien long. A peine arrivés à l'Hotel de Ville, M. le Vacher fut percé de bayonnettes ; M. de Leſcure leva les mains au ciel ; auſſitôt pouſſé ſur le corps de ſon ami, il y fut aſſommé à coups de croſſes.

Ces deux victimes ſont à peine tombées, les cris confus de *vive la nation*, en annoncent une plus vénérable encore, & plus auguſte. C'eſt, par le nombre des années, le doyen de la chrétienté, c'eſt par ſes vertus le prêtre par excellence, le prêtre appellé ſaint, & depuis long tems révéré, déſigné ſous ce nom. C'eſt le prêtre Pacquot, curé de St. Jean. Il demandoit à Dieu de terminer ſa longue carrière par l'effuſion de ſon ſang pour la foi ; ſon Dieu lui avoit dit ſans doute qu'il alloit l'éxaucer. Entrés ſubitement dans ſon oratoire, les brigands le trouvèrent à genoux. terminant les prières des agoniſans. Il ſe livra à eux comme un diſciple de Jéſus-Chriſt

à ſes bourreaux. Il traverſa, ſous leur eſcorte, les rues de la ville, entouré de leurs ſanguinaires acclamations, & récitant paiſiblement les pſeaumes de David. Arrivé ſur le ſeuil de la maiſon commune, il alloit recevoir le coup de la mort; le maire croit avoir trouvé un moyen de l'y ſouſtraire. Il s'avance en criant aux brigands " qu'allez-vous faire! " Ce vieillard n'eſt pas digne de votre colere. " *C'eſt un bon homme qui eſt fou, qui a perdu la* " *tête; à qui le fanatiſme renverſe les idées.* " —A ces mots le doyen vénérable: *Non,* " *Monſieur, je ne ſuis ni fou ni fanatique. Je* " *vous prie de croire que jamais je n'ai eu la tête* " *plus libre, & l'eſprit plus préſent. Ces Meſ-* " *ſieurs me demandent un ſerment décrété par* " *l'aſſemblée nationale. Je connois ce ſerment.* " *Il eſt impie, ſubverſif de la religion. Ces Meſ-* " *ſieurs me propoſent le choix entre ce ſerment &* " *la mort. Je déteſte ce ſerment, et je choiſis* " *la mort. Il me ſemble, Monſieur, que c'eſt là* " *vous avoir aſſez démontré que j'ai l'eſprit pré-* " *ſent, & que je ſais ce que je fais.*" Le magiſtrat preſque confus de ſa fauſſe pitié, l'abbandonne aux aſſaſſins. M. Pacquot fait ſigne de la main; & ils s'arrêtent. *Quel eſt celui de vous,* leur demande-t-il à haute voix, *qui me donnera le coup de la mort?—C'eſt moi,* répond un de ces hommes que le nom de citoyen eût

dû

dû diſtinguer des brigands.—Ah! reprend M. Paquot, *permettez que je vous embraſſe, & que je vous temoigne ma reconnoiſſance pour le bonheur que vous allez me procurer.* Il l'embraſſe en effet comme le plus cher de ſes bienfaiteurs, & il ajoute: *permettez à préſent que je me mette dans la poſture convenable pour offrir à Dieu mon ſacrifice.* Le citoyen ſuſpend ſa hache. M. Pacquot, à genoux, demande hautement pardon à Dieu pour lui, pour ſes bourreaux; le citoyen qu'il avoit embraſſé, porte le premier coup; M. Pacquot tombe; le reſte des bourreaux à l'envi percent & hachent ſon cadavre avec leurs bayonnettes & leurs ſabres.

Le même jour, fut découvert M. Suny âgé de quatre vings ans, curé de Rilly la Montagne, & retiré à Rheims, pour ſe dérober aux perſécutions que les Jacobins avoient ſuſcitées contre lui dans ſa paroiſſe. Un malheureux étoit venu le matin même, lui demander l'aumône. Il ne reſtoit à M. Suny qu'une ſomme de cent livres en billets; il en donna dix au mandiant; & le ſcélérat fut le dénoncer aux brigands. Il fut conduit à l'hôtel-de-ville. Les municipes lui dirent: *M. le Curé, votre ſort eſt entre vos mains. Prêtez le ſerment, ſi vous voulez conſerver les jours qui vous reſtent à paſſer ici bas.—Ah, Meſſieurs,* répondit-

il; *j'avois eu le malheur de prêter ce ſerment criminel. Le Seigneur m'a fait la grace de le rétracter. Je l'en ai mille fois remercié; mais combien à préſent, je m'eſtime heureux de pouvoir donner ma vie pour réparer mon crime, & mon ſcandale! Je lui en demande encore très humblement pardon. Ah, Meſſieurs, je ſens qu'il me fortifie. Je me ſens diſpoſé à mourir plutôt qu'à retomber dans ce crime.* Il marcha en effet à la mort avec un air mêlé de componction, d'humilité, & d'une ſainte joie, d'aller expier ſa faute par le martyre. Son ſang coula dans le même ruiſſeau que celui du ſaint paſteur qui l'avoit précédé.

Le Mardi, quatre Septembre, M. Romain curé du Chêne le populeux, un des prêtres les plus édifians du même diocèſe, & M. Alexandre Chanoine de St. Symphorien, cherchant à ſortir de Rheims, furent arrêtés par une patrouille, qui les amena à l'hôtel de ville, c'eſt-à-dire ſur le champ du carnage. Le premier aſſailli fut M. Romain, il tomba mort ſous les bayonnettes. M. Alexandre n'étoit encore que bleſſé; ſes forces lui reſtoient; à Reims, comme à Paris, les brigands trouvèrent ce genre de ſupplice trop doux pour leurs victimes. Ils ſe répandirent dans les maiſons des catholiques le plus connus pour leur attachement

tachement aux vrais paſteurs. Ils en prirent par force une quantité de bois ſuffiſante pour un large bucher. Ils le dreſſèrent, l'allumèrent ſous les yeux de M. Romain; & quand ils virent les flammes s'élever, le feu aſſez ardent, ils le jettèrent au milieu du bucher. Trois fois, brulant, chaſſé par la vivacité de ce braſier ardent, à demi dévoré par les flammes, il en étoit ſorti; trois fois, le preſſant avec leurs bayonnettes & leurs piques, les monſtres l'y repouſſèrent; & pendant cet horrible ſpectacle, les tambours battoient, les fifres, les violons, les trompettes jouoient; des hommes & des femmes chantoient; leur horrible muſique ſe mêloit aux cris perçans de la victime; ils danſoient autour d'elle; ils chantoient *ça ira*; ils chantoient *Vive la nation!*

Pendant tous ces maſſacres, ils s'étoient étourdis de ces accens, & de ces hurlemens féroces. Il fallut enfin entendre auſſi les cris de la nature. Les aſſaſſinats & la rage avoient duré juſques au quatre Septembre. Le cinq, la populace même ſentit le remords; on la vit quelques heures dans la conſternation de la honte. Elle ſembla revenir des rêves & du délire de la rage. Qu'eſt ce donc que la honte & le remords de cette populace? Elle ne s'apperçut de ſon délire, que pour ſe plonger

plonger dans un autre. Elle chercha le ſcélérat dénonciateur de ce curé de Rilly, qu'il n'avoit reconnu qu'à la largeſſe de ſes aumones. Elle amena le bandit ſur le champ des maſſacres, l'accuſa d'en être le principal auteur, le jugea, & le brula tout vif.

2 Septembre à Lyon.

A cent lieues de Paris, Lyon devoit auſſi, dans l'atroce projet, devenir le théatre des mêmes horreurs, que la capitale; heureuſement les Jacobins n'y dominoient pas avec le même empire. Quoique la perſécution, à certains intervalles y eût été violente, les Lyonnois en général ſe montroient plus actifs & moins patiemment eſclaves du grand club. Les Jacobins étoient inſtruits de ces diſpoſitions; dans la journée que je paſſai au comité de Surveillance de la Mairie, en attendant qu'il plût à ces Meſſieurs de prononcer ſur moi, un de ces pretendus juges avoit dit très clairement que, pour châtier Lyon & Rouen, il faudroit envoyer à chacune de ces villes une armée Pariſienne. Pour le deux Septembre, ils s'étoient contentés d'envoyer à Lyon des cohortes de leurs brigands. Le ſuccès, quoiqu'affreux, ne fut pas à beaucoup près ce que Danton & Manuel, s'étoient promis. Pluſieurs des municipes Lyonnois ſe jettèrent entre les bourreaux & les priſonniers, pour

empêcher

empêcher le carnage. Ils ne réuſſirent pas à ſauver toutes les victimes, mais on les vit au-moins leur faire une barrière de leurs corps, les ſerrer dans leurs bras, ſe préſenter eux mêmes au poignard des aſſaſſins, & recevoir leurs coups plutot que de les laiſſer tomber ſur l'innocence; & graces à ce zêle, au lieu des milliers de victimes, ſurtout d'eccléſiaſtiques, déſignés aux bourreaux, on ne compta que cinq eccléſiaſtiques tombés ſous leurs ſabres & leurs piques. Pour ſe dédommager de ceux qu'on avoit ravis à leur rage, les brigands coupérent tous les doigts des prêtres égorgés; ils enfilèrent ces doigts à une ficelle, & les ſuſpendirent en guirlande aux allées de Belle-court.

Conſommation de la perſécution. Exportation des prêtres.

L'eſpoir des Jacobins fut encore trompé dans bien d'autres villes, où ils s'étoient flattés d'une hécatombe ſemblable à celle de Paris. Ils eſpérèrent y ſuppléer par la maniere dont le décret conſommateur de la perſécution ſeroit exécuté. Ce décret du vingt ſix Août chaſſoit hors du royaume tout ce qui y reſtoit encore de fonctionnaires eccléſiaſtiques non aſſermentés. Chacun d'eux devoit être muni d'un paſſeport exprimant ſa qualité, & la cauſe de ſa déportation. C'étoit ſur ce paſſeport même que les atroces Jacobins comptoient, comme

ſur

ſur un moyen qui faiſant reconnoître ces prêtres non aſſermentés, leur permettroit bien difficilement d'arriver aux frontières, ſans avoir rencontré quelques clubs maſſacreurs. Manuel s'en tenoit ſi aſſuré, qu'il appelloit ces paſſeports des *billets de mort*; & ces *billets de mort*, on ne les donnoit pas même à ceux que l'on vouloit tenir de plus près ſous le couteau. Je connois au moins un eccléſiaſtique déclaré par ſa ſection ſujet au décret; ſon paſſeport expédié par la ſection, devoit être viſé par les municipes; au lieu de *viſa* ils écrivirent *néant*. Coupable contre les décrets s'il ne ſortoit pas, coupable & arrêté s'il vouloit ſortir ſans paſſeport, & cependant refuſé lorſqu'il demande un paſſeport; parmi les prêtres qui ſe ſont vus dans cette ſituation j'en connois un ſurtout que je ne cite ici qu'en preuve de l'étrange gouvernement du jour. Cet eccléſiaſtique, c'eſt moi. Le Maire Péthion trouva le cas difficile à juger. Il demanda pour cela un mémoire, il falloit même paroître à ſon audience. J'avois aſſez vu tous ces Meſſieurs là; il plut à la providence de m'en délivrer par d'autres voies.

Cependant en ces jours, c'eſt à dire pendant le courant de Septembre, les paſſeports en général furent expédiés pour l'exportation des

des prêtres non aſſermentés. En ces jours, quel ſpectacle encore pour l'univers! Dans une étendue de deux cents lieues quarrées, un royaume n'aguère très chrétien, n'aguère encore ne connoiſſant, ne protégeant, & ne ſuivant d'autres paſteurs que ceux de la religion de Jéſus-Chriſt; & ce même royaume, en ces jours, rejettant, repouſſant, chaſſant de toutes ſes villes, de toutes ſes campagnes, les paſteurs de Jéſus-Chriſt! toutes les routes de cet empire couvertes de cinquante mille paſteurs, Cardinaux, Archevêques, évêques, curés, prêtres de tous les ordres, s'avançant vers les ports, les frontières, ſortant par tous les points de ſes provinces, et jettant derrière eux de triſtes regards ſur leurs égliſes devenues le ſiège des apoſtats, ſur leurs ouailles livrées déſormais ſans reſſource à des loups dévorans! & loin de ces égliſes, & loin d'une patrie que malgré ſes rigueurs ils chériſſent encore, cinquante mille prêtres obligés de chercher à travers les montagnes, à travers les tempêtes, quelque région hoſpitalière qui leur offre un azyle! et tous ces prêtres pourſuivis dans leur fuite, par l'idée d'un Roi, l'objet de leur ſerment, par l'idée d'une Reine, de ſes enfans, d'une famille, l'antique objet de leur amour, de leur fidélité, & qu'ils laiſſent

dans les tours du Temple, ſous le couteau des aſſaſſins! Pourſuivis par l'idée d'un frere, d'une ſœur, d'un pere, d'une mere, de tous leurs parens & de tous leurs amis, qu'ils laiſſent ſous l'empire des clubs, de l'affreuſe & féroce anarchie! Pourſuivis ſurtout par l'idée de leurs diocèſains, de leurs paroiſſiens, les uns égarés & donnant de plein gré dans les voies de l'héréſie & de l'apoſtaſie, les autres vainement rappellant leurs paſteurs, vainement attendant les ſecours de la foi, la bénédiction du miniſtère, les paroles de vie! & ſourtout pourſuivis par l'idée qu'avec ſes vrais miniſtres, la véritable foi peut-être pour toujours, ſe retire de cette malheureuſe terre! par l'idée que c'eſt là peut-être le moment de ſecouer la pouſſiere de leurs ſouliers ſur cette terre inſenſible à la voix de l'évangile. Non; leur Dieu ſuſpendit ce précepte pour eux. Quelque choſe leur diſoit que le tems d'une grande épreuve étoit arrivé, qu'une terre coupable alloit être livrée à de grands fleaux, & lavée dans des fleuves de ſang; mais ce Dieu qui ſauvoit les miniſtres de la pénitence et du pardon, leur diſoit que le tems de cette pénitence arriveroit un jour; que la réprobation n'étoit pas prononcée; qu'ils reviendroient un jour ſur cette terre pour

pour être les miniſtres de l'expiation. Cet eſpoir conſoloit leur fuite. Ils conjuroient leur Dieu d'abréger ſur cette infortunée patrie les années de la juſtice, de hâter le retour de la miſéricorde, de rappeller avec le regne de la religion, des mœurs & de la piété, celui de la tranquillité, de la proſpérité d'une patrie plus malheureuſe dans ſes égaremens, & dans le délire de ſes erreurs, qu'ils ne l'étoient eux-mêmes dans leur éxil.

Prêtres immolés pendant la déportation.

Les Jacobins, avoient d'autres idées ſur cette exportation des prêtres. Les meſures qu'ils prirent, démontrent que ſans une protection ſpéciale de la providence, la plus grande partie de ces éccléſiaſtiques auroient trouvé leur tombeau ſur la route qui devoit les conduire aux frontières.

Elle fut encore teinte du ſang de bien des prêtres. En Normandie la ſentinelle arrête M. de Pinerot, curé de Chalange, diocèſe de Séez; ſon neveu, vicaire dans le même diocèſe; M. L'Oiſeau, vicaire de St. Paterne, diocèſe du Mans; M. Le Lievre, prêtre de St. Pierre de Mont-fort d'Alençon; tous les quatre ſe rendant tranquillement au havre. Il leur fallut montrer leur paſſeport. On y lut qu'ils étoient prêtres; on leur propoſa le ſerment & des bénéfices. Ils répondirent; c'eſt pour

avoir refuſé ce ſerment que nous obeiſſons à la loi d'exportation. La populace abuſée cria: ce ſont des prêtres réfractaires; et commença par aſſommer les deux premiers. Meſſieurs L'Oiſeau et le Lievre deja meurtris de coups ſont trainés ſur le bord de la Rille. Là on les ſomme encore de prêter le ſerment. Ils continuent à répondre; notre conſcience nous le défend. On les jette dans la rivière; ils reviennent ſur l'eau. On leur crie: *jurez donc malheureux*; *on va vous retirer*; du milieu des flots, & à demi-noyés: *non, nous ne pouvons pas*; *nous ne jurerons pas*. On les replonge, on les retire encore: jurez donc malheureux. Mourans, & reſpirans à peine: *nous ne jurerons pas*. La rage, le dépit dans le cœur, des fourches appliquées ſur le cou de ces confeſſeurs, les monſtres les replongent, les retiennent dans l'eau juſqu'à ce qu'ils expirent. Trois autres prêtres, près du même village furent arrêtés, & égorgés pour la même cauſe.

A peu près le même jour c'eſt à dire, vers le quatre Septembre le curé de la Baroche près d'Alençon, ſe rendant auſſi au décret d'exportation, fut arrêté par la populace auprès d'Orbec. Les municipes & les gardes nationnaux voulurent inutilement le ſauver.

Les

Les brigands l'avoient déja frappé de pluſieurs coups de ſabre; avec la compaſſion du jour, un grenadier lui perça le cœur. Les ſpectateurs, en ſigne de joie, jettèrent leurs chapeaux en l'air, & portèrent la tête du martyr le long de la route.

Le même jour, M. Nicolas Bené, curé de Lymais-les-Mantes, diocèſe de Chartres, y revient demander ſon paſſeport pour l'exportation; les brigands le maſſacrent. M. Queſnel, prêtre de la paroiſſe de Bolbec, eſt requis de montrer le ſien près d'Aliquerville; il le tire de ſon portefeuille; & pour le recevoir, un coup de ſabre lui coupe deux doigts.

Le neuf Septembre, M. Beſſin, curé de Sommaire à l'Aigle s'étoit vu obligé de quitter ſa paroiſſe pour refus de ſerment; il reparoît pour obéir au decret d'exportation. Les brigands s'attroupent; le diſtrict croit le mettre à l'abri dans ſes priſons; elles ſont enfoncées il eſt haché, l'un de ſes bras eſt jetté dans la rivière, ſes autres membres de côte & d'autre, & le tronc dépoſé au pied de l'arbre de la liberté.

A Autun, le curé du petit ſéminaire de Clermont eſt auſſi arrêté par la populace. Le maire croyoit avoir trouvé le moyen de le ſauver. Il lui conſeille, non pas de faire le ſerment,

ſerment, mais de permettre au moins qu'on diſe au peuple qu'il l'a fait; " Je vous démentirois auprès de ce peuple, répondit le curé; il n'eſt pas permis de rachetter ma vie par un menſonge. Le Dieu qui me défend de prêter ce ſerment, ne permet pas d'avantage de faire croire que je l'ai prêté." Il falloit à la ville d'Autun cet exemple d'une conſcience exacte & ſublime, pour réparer le ſcandale de ſon grand apoſtat, de ſes monſtrueuſes déciſions, de ſes plus monſtrueux exemples en fait de ſerment. Le curé fut martyr; l'apoſtat traine encore dans ce monde ſon parjure & ſon ignominie.

Complot contre les prêtres déportés.

Ces paſſeports furent encore pour bien d'autres prêtres de vrais arrêts de mort. Mais ce n'étoit pas ces victimes éparſes, c'étoit encore des hécatombes qu'il falloit aux Jacobins. Du midi au ſeptentrion, de l'orient à l'occident, ils n'avoient pas entaſſé tant de victimes, pour les laiſſer fuir dans des terres étrangères. En ouvrant leurs priſons ils ſemèrent leur route de pièges & d'embuches, d'émiſſaires chargés de ſoulever le peuple, de pouſſer ſes fureurs au plus haut degré de la rage, partout où ces colonies d'éxilés devoient paroître.

De

De celles qui s'embarquèrent dans les ports du midi, les unes prêtes à faire voile, virent le canon braqué sur leurs vaisseaux, pour les couler à fonds; d'autres que la tempête forçoit à rentrer dans Toulon, y trouvèrent des cœurs plus durs que les rochers. En permettant aux bâtimens d'entrer, on enferma les prêtres dans la cale; on ne leur permit, au bout de trois jours, de respirer et de partir, qu'après les avoir fouillés, volés, en laissant a chacun dix écus, pour toute ressource dans la terre vers la quelle ils fuyoient.

Le 19 Septembre, cinquante six vicaires ou curés des diocèses d'Uzès & d'Avignon, parmi les quels des hommes de quatre vingt & quatre vingt dix ans, sortoient du canal d'Aiguemorte, sur le batiment de l'armateur Pesqui. A onze heures du soir, il se laisse aborder par deux autres que montent des brigands armés de fusils, de sabres, de tridens. Ces deux équipages de démons fondent les armes à la main sur les prêtres; les fouillent, les refouillent jusqu'à trois fois, ne leur laissent pas même un assignat, pas même les plus legères hardes; ils ne les quittent qu'en les enfermant de manière à ne pas laisser la moindte issue à l'air. Le lendemain au lever du soleil, les prêtres entendent les coups de haches retentir contre

les

les côtes du batiment. Les monstres de la veille travailloient à le couler à fonds; & ce ne fut pas la pitié qui les en empêcha, mais la prière de l'armateur, tremblant de ne pas trouver le dédommagement de son vaisseau.

Côte d'or. Ceux qui fuyoient à travers les départemens, trouvoient d'autres dangers. Il étoit de ces départemens, tels que celui de la Côte-d'or, dont la réputation seule étoient effrayantes; les prêtres dans leur fuite s'en ecartoient comme le nautonnier évite & prend le large crainte d'être pouffé fur ces rochers fameux par les naufrages. Il étoit de ces villes, & de ces cantons tellement exaltés par la nouvelle des massacres Parisiens, par les addresses de Danton, que les traverser sans avoir été immolés, c'étoit pour des prêtres non assermentés un espèce de prodige.

Dreux. Trente cinq ecclésiastiques partis de Chartres, & conduits la plupart malgré eux, par des guides perfides, arrivèrent à Dreux. Des cris horribles s'élevent dans la ville. On eût dit les antiques peuplades de la Crimée dans la barbare joie de voir la mer pousser vers eux quelque victime. *Les voici*, crioit la populace, *nous les tenons, ils n'échapperont pas.* Heureusement tous les Maires n'étoient pas des Pethion, & tous les municipes n'étoient pas des Manuel.

Manuel. Le Maire de Dreux, le procureur de la commune accourent; leur zéle eſt ſecondé par les électeurs raſſemblés dans cette ville. Reſolus d'empêcher que les ſcènes de Paris, ne ſe reproduiſent à Dreux, ils forment eux-mêmes une double haie pour protéger les prêtres, & les remettre ſur leur route. Malgré la quantité de pluie qui tombe en ce moment, long tems ils les eſcortent; mais la populace les eſcortoit auſſi, & frémiſſoit, & répétoit ſans ceſſe le cri de mort. La pluie redouble encore; une partie des brigands ſe diſſipe. Les citoyens protecteurs croïant avoir ſauvé ces prêtres, recommandent à leurs guides de hâter la marche des voitures. Les aſſaſſins reviennent, pouſſant des cris affreux; le tocſin des villages voiſins en fait accourir d'autres de toute part. Les cochers n'oſent ni avancer, ni reculer; ils crient à ces prêtres: Sauvez vous, ou bien nous périſſons tous. Les prêtres ſe réfugient derrière les buiſſons, dans les bois, dans les vignes. Les uns n'echappent quelques heures, que pour ſe voir repris & conduits de corps de garde en corps de garde. Leur conſtance, leur patience inaltérable appaiſe les plus furieux, & on les laiſſe s'évader au milieu de la nuit. Les autres entourés de bayonnettes, & au bruit des tambours, battus, frappés de ſoufflets, les che-

veux arrachés ou coupés, ſont ramenés à Dreux. Un Dieu veille ſur eux, & arrête les glaives, les piques, les bayonnettes prêtes à chaque inſtant à les percer. La puiſſance de leur Dieu explique ſeule comment ils échappent à cent glaives levés pendant dix heures entières ſur leurs têtes, & comment ils obtiennent enfin de continuer tranquillement leur route.

Au milieu de cette populace ſoulevée, il étoit facile d'obſerver des hommes qui appartenoient à une autre claſſe de citoyens, qui ſans ceſſe irritoient, nouriſſoient les fureurs, en répétant les mêmes bruits, & ſouvent de plus calomnieux encore, que ceux répandus dans Paris pour juſtifier les maſſacres du deux Septembre. Il étoit ſurtout facile de voir combien ces fureurs étoient fomentées par les prêtres apoſtats. Si quelques uns d'entre eux montrèrent moins de rage, eſſayèrent même d'appaiſer celle des brigands, un trop grand nombre auſſi jalouſoient la gloire de ces confeſſeurs, dont la conſtance dans la ſpoliation & l'éxil, condamnoit ſi hautement l'avarice, la lâcheté, & le parjure des faux paſteurs. Pendant tout le tems de la perſécution, on avoit vu ces lâches oubliant juſques à la décence de leur état, ſe mêler à une ſoldateſque effrénée contre le véritable ſacerdoce;

doce; on avoit vu juſques à leurs évêques uſurpateurs, ſurtout celui de Nimes, ſe mêler aux bandes Calviniſtes dans leurs exercices militaires; on avoit vu juſques aux portes de St. Firmin, des prêtres jureurs s'établir en habit militaire, partager les fonctions des ſentinelles avec les brigands même, pour retenir dans leur priſon les prêtres non aſſermentés. Le moment de l'exportation démontra mieux encore, quelle eſpéce d'hommes c'étoit que ces prêtres de la nouvelle égliſe.

Port-en-Beſſin.

Quatre vingt eccléſiaſtiques non aſſermentés partis de Bayeux pour ſe réfugier en Angleterre, attendoient à Port-en-Beſſin, le moment de s'embarquer. Ils ſe croyoient en ſureté ſous la ſauve garde des loix, quand un certain de Launes, jureur, curé intrus de Vaucelles, paroit au milieu d'eux en coſtume militaire, & ayant à ſes ordres ſix fuſiliers. Avec le ton d'un commandant brutal, affectant l'inquiétude pour la ſureté de la patrie, il demande à quel deſſein on ſe raſſemble en ſi grand nombre dans un ſi petit bourg? Les prêtres lui expoſent l'objet de leur voyage, qu'il ſait auſſi bien qu'eux. Il ſe fait exhiber leurs paſſeports, en ſupprime pluſieurs, ſous prétexte qu'ils ont été donnés ſans raiſon valide. Tandis qu'il gourmande ces prêtres en tyran, le toc-

ſin ſonne & ſe propage dans les campagnes ; le ſcélérat y avoit fait répandre que trois cens Anglois arrivoient, & mettoient Port en cendres. Les payſans de vingt villages accourent armés de faulx, de haches, de fuſils. L'intrus ſoldat conſigne les prêtres, diſpoſe ſes ſentinelles à leur porte ; & convoque un eſpèce de conſeil militaire. Son premier réſultat eſt un ordre donné aux cannoniers, de couler bas le vaiſſeau que ces prêtres attendent pour leur déportation. L'ordre alloit être éxecuté ; le capitaine du bâtiment apperçut des mouvemens ſur le rivage ; le tocſin & le bruit des tambours l'avertirent de ſe tenir hors de la portée du canon. Cependant les compagnies des villages arrivent ſucceſſivement ; l'intrus à ſoin de leur montrer à toutes ces prétendus Anglois. Toutes ſuivent l'impulſion de l'intrus ; toutes mêlent à la groſſièreté des injures, les menaces atroces, & ſe diſpoſent aux dernières fureurs. Déja ſous les yeux des priſonniers, les ſabres & les haches s'éguiſent à la meule, & les fuſils ſe chargent ; il eſt dit que chaque compagnie emportera pour trophée une tête. On n'attend plus que la dernière réſolution d'un nouveau conſeil de guerre. La troupe impatiente ſe diſpoſoit à faire violence aux ſentinelles pour hâter

ter le carnage; en ce moment, arrivent enfin des commiſſaires envoyés par les municipes de Bayeux, qu'un jeune homme a couru avertir de l'extrême danger où ſe trouvent les prêtres déportés. Les harangues & toutes les invocations de la loi, ne font qu'irriter l'impatience de la multitude. *Il faut en finir*, crioit-elle, & déja elle fondoit ſur les priſonniers. Un des municipes de Bayeux conjure à haute voix qu'on écoute un conſeil plus ſage & plus utile. Il connoît ces ruſtres forcenés; il ſait que l'intérêt peut l'emporter encore ſur l'affreuſe illuſion de leur patriotiſme. " En égorgeant ces prêtres, leur dit-il, en les exterminant, vous allez perdre tout le fruit de votre zêle. Le maſſacre entrainera d'affreux déſordres, qui ſeront bientôt ſuivis du pillage. Les plus honnêtes auront le moins de part aux dépouilles. Laiſſez vivre ces prêtres; mais forcez les à vous donner tout l'argent qu'ils emportoient; & que cet argent ſoit également partagé entre vous. Il eſt un moyen prompt de décider ces fugitifs à vous livrer de bonne foi tout leur numéraire. C'eſt de mettre l'éxactitude de leur déclaration au prix de leur tête, en les avertiſſant que la viſite de leurs bagages ſera faite; que celui qui aura

aura caché de l'or ou de l'argent, ſera immolé ſans miſéricorde."

La propoſition eſt acceptée. Les prêtres déclarent & dépoſent l'argent, ou les billets qu'ils emportoient pour ſubſiſter aumoins quelque tems dans leur exil. La déclaration faite, & leur argent livré, on procède à la viſite de leur bagage & de leur portefeuille. On en vient à celle de leurs vêtemens même; un à un, on les fouille. C'étoit le prêtre-ſoldat même, qui préſidoit à ces perquiſitions dont la ſcélérate avidité ne reſpectoit pas même la pudeur. On viſite, on déchire juſques aux bandages & aux ligatures des vieillards. L'un de ceux qui ſubit cette indignité, étoit le curé même du prêtre ſoldat, que ſes fureurs avoient dès long tems fait déſigner, ſous le nom de prêtre Gorſas.

Tout l'enſemble des tréſors découverts montoit à vingt mille livres; & les ſpoliateurs étoient au nombre de mille. Le moment où ils ſe partagèrent le butin, fut celui de la liberté de ces prêtres; liberté cependant qui n'alla pas juſques à leur permettre de s'embarquer à Port. Après bien des obſtacles encore, il eſt doux de les voir arrivés à Bernière.

Dans

Dans ce village au moins, l'humanité la piété régnoient encore. Les prêtres y trouvèrent un avant goût de cet empreſſement, de cette généroſité qu'ils devoient trouver ſi noble & ſi compatiſſante au déla des mers. A quelques lieues de Bayeux, c'étoit une petite Angleterre que ce port de Berniere. Là tous les habitans s'empreſſoient d'accueillir les prêtres malheureux. Là, ſi les riches s'eſtimoient plus heureux, c'eſt parce qu'ils pouvoient donner d'avantage; là les pauvres donnoient ce qu'ils avoient; les bourgeois ouvroient leurs maiſons, les marins offroient leurs barques; les payſans dreſſoient des lits dans leurs chaumières, pour recevoir ces légions de prêtres qui arrivoient chez eux, pour les refaire de leurs fatigues, & pour les préparer à celles de leur déportation. Là, ceux qui arrivoient de leurs longues priſons, ou volés & pillés dans leur route, recevoient de l'argent, des habits, & du linge. Les femmes ſe plaiſoient à ouvrer des chemiſes, à tricoter des bas pour ceux qu'elles ſavoient avoir été dépouillés de ces hardes même de premiere néceſſité. Les citoyens faiſoient de leurs richeſſes une bourſe commune; ce que leur ſouſcription ne ſuffiſoit pas à fournir, ils alloient le chercher dans les villages voiſins.

Berniere, ou le village de a bienfaiſance.

Ils

Ils faiſoient & ils renouvelloient des quêtes; ils reveilloient dans tous les cœurs la commiſération, la bienfaiſance qui étoient dans le leur. Quand la néceſſité les forçoit enfin de laiſſer ces prêtres s'embarquer, ils les accompagnoient ſur le rivage, ils portoient ſur les bâtimens les proviſions néceſſaires pour le trajet. Quand la voile étoit prête à s' enfler, ils pleuroient ſur ces bons prêtres; ils leur demandoient pour toute récompenſe, leur bénédiction, & qu'arrivés en Angleterre, ils ne manquaſſent pas de leur faire part du ſuccès de leur voyage. Dans ce petit village, plus de douze cens eccleſiaſtiques reçurent pour leur embarquement tous les ſecours, ou du moins tous les ſoins empreſſés qui, au milieu d'une révolution d'atrocités, montroient encore des cœurs François, des ames ſenſibles, de vrais émules de la plus humaine, de la plus généréuſe des nations.

D'autres François encore conſervoient ces vertus ſecourables à Dieppe, à Rouen, au Havre, & dans diverſes villes, à travers les quelles la loi de l'exportation pouſſoit vers l'océan un ſi grand nombre de prêtres. A Grandville une autre colonie arrivant des priſons de Domfront, en baſſe Normandie, trouva auſſi & tout l'empreſſement & tous les ſecours

Domfront.

ſecours que l'humanité & la charité pouvoient leur offrir. Ils en avoient beſoin; les Jacobins n'avoient rien oublié pour que leur priſon même fût leur tombeau. Mille fois menacés de l'horrible lanterne, ils en avoient vu tous les préludes. On avoit coupé les cordes des cloches; on ſe plaiſoit à les paſſer à leur coû, pour en faire l'éſſai. Le jour d'une exécution générale étoit arrêté. La populace ameutée par les Jacobins n'attendoit que le moment. Un homme plus humain, M. le Tourneur la Vanniere ſut le prévenir, en faiſant partir les priſonniers au milieu de la nuit, & leur donnant une brigade pour les eſcorter. La route leur offrit les ſçênes les plus oppoſées. Dans quelques villages les payſans s'aſſemblèrent pour délivrer les prêtres; et ceux-ci furent obligés de haranguer ces protecteurs, d'employer tout l'aſcendant de la religion pour les empêcher de maſſacrer leurs gardes. Dans d'autres au contraire, comme à Ville-Dieu-les-Poëles, il fallut toute l'activité des gardes & du maire, pour empêcher le peuple de maſſacrer les prêtres priſonniers. Il devoit en couter des efforts bien plus grands pour empêcher la colonie de Rouen, d'être victime d'un horrible complot. Ce n'étoit pas dans cette ville, qu'on s'étoit

flatté de les immoler. Elle avoit toujours montré trop de zêle pour les loix, & ſurtout pour l'humanité. Mais les machinations des clubs devoient avoir ailleurs plus d'influence.

Quillebeuf. Trois armateurs affichent à Rouen, qu'ils ſont diſpoſés à tranſporter les prêtres à Oſtende. Le capitaine Duchefne ſurtout annonce qu'en huit jours, au plus tard, il ſera dans ce port; qu'il ne s'arrêtera nulle part; qu'il a des proviſions pour quinze jours; qu'il en a pour tous ceux qui voudront profiter de ſon batiment; & qu'il ſe charge de les nourir pendant leur route, pour la ſomme de cent cinquante livres. Près de deux cent trente eccléſiaſtiques s'embarquent dans cette confiance. Cinquante ſix entre autres, acceptent les propoſitions du Capitaine Duchefne; & dès le trois Septembre, jour auquel étoient déja arrivées de Paris les nouvelles du deux, ils font voile pour Oſtende. A peine ont-ils fait quelques lieues, qu'ils s'apperçoivent d'une affectation marquée, de rallentir leur marche. Le capitaine quitte ſon bord; il ne revient bien tard le lendemain, que pour faire tous les reproches qu'il méritoit lui-même; ſurtout pour annoncer qu'il n'a point de proviſions, & qu'il faut s'arrêter dans divers endroits pour s'en procurer. Ces proviſions arrivent

rivent avec tant de lenteur; tant de pretextes retiennent le vaiſſeau, que le ſept, ils ſe trouvent à peine, à la vue de Quillebeuf, à ſept lieues encore de l'embouchure, & là, il faut attendre l'heure de la marée. Trois ou quatre mille païſans paroiſſent ſur la côte. Ils étoient inſtruits du paſſage de ces prêtres; ils ſe diſoient certains, que tous ces réfractaires alloient ſe réunir aux ennemis de la France. Ils ſavoient le maſſacre des Carmes, & toutes les prétendues conſpirations qui l'avoient occaſionné; ceux qui leur avoient donné toutes ces idées, avoient eu ſoin de leur cacher le décret de déportation.

Bientôt les cris & les menaces annoncent aux prêtres la conſommation de la journée des Carmes. C'eſt une armée de furieux qui demandent à viſiter le bâtiment, à s'emparer des armes qu'on leur a dit être dans le vaiſſeau. Les magiſtrats & quelques officiers nationnaux eſſayant de les calmer, font les recherches les plus exactes. Ils ont beau annoncer que ces voyageurs n'ont d'autres armes que leurs bréviaires, & que leurs paſſeports ſont en regle; les furieux s'emparent des chaloupes. Les prêtres en prière dans la cale, n'attendent que l'inſtant de la mort. Il eſt un de ces prêtres, vénérable vieillard, que ſes

confrères voient exposé aux premiers coups, à l'entrée de la cale; ils voudroient lui donner une place moins dangereuse " Non, leur " répond-il, je suis très bien ici. Je sais bien " pourquoi j'ai choisi cette place. S'il faut " la mort de quelqu'un de nous, pour appaiser " ces furieux, il vaut mieux que ce soit la " mienne. Je suis trop vieux, moi, & trop " infirme pour travailler au salut des ames; " & vous pouvez, vous autres, vous rendre " encore utiles."

Ainsi parloit ce vénérable curé, & déja ces furieux étoient sur le navire; ils s'y précipitoient avec leurs sabres; ils menaçoient de massacrer tous ces prétendus réfractaires. Un des prêtres essaye de leur parler; ils le saisissent; ils le jettoient dans l'eau; il y étoit presque, lorsqu'un des officiers le retint suspendu en saisissant le devant de son habit. Un second prêtre avoit la tête fendue, s'il n'eut esquivé le coup de sabre. La fureur de ces monstres à se presser en foule sur le tillac, étoit au point, que le vaisseau alloit couler à fonds. Enfin les municipes & les officiers nationnaux obtiennent que tous ces furieux quittent le batiment. Ils y consentent à condition que ce sera pour conduire tous ces prêtres en prison. Eux-mêmes ils poussent les

uns

uns dans des chaloupes; ils font marcher les autres dans la vaſe; ils les preſſent, les relevent à coup de bâtons ou de bourades. Arrivés ſur le bord, ils les entaſſent, & par vingt & par trente, dans des cachots étroits & empeſtés. Le reſte de ce jour & la nuit ſe paſſent, de la part des brigands, à délibérer comment ils s'y prendront pour aſſurer leur proie, malgré tous les efforts des municipes. Ceux-ci font enfin accepter l'avis de retenir ces priſonniers juſqu'à ce qu'on ait appris les déciſions de l'aſſemblée nationale. Ce parti tenoit ſous le couteau, pour bien des jours encore, les prêtres priſonniers; leur nombre doubla le lendemain, par l'arrivée d'un ſecond convoi arrêté de même, a la vue de Quillebeuf. En retournant à ſes travaux, la populace eut la précaution de laiſſer une garde choiſie parmi les plus furieux, de peur que les nationnaux & les municipes ne profitaſſent de leur abſence, pour remettre ces prêtres en liberté. Vingt fois la réſolution ſe manifeſta de leur faire ſubir le même ſort qu'aux prêtres de Paris. Quand on parloit de la loi à ces payſans, ils répondoient, que la loi avoit été faite à Paris, & qu'il falloit l'exécuter de même. Le jour du maſſacre étoit définitivement arrêté pour le dimanche ſuivant, jour

où les payſans de tous les environs pouvoient arriver plus aiſément au rendez-vous de ſang.

Cependant les Rouennois avoient été inſtruits du danger de ces prêtres; la garde nationale vouloit voler à leur ſecours; mais il falloit des ordres; & à Rouen, avec une pleine puiſſance, étoient alors deux commiſſaires légiſlateurs, & le comité des Jacobins. Ceux-ci en voyant arriver des deputés de Quillebeuf leur avoient dit: ne ſaviez-vous pas ce qu'on avoit fait à Paris? Albitte, avec toute la fureur des démons, prêchoit publiquement: point de Dieu, point de Roi, point de religion, point de prêtres. Il refuſoit la permiſſion que demandoit la garde nationale, pour marcher à Quillebeuf. Enfin l'indignation publique l'emporta; Albitte fut contraint de laiſſer partir avec du canon, la généreuſe garde de Rouen. A ſon aſpect les aſſaſſins effrayés diſparurent. Sous l'eſcorte de leurs libérateurs, les prêtres repartirent de Quillebeuf, la veille même du jour définitivement arrêté pour leur maſſacre. Ils furent conduits à Rouen, où de nouveaux paſſeports leur furent expédiés. Mais on ne put leur rendre, ni l'argent, ni leurs effets pillés, ni

ni même la ſomme qu'ils avoient tous payée pour leur embarquement.

Cent quatorze eccléſiaſtiques partis ſur un troiſieme batiment, & avertis du ſort de leurs confrères, s'arrêtèrent à la Mailleraye. Là ils eurent auſſi leurs dangers à eſſuyer, leur priſon à ſupporter, & les mêmes fureurs à craindre. La même providence veilla ſur eux, & les délivra.

A quelque point que la ſecte des clubs eût dépravé le ſentiment du peuple, elle avoit en quelque ſorte, préſumé de la méchanceté humaine, de l'atrocité même. Cent fois & dans cent villes différentes, ce peuple, ou plutôt cette lie du peuple levoit déja ſes haches, ou préparoit ſes piques; au moment de ſe porter au maſſacre, on eût dit qu'une main inviſible l'arrêtoit. Les démoniaques orateurs la pouſſoient, l'électriſoient, & lui communiquoient toute leur rage; elle ſe croyoit réſolue à frapper le dernier coup; la voix de quelques citoyens honnêtes, quelques temperammens, quelques délais imaginés à propos ſuſpendoient & faiſoient avorter ces fureurs. C'eſt qu'elles n'étoient pas réellement dans le cœur de ce peuple; c'eſt qu'il lui reſtoit toujours un fonds de reſpect & d'admiration même pour

les

les vrais miniſtres de ſa religion; c'eſt que toute ſa rage n'étoit qu'un ſouffle animé par les Jacobins, & qu'un autre ſouffle éteignoit ou réprimoit. Ces monſtres chefs des clubs auroient bien voulu ſuppléer eux mêmes à cette répugnance ultérieure de la populace; mais il leur en coutoit de jouer eux mêmes le rôle des bourreaux. Ils craignoient que ce peuple difficile à porter au dernier excès contre ſes prêtres, ne ſe tournât contre les aſſaſſins. Souvent même avec tous les efforts, avec toutes les ruſes poſſibles, les clubs ne purent pas réuſſir à éveiller la colère du peuple.

Nulle part la réſolution du maſſacre n'avoit été plus évidemment concertée qu'à Laval. Quelques jours avant l'exportation, les ſix cents prêtres diſtribués dans deux couvens furent réunis dans un ſeul; les vingt-quatre gardes furent ſucceſſivement réduits à cinq.

Ce fut alors, ce fût même le jour où les cinq gardes ſembloient choiſis parmi les hommes les moins robuſtes, que cent cinquante brigands arrivèrent avec leurs ſabres & leurs piques pour égorger les prêtres. Alors auſſi, on vit ce que pouvoient contre la canaille ſuſcitée par les Jacobins, la réſolution & le vrai courage. Le premier des cinq gardes étoit un citoyen boſſu & contrefait, d'une

complexion

complexion très foible; mais dans ce corps disgracié par la nature, étoit une ame ferme & vigoureuse. En voyant approcher les brigands, il se met devant la porte; le fusil en joue contre ces furieux, il dispose à ses côtés ses quatre camarades, & défend aux brigands d'approcher. Longtems ils cherchent à l'intimider eux-mêmes; il prescrit une ligne au de là de la quelle ils n'avanceront pas sans qu'il décharge son fusil sur eux, pour les attendre ensuite avec sa bayonnette. Ses quatre dignes camarades sont dans la même résolution; & leur contenance diffipe les brigands.

Les Jacobins honteux raniment leurs assassins, les renvoient le soir même, faire un nouvel essai. La garde étoit la même; la même contenance & le même courage les arrêtent. Le même citoyen au corps difforme, à l'ame forte, leur crie; "Non, vous n'approcherez pas de ces prêtres sans nous avoir d'abord assassinés, & plusieurs de votre bande mordront la poussière avant nous."

Les brigands de nouveau reculoient; mais quelques uns de leur cohorte escaladoient ailleurs les murs, la résistance des cinq braves citoyens avoit heureusement donné aux autres le tems d'arriver, & les brigands furent encore chassés. Le lecteur comparera ces

généreux citoyens à ceux qui laiſſèrent ſi tranquillement égorger a Paris, & tant de leurs frères, & tant de prêtres.

Les Lavallois ne doutant plus du projet de leur club, prirent des précautions que le cœur leur dicta pour l'empêcher. Sans s'établir d'eux mêmes en corps de garde, pour ne pas violer la diſcipline militaire, pluſieurs ſe diſtribuèrent un à un, certains poſtes auprès de la priſon des prêtres, pour y veiller aux heures de la nuit, & appeller ceux de leurs concitoyens qui étoient convenus d'accourir, ſi les brigands reparoiſſoient encore. Les prêtres furent même avertis ſecrettement de ſonner la cloche, s'ils étoient attaqués, afin qu'on pût voler à leur ſecours.

Les Jacobins imaginèrent alors un autre moyen pour que leurs brigands puſſent agir plus librement. Le décret de déportation fut lu aux prêtres un jour de foire, & on ouvrit les portes de la priſon, comme pour leur donner le tems de ſe préparer à leur départ. Bientôt, les tambours battent la générale, & partout on publie l'ordre d'arrêter les prêtres & de les ramener en priſon. Preſque en même tems, on affiche l'ordre de prendre pour l'armée, les chevaux de tous les citoyens. L'intention étoit d'exciter une émeute dans la

la ville, de profiter de ce moment pour égorger les prêtres revenus dans leur priſon. L'intention du club fut encore trompée. Les Lavallois donnèrent dans leurs maiſons aſyle à ces prêtres; il n'y eut point d'émeute; les payſans à qui on enlevoit leurs chevaux, dirent tranquillement: " Vous pouvez les prendre. " Nous ſavons ce que vous voudriez; nous " ne reſiſterons pas; & vous n'aurez point de " ſédition."

Ainſi les diverſes villes de la France offroient les contraſtes les plus frappans; les Jacobins ſeuls étoient partout les mêmes, & partout furieux contre ces prêtres à déporter. Ils avoient préparé au Mans d'autres victimes. Ici le prétexte pour les faire égorger fut la plus atroce des calomnies. On ſuppoſa une lettre adreſſée à M. Perdigeon, curé de Courcelles, & l'un des prêtres enfermés au ſéminaire. Cette lettre annonçoit des intelligences ſecrettes avec pluſieurs femmes de ſa paroiſſe. Ces femmes étoient ſuppoſées s'excuſer auprès de lui, de n'avoir pas encore ſuivi le conſeil qu'il leur avoit donné, en les exhortant à empoiſonner leurs maris démocrates. La lettre fut lue à l'aſſemblée des électeurs. L'atrocité même de la calomnie en empêcha l'éffet; le peuple tranquille ne courut pas

aſſaſſiner les prêtres. Les ſections conclurent à les faire au plutôt déporter. M. Perdigeon fut retenu dans les priſons du Mans. On lui fit dans la ſuite ſon procès ſur cette prétendue lettre; il fut abſous. Les Jacobins voulurent ſe dédommager de ce défaut de ſuccés, par la manière dont la déportation ſeroit exécutée.

Toutes les meſures priſes, à ſix heures du ſoir, les priſonniers reçoivent la permiſſion de ſe répandre dans la ville, pour ſe diſpoſer à ſortir du royaume; mais il leur eſt enjoint de ſe retrouver, dès le lendemain même & à quatre heures du matin, aux portes de la priſon; cent quarante ſix prêtres ſont à l'heure marquée, ſur le lieu du départ. Deux cohortes de nationnaux armés de toutes pieces ſe forment, à leur droite, à leur gauche, ſur une double ligne. Un canon ouvre la marche, & un canon la ferme, l'un & l'autre chargés devant eux, à mitraille, & la mêche allumée. Trois jours entiers, les prêtres ont marché ſous cette eſcorte vers la Flêche & Angers; trois jours entiers, les huées, les menaces, les injures groſſières ont retenti autour de leurs oreilles; rien ne s'eſt trouvé prêt dans les auberges, pour les nourir ou pour les repoſer; la charité des fidèles, celle ſurtout des religieuſes de la viſitation & de *l'ave* a

eſſayé

eſſayé d'y ſuppléer. La plus grande partie des mets envoyés pour les prêtres a été dévorée par leurs gardes; ce n'eſt là qu'un prélude de tout ce qu'il leur reſte à eſſuyer ſous l'eſcorte qui relève celle du Mans.

Arrivés a Angers, on eût dit que tous les bandits du canton avoient été convoqués pour inſulter et menacer les prêtres priſonniers. Afin de prolonger l'humiliation & la terreur, on leur fait traverſer les rues les plus longues. Ils ne parviennent au château que pour y être tous enfermés dans la chapelle. L'autel dépouillé, les ſtatues des ſaints renverſées, les images religieuſes déchirées; & à leur place, des têtes, des oſſemens de morts, des épées en ſautoir, des inſcriptions, les unes infamantes & atroces contre le clergé, les autres menaçantes, & annonçant aux priſonniers leur dernière heure; tel eſt le ſpectacle qui doit les délaſſer de leurs fatigues. Un geolier leur apporte de l'eau, du pain noir; & referme ſur eux la porte de la chapelle. Deux heures après leur arrivée, elle ſe rouvre. C'eſt une troupe de bandits qui viennent les compter, les contempler, & ſignaler ceux qu'ils ſe reſervent comme des victimes plus marquantes. Plus tard, c'eſt une troupe de Jacobins qui viennent leur tendre des embuches, eſſayer de

leur

leur arracher des plaintes, quelques propos au moins dont la méchanceté puiſſe abuſer. Un ſilence modeſte et profond eſt toute la réponſe des prêtres.

Le lendemain, ils voient arriver ceux de leurs freres, ou vieillards ou infirmes, dont la néceſſité avoit forcé de retarder la marche, & qu'on enferme dans la même priſon. Il faut encore ici, comme à Paris, que les médecins menacent de la contagion, pour qu'on permette aux priſonniers de reſpirer pendant quelques heures, dans la cour du château. Il faut que de pieuſes dames ſollicitent la permiſſion de ne pas les laiſſer mourir de faim. Elle leur eſt aumoins accordée, & ces ames compatiſſantes n'oublient rien pour adoucir le ſort des confeſſeurs. Ils ont paſſé huit jours entiers dans ce château, lorſque le neuf Septembre, ils apprennent le maſſacre de leurs frères dans Paris. Le ſieur Bachelier, qui leur apprend cette nouvelle, ajoute que la crainte d'un même ſort pour eux, le détermine à hâter leur déportation. Dans le club d'Angers, la queſtion avoit été en effet débatue pendant ſix heures, & décidée enfin pour le maſſacre. Il devoit avoir lieu la nuit du Samedi au Dimanche. Dieu permit que dans cet intervalle, on apprît avec quelle diſtinction

le

le Duc de Brunſwick avoit traité le bataillon d'Angers, à la priſe de Verdun. La ſenſation de cette nouvelle ſur les Angevins ne permit pas au club d'éxécuter ſon arrêté. La mort ſeule manqua au calice de la déportation; encore M. de Courveceille, chanoine de Sillé, ſuccombat-il aux rigueurs de ſa priſon; il expira la veille du départ, dont le jour fut marqué au douze Septembre. Pour les y préparer, on commençe par leur enlever tout ce qu'ils avoient de numéraire, on ôta meme les boucles à ceux qui en avoient d'argent. Il ne fut laiſſé à chacun que la ſomme de quarante huit livres; celle qu'on avoit priſe montoit à quarante mille.

Le douze au matin, ces prêtres liés avec des cordes, attachés deux à deux, ſont conduits dans la cour du château; un nouveau bataillon les y reçoit, ſe forme encore ſur deux lignes, au milieu des quelles il les enferme. Ce premier mouvement exécuté, le commandant fait charger les fuſils à balles; les canons ſont en tête & en queue de la colonne; défenſe aux prêtres de parler, & ordre aux ſoldats de tirer ſur tous ceux qu'ils verroient s'écarter de la ligne. C'eſt ainſi qu'ils traverſent toute la ville. Des voitures les attendoient aux portes; on les y entaſſa liés & garrotés,

rotés, comme ils étoient ſortis de leurs priſons. Ils ne ſavoient pour quoi on les faiſoit attendre dans cette ſituation, lorſqu'au bout de deux heures, ils voient arriver, liés & garrotés & eſcortés comme eux, trois cens de leurs confrères amenés de leur priſon du ſéminaire. Les deux colonnies & les deux eſcortes partent enſemble, & s'avancent vers Nantes.

Sur la route, ils rencontrent, d'heure à autre, des compagnies de fédérés marchant vers les frontières. Malgré le reſpect pour les gardes, ces zélés patriotes eſſayent plus d'une fois d'atteindre avec leurs ſabres quelques uns de ces prêtres. Les lieux de repos pour la nuit ſont des hangars, des greniers, des temples délabrés. Les repas ſont le pain qu'ils ont une peine extrême à ſe procurer; ce que des ames charitables leur envoient pour les ſoutenir, eſt encore la proie de leurs gardes.

A Anceny, l'égliſe des Cordeliers, d'abord transformée en club, devient la priſon des prêtres à leur paſſage. Au milieu de la nuit, un jacobin monte avec quarante hommes à la tribune, fait charger les fuſils. Un clubiſte s'empare de la chaire. Entre ce ſcélérat prédicateur & le chef des bandits, commence une eſpèce de conférence, où les blaſphêmes, les imprécations, les menaces & les propos les plus

plus infames ſe ſuccèdent. Les priſonniers attendent en ſilence que l'ordre de décharger ſur eux les fuſils des bandits termine cette éxécrable converſation. Elle dura juſqu'à quatre heures du matin.

A Nantes enfin, ou l'on arrive le quatorze, une milice plus humaine ſe hâte de délier les prêtres eſſaye de les dédommager de tant d'horreurs; il n'eſt cependant encore pour eux d'autre logement que le fort, mais au moins tous les ſecours leurs ſont donnés avec empreſſement; les perſonnes pieuſes ſuppléent autant qu'il eſt en elles à leurs beſoins les plus preſſans & facilitent leur déportation.

Ceux des prêtres qui n'avoient pas été enfermés dans les priſons, & qui fuyoient la France en voyageurs ordinaires, les évêques ſurtout ne furent pas exempts de ces dangers. Pluſieurs ne pouvant même ſe procurer de paſſeports, errèrent long tems ſur les frontières, cachés pendant le jour dans les forêts ou les creux des montagnes, la nuit ſuivant des routes mal tracées à travers les colines, quelque fois ſeuls & quelque fois livrés à des guides dont la fidélité pouvoit être tentée. S'ils étoient apperçus de loin ſur les limites, des gardes accouroient, & une mort certaine étoit réſervée à ceux qu'ils atteignoient. C'eſt

ainſi que M. de Barral, évêque de Troie eût été immollé, ſi la route à travers la quelle un payſan le conduiſoit avoit été plus acceſſible. Il prenoit encore ſon premier repas ſur les terres de la Savoie, quand des dames arrivent, " Quoi! Monſeigneur, c'eſt vous? Il n'y a pas deux heures que des gardes nous ont arrêtées, & nous ont demandé ſi nous n'avions pas apperçu comme eux ſur le penchant de la montagne, deux hommes qu'ils cherchoient; & ces deux hommes, nous les reconnoiſſons à toutes les marques qu'ils nous en ont données, c'eſt vous & votre guide."

M. de Balore évêque de Nimes, étoit échappé à des dangers ſi grands, qu'il ne fut pas poſſible de perſuader aux adminiſtrateurs Pariſiens, qu'il vivoit encore. Un citoyen ſe préſente à ces adminiſtrateurs avec les preuves que M. de Balore à ſuivi le décret de la déportation dans tous ſes points; ce même homme requiert en conſéquence une ſomme de trente mille livres dont le dépôt avoit été ſaiſi, mais dont aucun décret encore ne privoit les prêtres déportés. Les municipes objectent que ſi M. de Balore eſt ſorti du royaume, c'eſt avant le dix Août; qu'il doit conſéquemment être traité en émigré, & non en prêtre déporté. Des certificats en regle demontrent l'éxiſtence

l'exiſtence de M. de Balore dans la ville de Troye, même après le vingt ſix Août. " *Cela n'eſt pas poſſible*, répliquent les municipes. *Ou bien cet évêque eſt ſorti avant le dix; ou bien il eſt mort; car il eſt ſur la liſte.*"

Aulieu de la ſomme à reſtituer, le citoyen qui agiſſoit pour M. de Balore, ne put que lui tranſmettre cette réponſe des municipes. Elle devoit remplir la meſure des preuves déja ſi évidentes, du complot froidement médité, dont le maſſacre de tant de prêtres avoit été la ſuite.

Le nom de bien d'autres évêques ſe trouvoit auſſi ſur cette liſte. Sur cent trente huit ſiéges, quatre de leurs confréres avoient prononcé le ſerment de l'apoſtaſie; la providence ſembloit avoir voulu rendre à l'épiſcopat toute ſa gloire, en choiſiſſant le même nombre de victimes dans cet auguſte corps. Elle arracha les autres, aux complots & aux embuches des Jacobins. Dans un exil commun ils étoient deſtinés à diriger par leurs conſeils, à fortifier par leurs exemples, ces nombreuſes colonies de leurs prêtres, que la déportation diſperſoit en Europe.

La plupart de ces prêtres arrivèrent au terme de leur exil, réduits au dénuement le plus abſolu, et à peine couverts des haillons

que les décrets de l'aſſemblée les avoient forcés de ſubſtituer, à la décence à la ſainteté du coſtume eccléſiaſtique. Les décrets de cette aſſemblée ne leur ôtoient pas leſpoir des ſecours qu'ils pouvoient attendre de leur patrie, ſoit à raiſon des propriétés qu'ils y laiſſoient, ſoit au moins à raiſon du modique traitement que les légiſlateurs leurs avoient aſſigné, en s'emparant des biens de leurs égliſes. Cet eſpoir même ne devoit pas durer long tems; l'impiété & la dureté des impies les privèrent de cette reſſource. Le Dieu pour le quel ils ſouffroient leur en ménagea d'autres.

Reception des prêtres François par le Pape.

Les premieres victimes de la perſécution avoient fui vers Rome. Avant même l'ouverture de la ſeconde aſſemblée appellée nationale, bien des paſteurs de tous les ordres s'étoient vus obligés de chercher un azyle dans cette capitale du monde chrétien. La charité de Pie VI. ſe dilata à l'aſpect de ces prêtres forcés de quitter leur patrie pour avoir confeſſé la foi. Après le Dieu dont il étoit lui même le premier pontife, leur conſtance étoit ſon ouvrage. Il les avoit inſtruits par ſes leçons; il leur avoit développé la doctrine évangélique, les traditions ſaintes; ſa profonde ſageſſe les avoit dirigés, en traçant la conduite qu'ils avoient à tenir au milieu des pièges

pièges dont l'héréſie, le philoſophiſme, & l'hypocriſie les environnoient. Il avoit été leur oracle; il ſut être leur pere. Il les accueillit comme des enfans malheureux, mais dont le dénuement & l'infortune étoient leur gloire, la ſienne, & celle de leur Dieu. Il bénit leur conſtance, il les honora des larmes de ſon admiration, de ſa tendreſſe; & ſes tréſors s'ouvrirent ſur eux, comme ſon cœur.

Même avant le décret de déportation, plus de deux cens eccléſiaſtiques François ſubſiſtoient à Rome ſous la protection, & des libéralités du ſaint Pere; lors de l'exportation, plus de deux mille accoururent dans ſes Etats; d'autres encore après l'invaſion de Nice & de la Savoie, ſe virent dans la néceſſité d'y refluer. Alors le pape ne mit plus d'autres bornes à ſa charité que celle de ſa puiſſance même. Alors, pere commun de tous les fideles, il partagea ſon héritage avec cette immenſe famille de paſteurs. Au lieu de redouter la multitude, il eût voulu, lui ſeul pourvoir à tous; il invita ſpécialement les évêques à ſe réunir tous autour de cette chaire apoſtolique, auprès de cette égliſe fondamentale dont ils avoient ſi bien défendu les droits. Vingt quatre de ces premiers paſteurs étoient déja à Rome. C'étoit le collège des apôtres autour

de

de Pierre, & formant ſa couronne. Le nombre des autres eccléſiaſtiques Francois s'accroiſſoit chaque jour; une ſeule & même ville ne pouvoit ſuffire à tous. Sa Sainteté voulut au moins que tous ſans exception fuſſent aucueillis dans le reſte de ſes états, & des ſommes immenſes furent aſſignées ſur ſon patrimoine, pour fournir à leur entretien. A lui ſeul, émule de la plus généreuſe des nations, quelque fût le nombre des prêtres déportés, il voulut que tous les mois, il fût fourni à chacun d'eux la ſomme de quarante huit livres.

A ces exemples de généroſité le Saint Pere ajouta celui de la piété la plus édifiante. Il fit fermer tous les ſpectacles; il ordonna des prières, des retraites, des exhortations publiques à la pénitence pour fléchir le Seigneur, pour détourner les fléaux que ſa colere verſoit ſur la France, pour obtenir ſurtout la reſtauration de la religion, & des loix dans ce malheureux empire, pour écarter le deſtin déplorable qui menaçoit Louis XVI, & ſon auguſte épouſe, & la famille royale. L'aſſiduité du Saint Pere à ces ſaints exercices fut la plus puiſſante des exhortations; Rome par ſes ſoins fut la ville des ſaints, elle fit ce que Paris auroit dû faire pour mettre fin à ſes malheurs; elle ſe couvrit comme Ninive de la

cendre

cendre & du cilice de la pénitence; mais le calice du Seigneur devoit s'épuiſer juſqu'à la lie.

Pour ſe livrer aux ſoins d'une charité ſans limite, le Saint Pere, du haut de ſa chaire apoſtolique, porta ſes regards ſur ces régions diverſes où la déportation jettoit tant d'autres victimes. Il addreſſa à divers évêques des des lettres dont l'objet étoit d'animer leur zêle ſecourable envers ceux des prêtres François que la perſécution auroit chaſſés vers leurs diocèſes. A la gloire de toutes les égliſes voiſines de la France, les exhortations du Pape avoient été prévenues ſans exception par ces évêques d'Italie, de Savoie, des frontières du Rhin, des Pays bas Autrichiens. Les chapitres, les maiſons religieuſes, les paſteurs de ces contrées faiſoient auſſi partout des prodiges de généroſité pour leurs confrères exilés. Leurs détails ne ſeront pas toujours perdus pour l'hiſtoire. Ils ſeront un jour réunis par ceux même qui en ont été l'objet; & alors on apprendra avec étonnement tout ce qu'on fait les évêques de Nice, de Chamberry, de Malines, & tant d'autres dont la liſte égaleroit celle des évêques même qui entourent la France. On y verra ſurtout le Cardinal de Guémené conſacrant toutes les richeſſes qui lui

Par les évêques & le clergé des autres royaume

lui reſtoient encore au delà du Rhin, pour appeller autour de lui les curés & vicaires de ſon diocèſe, faiſant de ſa maiſon un vaſte ſéminaire, n'ayant avec un nombre prodigieux de ſes prêtres qu'une même table, ſe condamnant à la plus ſtricte frugalité pour ſuffire à l'entretien d'un plus grand nombre, & vendant, conſacrant tout ce qui annonçoit autrefois le prince du ſiecle, pour n'être plus que le prêtre de Jéſus-Chriſt entouré de ſes membres, & pour eux ſe faiſant pauvre comme eux. On y verra encore ces prodiges de généroſité dont les évêques d'Eſpagne ont donné l'exemple, & qui ſurpaſſeroient toute croyance, ſi les prêtres François ne nous en avoient donné eux-même l'idée dans les lettres que nous avons ſous les yeux, & dont nous n'extrairons que les faits ſuivants.

" Nous devons, eſt-il dit dans ces lettres, " une éternelle reconnoiſſance aux Eſpagnols, " & ſurtout aux évêques. Il faut être témoin " de leur charité pour croire à quel point elle " s'eſt portée à l'égard des eccléſiaſtiques " François. M. l'évêque de Valence en a " dans ſon palais, près de deux cens qu'il " entretient de tout à ſes dépens. Frapés de " ces bienfaits nos prêtres ont voulu lui ex- " primer les ſentimens qu'ils inſpirent. Pour

" toute

" toute réponſe, il a fait écrire ſur les portes
" de toutes les ſalles, ces paroles de St. Paul,
" *oportet epiſcopum eſſe hoſpitalem.* (Il faut
" qu'un évêque ſoit hoſpitalier) Celui de ſig-
" nença en a chez lui plus de cent, indépen-
" damment d'un très grand nombre qu'il a diſ-
" tribués dans ſon diocèſe ; & il pourvoit égale-
" ment aux beſoins de tous. A Oſma, il en eſt en-
" core un très grand nombre dont l'évêque s'eſt
" chargé. Pluſieurs prélats, & entre autres
" celui de Cordoue ont demandé qu'on leur
" envoyât des prêtres déportés. M. l'évêque
" d'Orence en veut deux cens pour ſa part.
" Le chapitre de Zamora s'eſt chargé de cin-
" quante pendant tout le tems que la perſécu-
" tion durera. Le chapitre de Léon en a fait
" habiller cent, & les entretient de tout. M.
" de Calahora dont dépend Bilbao, n'eſt pas
" des plus riches. Il en a cependant fait ha-
" biller pluſieurs qui manquoient de tout. Il
" a dit qu'il vendroit juſqu'à ſa croix d'argent
" & à ſon anneau paſtoral, pour le ſoulage-
" ment des plus néceſſiteux. M. l'évêque de
" Pampelune, n'eût jamais pu ſuffire à tout ce
" qu'il a fait, & continue de faire, s'il n'avoit
" été ſecondé par pluſieurs évêques d'Eſpagne,
" qui lui envoyent des ſommes conſiderables.
" M. le Cardinal de Tolede, le plus riche des
" évêques d'Eſpagne, eſt auſſi un des plus gé-
" néreux

" néreux protecteurs de nos prêtres. Il en " nourit & entretient cinq cens."

Reception de ces prêtres par les laïques.

Le clergé de ces diverſes contrées ne fut pas ſeul à déployer ſa charité envers les eccléſiaſtiques François. Dans toutes les régions où ils arrivèrent, nombre de laïques leur donnèrent tous les ſecours que l'humanité pouvoit ſuggérer, & ce ne fut pas même ſeulement auprès des catholiques, ce fut encore dans les villes mélangées de proteſtans, dans les régions même où le proteſtantiſme dominoit, qu'ils trouvèrent de ces ames ſenſibles, généreuſes, empreſſées à pourvoir à leur entretien.

Aux Pays-bas Autrichiens.

Malgré les jacobins, l'humanité étoit encore ſur la terre. Ils avoient bien fait tout leur poſſible pour l'éteindre, ſurtout à l'égard des prêtres qu'ils égorgeoient ou qu'ils ne pouvoient empêcher de fuir; mais dans le Brabant même, dans tous les Pays-bas Autrichiens, où ils s'étoient fait tant d'amis, on vit des ſouſcriptions s'ouvrir pour l'éntretien des prêtres déportés; on vit des atteliers ſe former pour les habiller & les pourvoir de linge; des dames charitables conſacrérent à ces œuvres pieuſes le travail de leurs mains; d'autres laïques reçurent chez eux les plus indigens, d'autres s'étudièrent à leur procurer

une

une occupation honnête. C'étoit la manière de ſecourir ces prêtres la plus conforme à leurs vœux. C'étoit en quelque ſorte doubler le bien fait, que fournir l'occaſion de le mériter.

En Suiſſe.

A l'orient de la France, une autre nation conſervoit trop bien les mœurs antiques, pour que les prêtres déportés n'y trouvaſſent pas les vertus de l'hoſpitalité. En vain les jacobins avoient prévenu les Suiſſes, ſurtout les payſans, par les calomnies les plus odieuſes; le bon ſens naturel de ces peuples ne fut pas long tems à leur perſuader que les ambitieux ne ſont pas ceux qui ſacrifient leur fortune à leur conſcience; que les vindicatifs ne ſont pas ceux qui n'oppoſent aux outrages, aux rapines, aux maſſacres, que le ſilence & la patience. Les Suiſſes n'avoient pas à offrir les ſecours des nations opulentes; ils avoient le cœur des peuples bienfaiſants; ils avoient peu de riches, ils furent tous bons. A l'aſpect de ces prêtres ſans aſyle, ils les abrittèrent ſous leurs ruſtiques toits; ils en firent les enfans de la famille. Ainſi que le chef des anciens patriarches, ces bons payſans alloient attendre ſur les routes, ces prêtres déportés, leur offrir un logement, & les inviter à venir laver leurs pieds, & repoſer chez eux.

Dans des cantons entiers, chacun de ces bons payſans voulut avoir chez lui quelqu'un de ces prêtres. Ils leur donnoient un lit ſimple comme le leur; ils les mettoient avec eux à leur table; ils partageoient avec eux leur beurre, leur fromage, leur pain noir; & ce pain leur ſembloit plus délicieux, en le mangeant avec des malheureux. Dans le canton de Fribourg ſeul, plus de quatre mille prêtres, & dans le Valais ſeul, plus de ſix cens ont été ainſi recueillis, & ſont encore ainſi logés & nouris gratuitement par ces bons payſans.

A Géneve.

A Genève, dans cette ville même qui fut ſi long tems l'épouvantail des prêtres catholiques, à Genève l'humanité, la bienfaiſance, la généroſité ſe montrèrent auſſi dans toute leur étendue. On eût dit que les citoyens de cette ville avoient pris à tâche, de réparer les torts de leurs frères de Niſmes. La République protégea hautement les prêtres déportés, & quand elle ſe vit preſſée par les armées révolutionnaires, elle ſembla plus occupée du danger de ſes hôtes, que des ſiens mêmes. Elle vit que ces prêtres ſurpris alloient ſe trouver reſſerrés entre la France où on les égorgeoit, & la Savoie où leurs bourreaux ſe répandoient. Elle ne voulut pas que ſes murailles

forcées

forcées par une armée de Jacobins, fuſſent teintes du ſang de ces prêtres. Elle en avoit reçu ſix cens; elle porta l'attention, les précautions juſques à équipper une flotte pour les tranſporter, & les faire eſcorter par ſes galères au delà du lac, où ils n'auroient plus d'ennemis à craindre.

En Allemagne & en Hollande.

Dans les cercles d'Allemagne, nombre de payſans imitèrent les Suiſſes dans l'hoſpitalité donnée aux prêtres déportés; c'étoient les mêmes mœurs, ce fut la même bienfaiſance. Lorſque l'écervellé triomphateur de Jamappe, s'empara pour un jour, d'Anvers, de Mons, de Louvain, de Bruxelles; lorſque les prêtres déportés en Brabant ſe virent obligés de refluer vers Maſtrict, Bergopſom & les autres villes de la Hollande; là auſſi ils trouvérent des ames généreuſes, de la protection & des ſecours. Et quand, pareil au fleuve qui va rapide, impétueux, ſe diſſiper, ſe perdre & diſparoître dans les ſables de Zuiderzée, quand le vainqueur traitre à tous les partis, après s'être embourbé & avoir enterré ſes triomphes dans les fanges de Willemſtadt recula tout couvert de ſa honte & de ſes perfidies, quand tous les pays-bas Autrichiens revinrent ſous leur ſouverain légitime, la preuve des ſécours abondans que les prêtres François

çois avoient trouvés dans la générosité de ces provinces, & dans la protection du gouvernement, fut dans l'empreſſement avec le quel ils s'y rendirent encore de toute part.

En Angleterre. A l'oueſt des Bretons & des Normands, & au delà des mers, eſt une nation jadis l'émule, & en ces jours, le plus parfait contraſte des François livrés au vertige & à l'atrocité de leur révolution. Là, chez un peuple laborieux, tranquille, & réfléchi dans toute l'agitation de ſon commerce, chez un peuple ſans faſte & modéré dans toute l'abondance de ſes tréſors, chez un peuple actif & empreſſé, induſtrieux dans tout le calme de ſon ame & dans tout le ſang froid de ſon caractère; là, tandis que le ſceptre de la politique, dans les conſeils profonds d'un miniſtère & d'un ſénat auguſte, décide le deſtin des nations voiſines & lointaines, là auſſi regne l'humanité, là elle ſemble avoir choiſi ſon trône, établi ſon empire dans tous les cœurs. Là, les prétres François abordant d'une terre depuis quatre ans entiers agitée par les factions, déchirée par des tigres, partout teinte du ſang des hommes religieux, là les prêtres François reſpirèrent en béniſſant le Dieu qui leur ménageoit cet aſyle. Encore ſur leurs vaiſſeaux,

& du

& du haut de leurs bords, ils regardoient ces hommes qui les attendoient ſur le rivage. Depuis quatre ans entiers, tous ceux qu'ils avoient vus portoient ſur leurs viſages, la pâleur de la crainte, le ſoupçon des embuches, les ſombres ſimptômes de la peur & de la méfiance, ou bien tous les ſignes farouches de la haine, de la fureur & de la rage; ils virent ces Anglois ſur le bord de la mer, paiſibles, au front calme, aſſuré ſur tout ce qui l'entoure; & ils ſe dirent dans l'admiration, & je diſois en admirant comme eux: "ils ſont tranquilles; ils n'ont "pas peur; ils ne ſont ni effrayés, ni effrayans! il eſt donc, un lieu ſur la terre où la "paix & la ſécurité habitent encore; où "l'homme voit ſans crainte & ſans ſoupçon, "l'homme ſon frère!"

Il faut avoir été quatre ans en France, au milieu des Conſtitutionnels, des Girondins, des Maratiſtes, des Jacobins de toute eſpece, pour ſentir tout ce que ce premier aſpect des Anglois avoit de repoſant, de délicieux pour chacun de ces prêtres arrivant ſur les côtes de la Grande Bretagne. Des régions de l'effroi, de la terreur, tout à coup tranſportés dans l'iſle de la ſérénité, de la confiance, il leur ſembloit renaître. C'étoit le doux reveil de l'ame qui long tems tourmentée de l'image des monſtres

ſtres, des furies, ſort de ce rêve affreux, & ne trouve autour d'elle que des objets raſſurans & paiſibles. Je le ſais par mon expérience, par celle de mes frères déportés avec moi: on ne rend point les ſenſations, les charmes de ce premier repos de l'homme, au ſortir d'un empire ſous toutes les horreurs des révolutions, ſe voyant dans ces régions heureuſes ſous l'influence pacifique des loix. L'habitude des troubles, des allarmes avoit rendu pour nous ce ſpectacle nouveau. Nos yeux le contemploient, nos cœurs s'en nouriſſoient. Nous aimions à le voir, à l'admirer encore à chaque ville & à chaque village, que nous traverſions ſur la route. Nous nous diſions les uns aux autres " que ce ſilence eſt doux! Ici on n'entend plus ni le Cannibale *ça ira*, ni l'horrible *carmaniole*, ni ces tambours ſans ceſſe appellant ou des ſectionnaires en délire, ou des nationnaux, des fédérés, des patriotes toujours prets à tuer. Ici on ne voit plus ces milliers de bayonnettes levées, de piques toujours menaçantes, de ſabres toujours nuds, & toujours errans d'un carrefour à l'autre. Ici à peine trouve-t-on quelques guerriers ſans armes. Ils n'en ont pas beſoin. L'Océan tient au loin l'ennemi du dehors; au dedans les mœurs gardent la loi; & la loi ſuffit aux citoyens."

D'autres

D'autres fois nous diſions, "Oh! comme ils nous regardent! Avec quel intérêt leurs yeux ſe repoſent ſur nous! Comme ils ſemblent nous dire: que vous avez ſouffert! venez & abordez. Ici vous n'avez plus rien à craindre. Ici on n'égorge pas. Ici nous accueillons la vertu malheureuſe; nous eſſuyons ſes larmes, & nous la ſecourons." Ils nous le diſoient en effet, ceux qui pouvoient ſe faire entendre à nous; ceux qui ne pouvoient pas l'exprimer dans notre langage, alloient chercher des interprêtes. Ils nous le diſoient au moins par leurs geſtes; ils nous le diſoient ſouvent par leurs larmes; & les nôtres couloient ſur ce peuple ſenſible; & nos cœurs béniſſoient le Dieu qui l'avoit préſervé de nos maux.

Chaque fois qu'un bâtiment chargé de ces prêtres François paroiſſoit ſur la côte, on eût dit que l'inſtinct de la bienfaiſance l'avoit annonçé aux Anglois. Ils arrivoient au port pour nous accueillir; c'étoit à qui nous offriroit une retraite, ou des raffraichiſſemens. Nous débarquions par cinquante & par cent. Ces Anglois ſembloient plus inquiets que nous mêmes ſur nos reſſources. Dans des villes où les logemens n'auroient pas ſuffi, on avoit préparé un lieu vaſte & commun pour tous

ceux qui manquoient de moyens. Là ils étoient nouris, visités, interrogés sur leurs divers besoins. On leur préparoit des voitures, on pourvoyoit à tout. Sur la route, souvent un seigneur, une dame, un bourgeois payoit leur dépense à l'auberge, & souvent même tous les frais du transport, ou du voyage à Londres. On les retenoit dans les châteaux pour les reposer; on leur mettoit de l'argent dans la main, dans leur poche. On disoit à ceux qui n'en avoient pas besoin: ce sera pour vos frères. Cent ecclésiastiques m'ont prié de nommer leurs bienfaiteurs dans cette histoire. C'est celle de la bienfaisance générale que j'écris ici, c'est celle de la nation même. Le détail des bienfaits égaleroit celui de nos malheurs.

La nation ne se contenta pas de ces secours momentanées; elle pourvut à leur durée & à leur abondance, par ces souscriptions que la bienfaisance a comme naturalisées en Angleterre.

A Londres comme à Rome, plusieurs mois avant la déportation générale, étoient déja arrivés divers prêtres poussés par les premiers orages. Dabord il n'y furent connus que par des catholiques, aux quels ils crurent pouvoir s'ouvrir avec plus de confiance. Leurs premiers

miers bienfaiteurs, parce qu'ils étoient auſſi les premiers à les connoître, furent un reſpectable prêtre M. Meynel, & Madame Silburn. La pieuſe hôteſſe de Sunam fut bénie par le prophête Elyſée; au nom ſeul de Madame Silburn, tous les prêtres François levent les mains au ciel, & implorent ſes bénédictions pour celle qui devint la mere & le premier refuge de leurs frères débarqués en Angleterre. Elle étoit auſſi l'hôteſſe du prophête que Dieu envoyoit devant eux, pour préparer les voies de ſa providence à la plus nombreuſe de leurs colonies, chez la plus généreuſe des nations. Les amis de Monſieur Meynel, & de Madame Silburn, avoient déja fourni quatre cents louis pour les premiers prêtres déportés en Angleterre. Les ſoins, la ſollicitude & le zêle de M. de Lamarche, évêque de St. Pol de Léon, montroient déja celui que Dieu deſtinoit à être en quelque ſorte l'évêque de la déportation. Le jour au quel M. de Lamarche en apprit le décret, il étoit au château de Wardour; la famille royale arrivoit à celui de Lulward, & M. de Léon devoit avoir l'honneur de lui être préſenté. Ce prélat oubliant les honneurs de la cour, ne penſe plus qu'à ceux de ſes frères que la perſécution va jetter en Angleterre. Il ſe hâte de revenir à Lon-

dres pour les y recevoir, et pour leur procurer des reſſources. Ces prêtres en effet arrivent bientôt en foule. Sur leur route, & déja en France, ils ont appris ce qu'eſt en Angleterre le nom de M. l'évêque de Léon, l'accueil que les Anglois ont fait à ſes vertus, combien ils lui ont témoigné d'intérêt, de conſidération, & tout ce que chacun peut eſpérer de ſes ſoins auprès deux. Sa maiſon, c'eſt à dire, celle de ſa reſpectable hôteſſe, la pieuſe Sunamite d'Angleterre, devient le rendezvous général. La généroſité Angloiſe les a dévancés. La trompette de la bienfaiſance a déja retenti dans Londres, & dans les provinces; la voix de M. Burke eſt entendue; la ſouſcription eſt déja ouverte. Le clergé Anglican, les milords, les commerçans, les citoyens de tous les ordres ont déja envoyé les ſecours néceſſaires, pour recevoir, loger, nourir, vêtir ces colonies de malheureux. M. Wilmot, & ſes ſoixante pairs de bienfaiſance ont déja formé leur comité. Déja tout eſt prévu, tout ſe fait avec ordre. Pendant des mois entiers, les prêtres déportés ſe ſuccedent ſans interruption. L'infatigable charité de Madame Silburn eſt ſans ceſſe occupée à les accueillir. De ſes fonds propres, elle offre à tous le premier repas de l'hoſpitalité, & ſurtout, à ces

vénés

vénérables vieillards qu'elle voit excédés de beſoin, de fatigue. Déja des vêtemens, du linge, envoyés par d'autres bienfaiteurs ſont en dépôt chez elle; tout ſon empreſſement eſt de les échanger avec les haillons qui couvrent un grand nombre de ces confeſſeurs. Elle n'entend pas leur langage, tous entendent le ſien; c'eſt celui de la charité même qui s'exprime par ſon activité, & par le ſentiment. Le prélat, en attendant, reçoit, embraſſe ces confeſſeurs; fait pourvoir à leur logement, s'inſtruit de leurs beſoins plus particuliers, ordonne & regle la diſtribution des ſecours. Son attention, & ſon tems, & ſes ſoins ſont à tous. Ailleurs le comité s'aſſemble, & ſe fait rendre compte, moins de ce qui eſt fait, que de ce qui reſte encore à faire, pour ne laiſſer pas un ſeul de ces prêtres dans le beſoin. Il s'occupe de ceux qui ſont à Londres, il s'occupe de ceux qui ſont dans les Comtés, de ceux qui ſont dans les iſles de Gerſey & Greneſey; & l'Angleterre entière ſemble s'en occuper comme eux. Les ſouſcriptions s'épuiſent, les ſouſcriptions ſe renouvellent; & le Roi & le gouvernement y ajoutent avec cette nobleſſe digne de la nation. Wincheſter ſe relève de ſes ruines; ſur le trône de George, d'autres Rois en ont fait le

palais

palais de leur magnificence; il a vu plus de gloire à en faire la retraite de ſix cens malheureux. M. l'évêque de Cantorbery offre le ſien, & ſa fortune, à tous les évêques François; preſque tous les prélats de l'égliſe Anglicane, preſque tous ſes miniſtres, ſemblent oublier la diverſité des dogmes, pour ne voir que des frères dans la légion des prêtres déportés. Les chaires des paſteurs retentiſſent des exhortations les plus éloquentes & les plus pathétiques, pour communiquer à tous leurs auditeurs les ſentimens de généroſité, d'admiration, & de reſpect dont ils ſe diſent eux mêmes pénétrés. Ils prêchoient, ils cherchoient à émouvoir la commiſération, à ſtimuler la bienfaiſance ſur ces prêtres, comme ſur leurs propres ouailles. L'ame de Fénélon étoit paſſée dans eux; tout ce que ce modèle de bienfaiſance univerſelle avoit fait pour leurs héros Anglois, on eût dit qu'ils vouloient tous le rendre aux confeſſeurs François.

Les univerſités, leurs ſages, leurs docteurs partagent toute la gloire des paſteurs. Celle d'Oxford envoie & double des bienfaits qui annoncent les reſſources de Platon, & le cœur de Socrates. Ceux dont l'art précieux relève la nature dans ſes infirmités, redoublent auprès

près des malades, des ſoins en quelque ſorte plus aſſidus par ce qu'ils ſont gratuits. Pas un grand, pas un riche qui croye l'être, s'il ne partage ſes richeſſes avec ces nouveaux hôtes. Partout le pauvre même apporte ſon obole. Là, c'eſt l'ouvrière généreuſe qui offre le travail de ſes mains, & en refuſe le ſalaire; ici, c'eſt la marchande de pommes de terre, qui ſe plaint amérement que ces prêtres ne reparoiſſent plus, parce qu'elle n'a pas voulu recevoir leur argent. Là encore, c'eſt le porteur de lait qui gliſſe dans la main d'un de ces prêtres, le gain de ſa journée, & ſe cache dans la foule, crainte d'être apperçu.

L'enfance veut prouver ici qu'elle eſt Angloiſe. Ce qu'elle avoit pour ſes joyaux, pour ſes menus plaiſirs, elle le ramaſſe, & le met en commun. C'eſt la ſouſcription de l'innocence; elle ne ſait pas ce que c'eſt que le malheur, mais on lui dit: ce ſont des hommes qui ont tout perdu; & elle leur donne tout ce qu'elle a. L'artiſan vigoureux n'a que ſes bras; il veut auſſi donner; il double ſes journées & ſon activité. Dans cette claſſe même d'ouvriers à la journée, un homme au cœur ſenſible, ſe trouve chez Madame Silburn; il voit quelques prêtres François arriver avec tout l'exterieur de l'infortune; il s'attendrit

ſur

ſur eux, & il ſanglotte; il ne réprime l'excès de ſon attendriſſement, que pour s'écrier: " Ah, Madame! je ſuis bien pauvre, mais je peux travailler pour deux. Donnez moi un de ces prêtres, & je le nourirai." Heureuſe la nation où ſe trouvent ces cœurs! elle étoit digne de ſe voir appellée la ſeconde providence des prêtres déportés; & c'eſt ce qu'indiquoit ſi bien cette lettre dictée par la reconnoiſſance à l'évêque de St. Pol, quand remontant au Dieu de l'évangile, il diſoit à ſes eccléſiaſtiques: "Ce Dieu a partagé pour vous " en quelque ſorte le ſoin de juſtifier ſa parole " divine avec vos nombreux bienfaiteurs. " Par eux il peut vous dire, comme à ſes apô- " tres: *lorſque je vous ai envoyés ſans bâton,* " *ſans chauſſûres, au milieu des nations, avez vous* " *manqué de quelque choſe!* Par eux il vous à " dit: *ne vous mettez en peine ni de la main* " *chargée de vous vêtir, ni de celle qui doit vous* " *nourir.* Qui de vous poura lui reprocher " d'avoir manqué à ſes promeſſes, auprès de " la nation qui vous accueille!"

On vit en effet en Angleterre juſqu'à huit mille prêtres déportés; pas un ſeul n'y manqua des moyens néceſſaires pour ſubſiſter. La ſomme deſtinée à chacun, fut par mois de deux guinées. Depuis le mois de Septembre 1792, juſqu'au

juſqu'au premier Août 1793, la ſouſcription fournit trente deux mille livres ſterling. Une quête ordonnée par le gouvernement, en produiſit trente cinq mille. La dépenſe, à l'époque du premier Août, montoit à quarante ſept mille huit cens livres. A cette même époque, quinze cens prêtres François à Londres, environ cinq cens diſperſés dans les provinces; deux mille deux cens à Gerſey; & ſix cens au château royal de Wincester; en tout, quatre mille huit cens huit, nourris, habillés, logés, entretenus en maladie & en ſanté, vivoient uniquement ſur ces fonds de la généroſité Angloiſe, & le nombre croiſſoit de jour en jour. On y en voyoit même qui d'abord avoient nourri pluſieurs de leurs frères, & qui ne pouvant plus recevoir leurs revenus, ſe trouvoient réduits eux-mêmes à recourir à la ſouſcription.

On peut ajouter à ces ſecours, douze mille livres ſterling de largeſſes particulières, qui ne ſont point entrées dans les comptes du comité. Et dans ce calcul même n'eſt pas compriſe cette autre eſpèce de dépenſes faites par les ſeigneurs tels que Milord Arundel & autres Anglois, qui ont pris, & nourriſſent chez eux un certain nombre de ces eccléſiaſtiques.

Les émigrés François laïques eurent auſſi pour eux, à Londres, une ſouſcription ſpéciale. Elle fut moins abondante, ſoit parce qu'il étoit plus difficile de conſtater leurs beſoins, ſoit peut-être auſſi parceque leur cauſe étoit moins bien connue, & que trop malheureuſement elle pouvoit paroître dans pluſieurs, équivoque. L'hiſtoire ſe chargera ſans doute un jour, de juſtifier celle des vrais royaliſtes. En attendant, nous croyons pouvoir dire que leur reprocher de n'être point reſtés en France, pour y ſervir la cauſe du trône, c'eſt n'avoir pas du tout l'idée de la révolution Françoiſe, ou de la manière dont elle fut conduite dès le commencement. Les révolutionnaires avoient fait ſourdement tous leurs préparatifs. Au ſignal donné pour le quatorze Juillet, par les grands conſpirateurs de la capitale, tous les clubs ſortirent à la fois de deſſous terre. Plus de trois cens mille hommes ſe trouvèrent armés en un inſtant. Dès lors la grande partie des ſoldats étoient gagnés, & l'armée deſorganiſée. Inſtruits d'avance de leur rôle, les clubs diſperſés veillèrent à l'inſtant ſur tous les gentilshommes. Dès qu'ils en voyoient ſeulement trois à quatre réunis, ils fondoient ſur eux avec des cohortes de brigands, pour les diſperſer, ou les maſſacrer. Ces

ſurveillans féroces, à l'inſtant qu'ils parurent, avoient l'œil partout, & dans les villes, & dans les châteaux. Toutes les armes, tous les canons, les arſenaux ſe trouvèrent entre leurs mains dans un clin d'œil. Le génie des Bayard, des Dugueſclin, auroit été inutile dès ce moment dans l'intérieur de la France. Tout ce que les gentilshommes pouvoient gagner en y reſtant, c'étoit la certitude d'y être maſſacrés, s'ils n'y jouoient le rôle infame de Demenoux. Quelques uns ont pu réuſſir à ſe cacher avec Gaſton; un plus grand nombre les eût rendus ſuſpects. La véritable place des royaliſtes fut à Coblentz, dès que les princes émigrés s'y trouvèrent; d'autres malheurs, d'autres obſtacles les attendoient. Quand on ſaura tout ce qu'ils ont ſouffert ſi conſtamment, ſi inutilement pendant la campagne de Brunſwick; quand les reſſorts de la politique ſeront dévoilés, quand on ſaura toutes les entraves miſes à l'activité de la vraie nobleſſe Françoiſe, alors on ceſſera d'accuſer ſon courage.

Sans doute il ſe trouva parmi ces chevaliers François, des hommes, ſurtout des jeunes gens trop peu réfléchis, trop ignorans des preuves de leur religion, trop imbus de la fatuité & de la corruption du philoſophiſme, des hommes enfin trop peu changés encore,

pour avoir apporté dans l'émigration ces mœurs, cette réſerve, cette édification qui valent mieux que le courage; mais dans cette nobleſſe, & parmi les autres citoyens émigrés avec elle, il en étoit auſſi & leur nombre s'accrut par la réflexion, il en étoit, qu'une conduite pleine de ſageſſe & de modération, que leur conſtance ou leur retour à des ſentimens religieux auroient pu faire dſtinguer. L'imprudence & les fautes des uns nuiſirent aux autres; c'eſt le cours ordinaire des choſes. La reconnoiſſance des prêtres déportés, pour leurs bienfaiteurs, ne les empêcha pas de voir avec douleur une partie conſidérable de ces émigrés, leurs frères & leurs concitoyens, qui pouvoient trouver plus de moyens, ſi leur cauſe eût été mieux connue, ſi leur perſonne avoit été mieux appréciée.

A ce ſentiment près qu'excite dans les cœurs la vue d'un frère moins favoriſé, les eccléſiaſtiques François ne trouvoient chaque jour en Angleterre, que des raiſons nouvelles de bénir la providence qui les y avoit portés. Comblés de tant de biens, il leur eût été dur de trouver tous les temples fermés à leur reconnoiſſance. L'amour de leur religion les avoit fait chaſſer de leur patrie; il eût été cruel de ne pouvoir en exercer le

culte

culte dans leur aſyle. La providence & la nation Angloiſe ne les ſervirent pas à demi.

Les révolutionnaires François en rempliſſant leur code des mots de tolerance & de liberté, avoient porté la tyrannie juſqu'au pied des autels. D'un empire où dominoit la religion catholique, ils avoient impitoyablement banni le culte catholique; ils égorgeoient, ou ils chaſſoient loin d'eux tout prêtre catholique. En Angleterre, où deux années avant l'arrivée des prêtres déportés, leur religion ſeule, au milieu de tant d'autres, étoit ſous le joug d'une abſolue intolérance; en Angleterre, ces prêtres déportés trouvèrent la tolérance la plus douce, & des temples en quantité ouverts à leur piété. A travers les orages & les révolutions du culte national, une ſociété nombreuſe a conſervé dans ſa pureté, dans ſa ferveur, cette religion catholique, apoſtolique, & Romaine, la même encore que celle qui regnoit avant les troubles d'Henri huit. C'étoit la roche antique & iſolée que l'œil du nautonnier contemple avec étonnement, au milieu des mers. Jadis elle fut le noyau d'une iſle immenſe; les tempêtes l'ont battue; les flots ont entrainé le ſol qui l'entouroit; les champs & les forets ſont dans l'abyme; elle ſubſiſte, elle s'éleve encore ſur

les

eaux ; & ſon aſpect rappelle au voyageur les guerres des Autans, les convulſions & les volcans dont elle a triomphé.

En ce jour, les Anglois, malgré toute la diverſité de leurs cultes, oublioient les haines les plus invétérées. Ils étoient tous frères ; ſous la protection de la loi, ſans envie, ſans conteſtations, ils ſe laiſſoient à chacun la liberté de ſuivre le Dieu de leur conſcience ; dans le culte national, les prêtres déportés virent dominer les prélats, les miniſtres de l'égliſe Anglicane ; parmi ces prélats, ces miniſtres, ils comptèrent des bienfaiteurs zélés, pas un ſeul perſécuteur, pas un ſeul qui leur ſuſcitât des obſtacles. Parmi les catholiques Romains, ils avoient trouvé des hommes dont les bienfaits comme la foi, leur montroient des frères ; en entrant dans leurs temples, ils virent des fidèles dont la décence, & le recueillement annonçoient des ames choiſies, privilégiées dans l'égliſe de Jéſus-Chriſt, & dont la piété rehauſſoit la conſtance. Un clergé édifiant & zélé cultivoit cette portion chérie & précieuſe à l'égliſe. Sous le nom de vicaires apoſtoliques, quatre évêques diſtribués dans l'empire Britannique, la gouvernoient par leurs vertus & leurs exemples, bien plus encore que par leur autorité. Les évêques, & leur clergé rendirent

dirent aux prêtres déportés tous les ſervices de la fraternité ; ſurtout ils s'empreſſèrent de leur faciliter la célébration des ſaints myſtères, de les inſtruire des loix religieuſes du royaume, de prévenir tous les inconveniens que l'inexpérience pouvoit occaſionner. Un prélat recommandable par ſa pieté, par ſa modération, & ſa prudence, Monſieur Douglas, évêque réſidant à Londres, les accueilloit avec bonté, les dirigeoit par ſes conſeils, comme il les édifioit par ſes vertus ; il les aidoit de tous les ſecours que ſon zéle & ſa charité ſavoient leur procurer.

Ainſi la providence ménageoit aux eccléſiaſtiques déportés en Angleterre, & tous les ſecours de l'humanité, & tous ceux de la religion ; il étoit dans leur cœur de ne pas ſe montrer ingrats. M. l'évêque de St. Pol fut l'interprête de leur reconnoiſſance. La nation Angloiſe accueillit avec ſenſibilité la lettre qu'il publia ſur cet objet. Elle étoit digne du cœur de ce prélat & de ſa piété. Si l'expreſſion reſta encore au deſſous de ſes deſirs, c'eſt qu'il eſt en effet des ſentimens dont il n'appartient à aucune langue de rendre l'étendue & la vivacité, comme il eſt des bienfaits que l'énumération ne peut atteindre ; telle étoit la

ſituation

ſituation où ſe trouvoient les prêtres François en Angleterre.

Ils devoient à Dieu une autre preuve, de leur reconnoiſſance. Afin de redoubler de ferveur dans leur éxil, ils ſe livrèrent aux exercices d'une retraite ſpirituelle. Ce fut alors un ſpectacle nouveau pour l'Angleterre, que de voir ces nombreuſes légions de prêtres accourir le ſoir & le matin, pendant huit jours, à ces exercices de piété, a ces méditations ſaintes, à ces diſcours que M. Beauregard, un de leurs principaux prédicateurs, étoit chargé de prononcer. Dans ces retraites trois fois renouvellées à Londres, leur cœur s'épuroit par tous les ſentimens de la pénitence; il s'abandonnoit à tous ceux de la reconnoiſſance, envers Dieu & envers la nation Angloiſe. Dans les élans de ce ſentiment ſi bien mérité, plus d'une fois, tous d'un commun accord, entonnèrent ces cantiques qui portoient vers le ciel leurs vœux & pour ce Roi, & pour ce peuple hoſpitaliers, bienfaiſans, protecteurs. Chaque retraite ſe termina dans Londres, par un ſpectacle d'édification, qu'il ſeroit difficile de retrouver dans les annales de la religion. Ce fut juſqu'à douze cens prêtres (tous ceux qui

avoient

avoient pu ſe réunir en ce jour dans l'égliſe) qui approchèrent de la table ſainte, et ſans interruption reçurent la communion de la main du vicaire apoſtolique.

Ce n'étoit pas aſſez de ce contraſte entre l'Angleterre protégeant ſi hautement huit mille prêtres Catholiques Romains, & les Jacobins François perſécutant, égorgeant, ou chaſſant tous ces prêtres d'une religion qu'ils diſoient encore laiſſer intacte; le dix huit Octobre débarquèrent à Brightemſtone trente neuf religieuſes Françoiſes Benedictines, de Montargis. Fidèles à leur Dieu, à leurs ſermens, elles avoient bravé les embuches des légiſlateurs, les menaces des Jacobins, les ruſes des apoſtats, & les dangers d'un long voyage. Elles étoient conduites par leur ſupérieure, Madame de Lévis de Mirepoix. Dans le cours ordinaire des choſes, c'étoit peut-être ſortir des bornes de la prudence, que ſe flatter de voir pour elles toutes les idées fléchir, & tous les préjugés céder au point de leur permettre de vivre en Angleterre, comme elles le faiſoient dans leur monaſtère, aux jours les plus heureux pour la religion. L'Angleterre prouva que la vertu, la piété, opprimées ne préſument jamais de ſes bienfaits. Le Prince de Galles ſe trouvoit a Brighthemſtone

lors de l'arrivée de ces vierges fugitives. Les bontés, la clémence de ſon Alteſſe royale furent les prémices de la protection qu'elles alloient trouver dans leur aſyle. Les Anglois admirèrent leur courage, leur conſtance. Elles furent partout reçues avec tous les égards qu'inſpire le reſpect; elles trouvèrent les ſecours que commande la générosité. La voix des préjugés ſe tût pour ne laiſſer entendre que celle de la bienfaiſance. Une retraite paiſible leur fut aſſurée. Elles y vivent aujourdhui dans toute la ſainteté de leur profeſſion, dans toute la tranquillité que leur aſſurent la bonté, le caractère, bien plus encore que les loix de la nation.

Le dernier coup de hache étoit porté en France à la religion. Il ne reſtoit pas même à prouver que la ruine de l'autel entraineroit celle du trône. Sans avoir à décrire la révolution Françoiſe, nous l'avons obſervé, & le lecteur réfléchi l'aura obſervé comme nous, une double conſpiration s'étoit développée, et la même marche, avec les mêmes gradations, lui avoit aſſuré les mêmes ſuccès contre la religion et contre la monarchie.

La réforme du clergé avoit ſervi de prétexte à la ſpoliation des prêtres; les abus & les déprédations du fiſc en avoient ôté au Roi

la

la ſuprême inſpection. Tous les biens du clergé, tout le tréſor public, par cette première opération, étoient paſſés à la diſpoſition d'une aſſemblée de conſpirateurs et de rebelles.

Sous le voile du zèle & du reſpect pour les dogmes de l'Egliſe, une conſtitution impie, aſtutieuſe avoit dénaturé la religion, & la rendoit eſclave des caprices de la multitude; en proteſtant au nom de la divinité, que l'empire François étoit monarchique, une conſtitution monſtrueuſe laiſſoit au monarque ſon nom, & livroit la ſuprême puiſſance aux tribuns & aux agitateurs des communes, des clubs, des municipes & des groupes.

Le ſerment de l'apoſtaſie avoit fait reculer d'horreur tous les vrais miniſtres de l'égliſe, & livré leurs titres, leurs ſièges, les autels à des paſteurs parjures; le ſerment des rebelles & des lâches avoit chaſſé loin des légions Françoiſes, les héros de l'honneur; & livré les armées royales à la baſſeſſe, & à la perfidie des parvenus de la démocratie.

Des calomnies ſans ceſſe renouvellées avoient diſpoſé le peuple à ſe paſſer de ſes vrais paſteurs. Des conſpirations rejettées contre Louis XVI. par ceux là même qui les ourdiſſoient, avoient montré au peuple, ſon

plus grand ennemi dans un Roi le plus ſincérement dévoué au bonheur du peuple.

Avec la calomnie, la terreur avoit ſans ceſſe environné de ſes brigands les miniſtres de la religion; les émeutes, les armées des bandits, les torches & les piques, ſans ceſſe avoient aſſiégé le palais du monarque, les châteaux de ſa nobleſſe, les poſſeſſions & la perſonne de ſes ſujets fidèles.

La puiſſance terrible des mots myſtérieux montroit au peuple un monſtre *réfractaire* dans tout prêtre fidèle à ſa conſcience; au ſeul mot *d'ariſtocrate*, la fureur & la rage ne laiſſoient au François dévoué à ſon Roi, que la fuite ou la mort à choiſir.

Un même jour avoit conduit ce Roi aux tours du temple, & haché les débris de ſon trône; un même jour avoit produit la liſte des prêtres à enfermer aux Carmes, & à livrer aux aſſaſſins.

Les défenſeurs de la religion étoient, ou égorgés, ou chaſſés de l'empire; les héros du trône étoient, ou immolés, ou proſcrits comme fugitifs vers Coblentz.

L'Autel étoit enſanglanté; le trône devoit l'être. Les impies devoient finir par être régicides; le troiſième mois depuis le maſſacre

des

des prêtres, ne s'étoit pas encore écoulé; Louis XVI. parut ſur l'échaffaud, & ſa tête tomba ſous les décrets d'une convention d'aſſaſſins, appellée nationale. Ainſi ſe vérifia cette prediction ſi long tems, ſi ſouvent répétée par les miniſtres du Seigneur: la même main qui menace l'autel, renverſera le trône.

Pour venger l'un & l'autre, un Dieu, en ce moment, verſe tous ſes fléaux. La France avoit été le ſcandale de l'Europe, elle en eſt devenue & l'opprobre & l'horreur. Les nations, au nord, & au midi, la preſſent & la foulent, moins pour la ſubjuguer, que pour la reſſerrer, & la réduire à ne dévorer qu'elle même. Sa ſecte monſtrueuſe eſt la bête féroce enveloppée dans ſes forets, de peur qu'elle ne porte ſes ravages au loin. C'eſt la peſte entourée de circonvallations par les peuples voiſins, pour éviter d'en être eux mêmes infectés. Les héros de Gaſton font la guerre au dedans, tandis que ceux d'Yorck, de Cobourg, de Fréderic font la guerre aux frontières. Empire malheureux! Il ſe ſuffiroit à lui même pour conſommer ſa deſtruction. Il n'y a plus de grands; & tous les petits ſe dévorent; ceux qui ont égorgé les prêtres du Seigneur, s'entr'égorgent eux mêmes; tous les premiers rebelles ne ſont plus; Mirabeau eſt mort, le Duc de Larochefoucauld

chefoucauld eſt aſſaſſiné; Robeſpierre à chaſſé Péthion; Danton a écraſé Condorcet; Marat à empriſonné Briſſot, Danton eſt ſuſpect à ſes brigands; & Marat eſt pourri.

Les Jacobins de la Gironde & de Marſeille ont pris les armes contre les Jacobins de la Seine. Ce ſont les monſtres qui ſe mordent, ſe déchirent, s'aſſaſſinent les uns les autres. Robeſpierre reſte ſeul au milieu de ſes brigands, par ce qu'il faut encore des bourreaux à la France. L'anarchie eſt partout, comme la corruption, le meurtre, la famine, la ſcélerateſſe, & le vertige de la rage. Partout le peuple ſouffre, par tout il pille, il vole, il aſſaſſine, par tout il crie *la liberté*, & par tout il eſt eſclave de ſes bandits. Par tout il crie *l'égalité* et partout il eſt également dans la miſère.

Si nous avions à continuer l'hiſtoire de la révolution Françoiſe, voilà l'affreux cahos qu'elle offriroit à développer. Nous y verrions encore des prêtres entaſſés dans des priſons, des prêtres aſſaſſinés; nous y verrions la ſuite des outrages dont l'épouſe et l'héritier de Louis XVI. ſont encore abreuvés. Nous verrions la ſérie des forfaits contre l'autel, contre le trône, ſe prolonger s'accroître de jour en jour, et la main du Seigneur s'aggravant

auſſi

auſſi de jour en jour, ſur une ville qui tue ſes prêtres et ſes Rois. Mais qui pourroit développer encore l'hiſtoire de cet enfer? Elle n'eſt, et ne peut être nous connue que par quelques victimes qui lui échappent malgré lui. Les démons qui y regnent, ont encore l'orgueil de ne laiſſer approcher aucun de ceux qui pourroient dévoiler leurs déſordres, leur confuſion, leurs nouveaux forfaits, et ſurtout les montrer, tels qu'ils ſont, ſous la main d'un Dieu vengeur. Les nations en ont aſſez appris; et j'en ai aſſez dit pour montrer par quels crimes et par quelles horreurs, la plus impie des ſectes appella ces fleaux. Puiſſe le Dieu qu'elle a forcé de les verſer ſur ma malheureuſe patrie, ſe laiſſer fléchir enfin! Si le ſang de ſes martyrs d'abord cria vengeance; qu'il crie enfin miſéricorde. Ils ſont nos frères, ces martyrs; ils ſe joindront à ces légions de prêtres qu'ils ont laiſſés diſperſés ſur la terre. Ils nous verront les preſſer, les invoquer et les ſolliciter de faire à notre Dieu commun une ſainte violence. Ils etoient nos amis; ils ſont morts pour avoir refuſé le parjure du ſchiſme de l'héréſie & de l'impiété; notre cauſe eſt la même; le décret même de notre éxil n'en expoſe point d'autre; nous le rappellons

avec

avec confiance à nos martyrs. Qu'ils uniſſent leurs vœux aux nôtres; que leurs prières ſoient plus puiſſantes que les crimes des méchans! Que l'impie ſe convertiſſe! que les beaux jours de la France renaiſſent. Que ſon trône, ſon Roi, ſa Reine & ſes autels ſoient rétablis. Aſſez long tems les oreilles ont tinté aux nations des vengeances d'un Dieu ſur cet empire infortuné. Les maîtres de la terre ſont inſtruits; l'Europe épouvantée a vu les fleaux qu'appelloient les blaſphêmes d'une fauſſe ſageſſe. Si le nom des impies, ſi la mémoire de leur école ſe conſervent encore, ce ſera comme le ſouvenir d'une grande peſte, & des armées d'inſectes, de reptiles, dont la corruption l'avoit engendrée. Un ſouvenir plus cher à nos annales, plus doux aux prêtres du Seigneur, ſera celui des nations qui les accueillirent, & des bienfaits dont elles les comblèrent.

F I N.

Liſte des Eccléſiaſtiques Maſſacrés

Aux Carmes, à l'Abbaye, au Séminaire de St. Firmin, & à la Force, du 2 au 4 Septembre, 1792.

DULAU, archévêque d'Arles.
Louis de la Rochefoucault, évêque de Saintes.
Joſeph de la Rochefoucault, évêque de Beauvais.
Boiſgelin, ancien Agent du Clergé.

Vicaires Généraux.

Deſprés, de Paris.
Langlade, de Rouen.
Foucault, d'Arles.
De Fargues, de Clermont.
Torame, de Toulon.
Torame, de Blois.
Pagery, d'Arles.
Brice, de Beauvais.
Chapt de Raſtignac, d'Arles.
Teſſier, de Tulles.
De Maſrembeau, de Limoges.
Gervais, Secrétaire de M. l'Archévêque de Paris.
De Luberſac, Aumônier de Madame Victoire.

Supérieurs Généraux d'Ordres.

Chevreux, des Bénédictins de St. Maur.
Hebert, des Eudiſtes.

Supérieurs de Séminaires.

François, S. de St. Firmin.
Fauconnet, S. des Trente Trois.
Andrieux, S. de St. Nicolas du Chardonet.
Grillet, S. du Sém. de Beauvais.
Menuret, de St. François de Sales à Iſſy.
Gallais, des Robertins.
Pſalmon, S. de la Communauté de Laôn.
Savines, S. des Clercs de St. Sulpice.
Cuſſac, S. des Philoſophes à Paris.
Potier, S. de St. Vivien à Rouen.
Le Franc Eud. Sup. du Séminaire de Caen.

Curés.

Gros, de St. Nicolas du Chardonnet à Paris,
Royer de St. Jean en Grève à Paris.
Le Ber, de la Magdeleine à Paris.
Etard, de Charonne près Paris.
Candron, dans le Diocèſe de Paris.
Schmitz, du Cardinal Lemoine à Paris.
Bonzé, de Maſſy près de Paris.
Bottex, diocèſe de Lyon.
Collin, d. de Langres.
Fongeres, de Nevers.
Maignien, d. de Rouen.
Aubert, de Pontoiſe.
Abraham, d. de Rheims.
St. Martin, d. de Séez.
Poret, id.
Le Prieur, de La Ferté Gaucher Maine.
Le Jardinier, d. de Coûtance.
Mandui, d. de Sens.

Dubuiſſon,

Dubuiſſon, de Barville, d. de Sens.
Pellier, de Montigny.
Boiſſet, de Niort.
Auzurel, d. de Saintes.
Rozé d'Emalville, d. de Rouen.
Gueſneau, d'Alone.
Du Perron, d. de Séez.
Loublié de **.
Caron, d. de Meaux.
Marmottan, de Compans, d. de Meaux.
Guédon, d. de Meaux.
De la Lande, d. d'Evreux.

Vicaires & Prêtres des Paroiſſes de Paris.

Mouſle, de St. Merry.
Seguin, de St. André des Arcs.
Vitalis, de St. Merry.
Lavau, de St. Leu.
Pey, de St. Landry.
Marmotan, de St. Severin.
Fontaine, de St. Jacques de la Boucherie.
Martin, id.
Cheriot, id.
Barret, de St. Roch.
Le Danois, id.
Guilleminet, id.
Dubrai, de St. Sulpice.
Maſſin, id.
Guerin, id.
Le Mercier, de St. Euſtache.
Millet, de St. Hippolitte.
Duval, de St. Etienne du Mont.

Chaude, de St. Nicolas des Champs.
Du Ruelles, de St. Gervais.
Kerviſier, de St. Jacques du Haut Pas.
Berac, de St. Sauveur.
Formanton, du Sémin. des 33.
Duvoy, id.
Coſta, du S min du St. Eſprit.
Regnier, Inſtituteur.
Anderyſi, P. à Paris.
Nativel, id.
Rateau, du Sém. des Miſſions étrang.

Prêtres des Hopitaux à Paris.

Ladevèſe, Hôtel-Dieu.
Falcos, la Pitié.
St. James, id.
Lacan, id.
Duronte, id.
Duval, id.
Clairet, Aumon. d'Hopital.

Prêtres de St. Francois de Sales.

Duteil.
Reguin.
Le Breton.
Laugier.
Colin.
Guillomot.
Dumas.

Sulpiciens. *

Goguin.
Guerin.
Rouſſeau.
Hourier.

* La congrégation de St. Sulpice, quoique très peu nombreuſe compte au moins treize de ſes membres immolés pour refus du ſerment. Les trois derniers, MM. Secretier, directeur du petit ſéminaire de Clermont, Le Mercier & Ayme, directeurs du grand ſéminaire de Bourges, le furent à Conches, petite ville de Bourgogne, où on les arrêta, malgré leur paſſeport, & malgré le décret de déportation, qu'ils exécutoient en ſe rendant en Suiſſe.

Maiſon

Maiſon des Eudiſtes.

Dardan.	Samſon.
Bouſquet.	Gueudon.
Baſdeau.	Poyel.
Beaulieu,	St. Sauveur.
Le Bif.	Jamin.
Balmain.	Luzeau.

Docteurs & Profeſſeurs.

Hermes, Docteur de Sorbonne.
Garrigues, id.
Turményes, Grand Maître de Navarre.
Kerrun, Proviſeur, ibid.
Briquet, Prof. de Théol. ibid.
Binard, Prof. Emerite de Navarre.
Phelippeau, id.
Kerviſe, id.
De St. Aulaire, Bachelier, id.
De Ferrieres, id.
Le Grand, Prof. de Philoſoph. Coll. Lyſieux à Paris.
Henoch, Prof. Cardinal le Moine.
De Launai, Prof. de Rhét. à Rennes.

Chanoines.

Viala, d'Alby.
Salins, de Couſerans.
Longuet, de St. Martin de Tours.
St. Sauveur, de Sens.
St. Remi, de ***.
Pradal, de Ste. Geneviève.
Duval, id.
Claude Pons, id.
Bernard, de St. Victor.

Prêtres

Prêtres de St. Nicolas du Chardonnet.

Owief.
Beze.
Balzac.
Gillet.
Le Clerc.
Lasnier.
Rousset.
Veret.

Religieux.

D. Barreau, Bénéd.
D. Massey, id.
Burté, Gardien des Cordeliers.
Jardin, Cordelier.
Morel, Capucin Allemand à St. Sulpice de Paris.
N**, Minime.

Anciens Jésuites.

Bonneau, V. G. de Lyon.
Guèrin du Rocher, Supérieur des Nouveaux Convertis à Paris.
Guérin du Rocher, ancien Missionnaire.
L'Enfant, Predicateur.
Vourlat.
Le Gué, Predic.
Friteyre Durvé, id.
Millou, id.
Second, id.
Gagneres des Granges, ancien Profes. de Phil.
Grasset.
Saurin.
Delfaut, Archidiacre de Sarlat.
Dumés de Cahors.
Rousseau, Direct. de Relig.
Bonnotte, id.

Verron,

Verron, Direct. de Relig.
Villecroix, id.
Rouſſelle.
La Porte, Profeſſeur de Rhétorique.
Gaultier, Aumon. des Incurables.

Doctrine Chrétienne.

Felix, Superieur.
Bouchot, Procureur.
Le Clerc, Secrétaire.

Directeurs & Chapelains.

Nogier, des Urſulines R. S. Jacques.
Le Febvre, de la Miſéricorde.
Girault, de St. Elizabeth.
Thomas, des Urſulines.
Rabé, des Enfans trouvés près, N. D.
Fautrel, id.
Lanchon, de Port-Royal.
Hédouin, de la Compaſſion.

Vicaires & Prêtres de Paroiſſes en Province.

Nativel, d'Argenteuil.
Ploquin, dioc. d'Angers.
Copeine, dioc. de Paris.
Le Doux, id.
Samſon, de St. Gilles à Caen.
Carnus, de Rhodez.
Dufour, des Maiſons.
Giroult, de Genevrieres.
Lezan, Dugnei.
Lezan, près de Valogne.

Le Meunier, de Mortagne.
Volondal, de Limoges,
Marchand, de Nyort.
Landry id.
Gruger, Miſſ. de St. Louis, Verſailles.
Becavin, de Nantes.
Portier, id.
Monges, de Beaune.
Regnet, Ville d'Avray.
Campalle, dioc. de Lavaur.
M. ***, Vicaire, d'Arpajeon.

Prêtres ſans Dénomination connue.

Magnaud de Panſemon.
Thorame, junior.
Vialard.
Pangonet de Sartret.
Viroi.
Bonnet de Prade.
Colmée.
Furcy.
Coſta.
Foret.
Gandreau.
Hergne du Route.
Fournier.
Le Roi.
Millet.
Mouchet.
Baugné.
Boucharette.
Augeard.
Landeveau.
Poncegenor.
Foreſtier.

Diacres & ſimples Clercs.

Boubert, *Diacre*, Inſtituteur des Clercs à St. Sulpice.
Ravinet, D. de Nancy.
Robert, D. de Luçon.
De Roſtain, D. de Lyon.
De Lezardiere, D. au Sém. de St. Sulpice.
Nezel, Acolythe Inſtituteur à Iſſy.

Texier,

Texier, Clerc chantre à St. Sulpice.
Lambertini, Clerc.
Thierry, Acolythe.

Laïcs.

Régis de Valfons, ancien Officier au Régiment de Champagne.
De Villette, Chevalier de St. Louis.
De Brielle, Sacriſtain de la Pitié.
Duval, Maître d'Ecole.
N. **, attaché au Service de St. Nicolas du Chardonnet.

N. B. On avoit dit M. de Turmenyes retiré d'entre les morts par un chirurgien; de nouvelles lettres annoncent ſa mort comme hors de tout doute. On applique a préſent ce fait à M. Kenrun; on l'avoit déja fait pour M. Pontus, vicaire de St. Sulpice. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'ils ont été, tous les trois aſſaſſinés & aumoins dabord laiſſés parmi les morts.

N. 2. Il faut ajouter à cette liſte, aumoins trente eccléſiaſtiques conduits du comité de ſur veillance à l'Abbaye, & immédiatement maſſacrés le deux; plus, 16 aumoins tués à la Force, & à la Place Dauphine, enfin quelques uns maſſacrés dans les rues; en tout, aumoins cinquante à ſoixante dont les noms ſont encore inconnus; ce qui porte le nombre des eccléſiaſtiques maſſacrés à Paris, dans les premiers jours de Septembre, aumoins à trois cents.


BRITISH MUSEUM
13
47
DEC

ERRATA.

Pag. 156, l. 22, u'ils, *lif.* qu'ils. p. 202, l. 10. y verique, *lif.* y vecrique.—p. 222. l. 28. lavoirie, *lif.* la voirie.—p. 224. l. 13. côte du nord, *lif.* côte d'or.—p. 311, l. 3. dans l'ar, *lif.* dans l'arrêté.—p. 463. l. 15. megreres, *lif.* mégères.—p. 565. l. 22. de Zuiderzée, *lif.* de Nortwyck, de Valkenbruck.


13
47
DEC